

N° 270

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 juin 1987.

RAPPORT

FAIT

*au nom de la **commission d'enquête** (1) créée en vertu d'une résolution adoptée par le Sénat le 17 décembre 1986, chargée de recueillir des éléments d'information sur la **préparation, l'organisation, le déroulement et la présentation des événements de novembre et décembre 1986.***

Par M. Paul MASSON,

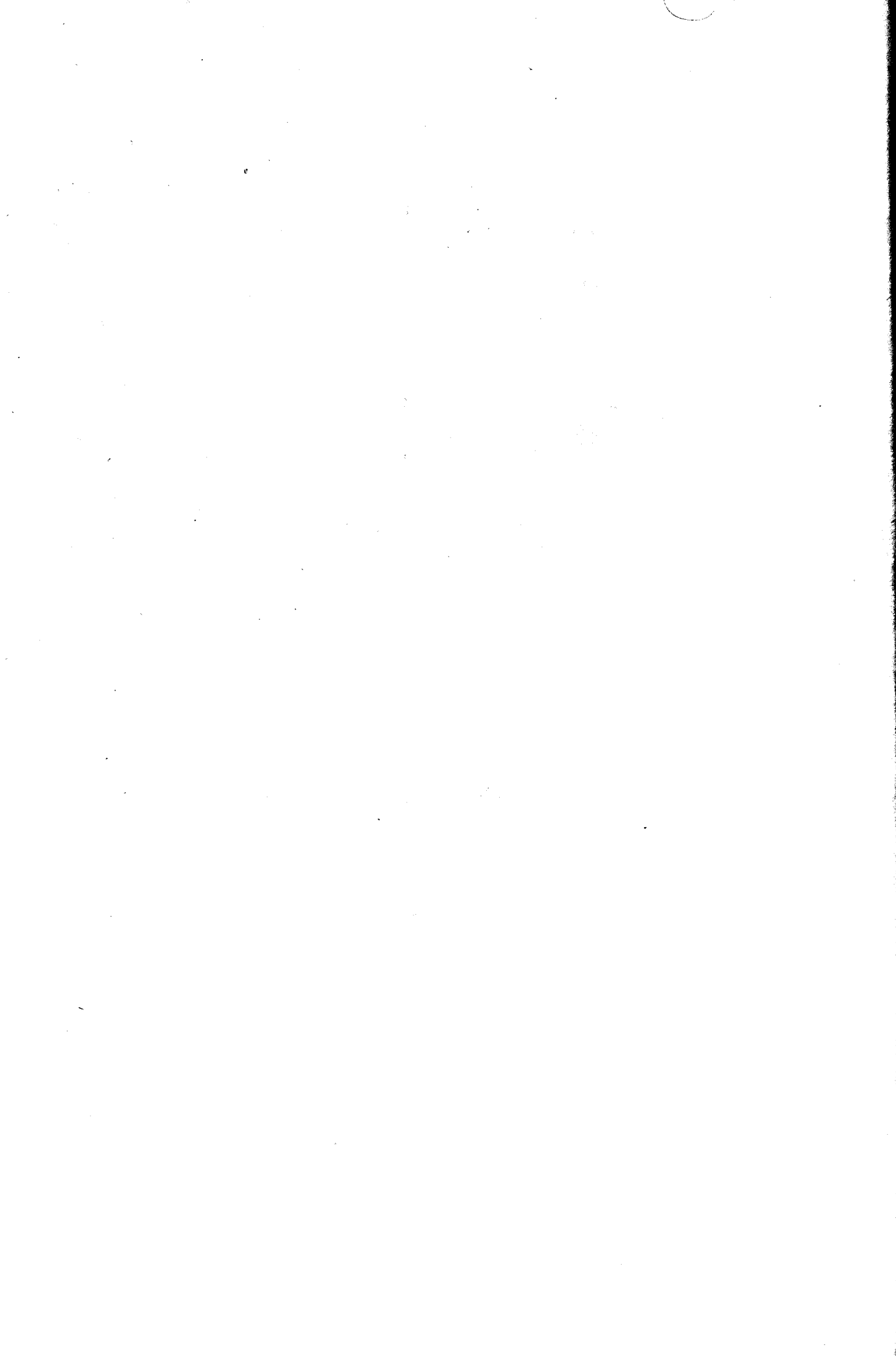
Senateur.

(1) *Cette commission est composée de : M. Pierre-Christian Taittinger, président ; MM. Paul Robert, Jean Colin, Adrien Gouteyron, Jean-Pierre Bayle, vice-présidents ; MM. Charles Lederman, Henri de Raincourt, secrétaires ; M. Paul Masson, rapporteur ; Michel Miroudot, Paul Seramy, Philippe de Bourgoing, Robert Pontillon, Dominique Pado, Raymond Bourguine, Mme Helene Missoffe, MM. Pierre Vallon, Jacques Mossion, Hubert Haenel, Jean-Luc Melenchon, Michel Rigou, Claude Estier.*

Voir les numéros :

Sénat : 94, 120, 126 et T.A. 39 (1986-1987).

Ordre public. — Enseignement · Information · Police · Radio et télévision · Universités.



SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	9
CHAPITRE PREMIER : UN TERRAIN MINE	14
I - UN MOUVEMENT SYMPATHIQUE	18
1. Catégorie junior : record national battu	18
2. Les lycéens font le nombre	18
3. Au nom de la grève...	20
4. Le centre de gravité	22
5. Un programme minimum commun	23
6. Comme des poissons dans l'eau	24
II - LE SENS D'UNE MOBILISATION	26
1. Une "génération morale" ?	27
2. Un mouvement "individualiste"	31
3. Un effet de ciseaux	33
4. Un milieu désorienté	41
CHAPITRE II : UN PROJET ORPHELIN	49
I - ENCORE UNE REFORME ! POUR QUOI FAIRE ?	49
1. de la loi FAURE ...	50
2. ... à la loi SAVARY	54
3. Sortir de l'impasse	61
II - LE PROJET DEVAQUET	64
1. Des consultations sans concertation ?	64
2. Des arbitrages difficiles	68
3. Un texte mal arrimé	70
4. Des problèmes d'agenda	72
III - UN TEXTE RAISONNABLE	75
1. Trouver un meilleur équilibre	75
2. Accroître la diversité	76

	Pages
3. L'autonomie pédagogique : une politique des "petits pas"	77
a) Les diplômés	78
b) L'accès à l'université	80
c) Le passage en deuxième cycle	85
4. Parlons un peu argent	86
IV - UN MAUVAIS PROCES	90
1. la déformation du texte	90
2. les interférences avec la consultation sur les lycées	94
V - LES DEFAILLANCES DE LA COMMUNICATION	96
1. La communication avant la naissance du mouvement...	96
2. ... pendant les "événements"	99
CHAPITRE III - DU FREMISSEMENT A LA DEFERLANTE	101
I - LA REVUE DES ACTEURS	103
1. "Les" UNEF : toujours sur la brèche	103
. l'UNEF-ID : de Trotski à Jaurès...	103
. l'UNEF-SE : du sur place	106
2. Absents, les politiques ? Retour au pays de Trotski	107
3. Dans les lycées, ça marche !	111
. l'UNCAL : un appendice revivifié	111
. S.O.S.-Racisme : une force en phase	112
. des parents à l'écoute de leurs enfants	113
. des enseignants à l'écoute de leurs syndicats	115
II - QUI FRAPPERA LES TROIS COUPS ?	116
1. De la J.C.R. à l'UNEF-ID : la J.C.R. encore (6 septembre - 21 octobre)	116
2. Du spontané au coordonné (21 octobre - 22 novembre)	119
3. Un week-end bien rempli (22 - 23 novembre)	122
. une triple coïncidence	122
. la tactique du coucou	125

	Pages
III - COMMENT LA VAGUE DEVIENT UNE DEFERLANTE	129
1. Comme une trainée de poudre	129
2. La "démocratie directe" : des techniques éprouvées	135
3. La dynamique des médias	138
IV - GRANDES MANOEUVRES POUR UNE GRANDE ILLUSION (du 27 novembre au 4 décembre)	155
1. Pour gagner le 4	155
. maintenir la pression	155
. préparer la manifestation	157
2. La confiscation : 2 décembre 1986	159
. le piège	160
. la prise en main	163
CHAPITRE IV : FAUSSES CONFIDENCES OU DOUBLE MEPRISE ?	169
I - OUVERTURE AU DIALOGUE ET EFFET D'AFFICHE	171
1. Concessions et expectative	171
2. Des ouvertures mal perçues	173
. le tout ou la partie	173
. des déclarations de fermeté	173
. l'accueil réservé aux propositions gouvernementales	174
II - MAIS QUI S'OCCUPE DU DOSSIER ?	175
1. La diplomatie ouverte	175
2. La diplomatie cachée	176
. première période : jusqu'au 2 décembre	176
. deuxième période : du 2 au 4 décembre	177
III - LA PARTIE EST PERDUE	180
1. Une entrevue mal préparée	180
2. L'entretien tourne court	181
3. Double méprise et triple erreur	183
CHAPITRE V : LE VIRAGE	186

	Pages
I - DE NOUVEAUX LIEUX COMMUNS ?	188
1. Ordre et raison : une manifestation pacifique et structurée	188
- festif et convivial : le manifestant 1986	188
- monômes ou manifestations ?	189
- un fâcheux précédent : le 27 novembre	190
- une manifestation bien structurée	192
- l'erreur de la sono	194
- le problème de la nébuleuse	195
2. La raison des désordres :	
"un Gouvernement vieux dans sa tête" ?	196
- la stratégie de la tension :	
le retard des délégations	197
- de troublantes coïncidences	202
. un curieux silence radio	202
. les casques remplacent les calots	203
. une seule solution : la conspiration	204
- des inerties suspectes	206
. une logistique bien assurée	206
. une mauvaise orientation ?	207
. la provocation tranquille	208
II - A LA RECHERCHE DES TEMPS PERDUS	210
1. La préparation	210
- la déclaration	211
- fallait-il interdire les Invalides ?	213
- la coopération	213
- une légitime prévenance	215
- le dispositif du maintien de l'ordre	216
2. - L'agression	218
- première phase : un cheminement difficile mais serein : de la Bastille aux Invalides	219
- deuxième phase : L'escalade : de 17 H 15 à 20 H 15	223
- troisième phase : après...	229
- quatrième phase... et premier bilan :	233
. une préméditation manifeste	233
. des blessés en nombre important	234

	Pages
. mais qui sont les agresseurs ?	238
. une provocation bien réussie	240
3 - Le temps des interrogations	241
- était-il impossible d'agir préventivement ?	241
- était-il impossible d'isoler les provocateurs ?	243
- pourquoi si tôt ?	245
- deux questions subsidiaires ...	247
III - TEMOINS ET RELAIS	249
1. à la poursuite du camion jaune	249
2. Mais combien étaient-ils ?	255
3. Fabrice à Waterloo ou l'étonnant silence des médias	263
CHAPITRE VI - DE L'EQUIVOQUE A LA TRAGEDIE : LE 5 DECEMBRE	292
I - LA RECHERCHE D'UN SECOND SOUFFLE	293
1. les hésitations du monde étudiant	293
2. une opposition remontée	297
3. un Gouvernement démonté	298
II - UNE BONNE SURPRISE : L'EVACUATION PAISIBLE DE LA SORBONNE	302
1. comme en 68 ?	302
2. 68, c'est fini !	304
III - UN DISCOURS SUR FOND DE VIOLENCES	306
1. un ministre au créneau	306
2. encore des temps oubliés	308
3. qu'est-ce que le P.V.M. ?	315
CHAPITRE VII - LE RETRAIT	320
I - UN PAYS EN ETAT DE CHOC	321
1. la réprobation générale	321
2. vers la guérilla urbaine	323
3. le troisième tour ?	331
4. la cohabitation à l'épreuve	335

	Pages
II - DES INFORMATIONS EN QUESTION	337
1. l'impasse médiatique du 4	338
2. l'inventaire des coups	338
3. un coup de gomme sur l'effet MONORY	339
4. un coup de projecteur sur les forces de l'ordre	341
5. un coup monté	342
6. l'A.F.P. en rajoute	348
7. l'Hôtel de Ville en question	349
8. un coup pour rien	350
III - LE DENOUEMENT	353
1. Le retrait du projet	354
. l'annonce du retrait	355
. la satisfaction du P.S.	356
. l'approbation du Président de la République	358
2. Esquives, reculs et dérobades du monde politique et syndical	360
. ils l'avaient toujours dit, pensé ou craint	360
. prudence syndicale et tentatives "spontanées" de relance	361
. lundi 8 : un arrêt de travail	362
3. L'effritement de la revendication étudiante	364
CHAPITRE VIII - QUELQUES ENSEIGNEMENTS	371
I - ADAPTER LES PROCESSUS DE DECISION	374
1. Une crise de la représentation ?	374
2. La nécessité du dialogue	377
3. Les conditions du dialogue	380
II - REVOIR LES PROBLEMES DU MAINTIEN DE L'ORDRE	383
1. Le problème des interpellations	383
a) les techniques d'interpellations : de plus en plus difficiles ?	384
b) Des propositions pour enrayer ce processus ...	390
2. Des renseignements trop généraux ?	391
3. Les techniques du maintien de l'ordre	394
a) Un impératif : éviter le contact physique	394

	Pages
b) Faciliter les transmissions	395
c) Accroître la mobilité des unités	396
d) Les compagnies de district de la préfecture de Police de Paris	396
4. Aménager le droit des manifestations ?	399
5. Mais qui sont ces casseurs ?	404
III - POUVOIR, MEDIAS ET DEMOCRATIE	409
1. Améliorer la communication institutionnelle	409
a) une information globale	410
b) une communication adaptée aux nouvelles techniques	413
2. Favoriser les rapports entre la presse, l'audiovisuel et la police	415
a) Faciliter le travail des journalistes à l'occasion des manifestations	416
b) Diversifier les sources et les références	416
3. Réfléchir aux évolutions prévisibles	417
a) Assurer la crédibilité des documents publiés	418
b) réfléchir sur la déontologie de la profession et son adaptation aux nouvelles techniques	418
IV - POURSUIVRE LA MODERNISATION DU SYSTEME EDUCATIF	420
1. La nécessité d'une adaptation	421
2. Les mesures souhaitables	423
3. L'intervention du législateur	430
CONCLUSION	433
Explications de vote des commissions appartenant au groupe socialiste	437
Explications de vote de M. Charles Lederman, commissaire appartenant au groupe communiste	441
Explications de vote de M. Michel Rigou, commissaire appartenant au groupe de la Gauche démocratique	443
ANNEXES	446

Comprendre

Oui, comprendre comment, en quelques jours, un mouvement d'une ampleur exceptionnelle a pu naître, s'étendre et disparaître, avec une soudaineté surprenante ? Réfléchir, sans préjugé ni parti pris, en évitant la double logique de la provocation gouvernementale et de la manipulation révolutionnaire. Reconstituer patiemment, pas à pas, et parfois minute par minute, la chronologie et les itinéraires des acteurs de la crise. Recueillir les témoignages, précis et contradictoires, les interprétations, assurées ou hésitantes, confronter l'ensemble pour dégager du kaléidoscope les lignes de force et les fractures. Exercice périlleux, parfois ingrat, mais également -pourquoi ne pas le dire ?- passionnant tant la crise pudiquement baptisée "événements de Novembre et Décembre 1986" est riche d'enseignements et d'interprétations qui engagent l'avenir. Nouvelle jeunesse, "bioclasse" selon l'expression d'Edgar Morin, ou plus prosaïquement jeunesse épousant comme il se doit son temps et trouvant dans "la manifestation" le rite initiatique du passage au monde adulte ? Jeu de rôle grandeur nature ou maturité politique avancée ? Découverte spontanée de la démocratie directe par le rejet des appareils partisans, -que d'ambiguïtés dans la revendication de l'apolitisme !- ou champ libre laissé aux meneurs par le refus des hiérarques ? Illustration de la crise du système représentatif et de l'inadaptation du processus de décision administrative ou investissement du terrain politique par les médias ? Contestation fondée ou immense malentendu ? Agression policière ou provocation organisée ?

Aucune hésitation

La liste des questions n'est pas close. Celles-ci s'imposent d'emblée, mais d'autres ont été posées, pour dissiper des malentendus provoqués parfois par les défaillances de la mémoire ou par une certaine inaptitude à comprendre les exigences de la rigueur... Or celle-ci s'impose tout particulièrement dans un domaine aussi controversé que celui où nous sommes, et aussi "sensible", dans tous les sens du terme. Aucune hésitation donc dans le seul parti-pris de la Commission : le choix de la rigueur, la volonté d'une analyse conduite pas à pas pour appuyer une démarche qui se veut constructive et non pas seulement descriptive. Il faut d'ailleurs reconnaître en toute honnêteté que cette approche, outre ses mérites propres, présente des avantages certains : préserver des procès d'intention, par exemple. Des procès d'intention, formulés ou non, qui reposent sur la conviction qu'une Commission d'enquête, majoritairement composée d'hommes politiques appartenant à la majorité gouvernementale, ne peut que refléter le point de vue du Gouvernement : c'est la thèse de la commission-écran ; ou sur la conviction que la commission est une machine de guerre contre les médias, bouc émissaire commode de tous les maux du Gouvernement : c'est la thèse de la commission-alibi.

On jugera sur pièces. Mais qu'il soit clair que tout a été mis en œuvre pour que ce rapport, ni écran ni alibi, soit la démonstration aussi rigoureuse que possible d'une procédure démocratique ayant pour objet la recherche de la vérité dans un souci de transparence.

Deux ou trois choses qu'il faut connaître...

Comment a travaillé la commission ? Peut-on affirmer -c'est pourtant la vérité- qu'elle a agi sereinement, sérieusement, et avec intensité ? Malgré la multiplicité des pièges et des difficultés qui caractérisent toute commission d'enquête, et celle-ci plus encore que les autres...

On sait en effet que les textes sont rigoureux (1). Les délais d'abord ; la commission a une **durée de vie maximum de six mois**, ce qui peut paraître long à certains mais s'avère souvent bref pour une structure administrative obligée de compter avec des règles de procédure très strictes : les délais de constitution, de convocation, de comparution, de confrontation, de rédaction, d'impression amputent largement le semestre. Ensuite, la règle du **secret des travaux** (2) des commissions est pour le moins ambivalente : certes, elle garantit aux personnes entendues qu'elles peuvent s'exprimer en toute sécurité, sans appréhension -elles sont d'ailleurs tenues de prêter serment, de dire "toute la vérité"-, mais elle interdit à la commission de se défendre en cours de route contre les critiques infondées ou les accusations malveillantes. Nous l'avons vécu.

Enfin -et l'écueil est redoutable- la commission ne peut enquêter sur les faits ayant donné lieu à des **poursuites judiciaires**, et aussi longtemps que ces poursuites sont en cours.

(1) Le fonctionnement des commissions parlementaires d'enquête et de contrôle est régi par les dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.

(2) "Tous les membres des commissions d'enquête et de contrôle ainsi que ceux qui, à un titre quelconque, assistent ou participent à leurs travaux sont tenus au secret. Toute infraction à cette disposition sera punie des peines prévues à l'article 378 du code pénal."

En l'occurrence, cette interdiction (1) -fondée sur le principe de la séparation des pouvoirs - s'est avérée des plus regrettables : elle a empêché la commission d'enquêter sur les circonstances de la mort de Malik OUSSEKINE, dans la nuit du 5 au 6 décembre (2), drame sur lequel la commission aurait d'autant plus souhaité enquêter qu'il constitue à l'évidence un tournant majeur dans l'évolution de la crise ainsi qu'une référence-symbole désormais "incontournable", qu'on le veuille ou non.

Malgré ces contraintes et ces carences imposées, la commission estime avoir mené sa tâche à bien : elle a convoqué et entendu une centaine de personnes. Ministres, responsables étudiants, membres de la coordination, universitaires, responsables du maintien de l'ordre et d'unités engagées sur le terrain, syndicalistes des mondes enseignant et policier, proviseurs, parents d'élèves, journalistes ont répondu aux convocations qui leur étaient adressées et aux questionnaires complémentaires qui leur étaient, le cas échéant, adressés. Elle a visionné, revisionné, écouté, réécouté les cassettes des émissions télévisées ou radiodiffusées concernant les événements. Elle a scruté les bandes-radio des communications échangées durant

(1) L'ordonnance distingue deux hypothèses différentes :

· les limites à la création de la commission : celle-ci est interdite "lorsque les faits ont donné lieu à des poursuites judiciaires et aussi longtemps que ces poursuites sont en cours" ;

· les limites concernant une commission déjà créée : "si une commission a déjà été créée, sa mission prend fin dès l'ouverture d'une information judiciaire relative aux faits qui ont motivé sa création". Lorsque certains de ces faits peuvent se trouver inclus dans le champ d'investigations de la commission, mais sans pour autant constituer à eux seuls le motif de sa création, il est clair que l'ouverture d'une information judiciaire ne peut entraîner la fin de la mission de la commission. Accepter une autre interprétation risquerait, un jour ou l'autre, de contraindre une commission à se dissoudre pour des raisons parfaitement accessoires à l'essentiel de sa mission. Ce serait un moyen bien commode pour réduire en fait à néant les fonctions de contrôle et d'enquête du Parlement.

(2) Le Garde des Sceaux consulté, comme il est d'usage, par le Président du Sénat sur l'existence ou non de poursuites judiciaires lors de la création de la commission, avait répondu, le 17 décembre 1986, "qu'à la suite du décès de M. Malik OUSSEKINE, survenu dans la nuit du 5 au 6 décembre 1986, deux informations ont été ouvertes au Tribunal de Grande Instance de Paris, la première, le 6 décembre 1986, pour recherches des causes de la mort de l'intéressé, la seconde, le 8 décembre 1986, sur la plainte avec constitution de partie civile contre X... pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, formée par la mère et les frères de la victime." Postérieurement à la création de la commission, la presse a annoncé l'ouverture de certaines informations judiciaires portant sur d'autres faits qui ne constituaient cependant pas - à eux seuls - le motif de sa création. Comme pour l'affaire Malik OUSSEKINE, la commission s'en est tenue, sur ces points, à l'analyse de l'environnement afin de situer les faits dans leur contexte.

les manifestations entre la salle de commandement de la Préfecture de Police et les chefs des unités engagées sur le terrain. Elle a disposé des comptes rendus rédigés "à chaud" par les Commissaires dès la fin de leur mission. Elle a lu la totalité des articles de presse consacrés aux événements, ainsi que les ouvrages et brochures publiés depuis lors. Elle a questionné, écouté, confronté. Elle s'est étonnée de témoignages contradictoires, elle s'est inquiétée de témoignages trop concordants. Elle s'est égarée sur de mauvaises pistes, elle en a découvert qui lui semblaient bonnes. Puis elle a tranché : sans manichéisme, mais avec pondération ; sans complaisance, mais avec conviction. Une conviction qu'elle espère avoir suffisamment étayée et rendue perceptible pour que des citoyens de tous les horizons politiques puissent la partager. En toute bonne foi. En toute rigueur.

CHAPITRE PREMIER

UN TERRAIN MINE

"Il n'est pas vrai que tout ce qui est dans l'effet soit dans la cause".

J. Lequier

L'ampleur du mouvement contre le projet Devaquet n'avait été prévue par personne : elle a surpris les instigateurs de ce mouvement eux-mêmes (1).

Certes, chacun pouvait penser que la discussion, ou du moins l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, n'irait pas sans quelque agitation : il en est ainsi de tout texte important sur l'Université.

En 1976, les mesures réglementaires réformant les cycles d'études avaient suscité une longue grève des cours et de nombreuses manifestations ; en 1983, la réforme des études médicales s'était heurtée à un large mouvement de protestation : il avait fallu nommer des médiateurs, puis autoriser par la loi des aménagements transitoires pour qu'une issue soit trouvée à ce conflit ; la même année, la discussion de la loi Savary avait débuté dans un hémicycle entouré par un rassemblement hostile de plusieurs dizaines de milliers de personnes.

(1) Cf. par exemple Julien Dray, SOS génération, éd. Ramsay, 1987, p.80.

Ces épisodes d'un passé récent n'étaient pas tombés dans l'oubli. A la fin du mois d'octobre, lorsque le Sénat a examiné en séance publique le projet Devaquet, un important dispositif de sécurité avait prudemment été placé autour du Palais du Luxembourg. Cela se révéla inutile : les trois jours de débat furent, pour les forces de l'ordre, sans histoire. Pas la plus petite pancarte à l'horizon.

Au demeurant, le Sénat n'avait reçu aucune de ces pétitions indignées qui accompagnent d'ordinaire les projets relatifs à l'enseignement ; dans les journaux, on cherchait en vain un appel à la mobilisation accompagné d'une liste de signatures plus ou moins prestigieuses. Lorsqu'une voix s'élevait, c'était plutôt pour regretter la timidité du projet (1).

Les media n'accordaient d'ailleurs qu'une place très discrète à la réforme universitaire. Il est vrai que la "cohabitation" n'était, pour une fois, pas en cause : le Président de la République, lors de l'adoption du texte par le conseil des Ministres, n'avait émis aucune "réserve". La personnalité du ministre chargé de l'enseignement supérieur, homme jeune, scientifique respecté et connu pour sa modération, était, de plus, bien faite pour désarmer les critiques.

Il y avait bien eu en 1986, à la fin du mois d'avril et au début du mois de mai, des manifestations d'étudiants à Montpellier, Brest, Bordeaux, Marseille (2). Ces manifestations, dirigées contre la proposition de loi qu'avaient déposée, le 11 avril, M. Jean Foyer et plusieurs députés de la nouvelle majorité - proposition qui tendait à abroger la loi Savary et à accorder une large autonomie aux universités- avaient rapidement cessé, dès qu'il était devenu clair que le Gouvernement ne reprendrait pas cette proposition à son compte ; au surplus, elles n'avaient rassemblé au total que quelques milliers de personnes et n'avaient pas dépassé les frontières de l'extrême-gauche.

(1) Voir les déclarations de MM. Edgar Faure, *Le Quotidien de Paris*, 18 juin 1986, Michel Prigent, *Le Figaro*, 21 juin 1986, Jean Foyer, *Le Quotidien de Paris*, 13 juin 1986 et *La Croix*, 17 juillet 1986, Jean-Richard Sulzer, *Le Quotidien de Paris*, 23 octobre 1986.

(2) cf. "Qui dirige ?... Personne, on s'en charge nous-mêmes", Daniel Gluckstein, éd Selio, 1987, p. 58-61.

Bref, le front universitaire était calme, et, lorsque le Sénat adopta le projet Devaquet, le 30 octobre, l'étonnement venait plutôt de ce calme absolu. Un grand quotidien du soir résumait le sentiment général en titrant : "L'Université sans passion" et en constatant que M. Devaquet avait "de bonnes chances de faire voter son texte sans déclencher de tempête" (1).

Il faut ajouter que nous n'étions ni en janvier 1848, ni en avril 1968 : la France ne s'ennuyait pas. A la suite du changement de majorité du 16 mars, elle vivait une expérience politique inédite sous la Vème République : majorité parlementaire et majorité présidentielle ne coïncidaient plus. Ajoutons que de nombreuses réformes s'étaient succédé ou avaient été annoncées en quelques mois, évitant toute impression d'atonie, et que la vague de terrorisme du mois de septembre avait réveillé un besoin de sécurité et de rassemblement qui ne prédisposait pas aux élans fiévreux.

Il n'est donc pas exagéré de dire que la mobilisation lycéenne et étudiante, par sa dimension, par sa rapidité, a étonné tous les observateurs. On peut, certes, penser qu'"une telle absence de prévision souligne (...) l'extraordinaire coupure entre les individus et la classe politique" (2), mais il faut également convenir que les hommes politiques ne sont pas des pythies : pour prévoir des phénomènes de cet ordre, ils ne sont pas logés à meilleure enseigne que quiconque. La lucidité de ceux pour qui les événements auraient dû être prévus, puisqu'ils sont arrivés, ne laisse pas d'être admirable : néanmoins elle n'est guère utile pour expliquer comment un texte aussi mesuré que le projet Devaquet, rédigé au surplus par un homme connaissant, de l'intérieur, les problèmes universitaires, a pu réunir pareille foule contre lui.

Pour tenter d'interpréter la mobilisation de novembre-décembre, mieux vaut éviter de trop s'éloigner des événements eux-mêmes pour rechercher des causes qui en

(1) Gérard Courtois, Le Monde, 24 octobre 1986.

(2) Luc Ferry et Alain Renaut, 68-86, Itinéraires de l'individu, éd. Gallimard, 1987, p.10.

rendraient compte par une nécessité de fer. De telles démarches - les nombreuses tentatives d'"explication" des événements de mai 68 en sont l'illustration - donnent bien souvent lieu à des illusions rétrospectives et produisent autant de théories contradictoires qu'il y a de théoriciens. Il est préférable de **partir des caractéristiques observables du mouvement afin de rechercher, sinon ses causes au sens fort du terme, du moins sa signification et ses véritables enjeux.**

D) UN MOUVEMENT SYMPATHIQUE

1) Catégorie junior : record national battu

Inutile d'entrer dans les controverses arithmétiques qu'entraîne toute grande manifestation : il est clair que les manifestations du 27 novembre et du 4 décembre ont rassemblé, si l'on additionne les défilés parisiens et provinciaux, plusieurs centaines de milliers de personnes.

Elles étaient incomparablement **plus massives** que lors des mouvements universitaires de 1976 et de 1983, et bien **plus amples** que lors du précédent mouvement associant lycéens et étudiants (à savoir la protestation contre la réforme des sursis d'incorporation, en 1973).

En mai 1968, les manifestations de très grande ampleur, le 13 mai ou le 30 mai, n'étaient pas principalement formées de lycéens et d'étudiants ; les rassemblements proprement universitaires n'avaient pas réuni plus de 25.000 manifestants. Plus près de nous, la manifestation particulièrement nombreuse du 24 juin 1984 sur la liberté scolaire comprenait une importante proportion d'adultes.

Au contraire, les défilés de novembre-décembre 1986 étaient composés dans leur immense majorité de lycéens et d'étudiants : à ce point de vue, ils n'ont **pas d'équivalent** dans notre histoire.

2) Les lycéens font le nombre

Remarquables par le nombre de jeunes participants, les manifestations de novembre-décembre se distinguaient également par leur composition. Tous les témoignages concordent sur ce point : la proportion d'étudiants parmi les manifestants n'excédait pas 30 % ; les lycéens - y compris de

nombreux élèves des lycées professionnels - étaient largement majoritaires au sein des défilés, qui comprenaient même une proportion non négligeable de collégiens.

L'extrême jeunesse des contestataires explique en partie certains aspects du mouvement : sa propagation rapide, souvent par contagion d'un établissement à l'autre, le faible degré d'encadrement des manifestations, l'absence de distance critique vis-à-vis des thèses soutenues par les animateurs du mouvement - et même l'aspect de vacances anticipées qu'ont pris des défilés coïncidant avec l'achèvement d'un trimestre scolaire trop long (1).

Le style des manifestations lui-même est révélateur : on est loin du climat sévère des défilés syndicaux ou politiques traditionnels, très loin également de la dureté des manifestants de mai 1968 ; rien à voir non plus avec l'atmosphère sérieuse et retenue du 24 juin 1984. L'ambiance est à la gaité, à l'amusement. Plutôt que de reprendre des slogans précis, les manifestants égratignent MM. Devaquet et Monory sur des airs empruntés soit au "Top 50", soit à la chanson traditionnelle, qui prouve ainsi qu'elle n'est pas morte (2) ; les publicités les plus connues sont également mises à contribution (3). On entend d'ailleurs rester entre jeunes : lorsque des enseignants cherchent à se joindre au cortège, le 27 novembre, ils sont copieusement sifflés ; le 4 décembre, ils sont relégués à la fin du défilé où ils font pâle figure (4).

Dans les dernières années, une seule mobilisation de jeunes avait pris, toutes proportions gardées, une allure semblable : il s'agit de la manifestation de soutien à la station de radio NRJ, le 10 décembre 1984. En quelques jours, sans autre moyen que les appels lancés sur sa propre fréquence, cette radio était alors parvenue à provoquer un rassemblement de plus de 50.000 lycéens et collégiens protestant contre l'"atteinte aux libertés" ; la Haute Autorité avait derechef renoncé aux sanctions

(1) Voir infra., p. 26.

(2) Une chanson domine les manifestations du 27 novembre et du 4 décembre : sur l'air de "Si tu veux faire mon bonheur, Marguerite ...", elle décrit de manière très directe l'état d'esprit des contestataires : "Devaquet, si tu savais, ta réforme, ta réforme, Devaquet, si tu savais, ta réforme où on s'la met. Aucu -, aucu -, aucune hésitation ; non, non, non ; non à la sélection".

(3) Un vaquet ça va, Devaquet bonjour les dégâts" . "Monory maxiprix, mais il fait le minimum".

(4) Cf. La nouvelle vague, numero spécial de Libération, janvier 1987, pp. 10 et 47.

envisagées contre NRJ malgré la violation manifeste, par cette station, des normes concernant la puissance des émetteurs.

3) Au nom de la grève ...

A l'évidence, la grève des cours est un phénomène beaucoup plus difficile à appréhender, en particulier dans le cas des universités, que les manifestations.

L'expression "grève des cours", bien que consacrée par l'usage, est d'ailleurs équivoque et inadaptée : l'usager d'un service public n'est pas assimilable à un salarié face à un employeur ; qu'il renonce à bénéficier d'un service auquel il a droit n'en fait pas un "gréviste" au sens strict.

Quoi qu'il en soit, cet aspect du mouvement apparaît à la fois **irrégulier dans le temps et variable selon les établissements**, les cycles d'études, les disciplines ou les sections. La grève a commencé le 17 novembre à Paris XIII-Villetaneuse, elle s'est étendue progressivement à un grand nombre d'établissements, universités puis lycées, et n'a totalement cessé que le 10 décembre : durant cette longue période, elle a été un **phénomène très mouvant**.

Dans les universités, la grève des cours semble n'avoir pris une très grande ampleur que dans les premiers cycles, exception faite du cas des disciplines de santé où les incidences du mouvement ont été très limitées. Les premiers cycles littéraires et économiques ont été les plus touchés, la situation étant plus variable en sciences et en droit. Les deuxième et troisième cycles ont été relativement peu perturbés, hormis les jours des grandes manifestations. Une partie des élèves des instituts universitaires de technologie (I.U.T.) et des sections de techniciens supérieurs (S.T.S.) se sont joints au mouvement ; en revanche, celui-ci n'a pas affecté les grandes écoles, ni les classes préparatoires (à l'exception des "prépas" littéraires).

Les expressions "universités en grève" ou "universités ayant décidé la grève", abondamment utilisées par les media, étaient donc de nature à induire le public en erreur : elles évoquent des établissements paralysés, ayant délibérément cessé de fonctionner, **ce qui a été constamment inexact**. En réalité, le mouvement de grève a eu vraisemblablement moins d'ampleur en 1986 qu'en 1976, lors de la protestation contre la réforme des

cycles d'étude : à cette époque, l'interruption des cours avait pris suffisamment d'importance pour que le ministère envisage de ne pas accorder de valeur nationale aux diplômes délivrés par certaines universités (les diplômes d'une seule université, celle de Paris VIII, furent finalement privés du caractère national) ; à l'automne dernier, on était très loin d'une telle situation.

Au demeurant, les conditions particulières de la vie universitaire doivent inciter à la prudence dans le maniement de la notion de grève.

Etant donné le nombre relativement limité d'heures de cours ou de travaux dirigés que suit chaque étudiant dans la semaine, et la disposition irrégulière de ces heures, il n'y a, à tout moment, qu'une partie des étudiants à être présents dans les locaux ; de plus, surtout à partir du 2ème cycle, des étudiants assez nombreux exercent ou recherchent une activité salariée, ce qui restreint leur présence sur le campus. L'intermittence propre à la vie étudiante limite donc, dans un sens ou dans l'autre, la portée des jugements sur l'ampleur des grèves.

De même, il est pratiquement impossible de savoir exactement dans quelle proportion les enseignants ont cessé les cours : les contrôles dans ce domaine sont très faibles, et il est particulièrement difficile de connaître l'attitude prise par les chargés de travaux dirigés, souvent enseignants "occasionnels".

Enfin, il convient de bien mesurer la portée des décisions de recourir à la grève. Dans une seule université, celle de Paris IX-Dauphine, une procédure démocratique de consultation de l'ensemble des étudiants a été utilisée : elle a d'ailleurs abouti à un refus majoritaire de la grève. Partout ailleurs, c'est le rassemblement des étudiants présents dans le plus grand amphithéâtre disponible qui a décidé de proclamer l'université "en grève", sans que la représentativité de ces "assemblées générales" n'ait été aucunement garantie. A Paris XIII-Villetaneuse, ce sont 600 étudiants, sur 10.000 inscrits et environ 2.000 présents chaque jour, qui ont décidé la grève (1) ; à Paris I-Panthéon-Sorbonne, l'"assemblée générale" réunissait 2.000 étudiants sur plus de 30.000 inscrits. La mise en place de "piquets de grève" a certainement contribué à amplifier le mouvement : en même temps, elle montre que beaucoup d'étudiants souhaitaient assister aux cours, puisqu'il devenait nécessaire de les en empêcher.

(1) J. Dray, op. cit. p. 11.

4) - Le centre de gravité

L'ampleur inégale de la grève des cours doit être mise en rapport avec la proportion nettement minoritaire des étudiants parmi les manifestants. Retenons le pourcentage de 30 % d'étudiants au sein des défilés. Admettons, avec le journal "Le Monde", que les manifestations du 27 novembre et du 4 décembre ont rassemblé sur l'ensemble du territoire environ 600.000 personnes, ce qui est sans doute quelque peu exagéré. Même si l'on adopte ce pourcentage et cet effectif total, on doit conclure **qu'un étudiant sur six a manifesté contre le projet Devaquet**. Cette proportion, assurément considérable, est tout de même bien minoritaire, compte tenu du fait que les mouvements étudiants n'ont pas de sanction économique ni -sauf à se prolonger très longtemps -de sanction scolaire notable. Pour être fort importante, la contestation dans l'enseignement supérieur n'a probablement pas eu l'ampleur qu'on lui prêtait.

Il n'en est pas de même dans le cas des lycées. Plus ramassé dans le temps, le mouvement y a été plus intense. Bien sûr, l'absentéisme a été variable selon les établissements et selon les sections : en particulier, le mouvement a été bien plus suivi dans les sections littéraires et économiques (A et B) que dans les autres : néanmoins, **dans l'ensemble, la grève lycéenne a pris une dimension absolument inédite**. Les jours des grandes manifestations, un grand nombre d'établissements ont été pratiquement désertés. Certes, tous les élèves absents n'ont pas participé aux manifestations ; de plus, les établissements privés ont été très peu touchés par la grève. Mais, indiscutablement, **la mobilisation lycéenne a été très massive**. A supposer que l'on retienne le chiffre de 600.000 manifestants, il faudrait évaluer à **près de 30 % la proportion des élèves des lycées publics** qui ont manifesté contre le projet Devaquet ; en réalité, cette proportion a dû être plutôt de l'ordre d'un élève sur quatre : quoi qu'il en soit, on est en présence d'un phénomène d'une ampleur considérable et sans précédent.

Il faut en conclure que, malgré les apparences, les événements de novembre-décembre n'ont pas été un mouvement universitaire : le centre de gravité de la protestation était en réalité situé à la charnière de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, dans les lycées et les premiers cycles universitaires.

5) Un programme minimum commun

Alors que le mouvement contestataire, en mai 1968, mêlait les thèmes universitaires et les thèmes sociaux et politiques, et mettait en avant des slogans révolutionnaires ou utopistes, les mouvements postérieurs à mai 1968, dans le domaine scolaire et universitaire, ont toujours eu un caractère négatif : il s'agissait de refuser une réforme.

Le mouvement de novembre-décembre 1986 n'a pas failli à cette règle. Il s'est présenté exclusivement comme une dénonciation de certains aspects du projet Devaquet, ou de ce projet dans sa totalité, sans s'accompagner de contre-propositions significatives et sans s'élargir à d'autres domaines - si ce n'est, à partir du 4 décembre, le comportement des forces de l'ordre. Nulle trace d'une remise en cause radicale du système éducatif : les étudiants grévistes font savoir qu'ils tiennent à passer leurs examens ; certains lycéens pratiquent la "grève à la japonaise", en assistant aux cours munis d'un brassard ou en faisant noter sur les registres d'appel qu'ils sont "présents mais solidaires".

De fait, le retrait du projet a fait disparaître toute contestation en très peu de temps : les tentatives pour donner un prolongement au mouvement ont rencontré un écho extrêmement faible.

Avant de se dissoudre, la "coordination nationale" des étudiants grévistes avait convoqué des "états-généraux de l'Université" : les assemblées chargées d'élire des délégués à ces états-généraux ont réuni, dans tous les établissements, un nombre très réduit de personnes, souvent quelques dizaines.

Aux récentes élections des conseils régionaux des oeuvres universitaires (C.R.O.U.S.), qui sont la seule occasion pour l'ensemble des étudiants d'exprimer leurs préférences dans un même scrutin, la participation a été inférieure à 7 % (1).

Quelles qu'aient été les intentions réelles de ses animateurs, le mouvement de contestation est donc resté tributaire du but limité et négatif qu'il affichait dès son origine ; la nature de ce but facilitait la mobilisation de nombreux jeunes, mais en même temps elle empêchait cette mobilisation de se poursuivre une fois le résultat atteint.

6) Comme des poissons dans l'eau

Dernière - et non la moindre - caractéristique générale que l'on peut facilement observer : les contestataires ont bénéficié d'une large sympathie dans la population. Un sondage (2) publié le 4 décembre faisait état d'une proportion de 62% d'opinions favorables au mouvement.

Cette attitude s'explique sans doute en partie par la valorisation, caractéristique de la société française depuis les années 1960, de tout ce qui vient de la jeunesse ; elle tient peut-être aussi au fait que les parents des contestataires de 1986 avaient eux-mêmes vécu les événements de mai 1968 et en gardaient, au moins pour certains d'entre eux, quelque nostalgie.

Mais l'existence de ces facteurs favorables ne doit pas conduire à sous-estimer la capacité qu'a montrée le mouvement à conquérir l'appui de l'opinion. On est en présence d'une contestation parfaitement adaptée à l'ère de la communication audiovisuelle, sachant remplir toutes les conditions requises pour un bon impact (3).

(1) Le commentaire que donne de ce chiffre M. Philippe DARRIULAT, président de l'UNEF-ID (par ailleurs grand vainqueur de ces élections), est révélateur de l'ampleur réelle du mouvement de novembre-décembre dans les universités : "La participation n'est pas plus importante, voire même légèrement plus faible, que lors des scrutins précédents. Le nombre des votants est à peu près équivalent à celui des participants aux assemblées générales de novembre-décembre, c'est-à-dire des militants motivés." (Dépêche A.F.P., 17 avril 1987, nous soulignons).

(2) Effectué par l'institut IPSOS pour "Le Matin".

(3) La mobilisation pour la défense du pluralisme scolaire avait également été, sur un autre mode, un exemple de bonne adaptation au rôle actuel des media audiovisuels.

Signe sans doute d'une intériorisation des processus médiatiques, les contestataires limitent les enjeux et les simplifient à l'extrême (le retrait du projet, ou du moins de trois aspects du texte bien identifiés) ; évitant la "langue de bois", ils utilisent, par le détournement de chansons ou de slogans publicitaires très connus, un langage accessible à tous et qui ne choque personne ; en même temps, ils s'efforcent de gommer toute aspérité, en mettant en avant leur légalisme, leur apolitisme, leur refus de la violence, leur volonté de réussir leurs études. Le mouvement privilégie ce qui est spectaculaire : les grandes manifestations joyeuses et pittoresques, préparées et annoncées avec soin, en sont les temps forts, les autres formes d'action passant au second plan. Ainsi peut-on atteindre le registre de l'émotion, et communiquer l'image d'une jeunesse unanime et pacifique se heurtant à l'entêtement déraisonnable d'un Gouvernement coupé de la société.

II) LE SENS D'UNE MOBILISATION

Si l'on s'en tient à la signification véritable du projet Devaquet - très novateur en matière de structures universitaires, mais accroissant de manière très prudente l'autonomie des établissements - il est difficile de se défendre d'un sentiment de **disproportion** entre ce texte et l'intense mobilisation adverse qu'il a provoquée.

Certes, la manière dont le projet a été perçu permet pour une large part de comprendre cette disproportion : comme on le verra plus loin, son contenu a été profondément déformé par une propagande très active. Beaucoup de lycéens et d'étudiants ont cru être en présence d'un projet qui instaurait un "barrage" à l'entrée des universités, mettait en place une "sélection par l'argent" et supprimait la valeur nationale des diplômes. Ces thèmes, lancés à un moment de l'année très favorable à la mobilisation (pour des raisons d'ailleurs différentes) des lycéens et des étudiants (1), ont permis de dramatiser les enjeux du projet et de créer le sentiment d'un fossé infranchissable entre les préoccupations de la jeunesse scolaire et universitaire et les intentions du Gouvernement.

Mais cette explication, pour importante et même sans doute décisive qu'elle soit, n'est pas suffisante. Les organisations qui sont à l'origine du mouvement n'auraient pas à ce point réussi à mobiliser une large partie de la jeunesse s'ils ne s'étaient appuyés sur un terrain favorable. Il est de fait que la propagande hostile au projet était outrancière : encore faut-il saisir pourquoi son contenu a été si facilement accepté.

(1) La fin du mois de novembre est le moment où de nombreux étudiants inscrits en première année découvrent qu'ils se sont mal orientés et qu'ils n'auront pas leurs examens. A ce même moment, les lycéens, en raison de la précocité de la rentrée 1986, se trouvaient en fin de trimestre : les conseils de classe avaient souvent été avancés pour rééquilibrer l'année scolaire.

En d'autres termes, il est permis de penser que l'intensité de la mobilisation contre le projet Devaquet ne peut être pleinement expliquée sans invoquer des facteurs d'ordre général qui ont créé un contexte propice à la contestation.

1) une "génération morale" ?

Selon certains commentateurs (1), les événements de novembre-décembre seraient le signe d'une mutation culturelle de la jeunesse ; ils marqueraient l'émergence d'une "génération morale" qui, détachée des mythes politiques des précédentes décennies, se caractériserait par sa générosité et son attachement à quelques valeurs fondamentales : égalité, antiracisme, solidarité, démocratie, droits individuels.

Les preuves de cette mutation seraient le contenu de certains des produits culturels les plus appréciés de la jeunesse, notamment le rock français et les bandes dessinées, le succès de Coluche et des restaurants du coeur, celui du mouvement "SOS racisme".

Heurtée par certains projets ou certaines mesures du Gouvernement (réforme du code de la nationalité, répression accrue contre les consommateurs de drogue, multiplication des contrôles d'identité, expulsions d'immigrés), choquée par certaines "bavures" policières, la "génération morale" aurait jugé inacceptable le projet Devaquet parce qu'il remettait en cause "l'égalité des chances" et aggravait la concurrence entre les différentes filières de l'enseignement supérieur.

Cette analyse n'est pas sans mérite : elle souligne à juste titre le déclin de l'audience des thèmes proprement politiques (au sens étroit du terme) dans la jeunesse, au profit de thèmes plus directement moraux et de causes humanitaires.

Il n'est pas, non plus, totalement inexact de voir dans quelques aspects de la mobilisation de novembre-décembre un phénomène de "génération". Comme nous l'avons vu, le "centre de gravité" de la protestation correspondait à un groupe d'âge relativement homogène : or, au sein de ce groupe, certaines préoccupations, notamment l'inquiétude sur l'avenir

(1) L. Joffrin, Un coup de jeune, éd. Arlea, 1987 ; J. Dray, op. cit.

professionnel, sont communes et certaines références culturelles paraissent largement partagées. Par ailleurs, les classes d'âge qui peuplent les dernières années de l'enseignement secondaire et les premières années de l'enseignement supérieur ont un profil sociologique bien particulier. Généralement très autonomes sur de nombreux plans, les jeunes appartenant à ces classes d'âge continuent pour la plupart à vivre avec leurs parents (1) et n'ont pas d'indépendance économique ; en raison de cette situation hybride, beaucoup d'entre eux éprouvent le sentiment de ne pas avoir d'importance sociale véritable, d'être trop peu consultés, de ne pas pouvoir s'exprimer. La volonté de se faire entendre, de montrer qu'il fallait compter avec eux, a sans doute été, pour de nombreux jeunes, une raison supplémentaire de participer aux manifestations (2).

Néanmoins, il paraît aventureux de considérer le mouvement de novembre-décembre comme le reflet d'une "génération", et plus discutable encore de voir dans l'adhésion à certaines "valeurs" le principe de ce mouvement.

Tout d'abord, l'emploi du mot "génération" semble quelque peu risqué, dès lors que l'on considère que c'est une minorité de la jeunesse scolaire et universitaire - laquelle n'est pas toute la jeunesse - qui a participé activement à la contestation (3). Il convient de se garder, dans cette affaire, des illusions d'optique que suscite la simplification médiatique. "Les étudiants" ou "les étudiants de telle université" sont des expressions fréquemment reprises par la presse, surtout la presse audiovisuelle, pour désigner une partie, parfois très restreinte, de la population intéressée ; l'utilisation du terme "génération" à propos des

(1) Sur le caractère de plus en plus tardif de la "décohabitation familiale", voir l'article d'Olivier Galland, Une nouvelle jeunesse?, "Futuribles", avril 1987, pp. 38-40.

(2) On peut relever en ce sens, même s'il n'y a pas eu de "conflit de générations" à propos du mouvement, que les contestataires de 1986 ont tenu à se distinguer de leurs aînés : "mai 68, c'est vieux, 1986, c'est mieux".

(3) Laurent Joffrin lui-même le souligne, op.cit., p. 73. Les chiffres retenus par cet auteur sous-estiment d'ailleurs l'effectif total des lycéens et des étudiants, qui s'élevait en 1985 (enseignement technique compris) à 3,1 millions de personnes (source : Ministère de l'Éducation nationale, Repères et références statistiques, édition 1986). A supposer même que l'on admette le chiffre de 600.000 personnes pour les grandes manifestations, il faudrait donc évaluer à environ un cinquième de la population intéressée, toutes catégories (étudiants et lycéens) confondues, la proportion de manifestants contre le projet Devaquet. Encore faut-il noter que cette évaluation tient pour négligeable la participation d'adultes et de collégiens aux manifestations, ce qui ne reflète pas la réalité.

manifestants de novembre-décembre relève à bien des égards de ce type d'abus de langage, tout comme en relevaient d'ailleurs les analyses de la "bof génération" en vogue les années précédentes (1).

Ensuite - et sans mettre en cause l'attachement des jeunes manifestants à certaines valeurs de l'égalitarisme démocratique - il convient d'éviter de plaquer trop hâtivement certains schémas généraux sur le mouvement de novembre- décembre.

Par exemple, on a souvent souligné le "légalisme" de ce mouvement, son attachement au droit et à la démocratie. Il est vrai que les contestataires s'adressaient à l'Assemblée nationale (superbement ignorée en mai 68) et faisaient référence aux principes fondamentaux reconnus par la Constitution ; mais le **mode de fonctionnement des "assemblées générales"** était fort éloigné de ce qu'on entend habituellement (et notamment dans la Constitution) sous le mot de "démocratie".

De même, attribuer au mouvement des motivations principalement "morales" est tout à l'honneur des intéressés, mais mériterait peut-être d'être nuancé : le projet Devaquet était-il réellement un texte "immoral" ? Etais-ce vraiment pour son "immoralité" présumée qu'il était combattu ? Toujours est-il que le même commentateur qui souligne le contenu "moral" de l'opposition au projet Devaquet remarque, à quelques pages d'intervalle, la parenté de ce mouvement avec la manifestation de soutien à NRJ en décembre 1984 - manifestation qu'il juge cependant, quant à elle, très peu "morale" (2).

La même "génération" apparaît ainsi plus ou moins "morale" selon les moments ou les points de vue ; la générosité de ses membres est sans doute très grande lorsqu'il s'agit de refuser ce qu'ils perçoivent comme une aggravation de la sélection ; elle ne va pas jusqu'à les amener à remettre en cause les formes actuelles de sélection, lorsqu'ils en bénéficient. Les étudiants du secteur sélectif de l'enseignement supérieur (3) et les élèves des

(1) Ces analyses ambitieuses s'appuient parfois, des exemples récents le montrent, sur des témoignages fort ténus.

(2) Laurent Joffrin, op.cit. pp. 42-44.

(3) Ce secteur comprend les classes préparatoires aux grandes écoles, les sections de techniciens supérieurs, les instituts universitaires de technologie, les disciplines de santé, les grandes écoles ; il convient d'y ajouter diverses filières universitaires où une sélection est pratiquée en marge de la loi Savary. Au total, ce secteur accueille près de 40 % des étudiants et délivre près des deux tiers des diplômes.

meilleures sections des lycées n'ont pas saisi l'occasion du mouvement de grève pour demander une nuit du 4 août du système éducatif. Les sélectionnés sont restés muets tout au long du parcours.

Par ailleurs, l'analyse suivant laquelle les projets gouvernementaux relatifs au code de la nationalité ou à la répression de la toxicomanie, ainsi que les mesures de lutte contre l'immigration clandestine, auraient joué un rôle dans la mobilisation lycéenne et étudiante, doit être accueillie avec prudence.

Certes, le projet de réforme du code de la nationalité semble, en particulier, avoir heurté de nombreux jeunes ; c'est également un fait que l'association SOS-racisme a participé activement à l'effort de mobilisation contre le projet Devaquet.

Cependant, ces divers thèmes sont relativement peu apparus au cours du mouvement : celui-ci se caractérisait au contraire, comme nous l'avons vu, par la limitation du but qu'il affichait ; et l'on peut noter que la manifestation organisée en mars 1987 sur l'acquisition de la nationalité est très loin d'avoir eu l'ampleur des rassemblements de novembre-décembre.

Au surplus, l'exemple de la contestation étudiante et lycéenne en Espagne, assez comparable à la contestation française par son ampleur et ses thèmes alors que le contexte politique était totalement différent, montre qu'il n'est pas nécessaire que des motifs annexes entrent en jeu pour qu'une contestation très importante se développe dans le domaine éducatif.

Sans nier le rôle joué par certains projets gouvernementaux pour créer un contexte favorable au mouvement, il paraît finalement raisonnable d'admettre que celui-ci **peut être expliqué** pour l'essentiel en s'en tenant au terrain scolaire et universitaire - ce que les contestataires ont eux-mêmes toujours dit : les communiqués de la coordination nationale des étudiants grévistes précisent constamment que le mouvement est dirigé contre l'aggravation de la sélection (voire plus simplement "contre la sélection") et contre la perspective d'un accroissement de l'autonomie des universités et de la concurrence entre celles-ci.

2) - un mouvement "individualiste" ?

Mais si l'on admet que les raisons du mouvement de novembre-décembre relèvent bien du domaine éducatif et se ramènent au refus de toute aggravation de la sélection et de la concurrence, ce mouvement cesse d'apparaître comme le signe d'un mystérieux renversement dans l'évolution des mentalités.

La mobilisation lycéenne et étudiante a souvent été présentée comme une réfutation des analyses qui voyaient dans l'"individualisme" (1) le caractère toujours plus dominant des sociétés occidentales et en particulier de la société française, la jeunesse ne faisant pas exception. Cette présentation repose sur une confusion quant au sens de ces analyses : on a cru que dans celles-ci, "individualisme" était synonyme d'"égoïsme apathique" (2), ce qui n'était pas vrai.

En réalité, comme le soulignent Luc Ferry et Alain Renaut (3), les grandes analyses de l'individualisme moderne, depuis Benjamin Constant et Tocqueville, ont toujours mis en évidence l'ambiguïté de celui-ci, soulignant qu'il peut aussi bien favoriser le repli sur soi et le narcissisme qu'entraîner l'association des individus dans des buts déterminés (4). Les développements d'aujourd'hui sur la "génération morale", comme ceux d'hier sur la "bof génération", ont ainsi en commun le tort d'avoir un point de vue unilatéral, de prendre une seule des virtualités de l'individualisme pour la totalité de celui-ci.

Dans cette optique, le mouvement de novembre-décembre ne doit pas être considéré comme une remise en cause de l'individualisme contemporain, mais au contraire comme l'illustration d'une des formes que celui-ci peut prendre.

(1) Voir notamment Gilles Lipotevsky, L'ère du vide, essai sur l'individualisme contemporain, ed. Gallimard, 1983.

(2) Sur la critique de cette assimilation, cf. Luc Ferry et Alain Renaut, *op. cit.*, p. 29 et Karl Popper, La société ouverte et ses ennemis, ed. du Seuil, 1979, T. I, pp. 89-90.

(3) *Op. Cit.* pp. 26-30.

(4) Lorsqu'il avance sa célèbre distinction entre la "liberté des anciens" et la "liberté des modernes", Benjamin Constant inclut, dans la "liberté des modernes" le "droit de se réunir à d'autres individus" et le "droit, pour chacun, d'influer sur l'administration du Gouvernement (...) par des représentations, des pétitions, des demandes que l'autorité est plus ou moins obligée de prendre en considération" (De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes, 1819).

La mobilisation lycéenne et étudiante était officiellement marquée par un refus de la "politisation", de la "récupération", et par un objectif constamment limité ; loin de procéder d'une éthique collectiviste, elle était d'abord un rassemblement d'individus qui estimaient que leurs intérêts et leurs droits étaient menacés : ils étaient dès lors décidés à mettre temporairement entre parenthèses tout ce qui aurait pu les diviser, afin d'agir efficacement en vue d'un résultat précis.

Comme le notait "à chaud" un observateur : "Au risque de choquer, on peut se demander s'il n'y avait pas dans les immenses cortèges de jeudi (27 novembre) comme une innombrable cohabitation d'individus ayant d'abord en commun le souci de leur avenir particulier. Rien n'y indique pour l'heure une radicale mise en cause de la société ou une nouvelle révolution culturelle" (1).

On peut sans doute objecter que l'"apolitisme", l'"indépendance", la "spontanéité" si souvent revendiqués par les lycéens et les étudiants n'étaient pas un exact reflet de la réalité.

Certes, l'action de diverses organisations syndicales et politiques a joué un rôle déterminant dans le déclenchement et l'amplification du mouvement ; il est également vrai que les animateurs de la contestation étaient des militants déjà chevronnés dont "l'apolitisme" n'était pas le trait distinctif. On verra par la suite les mécanismes souterrains qui favorisèrent la levée en masse (2).

Mais cette objection n'est pas dirimante : on doit remarquer en effet que les organisations en cause ont constamment été amenées à minimiser voire à dissimuler leur rôle. Elles savaient que, sur leurs thèmes propres, elles ne pouvaient mobiliser étudiants et lycées : en se mettant en avant, elles auraient provoqué une réaction de rejet, accompagnée de la division et de l'affaiblissement rapide du mouvement.

(1) Bruno Frappat, "Le Monde", 2 décembre 1986.

(2) Chapitre III "Du frémissement à la deferlante" p. 101.

Autrement dit, les organisations politiques et syndicales devaient avancer masquées. Elles n'ont pu agir efficacement qu'en reprenant le langage, les apparences et les thèmes de l'individualisme, ce qui montre bien que celui-ci caractérisait la très grande masse des contestataires.

De plus, "en toute chose il faut considérer la fin": or la mobilisation n'aurait pas cessé si rapidement et si complètement, une fois son objectif atteint, s'il y avait eu véritablement remise en cause de l'individualisme.

Au total, pour qui n'entend ni dénigrer le mouvement lycéen-étudiant, ni l'encenser, mais simplement l'analyser, il semble raisonnable de voir avant tout dans les manifestations de novembre-décembre un imposant rassemblement de "consommateurs d'école" (1), persuadés d'être confrontés à une volonté de suppression des garanties dont ils bénéficient et d'être ainsi menacés dans leurs intérêts les plus immédiats. Il n'y a là ni "générosité" extraordinaire, ni trace d'une nouvelle pathologie mentale particulièrement dangereuse.

3) - Un effet de ciseaux

Pourquoi cependant les contestataires ont-ils cru leur avenir à ce point menacé par un projet qui ne bouleversait tout de même pas le paysage universitaire français ? Il faut, nous l'avons dit, faire la part de la désinformation qui a entouré un texte élaboré dans des conditions difficiles et dont la raison d'être et la portée exacte n'avaient pas été suffisamment présentés à l'opinion ; ces points seront examinés dans le chapitre suivant. Mais la question demeure de savoir pourquoi la présentation alarmiste de la réforme proposée a eu un tel crédit au sein de la jeunesse scolaire et universitaire, qui n'est pas forcément dépourvue de tout sens critique.

Pour chercher une réponse, il convient de se reporter aux caractéristiques du mouvement qui ont été dégagées plus haut. Nous avons vu que le "cœur" de la mobilisation était constitué par les lycées et les premiers cycles de l'enseignement supérieur. Or, il s'agit là d'un segment du système éducatif soumis

(1) La montée du consumerisme scolaire avait été analysée, il y a quelques années, par Robert Ballion, *Les consommateurs d'école*, ed. Stock, 1982 ; le consumerisme des thèmes de la mobilisation de novembre-décembre a été souligné par Jean-Michel Croissandeau, "Le Monde de l'Education", janvier 1987, p. 9 et par Laurent Joffrin, op. cit., p. 128.

depuis plusieurs années à des tensions de plus en plus fortes. Les jeunes s'y trouvent chaque année plus nombreux, face à un horizon obscurci et à des perspectives limitées. Ils supportent très mal cet effet de ciseaux.

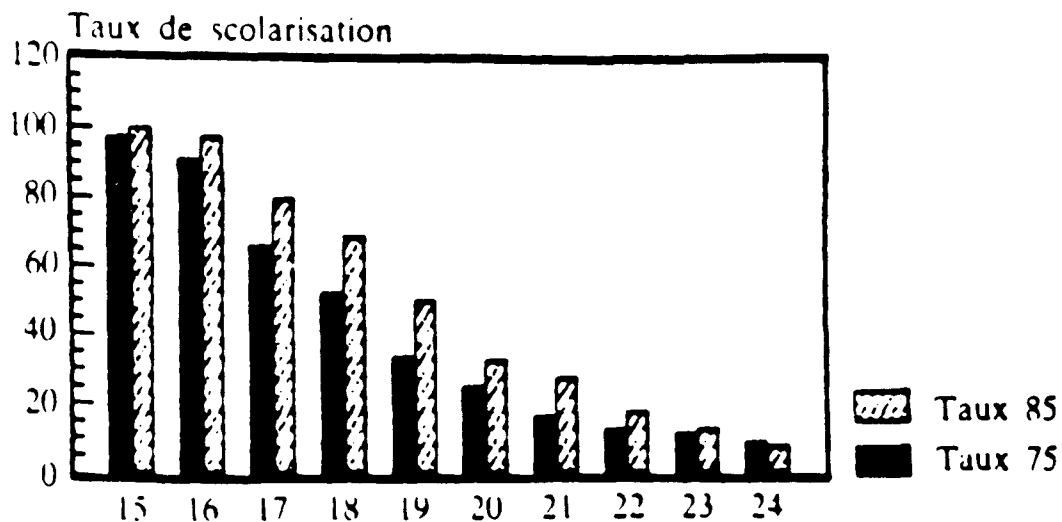
a) Une demande accrue

D'un côté, lycées et premiers cycles universitaires doivent répondre à une demande accrue en quantité et en qualité : conscients de la montée du chômage, des jeunes en nombre croissant s'efforcent de prolonger leur scolarité et attendent du système éducatif qu'il leur donne des perspectives de réussite.

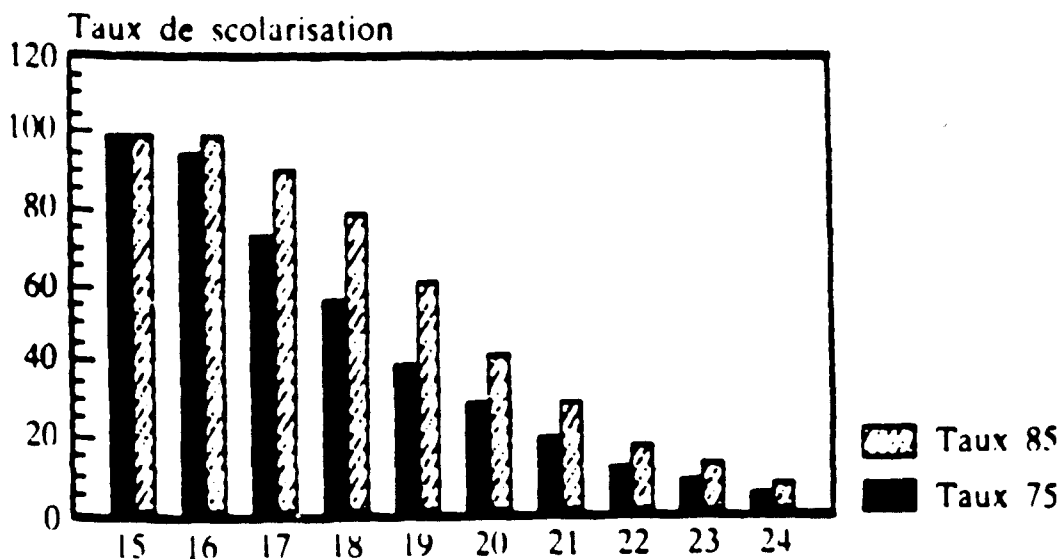
Le taux de scolarisation dans les classes d'âge correspondantes a nettement augmenté en l'espace de 10 ans, comme le montrent les graphiques ci- dessous (1) :

(1) Cf. Olivier Galland, article cite, p. 28.

**Graphique I - Taux de scolarisation selon l'âge
en 1975 et 1985
(garçons)**



**Graphique II - Taux de scolarisation selon l'âge
en 1975 et 1985
(filles)**



En termes d'effectifs, le nombre des lycéens est passé, sur la même période, de 1,7 million à 2 millions (+ 17,6 %) et celui des étudiants de 908.000 à 1,13 million (+ 24,4 %) (1).

Or, comme le souligne Olivier Galland (2), cette progression résulte "avant tout d'une demande sociale d'éducation, en particulier de la part de catégories qui n'avaient auparavant qu'un recours limité et bref à l'école : jeunes filles, enfants de milieu populaire, ou même des couches moyennes" ; c'est pourquoi elle doit être expliquée par une élévation du "niveau des attentes sociales à l'égard des performances de l'institution scolaire, à l'égard de sa capacité à délivrer des titres qui assurent une place jugée satisfaisante dans le système d'emploi".

Cette analyse s'appuie sur une enquête, menée auprès d'un échantillon de 840 lycéens des cycles long et court issus en grande majorité de milieux modestes, qui permet de constater que le désir d'"aller le plus loin possible et de faire des études supérieures" est très largement partagé ; il est exprimé par 85 % des élèves des terminales générales, mais également par 65 % des élèves des terminales techniques, et par une forte minorité des élèves des lycées professionnels (42 % pour les sections tertiaires, 35 % pour les sections industrielles).

Interrogés sur les raisons qui les amènent à souhaiter prolonger leurs études, les mêmes lycéens invoquent principalement des préoccupations d'ordre professionnel ; l'obtention du diplôme "le plus élevé possible" est perçue comme un moyen non seulement de trouver un emploi, mais d'obtenir une promotion sociale.

b) des perspectives limitées

Les lycées et les premiers cycles de l'enseignement supérieur sont ainsi devenus le réceptacle de la progression des ambitions scolaires. Mais, d'un autre côté, ils sont également le lieu d'un processus presque constant d'orientation et de sélection qui aboutit à diriger une bonne partie des élèves vers des filières relativement dévalorisées et qui sont réputées offrir des chances d'insertion professionnelles assez réduites.

(1) Source : S.P.R.E.S.E., Reperes et références statistiques, Ministère de l'Éducation nationale, 1986, p. 19.

(2) Article cité, p. 30.

La forme que prend ce processus dans le cas des lycées est bien connue; elle a été notamment analysée par Laurent Schwartz, dans une annexe personnelle au rapport de la "commission du bilan" instituée en 1981 (1) où l'éminent mathématicien fait observer qu'au lieu d'être fondée sur la pluralité des formes d'excellence, l'orientation "à la française" repose sur l'existence d'une "voie privilégiée unique" (2), la section C (à dominante mathématique) qui constitue un point de passage obligé pour tout bon élève, quelle que soit la carrière à laquelle il se destine; dès lors l'orientation se fait uniquement par l'échec, comme cela est inévitable lorsque tous les élèves poursuivent le même but. En conséquence, "un jeune qui n'est pas admis en C se décourage, croit que toutes les voies nobles lui sont fermées (et c'est en partie vrai, puisqu'on a mis les meilleurs élèves et professeurs en C et qu'on recrute partout sur la voie C)"

Ainsi, ce sont en réalité 12 % des élèves de terminale qui disposent d'un choix véritable entre l'ensemble des grandes filières de l'enseignement supérieur; et l'éventail se rétrécit au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie des sections. Cette orientation négative a pour effet de brouiller la correspondance entre les sections des lycées et les filières de l'enseignement supérieur.

Les élèves de la section B (à dominante économique) ont fort peu de chances d'être admis dans des classes préparatoires aux grandes écoles de commerce et ont des difficultés à suivre l'enseignement universitaire de l'économie, de plus en plus imprégné de mathématiques. Quant aux élèves de la section D (principalement orientée vers les sciences naturelles) ils ont bien moins de chances que ceux de la section C de réussir des études de médecine ou de pharmacie; leurs chances deviennent meilleures s'ils choisissent l'enseignement économique ou commercial. De même, les titulaires d'un baccalauréat G (comptabilité et techniques de gestion) ont difficilement accès aux I.U.T. correspondant à leur formation; on les retrouve en revanche nombreux dans les universités, notamment dans les filières

(1) La France en mai 1981, t. IV, "L'enseignement et le développement scientifique", éd. La documentation française, 1981.

(2) Op. cit. pp. 192-194.

économiques, pour lesquelles ils sont encore moins bien armés que les bacheliers B, et dans les filières juridiques ou littéraires (où ils représentent respectivement 17 % et 8 % des étudiants). On pourrait multiplier les exemples (1).

Mais l'orientation négative, la "sélection par l'échec", n'a pas seulement pour conséquence de supprimer la cohérence entre enseignement secondaire et enseignement supérieur. Elle a également pour effet de "rabattre" vers les premiers cycles universitaires, normalement non sélectifs (à l'exception du cas particulier des disciplines de santé), tous les bacheliers qui sont refusés par le secteur sélectif ou ne peuvent prétendre y accéder. Dans bien des cas, on entre à l'université faute de mieux : les meilleurs élèves se retrouvent dans les classes préparatoires aux grandes écoles ; ensuite, ce sont en priorité les filières courtes, notamment les I.U.T., qui sont choisies, parce qu'elles sont sélectives et garantissent presque toujours l'obtention d'un emploi. Les universités, qui disposent de l'encadrement adapté aux études longues ne reçoivent pas, du moins en premier cycle, les étudiants les mieux à même de suivre de telles études (2). D'où la fameuse boutade, qui définit l'enseignement supérieur français par le fait que les meilleurs élèves n'y rencontrent jamais les meilleurs professeurs.

Les inconvénients pédagogiques, psychologiques, sociaux de ce système déroutant ont été décrits par Antoine Prost (3) dans le cas des lycées, ce tableau sévère pouvant être, pour l'essentiel, étendu aux premiers cycles de l'enseignement supérieur. On nous pardonnera de le citer longuement :

(1) Voir "Le Monde de l'Éducation", juillet-août 1986, p. 111.

(2) Cette hiérarchie défavorable aux universités se manifeste jusque dans l'état des locaux et des moyens d'enseignement, surtout à Paris. Comment, dans certaines universités, un étudiant ne se sentirait-il pas méprisé lorsqu'il est accueilli dans des locaux à ce point crasseux et dégradés ?

(3) Les lycées et leurs études au seuil du XXI^{ème} siècle, rapport du groupe de travail national sur les seconds cycles, ministère de l'Éducation nationale, 1983.

"Une sélection est certes nécessaire, car tous les lycéens ne peuvent faire les mêmes études, mais la façon dont elle s'exerce est particulièrement critiquable. Elle constitue une sorte de vaste distillation fractionnée qui répartit les élèves entre des filières fortement cloisonnées et hiérarchisées en fonction des modèles sociaux dominants. **Mais le système s'intéresse avant tout au petit nombre qu'il sélectionne, et non à ceux qu'il rejette dans d'autres filières moins prestigieuses** (...). Or, la nation n'est pas assez riche en hommes pour se permettre ce gaspillage. D'une part, en effet, les études à dominante scientifique abstraite finissent par être détournées de leur finalité, pour servir à définir une élite aux caractères trop étroits (...). D'autre part, sur des classes d'âge de 825.000 à 850.000 jeunes, 100.000 environ quittent chaque année le système éducatif sans qualification professionnelle et relationnelle suffisante pour affronter la vie, ce qui n'est pas acceptable dans une société démocratique et augure mal du développement du pays. En troisième lieu, la sélection retentit durement sur les attitudes des lycéens. Elle introduit entre les sections d'un lycée et entre les lycées des inégalités parfaitement perçues, et inévitablement intériorisées. Ce qui est grave, à la fois pour l'équilibre de la société et pour les études. Pour l'équilibre de la société, car il n'est pas bon que les élus du système développent, du fait de leur sélection, un sentiment de supériorité qui (...) les rend parfois méprisants ou arrogants (...), tandis que les autres intériorisent leur échec (...) et perdent esprit d'initiative et confiance en eux. (...) Mais ces inégalités ne sont pas meilleures pour les études. Ceux qui sont "victimes" de l'orientation ne travaillent pas de bon coeur à des études qu'on leur a imposées, tandis que les bénéficiaires de la sélection sont soumis à une pression plus intense qui, à la limite - on le voit chez certains élèves des classes préparatoires - peut détruire la personnalité en érigeant la réussite scolaire en absolu. Sur tout ceci pèse une angoisse énorme, qui étreint les lycéens comme leur famille : celle de tomber dans la case inférieure du classement" (1).

Ainsi apparaît clairement la nature de la tension interne aux lycées et aux premiers cycles de l'enseignement supérieur : une demande d'éducation accrue, fondée sur la crainte du chômage et le désir de promotion, rencontre la réalité d'un système d'enseignement dominé par l'orientation négative et la relégation d'une partie des jeunes vers des voies offrant des perspectives très limitées.

D'où un climat d'inquiétude et d'insécurité que renforce l'impression d'instabilité que donne la succession des réformes scolaires et universitaires (peut-être faudrait-il dire plutôt des annonces de réforme, car bien peu de projets entrent dans la réalité).

D'où également une grande sensibilité à tout ce qui paraît être un renforcement des procédures de sélection, celles en vigueur étant, comme on l'a vu, déjà mal ressenties chez ceux, et ils sont les plus nombreux, qui n'en sont pas bénéficiaires.

Dans ce contexte, certaines règles traditionnelles - notamment l'accès, théoriquement sans sélection, de tout bachelier à l'université dans le secteur de formation demandé, et l'égalité de principe entre les diplômes nationaux délivrés par les différentes universités - apparaissent, notamment aux yeux des "victimes" de l'orientation négative, comme la garantie de pouvoir poursuivre des études et comme un frein à la relégation.

1. Op. cit., pp. 41-45.

Il en est de même de l'assurance pour les titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle de pouvoir accéder au second cycle : non seulement la possession d'un D.E.U.G. est un faible atout sur le marché de l'emploi, mais encore la seule stratégie disponible pour les étudiants, face à la dévaluation des diplômes universitaires, est d'essayer d'obtenir un diplôme d'un niveau plus élevé que celui qui était requis auparavant pour parvenir à une situation professionnelle donnée.

Dès lors, tout ce qui paraît remettre en cause ces diverses garanties (1), et donc annoncer une compétition plus âpre et aux résultats plus incertains, est de nature à accentuer fortement l'inquiétude ambiante, surtout dans l'atmosphère propre à l'Education nationale où les propos rassurants d'un ministre, dans certaines circonstances, pèsent très peu.

A la question posée plus haut, nous pouvons donc désormais répondre : à lui seul, l'état présent du système éducatif explique le crédit accordé aux bruits alarmistes abondamment répandus contre le projet Devaquet. La sélection caractérise déjà très largement l'organisation de l'enseignement, elle est souvent perçue, en raison des formes qu'elle prend actuellement, comme un instrument de relégation, d'exclusion, et non comme un moyen d'orientation positive : de nombreux lycéens et étudiants pouvaient ainsi juger plausibles la relégation et l'exclusion accrues que leur annonçaient les adversaires du projet Devaquet. Parce que la garantie d'accès à l'université et l'égalité des diplômes nationaux sont les seules

(1) Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, ces garanties sont, à certains égards, plus apparentes que réelles ; bien des étudiants en sont conscients, à la différence sans doute des lycéens, ce qui explique peut-être en partie qu'ils se soient moins mobilisés que ces derniers contre le projet Devaquet, même lorsqu'ils croyaient que ce texte mettait en cause certaines de ces garanties. Mais nombre d'entre eux restaient de toute manière attachés à la valeur symbolique de certaines règles telles que l'égalité des diplômes nationaux.

"soupapes" du mécanisme actuel de sélection, elles ont constitué un point très sensible : une explosion s'est produite dès que ces "soupapes" ont paru si peu que ce soit remises en cause (1).

4) - Un milieu désorienté

L'interprétation qui vient d'être proposée ne serait pas complète si elle négligeait un certain nombre de caractéristiques actuelles du milieu scolaire et universitaire qui font de celui-ci un milieu éclaté et désorienté, et ont ainsi créé un contexte favorable à la formation d'un "front du refus".

a) - l'enclavement

Tout d'abord, les institutions d'enseignement forment un ensemble encore relativement enclavé au sein de la société française.

Certes, au cours des dernières années, un certain "dégel" est apparu : la nécessité de meilleures relations entre les entreprises et le système éducatif a été plus largement admise ; l'optique (d'autant mieux partagée qu'elle justifie tous les conservatismes) suivant laquelle, pour ne faire aucune concession aux "exigences du capitalisme", lycées et universités doivent superbement ignorer l'évolution des besoins nationaux, a perdu du terrain, ne serait-ce qu'en raison de l'attention plus grande portée par les élèves et leurs parents, dans une période de difficultés économiques, à l'efficacité de l'enseignement en termes d'insertion professionnelle.

Mais ce déblocage reste encore fragile et limité ; la crainte demeure, chez nombre d'enseignants, de voir leur activité dépendre de la "logique du marché" et de la "loi du profit", et la recherche d'une meilleure insertion des établissements dans leur environnement s'en trouve souvent freinée.

(1) Dans les termes de la théorie des jeux, on pourrait dire que beaucoup de lycéens et d'étudiants perçoivent l'orientation-sélection comme un jeu à somme nulle (ou "non coopératif"), à savoir un jeu où un gain pour les uns correspond nécessairement à une perte pour les autres. Il n'est pas étonnant qu'ils adoptent alors la stratégie dite "minimax", c'est-à-dire celle qui garantit le meilleur gain lorsque les partenaires adoptent la stratégie la moins favorable. Ils défendent donc l'égalité des universités, la valeur uniforme des diplômes, l'absence de sélection dans les filières universitaires afin de se parer contre l'hypothèse où une compétition accrue aboutirait, en raison d'éventuels résultats supérieurs des autres, à leur imposer une relégation supplémentaire. (Ce qui est d'ailleurs, n'en déplaise aux thuriféraires de la "génération morale", le type même de la solution "individualiste").

Cause et conséquence de cet isolement encore trop grand, les réalités et les problèmes du système éducatif sont mal connus du public ; non seulement la communication est insuffisante, mais elle s'effectue dans des conditions défavorables. **Il faut une crise spectaculaire pour que l'on aborde les questions d'enseignement, qui sont ainsi généralement perçues sur un mode négatif ; les réussites n'intéressent pas.**

Au sein même du milieu scolaire et universitaire, **l'information circule difficilement.** Les lycéens et leurs parents ont une connaissance très imparfaite, parfois une vision déformée, du fonctionnement de l'enseignement supérieur. La carence du Ministère de l'Education nationale en matière de prospective (1) et l'insuffisance des efforts destinés à donner une connaissance des différentes professions font que lycéens et étudiants disposent de très peu d'éléments objectifs pour choisir leur activité future. Inversement, le public (au sein duquel les employeurs) est peu au fait des efforts déployés pour créer de nouvelles filières et de nouveaux diplômes, que l'on s'acharne à baptiser de sigles rébarbatifs.

b) - un milieu éclaté

Encore trop refermé sur lui-même, le milieu scolaire et universitaire est également à bien des égards un milieu éclaté où le dialogue est difficile.

Le corps enseignant, dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement supérieur, est fractionné en de multiples catégories dont les intérêts ne convergent pas, et **l'existence d'un syndicalisme relativement puissant ne permet pas de surmonter ce fractionnement, puisqu'en réalité il le reproduit en son sein au lieu de le dépasser.** A la multiplicité des syndicats s'ajoute le fait que la principale confédération, la F.E.N., abrite des affrontements entre tendances rivales et des antagonismes entre syndicats catégoriels. De plus, le poids des intérêts propres à chaque discipline se fait fortement sentir, que ce soit par le biais des associations spécialisées, de l'inspection générale de l'Education nationale (dont les membres

(1) Carence que l'actuel ministre a fortement soulignée et a entrepris de pallier en créant une direction de l'évaluation et de la prospective. M. Monory vient également de mettre en place dans ce domaine un "groupe de réflexions" présidé par M. Jacques Lesourne.

sont traditionnellement autant les porte-parole de leurs disciplines respectives que les évaluateurs de celles-ci) ou des commissions chargées du recrutement des universitaires.

Le fractionnement du corps enseignant n'est pas le seul facteur de l'éclatement du milieu scolaire et universitaire. Dans les deux premiers degrés d'enseignement se manifeste également une tension plus ou moins forte, mais réelle, entre les préoccupations des parents d'élèves et celles des enseignants, ceux-ci acceptant parfois difficilement "l'intrusion" des parents dans le fonctionnement des établissements. Par ailleurs, lycéens et étudiants forment eux-mêmes un milieu très hétérogène du fait (entre autres raisons) de la hiérarchisation et du cloisonnement des différentes filières de formation. Dans le cas de certaines universités, c'est à peine si l'on peut parler d'un "milieu étudiant" **tant la vie collective est faible** : à preuve la très faible participation aux différentes élections universitaires, le taux minime d'adhésion aux syndicats, le nombre restreint des associations d'étudiants ou d'anciens étudiants.

Tous ces phénomènes se combinent **pour rendre fort difficile une concertation réelle**, et presque impossible la définition de perspectives recueillant un large accord. C'est là une des raisons de l'allergie aux réformes qui caractérise le milieu scolaire et universitaire : toute mesure novatrice réveille les conflits catégoriels et suscite des réactions de rejet dont les motifs sont extrêmement disparates et qui ne peuvent **qu'additionner leurs contradictions dans un refus global du changement proposé**. L'annonce d'une réforme, même limitée, ouvre ainsi presque toujours une période de conflit, mais également d'incertitude ; l'expérience montre qu'il est très difficile de prévoir dans quelle mesure la réforme entrera dans la réalité et, si elle y entre, combien de temps elle y restera. Les parents, les élèves, les étudiants voient ainsi leurs anticipations perturbées et cela sans que l'utilité des mesures à portée aléatoire qu'ils doivent subir leur apparaisse clairement, car l'information circule peu : elle leur parvient le plus souvent au travers de "filtres" associatifs ou syndicaux hostiles. On ne s'étonnera pas qu'ils aient envie que Sisyphe arrête de rouler son rocher.

c) - une crise d'identité

A ces difficultés s'ajoute la crise d'identité que traverse le corps enseignant depuis des années. Le phénomène n'est pas nouveau : il n'en est pas moins actuel.

Dans l'enseignement du second degré, les causes en sont bien connues. Le recrutement hâtif, dans les années 1960 et au début des années 1970, d'un grand nombre de maîtres auxiliaires et de professeurs d'enseignement général des collèges (P.E.G.C.) a fortement accentué l'hétérogénéité du corps enseignant ; à cela s'est ajoutée la persistance de conditions de rémunération peu attractives (1) et l'inévitable banalisation d'une profession dont les effectifs ont crû de manière vertigineuse. De plus, le succès des théories sociologiques décrivant l'Education nationale comme le lieu où la classe dominante, imposant son "arbitraire culturel", obtient la reproduction en même temps que la légitimation de la hiérarchie sociale, a contribué à enlever aux enseignants le sentiment d'exercer une mission d'intérêt général. Finalement, le prestige des carrières de l'enseignement s'est trouvé sérieusement atteint, au point qu'apparaissent aujourd'hui des difficultés de recrutement.

Dans le cas des universitaires, la dégradation du statut social a été moins accentuée ; néanmoins le même phénomène de recrutement massif d'enseignants dont la qualification n'était pas toujours suffisante s'est produit durant la même période, puis a été suivi d'une politique restrictive. La pyramide des âges des enseignants s'en est trouvée déséquilibrée ; les assistants, maîtres- assistants et maîtres de conférences (le "collège B") ont ainsi aujourd'hui des perspectives réduites d'accès au grade de professeur (le "collège A"), soit en raison de l'insuffisance de leurs titres, soit du fait de la rareté des postes disponibles. Cette situation est la source d'un "malaise latent" (2) entre les membres des deux collèges. La loi Sauvage (1980), qui accordait 50 % des sièges au collège A dans les conseils des universités, a

(1) Dans un entretien publié par "Le Monde", (27 mai 1987), M. Monory souligne la nécessité de réévaluer progressivement ces rémunérations.

(2) L. Schwartz, op. cit., p. 281.

été perçue dans les rangs du collège B comme le triomphe des "mandarins"; la loi Savary (1984), qui n'accorde plus que 20 à 22,5 % des sièges au collège A - et qui, dans une disposition déclarée non conforme à la Constitution le privait d'une représentation authentique en instituant, pour les élections dans les conseils, un collège unique où les professeurs étaient très minoritaires - a été à son tour ressentie dans les rangs professoraux comme la "revanche" d'une partie du collège B. Si l'on ajoute qu'au "malaise" entre les collèges correspond par ailleurs, dans une certaine mesure, une tendance à la politisation en sens contraire, il devient manifeste que toute tentative de remodelage des structures universitaires ne peut manquer de se heurter à certaines "pesanteurs".

d) - un syndicalisme en question

La crise d'identité durable du milieu enseignant s'est accompagnée, au cours des dernières années, d'une phase de difficultés relatives pour la principale force syndicale de ce milieu, la Fédération de l'Education nationale. Certes, la F.E.N. s'est finalement montrée, d'une certaine manière, plus résistante au mouvement général de "désyndicalisation" que d'autres grandes organisations s'adressant à d'autres milieux; en raison de l'importance du "réseau périsyndical" (1) par l'intermédiaire duquel elle offre de multiples services aux enseignants, en raison également du rôle de représentation professionnelle qui est le sien dans les multiples conseils et commissions qui concourent à la gestion du système éducatif (2), elle a réussi à maintenir son influence malgré une certaine désaffection des enseignants.

Les principales difficultés sont autres. En premier lieu, la période 1981- 1986 a vu paradoxalement l'échec ou la remise en question des principaux fondements idéologiques du syndicalisme enseignant.

(1) Cf. l'ouvrage de Véronique Aubert, Alain Bergounioux, Jean-Paul Martin et René Mouriaux, La forteresse enseignante, ed. Fayard, 1985, pp. 143-151.

(2) Jacques et Mona Ozouf, préface à La forteresse enseignante, op. cit. p. XII.

Les carences du système éducatif n'ont pas disparu malgré la forte augmentation (du moins pendant les premières années de cette période) des moyens mis à sa disposition. Au nom de la priorité à l'"instruction" sur l'"éducation" et de l'exigence de qualité de l'enseignement, s'est développée une critique de l'évolution pédagogique des vingt dernières années qui a rencontré un assez large écho (1). La montée du consumérisme scolaire (2), les premières mesures de décentralisation, l'insatisfaction des familles (liée à l'accroissement du chômage des jeunes) devant l'inadaptation du système scolaire aux évolutions économiques, ont été autant de facteurs d'ébranlement des orientations constantes du syndicalisme enseignant. Enfin et surtout, la revendication d'un "service public unifié et laïque" a abouti à l'échec que l'on sait.

La F.E.N., souvent considérée comme co-responsable des faiblesses du système éducatif, également critiquée pour son "corporatisme", a été mise en accusation dans la plupart des ouvrages dénonçant la dégradation de l'enseignement, qui ont été publiés en grand nombre, avec succès, entre 1983 et 1985.

En second lieu, la place de la F.E.N. dans le paysage syndical français se trouve, depuis quelques années, remise en question : à la concurrence de la C.F.D.T. s'ajoute, depuis la fin de 1983, celle de F.O. qui a obtenu rapidement une représentation importante dans certains secteurs de l'enseignement ; la C.G.T., présente actuellement uniquement dans l'enseignement technique, a adopté une position d'attente, tout en indiquant qu'un élargissement de son champ de syndicalisation ne devait pas être exclu (3). L'autonomie, constitutive depuis 40 ans du syndicalisme enseignant, est ainsi désormais battue en brèche.

Ainsi plongée dans une ère d'incertitudes, la F.E.N. a éprouvé un sentiment obsidional à la suite de certaines mesures prises après le changement de majorité de 1986.

(1) Cf. Jean-Claude Milner, De l'école, Seuil, 1984.

(2) Cf. supra, p. 33.

(3) Cf. La forteresse enseignante, op.cit. pp. 81-89.

Le remplacement, dans un but de transparence, de la mise à disposition de personnels enseignants au profit d'associations de la mouvance laïque par des subventions soumises à un contrôle plus strict, a été perçu comme une atteinte au "réseau périsyndical"; il en a été de même du rétablissement d'une stricte égalité entre les "mutuelles-accidents-élèves" relevant du C.C.O.M.C.E.N. (1) et les autres polices d'assurance.

La création, dans l'enseignement du premier degré, d'un grade de "**maitre-directeur**" (afin notamment de favoriser la concertation avec les élus locaux et les parents d'élèves) a été par ailleurs ressentie comme une nouvelle brèche dans le service public homogène et centralisé qui reste la référence majeure du syndicalisme enseignant.

Surtout, la décision, prise dans le souci d'une amélioration de la qualité de l'enseignement, d'**arrêter le recrutement des P.E.G.C. (2)** et de favoriser leur promotion dans le corps des professeurs certifiés par voie de concours interne, a eu pour effet de remettre en cause les équilibres intérieurs de la F.E.N. : en effet, alors que les P.E.G.C. appartiennent au champ de syndicalisation du Syndicat national des instituteurs (S.N.I.), les professeurs certifiés relèvent, quant à eux, du Syndicat national de l'enseignement secondaire (S.N.E.S.) ; or, le S.N.I. et le S.N.E.S., qui constituent les deux principales composantes de la F.E.N., sont animés par des tendances rivales, l'enjeu étant la majorité au sein de la Fédération (actuellement identique à la majorité du S.N.I.).

La volonté syndicale de refaire une partie du terrain perdu au cours des dernières années, la rivalité accrue entre les tendances de la F.E.N. ainsi qu'entre la F.E.N. et les grandes confédérations, le désir de compenser par une démonstration éclatante la blessure symbolique née de l'échec de "l'unification laïque", tous ces facteurs poussaient, à l'automne 1986, le syndicalisme enseignant et les associations de parents de la mouvance laïque à **adopter une attitude offensive.**

(1) Comité de coordination des oeuvres mutualistes et coopératives de l'Education nationale. Ce comité regroupe la quasi-totalité des mutuelles, coopératives et associations de la mouvance laïque.

(2) Professeurs d'enseignement général des collèges.

Les analyses qui précèdent ont permis de découvrir, dans l'état du système d'enseignement et dans la situation du milieu scolaire et universitaire, des éléments qui étaient de nature à favoriser une mobilisation contre le projet Devaquet, et qui éclairent la signification du mouvement de novembre-décembre. **Elles n'aboutissent pas pour autant à la conclusion que ce dernier était véritablement prévisible.**

La saison était propice ; encore fallait-il que la dépression ait l'ampleur et la durée requises. Ce n'était pas évident : dans une société dominée par l'individualisme démocratique, l'action d'organisations s'appuyant sur un contexte favorable ne suffit pas à déclencher une mobilisation ; les individus, dans leur grande majorité, n'acceptent plus d'être les simples fantassins d'une cause qui les dépasse. Pour qu'ils s'engagent, ils doivent croire à l'utilité immédiate et à l'efficacité de leur action. Dans le cas du mouvement de novembre-décembre, **tout était d'abord une question de nombre** ; seules des manifestations de très grande ampleur - l'exemple de la "querelle scolaire" était dans tous les esprits - pouvaient amener le retrait du projet Devaquet. **Réussir cet effet de masse était une condition indispensable du succès de l'entreprise.**

Cependant, à elle seule, la mobilisation obtenue n'eût pas été suffisante. Le projet Devaquet, même s'il fut le détonateur approprié, n'était pas le redoutable explosif trop souvent décrit. **Il fallait encore que le pouvoir fit quelques erreurs.** Elles ne manquèrent pas. Et le moindre faux pas pouvait suffire, car le terrain était miné.

CHAPITRE II

UN PROJET ORPHELIN ?

"Socrate : Ce qu'il y a (...) de terrible dans l'écriture, c'est, Phèdre, sa ressemblance avec la peinture : les rejetons de celle-ci (...) ne se taisent-ils pas majestueusement quand on les interroge ? Il en est de même pour les discours écrits (...). Une fois écrit, chaque discours s'en va rouler de tous côtés (...). Mais, quand il est aigrement critiqué, injustement vilipendé, il a toujours besoin du secours de son père, car il est incapable, tout seul, et de se défendre et de se porter secours à lui-même."

Platon, Phèdre, 275.

I) ENCORE UNE REFORME ! POUR QUOI FAIRE ?

Lorsque le projet Devaquet est brutalement apparu sur le devant de la scène, à la fin du mois de novembre, la contestation était déjà principalement dirigée contre quelques aspects bien déterminés du texte : l'accès des bacheliers à l'université, le passage du premier au deuxième cycle, le régime des droits d'inscription et des diplômes nationaux. Les adversaires du projet affirmaient que celui-ci était porteur de très graves dangers dans ces domaines ; la réponse constante des défenseurs du texte était d'affirmer qu'il n'y aurait pratiquement pas de changement. Mais cette réponse n'avait pas l'effet escompté ; elle accréditait plutôt l'idée de l'inutilité du texte : pourquoi une nouvelle loi, si c'est pour ne rien changer ? A quoi bon provoquer l'agitation et s'acharner à maintenir un projet qui par définition n'apportera aucun progrès, puisqu'il ne change rien ? Ainsi, au moment

même où la plus grande partie de l'opinion apprenait l'existence du projet Devaquet, tout la conduisait à percevoir celui-ci, dans le meilleur des cas, comme la nième de ces réformes de l'enseignement qui compliquent tout sans rien améliorer.

L'attitude de la majorité des présidents d'université encourageait cette manière de voir ; 40 présidents (sur 74) avaient signé une pétition qui se terminait ainsi : "La communauté universitaire ne souhaite pas être considérée comme un enjeu politique. Elle demande aujourd'hui qu'on lui donne les moyens et qu'on lui laisse le temps d'accomplir les missions qui sont les siennes" (1). Pour qui prenait cette déclaration à la lettre, une conclusion s'imposait : la "communauté universitaire" s'était enfin ralliée à l'idéal gaulliste ; les enseignants voulaient enseigner et les étudiants étudier. Face à cela, on trouvait un Gouvernement adepte du chambardement dans des visées qui n'étaient pas innocentes : en somme, mai 68 à l'envers.

Au risque d'en rompre la symétrie, il faut malgré tout admettre que ce tableau aurait mérité des retouches, notamment une : **la volonté de réforme qui animait le projet Devaquet reposait en réalité sur de sérieuses raisons.** Pour les faire apparaître, il convient de rappeler brièvement l'évolution de la législation universitaire depuis 1968.

1) De la loi Faure ...

Après les "événements" du printemps 1968, un large accord existait, du moins dans la classe politique, pour juger impossible un retour au système universitaire, fondé sur les facultés traditionnelles, qui venait d'être si profondément ébranlé. La loi Faure, adoptée sans vote contraire quelques mois après le dénouement de la crise, a répondu à cette attente en réformant profondément l'enseignement supérieur.

(1) Cf. "Le Monde de l'Éducation", novembre 1986, p. 59.

- a) Le contenu de la loi Faure

La "philosophie" de la loi Faure repose sur trois principes : la pluridisciplinarité, l'autonomie et la participation.

La pluridisciplinarité entraîne la suppression des facultés (1) et la création de véritables universités. Dans le système antérieur, les universités n'étaient que la réunion administrative des facultés d'un même ressort académique : elles sont désormais responsable de l'enseignement et de la recherche et reçoivent à ce titre le statut d'établissement public à caractère scientifique et culturel" (E.P.S.C.) ; en conséquence, leur nombre est variable selon les académies. Erigées en authentiques établissements de formation, les universités sont chargées d'"associer autant que possible les arts et les lettres aux sciences et aux techniques" afin de faire disparaître le cloisonnement des diverses disciplines. Toutefois, les universités peuvent "avoir une vocation dominante" et certaines "unités d'enseignement et de recherche" (U.E.R.) qu'elles regroupent peuvent recevoir le statut d'E.P.S.C.

L'autonomie des universités tient, en premier lieu, au fait qu'elles sont chargées de déterminer leurs statuts et de définir leurs structures internes ; la loi ne fixe qu'un nombre assez limité de règles concernant la composition des conseils d'administration (la représentation des enseignants doit être au moins égale à celle des étudiants ; la représentation des professeurs doit être, sauf dérogation, au moins égale à 60 % de celle de l'ensemble des enseignants ; les représentants des différentes catégories sont élus par des collèges distincts ; les "personnalités extérieures" forment au moins le sixième et au plus le tiers du conseil). En second lieu, les universités disposent de l'autonomie pédagogique : elles déterminent le contenu et la méthode des enseignements, les programmes de recherche, les modalités de contrôle des connaissances ; toutefois, à côté des diplômes d'université librement définis, subsistent les diplômes nationaux, dont les conditions d'obtention restent définies par le ministre. En troisième lieu, l'autonomie est également accordée aux universités sur le plan financier : elles reçoivent une dotation globale de fonctionnement dont elles assurent la répartition, le contrôle s'exerçant seulement a posteriori.

(1) Dix-neuf ans après leur disparition, les "facs" restent présentes dans le vocabulaire lycéen-étudiant où d'ailleurs elles désignent tantôt les anciennes facultés, tantôt les universités.

Enfin, le principe de **participation** a pour conséquence de faire administrer les universités et les UER par des conseils élus où toutes les catégories intéressées sont représentées ; elle se traduit également par la mise en place d'organismes de concertation aux échelons régional et national.

A côté de ces principes fondamentaux, deux aspects de la loi Faure doivent être signalés.

Tout d'abord, des dispositions sont prévues pour assurer l'**orientation** des étudiants. Les universités doivent organiser des stages d'orientation pour les étudiants nouvellement inscrits : à l'issue de ces stages, il peut leur être recommandé de suivre dans la même université d'autres études ou un cycle d'enseignement plus court préparant à une activité professionnelle. Dans ce cas, si un étudiant persévère dans son choix initial et termine sans succès sa première année d'études, il peut être appelé au début de l'année suivante à suivre un nouveau stage dont les conclusions sont cette fois obligatoires. En outre la loi dispose que "les universités pourvoient, par tous moyens appropriés, à l'orientation continue des étudiants, en particulier à la fin de chaque cycle d'études".

Ensuite, la recherche d'une meilleure **adaptation** de l'enseignement supérieur aux **évolutions économiques et sociales** se manifeste dans plusieurs aspects du texte. Les universités doivent donner aux étudiants les "éléments du meilleur choix de l'activité professionnelle à laquelle ils entendent se consacrer" et prendre "toutes dispositions" pour assurer une meilleure adéquation entre "les débouchés professionnels et les enseignements universitaires dispensés"; une meilleure insertion des établissements dans leur environnement régional doit résulter de la présence de personnalités extérieures dans les conseils des universités et de la mise en place d'organismes régionaux de concertation; de plus, la formation continue fait désormais partie des missions dévolues aux universités.

- b) la mise en oeuvre de la loi Faure

La loi Faure rompait profondément avec la tradition universitaire française : de ce fait, elle a rencontré des **résistances et des inerties** et n'est entrée que **partiellement** dans la réalité.

L'autonomie n'a pas suffisamment entraîné la diversification des formations, l'émulation entre les établissements, l'apparition d'un esprit de responsabilité. La participation n'a pas toujours répondu aux espoirs mis en elle : les étudiants n'ont manifesté qu'un intérêt très restreint pour les élections universitaires et les "personnalités extérieures", conviées à assister à des débats parfois trop techniques ou subalternes, ont eu quelque peu tendance à désertier les conseils. Quant au principe de pluridisciplinarité, il a été appliqué de manière très variable : dans certains cas se sont constituées des universités hybrides où les disciplines se sont juxtaposées sans susciter de véritable renouvellement des activités d'enseignement et de recherche.

Par ailleurs, les mesures concernant l'orientation des étudiants sont restées généralement lettre morte, du moins sous la forme prévue par la loi. Toutefois, à la fin des années 1970, de nouvelles attitudes sont apparues dans ce domaine parmi les universités de la région parisienne. En raison de la "désectorisation" (1), quelques-unes d'entre elles, qui recevaient plus de demandes d'inscription qu'elles n'en pouvaient satisfaire, ont alors défini des critères pour l'accueil des étudiants en premier cycle ; de plus, une sélection a été instaurée à l'entrée de certaines filières spécialisées du second cycle telles que les maîtrises de sciences et techniques ou les maîtrises d'informatique appliquée à la gestion des entreprises.

Enfin, l'évolution des universités vers une meilleure adaptation aux besoins et une plus grande insertion dans la vie régionale est souvent restée limitée. Les organismes régionaux de concertation n'ont d'ailleurs pas été créés.

Ce bilan peut paraître quelque peu décevant. Cependant, il est clair que la modernisation de l'enseignement supérieur ne pouvait se faire en un jour : la loi Faure en avait pour l'essentiel créé les conditions ; sa mise en oeuvre réclamait une modification des habitudes et des mentalités qui ne pouvait être obtenue qu'au bout d'une longue période.

(1) A partir de 1977, les secteurs géographiques qui déterminaient l'affectation des étudiants dans les universités en fonction du domicile ont été supprimés.

Il convient d'ajouter que les antagonismes catégoriels, syndicaux ou politiques, liés notamment à une répartition déséquilibrée du corps enseignant entre ses différents grades (1), ont parfois empoisonné la vie universitaire alors que la pleine application de la loi aurait demandé un climat de consensus. Ces antagonismes ont finalement abouti au vote de la loi Sauvage (1980), qui accordait aux professeurs la moitié des sièges dans les conseils d'université et fixait de manière rigide la proportion de représentants des autres catégories. Cette loi, qui revenait sur l'esprit d'autonomie de la loi Faure, a été souvent mal acceptée par les enseignants autres que les professeurs ; elle a été abrogée peu de temps après le changement de majorité de 1981.

Après cette abrogation, la raison aurait voulu que les efforts s'orientent vers une mise en oeuvre plus effective de la loi Faure, quitte à la compléter ou à l'aménager sur certains points. Les principes qu'elle avait retenus n'étaient guère contestés, au moins publiquement ; il restait à les faire davantage entrer dans la réalité tout en conservant la souplesse de cette loi qui offrait de larges possibilités aux universités pourvu qu'elles soient décidées à les saisir.

2) ... à la loi Savary

Ce n'est pas cette voie qui a été choisie : une refonte complète de la législation sur l'enseignement supérieur a été entreprise, qui a finalement abouti, au début de 1984, à la loi Savary. Il est permis de penser, sans esprit de polémique, que cette refonte ne s'imposait pas ; un membre du Gouvernement de l'époque (2), par ailleurs universitaire de profession, l'a récemment reconnu : "Je crois qu'il n'aurait pas fallu toucher à l'enseignement supérieur par la loi Savary. Il suffisait d'ajuster la loi Faure".

(1) Cf. *supra*, pp. 44-45

(2) M. Roger Quilliot, ancien ministre de l'Urbanisme et du Logement, interrogé par le journal "La Montagne" (29 novembre 1986).

a) - le contenu de la loi Savary

La loi Savary a eu en effet pour conséquence immédiate de donner aux antagonismes universitaires (que la loi Sauvage puis l'abrogation de celle-ci venaient d'aviver) une nouvelle occasion de se déployer et cela à grande échelle, puisque l'ensemble de la législation était en jeu.

L'utilité de cette démarche était d'autant moins évidente que, sur bien des points, les rédacteurs de la loi Savary ont été amenés à reprendre - sous une forme généralement moins ramassée - les dispositions de la loi Faure. Les principes d'autonomie (administrative, pédagogique et financière), de participation (rebaptisée "gestion démocratique"), de pluridisciplinarité sont réaffirmés. La distinction entre les diplômes nationaux et les diplômes d'université est reconduite. Quant à la "professionnalisation", souvent présentée comme l'objectif et la justification de la nouvelle loi, nous avons vu que la loi Faure la prévoyait déjà.

La loi Savary a apporté, il est vrai, certaines innovations positives, mais qui auraient pu prendre la forme d'aménagements de la loi de 1968. C'est le cas de la création du comité national d'évaluation chargé d'apprécier les résultats des universités et de recommander les mesures propres à améliorer leur fonctionnement. Il en est de même des dispositions qui accroissent l'autonomie financière des universités en leur permettant d'avoir des activités commerciales, de prendre des participations, de créer des filiales et de constituer avec des personnes morales de droit public ou privé des groupements d'intérêt public. Enfin, la réforme des études doctorales, qui a permis l'alignement du doctorat français sur les normes internationales, ne réclamait pas davantage une nouvelle loi globale.

En revanche, apparaît dans la loi Savary une orientation nouvelle, la volonté d'unifier le service public de l'enseignement supérieur (1). Cette optique unificatrice se traduit, en particulier, par la volonté d'intégrer les universités et les "grandes écoles" dans un ensemble cohérent, et de rapprocher les règles de fonctionnement des grandes écoles de celles applicables aux universités.

(1) C'était là - on s'en souvient - une des composantes de la tentative de création d'un "grand service public de l'Education nationale".

Mais cette orientation a suscité au sein des "grandes écoles" une telle inquiétude sur le maintien de leur qualité et le respect de leur vocation spécifique que le texte a été modifié de manière à préciser que la nouvelle loi ne pourrait être étendue aux "grandes écoles" qu'après accord de leurs conseils d'administration : finalement, le particularisme de ces établissements s'est trouvé conforté, puisqu'il a ainsi reçu une garantie légale. Là encore, on chercherait donc en vain une raison d'être à la loi Savary.

En dernière analyse seules deux grandes séries de dispositions de ce texte constituent une véritable rupture avec la législation précédente : il s'agit d'une part de celles qui concernent l'administration des universités, et d'autre part de celles relatives à la définition et à l'articulation des cycles d'études. Or, il est permis de penser que ces mesures ont compliqué les problèmes universitaires plus qu'elles ne les ont résolus.

• **Les mesures concernant l'administration des universités**, tout d'abord, définissent un cadre qui n'apporte pas les garanties d'efficacité et d'impartialité que l'on serait en droit d'attendre.

Chaque université est obligatoirement gérée par trois conseils élus, dont les rôles respectifs et les règles de composition sont définis par la loi elle-même. A cette lourdeur et à cette rigidité s'ajoute le choix d'un mode de scrutin - le scrutin de liste à la proportionnelle - qui encourage des défauts qu'il faudrait combattre. Les différents conseils universitaires ont un rôle de gestion et d'administration d'une part, d'orientation scientifique et pédagogique de l'autre. Dans de tels domaines, les préférences syndicales ou politiques devraient passer au second plan : le choix des membres des conseils devrait être fondé sur les qualités personnelles des candidats. A l'évidence, le scrutin proportionnel ne favorise pas une telle attitude.

De plus, la place des professeurs dans les divers conseils paraît trop réduite : en particulier, ils reçoivent seulement 20 à 22,5 pour cent des sièges dans le conseil d'administration, c'est-à-dire dans l'organisme qui doit statuer sur toutes les questions importantes. La part des professeurs peut ainsi être inférieure à celle des étudiants (à savoir 20 à 25 %) comme à celle des personnalités extérieures (20 à 30 %). De plus, comme les enseignants autres que les professeurs (le "collège B") reçoivent une représentation égale à celle des professeurs, et que les personnels non enseignants forment de 10 à 15 % du conseil, les personnels autres que les professeurs se trouvent nettement plus représentés que ceux-ci.

Cette faible représentation des professeurs, jointe au choix du scrutin proportionnel, a fait soupçonner la loi Savary de vouloir conférer un large pouvoir au sein des universités à certaines tendances du syndicalisme, qui se trouvent être peu influentes chez les professeurs et au contraire majoritaires parmi les autres catégories de personnels enseignants et non enseignants.

• **Les mesures concernant la définition et l'articulation des cycles d'études** soulèvent également diverses difficultés.

Les règles retenues ne semblent guère cohérentes : ainsi, le premier cycle est chargé simultanément de donner une formation générale aux étudiants, de les orienter et de favoriser leurs choix professionnels ; il doit rendre possible à la fois la poursuite des études en second cycle et l'entrée dans la vie active. On voit mal comment concilier ces différents impératifs : d'un côté, le premier cycle apparaît comme un prolongement du lycée où les étudiants doivent compléter leur formation de base en recevant donc un enseignement peu spécialisé ; de l'autre, il doit permettre également de s'orienter vers une activité professionnelle, ce qui suppose que l'enseignement soit suffisamment différencié ou particularisé.

Cette ambiguïté est liée à la manière dont est conçue l'articulation entre les cycles. La sélection est interdite à l'entrée du premier cycle, mais prévue (pour certaines formations devant être énumérées par décret) à l'entrée du deuxième : il faut donc prendre en compte la situation des étudiants qui ne poursuivraient pas leurs études en deuxième cycle, ce qui amène à présenter le premier cycle comme pouvant déboucher sur la vie active.

Un tel manque de cohérence résulte en réalité d'un refus de la diversification des premiers cycles. Les mêmes premiers cycles peuvent difficilement avoir une vocation générale et une vocation professionnelle ; il serait sans doute plus raisonnable d'envisager la coexistence dans les universités de formations plus ou moins longues et plus ou moins professionnelles : dans ce cas, les différents objectifs fixés par la loi Savary deviendraient compatibles, car ils ne s'appliqueraient pas aux mêmes filières et aux mêmes étudiants. Mais alors se poserait le problème de l'orientation entre ces différentes filières : or, c'est précisément ce que la loi Savary entend empêcher, puisqu'elle dispose que toute sélection est "exclue" dans la répartition des étudiants entre les établissements et les formations de premier cycle (toutefois la sélection est maintenue

pour les classes préparatoires aux grandes écoles, les I.U.T., les S.T.S. et les disciplines de santé); lorsque l'effectif des candidatures dépasse les capacités d'accueil, c'est le **recteur** qui doit procéder à l'inscription des étudiants "en fonction du domicile, de la situation de famille du candidat et des préférences exprimées par celui-ci". Ainsi l'on aboutit (au moins en théorie) à la mise en place d'une procédure entièrement administrative d'affectation des étudiants lorsque les candidatures sont trop nombreuses, toute préoccupation d'ordre pédagogique étant obligatoirement écartée. C'est là risquer beaucoup de difficultés pour conjurer le spectre de l'orientation ou de la sélection.

Au total, qu'il s'agisse de l'administration des universités ou des cycles d'études, **il est permis d'avoir de sérieux doutes sur l'opportunité des innovations apportées par la loi Savary.**

b) - L'application de la loi Savary

On a la confirmation de ce point de vue en constatant que la loi Savary n'a été que partiellement appliquée.

Un exemple significatif est celui des mesures relatives à l'organisation interne des établissements. Un décret devait fixer la date limite pour la révision des statuts des universités; après cette date, les statuts seraient arrêtés d'office par le ministre. La date limite a été fixée au 15 juillet 1985, soit près de dix-huit mois après la promulgation de la loi: malgré la longueur de ce délai, la majorité des universités ne s'étaient alors pas mises en règle. Dans les mois suivants, le ministre a arrêté les statuts d'une partie d'entre elles, mais généralement sans pouvoir obtenir que ces nouveaux statuts entrent complètement en application; il a par ailleurs renoncé à arrêter les statuts des universités les plus hostiles à la loi Savary, qui ont conservé des statuts conformes à la loi Faure. La situation reste donc aujourd'hui singulièrement confuse: **15 universités appliquent intégralement la loi Savary, 18 restent complètement en dehors d'elle, et 41 sont dans une situation hybride d'application partielle de la loi.** Ces faits montrent bien que les dispositions de la loi Savary concernant l'administration des universités ne sont pas de nature à recueillir le consensus souhaitable.

De nombreuses autres dispositions de ce texte sont par ailleurs restées inapplicables, et cela à l'initiative du

Gouvernement lui-même qui s'est abstenu, entre janvier 1984 et mars 1986, de prendre les mesures réglementaires indispensables : ainsi, **24 articles sur 69**, dont certains fort importants (par exemple les articles relatifs à la sélection à l'entrée du deuxième cycle et à la définition d'une carte des formations supérieures), **n'ont pas reçu de texte d'application.**

Ce faible empressement à appliquer la loi n'étonnera pas si on le rapproche de l'évolution rapide de la doctrine gouvernementale en matière d'enseignement supérieur. **L'esprit de la loi Savary était, à l'origine, de supprimer la diversité qui était apparue dans le cadre de la loi Faure** : il s'agissait d'unifier le service public, de doter les établissements de règles très voisines, d'éviter toute hiérarchisation des universités et d'éliminer, autant que possible, les procédures de sélection. **Or, cet esprit a été rapidement abandonné.**

Deux mois après la promulgation de la loi Savary, le Président de la République, de retour d'un voyage en Californie, a lui-même donné le ton : "l'alliance californienne de l'université, de l'économie, de l'esprit d'entreprise, est le symbole de ce qu'il convient de faire en France" (1). Or, cet éloge d'un système universitaire diversifié et concurrentiel (2) n'était pas un propos de circonstance. Peu de temps après, en effet, le Président de la République s'est adressé au Collège de France pour lui demander un avis sur l'"enseignement de l'avenir" ; **les propositions rédigées en réponse par le Collège de France ont été, en matière d'enseignement supérieur, l'antithèse presque parfaite de la loi Savary** (ce qui était d'ailleurs prévisible) : or, elles ont été bien accueillies par le successeur de M. Savary au ministère de l'éducation nationale, M. Chevènement, et par le secrétaire d'Etat aux Universités, M. Schwartzberg. Si l'on considère en particulier que le Collège de France proposait d'introduire une émulation entre des établissements diversifiés et rendus largement autonomes, de permettre une sélection à tous les niveaux de l'enseignement supérieur et de supprimer les diplômes nationaux, l'Etat recevant principalement pour rôle de

(1) Cf Daniel Gluckstein, op. cit., p. 37.

(2) Voir l'ouvrage de Jacques Bodelle et Gilbert Nicolaon, Les universités américaines, ed. TECDOC, 1985.

contrebalancer les effets néfastes de la concurrence (1), il faut conclure que le Gouvernement avait cessé de croire aux vertus de la loi Savary.

Cette évolution n'a pas été sans conséquence concrète.

Ainsi, M. Chevènement a provoqué la création de nouveaux diplômes, les magistères : une sélection a été instituée pour l'accès aux formations conduisant à ces nouveaux diplômes, que seules les universités jugées les meilleures ont reçu l'autorisation de délivrer ; de plus, les magistères n'ont pas été soumis au régime des diplômes nationaux, afin de favoriser l'émulation entre les établissements.

De même, la loi de programme sur l'enseignement technologique et professionnel, adoptée à l'automne 1985, a permis de soustraire à l'empire de la loi Savary les universités à caractère technologique : ainsi était abandonnée, à l'initiative du Gouvernement lui-même, l'optique unificatrice de la loi Savary, en même temps qu'était implicitement reconnu le caractère trop contraignant de ce texte.

Enfin et surtout, les arrêtés successifs pris pour réglementer l'inscription des étudiants en premier cycle ont été rédigés de manière à permettre aux universités de "tourner" l'interdiction de la sélection posée par la loi Savary.

Celle-ci prévoit, nous l'avons vu, que lorsque les candidats à l'inscription dans une université, pour un secteur de formation donné, sont trop nombreux par rapport aux capacités d'accueil disponibles, c'est le recteur qui doit procéder à l'inscription de l'ensemble des candidats en les répartissant entre les diverses universités. Or les arrêtés d'application n'ont pas repris cette règle : ils confient au contraire aux universités le soin de déterminer la liste des candidats qu'elles accueillent, le recteur étant seulement tenu d'inscrire les étudiants qui n'ont pu être accueillis. Ces arrêtés étant par ailleurs muets sur les critères qui doivent guider les décisions des universités quant à l'accueil des étudiants, une sélection est, en réalité, tolérée dès lors que l'université est décidée à la pratiquer.

(1) Collège de France, Propositions pour l'enseignement de l'avenir, 1945, p. 15.

Cette possibilité a été largement utilisée par les universités. Certaines pratiquent une sélection "géographique", en fonction du domicile du candidat; d'autres sélectionnent les demandes par clôture des inscriptions, en ouvrant les inscriptions un seul jour (ce qui provoque la constitution de files d'attente dès la veille au soir); d'autres enfin utilisent des critères qualitatifs pour l'inscription des étudiants dans certaines filières, voire (c'est le cas de Paris VI, Paris IX, Paris XI) dans l'ensemble des filières. "Le Monde de l'Education" a pu consacrer, dans son numéro de juillet 1986, un long article à ces pratiques, sous le titre Les pièges de l'inscription; on y découvre d'ailleurs que certains présidents d'université qui se sont distingués à l'automne par leur pugnacité contre le projet Devaquet et ont assuré les manifestants de leur solidarité "contre la sélection" n'en jugeaient pas moins utile, au mois de juillet précédent, de fixer des critères d'accès à certaines formations (tels que les notes obtenues au baccalauréat ou la série de celui-ci) ou bien, pour d'autres filières, de demander aux candidats, trois mois avant la date des inscriptions, de communiquer leur livret scolaire en l'accompagnant d'une "lettre de motivation" justifiant la demande d'inscription (ceci afin de faire un premier "tri" des demandes).

3) Sortir de l'impasse

Au printemps 1986, une évolution de la législation universitaire paraissait inévitable.

L'application partielle de la loi Savary plongeait les universités dans des ambiguïtés juridiques qui ne pouvaient durer indéfiniment. Bon nombre d'universités avaient renoncé à procéder au renouvellement de leurs instances dirigeantes: dans le cas des universités ayant conservé des statuts conformes à la loi Faure, de nouvelles élections auraient été d'une légalité contestable; quant aux universités dotées de nouveaux statuts, elles hésitaient souvent à organiser des élections dans la mesure où un changement de loi leur paraissait inéluctable dans des délais rapprochés.

De plus, comme on vient de le voir, la loi Savary semblait abandonnée, pour certains de ses aspects, par ses auteurs eux-mêmes; de ce fait, alors même que l'enseignement supérieur avait besoin d'un nouvel élan pour accueillir un nombre croissant

d'étudiants et pour mieux répondre aux besoins d'un pays traversant une crise d'adaptation, une grande incertitude régnait sur les orientations que devaient réellement adopter les universités.

Par ailleurs, plus de deux ans après la promulgation de la loi Savary, chacun pouvait constater que les difficultés de l'enseignement supérieur persistaient. En particulier, le faible "rendement" des premiers cycles universitaires (c'est-à-dire la faible proportion de diplômes délivrés par rapport aux étudiants inscrits) continuait manifestement à faire obstacle au développement de l'enseignement supérieur (1).

Dans un article publié peu de temps avant qu'il ne quitte ses fonctions, M. Chevènement lui-même soulignait que cette situation rendait indispensables certaines évolutions ; il suggérait, à ce titre, une réelle diversification des premiers cycles universitaires et une généralisation des procédures d'orientation :

(1) Une controverse s'étant élevée à ce sujet pendant les événements de novembre-décembre, il est utile de faire brièvement le point sur ce sujet. Un fait paraît acquis : le "rendement" des premiers cycles est faible, inférieur en moyenne à 40 %, et il décline depuis le début des années 1970 ; une remontée à la fin des années 1970 a été suivie d'un nouveau déclin à partir du début des années 1980. Toutefois, ce constat doit être nuancé : en effet, une bonne partie des étudiants inscrits dans le "secteur sélectif" (notamment les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles et des IUT) s'inscrivent par mesure de précaution dans une université, mais ne donnent généralement aucune suite à cette inscription ; de même, certains étudiants s'inscrivent dans plusieurs formations universitaires mais n'en suivent qu'une seule au bout de quelques mois ; ces deux phénomènes aboutissent à augmenter artificiellement le taux d'échec qu'enregistrent les statistiques. On ne dispose à l'heure actuelle - malgré les sommes considérables consacrées chaque année à la recherche en éducation et à l'établissement de statistiques - d'aucune donnée d'ensemble fiable et récente sur le nombre de ces étudiants dont l'échec n'est qu'apparent : il est toutefois clair que ce nombre est élevé dans le cas des études scientifiques (en raison de l'importance du rôle des classes préparatoires et des IUT), mais assez faible dans le cas des disciplines littéraires et surtout juridiques. Quoi qu'il en soit, on peut raisonnablement estimer que plus de la moitié des étudiants en premier cycle, soit quittent l'enseignement supérieur sans avoir obtenu aucun diplôme (échec "définitif"), soit n'obtiennent un diplôme qu'après une réorientation consécutive à un échec (échec "relatif") ; le gâchis est donc considérable. Une récente étude du centre d'études et de recherches sur les qualifications conduit à estimer le taux d'échec "définitif" à environ 20 à 30 % des inscrits en premier cycle ; cependant, un examen de cette étude montre que cette estimation ne repose sur aucune donnée fermement établie et qu'elle utilise des conventions qui amènent vraisemblablement à sous-estimer l'ampleur de l'échec "définitif". L'estimation en cause s'appuie en effet sur une analyse assez ancienne des cheminements des étudiants quittant l'université sans diplôme ; de plus, dans cette étude, les étudiants n'ayant obtenu aucun diplôme universitaire mais ayant été reçus à un concours de la fonction publique de niveau baccalauréat sont considérés comme ayant "réussi" leurs études de premier cycle : or, cette convention, déjà discutable en elle-même, ne permet pas de transposer à la situation actuelle des résultats statistiques datant de quelques années, dans la mesure où le recrutement des élèves-instituteurs ne s'effectue plus désormais au niveau du baccalauréat, mais à celui du DEUG, et où les concours de la fonction publique de niveau baccalauréat sont de moins en moins accessibles aux personnes dépourvues de tout diplôme universitaire. L'estimation avancée par le CEREQ - pourtant inquiétante en elle-même - est donc vraisemblablement en deçà de la réalité.

"Le pari d'un enseignement supérieur en expansion est inséparable de la diversification des premiers cycles. Allant au-delà des réformes engagées pour le premier cycle, il faudra multiplier à la fois :

"- des premiers cycles professionnalisés, comme les instituts universitaires de technologie ou les sections de techniciens supérieurs ;

"- des premiers cycles mieux répartis sur l'ensemble du territoire et permettant à un beaucoup plus grand nombre de jeunes de poursuivre des études supérieures longues ;

"- des premiers cycles de haut niveau, enfin, comme les classes préparatoires aux grandes écoles, notamment en lettres et en économie.

"S'il y a plus d'étudiants, si les formations sont plus clairement diversifiées par leur contenu et le niveau des aptitudes requises, il faut prendre franchement le parti de l'orientation. On peut orienter avec des examens, des concours, des dossiers ou des entretiens. Mais on ne peut se passer de le faire. Et mieux vaut le faire ouvertement, avec des procédures connues de tous, que de le faire hypocritement, aux dépens de ceux - on voit bien lesquels - qui ne connaissent pas la musique" (1).

Faut-il souligner que ces propositions revenaient, sans le dire, à remettre en cause certains aspects de la loi Savary ?

Ainsi, la volonté de réforme qui animait le projet Devaquet n'était pas le produit d'on ne sait quelle manie de légiférer : elle répondait au contraire aux exigences d'une situation où certains aspects au moins de la législation en vigueur paraissaient un obstacle au bon fonctionnement et à la modernisation des enseignements supérieurs.

(1) Une grande ambition pour l'Université, "Le Monde", 1er mars 1986.

II) LE PROJET DEVAQUET

Répondant donc, dans son principe, à des préoccupations légitimes, le projet Devaquet a été élaboré dans des conditions qui ne favorisaient ni une prise de conscience dans l'opinion des problèmes à résoudre, ni une adhésion suffisante aux solutions proposées.

1) Des consultations sans concertation ?

En effet, la rédaction du texte n'a pas été précédée ou accompagnée d'une véritable tentative de concertation, c'est-à-dire de recherche d'une entente, avec les principaux interlocuteurs de la vie universitaire. Ceux-ci ont certes été consultés généralement, à plusieurs reprises, par le ministre délégué et son cabinet, mais sans que ces consultations n'aboutissent à un dialogue plus officiel et à plus grande échelle, de manière à réduire, dès le départ, le champ des malentendus et des procès d'intention. Le colloque national sur la recherche et la technologie qui avait précédé la loi d'orientation et de programmation de la recherche, en 1982, avait montré l'intérêt, dans certains domaines, des procédures destinées à associer publiquement les divers interlocuteurs à la définition des mesures répondant aux objectifs gouvernementaux ; l'élaboration du projet Devaquet s'est effectuée, au contraire, dans une très grande discrétion.

Il serait vraisemblablement erroné de voir dans cette discrétion le résultat d'une attitude délibérée. En réalité, elle tenait sans doute principalement à un **désir de faire adopter le nouveau texte au plus vite**. D'une part, en effet, il s'agissait de mettre fin rapidement à l'imbroglio juridique né de l'application partielle de la loi Savary ; or, pour que cet objectif puisse être entièrement atteint au cours de l'année universitaire 1986-1987, la nouvelle loi devait être promulguée au plus tard à l'automne, et si possible pendant l'été. D'autre part, une discussion de la loi

au début de l'été ou à celui de l'automne était jugée souhaitable pour limiter l'ampleur de l'agitation accompagnant toute réforme universitaire. **Ces deux préoccupations appelaient une rédaction très rapide du projet.**

A cela s'est ajouté, au début du mois d'avril, le dépôt d'une proposition de loi sur l'enseignement supérieur par plusieurs députés de la nouvelle majorité (1). Cette proposition (dite proposition Foyer) tendait à l'abrogation de la loi Savary et à l'instauration d'un régime de très large autonomie pour les universités. Les dispositions relatives au statut des universités, assez précises, prévoyaient le rétablissement de certains aspects de la loi Sauvage, en particulier ceux concernant la place des professeurs dans les conseils d'universités ; dans tous les autres domaines, une très grande liberté était accordée aux établissements. La proposition Foyer était au demeurant la reprise, au mot près, d'un texte élaboré par trois syndicats et associations (2) opposés à la loi Savary et rassemblés au sein du Groupe d'étude sur la rénovation de l'Université française (G.E.R.U.F.) ; en la déposant, les députés signataires entendaient probablement avant tout manifester leur volonté de voir mise en chantier, à bref délai, une réforme de l'enseignement supérieur ; mais, en même temps, la situation ainsi créée **obligeait le ministre délégué à définir rapidement ses propres positions.**

Dans ce contexte, la rédaction du projet ne pouvait s'effectuer sans une certaine précipitation, ce qui ne permettait guère d'envisager un effort soutenu de concertation.

Un autre motif explique sans doute en partie la volonté du ministre délégué de s'en tenir aux procédures traditionnelles de consultation sans entreprendre une vaste concertation : **l'utilité d'une telle entreprise pouvait à bon droit paraître incertaine**, compte tenu des caractéristiques particulières du milieu scolaire et universitaire. La très grande diversité des situations des établissements, l'individualisme très marqué des enseignants et des étudiants, le poids des antagonismes d'ordre catégoriel, syndical ou politique ne permettent guère d'évaluer la représentativité réelle des différents interlocuteurs : de ce fait, la portée des tentatives de concertation est par définition aléatoire.

(1) Cette proposition était notamment signée par MM. Valéry Giscard d'Estaing, Raymond Barre, Pierre Messmer...

(2) La Fédération nationale des Syndicats autonomes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Union nationale interuniversitaire, les Cercles universitaires.

Ainsi, la loi Savary avait été longuement préparée par les travaux de la commission Jeantet, ce qui avait permis d'aboutir, avait-on dit à l'époque, à un texte authentiquement concerté : or les polémiques soulevées par cette loi et la résistance qu'elle a rencontrée dans une partie de la communauté universitaire, ont rapidement montré que la concertation n'avait sans doute pas eu l'ampleur et l'efficacité qui lui avaient été alors attribuées.

Quoi qu'il en soit, l'insuffisance de la concertation a sans aucun doute constitué un lourd handicap pour le projet Devaquet. Non seulement elle a empêché que des accords apparaissent publiquement sur certains points entre le ministre délégué et ses interlocuteurs, et favorisé ainsi le développement de divers malentendus, mais elle a aussi et surtout contribué à donner à l'opinion l'image d'un projet imposé à une communauté universitaire d'autant plus rétive qu'on n'avait pas même cherché à comprendre ses préoccupations.

Les relations du ministre délégué avec la Conférence des présidents d'université (C.P.U.) illustrent de manière frappante aussi bien les difficultés de la concertation que les inconvénients de son insuffisance. La C.P.U., qui rassemble tous les présidents d'université ainsi que les directeurs de quelques grands établissements, est en droit présidée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. Mais elle possède son propre bureau élu, dirigé par un "premier vice-président". Il existe de ce fait deux sortes de réunions de la C.P.U. : les réunions dites "plénières", convoquées par le ministre et présidées par lui, et les réunions dites "privées" - qui n'ont pas de valeur officielle - convoquées par le premier vice-président.

Peu de temps après sa prise de fonctions, M. Devaquet a eu un premier contact satisfaisant avec les présidents d'université : une réunion privée avait été convoquée, il a tenu à y assister à titre personnel et l'échange de vues s'est déroulé dans un bon climat.

A la suite de cette réunion, le ministre délégué a adressé une lettre à tous les présidents d'universités pour s'informer de leurs sentiments vis-à-vis d'une éventuelle modification de la législation universitaire. Les réponses ont été peu nombreuses (27 sur 74 universités) et plutôt brèves ; chacune exprimait un point de vue différent, étroitement lié à la situation particulière de l'établissement.

Ensuite, pendant près de deux mois, le ministre délégué n'a pas réuni la C.P.U., malgré les demandes répétées du premier vice-président : la réunion suivante a eu lieu le 12 juin, jour de la

présentation à la presse du projet de loi. M. Devaquet avait prévu de communiquer d'abord son projet en début d'après-midi à la C.P.U., puis, après un premier échange de vues, de le présenter à la presse.

Les présidents d'université ont coutume de tenir une réunion privée avant chaque réunion plénière de la C.P.U. ; une telle réunion a eu lieu le matin du 12 juin. La majorité des membres de la C.P.U. a jugé que l'attitude du ministre délégué n'était pas acceptable. L'après-midi, après l'exposé du ministre, le premier vice-président a lu un texte déplorant l'absence de consultation de la C.P.U. sur le projet de loi et critiquant la manière dont le texte lui était présenté ; puis les deux tiers des présidents (48 sur 74) se sont retirés.

Deux semaines plus tard, le 26 juin, la C.P.U. a tenu une réunion privée ; un communiqué a fait état de l'"unanimité" des présents pour estimer insuffisante l'autonomie accordée aux universités (1) et pour condamner la création d'établissements publics fédérés au sein des universités. Ce communiqué semble avoir été généralement perçu sur le moment comme signifiant un refus, par l'ensemble des présidents d'université, de la totalité du projet de loi ; il a été abondamment utilisé en ce sens par la suite, et les déclarations de certains présidents d'université particulièrement hostiles au projet ont très facilement passé pour représenter la position de la C.P.U. unanime.

Avant de souligner l'attitude un peu désinvolte et donc maladroite de M. Devaquet vis-à-vis de la C.P.U., relisons toutefois le récit, par un de ses membres, de la présentation trois ans plus tôt à cette même conférence de ce qui était alors le projet Savary :

"Convoquée en janvier 1983, la conférence se fait exposer le projet de loi sur l'enseignement supérieur. A l'entrée de la séance, on distribue l'exposé des motifs et le texte (trente-cinq feuillets en simple interligne). Le ministre fait un cours d'une heure sur les principes. L'un de ses conseillers complète sur les points de détail : seconde heure de cours magistral sans pause. La dose infligée, écrite plus oral, étant massive, le ministre reconnaît, en pédagogue, qu'il faut du temps pour l'absorber et invite la conférence à lui exprimer d'ici quelques semaines ses réactions et commentaires. Puis il se retire.

En l'occurrence, le bureau de la C.P.U. se surpassa ! Le lendemain, "Le Monde" indiquait en première page que la conférence approuvait le projet (précisant, en page intérieure, au lecteur véritablement très attentif, que l'approbation venait de présidents et non des présidents). En

(1) Rappelons que la contestation lycéenne et étudiante a porté au contraire sur la trop grande autonomie que le projet était jugé accorder aux universités.

vérité, il n'y eut aucune réunion, aucun débat public, aucun vote. Le premier vice-président déclara le lendemain toute réunion impossible pour de sombres raisons de calendrier, sollicita des avis écrits et signés sous quinze jours, se réservant d'en faire la synthèse et la présentation au ministre (...) Le ministre fut de la sorte convaincu d'avoir le soutien de la conférence." (1)

Dès lors, deux conclusions s'imposent : d'une part, la concertation autour du projet Devaquet, notamment avec les présidents d'université, n'a été ni suffisante, ni adroite ; d'autre part, les poids et mesures peuvent changer suivant les projets de loi et, dans le cas du projet Devaquet, les chances de la concertation étaient vraisemblablement dès le départ mesurées au plus juste.

2) Des arbitrages difficiles

Il faut convenir, par ailleurs, que la structure gouvernementale actuelle, faisant coexister un ministre de l'Éducation nationale et un ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'est révélée assez mal adaptée à l'exigence de clarté dans la décision qui constitue un des impératifs de toute action gouvernementale.

Le ministre de l'Éducation nationale, M. Monory, était, au départ, plus que sceptique sur l'opportunité d'une nouvelle loi générale sur l'enseignement supérieur. Il ne souhaitait pas l'abrogation de la loi Savary, mais tout au plus son aménagement sur quelques points (2). Il disait volontiers à son entourage "Cela tanguera". La décision ayant été prise, à l'échelon du Gouvernement, de respecter l'engagement d'abrogation de la loi Savary contenu dans la plate-forme de la nouvelle majorité, il a considéré que l'élaboration du nouveau texte devait s'effectuer sous la responsabilité du ministre délégué qui a dès lors bénéficié d'une grande latitude.

Cette latitude, qui comportait des avantages certains dans l'optique d'une adoption rapide du projet, est devenue par la suite un handicap : en effet, un défaut de coordination s'est fait sentir à

(1) Henri Tézenas du Montcel, L'Université : peut mieux faire, ed. du Seuil, 1985, pp. 60-61.

(2) Son expérience de sénateur le conduisait à penser qu'il valait mieux retoucher des textes ou présenter des projets comportant peu d'articles.

l'automne, où la discussion du projet Devaquet a pratiquement coïncidé avec la consultation qu'organisait M. Monory autour de l'avant-projet de réforme des lycées ; cette situation a permis aux syndicats opposés aux nouvelles orientations concernant les lycées de réaliser un **amalgame** entre celles-ci et le projet Devaquet, ce qui a favorisé la mobilisation des lycéens contre l'ensemble de la politique du Gouvernement en matière éducative.

De plus, la latitude accordée à M. Devaquet a eu pour conséquence de faire reposer les arbitrages en matière d'enseignement supérieur sur principalement deux personnes : le ministre délégué et le conseiller du Premier ministre chargé de l'enseignement, M. Durand. Or, ces deux personnes avaient sur certains aspects du projet des vues relativement divergentes : M. Durand, proche des thèses du G.E.R.U.F. (1) était partisan d'une autonomie des universités plus accentuée que ne le prévoyait M. Devaquet. Ces divergences n'ont pas entraîné de remise en cause véritable des orientations primitivement choisies par le ministre délégué ; mais, comme c'est souvent le cas en de telles circonstances, elles ont fait évoluer la rédaction du projet vers des formules quelquefois ambiguës, dont chacun pouvait penser qu'à terme elles pourraient être interprétées dans son sens. Ces formules ont constamment entretenu une **équivoque** sur la signification exacte du texte et par là compliqué la tâche du ministre délégué lorsqu'il a dû défendre celui-ci.

Ainsi, une première version du projet précisait que les universités pouvaient fixer des "critères d'orientation" des étudiants à l'entrée du premier cycle : à la suite des arbitrages, **les mots "critères d'orientation" ont été remplacés par les mots "conditions d'accès"** ; de même, dans une première version, le recteur était clairement tenu d'assurer l'inscription des bacheliers qui n'auraient pas été accueillis dans une formation universitaire : après arbitrage, cette obligation apparaissait moins nettement, puisque le recteur devait seulement "proposer" aux candidats les "possibilités d'inscription".

Certes, le ministre délégué pouvait à bon droit affirmer que les recteurs, étant soumis à son autorité, se conformeraient nécessairement à son interprétation du texte et que les conditions réelles d'inscription des étudiants en premier cycle ne

(1) Voir son ouvrage, *L'enjeu éducatif*, ed. C.L.C., 1983, p. 185.

seraient guère différentes, mais seulement moins opaques, que celles qui prévalaient antérieurement. Cependant, l'insuffisante clarté de la rédaction donnait une arme redoutable à tous ceux qui présentaient le projet Devaquet sous un jour angoissant; en même temps, elle ôtait une partie de sa crédibilité au ministre délégué lorsqu'il cherchait à apaiser les inquiétudes des lycéens et des étudiants.

3) Un texte mal arrimé

Les ambiguïtés de quelques aspects du projet Devaquet ont pris d'autant plus d'importance qu'elles s'inséraient dans une nouvelle loi globale. Conséquence sans doute de la volonté de rédiger rapidement un texte, conséquence peut-être aussi de l'insuffisance de la concertation qui a entouré cette rédaction, il semble que le choix de redéfinir l'ensemble de la législation universitaire n'ait pas été suffisamment mûri.

L'abrogation d'une large partie de la loi Savary, accompagnée d'un aménagement des dispositions de la loi Faure qui se seraient trouvées rétablies du fait de cette abrogation, aurait permis - par une voie certes moins cartésienne - d'atteindre les principaux objectifs poursuivis par le projet Devaquet, tout en donnant moins de prise aux procès d'intention.

On a pu voir, en effet, les opposants au projet présenter comme particulièrement dangereux certains aspects du texte qui étaient en réalité la reprise de dispositions de la loi Savary, elles-mêmes reprises de la loi Faure.

Ainsi, la possibilité pour les universités de recevoir des subventions de la part d'entreprises privées est inscrite dans la législation depuis dix-huit ans : reprise à l'identique dans le projet Devaquet, elle a été dénoncée comme la naissance des "facultés Coca-Cola". Il en est de même de la règle suivant laquelle la liberté d'information et d'expression des étudiants doit s'exercer dans des conditions qui ne portent pas atteinte aux activités d'enseignement et de recherche et qui ne troublent pas l'ordre public : cette règle posée par la loi Faure comme par la loi Savary et reprise dans les mêmes termes par le projet Devaquet n'en a pas moins été présentée, dans le cas de ce dernier, comme une remise en cause du droit de grève des étudiants : on trouve

cette affirmation non seulement dans des tracts, mais même dans un ouvrage consacré aux événements de novembre-décembre (1).

Le juridisme du projet Devaquet s'est également avéré mal adapté aux exigences de la communication dans le milieu scolaire et universitaire.

La rédaction retenue était exempte de ces déclarations d'intention sans portée véritable qui abondent d'ordinaire dans les textes généraux sur l'enseignement: extrêmement louable d'un point de vue juridique, cette attitude a également favorisé les procès d'intention. Très sobre quant à la définition des missions des universités - auxquelles la loi Savary ne consacre pas moins de huit articles - le projet Devaquet a pu ainsi être accusé de renoncer aux objectifs qu'il ne mentionnait pas explicitement, par exemple la "réduction des inégalités sociales et culturelles", la "réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes" ou la "promotion et l'enrichissement de la langue française et des langues et cultures régionales", toutes finalités de l'enseignement supérieur expressément définies par la loi Savary.

Le projet Devaquet s'abstenait également de confirmer explicitement des dispositions en vigueur depuis plusieurs décennies et qu'il n'était pas question de modifier, comme le monopole de l'Etat sur la collation des grades et titres universitaires, institué il y a plus d'un siècle, ou l'affiliation des étudiants à la Sécurité Sociale, acquise depuis plus de trente ans. De même, les nombreuses dispositions d'ordre réglementaire figurant dans la loi Savary n'avaient pas leur équivalent dans le projet Devaquet: celui-ci ne contenait, par exemple, aucune mesure relative aux oeuvres universitaires ou aux organismes nationaux de concertation, pour la raison que ces mesures relèvent du décret, non de la loi.

Ce souci de concision, cette volonté de respecter le domaine de la loi, ont été mal interprétés: ainsi, l'absence de référence aux organismes de concertation a été parfois comprise comme l'annonce de leur suppression, et le défaut de mention des oeuvres universitaires comme le signe d'un désengagement de l'Etat.

En une telle matière, sur un terrain miné, dans un climat politique instable, on ne peut échapper à une

(1) Julien Dray, *op. cit.*, p. 271.

certaine gesticulation emphatique, bien entendu fort critiquable pour les puristes que nous voulons être. Sinon, mieux vaut procéder par retouches, même si ravauder est évidemment peu satisfaisant. **En refusant à la fois l'emphase et le ravaudage**, le projet Devaquet avait pris une voie très étroite et semée d'embûches.

4) Des problèmes d'agenda

Les risques de procès d'intention ou de mésinterprétation liés à la forme du projet seraient vraisemblablement restés mineurs si la discussion du texte s'était produite, comme prévu, au début de l'été. Une telle période, peu propice aux mobilisations scolaires et universitaires, aurait permis l'adoption du texte dans une sérénité suffisante : le ministre aurait pu, par la suite, engager une large concertation sur l'application de la nouvelle loi et prendre, par voie réglementaire, les mesures nécessaires pour compléter et préciser celle-ci, afin d'apaiser les inquiétudes éventuelles. En revanche, le laconisme du projet Devaquet n'était pas adapté à une discussion située en pleine rentrée universitaire, d'autant que la concertation, comme nous l'avons vu, avait été insuffisante et que le contenu et la raison d'être du nouveau texte restaient généralement peu connus.

"Le diable se glisse dans les détails" : diverses raisons se sont conjuguées pour reporter à l'automne l'examen du projet par le Parlement.

Le nombre et la longueur des réunions d'arbitrage tenues sous la présidence de M. Durand, tout d'abord, n'ont pas permis une mise au point suffisamment rapide du texte définitif, alors que les grandes lignes en avaient été arrêtées dans des délais très brefs.

Ensuite, l'attitude prise par le Conseil d'Etat a entraîné un retard de plus de deux semaines dans l'adoption du projet par le Conseil des ministres.

L'Assemblée générale du Conseil d'Etat, réunie le 19 juin pour se prononcer sur le texte, a refusé d'adopter celui-ci pour le motif que le Conseil supérieur de l'Education nationale (C.S.E.N.) n'avait pas été préalablement consulté, comme la loi le prévoit, et qu'il n'eût été possible de passer outre à cette

irrégularité que si le projet avait eu un caractère d'urgence, ce qui, selon elle, n'était pas le cas.

Seulement, à cette date, le C.S.E.N. étant incomplet (1), ne pouvait valablement se réunir. Il a donc fallu compléter cet organisme ; le Gouvernement a profité du délai qui lui était ainsi imposé pour consulter également le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (C.N.E.S.E.R.), afin de répondre aux critiques qui lui étaient adressées sur l'insuffisance de la concertation. Réunis au début du mois de juillet, le C.S.E.N. et le C.N.E.S.E.R. ont donné le premier un avis positif, le second un avis négatif sur le projet de loi. L'Assemblée générale du Conseil d'Etat s'est alors à nouveau prononcée sur le texte, le 8 juillet ; le projet a été adopté par le Conseil des ministres trois jours plus tard.

Or, le 11 juillet, il n'était plus possible d'envisager une discussion parlementaire avant l'automne : en effet le Sénat était alors accaparé par l'examen du projet de loi sur la communication audiovisuelle, qui a duré près d'un mois, tandis qu'à l'Assemblée nationale le Gouvernement avait donné priorité à la loi Méhaignerie sur le logement.

Les conséquences du report de la discussion n'ont pas alors été tirées. Sans doute, le ministre délégué était conscient que les nouvelles dates de discussion du texte appelaient un effort accru d'information sur la signification du texte : cependant, en raison des vacances universitaires, il n'était guère envisageable d'entreprendre une campagne d'explication avant le mois d'octobre, c'est-à-dire à peu près au moment de la discussion du texte par le Sénat. Or, en raison même de cette discussion, certaines informations risquaient de se trouver périmées, cela très peu de temps après leur diffusion. Alors, à quoi bon les diffuser ? Par la suite, le calme parfait, pour ne pas dire l'indifférence, qui avait entouré les travaux du Sénat, semblait rendre superflue une campagne d'explication. Ainsi, lorsque le mouvement d'opposition au projet Devaquet a pris soudain de l'ampleur à la fin du mois de novembre, l'information gouvernementale ne pouvait plus être qu'une réponse inefficace (2) aux accusations portées contre le projet.

(1) Ce conseil devait être renouvelé. M. Chevènement en avait changé la composition. Il fallut deux mois pour arriver à mettre au point le choix des nouvelles personnalités et arrêter les mesures techniques de son fonctionnement. Petites causes, grands effets ..

(2) Cf. infra p. 100..

On voulait faire vite; on n'y est pas parvenu. L'information n'a pas paru nécessaire au moment où elle eût été utile. Elle ne pouvait être que dérisoire lorsque la vague de novembre est arrivée aux marches du Palais Bourbon. Il en est des ministres comme des généraux: certains ont de la chance. M. Devaquet n'en a pas eu.

III) UN TEXTE RAISONNABLE

Etant donné les passions qu'il soulevait, le projet Devaquet n'a pu être considéré, au moment où il dominait l'actualité, avec la distance souhaitable. Avec le recul du temps, ce projet apparaît - même si cette affirmation peut sembler paradoxale, voire provocante - comme un texte raisonnable, manquant sans doute de clarté sur certains points et de souplesse sur quelques autres, mais proposant néanmoins des solutions mesurées aux problèmes les plus pressants de l'enseignement supérieur.

1) Trouver un meilleur équilibre

Le projet Devaquet redéfinissait les règles d'administration des universités afin de mettre fin à la période d'incertitudes liée à l'application partielle de la loi Savary.

Le nombre des conseils, dans chaque université, était ramené à deux, le conseil d'administration et le conseil scientifique. Les enseignants du "collège A" (professeurs) recevaient 40 % des sièges dans le conseil d'administration, ceux du "collège B" (autres enseignants) en recevaient 25 %. Ainsi le projet Devaquet rétablissait approximativement l'équilibre entre les catégories d'enseignants institué par la loi Faure (1).

La part des étudiants dans le conseil d'administration était ramenée à 15 % (elle est de 20 à 25 % dans la loi Savary) ; cette proportion a été critiquée par les syndicats étudiants : il faut toutefois reconnaître que le taux de participation des étudiants aux élections, qui ne dépasse pas 13 % en moyenne, n'incitait pas à leur accorder une représentation plus importante.

(1) La loi Savary prévoit que les enseignants disposent de 40 à 45 % des sièges au sein du conseil d'administration, répartis à égalité entre le "collège A" et le "collège B".

Au demeurant, le Sénat avait augmenté le nombre maximum des membres du conseil d'administration afin de permettre une augmentation du nombre, sinon de la part, des représentants des étudiants.

Pour l'élection des représentants des enseignants, le **scrutin majoritaire uninominal** était instauré, de manière à inciter les électeurs à fonder leur choix sur les qualités personnelles des candidats.

Enfin, les **personnalités extérieures** siégeant dans les conseils étaient désormais "choisies en raison de leur compétence" et non plus désignées en majorité, comme le prévoit la loi Savary, par des organismes professionnels ou syndicaux.

Ces différentes règles étaient notamment inspirées par le souci d'un équilibre entre les diverses catégories qui puisse recueillir un accord assez large ; elles avaient sans doute pour principal défaut de ne laisser aucune marge, dans ce domaine, à l'autonomie des universités.

2) Accroître la diversité

Le projet Devaquet contenait diverses mesures tendant à introduire ou à reconnaître une plus grande **diversité des institutions d'enseignement supérieur**.

Les universités devenaient des **établissements publics d'enseignement supérieur (E.P.E.S.)** pouvant regrouper des **établissements publics fédérés** et des **unités internes** n'ayant pas le statut d'établissement public.

La création de la catégorie des "établissements publics fédérés" - **principale innovation du projet de loi** - était destinée à permettre, lorsque la taille de l'université l'aurait justifié, la création de sous-ensembles cohérents devant correspondre à un grand secteur de formation ; recevant une grande autonomie, ces sous-ensembles ne pouvaient cependant constituer au sein de l'université "un empire dans un empire" : conservant sur ce point la souplesse nécessaire, le projet permettait de définir par voie réglementaire, cas par cas, le partage des compétences entre l'université et l'établissement public fédéré. Cette formule originale offrait la possibilité de prendre en compte la situation spécifique de certains secteurs de

formation et de recréer au sein des universités atteintes de gigantisme (1) des unités à taille humaine, plus efficaces et mieux gérables, sans pour autant porter atteinte à l'unité de l'université et à l'exigence de pluridisciplinarité.

Les unités de médecine, d'odontologie et de pharmacie (éventuellement regroupées) rentraient de plein droit dans la catégorie des établissements publics fédérés, de même que les I.U.T. ; dans les autres cas, les décisions de création relevaient de l'initiative du ministre qui avait annoncé qu'elles ne seraient prises que pour répondre à des besoins manifestes.

En outre, le projet prévoyait la création, au sein des universités, d'instituts professionnels ou spécialisés bénéficiant d'un régime spécifique ; les écoles d'ingénieurs faisant partie des universités recevaient également un statut particulier.

Quant aux "grandes écoles" relevant du ministère de l'Education nationale (2), le respect de leur vocation et de leurs caractéristiques propres était assuré par un régime entièrement dérogatoire.

Ainsi, était définie une large gamme de types d'établissements (3), ce qui autorisait une réelle diversification des structures universitaires, gage d'une meilleure adaptation à des besoins de formation eux-mêmes divers.

3) L'autonomie pédagogique : une politique des "petits pas"

Le projet accroissait de manière très prudente l'autonomie des universités.

(1) Certaines universités accueillent plus de 30.000 étudiants et emploient plus de 3.000 enseignants.

(2) Les autres grandes écoles avaient délibérément été écartées du champ d'application du projet.

(3) De plus, le Sénat avait introduit dans le texte la possibilité de créer des universités expérimentales, dont les statuts auraient été fixés par décret en Conseil d'Etat.

a) - Les diplômes

. S'agissant des **diplômes**, les innovations n'étaient pas considérables et, surtout, n'étaient pas celles qu'ont cru pouvoir dénoncer les opposants au projet.

Le point le plus important était l'annulation de la réforme des études doctorales entreprise par la loi Savary : à la place du doctorat unique, aligné sur les normes internationales, étaient rétablis **les trois doctorats antérieurs** (doctorat d'ingénieur, doctorat de troisième cycle, doctorat d'Etat). Les opinions à ce sujet étaient très partagées. Nombre d'universitaires, surtout dans certaines disciplines, souhaitaient le rétablissement de la thèse d'Etat, dans laquelle ils voyaient une garantie essentielle de qualité pour le recrutement des professeurs ; ces mêmes universitaires faisaient valoir que la "thèse unique" (dite "thèse Savary") était trop facilement délivrée par certaines universités et allait connaître la même dévalorisation que l'ancienne thèse de troisième cycle. Cependant la rupture de l'alignement du doctorat français sur les normes internationales, ainsi que le rétablissement de l'ancienne thèse de troisième cycle, largement discréditée notamment aux yeux des institutions étrangères, risquaient indéniablement de constituer un frein à la mobilité des enseignants et des chercheurs. Pour ces raisons, le Sénat a finalement modifié le projet de loi, de manière à conserver la "thèse Savary" tout en rétablissant, à côté de celle-ci, la thèse d'Etat dont le rôle unique devait être de préserver la qualité du recrutement des professeurs ; sous un nom différent, la thèse d'Etat était ainsi appelée à jouer le rôle accordé par la loi Savary à l'"habilitation à diriger des recherches". De la sorte une continuité suffisante était assurée.

Une deuxième innovation contenue par le projet Devaquet était de permettre explicitement **l'accréditation par l'Etat de certains diplômes d'université**. Comme nous l'avons vu, la législation universitaire distingue traditionnellement les diplômes nationaux, dont les conditions d'obtention sont fixées par le ministre, et les diplômes d'universités, librement définis par les établissements. Le projet prévoyait que certains diplômes d'université de valeur reconnue pourraient désormais recevoir le label national. Il s'agissait par là d'encourager la création de diplômes originaux ; les universités adoptant cette démarche pouvaient en effet espérer obtenir une reconnaissance (et donc un financement) de la part de l'Etat. (On peut remarquer à cet égard

que le projet Devaquet, loin de vouloir supprimer les diplômes nationaux comme l'ont prétendu ses adversaires, tendait à en augmenter le nombre par le biais de ce mécanisme d'accréditation nationale des diplômes locaux). A dire vrai, cette innovation était plus apparente que réelle : la législation précédente ne la prévoyait pas explicitement, mais la permettait ; de fait, M. Chevènement avait déjà accordé l'accréditation à des diplômes d'université, à savoir les magistères dont il avait suscité la création (1). Ce point a d'ailleurs été souligné par l'ancien secrétaire d'Etat chargé des universités, M. Schwartzberg :

"... Sur divers points, le nouveau texte reproduit l'ancien et reprend des mesures mises en oeuvre dans son cadre de 1984 à 1986. Quitte, parfois, à les présenter comme originales, pour créer le sentiment d'une rupture.

Ainsi, nous avons favorisé l'exercice par chaque université de son initiative, l'affirmation de sa personnalité. D'où, notamment, la combinaison des diplômes nationaux - habilités par le ministère et offrant une garantie essentielle - et des diplômes d'université créés par les établissements et exprimant leur diversité. D'ailleurs, les formations les plus probantes pouvaient recevoir un label officiel, comme les magistères, ces diplômes d'universités accrédités par l'Etat mais conçus par les établissements eux-mêmes, qui valorisent la spécificité des universités les plus "performantes" dans certaines disciplines. Il serait donc paradoxal de présenter comme une innovation cette coexistence des diplômes nationaux et des diplômes spécifiques, qui est déjà la règle aujourd'hui." (2)

Par ailleurs, le projet Devaquet précisait que "chaque diplôme porte le nom de l'établissement par lequel il a été délivré". Cette disposition a été abondamment critiquée : on y a vu la fin du caractère national des diplômes, ceux-ci ne pouvant plus avoir la même valeur dès lors que leur origine serait connue. Il semble, en réalité, qu'il y ait eu quelque confusion dans cette affaire. Depuis 1934, l'usage du titre d'ingénieur diplômé a été réglementé : il doit être accompagné de la mention de l'établissement l'ayant délivré. La même règle s'applique au titre de docteur depuis 1984 ; cette extension a d'ailleurs été opérée par la loi Savary. Mais les règles concernant l'usage d'un titre (par exemple son utilisation sur une carte de visite) ne doivent pas être confondues avec celles relatives à la manière pour les universités de présenter les diplômes qu'elles délivrent. Dans ce domaine, le projet Devaquet n'était rien d'autre que la

(1) Voir sur ce point l'intervention de M. Chevènement reproduite dans l'ouvrage publié par la C.P.U. : Universités 1985, un nouveau contrat avec le pays, éd. La documentation française, 1986, p. 33.

(2) Une loi pour rien, "Le Monde", 15 juillet 1986.

confirmation de la situation actuelle : les attestations de diplôme que délivrent les universités portent déjà nécessairement le nom de celles-ci. Quiconque veut prouver qu'il détient un diplôme universitaire est ainsi amené à faire connaître le nom de l'établissement qui l'a délivré. Cela n'empêche pour autant aucun licencié en droit, par exemple, de faire figurer ce titre sur la carte de visite sans faire mention de l'université qui a délivré le diplôme correspondant.

Ajoutons, pour insister une fois encore sur un aspect du projet qui a fait l'objet d'une étonnante controverse, que **les dispositions traditionnelles concernant les diplômes nationaux étaient maintenues** : ces diplômes demeuraient l'apanage des établissements publics, et les règles communes régissant les formations qu'ils sanctionnaient restaient fixées par le ministre.

Ainsi, compte tenu des modifications apportées par le Sénat aux mesures concernant le doctorat, le projet Devaquet n'introduisait finalement pas de changement réellement important dans le régime des diplômes.

b) - L'accès à l'université

. L'accroissement de l'autonomie des universités était apparemment plus sensible, par rapport à la loi Savary, dans les dispositions relatives à **l'accueil des étudiants dans les premiers cycles universitaires**.

Dans son **texte initial**, le projet Devaquet retenait dans ce domaine quatre principes : le premier cycle est ouvert aux titulaires du baccalauréat ; les universités peuvent fixer des conditions d'accès aux différentes formations ; les capacités d'accueil des établissements sont appréciées par le recteur ; celui-ci doit "proposer" aux candidats non accueillis "les possibilités d'inscription dans les formations post-secondaires".

Ce texte a été **modifié par le Sénat sur deux points** : tout d'abord, la **possibilité d'accès de non-bacheliers au premier cycle** ; ensuite, la **clarification du rôle du recteur**, de manière à garantir sans ambiguïté l'accès de tout bachelier à l'enseignement supérieur.

Comme ces aspects du projet ont été **au coeur de la controverse**, il paraît utile de reproduire ici le tableau

comparatif du texte initial du projet et du texte adopté par le Sénat.

Texte du projet de loi	Texte adopté par le Sénat
Art. 31.	Art. 31.
Le premier cycle est ouvert aux titulaires du baccalauréat.	Le premier cycle ... du baccalauréat et à ceux qui en ont obtenu l'équivalence ou la dispense dans des conditions définies par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
Les établissements publics d'enseignement supérieur déterminent chaque année les conditions d'accès aux différentes formations en tenant compte des caractéristiques de celles-ci, des aptitudes requises des étudiants et des capacités d'accueil de l'établissement. Ils communiquent avant le 31 janvier de chaque années au recteur chancelier toutes informations sur les formations et les conditions d'accès à celles-ci.	Alinéa sans modification.
L'appréciation des capacités d'accueil est soumise à l'arbitrage du recteur chancelier.	Alinéa sans modification.
Les conditions d'accès aux différentes formations font l'objet d'une publicité appropriée.	Alinéa sans modification.
En cas de nécessité, le recteur chancelier propose aux candidats les possibilités d'inscription dans les formations post-secondaires.	En cas de nécessité, le recteur chancelier assure à tout candidat la possibilité de s'inscrire dans une des formations post-secondaires dispensées dans l'académie où le baccalauréat a été obtenu ou dans une académie limitrophe de celle-ci, après consultation des responsables des établissements intéressés ; le cas échéant, il procède à l'inscription.

Chacun peut constater que le texte adopté par le Sénat assure bien l'accès de tout bachelier à l'enseignement supérieur et donne au recteur les pouvoirs correspondants (1) ; il garantit, de plus, que cet accès à l'enseignement supérieur s'effectuera, autant que possible, à proximité de la résidence de

(1) Un des principaux orateurs du groupe socialiste lors des débats du Sénat sur le projet Devaquet, notre collègue Gérard Delfau, l'a d'ailleurs parfaitement admis dans la discussion : "... Je rappelle notre satisfaction devant le fait que la commission ait fait faire au projet de loi un pas important en reconnaissant que l'accès à l'université est de droit pour tout titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence." (J.O. Sénat, séance du 29 octobre 1986, p. 4189).

l'étudiant (la mention des académies limitrophes a été introduite pour tenir compte du cas particulier de la région parisienne, divisée en trois académies).

C'est donc seulement par une **présentation manifestement erronée** du projet que les adversaires de celui-ci ont pu faire croire à de nombreux lycéens qu'un "barrage" allait être mis en place à l'entrée de l'enseignement supérieur, et que des bacheliers allaient être obligés d'affronter le marché du travail sans pouvoir chercher à obtenir un autre diplôme.

Il est vrai que certains contestataires ont mis en avant les mots "formations post-secondaires" pour assurer que la garantie d'accès à l'université proprement dite ne figurait pas dans le texte. **En réalité, les mots "formations post-secondaires" utilisés par le projet et conservés dans le texte du Sénat, étaient tout simplement la reprise des termes de la loi Savary** : celle-ci dispose à son article premier que "le service public de l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des formations post-secondaires relevant des différents départements ministériels". L'emploi de l'expression "formations post-secondaires" tient généralement au fait que certaines formations du premier cycle de l'enseignement supérieur sont extérieures aux universités : il en est ainsi des classes préparatoires aux "grandes écoles" ou des sections de techniciens supérieurs. En l'occurrence, l'expression "formations post-secondaires" avait été retenue par le projet pour tenir compte du cas des bacheliers n'ayant pu être admis dans un I.U.T. et qui préféraient choisir une section de techniciens supérieurs plutôt qu'un premier cycle universitaire (1).

Ainsi, le projet Devaquet continuait bien à garantir l'accès de tout bachelier aux études supérieures. Mais quelle était, dès lors, la signification exacte des règles retenues par le projet pour l'accès des étudiants au premier cycle ?

Pour répondre convenablement à cette question, il convient de considérer **l'ensemble des alinéas de l'article reproduit plus haut** (et non pas seulement le deuxième, comme l'ont fait de nombreux interprètes malveillants du projet). Cet ensemble mettait en place la procédure suivante :

(1) Le ministre délégué s'en était expliqué dès avant le début de la contestation - voir son interview par le quotidien "La Croix" daté du 21 octobre 1986.

- un bachelier (ou un non bachelier ayant obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade) demande son inscription dans un secteur de formation donné ;

- l'université peut accepter la demande mais également la refuser à supposer que le candidat ne remplisse pas les conditions d'accès qu'elle a fixées en fonction des capacités d'accueil dont elle dispose ;

- en cas de refus, le candidat doit se tourner vers le recteur. Deux solutions sont alors possibles : ou bien l'université qui a refusé la demande conserve en fait des capacités d'accueil disponibles, auquel cas le recteur doit la contraindre à accepter l'inscription demandée ; ou bien les capacités d'accueil sont pleinement utilisées, et dans ce cas le recteur doit procéder à l'inscription dans un autre établissement où subsistent des capacités d'accueil disponibles.

Le mécanisme retenu reposait donc sur la définition par le recteur des capacités d'accueil des établissements, et sur l'obligation qui lui était faite d'assurer l'inscription des étudiants. Dans ce cadre, **les conditions d'accès fixées par les universités ne pouvaient véritablement jouer que si les demandes d'inscription excédaient les capacités d'accueil ;** dans les autres cas elles cédaient devant le rôle et les pouvoirs conférés au recteur.

On pouvait alors cependant s'interroger sur deux points.

Tout d'abord, les universités n'allaient-elles pas fixer des conditions d'accès **très restrictives**, ce qui aurait obligé le recteur à affecter un grand nombre d'étudiants ? En réalité, le projet prévenait ce risque de deux manières : d'une part, les universités étaient invitées à fixer leurs conditions d'accès **en tenant compte de leurs capacités d'accueil**, lesquelles étaient, répétons-le, définies par le recteur et non par les universités elles-mêmes ; d'autre part et surtout, **les universités n'avaient aucun intérêt à retenir des conditions d'accès trop difficiles à remplir** : en fixant la "barre" trop haut, elles se seraient condamnées à conserver d'importantes capacités d'accueil disponibles, et donc à devoir accepter un grand nombre de candidats qui n'auraient pas été accueillis, soit par elles-mêmes, soit par d'autres universités.

Ensuite, le dispositif du projet ne conduisait-il pas à une **hiérarchisation** du fait des universités ? En effet, les universités les plus demandées allaient être en mesure de définir et

d'appliquer réellement des conditions d'accès plus exigeantes : n'allaient-elles pas, dès lors, devenir des universités "d'élite" ? La réponse est assurément positive, mais il n'est pas certain qu'il faille voir là une objection dirimante contre le mécanisme défini par le projet. Pourquoi, en effet, serait-il absolument condamnable que certaines universités parviennent à un niveau d'exigence plus élevé que celui de certaines autres ? Ne serait-ce pas là, au contraire, un moyen de tirer l'ensemble du système universitaire vers le haut ? Par ailleurs, et ce point est déterminant, une hiérarchie des universités existe déjà dans les faits : un mensuel spécialisé et certains grands hebdomadaires publient chaque année un "palmarès des universités" ; et qui peut nier que des universités comme Paris IX -Dauphine ou Paris II - Assas soient plus réputées que d'autres, en particulier aux yeux de nombreux employeurs ? Sur ce point, le projet Devaquet conduisait plus à entériner un état de fait qu'à le transformer réellement (1).

D'une manière générale, il apparaît que si le projet Devaquet modifiait certes les règles théoriquement applicables, c'est-à-dire celles fixées par la loi Savary elle-même, et accordait ainsi une plus grande autonomie légale quant à l'accès au premier cycle, en réalité il n'introduisait pas de changement notable par rapport aux arrêtés d'application de la loi Savary et aux pratiques qui se sont développées dans le cadre de cet arrêté ; en somme, il légalisait une situation de fait. La principale différence eût été d'introduire la clarté et le respect de la loi dans un domaine où ils ne règnent pas actuellement (2).

Ce point a été récemment souligné par le recteur de l'académie de Paris, Mme Ahrweiler : "Pourquoi être hypocrite ? (...). La loi Devaquet n'aurait rien fait d'autre que ce que nous faisons à l'heure actuelle et que nous allons faire cette année aussi" (3).

(1) Un sondage effectué entre le 24 et le 31 octobre 1986 pour le magazine "L'Étudiant" auprès d'un échantillon de lycéens et d'étudiants en apporte la confirmation : 71,5 % des personnes interrogées admettent que "les universités ne se valent pas toutes".

(2) Voir l'éditorial de Jean-Michel Croissandeau, "Le Monde de l'Éducation", juillet-août 1986, pp. 9-10.

(3) Cf. "Le Monde", 21 avril 1987 ; voir également la dépêche A.F.P. du 19 avril 1987, où Mme Ahrweiler déclare : "La loi Devaquet, si elle était appliquée aujourd'hui dans les universités parisiennes, ne changerait rien".

c) - Le passage en deuxième cycle

. En revanche, le projet Devaquet développait indéniablement l'autonomie des établissements pour le passage d'un cycle à l'autre : les universités définissaient elles-mêmes les règles de ce passage.

Dans ce domaine, l'inquiétude des étudiants opposés au projet était compréhensible et légitime, dans la mesure où la possession d'un diplôme de premier cycle (à l'exception notable des diplômes technologiques : brevet de technicien supérieur et diplôme universitaire de technologie) est un bagage manifestement trop mince dans l'état actuel du marché du travail ; la quasi-totalité des titulaires d'un D.E.U.G. choisissent d'ailleurs de poursuivre leurs études.

On pouvait cependant penser qu'en pratique cet aspect du projet Devaquet ne soulèverait pas de difficulté, c'est-à-dire que tout titulaire d'un D.E.U.G. pourrait avoir accès à une filière de deuxième cycle. En effet, les capacités d'accueil du deuxième cycle (où les universitaires préfèrent généralement enseigner) sont globalement suffisantes pour accueillir tous les intéressés ; de plus, comme le financement des universités est fondé notamment sur le nombre d'étudiants qu'elles accueillent, aucune n'a intérêt à adopter une attitude malthusienne.

Au demeurant, une sélection est déjà pratiquée à l'entrée d'un certain nombre de filières universitaires de second cycle : c'est le cas par exemple des formations conduisant aux maîtrises de sciences et techniques (M.S.T.), aux maîtrises d'informatique appliquée à la gestion des entreprises (M.I.A.G.E.), et aux magistères. La loi Savary a d'ailleurs pris acte de ce fait : elle permet, pour certaines filières, une sélection à l'entrée du deuxième cycle, dans des conditions que doit fixer un décret qui n'a toujours pas été publié ; pour les étudiants qui ne poursuivent pas leurs études en second cycle, cette même loi prévoit seulement des "compléments de formation professionnelle".

Quoi qu'il en soit, en l'absence de texte d'application, une sélection continue à être pratiquée dans un certain nombre de cas sans soulever de contestation (1).

(1) Rappelons en outre qu'une sélection est possible pour le passage du deuxième cycle au troisième cycle.

Néanmoins, le défaut de garantie explicite d'accès au second cycle pour les titulaires d'un DEUG constituait assurément une sérieuse lacune du projet Devaquet; le rapporteur du projet au Sénat, M. Séramy, avait d'ailleurs souligné cette difficulté. Par la suite, M. Devaquet a envisagé une modification de son projet sur ce point: tout titulaire d'un DEUG aurait eu accès à une formation conduisant à la licence, les universités restant libres de fixer les conditions de passage de licence en maîtrise. Cette modification devait intervenir à l'occasion de la discussion du texte à l'Assemblée nationale; elle a été proposée trop tard.

4) Parlons un peu argent

Enfin - et contrairement à ce qui a été souvent affirmé - le projet Devaquet ne contenait aucune disposition nouvelle concernant l'autonomie financière des universités. Là encore, ce fait avait été relevé par M. Schwartzberg, qui en tirait argument pour critiquer "l'inutilité" du projet Devaquet (1). En réalité, le texte initial du projet Devaquet reprenait exactement, dans ce domaine, les dispositions de la loi Savary.

La seule nouveauté d'ordre financier a été apportée par le Sénat, qui a adopté un amendement permettant aux universités de fixer elles-mêmes le montant des droits d'inscription dans la limite de deux fois un montant minimum fixé par arrêté ministériel. Le texte initial se bornait à préciser que les universités "perçoivent des droits d'inscription"; la loi Savary dispose, quant à elle, sans autre indication, que les établissements "reçoivent des droits d'inscription versés par les étudiants et les auditeurs".

Le principe de la "fourchette" pour les droits d'inscription ayant fait couler beaucoup d'encre et de salive, il convient d'apporter quelques précisions sur ce point.

Tout d'abord, la loi Savary permet d'instaurer une telle "fourchette" par voie réglementaire; elle ne précise d'ailleurs pas qui détermine les droits d'inscription et ne fixe aucune limite à ceux-ci. Dans le cadre de cette loi, M. Chevènement avait lui-même envisagé d'établir une "fourchette" pour les droits

(1) Une loi pour rien, "Le Monde", 15 juillet 1986.

d'inscription, dont le montant aurait pu alors varier de 400 à 800 F ; en novembre 1985, il avait consulté la Conférence des présidents d'université sur cette formule. Cette idée a été reprise par M. Devaquet qui a retenu également les mêmes montants, 400 à 800 F. Dès le mois de juin 1986, le ministre délégué a donc annoncé qu'une "fourchette" de un à deux serait instaurée pour les droits d'inscription et que ceux-ci varieraient de 400 à 800 F ; sa position n'a jamais varié sur ce point. Pensant procéder par voie réglementaire, il avait rédigé cet aspect du projet en des termes voisins de ceux de la loi Savary.

Le défaut de cette rédaction, comme de celle retenue par la loi Savary, était de pouvoir être interprétée comme autorisant une libération totale des droits d'inscription. Cette interprétation avait été celle de nombreux organes de presse au moment de la présentation du projet ; elle a d'ailleurs été celle d'une large partie des étudiants contestataires au mois de novembre, lorsqu'ils se sont procurés le texte initial du projet. Le Conseil économique et social, saisi du projet Devaquet au mois de septembre, avait également souhaité une clarification sur ce point.

C'est pourquoi le Sénat a souhaité faire figurer dans le texte le principe de la "fourchette" de un à deux, les deux extrêmes étant fixés par arrêté ministériel : il s'agissait à la fois de garantir un minimum d'autonomie aux universités et d'éviter tout procès d'intention sur une éventuelle libération des droits. A cet égard, certains contestataires ont souligné le fait que le montant même des droits n'était pas fixé par la loi, ce qui permettait, disaient-ils, n'importe quelle augmentation par voie réglementaire. Or, aucun texte législatif n'a jamais fixé le montant des droits d'inscription dans les universités ; la loi Savary n'offre aucune garantie de cet ordre : elle permet n'importe quelle augmentation. La seule donnée importante en cette matière est donc constituée par les engagements du ministre : en l'occurrence, ceux de M. Devaquet ont été parfaitement clairs et constants.

Ensuite, il est à noter que la "fourchette" de 400 à 800 F résultant du texte du Sénat et des engagements du ministre n'obligeait nullement les universités à se placer d'emblée au maximum autorisé pour les droits : il paraissait au contraire probable que peu d'entre elles le feraient. A supposer même que ce pronostic soit démenti, il n'y aurait rien eu de scandaleux à ce que les droits d'inscription atteignent partout 800 F (c'est-à-dire l'équivalent de deux paquets de cigarettes par semaine).

On doit rappeler à ce propos que les étudiants, dans leur très grande majorité, sont issus de milieux plus favorisés que la moyenne: il n'est donc pas inconvenant de leur demander une participation modeste au fonctionnement de l'université, à condition que des précautions soient prises pour ne pas pénaliser les étudiants de milieu modeste (1); au contraire, le système actuel fait reposer sur tous les contribuables les dépenses universitaires alors qu'en pratique c'est une partie bien déterminée d'entre eux qui en bénéficient (2).

Par ailleurs, il est de fait que certains étudiants continuent à s'inscrire dans une université alors qu'ils ont renoncé à poursuivre des études, car, en contrepartie de droits très faibles, ils peuvent bénéficier des oeuvres universitaires et de différents avantages liés au statut d'étudiant; des droits un peu plus élevés auraient contribué à réduire ces pratiques.

Enfin et surtout, dans le texte adopté par le Sénat, des "garde-fous" très précis étaient posés: les boursiers étaient totalement exonérés et les universités pouvaient compléter l'action de l'Etat en décidant d'exonérations supplémentaires et en accordant elles-mêmes des bourses; de plus, le texte précisait que les droits d'inscription ne pouvaient correspondre à des dépenses d'enseignement (ce qui aurait d'ailleurs entraîné une diminution des droits dans certains enseignements spécialisés des disciplines de santé). Ainsi était limitée de façon définitive la possibilité d'augmenter les droits d'inscription: ceux-ci ne pouvaient correspondre qu'à des services rendus aux étudiants et un contrôle par le juge administratif devenait possible. Non seulement le texte adopté par le Sénat n'instaurait aucune "sélection par l'argent", mais encore il l'interdisait expressément et se montrait, grâce aux diverses garanties apportées, plus protecteur que la loi Savary.

Un dernier point doit être relevé.

La règle de la "fourchette" pour les droits d'inscription a été beaucoup critiquée au nom des principes d'égalité des étudiants

(1) Cf l'article de M. Chevènement: Une grande ambition pour l'Université, "Le Monde", 1er mars 1986.

(2) "La classe ouvrière, qui représente près de 40 % de la population, paie environ 20 % de l'impôt, alors que ses enfants ne représentent que 12 % des effectifs étudiants; les patrons de l'industrie et du commerce, les professions libérales et cadres supérieurs, qui totalisent 17 %, paient 30 % de l'impôt alors que leurs enfants constituent 40 % du monde étudiant. Il y a donc un transfert certain d'argent des plus pauvres vers les plus aisés". Sélection: gare aux tabous, par Philippe Ascher, Pierre Merlin, Philippe Verger, "Le Nouvel Observateur", 5-11 décembre 1986.

face aux études et d'égalité entre les établissements. Cette critique mériterait discussion : y-a-t-il réellement un facteur d'inégalité intolérable dans la possibilité de fixer les droits à 600 francs ici et à 700 francs là ? Que dire alors des "grandes écoles", dont certaines sont payantes, d'autres gratuites, et d'autres encore accordent un salaire à leurs étudiants ?

Surtout, il faut constater une fois de plus que la réalité était en avance sur les textes : nombre d'universités perçoivent déjà des droits complémentaires aux droits d'inscription fixés nationalement (1) ; les droits effectivement payés par les étudiants ne s'élèvent donc pas aux 450 francs que prévoit l'arrêté ministériel en vigueur : ils sont en réalité compris dans une "fourchette" de 500 à 700 francs, très variable suivant les universités. Là encore, le projet Devaquet légalisait plus qu'il n'innovait.

Au total, qu'il s'agisse des diplômes, de l'accueil des étudiants ou des dispositions financières, il apparaît bien que le projet Devaquet n'apportait pas d'accroissement spectaculaire de l'autonomie des établissements : sa prudence dans ce domaine (à l'exception notable des mesures concernant l'accès au deuxième cycle) contrastait même avec l'ambitieux remaniement des structures universitaires qu'il prévoyait.

(1) Voir "Le Monde de l'Education", mai 1987, pp. 80-83.

IV) UN MAUVAIS PROCES

On peut conclure de ce qui précède que l'ampleur du mouvement opposé au projet Devaquet doit être en grande partie expliquée par la **présentation erronée** qui en a été donnée aux lycéens et aux étudiants par diverses organisations, au cours de réunions ou par voie de tracts.

1) La déformation du texte

La commission d'enquête a pu prendre connaissance de **plusieurs centaines de tracts** relatifs au projet ; on en trouvera en annexe un échantillon qui permet de mesurer à quel point la signification du texte a été déformée. Les mêmes thèmes reviennent dans l'ensemble des tracts ; on les examinera successivement :

- **la sélection par l'argent** : c'est un des thèmes les plus abondamment repris. Quelques tracts se bornent à annoncer un doublement des droits d'inscription, sans citer de chiffre ; quelques autres critiquent l'existence d'une "fourchette", généralement là encore sans préciser les montants extrêmes annoncés par le ministre délégué ; beaucoup **annoncent une libération des droits d'inscription et avancent des montants de 3000 à 5000 F, quelquefois 10000 à 15000 F**. Les garanties contenues dans le texte adopté par le Sénat sont unanimement passées sous silence. Un **amalgame** est souvent effectué entre les **droits d'inscription** et les **frais d'inscription** ; ces derniers, rappelons-le, comprennent notamment, outre les droits d'inscription, les cotisations de sécurité sociale, dont le montant est d'ailleurs sensiblement plus

élevé: l'amalgame ainsi opéré permet de suggérer que le projet prévoit une forte augmentation des cotisations de sécurité sociale des étudiants (1).

Ces diverses affirmations concernant les droits et les frais d'inscription ont vraisemblablement eu un grand impact moral auprès des lycéens, qui ignorent dans leur quasi-totalité que les **boursiers ne paient ni droits d'inscription, ni cotisations de sécurité sociale**, et ont pu croire dès lors que le projet instaurait bien un barrage financier à l'entrée des universités pour les élèves issus des catégories les moins favorisées.

- la "sélection généralisée" : ce thème revient inlassablement dans les différents tracts.

La plupart affirment ou laissent entendre que le projet instaure un **barrage** à l'entrée des études supérieures, et qu'ainsi des bacheliers pourront être contraints à rechercher directement un emploi. Il est souvent précisé que l'entrée à l'université supposera la réussite à un concours ou l'obtention d'une mention au baccalauréat. De même, nombre de tracts assurent que les bacheliers ne pourront plus choisir le secteur de formation où ils poursuivront leurs études. (Rappelons que, certes, le projet Devaquet ne garantissait pas à tout bachelier qu'il serait automatiquement accueilli par l'établissement de son choix - ce que la loi Savary, nous l'avons vu, ne garantit d'ailleurs pas davantage; en revanche, la possibilité de choisir le **secteur de formation** où les études seraient poursuivies, dans un établissement ou dans un autre, n'était pas remise en question. De nombreux tracts introduisent au contraire une **confusion** entre le choix de l'établissement et le choix du secteur de formation).

Pour montrer que le projet met bien en place un barrage à l'entrée des universités, les tracts utilisent le **procédé traditionnel de la citation tronquée**: au lieu de citer les cinq

(1) Il convient de souligner que les droits d'inscription ont rapidement augmenté au cours des dernières années, même si leur montant demeure encore modeste. De 1969 à 1982, le montant des droits est resté inchangé à 95 F; il est passé à 150 F en 1982, 200 F en 1983, 250 F en 1984, 330 F en 1985 et 450 F en 1986. Cette succession d'augmentations importantes en pourcentage a sans doute contribué à accréditer auprès des étudiants l'idée que de nouvelles et fortes augmentations des droits étaient dans l'ordre du possible. De plus, les cotisations de sécurité sociale ont elles aussi beaucoup progressé durant la même période: elles sont passées de 140 F en 1981 à 170 F en 1982, 290 F en 1983, 340 F en 1984, 450 F en 1985 et 640 F en 1986 (à ces cotisations s'ajoutent généralement les frais d'adhésion à une mutuelle, même si cette adhésion est facultative; ces frais ont également augmenté, à garantie constante, durant les dernières années). Ainsi, la progression rapide et parallèle des droits d'inscription et des cotisations sociales favorisait l'acceptation de l'amalgame pratiqué par les adversaires du projet et pouvait paraître donner une consistance aux annonces d'une augmentation très importante et globale des frais d'inscription.

alinéas de l'article relatif à l'accès des bacheliers à l'université (article que nous avons reproduit plus haut) (1), les tracts citent uniquement le deuxième alinéa, alors que les cinq alinéas - faut-il le souligner? - forment un tout indissociable. D'autres tracts utilisent un procédé non moins classique, celui de la citation fabriquée. Ainsi, le premier alinéa de l'article en cause: "Le premier cycle est ouvert aux titulaires du baccalauréat et à ceux qui en ont obtenu l'équivalence ou la dispense dans des conditions définies par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur" devient: "Le premier cycle est ouvert aux titulaires du baccalauréat dans des conditions définies par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur". L'arrêté ministériel qui porte sur les conditions d'équivalence ou de dispense du baccalauréat étant transféré sur l'accueil lui-même des bacheliers, l'accès à l'université devient chose laissée à l'appréciation du ministre. Le procédé est d'autant plus efficace que la fausse citation, étant obtenue par soustraction de quelques mots, conserve l'apparence d'un texte législatif et ne peut donc manquer d'être prise au sérieux par le lecteur.

La possibilité accordée aux universités de déterminer elles-mêmes les conditions de passage du premier cycle au deuxième cycle est également fortement soulignée par l'ensemble des tracts. Naturellement, ceux-ci s'abstiennent de rappeler que la loi Savary prévoit déjà certaines possibilités de sélection à l'entrée du deuxième cycle; surtout, ils transforment généralement la possibilité de sélection inscrite dans le projet Devaquet en une obligation: partout, l'accès au deuxième cycle dépendrait du succès à un concours ou des mentions obtenues au D.E.U.G.

- l'inégalité entre les établissements, l'abandon des diplômes nationaux: ces thèmes, généralement associés, sont également présents dans la plupart des tracts.

Les dispositions financières du projet - identiques, comme nous l'avons vu, à celles retenues par la loi Savary - sont vivement dénoncées: elles sont présentées comme une "privatisation" partielle des universités, devant faire naître une opposition entre des "universités riches" et des "universités pauvres" et entraîner la dévalorisation des disciplines littéraires par rapport aux disciplines scientifiques. La "privatisation" est souvent reliée à la "libération" des tarifs d'inscription, à la mise en place d'une "sélection généralisée" et à la "suppression" des

(1). p. 81.

diplômes nationaux, afin d'annoncer la division de l'enseignement supérieur entre des "facs d'élite" et des "facs poubelle" entre lesquelles l'écart ira croissant.

Dans le même sens, tous les tracts s'en prennent aux mesures concernant les **diplômes**, que l'on juge destinées à aggraver les inégalités entre les établissements. L'optique du projet, consistant non seulement à maintenir les actuels diplômes nationaux, mais à en accroître le nombre en accordant la valeur nationale à des diplômes d'université, est entièrement renversée. Les affirmations sont plus ou moins brutales : selon certains, les diplômes nationaux sont "abandonnés" ; selon d'autres, ils sont "remis en cause". La mention sur tout diplôme de l'université qui l'a délivré est unanimement critiquée : les diplômes, dit-on, n'auront plus partout la même "valeur". Le projet est également accusé assez souvent de "régionaliser les diplômes" afin de "soumettre" les universités aux entreprises ; on lui reproche même le simple fait d'autoriser l'existence de diplômes d'université, formule pourtant fort ancienne et confirmée par les lois Faure et Savary.

Les différents thèmes que nous venons d'énumérer, repris dans pratiquement tous les tracts qui ont été distribués dans les universités et surtout dans les lycées, **ne sont pas toujours cohérents entre eux** : ainsi, certains tracts assurent que le tout-venant des bacheliers sera regroupé dans des établissements appauvris et discrédités, tandis que d'autres suggèrent au contraire que de nombreux bacheliers ne pourront accéder à l'enseignement supérieur ; d'une manière générale, le thème de la "sélection généralisée" ne paraît pas compatible avec celui de la "dévalorisation" de la plupart des universités liée à "l'abandon des diplômes nationaux". Mais finalement, peu importe : les divers tracts convergent dans l'affirmation qu'une large partie des étudiants qui subiront la réforme seront exclus, d'une manière ou d'une autre, du bénéfice qu'apporte actuellement la possession d'un diplôme universitaire. **Etant donné que cette présentation n'a pas eu, comme nous le verrons par la suite, de contrepois véritable**, étant donné également le climat d'inquiétude diffuse que suscitent les carences du système éducatif dans une période de difficultés économiques, l'ampleur de la mobilisation contre le projet Devaquet n'apparaît pas incompréhensible.

2) Les interférences avec la consultation sur les lycées

A la mi-novembre, quelques jours avant le début du mouvement de contestation contre le projet Devaquet, était engagée une consultation sur "l'adaptation des lycées".

A l'origine lointaine de cette consultation se trouvait un projet de réforme élaboré par M. Chevènement. Celui-ci, s'appuyant sur le double constat de la faible proportion (à peine plus de 30 %) de bacheliers dans chaque classe d'âge, et du nombre insuffisant, parmi ceux-ci, des bacheliers scientifiques, avait entrepris une redéfinition des filières des lycées destinée à introduire une plus grande diversité dans les formations proposées aux élèves (1); les mesures correspondantes devaient entrer en vigueur à l'automne 1986. Cependant, lorsqu'il a succédé à M. Chevènement, au printemps de la même année, M. Monory a décidé le report de cette réforme, afin de procéder à des consultations supplémentaires: il estimait que la réforme avait été préparée trop hâtivement et surtout qu'une trop grande diversification des filières risquait d'aboutir à une spécialisation prématurée et à la marginalisation de certaines sections littéraires; de plus, il souhaitait insister, parmi les objectifs retenus par M. Chevènement, sur la recherche d'une amélioration des rythmes scolaires.

Une note définissant les orientations et les premières propositions du ministre a été ainsi adressée, le 15 novembre, aux divers syndicats et associations intéressés ainsi qu'à chaque proviseur, afin de solliciter leurs avis.

La réaction immédiate de la plupart des syndicats d'enseignants du second degré a été de rechercher à associer, dans l'esprit des élèves, la consultation sur les lycées et le projet Devaquet, de manière à obtenir une condamnation globale de la politique gouvernementale en matière d'éducation; de nombreux tracts ont été distribués sur ce thème. On peut noter à cet égard que les "propositions Monory" ne sont pas moins déformées que le projet Devaquet: ainsi, les

(1) Voir Les lycées de demain, Ministère de l'Éducation nationale, éd. CNDP - Le livre de poche, 1986.

tracts critiquent la diminution du nombre d'heures de cours par semaine sans mentionner qu'elle a pour contrepartie, dans les propositions, un allongement de l'année scolaire, de sorte que le nombre d'heures de cours dans l'année n'est pas diminué ; de même, ils annoncent la suppression de la section B, alors qu'il est prévu, en réalité, de la dédoubler en deux sections, l'une plus "littéraire", l'autre plus "scientifique" ; quelques-uns dénoncent la "régionalisation du baccalauréat", qui n'est envisagée à aucun moment, et la "suppression de disciplines entières", telles que l'économie ou les sciences naturelles, qui ne l'est pas davantage ; le regroupement des baccalauréats de technicien - destiné à limiter la spécialisation de ces diplômés, initialement conçus pour un débouché immédiat sur le marché du travail, mais préparant de fait aujourd'hui à des études supérieures technologiques courtes - est également présenté comme la "suppression" de la moitié d'entre eux. Il est inutile de multiplier les exemples : là encore, il est clair que "l'information" reçue par les lycéens s'est tenue à bonne distance de la réalité des textes.

Il est difficile, cependant, de savoir si la consultation sur les lycées - ou du moins la présentation qui en a été donnée - a joué un rôle important dans la mobilisation lycéenne : les témoignages reçus par la commission d'enquête suggèrent plutôt le contraire. Certes, les lycéens contestataires ont tenu à faire figurer les "propositions Monory" parmi leurs demandes de retrait, mais il semble que très peu d'entre eux s'intéressaient réellement au contenu de ces propositions ; le thème de la "réforme des lycées" est d'ailleurs resté au second plan dans les principales formes d'expression du mouvement. Au demeurant, les mesures en cause, qui n'auraient été applicables qu'à partir de 1987 et pour les seules classes de seconde, ne pouvaient intéresser directement que les collégiens. Toutefois, la **coïncidence** de la consultation sur les lycéens et de la discussion du projet Devaquet a **sans aucun doute contribué à donner l'impression d'une "avalanche de réformes"** et à créer une atmosphère d'incertitude et de confusion propice à une réaction de rejet global. Quoi qu'il en soit, les "propositions d'adaptation des lycées" ont été emportées dans la tourmente.

V) LES DEFAILLANCES DE LA COMMUNICATION

La présentation déformée (orale ou écrite) qui a été donnée du projet Devaquet n'aurait sans doute pas eu autant de crédit si les autres sources d'information avaient apporté un éclairage d'une autre nature sur la signification de la réforme proposée. Il ne s'agit certes pas, par ce constat, de montrer du doigt telle ou telle partie de la presse écrite ou audiovisuelle, mais plutôt de souligner le résultat d'un enchaînement qui s'est imposé à l'ensemble des acteurs des "événements", presse comprise.

1) La communication avant la naissance du mouvement...

En raison des conditions difficiles de son élaboration, le projet Devaquet a été perçu dès sa naissance comme un texte orphelin, et le ministre délégué comme un père adoptif.

Les articles publiés lors de l'examen du projet par le Conseil des ministres relèvent presque tous que le texte a "évolué dans le sens du libéralisme" par rapport aux propositions initiales de M. Devaquet et soulignent qu'il reste néanmoins jugé "trop timide" par une partie de la majorité, ce qui laisse présager de nouvelles modifications; diverses analyses notent l'ambiguïté de certaines formules et voient dans le projet un texte de compromis. Les divergences entre le projet Devaquet et la proposition Foyer ne passent pas inaperçues et amènent à la conclusion que le texte va devoir faire face à deux oppositions contradictoires.

Le centre d'intérêt principal étant ainsi la position inconfortable du ministre délégué vis-à-vis du "libéralisme", la présentation du projet s'oriente déjà vers les points qui seront au centre de la contestation (à l'exception des mesures concernant les diplômes), notamment le montant des droits d'inscription et les possibilités de sélection. Les commentateurs s'interrogent sur une éventuelle libération des droits d'inscription et sur

l'existence d'une sélection à l'entrée des universités, sans apporter une réponse nette. Dans l'ensemble, les analyses conservent un ton plutôt neutre ; le texte est généralement jugé modéré, en même temps qu'il est manifestement perçu comme **une réforme de plus dans le domaine de l'enseignement, dont la raison d'être reste obscure**. L'hostilité des présidents d'université et des principaux syndicats d'enseignants est largement soulignée.

Par ailleurs, le projet occupe une **place restreinte** dans la presse écrite et audiovisuelle. Sa présentation au "grand public" reste très limitée : il figure à la rubrique "éducation" beaucoup plus souvent qu'à la "une". Cette situation n'est pas transformée par la discussion du texte au Sénat, qui ne suscite pas de commentaires très abondants : la plupart des articles remarquent principalement que la Haute Assemblée n'a pas modifié "l'esprit" du projet.

On aurait vraisemblablement tort, cependant, d'attribuer à un désintérêt de la presse la place mineure accordée à la réforme et l'absence d'explication véritable de sa signification. En réalité, **si la presse n'a jamais présenté la "philosophie" du projet, c'est que, dès le départ, cette philosophie n'avait pas été clairement annoncée.**

Une communication gouvernementale efficace doit répondre à trois exigences : tout d'abord, la volonté du Gouvernement doit être nettement affichée ; ensuite, le message doit être simple et constant : il doit être expliqué à plusieurs reprises sous une forme compréhensible par l'opinion publique ; enfin et surtout, l'intérêt de la réforme proposée doit suffisamment apparaître : celle-ci doit être perçue le plus tôt possible comme une réponse à des préoccupations légitimes, comme une solution à un problème, de manière à susciter rapidement un certain consensus.

Or, la manière dont le texte a été rendu public ne remplissait pas ces conditions. Les divergences, réelles ou supposées, au sein de la majorité empêchaient le projet d'apparaître comme le fruit d'une volonté claire ; le message gouvernemental restait relativement flou et semblait le résultat temporaire d'évolutions qui pouvaient se poursuivre. Les raisons avancées pour justifier la réforme (la volonté de respecter les engagements contenus dans la plate-forme commune du RPR et de l'UDF, l'application partielle de la loi Savary et les contestations soulevées par cette loi), n'étaient pas de nature à provoquer une adhésion suffisante du public ;

de plus, la présentation du projet a conservé un caractère très "technique", privilégiant les questions de la remise en ordre des structures universitaires et du degré d'autonomie des établissements. Dès lors, le problème à résoudre ne ressortait pas nettement et, en tout cas, n'apparaissait pas comme étant celui que se posait la grande majorité de l'opinion : l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement supérieur dans une période de difficultés économiques. Ajoutons que les retards successifs dans le calendrier de l'examen du projet ont provoqué la dilution de "l'effet d'annonce", déjà limité, que pouvait avoir provoqué la première présentation du projet.

Les raisons de cette insuffisance de la communication gouvernementale sont, en l'occurrence, relativement faciles à cerner. La difficulté des arbitrages lors de l'examen du projet et l'existence de critiques de sens opposés conduisaient le ministre délégué à adopter un "profil bas". En affichant clairement la "philosophie" du projet, il aurait risqué de réveiller les oppositions que la rédaction elliptique et parfois ambiguë du projet avait pour but de désamorcer. Expliquer complètement la raison d'être de la réforme et sa véritable portée supposait en particulier que l'on précisât l'interprétation qu'il fallait donner de certains aspects du texte, ce qui était impossible à l'époque sans provoquer des demandes de modification de ces aspects. Dans ces conditions, plutôt que de susciter un débat s'annonçant périlleux, le ministre délégué était amené à rechercher une adoption du texte "au bénéfice du doute", quitte à préciser ultérieurement ses intentions.

Par ailleurs, une carence de l'effort d'information proprement dite au sein du milieu scolaire et universitaire s'est ajoutée à l'insuffisance de la communication gouvernementale. Pour des raisons de calendrier que nous avons déjà mentionnées, le ministère n'a pas fait diffuser à grande échelle de document retraçant les principaux aspects du projet : celui-ci était mal connu des universitaires, des enseignants du second degré et des responsables d'établissements ; lors de la mobilisation lycéenne de novembre-décembre, la plupart des proviseurs n'ont pu répondre aux demandes de précisions qui émanaient des parents ou des élèves, faute d'informations officielles. Ainsi, lycéens et étudiants n'avaient généralement pas d'autre source disponible que les versions tronquées figurant dans les tracts ou les commentaires peu éclairants que donnait la presse.

2) ... et pendant les "événements"

La mobilisation lycéenne et étudiante a soudainement modifié les conditions de la communication : articles et émissions sont désormais destinés au "grand public"; ils occupent la "une" et les pages politiques. Dans cette mesure, la présentation du projet occupe une place plus importante. Mais elle reste finalement une préoccupation de deuxième rang par rapport au déroulement du mouvement lui-même; les relations entre les protagonistes et la signification politique du conflit sont les principaux objets de l'information et du commentaire.

Plus encore qu'avant le début de la mobilisation, le texte est réduit aux seuls points contestés: **la réforme n'est jamais replacée dans un contexte général** ni a fortiori présentée comme une réponse à des dysfonctionnements de l'enseignement supérieur.

Quant au traitement de ces points contestés, l'attitude de la presse est évidemment variable suivant l'orientation générale des différents organes : ceux-ci reprennent parfois simplement la présentation donnée par les adversaires du projet; mais généralement ils se bornent, de manière plus ou moins exacte et équilibrée, à présenter à la fois les accusations des contestataires et les démentis du ministre délégué. Très peu d'informations ou d'analyses portent sur la situation réelle de l'enseignement supérieur dans les domaines qui sont au centre des controverses et donc sur la signification exacte, par rapport à cette situation, des changements proposés. Dès lors, deux sentiments seulement pouvaient apparaître dans le public : ou bien un sentiment d'hostilité, voire d'indignation, si les thèses des opposants au projet étaient jugées dignes de foi; ou bien, dans le cas contraire, le sentiment d'être en présence de la nième réforme du système éducatif, se traduisant une fois de plus par des controverses byzantines et d'inutiles affrontements.

Dans ce cadre, **la communication gouvernementale a pris un caractère uniquement défensif**. Faute d'avoir mis en valeur assez tôt dans l'opinion publique l'idée de la nécessité d'une réforme, faute également d'avoir pu présenter le projet comme une tentative de solution aux problèmes concrets rencontrés par les usagers de l'enseignement supérieur, le Gouvernement s'est laissé entraîner sur le terrain choisi par la

contestation ; il n'a jamais réussi à présenter le texte dans son ensemble et donc à en dégager la "philosophie". La **communication gouvernementale s'est ainsi réduite à une série de démentis** : il n'y avait pas lieu de s'inquiéter outre mesure, le projet n'apporterait pas de changement important sur chacun des points contestés.

Cette attitude a eu pour effet, comme nous l'avons déjà souligné, de conforter le sentiment de l'inutilité du texte ; elle a vexé nombre de lycéens et d'étudiants, se sentant accusés d'avoir été incapables de comprendre le projet. Surtout, elle n'a pas obtenu - et ne pouvait obtenir - les résultats escomptés. En effet, dans le milieu scolaire et universitaire, particulièrement dans le milieu lycéen, le projet Devaquet avait été appréhendé beaucoup plus par le biais de rumeurs, alimentées notamment par des tracts, que par la voie "habituelle" de l'information, presse écrite ou télévision. Or, la sociologie des rumeurs (1) montre que le démenti n'est pratiquement jamais (2) une arme efficace contre celles-ci. Les deux seules solutions efficaces sont la contre-offensive ou le changement de terrain : en l'occurrence, la contre-offensive eût consisté, non pas à montrer que le projet ne changeait rien, mais au contraire à montrer qu'il apportait un progrès précisément sur les points contestés ; le changement de terrain eût consisté à présenter une autre approche du projet, valorisant d'autres aspects de celui-ci, afin de faire admettre son utilité malgré ses aspects contestables.

Loin d'adopter ces solutions, le Gouvernement est resté enfermé dans le cercle créé par la contestation. Il a même accredité celle-ci en insistant toujours plus - sans d'ailleurs apporter de précisions suffisantes - sur le fait que le texte pouvait sans difficulté être "réécrit" et même sensiblement modifié, ce qui suggérait qu'il ne répondait pas à des problèmes précis et ne procédait pas d'une volonté ferme. **Finalement, le projet Devaquet a été abandonné sans avoir été véritablement présenté ni défendu. Ce texte orphelin ne méritait "ni cet excès d'honneur, ni cette indignité".**

(1) Voir l'ouvrage de Jean-Noël Kapferrer : Rumeurs, le plus vieux media du monde, éd. du Seuil, 1987.

(2) Un démenti ne peut être efficace qu'à condition d'être tardif (il faut laisser se gonfler la rumeur, pour pouvoir la frapper de plein fouet) et spectaculaire (il faut pouvoir montrer par un exemple physique que la rumeur était fautive, par exemple en faisant paraître en public une personne que l'on décrit à l'article de la mort) ; alors, chaque colporteur de la rumeur se trouve discrédité, ce qui l'amène généralement à changer d'attitude.

CHAPITRE III

DU FREMISSEMENT A LA DEFERLANTE

" Ce sont les absents qui ont gagné, comme toujours : les vrais héros du drame sont ceux qui ne figurent sur aucune des photos-choc. (...) Les fumées idéologiques étaient trop denses pour révéler aux escamotés l'ampleur de l'escamotage".

Régis Debray

Modeste contribution aux discours
et aux cérémonies officielles du
dixième anniversaire

Ni véritablement présenté, ni véritablement défendu, le projet Devaquet...? Raccourci simplificateur peut-être mais qui colle aux faits. Comme si l'ampleur de la contestation était hors de proportions avec la réforme projetée. Mais alors, d'où provient le décalage ? Comment expliquer qu'une réforme limitée ait produit un mouvement si puissant que la société française en soit venue un moment à s'interroger sur elle-même ? Comment expliquer que les institutions aient paru à ce point dépassées qu'aucune solution ne paraissait apte à résoudre le problème ? Sans doute le terrain est-il miné. Nous l'avons parcouru (1) mais il y a plus. Un jeu de mots éculé peut, provisoirement, en attendant que l'analyse s'affine, en rendre compte : le texte était aussi un prétexte. Prétexte à des combats

(1) Chapitre premier : "un terrain miné" p. 14.

politiques d'une toute autre ampleur que la simple issue d'un débat parlementaire. Prétexte à la reconquête politique d'une frange de l'opinion publique -la jeunesse- que l'on disait être sinon "passée à droite" ou "déçue du socialisme", du moins apolitique. Prétexte à une restructuration du champ politique dans un système institutionnel de cohabitation où chacun retient son souffle. Vues de l'esprit, ces interprétations ? Manichéisme simplificateur ? Il suffit d'observer comment une agitation groupusculaire, qui est le lot commun de toute rentrée universitaire, est devenue un mouvement de contestation qui a paru un moment pouvoir renverser le cours des événements politiques pour parvenir à une plus complète appréciation de la situation.

I - LA REVUE DES ACTEURS

Les étudiants, et plus encore les lycéens, qui se sont retrouvés dans la rue tout au long de ces journées de novembre et de décembre insistaient sur leur apolitisme. Sans mettre en doute la pureté ou la sincérité de ce sentiment, l'analyse met en évidence leur erreur d'appréciation : individuellement, l'immense majorité d'entre eux ne faisait pas de politique ; collectivement, leur mouvement était politique, et partisan le but qu'il se fixait. Pouvait-il en aller autrement dès lors que les rôles principaux étaient tenus par des organisations fortement ancrées politiquement ?

1. "Les" UNEF : toujours sur la brèche

Rejetons tardifs et toujours adversaires, issus de la scission de "la grande" Union Nationale des Etudiants de France intervenue en 1971 : ce sont l'UNEF Indépendante et Démocratique et l'UNEF dite Solidarité Etudiante. Jumelles rivales en quête d'action, une action qui modifiera profondément leurs rapports de force respectifs : en 1982 les élections aux conseils des C.R.O.U.S. (1) donnent 29 % des voix à l'UNEF-ID et 32 % à l'UNEF-SE. En 1987, les mêmes élections voient l'UNEF-ID recueillir 37 % des suffrages et l'UNEF-SE descendre à 18 % des voix... Le mouvement de novembre-décembre 1986 n'explique pas à lui seul cette redistribution des cartes. Un événement essentiel s'est produit au printemps 1986 : tandis que l'UNEF-SE végète, l'UNEF-ID se restructure, accroît l'homogénéité de sa direction et sort du ghetto étudiant pour s'amarrer au Parti socialiste : **quittant le trotskisme pour le socialisme**, elle gagne en crédibilité tandis que le Parti, lui, y trouve l'occasion de mieux s'implanter chez "les jeunes".

L'UNEF-ID : de Trotsky à Jaurès...

. Le 14 avril 1986, après deux jours de discussions encore plus violentes qu'à l'habitude et d'anathèmes dévastateurs, Jean-

(1) Centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires

Christophe Cambadélis, ancien Président de l'UNEF-ID (1980-1984), rend sa carte du PCI (1). La défection est de taille : ce militant de longue date avait été désigné en 1984 par Pierre Boussel, alias Pierre Lambert, secrétaire général du PCI depuis 1953, pour lui succéder à la tête de l'organisation. Dans les jours qui suivent, six membres de la direction (sur 40) l'imitent sous prétexte qu'on leur refuse de s'organiser en tendance. Parmi eux, Marc Rozenblat, lui aussi ancien président de l'UNEF-ID entre 1984 et 1986 ; Philippe Darriulat, son successeur à la tête de l'organisation syndicale étudiante ; Alexis Fortin, secrétaire du mouvement universitaire "Action pour le socialisme" ; et Benjamin Stora, universitaire, membre du syndicat FO de la recherche scientifique. Avec Jean Grosset, secrétaire général adjoint du Syndicat National Unifié des Directeurs et Instituteurs (SNUDI-FO), c'est à peu près la totalité des cadres nationaux du secteur de l'éducation nationale qui quitte le PCI.

En moins d'un mois, plus de 400 militants abandonnent le parti pour rejoindre la mouvance "Convergences socialistes" créée par les premiers démissionnaires. La moitié d'entre eux sont étudiants et encadrent pour la plupart l'UNEF-ID, aux échelons national ou local, tel Philippe Campinchi.

. Les 7 et 8 juin, alors que le PCI tient, à huis-clos, son trente-et-unième congrès, "Convergences socialistes" organise une convention réunissant 250 délégués. Un deuxième pas est franchi. La Convention décide :

- une démarche massive d'adhésions au Parti socialiste ;
- l'élection d'un bureau exécutif de 35 membres avec, pour porte-parole, Marc Rozenblat et pour secrétaire à l'organisation Dominique Paganelli (instituteur) ;
- le lancement de cinq campagnes d'action parmi lesquelles figure un appel contre le projet de réforme de l'enseignement supérieur.

. Le 29 septembre au soir, troisième étape : Jean-Christophe Cambadélis rend publique l'adhésion individuelle au PS des membres de Convergences socialistes, ainsi que la dissolution de cette association. Le comité directeur du PS du

(1) Parti Communiste Internationaliste, d'inspiration trotskiste, née en 1981 de l'O.C.I. (Organisation Communiste Internationaliste), elle-même née de la scission intervenue en 1952 au sein de la Quatrième Internationale - Le P.C.I. regroupe les "lambertistes".

5 octobre accepte l'adhésion des 400 militants de CS (dont 100 à Paris), qui rejoignent majoritairement le courant "mitterrandiste", et constate la dissolution de Convergences Socialistes. Mieux encore, il nomme Jean- Christophe Cambadelis observateur officiel au comité directeur.

Processus original au sein du trotskisme : pour une fois, en effet, le scissionisme, atavisme récurrent de la nébuleuse trotskyste, ne débouche pas sur la création d'un nouveau groupuscule -d'une nouvelle chapelle- mais sur la volonté collective d'intégrer le PS. Ce parti qui, peu de temps encore auparavant, était dénoncé comme un parti bourgeois et social-démocrate, semble aujourd'hui devenu, "à gauche, la colonne vertébrale, le vecteur de toute recomposition et le seul moyen efficace pour battre la droite" (Marc Rozenblat au "Matin de Paris", le 30 juin 1986).

Les fractionnistes se défendent aussi de toute volonté "d'entrisme", praxis politique chère aux trotskystes, qui consiste à pénétrer un mouvement politique ou syndical à couvert pour tenter d'influer de l'intérieur sur ses options et ses actions. Ils s'en défendent d'autant plus que les initiatives ont été pour le moins partagées ; **ils n'ont pas rallié le Parti socialiste en quémandeurs ou en orphelins**. Ils ont été sollicités pour contribuer à la grande opération de restructuration de la gauche non communiste, comme d'autres groupes d'inspiration trotskyste ou maoïste l'ont été, avec moins de succès il est vrai (1) Jean-Louis Bianco, "énarque écolo et secrétaire général de l'Elysée... qui suit de très près, et depuis l'origine, le développement de S.O.S. Racisme" (2) a suivi aussi de très près, et depuis l'origine, le processus de ralliement. L'intégration d'ex-trotskystes n'est pas neutre pour le Parti socialiste. Les ralliés ont quelque chose de concret à offrir : "Convergences socialistes" tient le Bureau de l'UNEF-ID, auquel est seulement associée de façon minoritaire la fraction socialiste. Le ralliement permet d'apurer les comptes, c'est le cas de le dire. Il se traduit par l'emprise absolue des socialistes sur la direction de l'UNEF-ID. Jusqu'alors, ils figuraient bien au Bureau de l'UNEF-ID mais ils étaient minoritaires et les trotskystes dominaient. Le ralliement

(1) "Le Matin" - 28 juin 1986. Entretien avec Pierre Baudry (Parti pour une alternative communiste).

(2) Laurent Joffrin op. cit. p. 143

inverse les rapports de force : les ex-trotskyistes conservent la direction mais ils sont désormais socialistes. Subtile et remarquable opération...(1)

L'UNEF-SE : du sur place

Face à l'opération de grande envergure qui intègre pleinement l'UNEF-ID dans le jeu politique national, l'UNEF-SE apparaît bien statique. Elle essaiera tout au long des événements de préserver son territoire, et même de l'élargir, mais sans grand succès... Presque exclusivement dirigée par des militants du **Parti communiste**, elle subit le contrecoup de la désaffection pour ce parti. Refusant la plupart du temps de taire leur appartenance syndicale, ses militants auront du mal non seulement à faire prévaloir leurs points de vue, mais même tout simplement à les exposer...

L'UNEF-SE a pourtant été la **première à organiser des mouvements de protestation** contre les projets parlementaire et gouvernemental de réforme des universités, en insistant notamment dès le printemps 1986 sur la "sélection", la "suppression du caractère national des diplômes" et l' "augmentation des droits d'inscriptions". Quelques manifestations d'étudiants, auxquels se sont parfois joints des lycéens, ont lieu le 29 avril à Montpellier (1 000 personnes), le 30 avril à Aix en Provence (400 personnes), le 14 mai à Brest (700 personnes), Marseille (500) et Bordeaux (800), alors qu'aucun mouvement n'est observé dans les universités parisiennes. Mais la "journée nationale d'action" lancée par l'UNEF-SE le 28 mai se solde par un fiasco.

A la rentrée, le syndicat entend mener sa riposte de manière autonome : faute d'audience, cette attitude reste largement sans effet. Prise de vitesse par sa concurrente, l'UNEF-SE est, sauf à Limoges où elle initie grève et manifestation (1 000 personnes) dès le 13 novembre, constamment en retard, au cours du mois de novembre, dans l'organisation de la contestation. N'arrivant pas à s'émanciper de ses références conceptuelles de la lutte syndicale, elle n'a de cesse de se démarquer de l'UNEF-ID et d'englober le Parti socialiste dans ses critiques. Cette attitude anti-unitaire choque la majorité des étudiants. Pour contrer le "coup" à la fois

(1) J. Dray n'hésite pas à commenter, devant des tiers, les qualités du stratège qui approuva le principe de l'opération et suivit la manoeuvre de bout en bout (Le Quotidien de Paris - 15 AVRIL 1987

médiatique et syndical des Etats- Généraux de l'UNEF-ID, elle envisage pendant quelques jours la tenue d' "Assises Nationales des Luttés" les 28 et 29 novembre à Paris. Ce projet sera vite abandonné, tant en raison du développement autonome des événements que par crainte d'un probable échec.

Lors des manifestations il lui arrive souvent de se heurter aux organisateurs pour la définition des mots d'ordre ou le port de badges et d'auto- collants qui lui sont propres. Le camion sur lequel elle équipe le 27 novembre est saboté à la suite des craintes de la coordination nationale, et notamment des syndiqués UNEF-ID qui en faisaient partie...

Enfin, il semble qu'elle soit en permanence en retrait par rapport aux mots d'ordre adoptés par les AG et coordinations. D'une part, l'exigence du retrait total du projet Devaquet lui paraît manifestement irréaliste, et d'autre part, l'UNEF-SE cherche en permanence à élargir les revendications à l'ensemble des problèmes universitaires. Le principe même d'une organisation unitaire des étudiants va, en outre, à l'encontre de ses intérêts puisqu'elle ne dispose pas d'une emprise suffisante pour faire adopter sa ligne. Une anecdote est, à cet égard, significative : lors de la journée d'action de la FEN, l'UNEF-SE veut tout d'abord défilé de façon autonome, et sous sa bannière propre. La pression des autres étudiants est telle qu'elle doit y renoncer. Et lorsque Jacques Pommatau invite les étudiants à s'exprimer, à la fin de la manifestation sur la place de la Bastille, il faut quelques minutes de discussion violente et de bousculade pour que ce soit un message "a-syndical", en l'occurrence la motion des Etats généraux des Universités en grève, qui soit lu à la tribune...

*

* *

2. Absents, les politiques ? Retour au pays de Trotsky

On s'en doute aisément : les UNEF n'étaient pas seules à tenter de "faire bouger les choses". Malgré le mot d'ordre d'apolitisme clamé bien haut et bien fort, la tradition a été respectée -la tradition qui veut que dès qu'un mouvement s'amorce, dès qu'un frémissement parcourt un secteur de la société, s'agitent les groupuscules gauchistes. Tout le monde n'est pas forcément au fait de leurs stratégies, de leurs

puissances respectives ni de leur idéologie bien que celle-ci puise à un fonds commun : le trotskisme (1). Un rapide inventaire s'impose :

. Nous avons déjà rencontré le P.C.I. lorsqu'il s'est agi d'examiner les conditions dans lesquelles le Parti socialiste avait réussi à prendre le contrôle de l'UNEF-ID. La scission l'a affaibli ; elle ne l'a pas fait disparaître. Il a d'ailleurs vite compris le pourquoi et le comment des choses : le 10 mai 1986, des délégués "venus de 22 villes de France et de dix universités de la région parisienne" (2) se réunissent en congrès pour constituer la **Fédération des Etudiants Révolutionnaires (FER)**. Le manifeste adopté par ce congrès donne le ton : il demande "le retrait de la proposition de loi Barre-Foyer et des décrets et circulaires de Savary et Chevènement qui lui ouvrent la voie".

Les deux organisations ont chacune leurs rôles particuliers : la **FER agit au grand jour**. Elle édite des tracts sous sa signature - tracts que l'on retrouve un peu partout en France-, et développe des thèmes qui lui sont propres. Elle élargit le débat universitaire à des points autres que les articles du projet de loi couramment contestés, quand elle ne l'étend pas plus globalement à l'ensemble de la politique menée par le gouvernement. Au contraire, le P.C.I. avance à couvert, et n'apparaît jamais en tant qu'organisation, conformément à sa ligne d'action idéologique qui préconise l'union de tous les étudiants et leur spontanéisme. Pour le P.C.I. comme pour la F.E.R., l'apolitisme a une signification bien particulière et répond à un souci précis, qui se résume ainsi : "l'unité peut tout". Car elle seule permet de dépasser les clivages factices secrétés par le système capitaliste pour précisément éviter la constitution d'un front uni qui ne manquerait pas de balayer l'ordre capitaliste.

"Isolés, parcellisés, dispersés, les étudiants, tout autant que les travailleurs, sont impuissants à combattre les plans qui les frappent. Cette division de la jeunesse, comme de la classe ouvrière, prend ses racines dans l'organisation sociale elle-même. La société capitaliste, pour les besoins de sa propre perpétuation, tend en permanence à mettre en valeur la situation individuelle de chacun et à nier les caractéristiques communes à une classe ou à une couche sociale déterminée. Car la situation commune faite à une classe ou une couche sociale contribue à réaliser son unité" (3).

(1) Toutes tendances confondues, le trotskisme regroupe environ 10.000 personnes

(2) Selon Daniel Glückstein : "Qui dirige ? Personne, on s'en charge nous-mêmes". SELIO-1987 p. 55

(3) Daniel Glückstein op. cit. p. 149-150

On comprend mieux pourquoi chacun pouvait invoquer l'apolitisme : **pour certains, il s'agissait de ne pas faire de politique ; pour d'autres, il s'agissait bel et bien de faire de la politique**, mais en dépassant les clivages partisans. Ambiguïté qui permettra à beaucoup de jouer sur les mots, de respecter la tonalité globale du mouvement tout en le pénétrant efficacement.

. **Lutte Ouvrière** adopte également une attitude d'apolitisme, qui lui permettra de placer nombre de ses militants dans les diverses délégations élues à tous les niveaux. L'originalité de L.O. réside dans son **implantation très active** - et reconnue comme telle, avec admiration et envie par ses concurrents gauchistes- dans le milieu lycéen, notamment les L.E.P. **C'est L.O. qui, avec les CAL et S.O.S. Racisme a été la force déterminante dans l'agitation lycéenne.** Mais contrairement à l'UNCAL, "réveillée" pour l'occasion, l'implantation lycéenne de L.O. est le fruit d'un patient travail de propagande depuis quatre à cinq ans. Travail qui tranche d'ailleurs d'une certaine façon avec deux des caractéristiques les plus classiques de L.O. : **un goût et une pratique prononcés de la clandestinité ; une action principalement dirigée vers l'implantation dans les entreprises.** Nul doute que la réussite finale du mouvement lui ait été politiquement très profitable, bien que la direction du parti n'ait pas eu une ligne politique claire et consciente pendant les événements. Au contraire, son activité semble s'être réduite à deux types d'actions très particuliers :

- maintenir une agitation "gauchiste" dans les lycées ; parfois au mépris de toute analyse critique de la situation, et simplement "coller" au mouvement dans le milieu étudiant ;

- contribuer à la revendication "apolitique" présente dans la jeunesse, et au rejet des organisations, dans le seul but de prendre des points au P.C.F. ou à la Ligue Communiste Révolutionnaire.

. **La Ligue Communiste Révolutionnaire (1), "La Ligue"**, d'Alain Krivine se distingue des deux mouvements précédents par sa tactique et par son implantation. **Par son implantation** car elle est très présente dans l'université ; et même en situation de force dans quelques centres qui se révéleront jouer un rôle

(1) La L.C.R. revendique 2 000 adhérents

essentiel dans le mouvement : à Caen notamment, où Daniel Cabieu, ami de longue date de Julien Dray, l'animateur de S.O.S. Racisme, maîtrise l'UNEF-ID locale ; mais à Jussieu aussi où Christophe Bosquillon, ex-animateur du "Comité-antiraciste de Jussieu", animera la grève et sera chargé de la coordination interfac et lycéenne ; et "ailleurs", comme diraient certains, puisque François Sabado, membre du Bureau politique et du Comité Central de la L.C.R. sera chargé de la mobilisation en province, avec une efficacité réelle...

Par sa tactique aussi, car à la différence de L.O. ou du P.C.I. et malgré un climat "anti-organisation" très net, la Ligue n'hésitera jamais à brandir son drapeau. Ainsi, lors du défilé du 27 novembre, elle édite un numéro commun des deux organes de la L.C.R. et des J.C.R. (1) : "Rouge" et "Autre Chose", et distribue des tracts signés des J.C.R. Le lendemain sort sur Paris le premier numéro du quotidien de lutte "Autre Chose", qui apparaîtra en province le 1er décembre, et qui tirera jusqu'à 20.000 exemplaires le 6 décembre.

Sur le moment, la position de la L.C.R. n'est pas facile ; elle est même courageuse. Le P.C.I. et L.O. ont crû pouvoir profiter de la situation pour gagner des points en alimentant le rejet des organisations politiques. Pourtant, en étant la seule à occuper le terrain révolutionnaire, la Ligue s'est attirée tout naturellement la sympathie des jeunes globalement favorables à l'idéologie gauchiste. Ainsi, est-il significatif que, lors de la manifestation du 10 décembre, le S.O. ait été confié en partie à la L.C.R. en tant qu'organisation politique. En outre, à l'heure du dénouement, lorsque L.O. et le P.C.I. ont entrepris de récolter le fruit de leurs investissements militants, ils ont choqué les prosélytes potentiels par le caractère chafouin voire malhonnête de leurs méthodes.

Mais la Ligue c'est aussi le refus du maximalisme prôné par L.O. ou de l'agitation à tout prix du P.C.I. Elle est beaucoup plus "politique" que ses deux rivales et a une conscience plus nette de ce qui est possible. Elle se méfie par exemple des manifestations "spontanées" de lycéens qui précèdent la journée du 4 : ne risquent-elles pas de lasser la grande masse des lycéens et de déboucher finalement sur une démobilitation et une division du mouvement ? Elle apprécie d'autant mieux les risques qu'elle a réfléchi aux possibilités d'actions : les 6 et 7 septembre, le comité national de rentrée des J.C.R. se tient. Il examine la situation : le thème porteur d'une éventuelle mobilisation reste l'antiracisme, mais le projet Devaquet ouvre

(1) J.C.R. : "Jeunesses Communistes Révolutionnaires", branche "jeunes" de la L.C.R.

des perspectives intéressantes. La conclusion en découle : il faut lancer dans tous les lycées des réunions d'information sur les conditions d'études et les conclure si possible par une A.G. En fonction de l'ampleur du mouvement, peut-être sera-t-il possible de lancer à partir d'une ville un appel qui permettra de faire franchir une première étape nationale au mouvement. La Ligue voit clair : elle comprend que la revendication du droit à la libre inscription des bacheliers en fac est **un thème porteur, qui permettra d'opérer la jonction étudiants-lycéens. Elle décide de pousser à la constitution de structures d'auto-organisation soutenues par les syndicats mais non contrôlées par eux, dans la perspective d'une manifestation nationale en direction du ministère... Retenons ce schéma : il sera respecté : la "spontanéité" en sera d'autant plus efficace...**

3. Dans les lycées, ça marche !

Mais ça marche encore davantage dans la rue, tout le monde est bien d'accord là-dessus : plus des deux-tiers des manifestants sont des lycéens, et non pas des étudiants. La rapidité avec laquelle les mots d'ordre ont circulé a surpris. Cela mérite quelques mots d'explication sur les organisations qui existent dans le milieu lycéen.

L'UNCAL : un appendice revivifié

Première de ces organisations, par l'ancienneté mais non pas par l'influence : l'UNCAL (Union Nationale des Comités d'Action Lycéens) qui est l'alter ego lycéen de l'UNEF-SE étudiante. En moins active toutefois, puisque, depuis dix ans, beaucoup pouvaient légitimement penser que l'UNCAL avait disparu. Surprise donc : l'UNCAL existe et elle remue même beaucoup de monde.

Dans bien des cas, les C.A.L. ont été à l'origine des mouvements dans leurs établissements. Surtout, il apparaît que ce sont eux qui ont eu les moyens, l'expérience, et, probablement, la formation pour organiser et structurer chaque grève locale, chaque départ en manifestation, chaque coordination avec les lycées voisins ou avec les étudiants. Il n'y a, en effet, pas eu de laps de temps suffisamment long pour accréditer la thèse du mimétisme ou de l'assimilation organisationnelle. Les Assemblées générales, les comités de grèves, les coordinations apparaissent dans les établissements secondaires **en même temps** que dans les universités et sont tout aussi efficaces et bien

maîtrisés. C'est que la formation militante n'est pas qu'idéologique... et que l'UNCAL n'était pas seule.

S.O.S. Racisme : une force en phase

C'est S.O.S. Racisme qui, finalement et un peu curieusement, est l'organisation qui aura le mieux senti, compris et aidé ce mouvement. C'est un paradoxe, parce que, nulle part jusqu'au 5 décembre, n'apparaîtront le sigle et les leaders nationaux de l'association. Paradoxe aussi dans la mesure où S.O.S. Racisme ne semble pas concernée par les problèmes qui touchent l'université : ses centres d'intérêt sont en principe ailleurs, et son absence apparente du mouvement n'était donc pas étonnante.

. S.O.S. Racisme a tout d'abord **perçu** très rapidement que cette nouvelle réforme universitaire risquait de créer une agitation plus brutale et résolue qu'à l'accoutumée. Sensibilisée à l'état d'esprit lycéen par les structures des comités "Stop Racisme" qui existent dans les établissements secondaires, elle a sans doute bien compris que la rentrée universitaire 1986 était appréhendée, et qu'elle s'était difficilement passée, notamment à Paris. Son analyse est si avancée sur ce point que Julien Dray, fondateur de S.O.S. Racisme, **affectera, dans le courant de l'été, deux permanents** chargés de suivre spécialement l'évolution de la situation universitaire.

. L'association a ensuite **compris** ce mouvement. Bien que présente dès les premières grèves, elle a souhaité moins que tout autre apparaître au grand jour. Elle respectait ainsi les aspirations émancipatrices de toute structure très nettes chez les jeunes manifestants. Et elle y trouvait un intérêt évident : le combat n'étant a priori pas le sien, S.O.S. Racisme ne souhaitait pas se laisser entraîner dans un rôle d'encadrement qui aurait nui aussi bien à ses actions futures que, dans l'immédiat, au mouvement étudiant. **En fait, sa présence "publique" a surtout été culturelle** : l'esprit des manifestations, qui a fait le succès de la contestation dans l'opinion publique, est essentiellement celui qu'a toujours développé S.O.S. Racisme. Revendiquer en musique, en couleur et avec de l'humour ; comprendre l'intérêt que présentent les médias et savoir en jouer ; mêler l'adolescence la plus généreuse à des jeunes femmes et jeunes gens plus mûrs et donc plus conscients, c'est le "style" S.O.S. Racisme. Il a jusqu'à présent toujours été très efficace et adapté.

. Enfin, S.O.S. Racisme a **parfaitement bien aidé** le mouvement. Au niveau logistique, les réseaux "Stop Racisme" ont pu très rapidement structurer la contestation dans les lycées, à Paris comme en province. Diffuser l'information, organiser les grèves, encadrer les assemblées générales et les manifestations : tous les cadres locaux de l'Association étaient finalement préparés à ce genre d'activité. On sait en outre qu'à l'échelon national, l'organisation a été à même d'apporter matériellement son appui pour la diffusion de tracts, le collage d'affiches, la participation au service d'ordre, etc. S.O.S. Racisme va être, du début à la fin du mouvement, présente en permanence. Elle le sera en outre de manière ouverte, affirmée, à partir du 5 décembre, au lendemain des incidents de la place des Invalides, et plus encore après la mort de Malik Oussekiné.

. Pourquoi ce rôle de S.O.S. Racisme ? Pour des raisons bien simples!... Pas question tout d'abord de laisser le champ libre à l'UNCAL communiste ou aux J.C.R. Impossible ensuite de ne pas répondre à la demande qui se manifeste auprès des comités lycéens "Stop racisme", dont le réseau couvre les établissements scolaires sur tout le territoire national. Nécessaire enfin de "tâter le terrain", de maintenir la pression, de pré-mobiliser dans la perspective de la discussion au Parlement du projet de loi sur le Code de la Nationalité, annoncée pour bientôt. Ce projet est l'objectif réel de S.O.S. Racisme ; mais comment faire la fine bouche, puisque tout ce qui contribue à affaiblir le Gouvernement, le pousse au recul, est un précédent intéressant ?

Et puis n'oublions pas que les militants qui gravitent autour de la direction de S.O.S.-Racisme sont regroupés dans une tendance informelle : "Questions socialistes". On y trouve Julien Dray, le groupe de Villetaneuse...

Des parents à l'écoute de leurs enfants

Au-delà des comportements individuels des parents à l'égard du mouvement et des réactions de leurs enfants, s'est très vite dessinée une attitude générale bienveillante manifestée par les deux grandes associations de parents d'élèves, la F.C.P.E. et la P.E.E.P.

La **Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (F.C.P.E.)**, qui recueille plus de 50 % des suffrages des parents aux diverses élections dans les établissements scolaires, s'est montrée très active. Opposée dès l'été au projet Devaquet, très critique à l'égard du Ministre de l'Education depuis sa

nomination, elle est co-organisatrice avec la F.E.N. de la manifestation du 23 novembre. Son soutien au mouvement sera total, clair et continu. Dès le 22 novembre, un message de sympathie de la Fédération est envoyé aux Etats Généraux étudiants de l'UNEF-ID. Le 25, un communiqué réaffirme son soutien aux étudiants et aux lycéens, déclare que la F.C.P.E. "comprend l'inquiétude des lycéens", et appelle à la manifestation du jeudi 27. Dans le courant de la semaine, des débats sont organisés dans les lycées par ses associations locales de parents d'élèves, rencontrant un écho particulier dans la région lyonnaise et dans le Nord, et des tracts explicatifs sont imprimés. Au niveau national, la F.C.P.E. obtient du ministre qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des lycéens ayant participé à ces débats ou à une manifestation : **une instruction ministérielle est adressée à cet effet à tous les recteurs.** Dans un communiqué du 25, si la F.C.P.E. affirme soutenir la manifestation du 4, elle exprime aussi sa crainte de voir la grève se poursuivre trop longtemps, pénalisant les lycéens plus que tous autres. Le 3 pourtant, elle appelle ses adhérents et l'ensemble des parents à défiler le lendemain dans les rues aux côtés de leurs enfants.

La Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (F.E.E.P.) a adopté une attitude plus modérée vis à vis du mouvement, et plus évolutive. Au cours de la réunion du Conseil national de l'Enseignement supérieur tenue le 17 juillet 1986, la F.E.E.P. s'abstient lors du vote : elle n'est pas favorable au projet Devaquet.

Le 25 novembre, dans un communiqué, elle rappelle son opposition au projet de loi, mais surtout adresse une mise en garde aux lycéens contre les manœuvres visant à les entraîner dans le mouvement, estimant que leur place n'est pas dans la rue. Le 2 décembre cependant, la F.E.E.P. prend acte de la jonction étudiants-lycéens qui s'est opérée, et se borne à condamner la perturbation de certains lycées par des éléments étrangers. Le 7, dans un troisième communiqué, la Fédération ira jusqu'à demander le retrait du texte, estimant que la situation a radicalement changé en quelques jours.

Ce comportement très ouvert et attentif à la vie du mouvement, à sa force comme aux dangers qu'il recelait, témoigne bien de l'intérêt qu'ont porté la plupart des parents aux aspirations de leurs enfants. **A cet égard, il n'y a eu aucun conflit de générations.** Au contraire, maints exemples de

dialogues, de débats, de rapprochements ont prouvé qu'il y avait constamment eu écoute et respect mutuels, que les adolescents aient ou non été grévistes.

Des enseignants à l'écoute de leurs syndicats

Le rôle de l'UNCAL et de S.O.S. Racisme, l'appui ou la compréhension des parents d'élèves ne suffisent pas à rendre compte de l'état d'esprit dans les lycées. **S'y ajoute bien évidemment la grogne de la F.E.N.** qui depuis quelque temps ressent certaines décisions ou attitudes comme des attaques directes, comme une véritable déclaration de guerre. C'est ainsi qu'elle accueille la décision du ministre de l'éducation nationale de faire respecter réellement la liberté des parents de choisir l'assurance scolaire de leurs enfants ; la décision de supprimer les mises à disposition d'enseignants dans des entreprises liées aux syndicats ; la décision d'arrêter le recrutement des P.E.G.C (1). Et puis, bien sûr, en toile de fond, mais toujours présent, l'échec de la tentative de création d'un grand service public laïque et unifié de l'enseignement... Un échec dû aux défilés immenses que les partisans de la liberté pour les parents de choisir l'école de leurs enfants avaient su réunir...Le contentieux était déjà lourd... Aussi ne faudra-t-il pas s'étonner de voir la F.E.N. soutenir sans état d'âme le mouvement.

Par ailleurs dès le 19 novembre, un communiqué commun SNE-Sup - SGEN appelle "tous les enseignants du supérieur à s'opposer en liaison avec les étudiants et les autres personnels à ce projet". Tout au long des événements, vont paraître en province comme à Paris, des tracts soutenant la protestation des étudiants et des lycéens. Des explications aux parents sont avancées, qui justifient les grèves et les rassurent sur son déroulement. Les organes dirigeants des syndicats demandent à leurs adhérents d'informer leurs élèves, de les soutenir, voire, le 4 décembre, **de descendre dans la rue pour aller manifester avec eux.** Les lycéens en seront rassurés : pas de sanctions à craindre ! C'est quand même plus confortable.

(1) P.E.G.C. : Professeurs d'enseignement général des collèges.

II - QUI FRAPPERA LES TROIS COUPS ?

On l'a compris : il y a du monde dans les coulisses ! Et certains ont déjà une idée du scénario. Ils le connaissent par coeur en le répétant à chaque rentrée universitaire, sans pour autant parvenir à enclancher un mouvement de grande ampleur : c'est le cas des groupes trotskistes, bien sûr, et aussi celui des UNEF. Le projet Devaquet peut-il permettre de réussir là où ils ont si souvent échoué ? A priori, ce n'est pas évident : les débats au Sénat, du 23 au 29 octobre, ne suscitent aucune agitation particulière. Certes, la rentrée universitaire n'est pas encore totalement effectuée, mais quand même... Et pourtant, tout va s'accélérer : le mois de novembre commence dans le calme ; il se termine dans l'agitation et dans l'indécision. **Tout d'un coup, un véritable foisonnement d'initiatives, de manifestations, de communiqués, de déclarations, s'empare du pays. Le tout reste un peu nébuleux : de quoi s'agit-il exactement ? D'une contestation ou d'une épreuve de force ? D'un conflit technique ou d'un combat politique ? Il est difficile d'y voir clair, en dépit ou en raison de l'abondance d'informations de toutes sortes : l'histoire du projet Devaquet devient le feuilleton de l'automne finissant. Et pourtant c'est l'été indien des facts, "notre printemps en hiver" écriront plus tard deux acteurs de la contestation.**⁽¹⁾

Le plus simple est encore de respecter la chronologie. Pour beaucoup, elle commence à Villetaneuse, le 17 novembre, avec le début de la grève. En réalité, elle commence beaucoup plus tôt, et le 17 novembre n'est que l'aboutissement d'une longue maturation. Suivons le calendrier :

1. De la J.C.R. à l'UNEF-ID : La J.C.R. encore (6 septembre-21 octobre)

. 6 et 7 septembre : réunion du Comité national de rentrée des J.C.R.. Le comité se fixe un objectif : "préparer une rentrée chaude contre le gouvernement, pousser à des luttes, développer l'organisation des jeunes, tendre à unifier ces luttes". Trois thèmes sont retenus : l'antiracisme ; le projet Devaquet ; et

⁽¹⁾ "Notre printemps en hiver" David Assouline et Sylvia Zappi - Edition La Découverte - Paris 1987.

la micro-contestation qui doit permettre de réunir facilement des AG (conditions d'études dans les lycées ; problèmes d'effectifs ; pas assez de crédits...). Deux moyens sont analysés : mettre en place des structures d'auto- organisation soutenues par les syndicats ; agir au sein de l'UNEF sans jamais subordonner le mouvement aux décisions du Bureau national de l'UNEF. Avec la J.C.R., on sait où on va !

. 13 et 14 septembre : réunion du Bureau national de l'UNEF-ID

Avec l'UNEF-ID, c'est moins clair ! Les membres du Bureau qui appartiennent à la J.C.R. appliquent les décisions de leur Comité national. Ils proposent trois amendements : mise en place de comités composés de syndiqués et de non syndiqués ; perspective d'une manifestation à Paris devant conduire au ministère de l'éducation nationale ; retrait pur et simple du projet Devaquet. L'offensive de la J.C.R. n'a guère de succès : seul est approuvé l'appel à une grève "d'avertissement" qui aura lieu le 21 octobre, en même temps que la grève générale des fonctionnaires. En effet, la majorité socialiste du Bureau national développe une analyse exactement contraire à celle des J.C.R. Ne croyant absolument pas à une capacité de mobilisation des étudiants, elle envisage plutôt une activité de longue haleine qui pourrait s'étendre tout au cours de l'année universitaire. Plus consciente aussi des pesanteurs de la politique institutionnelle, elle n' imagine pas un seul instant que le texte de M. Devaquet pourrait être retiré : tout au plus espère-t-elle développer une agitation suffisante pour avoir la capacité de négocier quelques amendements au projet. Les contacts qu'elle a eus avant l'été avec le ministre de l'enseignement supérieur lui permettent en effet raisonnablement de croire en la possibilité d'une négociation.

Enfin, contrairement aux minoritaires de l'UNEF-ID, comme les JCR ou LO, les socialistes n'ont que très faiblement conscience des potentialités d'explosion qui existent dans de nombreux lycées, du fait de leur absence d'implantation organisationnelle. Ils temporisent.

. 4 et 5 octobre : collectif de rentrée de l'UNEF-ID

Mais la question de la grève reste posée. Isabelle Thomas estime que la perspective de négociations avec le Gouvernement est un leurre, que jamais le Gouvernement n'acceptera quoi que ce soit en l'absence d'une mobilisation réussie des étudiants. Elle n'est pas suivie... Le collectif décide qu'il est urgent d'attendre et de prendre le pouls du monde étudiant. Pour cela, trois étapes :

- assemblées générales d'information sur le projet Devaquet dans toutes les facs le 16 octobre : le succès en sera "très relatif" et les temporisateurs de l'UNEF-ID en seront a posteriori confortés ;

- états-généraux de l'UNEF-ID fin novembre pour tirer les enseignements de la lutte contre le projet Devaquet et dresser le bilan des A.G. ;

- confirmation de la participation à la journée nationale d'action de la Fonction publique, le 21 octobre.

. 21 octobre : participation à la journée de la Fonction publique

Ce jour-là, le succès n'est pas davantage au rendez-vous que pour les A.G. d'information de la semaine précédente... La J.C.R. constate avec morosité que "rares sont les lycées qui arrivent à se servir de cette date comme échéance de mobilisation... Dans certains cas, ce jour vient trop tard ; ... dans d'autres, trop tôt." Décidément, le mouvement est difficile à lancer !

Pour l'UNEF-ID aussi, l'appréciation est mitigée : certes, les contre-manifestations que l'UNEF-SE entendait développer de façon autonome se soldent par des échecs et en de nombreux endroits, "l'union à la base" se réalise dans un ralliement de fait aux défilés organisés par l'UNEF-ID... Mais il s'agit là d'un lot de consolation. D'ailleurs la réunion du Bureau National de l'UNEF-ID, trois jours plus tard, le 24 octobre, maintient le mot d'ordre de temporisation, malgré une offensive vigoureuse d'Isabelle Thomas en faveur de la grève. Les choses ne sont pas mûres, dit en substance la majorité du B.N.

Pourtant deux événements se produisent le 21 octobre, qui prouvent que les choses peuvent mûrir :

. à Poitiers, et à l'initiative de membres de la F.E.R., sept cents manifestants rédigent "l'appel de Poitiers" qui proclame "Nous pouvons gagner" et s'adresse à tous les étudiants pour d'une part réaliser l'unité et d'autre part exiger le retrait du projet Devaquet. La portée de l'appel ne doit toutefois pas être exagérée : certes la F.E.R. en tire un tract, qu'elle diffuse largement. Il recueille peu d'échos. Mais il témoigne de la volonté de certains groupes de ne pas se laisser gagner par la morosité ambiante.

. à Caen, en revanche, l'événement est lourd de conséquences. La JCR, avec Daniel Cabieu, contrôle l'UNEF-ID locale. Quatre cents étudiants se réunissent à son initiative et lancent un appel national pour le retrait du projet Devaquet ; pour la mise en place de comités syndiqués-non syndiqués ; et pour la manifestation au ministère. Ce sont bien les amendements que la J.C.R. avait proposés en vain au B.N. de l'UNEF-ID à la mi-septembre... **La stratégie de contournement du bureau de l'UNEF-ID se met en place.** Elle va peu à peu gagner du terrain et finira par appliquer "la tactique du coucou" : le 22 novembre, elle se substituera aux Etats-Généraux de l'UNEF-ID convoqués à la Sorbonne. Mais n'anticipons pas : du 21 octobre au 22 novembre, bien des choses vont se passer. La spontanéité est longue à mettre en place. Il y faut de l'ardeur, de la conviction et quelques petits coups de pouce...

2. Du spontané au coordonné (21 octobre-22 novembre)

- 6 novembre : une A.G. se réunit à Caen, toujours à l'initiative de Daniel Cabieu et sur la base de l'appel du 21 octobre. Les militants de Caen ne sont pas seuls : des camarades de Rouen, Nantes, Lille, Le Mans les ont rejoints. Conclusion évidente : persévérer dans l'effort et étendre le mouvement. Il s'étend si bien que le 10 novembre, les responsables de Caen convoquent pour le 15 novembre une coordination nationale. Les événements vont dès lors s'accélérer, aller de plus en plus vite. Le très léger frémissement de la rentrée cède la place à la vague, qui bientôt deviendra une véritable déferlante.

- 13 novembre : "Le grand départ" (1) : à Villeteuse, l'UNEF-ID a convoqué une A.G. pour analyser et critiquer le projet Devaquet. Six cents présents sur 10.000 inscrits mais 2.000 qui fréquentent journallement la fac : bon départ, en effet.

(1) selon Julien DRAY - op cit. p. 9.

Thaïma Samman est à la tribune : "un deuxième année" en économie, **non syndiqué**, demande la parole. Pour lui, il n'existe pas dix solutions : "soit le Gouvernement retire son projet, soit Devaquet démissionne"... Isabelle griffonne quelques mots sur une feuille de papier et la fait parvenir à Thaïma, surprise : "Il faut faire voter la grève"... Le vote a immédiatement lieu. Résultat : 10 voix contre ; le reste pour" (1). C'est parti...

Et c'est bien parti. Car Villetaneuse n'est pas isolée. Isabelle Thomas n'est pas seule. **La grève n'est pas une erreur de manœuvre**, le simple résultat d'une ambiance chaleureuse. Julien Dray, animateur de S.O.S. Racisme, ami de longue date de Daniel Cabieu avec lequel il a partagé des combats, animateur aussi de "Questions socialistes", et qui joue un rôle important dans le mouvement, lève un coin du voile : Villetaneuse "s'est renforcée dans ses convictions par les discussions personnelles que le noyau d'étudiants à la pointe du mouvement a eues avec des étudiants de Caen et de Dijon. Au travers des différentes réunions du bureau national, leur conviction est faite : dans tout mouvement, il faut une locomotive. Celle-ci entraînera les wagons. Quitte à forcer la main aux copains des autres facs. Malgré les rappels à l'ordre et les mises en garde, le "groupe de Villetaneuse" a enclenché le détonateur. Il se croit encore seul ce jour-là et pourtant, à la même heure, l'université de Limoges se met aussi en grève, à l'initiative du bureau local de l'UNEF-SE" (2). Décryptons ce langage à peine codé : **il faut imposer la grève à la direction de l'UNEF-ID ; "Questions socialistes" s'en charge en liaison avec Daniel Cabieu qui, en symbiose, lui, avec la J.C.R., a déjà fait les premiers pas...**

- 14 novembre : Toujours pas mûr ! décide le bureau national de l'UNEF-ID en réponse à Isabelle Thomas qui appelle à une grève générale des universités. Le bureau craint l'aventurisme : pas question de casser une aussi belle machine que l'UNEF-ID ! Et les membres de "Convergences Socialistes" qui désormais dirigent le syndicat ne souhaitent pas être taxés de gauchisme, de maximalisme.

- 15 novembre : à Caen, se réunit une coordination nationale. Une dizaine de villes, cette fois-ci, sont représentées : aux cinq déjà présentes le 6 novembre, s'ajoutent Limoges, Amiens, Paris I, Villetaneuse... Un représentant du bureau de l'UNEF-ID propose une mobilisation à long terme (6 mois) et une

(1) id. p. 12.

(2) Op. cit. p. 25.

lutte éclatée... il ne convainc pas : la coordination avance la perspective de la grève générale des Universités et annonce son intention de participer aux Etats- Généraux de l'UNEF-ID prévus pour le 22. Mais auparavant, le 21 très exactement, devra se réunir à nouveau la Coordination : elle fera le point, chacun espérant que les délégations prévues pour le 22 seront celles de facs en grève...

- **17-21 novembre : la grève s'étend** (1)- A toute allure : le 17 Villetaneuse confirme le vote de principe du 13 et entre effectivement dans la grève. Même chose à Limoges. Caen suit le lendemain. Puis presque toutes les facs de la région parisienne : Censier ; Tolbiac ; Nanterre ; Jussieu ; Saint- Denis ; Vincennes pas toujours sans réticences d'ailleurs (2). Et puis Amiens, Dijon...

Les lycéens entrent aussi dans la danse : dès le 18 novembre, les étudiants de Villetaneuse partent vers les lycées. Le lendemain, les J.C.R. sortent un tract appelant à la mobilisation des lycéens. La commission lycéenne de S.O.S. Racisme fait de même le 20.

- **21 novembre : coordination des facs en grève, à Jussieu**, organisée par Daniel Cabieu (3). La décision est acquise sans difficulté : participer aux Etats-Généraux de l'UNEF-ID du lendemain pour les convertir en Coordination nationale des facs en grève. L'accord se fait également sur l'organisation d'une manifestation le 27. Seul point de litige : manifestation nationale à Paris ou journée nationale de manifestations dans toute la France ? Le différend n'est pas bien grave. Le débat sera tranché le lendemain ; ce sera une manifestation "à caractère national" à Paris, plus des manifestations locales... L'essentiel, bien sûr, c'est que la manœuvre de débordement des instances dirigeantes de l'UNEF- ID va pouvoir être tentée, le lendemain, à l'occasion des Etats-Généraux étudiants. S'en servir de tribune pour appeler à la grève générale dans toutes les universités est l'objectif à nouveau rappelé et largement adopté.

A ce point, arrêtons-nous un instant pour poser un premier repère. C'est à Jussieu, le 21, que s'enclenche le mouve-

(1) Cette dynamique de la grève aura - le moment venu - un poids médiatique considérable. Il convient cependant de garder en mémoire les réserves exprimées (cf. "au nom de la grève" p. 20).

(2) à Nanterre, par exemple, fief de Philippe Darriulat...

(3) Le choix de Jussieu n'est pas indifférent. Christophe Bosquillon et Daniel Cabieu sont de la L.C.R. (cf. p. 122).

ment. Grâce à la dynamique des uns (dont Isabelle Thomas) et à la technique des autres (D. Cabieu) on sera en état de "forcer la main aux copains".

3 - UN WEEK-END BIEN REMPLI (22 - 23 novembre)

Tous les historiens connaissent bien le problème de la qualification d'un événement : est-il un point de départ ou un point d'aboutissement ? Bien entendu, il est les deux à la fois... Mais au passage, ils ont trouvé leur plan. Imitons-les...

1. Une triple coïncidence...

Il est impossible de tirer de quelques coïncidences une conclusion sûre. Mais observons tout de même que le programme était bien chargé, en ce qui concerne les problèmes scolaires et universitaires, pour ce week-end de novembre...

Un voyage présidentiel : 22 novembre 1986

A Auxerre, était prévue depuis le début de l'année la célébration, ce week-end là, du centenaire du décès de Paul Bert. Ministre de l'Instruction Publique au sein du cabinet Gambetta en 1881-1882, Paul Bert contribua largement aux réformes de l'enseignement engagées par la III^{ème} République naissante. Cette célébration aurait pu conserver un caractère sinon confidentiel, du moins circonscrit à l'échelon local, comme cela arrive le plus souvent pour ce type d'événement. C'était sans compter sur l'intérêt que portait le Président de la République à un homme politique qui, il y a quelque cent ans, souhaitait que "tout enfant jusqu'au dernier hameau (puisse) jouir de l'égalité des droits dans la nation". Ayant exprimé son désir de se rendre à ces manifestations, M. François Mitterrand se voyait donc invité officiellement à y assister par M. Jean-Pierre Soisson, maire d'Auxerre.

Lors de la célébration, le Président, exalte, bien sûr, "l'école, le lieu où se cimente l'unité nationale" et salue "l'admirable cohorte des instituteurs". Puis interrogé par les journalistes sur ce qui se passe dans les universités et sur la

manifestation de la FEN, il s'exclame "Comment voulez-vous que je me sente déphasé par rapport à eux ?"

"Coïncidence, coïncidence..." commente "Le Matin de Paris" du 24 novembre : "Samedi, François Mitterrand honore à Auxerre la mémoire de Paul Bert... et en profite pour louer les bienfaits de "l'instruction laïque et obligatoire". Le lendemain, plusieurs dizaines de milliers de manifestants défilent sous les banderoles de la FEN, du PS, du PC et de diverses organisations réunies pour "la défense de l'école. Mais il est des hasards heureux...". Des hasards heureux, il en existe bien sûr dans les calendriers. Et il va s'en produire encore deux qui feront de ce week-end un "week-end enseignement".

La manifestation de la FEN : 23 novembre 1986

C'est le cas de l'appel à une manifestation sur le thème "Tous solidaires pour l'avenir des jeunes", lancé par la Fédération de l'Education Nationale au soir de la grève dans le secteur public, le 21 octobre. Cette action est décidée pour le 23 novembre et est ouverte aux "organisations complémentaires de l'école publique". Dix jours plus tard, à l'issue d'une rencontre entre Jacques Pommatau et Lionel Jospin, le Parti socialiste "confirme son soutien total et sa participation à la manifestation du 23 novembre sur le thème de la solidarité de tous (éducateurs, parents, citoyens, démocrates) pour l'avenir de l'enfance et de la jeunesse, organisée à l'initiative de la FEN".

Le choix de la date du 23 novembre ne peut que surprendre. Rien ne paraît la justifier. Le vote des budgets du ministère de l'Education Nationale et du Secrétariat d'Etat aux Universités et à la Recherche a en effet eu lieu à l'Assemblée nationale les 3 et 4 novembre. Le Sénat n'interviendra quant à lui, que le 2 décembre. Et voilà que cette action est prévue inopinément le 23 novembre presque au milieu de ce calendrier budgétaire pourtant essentiel, mais surtout le lendemain de la commémoration de la mort d'un des fondateurs de l'Ecole Publique, commémoration qui permettra sans doute au Président de la République de s'exprimer à mots feutrés sur le thème de l'éducation !

Quoi qu'il en soit, le défilé impressionne par son ampleur. Le bureau exécutif du PS au grand complet, et nombre de leaders de ce parti, marchent à quelques rangées de la tête du cortège. Les quelques représentants du PCF paraissent perdus dans la

masse. Parmi les calicots, badges et banderoles, la "Rose au Poing" obtient sans conteste la prééminence. La participation de près de 3 000 étudiants ajoute encore au caractère global du mouvement.

Les Etats généraux : 22 novembre 1986

Le 23 octobre 1986,⁽¹⁾ une dépêche AFP annonce que "plusieurs manifestations sont prévues dans les universités contre le projet de loi Devaquet autour du 20 novembre, peu avant le passage du projet de loi à l'Assemblée". "Le SGEN-CFDT organise ses Etats généraux autour du 20 novembre", a déclaré jeudi son secrétaire général Jean-Michel Boullier. "L'UNEF Indépendante et Démocratique le fait pour sa part le 22 novembre".

Cette décision de l'UNEF-ID a été prise lors de la réunion de son Bureau National, le 22 octobre. Le choix de la date s'explique sans doute tant par la tardiveté traditionnelle des rentrées universitaires que par la proximité de la discussion du projet de loi Devaquet à l'Assemblée nationale, prévue pour le 27 novembre. Mais un respect rigoureux de la chronologie parlementaire aurait pu laisser penser qu'il n'était pas vain de lancer l'offensive dès le passage du texte devant le Sénat, à la fin du mois d'octobre. Cela donnait un mois supplémentaire pour alerter l'opinion et peser sur les débats : attitude logique qui aurait tout à fait convenu à l'objectif que se donnaient ses responsables, rappelé par la même dépêche AFP : "L'UNEF-ID entend mobiliser les étudiants non pas sur un "mot d'ordre purement idéologique et finalement irréaliste" de retrait pur et simple du projet mais sur l'infléchissement de son contenu". Cela aurait pu éviter du même coup que le Sénat ne renforce "la logique sélectionniste du projet de M. Devaquet" par des amendements allant "dans le sens de l'aggravation des mesures inscrites dans le projet du ministre", pour reprendre les termes mêmes du communiqué publié par le BN de l'UNEF-ID le 23 octobre. Enfin, cette méthode n'aurait en aucun cas empêché l'organisation des meetings et des réunions d'information dans les universités comme cela avait été prévu.

⁽¹⁾ La concomitance des décisions doit être relevée : 21 octobre la F.E.N. décide les manifestations du 23 novembre. 22 octobre le bureau de l'UNEF-ID décide les Etats généraux du 22 novembre. 23 octobre le SGEN-CFDT organise les Etats généraux du 20 novembre.

Pure coïncidence, que ce week-end si bien rempli ? Au soir du 23 novembre, est-il permis d'imaginer qu'une action concertée a été engagée, et que les premiers violons sont bien orchestrés sur une même partition ? En ce sens, le week-end est bien le point d'aboutissement réussi de la concordance des dates : comme si tout avait été "calé" sur le voyage présidentiel (1)... Mais c'est aussi un point de départ car aux Etats généraux de l'UNEF-ID, il se passe des choses...

2. La tactique du coucou

Les Etats généraux s'ouvrent sous les auspices de l'UNEF-ID. Ils se terminent sous ceux "du mouvement étudiant" et par un appel à la grève générale des universités.

D'importantes délégations d'étudiants fortement motivés et pas forcément membres de l'UNEF-ID, sont arrivées ce matin du 22 novembre à la Sorbonne. Prenant immédiatement conscience de la température de l'amphithéâtre, et faisant preuve de son incontestable intelligence politique, Philippe Darriulat, président du syndicat, transforme ces Etats généraux des étudiants en Etats Généraux des universités en grève, après un discours d'ouverture qui donne le ton de la critique à l'égard du texte. La présidence de la réunion est confiée à Patrice Lavaud, représentant de Villetaneuse, première faculté à s'être mise en grève.

"L'intervention d'Hubert Coudanne, président de l'Université de Paris XI (Orsay), vice-président de la conférence des présidents d'université, est acclamée... Isabelle Thomas... est la première intervenante des facs en lutte. Après l'analyse critique du projet Devaquet, une conclusion s'impose pour elle : il faut en demander le retrait. Puis elle va insister sur ce qui unit les étudiants présents : la réforme Devaquet. Il est clair pour elle que les jeunes ont d'autres sujets d'inquiétude : le code de la nationalité, le projet Chalandon sur la toxicomanie, mais aujourd'hui il faut s'organiser et gagner sur ce qui unit déjà. Alors la victoire des étudiants ouvrira des brèches. Elle sera un point d'appui pour l'avenir, pour la défense de nos valeurs" (2).

(1) "Le Matin", dans l'article déjà cité, relève que "pour la troisième fois en un peu plus d'un mois seulement, le chef de l'Etat a en effet pu saisir une opportunité du calendrier politique pour se démarquer de l'action du gouvernement Chirac et réaffirmer avec force ses convictions. Ainsi, en octobre dernier, en pleine préparation de la loi de programmation militaire, prend-il prétexte de la visite du camp militaire de Caylus pour fixer publiquement les orientations de la stratégie de la France. Quelques jours plus tard, à Montpellier, alors que Michèle Barzach, ministre de la santé, vient de décider le retour du secteur privé à l'hôpital, François Mitterrand en profite pour rappeler le principe de l'égalité de tous devant la Santé".

Julien DRAY, en bon connaisseur, constate : "au journal de 20 h, le monde scolaire fait l'actualité" (op. cit. p. 60). Il va désormais la dominer.

(2) Julien DRAY - Op. Cit. p. 57

Puis les discours s'égrènent... Une délégation lycéenne lit un appel à une coordination lycéenne, rédigé à l'initiative des JCR le matin même, à partir du lycée Jules Ferry, à Paris. Un long débat s'engage sur la nature de la manifestation qui sera organisé le 27... Et les "Etats généraux du mouvement étudiant" adoptent un "appel à tous les étudiants de France" essentiellement axé sur les trois points suivants :

- mise en place d'une coordination nationale des étudiants en grève et en lutte à raison de cinq délégués par faculté ;

- organisation de manifestations à Paris et dans toute la France le 27 novembre pour "exiger le retrait pur et simple du projet Devaquet" ;

- appel à tous les étudiants de France à se mettre en état de légitime défense en organisant dès lundi 24 novembre la grève générale des universités".

Le mot d'ordre du retrait total apparaît pour la première fois à cette occasion : il a probablement été proposé par des militants de la FER ou des JCR, puisqu'il n'apparaît ni dans la motion rédigée par Villetaneuse, ni dans celle présentée par Caen.(1)

En moins de dix jours, ce qui n'était que l'espérance minoritaire de militants minoritaires d'organisations politiques ou syndicales minoritaires, menace de s'étendre à l'ensemble des étudiants.

Le 22 pourtant, même ces Etats généraux restent très minoritaires. D'une part, sur les 72 universités françaises, 12 seulement sont en grève. Encore faut-il convenir que 9 d'entre elles sont parisiennes, et doivent essentiellement à la motivation militante d'une poignée d'étudiants de Villetaneuse de s'être lancées dans le mouvement. D'autre part, la notion de faculté en grève est extrêmement floue : beaucoup d'UER ou d'UFR n'auront, tout au long de ces journées, pas du tout été concernées.

Ici encore il convient de placer un **deuxième repère**. Les copains ont eu la main forcée. Les durs l'emportent sur les "réalistes". Le mouvement prend sa force et crée sa propre dynamique. Tel une nuée chargée d'énergie cinétique il va porter ses turbulences, par ondes successives, dans les milieux universitaires et scolaires.

(1) L'UNEF-ID de Caen est contrôlée par D. Cabieu (LCR).

APPEL A TOUS LES ETUDIANTS DE FRANCE

Unité des étudiants contre Devaquet !

Grève générale des universités !

Dans toute la France, les étudiants se mobilisent. Villetaneuse, Caen, Saint-Denis, Censier, Tolbiac, Nanterre, Créteil, Amiens, Dijon, Jussieu et la Sorbonne sont aujourd'hui en grève pour dire non à la sélection.

En se mettant en grève, pour le retrait du projet Devaquet, les étudiants aspirent à prendre leurs affaires en main. Ils mettent en place des comités de grève qui regroupent sans exclusive tous ceux et toutes celles qui refusent la déréglementation généralisée de l'université programmée par Devaquet.

En conséquence, les états généraux du mouvement étudiants en grève et en lutte à raison de cinq délégués par faculté :

1. décident de mettre en place une coordination nationale des étudiants en grève et en lutte à raison de cinq délégués par faculté,

2. appellent tous les étudiants de France à se mettre en état de légitime défense en organisant dès lundi 24 novembre une grève générale des universités,

3. décident d'organiser une MANIFESTATION à caractère NATIONAL le jeudi 27 novembre pour exiger devant l'Assemblée nationale le retrait pur et simple du projet Devaquet.

A cette occasion, la coordination demande à être reçue par MM. Devaquet et Couanaud (1) afin de leur faire part des revendications des étudiants.

Dans leur AG, les étudiants discuteront des moyens à mettre en oeuvre pour descendre dans la rue à Paris et dans toute la France le 27 novembre.

(1) Rapporteur du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Dans toute la France, les étudiants devront faire entendre d'une seule voix : « Retrait du projet Devaquet ».

Dans toute la France les étudiants avec les lycéens diront :

- égalité de tous devant le droit aux études,
- inscription de tous les bacheliers dans la filière de leurs choix,
- libre inscription en licence des titulaires du DEUG et du DUT,
- maintien sans équivoque des diplômes nationaux,
- droits d'inscription non prohibitifs fixés nationalement et sans fourchette,
- égalité des étudiants français et étrangers,
- réengagement financier de l'Etat dans les CROUS et à l'université,
- remise en cause des applications anticipées du projet de loi Devaquet,
- maintien du statut des non-bacheliers et des étudiants salariés.

La coordination des étudiants en grève et en lutte se réunira le 27 novembre au soir après la manifestation. Si le projet Devaquet n'est pas retiré, la coordination décrètera l'état d'urgence à l'université pour amplifier le mouvement jusqu'à l'annulation définitive du projet Devaquet.

Le 27 novembre, les étudiants mandatés par les AG discuteront de la date de la manifestation centrale de la communauté universitaire à Paris.

Paris, 22 novembre 1986

III - COMMENT LA VAGUE DEVIENT UNE DEFERLANTE

La semaine qui s'ouvre au lendemain de ce week-end particulièrement fertile en événements **va être décisive**. La contestation s'est dotée à la fois d'une "légitimité" aux yeux des étudiants et d'une coordination nationale : le bon combat avec une bonne organisation. L'objectif est clair : **assurer le succès de la manifestation du 27**, ce qui laisse peu de temps pour passer à la vitesse supérieure. Le passage s'effectue pourtant sans difficulté.

1) COMME UNE TRAINEE DE POUDRE

L'originalité du mouvement, ce qui fait sa force numérique et politique, c'est la présence d'une importante masse de lycéens, tant à Paris qu'en province. Au dire même des responsables étudiants, la proportion a très probablement approché les 70 %.

Les lycéens se mobilisent

Avant les Etats-généraux de l'UNEF-ID, quelques lycées avaient eu pendant deux mois des rentrées parfois agitées, notamment en province. Toujours en rapport avec des problèmes locaux de surcharge des classes, de matériels, d'enseignants. Au mois de novembre, le bruissement se fait plus sensible, notamment dans la semaine du 17, puis il s'accélère encore. En banlieue parisienne, il se produit une très nette accélération à partir du 20 novembre. Il serait fastidieux d'énumérer l'ensemble des établissements qui succombent aux arguments du prosélytisme, mais on peut assez nettement distinguer, jour après jour, l'étalement d'une sorte de tâche d'huile s'écoulant du Val-d'Oise et de Seine-Saint Denis vers Paris et les départements limitrophes, Luzarches, Aubervilliers, Montmorency, Taverny, Sarcelles, Epinay : c'est que les jeunes étudiants de Villetaneuse ou de Saint Denis n'ont aucune peine à retrouver leurs anciens camarades de classe aux sorties des lycées. Les arguments ont

souvent moins de poids que les complicités passées et que l'amitié maintenue pour convaincre de la nécessité de protester.

En outre, les comités lycéens de Stop Racisme, structures permanentes, permettent une excellente diffusion de l'information ainsi qu'un encadrement efficace pour l'action. N'y-a-t-il pas eu à SOS Racisme le 20 novembre au soir, une réunion au cours de laquelle la commission lycéenne décide de l'édition d'un tract d'information ?

Les professeurs sont en phase

La journée nationale d'action de la FEN prend alors toute son importance : s'il n'y a que 3 000 étudiants qui participent au cortège qui défile dans Paris, les effets psychologiques de cette présence sont sans rapport avec la modestie de la délégation. D'une part, la FEN officialise le mouvement de contestation en accueillant son "aile marchante" et en lui permettant d'exprimer ses revendications : l'appel des Etats-généraux est lu à la tribune, place de la Bastille, par Thaima Samman, et répercuté grâce aux médias, dans la France scolaire et universitaire tout entière. D'autre part, la F.E.N. accrédite l'idée que ce mouvement est suffisamment justifié pour intéresser l'Ecole dans son ensemble et en particulier les professeurs. Dès lors, ceux-ci seront naturellement conduits à soutenir, sinon à favoriser, les "actions" dans leurs établissements. Or, il est certain que dans un lycée, la bienveillante attention du corps professoral rend plus facile l'émergence d'une contestation : l'absence de crainte de sanctions, est un puissant facteur d'incitation à l'action. Plusieurs témoignages font même état de classes entières invitées à aller du côté de la manifestation (notamment dans les lycées professionnels). L'embrasement des lycées à partir du 24 novembre s'explique en partie ainsi.

CHACUN S'ORGANISE : 600 000 JEUNES DANS LA RUE LE 27 NOVEMBRE

Les lycéens vont rapidement s'organiser comme leurs aînés. Le **mardi 25**, à la suite d'une manifestation spontanée de quelques 5 000 lycéens dans les rues de Paris, se tient à **Jussieu une coordination nationale inter-lycées**. Elle appelle à la grève générale dans les établissements secondaires et surtout à la manifestation du 27. En province, aux huit manifestations recensées par les renseignements généraux, qui ont réuni 10 000

participants le 24, leur succèdent une soixantaine le lendemain (40 000 personnes) et une centaine le surlendemain (90 000 personnes). Les lycéens y sont toujours largement majoritaires. Quant aux universités, elles se mettent de plus en plus nombreuses au diapason de la grève : tous les centres universitaires sont progressivement touchés.

Le 27 novembre, le mouvement enregistre sa première victoire, surprenant tous les observateurs, les organisateurs et probablement autant les participants. 60 des 77 universités nationales sont perturbées, 11 étant même en grève totale (1), et plus d'un millier des 2 500 lycées français en grève. Ils sont 92 000 à Paris et 500 000 en France, à défilier en 400 cortèges, dont les plus importants ont lieu à Grenoble (25 000 participants), Lyon (21 000), Lille (13 000), Bordeaux (13 000), Toulouse (12 000), Rennes (12 000), Besançon (10 000). Si quelques très rares incidents ont émaillé cette journée d'action en province (à Narbonne, Dieppe ou Foix) et à Paris (altercation entre militants d'extrême droite et membres du service d'ordre étudiant rue d'Assas), c'est une ambiance "bon enfant" et joyeuse qui a partout prévalu. La présence massive des lycéens y est, là encore, pour beaucoup. Au total, un succès formidable.

Première Coordination étudiante : 27 novembre

Au soir de la manifestation parisienne, conformément à ce qu'avaient décidé les Etats Généraux du 22, se réunit officiellement la Première Coordination Nationale Inter-Facs et Inter-Lycées au Panthéon. Elle a lieu dans une curieuse atmosphère de désordre joyeux -la manifestation a été un succès- et de tension soupçonneuse : les intérêts divergents commencent déjà à se manifester.

Du côté des temporisateurs, dont certainement Philippe Darriulat, un souci et une crainte. Le souci, c'est d'engranger au plus vite les gains qu'autorise le formidable succès de la journée d'action. L'organisation syndicale peut valablement se poser en interlocuteur privilégié face à un gouvernement qui se trouve confronté à la plus grande agitation qu'ait connue la jeunesse de France. La négociation en position de force rend envisageables des amendements aux points les plus litigieux du projet -ce qu'au

(1) Il s'agit d'Aix-Marseille I, Angers, Chambéry, Corte, Laval, Le Mans, Lille III, Montpellier III, Perpignan, Rennes I et II.

fond le bureau du syndicat UNEF-ID a toujours souhaité. Dans cette optique, il est inutile d'en "rajouter" : maintenir la pression suffit amplement aux objectifs réalisables. **La crainte, c'est de voir se développer au sein du mouvement, sous la pression des trotskystes de la FER ou de LO, une tendance gauchiste conduisant au "toujours plus", et donc à l'impasse.** Le maintien du mot d'ordre de "retrait total" empêche en effet quelque leader que ce soit, du syndicat ou de la coordination, d'engager une négociation et d'aboutir à un compromis.

C'est d'ailleurs ce qui se passe ce soir-là. Contrairement à ce qu'avait prévu la motion du 22 novembre,⁽¹⁾ ce ne sont pas cinq délégués par faculté qui sont présents à la coordination : en l'absence de contrôle des entrées et des mandats, l'anarchie la plus totale a permis le **bourrage de l'amphithéâtre** par suffisamment d'extrémistes pour que la partie soit jouée. En outre, cette tendance dispose, pour l'emporter, d'arguments difficiles à récuser .

D'une part, les délégations étudiants-lycéens n'ont pas rencontré MM. Devaquet et Couanau, comme le demandait la motion votée le 22, mais simplement les groupes politiques de l'Assemblée nationale (à l'exception du Front National). Les accusations, ouvertes ou voilées, de trahison et de non-respect du mandat confié par les Etats généraux, peuvent porter. D'autre part, et plus simplement encore, la motion ne prévenait-elle pas que "si le projet n'était pas retiré, la coordination décrèterait l'état d'urgence pour amplifier le mouvement jusqu'à l'annulation définitive du projet Devaquet ? Le 27 novembre, les étudiants mandatés par les A.G. discuteront de la date d'une manifestation centrale de la communauté universitaire à Paris" ?

Dès lors, dans la nuit du 27 au 28, les ultras, après de longues heures de débat, et face à des réformistes qui traînent les pieds, **l'emportent largement** : 308 voix pour l'adoption de la motion et 7 abstentions. La poursuite de la grève générale se trouve aggravée par l'exhortation à l'occupation des universités à partir du 1er décembre, et l'appel solennel à tous les enseignants de France et à leurs syndicats pour l'organisation d'une grève générale de l'Education Nationale. En outre, est prévue une grande manifestation centrale à Paris pour le 4 décembre.

⁽¹⁾ Motion du 22 novembre. "Les Etats généraux du mouvement étudiants décident de mettre en place une coordination nationale des étudiants en grève et en lutte à raison de 5 délégués par faculté".

A ce stade un troisième et dernier repère doit être posé. Le mouvement ne dispose plus de "marche arrière". La coordination nationale est enfermée dans sa propre logique. Négociation = trahison. Dès le 28, Philippe Darriulat s'en apercevra.

**APPEL DE LA COORDINATION NATIONALE
DU 27 NOVEMBRE 1987**

Depuis le lundi 24 novembre, dans toute la France, les étudiants se sont mis en grève pour le retrait du projet Devaquet. Le jeudi 27 novembre, en province et à Paris, un million d'étudiants et de lycéens sont descendus dans la rue. La coordination nationale des étudiants constate que Devaquet maintient son projet et refuse d'entendre la voix de ceux et celles qui se prononcent contre la sélection :

En conséquence, la coordination nationale des étudiants :

1. se prononce pour la poursuite de la grève générale des universités jusqu'au retrait du projet Devaquet,

2. appelle toutes les assemblées générales d'étudiants à discuter de l'organisation dès le lundi 1^{er} décembre de l'occupation de toutes les universités de France,

3. lance un appel solennel à tous les enseignants de France et à leurs organisations pour que, avec les lycéens et les étudiants, la grève générale de l'Éducation nationale soit organisée,

4. organisera une manifestation centrale à Paris, le jeudi 4 décembre.

Cette motion a été adoptée par 308 voix pour et 7 abstentions.

2) "LA DEMOCRATIE DIRECTE" : DES TECHNIQUES EPROUVEES

Ce succès total est rendu possible par des techniques "d'action" qui ont parfaitement fonctionné à tous les moments, notamment les plus importants, du mouvement. Elles sont assises sur des principes simples mais efficaces... et parfaitement rôdés.

Les principes fondamentaux

1° Il y a des élections à tous les niveaux de responsabilité : à la base, les A.G. d'étudiants ou de lycéens ; au sommet, la coordination nationale et, à partir du 2 décembre, le Bureau de celle-ci ;

2° A ces élus sont confiés des mandats impératifs, adoptés par la majorité de l'assemblée, à main levée. Aucune liberté de manœuvre n'est autorisée : les élus sont liés dans leurs moindres faits et gestes par les décisions de la base. Si la situation ne correspond plus à celle qui prévalait au moment du vote, les délégués se doivent de retourner devant leurs électeurs : toute initiative leur est interdite.

3° Cette rigueur est liée à la révocabilité de tous les mandats à n'importe quel moment. Le plus petit écart par rapport à la ligne adoptée peut valoir un "recall" immédiat du délégué. Il est solidement tenu.

Il s'agit en définitive d'un système particulièrement figé, qui entraîne deux conséquences. D'une part, les mandats sont nécessairement simplistes : la multiplicité des solutions compliquerait la structure à un point tel qu'elle deviendrait inopérante. De plus, les mandants peuvent toujours craindre des manœuvres de leurs élus dès lors qu'apparaît le moindre degré de liberté. De ce fait, les votes portent toujours sur ce qu'il conviendrait d'appeler des mots d'ordre, voire des slogans, plutôt que des résolutions. Dans le cas présent, le plus clair, donc le plus facile, était forcément : "Retrait total du projet Devaquet".

D'autre part, les choix deviennent obligatoirement extrémistes : c'est totalement et définitivement que l'on perd ou

que l'on gagne. La négociation est impossible, le compromis impensable : c'est la loi du tout ou rien. Redoutable dynamique qui ne peut que durcir le mouvement. Deux exemples illustrent ce blocage délibéré :

. le vendredi 28, Jacques Barrot, Président de la Commission des Affaires Culturelles de l'Assemblée nationale, accepte de demander le renvoi du projet en commission. Pour Philippe Darriulat, il s'agit d'un "changement de ton du Gouvernement" dont il prend acte. Il ne s'en cache pas. Il n'est pas contre la discussion à certaines conditions...Mais pour la coordination, cette procédure ne correspond pas aux exigences qu'elle est chargée d'exprimer. En outre, elle ne dispose d'aucun moyen formel de répondre à cette incontestable avancée : aucun de ses membres ne veut prêter le flanc à des accusations de "trahison" ou de compromission. Résultat : l'ouverture offerte par la majorité gouvernementale ne sera pas prise en compte par les délégués étudiants, sinon sous un angle strictement négatif : celui de la manœuvre dilatoire. On la rejette.

. autre exemple encore plus frappant : le 4 décembre la délégation étudiante et lycéenne reçue par René Monory et Alain Devaquet, est totalement liée par l'"exigence démocratique" du mouvement : le retrait. Si elle s'écarte du mandat qui lui a été remis, elle perd sa légitimité et son pouvoir de représentation : ses membres ne peuvent valablement plus se poser en représentants des manifestants : la carte sera habilement jouée.

Spontanéisme et anarchie

La démocratie directe, c'est aussi un deuxième cercle de pratiques et de comportements qui contribuent au vote de "la bonne décision".

. Tout d'abord, c'est le refus le plus insistant de toute organisation, ce qu'on appelle le "spontanéisme" ou "l'auto-organisation". Les réunions doivent être ouvertes à tout le monde. Chacun est libre de s'exprimer aussi longtemps qu'il le souhaite. Personne ne peut s'arroger le contrôle des mandats. Les votes se font à main levée. Technique qui autorise la pratique bien connue de l'entrisme, surtout lorsque "l'a-politisme" est de règle : dans l'anonymat des préférences partisans, les agitateurs chevronnés de la FER ou de L.O. ont beau jeu de faire conspuer les militants du P.C. ou de la L.C.R., qui ont, eux, pour principe d'exprimer leur appartenance politique. Cela permet en outre

d'entretenir pendant des heures un climat de chahut qui empêche l'émergence d'une ligne claire et de la décision qui en découle.

. On passe naturellement ensuite à une seconde phase : le besoin de structurer les débats se fait sentir et il n'est plus possible de s'y opposer. L'intérêt est dès lors de faire passer en priorité les points les plus accessoires, et de **reporter les plus essentiels en fin de réunion**. La fatigue croissante des participants les moins aguerris et les moins structurés les conduit le plus souvent à un conformisme d'autant plus fort que la nuit s'avance. En outre, les longues heures de débat ont bien évidemment permis à quelques orateurs de faire apprécier leurs dons d'analyse, d'élocution, de synthèse et de décision. Aussi, emporteront-ils sans grande difficulté, aux moments décisifs, l'adhésion de la majorité de leurs camarades. Il va sans dire qu'à l'exception de rares personnalités révélant leurs qualités de tribun en ce type d'occasion, les plus beaux parleurs auront été **formés très précisément aux pratiques subtiles de la dialectique**.

. Dans les deux phases il importe de **maîtriser la sono** - donc le micro. Le terrain est organisé de telle sorte qu'une solide protection assure le contrôle, en toutes occasions, de ce point stratégique : qui tient le micro tient la salle. Élémentaire ... mais efficace.

Nombre des Assemblées générales sur les campus se sont tenues en respectant rigoureusement ce schéma. C'est encore plus vrai dans les lycées où l'extrême jeunesse des participants, et leur absence presque totale de formation politique, à la notoire exception des militants, ont accru la malléabilité des assemblées. On retrouve même cette méthode au niveau des coordinations nationales, là où pourtant la présence de cadres politiques et syndicaux aux chapelles multiples et donc aux intérêts divergents aurait dû limiter le phénomène.

Deux exemples là aussi :

. La **coordination inter-lycées du 25 novembre de Jussieu** est manipulée de bout en bout par les professionnels : désorganisation totale, discussions enflammées illimitées ; une seule décision, limpide dans sa simplicité : grève des lycées et appel à la manifestation du 27. L'UNEF-ID et surtout S.O.S. Racisme, témoins sans réaction du procédé, invitent à l'issue de cette réunion, leurs militants lycéens à plus de rigueur. Tirant la leçon de l'expérience, la coordination qui se tiendra le 28 au

Panthéon pratiquera le filtrage des entrées, établira un ordre du jour, organisera les prises de parole. Ce que voyant, les militants lycéens de Lutte Ouvrière tenteront un moment de tenir une autre coordination, homogène. Leur isolement durera deux heures, le temps sans doute de réaliser que cette fois-ci la partie est perdue.

. Second exemple : la **coordination étudiante du 27** va se tenir pendant de longues heures et regrouper probablement autant de non-mandatés que de délégués. Si la motion adoptée reprend totalement les thèses défendues par les plus extrémistes, leurs opposants de fait parviendront tout de même à faire retenir des principes d'organisation pour la prochaine coordination, prévue le 2 décembre. Les plus importants étant naturellement le strict respect du nombre des délégués par université (5) et le contrôle des mandats.

3/ LA DYNAMIQUE DES MEDIAS

Personne ne conteste que les médias aient joué un rôle dans ce déferlement. Il y a évidemment, dans un mouvement de cette ampleur, interaction permanente entre l'événement et l'information qui en rend compte. Mais ce solide lieu commun, justifié, n'épuise évidemment pas le sujet. Il faut voir les choses d'un peu plus près.

PREMIER CONSTAT : LA PLACE CROISSANTE DES EVENEMENTS DANS L'ACTUALITE

Qu'il s'agisse de la télévision ou de la presse écrite, une étude précise du temps d'antenne (1) et des surfaces de papier consacrés aux événements aboutit à la même conclusion globale.

. à la **télévision**, et mis à part les journaux télévisés contenant des interviews de personnalités ou des débats en direct, on constate une progression du temps consacré à l'intérieur de chaque édition aux événements sur l'ensemble de la période. En outre des pointes apparaissent nettement lors du déroulement de manifestations importantes :

(1) Voir annexe n° 3.

- 23 et 24 novembre : états généraux de l'UNEF et manifestation de la FEN
- 27 et 28 novembre : manifestation parisienne des étudiants et lycéens
- 4 et 5 décembre : manifestation nationale des étudiants et lycéens
- 6 au 8 décembre : escalade des violences.

Ces observations se recourent pour l'ensemble des chaînes et des journaux télévisés. La durée totale consacrée aux événements est d'ailleurs sensiblement la même sur Antenne 2 et TF 1 (3 éditions).

. **Pour la presse quotidienne nationale d'information politique et générale** deux critères peuvent être retenus : la surface du journal consacrée aux événements et la position des articles à l'intérieur du journal (notamment leur mention à la "une").

On observe que les articles consacrés aux événements sont très vite "montés à la Une" et passent fréquemment des rubriques "sociétés" ou "éducation" aux pages "politique" ou "l'événement" à l'intérieur de chaque journal. Jusqu'au 21 novembre, une place très mineure est accordée au mouvement. Il est absent de la première page et n'occupe jamais plus d'une page intérieure. Libération est le premier quotidien à en décrire le déroulement (à partir du 17 novembre).

L'effet médiatique du week-end du 22-23 novembre est extrêmement sensible. Le tournant est pris : tous les journaux publiés le 24 novembre consacrent leur "une" aux états généraux de l'UNEF-ID ou à la manifestation de la FEN. Par la suite, les événements ne décrochent plus de la "une" jusqu'à leur terme, le 11 décembre (couverture de la dernière manifestation du 10 décembre). Leur importance est souvent soulignée par la présence, en première page, d'une photographie ou d'un dessin humoristique (Plantu dans "Le Monde" et Jacques Faizant dans "Le Figaro") ou d'un éditorial. Le nombre de pages intérieures consacrées aux manifestations ne sera jamais inférieur à un, dépassant même, lors des moments forts (4 décembre, 5 et 6 décembre) la dizaine de pages dans certains quotidiens.

DEUXIEME CONSTAT : UN PUBLIC PLUS NOMBREUX QU'A L'ORDINAIRE

. **Des audiences fortes** sont enregistrées pour les journaux télévisés qui couvrent les manifestations importantes et les incidents du début de décembre. Selon Médiamétrie l'audience des journaux télévisés n'a pas particulièrement évolué au cours de la période, mais certains temps forts des événements ont été suivis par un nombre plus important de téléspectateurs. Les courbes visualisent parfaitement ce phénomène : les journaux télévisés du 27 novembre (première manifestation), du 4 décembre (manifestation des Invalides), des 6 et 7 décembre (après la mort de Malik Oussékine et les violences de la nuit du 6 au 7 décembre) et du 10 décembre (dernière manifestation) ont connu dans l'ensemble une audience supérieure à la moyenne.

. **Des tirages supérieurs pour la presse écrite nationale d'information politique et générale après les manifestations importantes** : on observe le même phénomène qu'à la télévision. Le tirage, critère imparfait mais représentatif de la diffusion, augmente de façon significative lorsque les journaux rendent compte des temps forts.

EVENEMENTS	ACCROISSEMENTS SIGNIFICATIFS PAR TITRES (1)
Etats généraux de l'UNEF-ID et manifestation de la FEN (journaux publiés le lundi 24 novembre)	Libération (+ 10,2 %), Le Figaro (+ 5,5 %) par rapport à la moyenne des lundis du 17 novembre au 8 décembre, Le Parisien Libéré (+ 5 %), L'Humanité (+ 4,5 %)
Manifestation du 27 novembre (journaux publiés le vendredi 28 novembre)	Libération (+ 34 %), L'Humanité (+ 12,8 %), Le Monde (+ 5,8 %)
Manifestation du 4 décembre (journaux publiés le 6 décembre)	Libération (+ 60,7 %), L'Humanité (+ 23 %), La Croix (+ 7,2 %) Le Monde (daté du 6 décembre) (+ 12,9 %)
Violences de la nuit du 5 au 6 décembre (journaux publiés le 6 décembre)	Libération (+ 32 %), France Soir (+ 8,5 %), Le Monde (daté du 7 décembre) (+ 3,2 % mais + 10,7 % par rapport à la moyenne des samedis du 15 novembre au 13 décembre)
Evénements du week-end du 6 au 7 décembre (journaux publiés le lundi 8 décembre)	Libération (+ 67 %), Le Parisien Libéré (+ 4 %), Le Monde (daté du 9 décembre) (+ 20,7 %), L'Humanité (+ 12,2 %)
Décision de retrait du projet (8 décembre) (journaux publiés le mardi 9 décembre)	Libération (+ 65 %), Le Figaro (+ 5,9 %), L'Humanité (+ 35,9 %)
Manifestation du 10 décembre (journaux publiés le vendredi 11 décembre)	Libération (+ 32 %), Le Monde (daté du 11 décembre (+ 16 %), Le Parisien Libéré (+ 6,3 %), L'Humanité (+ 23 %)

(1) Augmentation calculée par rapport à la moyenne de la semaine précédente (17 au 22 novembre), lundi et samedi inclus pour le Figaro en raison de la forte diffusion des suppléments magazines du week-end et économiques du lundi.

Ce phénomène est renforcé par les journaux militants comme l'Humanité qui soutient le mouvement et Libération, organe de presse le plus lu par les jeunes étudiants et lycéens, le plus proche aussi dans le ton et par ses idées, et manifestement le mieux informé. Sans atteindre les scores exceptionnels du début du mois de décembre, Libération a conquis, grâce à sa forte couverture des événements, des lecteurs supplémentaires (environ 5 % de plus).

TROISIEME CONSTAT : UN FEUILLETON QUOTIDIEN POPULAIRE

Un feuilleton dynamique, aux personnages sympathiques que, chaque soir, les téléspectateurs retrouvent avec intérêt, tenus en haleine par un certain suspens. Un feuilleton sans metteur en scène attitré, mais dont la relecture révèle, sans que l'on puisse y déceler une volonté de préméditation, tous les

ingrédients d'un bon succès populaire : un scénario bien construit, des thèmes sympathiques, des héros médiatiques...

Un scénario bien construit

Une bande annonce accrocheuse

Les premières images proviennent de divers lieux, campent les acteurs de ce drame et créent un effet d'annonce immédiat et puissant : Villetaneuse en grève, les états généraux de l'UNEF-ID, le défilé de la F.E.N. et le voyage du Président de la République à Auxerre. Quatre événements qui, grâce à l'unité de temps -le week-end des 22 et 23 novembre- et à la concentration de l'information en quelques heures de journal télévisé et quelques pages de quotidien focalisent l'attention du téléspectateur ou du lecteur sur les problèmes d'éducation et placent la loi Devaquet sous les feux de l'actualité.

Pourtant le projet n'est pas récent : il a été présenté le 12 juin et débattu au Sénat, dans l'indifférence générale, à la fin du mois d'octobre.

Pourtant la grève a débuté quelques jours auparavant à Villetaneuse et des manifestations ont déjà eu lieu en province, à Limoges le 13 novembre, à Clermont-Ferrand le 17 et à Caen le 18. Les images en sont même disponibles puisque les bureaux régionaux d'information les ont diffusées localement au cours des "actualités régionales" de 19 h 20 sur FR3.

Pourtant la manifestation, si massive soit-elle, de la F.E.N. porte sur des problèmes plus vastes que celui de l'université et la loi Devaquet n'en constitue pas le thème central.

Pourtant le Président de la République vient de prononcer, avant la petite phrase épinglée par les journalistes, au moment où il regagne son automobile, un discours très mesuré sur l'éducation. Petite phrase tellement commentée que quelques jours plus tard les services de l'Élysée feront savoir très officiellement qu'il n'y a pas lieu d'y attacher trop d'importance. En quelque sorte, l'Élysée considère que les commentaires sont déphasés par rapport aux propos (1).

La coïncidence de ces quatre événements campe le décor. Les ministres sont surpris. Ils n'ont pas les moyens ou ne jugent pas nécessaire de réagir sur le vif. Seul contrepois : l'interview accordée par Alain DEVAQUET, le vendredi 21 novembre à

(1) Antenne 2, 25 novembre, journal du soir.

Fernand Tavarès de Soir 3, (22 h. 30) dont les extraits seront largement resservis sur les trois chaînes et paraîtront évidemment toujours "en retard" sur l'événement du jour ...

. Suspens et temps forts

Ecrit au jour le jour, ce feuilleton n'en conserve pas moins une trame solide. Le scénario est simple, les étudiants et lycéens, masse joyeuse et sympathique d'un côté; le gouvernement, ou plutôt deux ministres, au style très différent, de l'autre. Les uns avancent, les autres reculent.

Jusqu'au 27 novembre, chacun essaie d'expliquer à l'opinion publique pourquoi la réforme est nécessaire ou pourquoi elle est inutile et nuisible. La télévision et la presse consacrent une large place aux interviews des uns et des autres.

R. MONORY	A. DEVAQUET	Ph. DARRIULAT	I. THOMAS
21	ITW SOIR 3		
22	ITW R.T.L.		
23	RMC 18 h TF1 13 h		
24 ITW Antenne 2 20h, ITW Soir 3, ITW R.T.L	Europe n° 1 : Découverte	Europe n° 1 : Découverte	ITW Antenne 2 : Midi. Europe n° 1 : Découverte
25		TF1 13 h	
26			

27 novembre : premier temps fort : la manifestation parisienne.

Chaque camp s'organise, le gouvernement renvoie le texte en commission le 28 ; le Premier Ministre intervient sur TF1 le 30 novembre, le mouvement étudiant se structure (coordination nationale le 27, bureau de la coordination le 2 décembre). Tout le monde attend le 4 décembre, point d'orgue du feuilleton. Et tout le monde attend la grande négociation, après la grande manifestation et avant la grande fête. Tout le monde croit à la

réconciliation, au "happy end" qui ne viendra pas. Mais le suspens et l'espoir sont entretenus jusqu'au bout.

. A suivre...

Un événement par jour et chaque jour un autre événement annoncé pour le lendemain. La coordination se réunira demain ; demain se tiendront des assemblées générales qui décideront de la suite du mouvement, et puis apparaîtra la coordination, maître-mot du répertoire, et puis de nouveau la manifestation ; le gouvernement va prendre le temps de renouer le dialogue, il va proposer de nouveaux amendements, comme l'affirment les interviews largement diffusées du ministre des relations avec le Parlement au cours du week-end des 29-30 novembre, le Premier ministre s'exprimera dimanche, après demain, demain, ce soir dans l'émission Questions à domicile sur TF1. Enfin, le rappel incessant de la manifestation du 27 novembre, puis de la manifestation du 4 décembre.

De quoi entretenir l'attention des téléspectateurs ou des lecteurs !

Des thèmes sympathiques mis en avant...

Si l'on excepte une partie de la presse d'opinion, qui dénonce immédiatement la collusion entre les meneurs et les formations politiques de gauche, l'ensemble des médias, séduit par la vague juvénile, colporte les thèmes d'un discours populaire, direct et d'une grande simplicité, sans faire preuve de beaucoup de curiosité, mais avec le sentiment rassurant de saisir l'esprit de ce mouvement et d'en comprendre toute la portée.

. Qu'elle est belle cette jeunesse !

Sans doute descend-elle dans la rue pour demander avec détermination le retrait d'un projet de loi, mais elle le fait avec beaucoup de calme et de responsabilité. Leur manifestation constitue un grand monome joyeux et bon enfant, que les caméras de la télévision filment abondamment, recherchant l'humour et le pittoresque.

Au flux des lycéens et des étudiants se répandant sur les boulevards et avenues de Paris et dans les villes de province, s'accroche le flux d'images de ces foules résolues et sympathiques

qu'apporte chaque soir la télévision. Avertis de leurs actions et de leurs déplacements - car lycéens et étudiants ont bien vite compris que la conquête de l'opinion passe par les médias et se sont dotés de cellules presse ou relations publiques, les journalistes les suivent jour après jour, devant les lycées, sur les campus universitaires - dans la rue. Habités au rythme de la télévision, ils en connaissent tous les ressorts et savent avec humour et créativité, faire le spectacle : les slogans poussant à la dérision mais rarement méchants, les paroles des chansons plaquées sur le répertoire le plus traditionnel ou le plus nouveau, donnent matière à des nombreux articles de presse et s'ancrent dans la tête de chacun comme des ritournelles faciles et amusantes. D'ailleurs, la chanson n° 1 au hit-parade de la contestation n'est-elle pas la même, que celle entonnée par les défenseurs de la liberté de l'enseignement en 1984 ! Le spectacle n'est pas seulement musical, il est aussi visuel : TF1 et Antenne 2 montrent des images de pique-nique des étudiants d'Orsay aux Invalides (1), la deuxième chaîne s'attarde sur le plongeon de quelques étudiants dans la Seine dans la matinée du 4 décembre. Et puis, leurs idoles sont là : Renaud, Lavilliers... n'ont-ils pas promis d'être de la fête le 4 décembre au soir...

Les adultes découvrent ainsi leurs enfants ou leurs cadets, cette génération oubliée, celle que l'on qualifiait de "bof génération" trop tranquille et que rien ne motive. Cette génération, qui se découvre et qui découvre la convivialité. Un intense moment vécu en direct. On les croyait passifs et les voici actifs. On les croyait irresponsables et les voici résolus, déterminés et mûrs. On les croyait individualistes, les voici solidaires. On les savait solitaires, les voici qui s'organisent. On découvre qu'ils peuvent être émules de Renaud et de Bernard Tapie à la fois, comme le révèle le sondage SOFRES/TF1/Le Nouvel Observateur exposé au cours du magazine Infovision du 4 décembre. Les adultes dubitatifs se sentent attirés de nouveau vers cette jeunesse montante, certains parents prennent une part active à leur combat, les incitent parfois à la manifestation, reproduisent avec nostalgie le mai 68 qu'ils firent ou voulurent faire...

Même les ministres et les hommes politiques, pourtant raillés par les slogans, et rejetés avec méfiance, défendent avec un certain paternalisme et parfois un peu de maladresse, cette jeunesse dont le dynamisme et le savoir faire les attirent et les fascinent. Ils appellent à la compréhension du phénomène,

(1) TF1 et Antenne 2 le 2 décembre à 20 heures et le soir.

justifient son existence et expriment dans de remarquables et touchants plaidoyers ... leur foi en la jeunesse. Chacun garde en mémoire les propos de René Monory, Ministre de l'Education, le 2 décembre à 20 heures sur Antenne 2 : "Tout de suite, il ne faut pas dramatiser. On ne cherche pas à avoir des mai 68. Ce que je veux dire, c'est que les étudiants sont pleins d'allant, pleins de dynamisme, c'est quelque chose de sympathique", puis sur FR3 un peu plus tard : "mais bien sûr j'adore les jeunes ! Je ne vis qu'avec les jeunes et je ne travaille qu'avec les jeunes. Donc je suis ouvert à toute concertation, aussi bien que M. Devaquet, avec les jeunes car, à mon avis, il n'y a aucun malentendu !"

. Un traitement de l'information assez spécifique.

Il faut dire que la presse et la télévision ont choisi de montrer le mouvement sous un angle favorable, sans beaucoup creuser la question. Comme le mouvement est peu structuré au départ, les salles de rédaction sont vite débordées d'appels les invitant à assister à l'Assemblée Générale de la faculté une telle, à la conférence de presse de la coordination une telle, au meeting du comité X, à la manifestation du lycée Z. Il y a parfois des porte-paroles désignés, mais qui sont-ils ? Alors, solution de facilité, volonté de montrer le mouvement tel qu'il est et de donner la parole à ceux qui y participent autant qu'à leurs représentants, **les micros se baladent au fil des trottoirs**, entrent parfois dans les lycées, suivent souvent les cortèges. Le soir, on sélectionne les propos les plus significatifs et ceux qui sont le mieux exprimés. On privilégie les réactions à chaud : Antenne 2 suit deux jeunes lycéens au cours de la manifestation du 27 et les fait rencontrer Alain Devaquet dans le hall de la société ; Jean-Pierre Elkabach, réunit sur un même plateau de l'émission "Découverte" à Europe n° 1 le 25 novembre le Ministre, les leaders étudiants et des lycéens grévistes et non grévistes dont FR3 diffuse des images révélant de fortes divergences entre le Ministre et ses interlocuteurs(1) ; Soir 3 fait réagir des étudiants de Censier à la décision de renvoi en commission le 28 novembre. La presse écrite aussi donne la parole aux étudiants et aux lycéens de base, comme ces mythiques "22 lycéens" de Lyon... Car tel est bien le problème de ces déclarations ou confidences spontanées ; à force de les banaliser, de faire une approche générale de l'évènement, elles ont, sur l'opinion, plus de poids que les propos d'un représentant

(1) On y voit notamment un dialogue entre A. Devaquet et I. Thomas pendant une pause de publicité, où l'on perçoit nettement qu'ils ne sont pas sur la même longueur d'onde ...

élu. Le Président d'une chaîne de télévision n'écrivait-il pas pourtant, récemment : "nous n'avons pas à interviewer sur le style "micro- trottoir" des personnes non représentatives pour en faire, l'effet multiplicateur des médias aidant, des baromètres de l'opinion" ! (1).

Sans doute, mais l'urgence l'emporte souvent sur la théorie et la tâche des journalistes n'est pas facilitée par la nature du mouvement et la position de retrait adoptée par les syndicats d'étudiants, UNEF-ID en tête. En outre, la couverture des événements exige la multiplication des équipes de reportage.

Souvent les journalistes délégués sur place ne connaissent rien à l'évènement et apprennent des étudiants eux-mêmes ce qu'est le projet Devaquet, ce qui n'est sans doute pas le meilleur moyen de se faire une idée objective du texte et de la transmettre au téléspectateur ou au lecteur, (surtout lorsque la chaîne ne dispose plus depuis plusieurs mois d'un spécialiste de l'éducation ou que l'actuel titulaire de ce poste est en congé parental d'éducation !) (2).

Des héros très médiatiques.

Enfin, ce feuilleton eut sans doute moins captivé les téléspectateurs ou les lecteurs sans la mise en valeur de ses stars. La télévision contribue incontestablement à la personnalisation de la politique comme des autres domaines d'activités. Il faut savoir passer à la télévision, se créer une image.

Sur fond d'effervescence universitaire, quatre personnalités très différentes vont s'affronter en direct sur les petits écrans, par journalistes interposés. A l'exception du débat organisé, le 25 novembre, par Jean-Pierre Elkabach sur Europe n°1, elles ne se rencontrent jamais. Les discours de certains passent mieux que les autres, sans doute parce qu'ils correspondent mieux à l'air du temps, parce qu'ils sont soutenus et relayés par le monome grandissant mais aussi parce qu'ils sont compréhensibles de tous. Philippe Darriulat, le président de l'UNEF-ID, comme Isabelle Thomas, l'initiatrice du mouvement de Villetaneuse, savent convaincre : ils choisissent leur terrain d'attaque, les trois points contestés du projet de loi et tiennent un discours d'une froide

(1) Hervé Bourges

(2) Pas de spécialiste de l'éducation à TF1, et un des deux spécialistes d'Antenne 2 en congé longue durée.

logique sans jamais se voir opposer une quelconque contestation.

Ils sont incontestablement des personnalités très médiatiques : Philippe Darriulat, en institutionnel réaliste, qui sait s'effacer devant un mouvement plus vaste sans prétendre en retirer les dividendes, Isabelle Thomas, "Isabelle la cathodique", dont le charme et la capacité de convaincre sont remarqués par les médias, en quête de porte-parole, dans un mouvement naissant et encore peu structuré.

Face à eux, deux Ministres, constamment sur la défensive, obligés de remonter la pente, de corriger les propos tenus, de se justifier, de dire qu'on leur fait un procès d'intention, que le projet de loi, que personne ne connaît parmi les téléspectateurs ou les lecteurs de la presse, n'a pas du tout pour objet ce que les leaders étudiants mettent en avant et de confier qu'en réalité, sur ces points-là, au moins, il ne change rien, que tout cela repose sur un malentendu. Propos qui créent l'ire des manifestants, convaincus qu'on leur cache quelque chose, eux qui ont lu le texte, ou... les commentaires du texte, propos qui ne convaincront guère l'opinion publique, pour laquelle le projet réduit aux trois points contestés, lui paraît bien inutile : un projet de plus, en quelque sorte. Propos qui sèment le doute parmi les partisans du texte, qui restent bien silencieux pendant tous les événements, n'apportent leur soutien aux Ministres qu'avec une parcimonie croissante au fur et à mesure que monte la tension.

QUATRIEME CONSTAT : QUELQUES OUBLIS

Curieusement, certaines parties du décor ne seront jamais filmées, ni décrites, ni photographiées et certains acteurs demeureront ou deviendront vite les oubliés de l'histoire.

. **Le projet de loi** d'abord qui ne sera jamais présenté dans son intégralité mais uniquement, et parfois tardivement, sous ses seuls aspects contestés. Les Ministres eux-mêmes, d'ailleurs, ne rétablissent pas la situation en valorisant les autres volets du projet, se contentant de répondre au plus pressé, c'est-à-dire aux attaques de la contestation ou aux questions orientées par l'actualité des journalistes.

. **Les non-grévistes** ensuite, qui ne firent que rarement l'évènement. Les trains qui arrivent à temps n'intéressent pas les journalistes. Il faudra, eux aussi, qu'ils annoncent dans les rédactions une initiative spectaculaire pour que les caméras de la télévision soient présentes et leur reconnaissent une certaine

existence : le 2 décembre, ils balayent le piquet de grève de la Sorbonne, événement qui donne lieu à images et commentaires sur les trois chaînes de télévision ; le 2 décembre encore, on organise un vote pour ou contre le projet et pour ou contre la grève à Dauphine, l'une des universités parisiennes épargnées par la grève (Soir 3 le 2 décembre, Antenne 2, 20 heures le 3 décembre).

Pourtant, les étudiants favorables au projet disposaient d'organisations syndicales représentatives et certaines d'entre elles, comme le CELF, n'hésitèrent pas à convier les journalistes à leur congrès (1) ou à des conférences de presse. Les journalistes ne se déplacèrent pas en grand nombre et quand ils se déplacèrent, ne jugèrent pas utile de consacrer images ou articles conséquents à ces initiatives qui demeurèrent largement confidentielles. En fait, les téléspectateurs et auditeurs découvrirent l'existence d'organisations non grévistes, lorsqu'elles entendirent le représentant de l'une d'elles, le CNEF à la sortie du ministère de l'Éducation le 4 décembre, juste avant l'entretien entre la délégation de la coordination nationale et les Ministres (2).

Mais la presse écrite et audiovisuelle avait adopté un parti pris, celui de montrer les étudiants et lycéens de base plus que leurs représentants. A ce jeu là, les grévistes étaient gagnants. Les statistiques, parfois illustrées d'une carte de France universitaire, s'affichèrent chaque jour sur les écrans comme autant de records, sans commentaires particuliers sur ce que l'on appelle la grève (3).

(1) 22 novembre - Le même jour que les États généraux de l'UNEF-ID.

(2) Si l'on excepte la présence sur le plateau de "Découverte" sur Europe n° 1 le 25 novembre.

(3) Sauf A2 13 h du 2 décembre qui souligne la difficulté de distinguer les grévistes et les non-grévistes dans chaque université.

PRESENTATION DES UNIVERSITES EN GREVE

	TF 1	A 2	FR 3
20 novembre Soir			
21 novembre 13 h	Censier, St-Denis, Nanterre, Villet- aneuse, Tolbiac, Caen, Amiens, Dijon		
24 novembre 13 h 19-20 h	12/74		Quasi-totalité des universités touchées par la grève
Soir		34/72	
25 novembre 13 h	50/78	50 %	
26 novembre 13 h	Assas et Dau- phine seules, fa- cultés non gré- vistes à Paris 2/3	50 à 60 %	
2 décembre 13 h		Difficulté à faire le décompte entre étudiants gré- vistes et non gré- vistes dans cha- que université	

PRESENTATION DES LYCEES EN GREVE

	TF 1	A 2	FR 3
24 novembre 19/20 h			15 lycées de Paris (grève suivie dans)
25 novembre 13 h		30 lycées de Paris et de la région parisienne	
Soir 3			20 lycées parisiens sur 67
26 novembre 13 h	La moitié des 67 lycées parisiens		

A ce jour, personne d'ailleurs ne sait encore réellement comment ces statistiques ont été élaborées.

: Les enseignants, eux aussi, ont des appréciations à faire valoir pour ou contre le projet mais très vite ils disparaissent des écrans. Jusqu'au 27 novembre, leur présence est relativement importante, même si on leur accorde des temps d'antenne limités; au-delà elle n'est plus qu'épisodique, et pourtant les critiques que formulent certains d'entre eux ne recouvrent pas celles des étudiants et lycéens.

INTERVIEW DE PRESIDENTS D'UNIVERSITE

Réseaux nationaux

	TF 1	A 2	FR 3
21 novembre 19-20			Mme GENEST (Caen) extrait d'intervention
20 Soir		M. JAISSON (Villetaneuse)	Mme GENEST (Caen) extrait d'intervention
22 novembre 13 20 Soir		M. COUDANNE (Orsay), M. COUDANNE (Orsay), M. FOL (Jussieu)	M. COUDANNE (Orsay)
24 novembre 20 Soir	M. COUDANNE (Orsay) M. COUDANNE (Orsay)	M. POUZARD (Aix-Marseille I)	
27 novembre 13		M. COUDANNE (Orsay)	
30 novembre 13		M. COUDANNE (Orsay)	
2 décembre Soir			Mme BERLIOZ- HOUIN (Dauphine)
4 décembre Infovision	M. COUDANNE (Orsay), M. IMBERT Panthéon-Assas		

INTERVIEW DE PRESIDENTS D'UNIVERSITE

Réseau régional FR 3

Strasbourg	26.11	Présidents Strasbourg I, II, III
	27.11	Recteur
Nice	25.11	Débat Recteur/Etudiants
	9.12	Débat Recteur/Etudiants
Marseille	26.11	Recteur Zorgbibe
Poitiers	25.11	M. Borzeix (Président)
	25.11	Recteur Bianciotto
Dijon	2.12	Recteur Mme Ferrier-Caveriviere
Lille	25.11	M. Cortois (Président)
	28.11	Doyen de la Faculté
	5.12	Extrait de la conférence de presse du Recteur Dischamps
Amiens	26.11	Recteur
	27.11	M. Pérou (Président)
Orléans	25.11	M. Lécureuil (Président) M. Dorival (Enseignant en Lettres)
	5.12	Présentation de Mme Flovent (Recteur)
Caen	8.12	Mme Genest (Président)
Grenoble	24.11	M. Rousset (Président)
	27.11	M. Frémont (Recteur)
Limoges	25.11	M. Julien (Président)
	25.11	Recteur

On ne leur refuse pas la parole, comme le tableau ci-dessus le démontre (1) mais on choisit dans leurs propos ce qui est l'expression de leur soutien au mouvement des étudiants plus que ce qui est l'expression de leur propre mécontentement.

Enfin, la face politique du mouvement n'est pas analysée. Sans doute le sujet relève-t-il davantage des magazines

(1) Les 5 présidents défavorables au projet de loi, se font entendre dès le 21 et le 22 novembre sur les réseaux nationaux. Les présidents favorables (Mme Berlioz Houin et M. Imbert) ne s'exprimeront que le 2 et le 4 décembre. M. Coudanne, qui participe aux "états généraux" du 22 novembre, passe sur les trois chaînes les 22, 24, 27 et 30 novembre.

d'information, mais ceux-ci préfèrent centrer leur intérêt sur le phénomène de la jeunesse et l'université (1). Lorsque les questions sont posées, elles restent sans réponse : aucun reportage sur l'UNEF-ID, ses structures, la composition de ses instances dirigeantes ; aucune explication réelle sur son effacement et sur la position de ses dirigeants ; aucun reportage sur le rôle de SOS-Racisme, dont certains dirigeants prennent une part active au mouvement : aucune information sur l'évolution interne de la coordination nationale, sur son fonctionnement, sur ses responsables sauf pour s'étonner, le lendemain ou le surlendemain de l'élection de sa délégation, qu'Isabelle Thomas et Philippe Darriulat n'en soient pas membres et pour reproduire la trop facile explication d'une éviction pour "excès médiatique". A cet égard, la presse est, semble-t-il, aussi surprise que le monde politique. En tout cas, l'opinion publique reste sur sa faim.

*

* *

(1) "Infovision" sur TF 1 et "Le Magazine d'Antenne 2", le 4 décembre ; "TAXI" sur FR 3 le 12 décembre.

IV - GRANDES MANOEUVRES POUR UNE GRANDE ILLUSION (du 27 novembre au 4 décembre)

La manifestation du 27 est un succès incontestable. Mais après, que faire ? La coordination, réunie dans la soirée, a déjà partiellement répondu : poursuite de la grève générale jusqu'au retrait du projet Devaquet ; occupation de toutes les universités de France ; organisation d'une manifestation centrale à Paris le 4 décembre. Ce dernier point est essentiel : réussir la manifestation, c'est faire aussi bien que la semaine précédente, en nombre et en comportement ; c'est faire mieux puisque le défilé aura un caractère national. En trois jours, il s'agit donc de motiver, d'organiser et de prévoir.

1 - POUR GAGNER LE 4 :

Pour gagner le 4, il faut certainement mettre en place une organisation matérielle efficace : moyens de transport ; sources de financement ; constitution de services d'ordre etc... Mais il faut aussi et surtout maintenir la pression, se garder de la démobilisation : car certains signes permettent de penser que les enthousiasmes se tempèrent...

MAINTENIR LA PRESSION :

La coordination du 27 novembre avait appelé à une occupation des universités en grève. Son objectif est naturellement de rendre impossible toute poursuite des cours sur l'ensemble du territoire et de contraindre les étudiants non-grévistes, majoritaires, à agir.

L'université rétive

L'espoir était que la plus grande part d'entre eux, confrontée au fait accompli, se rallierait, de plus ou moins bonne grâce, à la contestation. Empêchés de travailler, ils auraient probablement à cœur que cette agitation se termine au plus vite.

De solides piquets de grèves pourraient aider à faire comprendre de quel côté se plaçait le bon droit.

Or, il y eut peu d'universités occupées : Villetaneuse quand même, Jussieu pendant quelques heures. Les piquets de grève ne font pas non plus recette : parfois même, comme au Panthéon, ils sont brutalement dégagés par des étudiants furieux de cette atteinte à leur liberté d'apprendre. L'entretien de la motivation pour les uns, et le ralliement des autres devront trouver d'autres moyens.

La "sagesse" des lycéens

Dans les lycées, la stratégie a globalement été inverse. De crainte que la permanence des grèves et la multiplicité des manifestations n'émuissent l'enthousiasme des jeunes, une organisation originale s'est très largement répandue avant le 4. Pendant que leurs camarades reprennent sagement le chemin des cours, les élèves membres des coordinations lycéennes locales ou fédérées accomplissent leurs travaux militants : information, préparation de la manifestation, recherche de financement etc... En compensation de cette activité, ils sont assurés d'obtenir de leurs condisciples les photocopiés des leçons non suivies et parfois des cours de rattrapage par la suite ! Le 4 en revanche, jour de manifestation, la grève est largement suivie par l'ensemble des lycéens dans tous les établissements. C'est ainsi que les 1er et 2 décembre, il n'y a qu'une quarantaine de manifestations dans l'hexagone regroupant au total à peine 30.000 personnes chaque fois, et le 3 décembre, 30 défilés pour 20.000 manifestants seulement. Le lendemain, 300 défilés regroupent 600.000 jeunes dans toute la métropole.

Cependant, la permanence de ces actions, aussi limitées qu'elles soient, indique bien que toutes les tendances du mouvement ne sont pas d'accord sur la stratégie à adopter pour maintenir la participation lycéenne. Pour les militants de L.O. - en totale contradiction avec l'analyse développée par exemple par la L.C.R. - l'entretien d'une agitation permanente dans et hors des établissements secondaires est le seul moyen de réussir le développement de la protestation, et d'empêcher que le grand élan du 27 novembre ne retombe : ils encadrent les multiples petites manifestations lycéennes d'avant le 4 décembre. C'est peu dire que cette analyse extrémiste, s'est une fois de plus, révélée fautive : après trois jours très calmes dans les lycées, beaucoup d'entre eux se vident le matin du 4 décembre.

PREPARER LA MANIFESTATION

Préparer la manifestation, c'est en assurer la logistique. Les manifestants font flèche de tout bois. Mais ils bénéficient aussi - et la réflexion n'est pas limitée à l'organisation de la journée du 4 décembre- d'apports "externes".

Quelques contributions

Peu de locaux municipaux ont été mis à la disposition des étudiants - excepté la salle des sports de Clermont-Ferrand prêtée par Roger Quilliot, ou les salles municipales de St-Junien (Haute-Vienne) et de Bourges-, mais beaucoup de municipalités de gauche ont apporté un réel soutien "en nature" : moyens de transports, sonorisation, nourriture, boissons, électricité, etc... Parmi les plus généreuses on trouve notamment Bezons, Epinay-sur-Seine, Lille et Sedan, dont les maires sont socialiste ou communiste. Parfois, sont allouées directement des subventions, comme à Villeneuve-d'Asq (7 000 F), Allonnes (2 000 F), et, selon certains, Montpellier. Mais les subsides ne sont pas venus uniquement des mairies : la Fédération du PS du Nord verse 7 000 F et celle de la Sarthe 4 000, la section locale du Mans dégage 4 000 F. La FEN elle-même a largement contribué au financement du mouvement : sa Fédération départementale du Nord verse 15 000 F, celles de la Vienne 20 000 à 30 000 F, de la Somme 5 000 F, de l'Indre- et-Loire 1 000 F, du Vaucluse 1 500 F et de la Seine-Maritime - plus chiche - 500 F. Enfin, une personnalité comme Charles Hernu, maire de Villeurbanne, fait preuve d'imagination en autorisant une quête auprès des conseillers municipaux de sa commune lors d'une séance du conseil municipal de Villeurbanne.

L'appel à la générosité

Un large financement interne au mouvement a également été réalisé par la base, et laissé à son initiative. Dans ces activités aussi, l'imagination est au pouvoir : la plus rémunératrice est sans conteste l'appel à la générosité des automobilistes, au péage des autoroutes neutralisé pour l'occasion : 440.000 francs sont ainsi recueillis, en deux opérations à St André de Cubzac (Gironde), 70.000 francs à Montpellier, 20.000 francs à Orléans-Ouest. Aux côtés des

simples quêtes de soutien sur la voie ou dans les lieux publics, se développent des activités de vente : badges, sandwiches, boissons, brioches et même le projet Devaquet vendu 2 F l'unité. On vend aussi des "actions", représentant chacune une part de l'Université -comme en Avignon, à Nice, à Montpellier et à Valenciennes où cette opération rapporte 30.000 francs à elle seule. De même sont organisés sur divers campus ou dans de nombreuses villes des animations, spectacles et concerts destinés à favoriser la contribution financière du public. Enfin, il n'est pas rare que les autorités universitaires, certains enseignants et naturellement des étudiants et des lycéens versent leur écot : la Faculté des Sciences de Montpellier, l'Université de Metz, des professeurs de Caen ou de Poitiers, et même des étudiants allemands de Karlsruhe et de Fribourg, font preuve de générosité.

Monter à Paris

Les manifestants de province peuvent compter, en certains endroits, sur l'aide directe des municipalités qui mettent à leur disposition des cars, soit de façon gracieuse, soit à des tarifs préférentiels. Mais dans ce domaine, c'est essentiellement la S.N.C.F. qui, selon des modalités diverses, assure le service le plus utile.

Outre les rames régulières, vingt cinq trains spéciaux sont ainsi mis sur rail pour permettre l'affluence prévisible. Des tarifs très préférentiels sont accordés par de nombreuses directions régionales, le taux de marge bénéficiaire pour la S.N.C.F. pouvant varier de 15,3 % à 100 % selon les cas. Ceci permettra par exemple aux Marseillais d'acquitter 80 francs seulement pour le voyage de Paris (aller et retour) et même 30 francs aux Bordelais. Dans la très grande majorité des cas, les transports ont été payés parfois en liquide, parfois par des organismes étudiants. En revanche, dans certaines villes, des avances sur les prix du billet sont accordées, et des reconnaissances de dettes acceptées par la S.N.C.F. : à Montpellier, Nancy, Nantes ou Avignon. Il semble même qu'à Tours, la C.G.T. ait invité les contrôleurs à ne pas demander les titres de transport aux étudiants pour leur déplacement vers la capitale le 4 décembre.

Faire la fête

En début de semaine commence à circuler la rumeur selon laquelle, à l'issue du défilé parisien, se tiendra un immense concert, à l'image de ceux organisés par SOS Racisme Place de la Concorde en juin 1985 ou Place de la Bastille en juin 1986. Doivent y participer notamment Renaud, Bernard Lavilliers, Jacques Higelin. Très probablement suggérée par des proches, sinon des membres de l'UNEF-ID ou de SOS Racisme, cette idée présente deux intérêts évidents, plus un troisième probablement sous-jacent.

D'une part, un concert est le prolongement naturel des comportements qui prévalent depuis une dizaine de jours et qui ont contribué au succès du mouvement et à sa bonne image dans l'opinion publique. D'autre part, il doit être l'aboutissement joyeux d'une journée victorieuse, destiné à permettre à la jeunesse d'exprimer son succès, et de l'extérioriser dans des formes placides. Rien que de très logique jusque-là. Il n'est naturellement pas interdit de penser qu'il peut aussi, le cas échéant, servir de dérivatif au cas où des négociations s'engagent au ministère, et durent plus longtemps que prévu. Quel meilleur moyen de faire patienter une foule, par ailleurs fort nombreuse, que de lui offrir un spectacle -et de l'y faire participer puisqu'il est convenu que les concerts de rock ou de variété sont aussi faits pour être chantés et dansés par le public ?

2) LA CONFISCATION : 2 DECEMBRE 1986

Comme la coordination du 27 novembre l'avait prévu, une réunion se tient le 2 décembre au soir à la faculté de Jussieu qui rassemble quelque 345 délégués étudiants (1). Elle intervient après les déclarations télévisées du Premier ministre qui propose le 30 novembre une réécriture des points litigieux du projet, et avant la grande manifestation du 4, qu'elle est chargée d'organiser. Comme le veut la tradition, elle est présidée par un élu du comité de grève de l'université hôte : en l'occurrence David Assouline (2). Militant aguerrri de l'extrême gauche, fondateur de

(1) élus suivant les procédures décrites pages 135 et suivantes : "La démocratie directe".

(2) Etudiant de 3e cycle d'Histoire à Paris VII, David Assouline est aussi maître auxiliaire dans un lycée professionnel de Noyon (Oise). Il est âgé de 27 ans.

la Ligue Ouvrière Révolutionnaire (L.O.R.), groupuscule issu d'une des nombreuses scissions du PCI, Assouline est également membre de l'UNEF-ID de longue date. Rompu aux pratiques militantes, il a su se comporter en meneur avisé du mouvement, tant au cours des assemblées générales d'étudiants qu'à la coordination nationale. Le 27 novembre, il a conduit la délégation des manifestants reçue par le groupe RPR de l'Assemblée nationale. Dans la nuit du 2 au 3 décembre, il se trouve au cœur du processus de radicalisation de la coordination.

LE PIEGE

Deux logiques vont s'affronter jusqu'au 2 décembre.

1) Le bureau de l'UNEF-ID, derrière Philippe Darriulat, conserve des contacts avec les ministres. L'idée de la négociation sur le texte Devaquet n'est pas enterrée. On en parle le 29.

Mais la base -organisée par les militants de l'extrême gauche "non syndiqués"- pour l'occasion, a désigné à la coordination du 2, une majorité peu favorable à cette idée de négocier. S'opposer à cette majorité serait suicidaire, d'autant plus que, dans le bureau de l'UNEF-ID, une minorité agissante suit Isabelle Thomas et gêne Philippe Darriulat.

Il s'agit donc, dans un premier temps, d'accompagner la vague de fond, ne serait-ce que pour ne pas se laisser emporter par elle, puis de récupérer le mouvement lorsque apparaîtront les premiers signes d'effritement. Telle est la stratégie de Philippe Darriulat lorsque le 2 décembre il doit aborder la coordination en position peu favorable, puisqu'il est suspect de complicité avec le pouvoir (bureau du 29 novembre).

2) L'autre logique est simple. Elle s'est imposée à Jussieu le 21 novembre (cf. page 121), puis le 22 à la Sorbonne (cf. page 124), enfin le 27 au Panthéon (cf. page 131). La base est verrouillée sur un seul objectif : le retrait du projet Devaquet. "L'ultra gauche" maîtrise le dispositif et compte se servir de la dynamique du mouvement jusqu'au bout. C'est-à-dire le plus loin possible. Les "politiques" n'ont qu'à courber l'échine et attendre que la tornade passe en espérant le moins de casse possible. Philippe Darriulat n'a qu'une préoccupation le 2 décembre : ne pas perdre son crédit. Pour le reste, il sait bien que les jeux sont faits. Au moins jusqu'au 4. Après on verra.

Il n'y a pas eu putsch, le 2 décembre, contrairement à ce qu'a cru le gouvernement, leurré par des contacts informels. Il y a eu simplement la consécration de la prise en main progressive du mouvement qui "roulait tout seul" selon sa propre dynamique depuis 10 jours.

Les meilleurs stratèges cherchent toujours à tromper l'adversaire sur leur dispositif de combat. En laissant croire, jusqu'au bout, qu'il pouvait y avoir négociation le 4, les responsables du mouvement ont trompé le gouvernement et surtout l'opinion -mobilisée derrière les médias-. Le choc en retour sera grand. Y a-t-il eu préméditation ? Ou simplement les impératifs d'une tactique imposée par les circonstances ? En d'autres termes, l'attitude du bureau de l'UNEF-ID était-elle un leurre à l'usage du gouvernement ou bien exprimait-elle une volonté sincère d'examiner les ouvertures multipliées ?

Le recul manque pour apprécier aujourd'hui la part de la réflexion et celle du réflexe dans les manœuvres qui conduisirent à la situation du 2 décembre. En tout état de cause, le piège s'est refermé sur tous ceux, et ils furent nombreux, qui crurent jusqu'au bout qu'on pourrait aboutir le 4 décembre- Voyons le détail de ces deux journées.

Ouverture

Après le renvoi du texte en commission le 28 novembre, et la déclaration de Jacques Chirac à "Questions à domicile" le 30 novembre, il est indiscutable que s'ouvrent des perspectives nouvelles de négociation et de compromis. Les responsables modérés de l'UNEF-ID l'ont déjà compris. Le samedi 29 novembre se tient à huis clos une réunion restreinte du bureau de l'UNEF-ID. Les explications de Philippe Darriulat sur la nécessité de prendre en compte les changements d'attitude gouvernementaux recueillent l'adhésion d'une majorité de ses membres. Mais l'opposition d'Isabelle Thomas et des cadres de Villeteaneuse, de Créteil et d'Orsay reste suffisamment forte pour que le principe de la manifestation du 4 ne soit pas remis en cause, et que l'engagement de poursuivre l'encadrement du mouvement sur les campus soit pris. Cette dernière décision laisse toutefois ouverte la possibilité pour la direction d'engager ses militants locaux à la modération, si l'évolution de la situation l'exige. Le communiqué publié par l'AFP à midi trente cache mal la position ambiguë du BN : "soutien à la coordination nationale" (qui a réaffirmé moins de 48 heures plus tôt son

exigence du retrait du projet de loi) et appel concomitant à une discussion sans préalable aucun qui autorise une négociation : "les revendications doivent être entendues".

Mais le débat qui a traversé le BN de l'UNEF-ID le 29 novembre, et qui continue à être présent, n'a pas échappé à la fraction la plus radicale du mouvement : la LCR, LO, le PCI ont eu, en tant qu'organisations, un délai de réaction assez long à l'événement. Mais, leurs militants locaux sont le plus souvent à la pointe de l'agitation : les structures nationales, conformément aux principes de la "démocratie directe" n'ont plus à intervenir sur la dynamique d'un mouvement lancé. Elles se ménagent un délai de réflexion et ne s'engagent que lentement.

Fermeture

Or, si elles se sont souvent opposées en matière de stratégie et de mots d'ordre, tant sur le terrain que dans les coordinations, il est clair qu'à partir du 1er décembre, toutes ces factions veulent la même chose : le retrait pur et simple du texte. Elles sont dans leur logique. Aucune alternative ne sera admise, quand bien même le maintien d'une ligne aussi dure devrait conduire à une radicalisation des comportements, notamment à l'affrontement. Cette stratégie de la tension est tout à fait cohérente pour les trotskistes : la victoire serait un exemple pour redonner force et combativité au monde ouvrier. En cas de défaite, toute la gamme des "provocations" gouvernementales pourrait être appelée à grands renforts pour jeter l'opprobre et le discrédit sur le gouvernement. Les affrontements entre casseurs et forces de l'ordre les 4, 5 et 6 décembre, s'inscrivent dans ce cadre. Et le départ soudain, par la base, (1) de la grève à la SNCF le 18 décembre, à quelques jours des congés de fin d'année, relève de cette même logique.

Dès lors, l'issue de la coordination nationale du 2 devient fondamentale pour les militants de ces groupuscules : il faut définitivement évincer les leaders tentés, pour des raisons politiques ou syndicales, par le compromis. L'exigence du retrait total doit donc être maintenue.

(1) M. José PEREZ L.C.R. - "Coordonnateur cheminot"

Verrouillage

Cette stratégie extrémiste des directions nationales des partis d'extrême-gauche est parfaitement en phase avec les revendications de la base... telles, du moins, que les expriment les A.G. réunies le 1er décembre ! Globalement, celle-ci est assez radicale. Grosso modo, à de rares exceptions près, les militants socialistes de l'UNEF-ID locale ont tenté de faire prévaloir l'idée de négociation : il faut que les représentants des étudiants et des lycéens rencontrent les ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, et qu'ils écoutent leurs propositions. Envoyer à la coordination nationale des délégués porteurs d'un tel mandat laissait aux dirigeants de fait une grande liberté de manœuvre pour s'adapter à toutes les situations. Or **immédiatement après, dans toutes les AG, un amendement est systématiquement proposé au vote des présents par un étudiant "apolitique" soucieux d'appliquer les directives.** Quelle qu'en soit la formulation exacte, il réaffirme l'exigence **du retrait préalable et total du projet de loi.** L'amendement est adopté très largement sans coup férir. Il est donc clair que le lendemain, c'est d'un mandat quasi unanime que sont porteurs les délégués des universités en grève : **l'issue est verrouillée.** La réunion de la coordination ne sera, en réalité, qu'une finalité légitimant le mouvement devant l'opinion, un habillage en quelque sorte. David Assouline se prévaudra de cette légitimité devant M. Monory.

LA PRISE EN MAIN

La coordination du 2 présente deux particularités : d'une part, c'est la dernière réunion collective des étudiants avant la manifestation du 4 ; d'autre part, elle se donne une structure relationnelle (1).

La motion

Dans ce contexte, la résolution qu'elle adopte (2) prend une importance considérable. Il est prévu qu'une délégation "aura

(1) Et non dirigeante ainsi que chacun pouvait le croire

(2) 331 voix pour, 8 voix contre, et 6 abstentions

pour mandat exclusif d'exiger le retrait du projet Devaquet, d'écouter la commission des Affaires culturelles et M. Devaquet pour en rendre compte aux étudiants". Dès la veille, d'ailleurs, M. René Monory (1) a "fait savoir" qu'il était prêt effectivement à recevoir une délégation d'étudiants et de lycéens le 4 décembre (2). Il confirmera officiellement cet accord les jours suivants. Pour le gouvernement, le scénario de sortie de la crise paraît amorcé. Mais le texte initial de la résolution va être amendé sur deux points qui confirment la volonté de verrouiller totalement l'avenir.

. Tout d'abord, une phrase a été rajoutée, in extremis : "La coordination nationale affirme que nous ne saurions nous satisfaire d'amendements sur ce projet et que nous nous opposons à l'esprit global plus qu'à des points précis : l'Université n'est pas une entreprise, elle ne peut pas être régie par les lois du marché". L'éventualité d'une réécriture, voire du retrait des articles les plus combattus par les étudiants, est de la sorte explicitement refusée. C'est maintenant le "tout ou rien" : il n'est plus question de trois ou quatre points litigieux, mais de la globalité même du texte.

. Ensuite, et comme pour enfoncer le clou, la réaffirmation de "l'occupation des locaux partout où cela est possible" ne l'est pas seulement "jusqu'au 4 décembre, date de la manifestation nationale à Paris", bout de phrase raturé, mais "jusqu'au retrait total du projet Devaquet-Monory". Ce, afin que nul ne puisse plus douter de la détermination de la coordination. Comme si l'échec de l'entretien du 4 entre la délégation étudiante et le ministre était déjà programmé...

Ces deux amendements auraient dû mettre en alerte les observateurs (3).

Le bureau de la coordination

Il est aussi décidé d'élire un "collectif d'au moins dix membres, révocable à tout moment par la coordination nationale.

(1) Bien que M. Monory ait reçu Philippe Darrulat la veille en lui annonçant son accord pour recevoir une délégation, la résolution n'évoque de rencontre qu'avec M. Devaquet.

(2) cf chap. IV "La négociation" p. 172

(3) Contrairement à l'usage, les R.C. n'ont pas eu accès à la coordination du 2 décembre qui s'est tenue dans un strict "huis clos"

comme unique porte-parole du mouvement". Il s'agit de retirer à Philippe Darriulat toute capacité de parler au nom du mouvement, ceci pour répondre au communiqué du bureau de l'UNEF-ID du 29 novembre. Mais il s'agit aussi d'assurer le verrouillage. Plus de négociation possible sur des amendements éventuels : l'exigence du retrait pur et simple du texte provient de personnes non membres de l'UNEF-ID. Mais cette formule peut être approuvée par la majorité des délégués car elle répond aussi au souci de mieux structurer un mouvement qui ne pouvait indéfiniment continuer à décider au jour le jour, alors qu'aucun organe permanent n'assurait de liaison entre chacune des réunions de la coordination. Enfin, elle présente l'avantage de donner aux journalistes des interlocuteurs "habilités".

Cette structure s'apparente au bureau d'un régime d'assemblée : porteur de mandats stricts et bien définis, étroitement contrôlé par l'assemblée, révocable à tout moment si nécessaire, ce collectif ne doit avoir aucune autonomie. En aucun cas, on ne peut le comparer à un exécutif capable de décider pour autrui. C'est ainsi que M. Campinchi, chargé du service d'ordre étudiant, pour la manifestation du 4 n'est pas membre du bureau. Cette instance n'est pas concernée par l'ordre public. Pourtant, un soupçon se manifeste lorsqu'est rendue publique la composition de ce bureau : ne laisse-t-elle pas la part trop belle à l'extrême gauche activiste ? En d'autres termes, est-elle vraiment représentative du monde étudiant en grève ? On y trouve en effet, aux côtés de David Assouline, plusieurs militants extrémistes : par exemple Sylvia Zappi et Luis Rodriguez, membres de la Ligue Communiste Révolutionnaire.

Surprise : Isabelle Thomas, candidate au bureau, n'est pas élue... Elle arrive en huitième position alors qu'il n'y a que sept places pour les facs de Paris, à cinq voix du précédent ! Et pourtant elle a joué un rôle fondamental dans le déclenchement de la grève ! Pour "Actuel" (1), "la magouille s'appelle le "vote polonais"... Quand le candidat qu'on veut rejeter obtient le plein de ses voix, tous ses ennemis font bloc sur les (autres) prétendants afin de leur assurer au moins une voix de plus. Et le prodige a bien lieu... Superbe. Darriulat regarde Assouline triompher".

Quel triomphe ? C'est que la tactique du coucou vient à nouveau de jouer : la coordination s'était "logée" dans les Etats-Généraux de l'UNEF-ID ; les gauchistes viennent de se "loger"

(1) Janvier 1967 p 74-79

dans le Bureau de la Coordination. Pourtant, peu nombreux sont ceux qui comprennent qu'un tournant fondamental vient d'être pris et que désormais le mouvement échappe à bon nombre de ses initiateurs. Curieuse cécité : ce n'est pas la première fois dans l'Histoire qu'un mouvement obéit à un processus continu de radicalisation. Mais précisément : l'explication paraît trop classique. Le gauchisme ? Allons donc ! On sourit devant ces vieilles lunes ! D'ailleurs le mouvement reste uni. La trilogie, plus que jamais : unité ; maturité ; apolitisme. Voire...

**RESOLUTION ADOPTEE PAR LA COORDINATION
NATIONALE DES ETUDIANTS EN GREVE
LE 2 DECEMBRE 1987**

La coordination nationale des universités en grève prend acte de la décision du gouvernement et de la déclaration de Jacques Chirac, qui maintient le projet de réforme Devaquet tout en le remettant, pour une « réécriture », à la commission des affaires culturelles du Parlement.

La coordinatin déclare que ceci ne répond en aucun cas à l'exigence scandée par des centaines de milliers d'étudiants et de lycéens dans toute la France : « Retrait total du projet Devaquet ».

La coordination nationale affirme que nous ne saurions nous satisfaire d'amendements sur ce projet et que nous nous opposons à l'esprit global plus qu'à des points précis : l'université n'est pas une entreprise, elle ne peut pas être régie par les lois du marché. De plus, la coordination affirme qu'il s'agit d'une manoeuvre du gouvernement pour diviser notre mouvement.

En conséquence, nous réaffirmons :

1. grève générale, avec occupations des locaux partout où cela est possible jusqu'au retrait total du projet Devaquet-Monory,

2. manifestation nationale le 4 décembre à Paris, de la Bastille à l'Assemblée, de toute l'Education nationale, au terme de laquelle nous appelons l'ensemble des manifestants à attendre que M. Devaquet en personne vienne donner sa réponse sur place aux étudiants.

En conséquence, nous décidons :

1. de mandater et d'élire un collectif d'au moins dix membres, révocable à tout moment par la coordination nationale, comme unique porte-parole du mouvement,

2. de mandater et d'élire une délégation de vingt personnes (dix de Paris, dix de province) qui, accompagné par la manifestation nationale, aura pour mandat exclusif

d'exiger le retrait du projet Devaquet, d'écouter la commission des Affaires culturelles et M. Devaquet pour en rendre compte aux étudiants.

3. Nous condamnons toute association ou faculté qui rencontrerait le gouvernement en dehors du mouvement.

4. La coordination appelle à expliquer notre mouvement à tous les enseignants, mais aussi à tous les lycéens, à leurs parents, ainsi qu'à tous ceux qui se sentent concernés par notre combat, car il est celui de l'égalité et du droit aux études pour tous. Pas une force ne doit manquer dans la rue le 4 décembre.

5. Dans toute la France, les étudiants lycéens diront :

- égalité de tous devant le droit aux études,
- inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix,
- libre inscription en licence des titulaires du DEUG et du DUT,
- maintien sans équivoque des diplômes nationaux,
- droits d'inscription non prohibitifs fixés nationalement et sans fourchette,
- égalité des étudiants français et étrangers,
- réengagement financier de l'Etat dans les CROUS et à l'université notamment par la réunion du collectif budgétaire,
- remise en cause des applications anticipées du projet de loi Devaquet,
- maintien du statut des étudiants salariés et non bacheliers.

6. Une coordination nationale des universités en grève se réunira jeudi 4 décembre après la manifestation pour faire le point.

Samedi 6 décembre, une nouvelle réunion de la coordination nationale décidera de la suite du mouvement.

Ce texte a été adopté par 331 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions par la coordination nationale réunie le 2 décembre 1986 à la faculté de Jussieu.

CHAPITRE IV

FAUSSES CONFIDENCES OU DOUBLE MEPRISE ?

" Les seuls traités qui compteraient sont ceux qui concluraient entre les arrières-pensées ".

Paul VALERY

(Regards sur le monde actuel)

L'un des épisodes les plus nébuleux et les plus mal compris des événements de Novembre et Décembre 1986 concerne l'échec de la négociation organisée le 4 décembre entre le ministre de l'Education nationale et une délégation de la coordination nationale, alors que la manifestation bat son plein sur l'Esplanade toute proche des Invalides. L'idée même que ce scénario ait été accepté par le Gouvernement fera par la suite l'objet de vives critiques de la part de ses soutiens les plus naturels. A priori en effet, la manoeuvre comporte les dangers les plus redoutables :

. La résolution adoptée par la coordination nationale le 2 décembre est claire. Trois points sont particulièrement à souligner, qui témoignent du verrouillage effectué :

- la délégation élue pour rencontrer les autorités ministérielle "aura pour mandat exclusif d'exiger le retrait du projet Devaquet" ; cette clause à l'évidence prohibe toute négociation qui tendrait à un réaménagement ou à une réécriture des articles litigieux du projet ;

- toute velléité de "diplomatie secrète" est par avance condamnée : "nous condamnons toute association ou faculté qui rencontrerait le Gouvernement en dehors du mouvement". "En dehors du mouvement", c'est-à-dire en dehors du bureau de la coordination, qui vient d'être élu et se trouve composé comme on le sait ;

- la coordination nationale affirme enfin que "nous ne saurions nous satisfaire d'amendements sur ce projet et que nous nous opposons à l'esprit global plus qu'à des points précis".

Avant de parvenir à cette conclusion parfaitement nette, la coordination a d'ailleurs rappelé les propos apaisants de Jacques Chirac le 30 novembre et déclaré que la "réécriture" "ne répond en aucun cas à l'exigence scandée par des centaines de milliers d'étudiants et de lycéens dans toute la France : "retrait total du projet Devaquet".

. Comment, dans ces conditions, expliquer que le Gouvernement ait accepté de recevoir, en pleine manifestation, une délégation qui ne dispose d'aucune marge de négociation et aux demandes de laquelle il ne peut répondre que par oui ou par non ? Chacun sait que la logique de ce genre d'exercice est, au contraire, de permettre à l'une et l'autre des parties de garder la face vis à vis de l'opinion publique : il faut donc qu'un terrain d'entente puisse être dégagé. En l'occurrence, le choix pour le Gouvernement est soit le refus soit la capitulation. Dans les deux hypothèses, son crédit en est amoindri. L'affaire, à l'évidence, mérite qu'on s'y arrête et que l'on fournisse, sinon l'explication, du moins des éléments d'explication qui révéleront **une double méprise** : le Gouvernement croit pouvoir négocier alors que la négociation est exclue ; les "politiques" de l'UNEF- ID croient encore diriger le mouvement alors que celui-ci leur échappe.

I - OUVERTURE AU DIALOGUE ET EFFET D’AFFICHE

Un premier paradoxe vaut d’être noté : alors qu’il est constamment ouvert au dialogue, le Gouvernement est perçu par l’opinion publique comme campant sur des positions de fermeté. L’affaire ne serait pas grave si l’entretien du 4 décembre avait débouché sur un accord ; elle le devient dès lors qu’il est un échec. Pire, dans l’esprit de beaucoup, le drame s’est noué le 4 parce que les ministres n’ont pas su ou voulu négocier. Très vite, c’est le Gouvernement qui, dans cette affaire, va à bon compte, porter le chapeau. Et sans doute pour longtemps...

1. Concessions et expectative

Les faits sont connus. Il est inutile de les commenter longuement. Mais il est indispensable de les rappeler pour comprendre la suite des événements :

. **28 novembre** : En fin d’après-midi, le Gouvernement accepte que le débat sur le projet de loi Devaquet, qui vient de commencer à l’Assemblée nationale, soit repoussé à une date ultérieure. Cette demande a été formulée par le président de la Commission compétente de l’Assemblée qui a été saisie de plus de 1.000 amendements déposés par les groupes de l’opposition. René Monory précise que le délai accordé permettra à Alain Devaquet et à lui-même de mener "une large consultation avec tous les jeunes de France, qu’ils soient favorables au texte, qu’ils soient contre le texte ou qu’ils aient besoin de davantage d’explications" (1). Alain Devaquet n’adhère pas à ce repli tactique mais se plie à la discipline gouvernementale.

. **30 novembre** : invité à l’émission de télévision "Questions à domicile", le premier Ministre évoque longuement les problèmes universitaires. Il admet qu’ "un certain nombre de malentendus, peut-être des maladresses du Gouvernement -dont je prends la responsabilité - ont fait qu’il y a contestation. Alors, discutons" propose-t-il.

(1) *Journal officiel* - Débat page 6991.

"Puisqu'il y a malentendu ou contestation, que l'on prenne les huit ou les quinze jours nécessaires pour s'expliquer".

. **1er décembre** : A l'initiative du cabinet du Premier Ministre, René Monory s'entretient à 11 heures avec Philippe Darriulat, président de l'U.N.E.F.-I.D. Le ministre se déclare prêt à recevoir une délégation d'étudiants à l'issue de la manifestation du 4 décembre. L'heure de la rencontre a été évoquée. Il fallait se donner du temps pour négocier car il s'agissait bien d'une négociation. La discussion pourra porter sur la réécriture, dans un sens favorable à ce que souhaite le mouvement, des trois points litigieux ; et même sur leur retrait. Son interlocuteur est venu seul. Il reste ambigu. Cependant, il souhaite que le mouvement se termine par un compromis. Il approuve l'idée de négocier. Il prend acte des intentions du Ministre. Il souligne le caractère de la manifestation du 4 qui devra rassembler beaucoup de monde mais qui aura une allure très pacifique. Elle se terminera par un grand concert "pop" sur l'esplanade des Invalides (1) Il ne prend cependant aucun engagement. Il en référera. René Monory n'a pas retiré une bonne impression de cet entretien. Alain Devaquet n'a pas été consulté. Il n'apprendra l'existence de cet échange discret que le 3 décembre au cours d'un entretien avec René Monory.

. **2 décembre** : Alain Devaquet, interrogé par Catherine Nay, déclare, à l'antenne d'Europe n° 1, à 8 H 30, que "tout le monde attend le 4 décembre" et que l'attitude du Gouvernement dépendra de l'importance de la manifestation. Tout le monde, y compris le Gouvernement donc, qui n'exclut, par conséquent, aucune solution. Cette déclaration sera fortement reprochée à Alain Devaquet par ceux qui ont vu là une incitation profonde à la mobilisation des étudiants et des lycéens.

. **3 décembre** : répondant à une question d'actualité à l'Assemblée nationale, René Monory explique que "naturellement, après la manifestation, je serai tout à fait disponible, avec Alain Devaquet, pour recevoir les étudiants... je pense que c'est un élément qui doit faciliter le

(1) Durant 48 heures, la perspective de ce concert "pop" rassurera les autorités gouvernementales et les responsables de l'ordre public. Les consignes de prudence données aux forces de police le 4 sont en grande partie fonction de cette perspective. Ne rien faire pour compromettre un rassemblement qui doit se terminer par des chansons. Qui mieux que Philippe DARRIULAT pouvait accréditer une telle thèse ?

bon déroulement de la manifestation... Il faut, dans cette affaire, tenir compte de toutes les opinions".

2. Des ouvertures mal perçues

Malheureusement pour le Gouvernement, et surtout pour la perception qu'en aura l'opinion publique par la suite, cette attitude très ouverte à la négociation apparaît mal. Trois éléments peuvent expliquer cette distorsion.

. **Le tout ou la partie ?** Pour l'opinion publique, le projet Devaquet se réduit aux trois points litigieux. Le débat concernant exclusivement ces trois points, et la polémique se limitant à leur contenu, elle ignore en grande majorité que le projet va bien au-delà et comporte bien d'autres dispositions, notamment celles relatives aux structures universitaires. Elle prend donc la partie pour le tout. Mais, ce faisant, elle ne peut comprendre que le Gouvernement envisage de retirer les trois points sans retirer le tout **puisque, pour elle, c'est la même chose ...** La compréhension des événements en deviendra encore plus malaisée par la suite. Problème d'information qui aurait fait dire à un Ministre : "si les choses qu'on dit être dans la loi n'y sont pas, il serait temps qu'on dise celles qui y sont"... (1)

. **Des déclarations de fermeté.** En même temps que le Gouvernement laisse ouverte la porte du dialogue, des déclarations, des rumeurs plus ou moins fondées, des commentaires, laissent entendre qu'il ne cédera pas et ne retirera pas le projet. La confusion précédemment décrite explique en partie cette perception des choses. Mais elle ne l'explique pas en totalité. Toute d'attentisme et de nuances, la position du Gouvernement ne peut, en effet, être résumée en une formule ou un mot d'ordre opposable au slogan simple et clair de ceux qui refusent le projet de loi, slogan qui tient en un seul mot : retrait. De ce point de vue, le combat médiatique du Gouvernement est d'autant plus perdu d'avance qu'il se refuse à donner l'impression d'un recul : la presse, qu'elle soit favorable au Gouvernement ou de "sensibilité d'opposition" se rejoint ainsi dans le commentaire tendant à démontrer que le projet sera maintenu (2) - Maintien

(1) Edouard BALLADUR, d'après "Le Point" - 8 décembre 1986

(2) Le Figaro du 28 novembre retient pour titre : "MONORY : la loi ne sera pas retirée". Une dépêche A.F.P. choisit pour résumé d'une déclaration de Jacques TOUBON : "TOUBON, le projet de loi sur l'enseignement supérieur sera maintenu" et précise ensuite, dans le texte de la dépêche : "... sans exclure toutefois que certaines modifications y soient apportées si cela est nécessaire". "Le Matin" du 2 décembre, sous la signature de Guy KONOPNICKI, explique que "La déception est à la mesure de l'attente ; Jacques CHIRAC a, certes, promis de revoir la copie de DEVAQUET, mais sans rien modifier sur le fond". Même approche de la part de Libération (1er décembre) : "CHIRAC ne lâche rien sur le fond".

ou retrait : telles sont apparemment les options. **La troisième voie, celle de la réécriture, ne fait pas recette.**

Impression de fermeté d'autant plus vivement ressentie que chacun est parfaitement conscient de la gravité des enjeux en cause. Enjeux qui dépassent le seul projet Devaquet et posent le problème du rôle du Parlement et du Gouvernement : dans un éditorial du FIGARO (1), Alain Peyrefitte le rappelle : "c'est le Gouvernement qui doit gouverner, non la rue". Et le 2 décembre, invité de l'émission "Face au public" de France Inter, le Ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, après avoir affirmé que "le Gouvernement ne retirera pas le texte" rappelle également que "le Gouvernement ne va pas délibérer sous la pression ou sous la menace ; c'est le Parlement qui vote les lois, ce n'est pas la rue".

. **L'accueil réservé aux propositions gouvernementales** ajoute encore à la confusion dans l'opinion publique. Le 30 novembre, Jacques Chirac a énoncé une thèse - le malentendu - et proposé une solution : la réécriture. Isabelle Thomas réagit, à chaud : "un malentendu ? Besoin d'explication ? Les étudiants savent lire et étudier un projet ... M. Chirac prend les étudiants pour des imbéciles. J'espère ... que la manifestation de jeudi prochain sera un immense succès pour obtenir le retrait du projet de loi Devaquet, point à la ligne". L'annonce du renvoi du texte en commission avait auparavant éveillé la méfiance : perçu comme une manoeuvre dilatoire, ce renvoi n'avait pour certains d'autre but que de permettre le vote du texte pendant les vacances de Noël, alors que les lycéens et étudiants seraient dispersés à droite et à gauche ... (2).

(1) 1er décembre 1986

(2) Une dépêche A.F.P. du 3 décembre relate que "le Ministre chargé des relations avec le Parlement (M. André ROSSINOT) a clairement laissé entendre ... que le Gouvernement fera connaître sa position ... jeudi soir ou vendredi matin après la manifestation ... "Je confirme que le texte viendra en séance publique avant Noël" a-t-il déclaré, "mais je ne peux pas vous donner de date".

II - MAIS QUI S'OCCUPE DU DOSSIER ?

La période qui s'étend du 27 novembre au 4 décembre laisse une impression de flottement et de vide du côté du Gouvernement. Impression fautive : c'est de trop plein et de recherche permanente d'un accord qu'il faut parler. Chacun s'en mêle. Faut-il en conclure que tout le monde s'emmêle ? Au milieu d'un pareil embrouillamini, essayons d'y voir clair !

1. **La diplomatie ouverte** n'appelle guère de commentaires. Certes, le nombre de responsables politiques et gouvernementaux qui s'occupent peu ou prou du dossier, et prennent, à un titre ou à un autre, la parole pour faire connaître leur sentiment, accroît les risques de divergences. Et quelques voix discordantes se font entendre. Mais est-ce vraiment un phénomène anormal face à une situation aussi exceptionnelle ? Le seul élément intéressant à signaler semble être le transfert progressif du dossier d'Alain Devaquet vers René Monory, du Ministre délégué vers le Ministre de tutelle : rien de vraiment surprenant pourtant dans la mesure où la contestation est essentiellement - malgré la terminologie couramment employée - lycéenne, et dans la mesure où ce transfert est conforme à la hiérarchie gouvernementale. Après le succès de la manifestation du 27 novembre, le Ministre délégué demande bien à ses collaborateurs de préparer des amendements permettant de régler les points litigieux : mais il ne prend aucune initiative particulière et laisse, semble-t-il, le problème désormais devenu essentiellement politique entre les mains de ses "supérieurs" politiques (1). Cet effacement progressif de M. Devaquet ainsi que la conception très rigoureuse qu'il se fait de la discipline gouvernementale auront des conséquences lors de l'entretien avec la délégation des étudiants et des lycéens le 4 décembre. René Monory ne fera pas état d'une quelconque divergence avec les positions qu'exprimera, le 30 novembre, le Premier Ministre

(1) Alain DEVAQUET a déjà envisagé sa démission. Le 29 novembre, un conseil restreint se tient à Matignon autour du Premier Ministre qui doit participer le lendemain à l'émission de télévision "Questions à domicile". Alain DEVAQUET expose que, face à un mouvement qui s'amplifie et paraît difficilement maîtrisable, deux solutions sont possibles : soit tout retirer, le projet et le ministre délégué ; soit retirer les trois articles contestés et compléter le projet par un ensemble de mesures financières.

et à la définition desquelles il a participé : pas de retrait du texte, mais un nouveau délai d'examen et la réécriture des articles litigieux. Cette solution semble d'autant plus acceptable que les contacts n'ont pas été interrompus, vont même s'amplifier et déboucher sur des propositions concrètes.

2. La diplomatie cachée éclaire d'un jour nouveau l'acceptation à priori surprenante par le Gouvernement du scénario du 4 décembre imposé par la Coordination nationale. Deux périodes doivent être clairement distinguées :

. Première période : jusqu'au 2 décembre. Durant cette phase, qui se termine par l'élection du Bureau de la Coordination, aucun engagement particulier n'est pris d'un côté ou de l'autre. Mais les ponts ne sont pas totalement rompus et la perspective de trouver un terrain d'entente ne paraît pas devoir être écartée a priori. Depuis longtemps, Alain Bauer, l'un des responsables les plus modérés de l'UNEF-ID mais aussi vice-président de PARISI a des contacts discrets et courtois avec l'entourage du Ministre délégué. Il accepte à plusieurs reprises de discuter d'éventuels amendements au texte tel qu'il vient de sortir des débats sénatoriaux, mais les rencontres se font toujours, à titre officieux et à l'extérieur du ministère, dans les arrières salles de certains cafés. Chacun connaît bien les positions d'en face ; des passerelles ne sont pas impossibles à lancer. Il y faut cependant du doigté et de la patience. Aucune récupération n'est admissible devant les turbulences qui montent. Et le Gouvernement ne peut lui, reculer après un débat déjà engagé devant le Parlement. On trouve déjà la double logique qui conduira de proche en proche à la rupture. Chacun veut bien faire un pas vers l'autre. Mais comment avancer sans avoir l'air de reculer ?

Le 12 novembre. Alain Bauer rencontre "fortuitement" le Ministre délégué au cours d'une réception officielle dans une ambassade : ils conviennent qu' "il faut se voir". Le 17 novembre, Philippe Darriulat, président de l'U.N.E.F.-I.D. et trois membres du Bureau, dont Alain Bauer, sont reçus, à leur demande, par Alain Devaquet : VILLETANEUSE a voté le principe de la grève quatre jours auparavant et Isabelle Thomas s'efforce d'étendre le mouvement. Cette réunion ne paraît pas déboucher sur quelque chose de concret : il s'agit en réalité plus exactement d'une simple réunion préparatoire à une éventuelle réunion officielle. Après la manifestation du 27 novembre, chacun y va de ses réseaux. Souvent les fils ou les filles des ministres ou des entourages sont des agents zélés. On partage des petits déjeuners avec des

parlementaires, un contact très discret a lieu entre le Premier Ministre et l'UNEF-ID : plus que jamais la négociation apparaît possible ... et nécessaire. Le 1er décembre enfin, le lendemain de l'intervention du Premier Ministre, le contact s'établit entre René Monory et Philippe Darriulat : c'est alors que le Ministre fait savoir au Président de l'U.N.E.F.-I.D. qu'il est d'accord pour recevoir une délégation le 4 et que, lors de cet entretien, pourront être examinés la réécriture des articles litigieux, et même leur retrait pur et simple.

. **Deuxième période : du 2 au 4 décembre.** Un événement majeur se produit le 2 décembre : la Coordination nationale se dote d'un bureau à la tête duquel émergera très rapidement David Assouline. La composition du Bureau ne semble éveiller aucune curiosité particulière au sein du Gouvernement. Cependant, le rendez-vous pris le 4, à l'issue de la manifestation, avec une délégation est connu dans tous les milieux étudiants. De nombreuses organisations plus modérées, demandent, elles aussi, à être reçues. Dans l'entourage ministériel, on prend conscience de l'importance de David Assouline le 3, parce qu'il "assaille" sans succès, de coups de téléphone le cabinet de René Monory. Personne ne peut, alors, situer David Assouline. Les renseignements généraux n'ont rien donné - avant le 4 - sur ce qui s'est passé durant la nuit du 2 et sur les nouvelles personnalités apparues à cette occasion. D'ailleurs, on l'a indiqué, l'accès à la coordination leur avait été interdit, contrairement aux habitudes prises durant les journées précédentes. Les médias n'ont pas de meilleures sources : pratiquement aucune information n'est donnée sur l'événement qui vient de se produire. "Libération" (1) publie bien un article intitulé : "les radicaux" tentent une O.P.A. sur le mouvement", mais s'interroge surtout sur la capacité de celui-ci à "digérer"... les intérêts particuliers de tel ou tel groupe". "Le Monde", avec un titre voisin : "L'extrême gauche tente une O.P.A. sur le mouvement" pousse l'analyse plus avant et démonte partiellement le mystère des non-syndiqués (2) : mais l'analyse paraît

(1) 3 décembre 1986.

(2) "Les "radicaux" des groupes d'extrême gauche, d'autant plus discrets qu'ils avaient largement disparu du paysage universitaire, ont pu, au fil des assemblées générales et des coordinations, se glisser parmi les délégués étudiants élus et occupent aujourd'hui quelques positions-clés. Ainsi, telle délégation de province découvre aujourd'hui, ébahie, que bon nombre de ses "non-syndiqués" étaient en réalité des militants bon teint de la Ligue communiste révolutionnaire, de Lutte ouvrière, voire de la Ligue ouvrière révolutionnaire (LOR). Ainsi, des étudiants parisiens ont vu élire, parmi les quatorze "porte-parole" du mouvement, un étudiant qu'ils ne connaissaient pas et qui s'est révélé être un militant communiste."

dans le numéro du journal mis en vente le 4 dans l'après-midi ... alors que la manifestation s'est déjà ébranlée. Dans l'ensemble, l'accent est plutôt mis sur la non-élection à ce bureau d'Isabelle Thomas, qui avait pourtant quelque droit à en faire partie puisqu'elle est à l'origine directe du mouvement ... Bref, tout le monde a à ce point les yeux rivés sur la manifestation du 4 décembre que nul ne perçoit qu'un tournant fondamental vient d'être pris.

Nul, ou peu s'en faut. Mais les quelques personnes qui ont perçu la signification de l'événement en sont très inquiètes. Elles connaissent le mouvement de l'intérieur, savent qui est qui, ont repéré les affiliations politiques pourtant parfois soigneusement cachées. La dialectique des uns et des autres ne "signe" t-elle pas l'appartenance à certains groupes de l'extrême gauche, à la mouvance du gauchisme qui pratique le maximalisme en permanence ? Pour elles, aucun doute : le mouvement change de nature ; l'O.P.A. a bel et bien réussi : les extrémistes sont aux commandes. Une course de vitesse va s'engager, au sein même du mouvement, pour éviter que le 4 décembre, l'échec soit au rendez-vous.

Isabelle Thomas et Eric Raoult, député R.P.R. (1) entrent en contact dans la nuit du 2 décembre. Elle est sous le coup de son échec au bureau. Il faut aller vite et élaborer quelque chose de concret. Julien Dray, à son tour, monte en ligne, le 3 décembre au matin. Il téléphone à Eric Raoult. Des points d'accord sont possibles : d'ailleurs l'un des conseillers d'Alain Devaquet et Alain Bauer se téléphonent à plusieurs reprises, du 2 au 4 décembre. Les conseillers du Ministre délégué ont des amendements tout prêts. Isabelle Thomas aussi, qui dans l'après-midi du 3 décembre rencontre Jacques Toubon au siège de la fédération R.P.R. de Paris (2). Il y a urgence, dit-elle en substance, le mouvement est en train d'échapper au contrôle de l'UNEF-ID. Le dérapage est en vue. Négocions ! L'accord est facile à conclure : sept amendements sont rédigés et Jacques Toubon les transmet, le 4 décembre au matin, à Alain Devaquet, accompagnés pour certains de mentions manuscrites précisant que "le mieux serait qu'il n'y ait rien du tout", c'est-à-dire conseillant le retrait pur et simple d'un article contesté (article 17). Solution que René Monory avait déjà envisagée

(1) Eric RAOULT est délégué à la jeunesse au sein du mouvement R.P.R.

(2) Voir note page suivante.

le 1er décembre et dont il avait tenu informé Philippe Darriulat. La boucle est bouclée : les conditions d'un accord honorable pour chacune des parties semblent réunies. Certes subsistent les termes de la résolution adoptée par la Coordination le 2 décembre, et qui concernent le "mandat exclusif d'exiger le retrait du projet Devaquet".

Mais l'obstacle n'est pas infranchissable : à bien lire le texte de la résolution en effet, on s'aperçoit que ce mandat ne vaut que jusqu'au 4 décembre ; qu' "une coordination nationale des universités en grève se réunira jeudi 4 décembre après la manifestation pour faire le point" ; et que "le samedi 6 décembre, une nouvelle réunion de la coordination nationale décidera de la suite du mouvement", après que les assemblées générales se soient prononcées sur les propositions du Ministre. L'affaire est donc jouable. Pourtant la partie va être perdue.

Julien DRAY (op. cit. p.111-113) évoque ces épisodes de la façon suivante :

"Le principe d'une négociation préoccupe aussi bien les responsables de l'UNEF-ID que ceux de SOS-Racisme. Le mandat de la coordination est : "retrait du projet". Bien. Mais s'il est juste, il est accompagné d'une manière de veto quant à la conduite de la délégation. "Les délégués ne devront pas négocier" lorsqu'ils rencontreront Monory et Devaquet. (Le 4, une banderole le proclamera : "Négociations = trahison"). Decision pour le moins maladroite. Tout mouvement, les syndicalistes le savent, cherche à négocier, l'annonce, l'exige, même s'il s'efforce d'obtenir le meilleur rapport de force possible pour faire triompher ses revendications.

Durant toute la journée nous allons sonder nos interlocuteurs du côté gouvernemental pour tenter de savoir ce qui se mijote et le faire ainsi savoir aux représentants étudiants. Qui recevra les délégations ? Leur fera-t-on des propositions ? Ces sondages vont révéler la confusion régnant dans les rangs du gouvernement. Diverses positions ... cohabitent. Nous sommes incapables d'établir un point précis de la situation. On dit Devaquet prêt à présenter plusieurs amendements à sa loi qui seraient autant de concessions de fond. Le gouvernement sauverait la face en ne retirant pas le texte. C'était déjà la position relevée le mardi mais depuis les choses semblent avoir évolué. A l'Assemblée nationale les députés CDS demandent de plus en plus ouvertement le retrait du projet.

Les R.G., apprend-on, ont transmis au gouvernement un relevé de l'état du mouvement et des propositions de modification à apporter pour que la grève cesse.

Dans l'après-midi, Toubon est entre en lice. Président de la commission des Lois il accepte de recevoir plusieurs délégations d'étudiants en grève."

III - LA PARTIE EST PERDUE

On passera ici sur quelques événements qui seront présentés par la suite comme étant des causes de l'échec de la négociation alors qu'en fait ils sont tout à fait accessoires : ainsi en va-t-il de la question de savoir si la délégation est arrivée ou non en retard au ministère de l'Education nationale et quelles sont les causes de ce retard (1). On passera aussi sur cet épisode pourtant cocasse de David Assouline courant au devant de la manifestation pour appeler, d'une cabine téléphonique, le Ministre en personne et convenir des modalités du rendez-vous (2). On mentionnera en revanche - car on y reviendra (3) - que la composition de la délégation s'est effectuée au dernier moment, après des discussions orageuses et quelques bousculades, et que la délégation qui ne devait comprendre que 15 personnes en comprend en définitive 16... On soulignera enfin qu'Isabelle Thomas, qui avait été battue lors de l'élection du bureau de la coordination, en raison, officiellement, d'une tendance bien compréhensible des médias à se focaliser sur elle, fait partie de cette délégation ... dont tout laisse pourtant penser qu'elle va attirer l'attention des médias... Mais les choses ne se passeront pas ainsi : la star, aujourd'hui, c'est David Assouline que personne, semble-t-il, ne connaît vraiment. Mais que beaucoup vont apprendre à connaître : c'est lui qui répond, de façon très laconique, aux journalistes à l'arrivée au ministère ; c'est lui qui s'exprimera au nom de la délégation, et sans aucun mandat, à la sortie du ministère. Et c'est lui qui mène le débat - si l'on peut dire - au ministère.

1 Une entrevue mal préparée - Du côté gouvernemental, l'entretien n'est pas préparé. Alain Devaquet est informé depuis la veille du rendez-vous du 4. Il attend donc, rue de Grenelle, depuis 17 heures dans le bureau du Ministre. Pas plus que le Ministre, il ne connaît ni la composition de la délégation,

(1) voir page 197.

(2) D. ASSOULINE avait déjà appelé à 10 H "de son quartier général", local prêté pour le temps de la grève. Il n'a pu avoir le Ministre qui était en réunion. Le ministère avait rappelé vers 13 H pour fixer un rendez-vous téléphonique vers 14 H.

(3) page 201.

ni la stratégie envisagée. Il sait simplement que l'entretien durera une partie de la soirée et que Philippe Darriulat ne sera pas présent. René Monory le rejoint après avoir reçu une délégation d'étudiants non grévistes, interviewés à leur sortie par une importante équipe de journalistes. Curieusement, les deux ministres et leurs collaborateurs resteront ainsi, un long moment seuls face à leurs problèmes, dans l'attente de la délégation. A trois reprises, Alain Devaquet demande : "Comment allons-nous engager le dialogue" ? M. Monory l'apaise : "Restons calmes. Nous verrons bien comment cela se passera". Sans doute le ministre est-il inquiet. Qui est David Assouline ? Qu'a fait Philippe Darriulat depuis lundi ? Que s'est-il passé le 2 ? Il est évidemment bien tard pour envisager une stratégie de repli, ou même pour s'enquérir de la crédibilité d'une négociation dont les cartes deviennent subitement brouillées. Chacun est bien conscient du risque de cette synchronisation entre manifestation et négociation. Mais le coup est parti. Il faut l'assumer. Seul Charles Pasqua s'impatiente : "Où en êtes-vous ? Cela commence à chauffer autour du pont Alexandre III. Faites vite". Faire vite ! (1) Encore faut-il commencer, nouer un dialogue et découvrir enfin les visages de ces inconnus d'un jour. Mais René Monory en a vu d'autres. Il a l'habitude des compromis.

Alain Devaquet est impressionné par le calme du Ministre. Après tout, bien des choses se sont passées depuis le 2 qui lui ont échappé. Il a dans sa serviette les fameux amendements d'Isabelle Thomas revus et corrigés par Jacques Toubon. Même si René Monory ne connaît pas ces tractations, il pourra peut-être, lui, Alain Devaquet, au moment opportun, sortir une carte utile. Ainsi les deux ministres vont-ils, dans un instant s'engager, à tâtons, dans cette partie de "colin maillard" où, seuls, ils auront les yeux bandés.

2. L'entretien tourne court

Car il n'y a aucun débat. René Monory, pourtant, est prêt à discuter aussi longtemps qu'il le faudra. Il s'attend à l'une de ces négociations-marathons qui sont fréquentes entre responsables ministériels et responsables syndicaux. Alain Devaquet a apporté les amendements que lui a transmis Jacques Toubon. Mais David Assouline "colle" au mandat de la coordination. Il

(1) Le Préfet de police avait émis des réserves sur l'heure de la réception de la délégation. Il aurait préféré que la rencontre eût lieu au moment où se déroulait le cortège .

s'exprime d'un ton mesuré mais ferme. Il expose aux deux Ministres la légitimité de la délégation et du bureau de la coordination nationale, élu par 329 mandats. Il précise que tout contact avec d'autres personnes qu'eux-mêmes serait considéré comme nul et non avenu. Il rappelle la portée de son mandat : demander le retrait ; écouter la réponse du Ministre ; en rendre compte aux étudiants. René Monory signale que tous les étudiants ne sont pas grévistes : il vient d'ailleurs, en attendant la délégation, de recevoir des représentants des non-grévistes qui lui ont au contraire demandé de maintenir le projet de loi. Alors ... "Mais c'est une provocation", réplique Assouline : comment peut-on mettre en balance un million de jeunes avec une poignée de non-grévistes ? Nouvelle ouverture de René Monory : discutons plutôt des points litigieux. A laquelle David Assouline répond à nouveau en se réfugiant derrière le mandat : retrait du projet dans son intégralité. Alain Devaquet revient brièvement sur la philosophie de son projet. Isabelle Thomas tente alors d'intervenir : du bout de la table où elle se trouve, elle explique que le mandat pour le retrait ne vaut que jusqu'à ce soir, que demain, les assemblées générales se réuniront pour discuter de ce que le Ministre aura dit ... Elle est brusquement interrompue par son voisin immédiat qui veut en rester au retrait. Alain Devaquet hésite : les amendements sont là, sous ses doigts, dans sa serviette. Va-t-il les sortir ? Un vieux fond de discipline a joué en lui, qui l'empêche finalement de mettre ses cartes sur la table.

La rencontre se termine maintenant très vite sur un dernier quiproquo. Un lycéen demande le retrait du "décret Monory"... qui après quelques explications s'avère n'être autre chose que la consultation organisée par le Ministre auprès des lycées... Le Ministre ne peut retirer ce qui n'existe pas... Qu'importe : son interlocuteur déclare prendre acte du refus de retrait. Pressé par l'heure, David Assouline constate qu'on n'a plus rien à se dire. Il se lève : on s'en va.

David Assouline et Sylvia Zappi (1) donnent un résumé de cet entretien qu'ils baptisent "dialogue de sourds", ce qui tend au moins à prouver que pour eux les torts sont partagés ! La lecture de ce résumé est instructive : bien que rédigé par David Assouline, il montre la façon abrupte dont il a été mis fin à l'entretien par les membres de la délégation et comment David

(1) "Notre printemps en hiver" - Ed. La Découverte - Paris - 1987.

Assouline a bloqué toute tentative d'ouverture d'une négociation en en revenant à chaque fois au contenu du mandat : retrait total.

René Monory et Alain Devaquet ont prévu une réunion de presse dans la salle Christian Beullac du Ministère. Mais les journalistes se sont précipités sur la délégation dès qu'elle est sortie du ministère, négligeant totalement les intentions et les attentions ministérielles.

Le face à face a duré un peu plus d'une demi-heure.

Cette parodie de dialogue débouche sur un échec grave pour le Gouvernement. Chacun, parmi les centaines de milliers de jeunes rassemblés dans les rues, en France, ce jour-là, s'attend à une négociation. Seuls les initiés savaient à quoi s'en tenir. Personne par conséquent ne peut comprendre ce qui s'est passé. La voie de la réécriture de l'histoire est désormais ouverte. David Assouline aura beau jeu par la suite de brandir le mandat impératif qu'il avait reçu et qu'il a respecté à la lettre : le retrait, pas la négociation. D'autant plus beau jeu qu'un second argument va se révéler très efficace : la mise en cause du rôle de David Assouline n'est-elle pas une manoeuvre destinée à diviser le mouvement, dont la force essentielle réside dans l'union ? Le Bureau de la Coordination publiera le lendemain 5 décembre à 15 heures un communiqué (1) soulignant la provocation policière, dénonçant cette tentative de division et donnant quitus à David Assouline. La conclusion en est limpide : qui critique Assouline divise le mouvement et se fait l'allié objectif du Gouvernement ... oui vraiment : "débloqué, pas trop timide et une bonne dose de savoir-faire" comme le dit la chanson alors à la mode ...

3. Double méprise et triple erreur

On ne peut toutefois manquer de s'interroger sur le processus qui a conduit à cet échec. Une double méprise le

(1) Communiqué du Bureau de la Coordination nationale, 5 décembre, 15 h.

1) Le bureau de la coordination constate que le Gouvernement a pris la responsabilité de se heurter violemment au mouvement étudiant. Après la répression, voici la dénonciation.

2) Nous tenons à rappeler que David Assouline a été mandaté par la coordination nationale du 2 décembre à Jussieu, comme membre du bureau de la coordination. De plus, il a été mandaté par la délégation reçue par M. Monory pour le compte rendu de délégation. Il a respecté son mandat.

3) Pour nous, il n'y a pas d'"étoile jaune" entre les étudiants. Chacun a ses idées et elles sont personnelles.

4) Nous nous élevons contre la manoeuvre du Gouvernement visant à diviser le mouvement étudiant en s'attaquant à certains des représentants élus.

résumé : le Gouvernement croyait négocier avec les leaders du mouvement ; les responsables de l'U.N.E.F.-I.D. croyaient pouvoir contrôler le mouvement. Il s'est avéré qu'en réalité ceux qui négocient n'ont pas de mandat alors que ceux qui ont un mandat ne négocient pas... Mais la perception de la réalité des rapports de force a été brouillée par un certain nombre d'éléments :

- **l'effacement de l'U.N.E.F.-I.D. dans la conduite du mouvement n'a été perçu que comme le produit d'une tactique délibérée destinée à préserver l'image du syndicat au cas où les choses tourneraient mal. Sentiment très certainement empreint d'une certaine dose de réalité (1), mais qui n'explique pas tout. Car à partir du 2 décembre, l'effacement réel rejoint l'effacement tactique.**

- **La valeur des résolutions de la coordination a également été mal appréciée : nul doute que certains responsables n'aient vu là que le produit d'un maximalisme bien naturel lorsqu'il s'agit d'engager une négociation. La poursuite de contacts discrets avec des leaders syndicaux ne pouvait d'ailleurs que les conforter dans cette opinion. Mais c'était une erreur : la technique du mandat impératif (2) a révélé sa redoutable efficacité à l'encontre de ceux qui négocient avec ses titulaires : comment justifier que l'on accepte une rencontre sur de telles bases si l'on n'a pas déjà capitulé ? A moins que ce soit par désir de provocation : la thèse, on le verra, sera abondamment utilisée.**

- **La carence dans l'identification des négociateurs et dans celle des membres du Bureau de la Coordination élu le 2 décembre a enfin joué un rôle fondamental. Certes, le "coup", si l'on peut dire, était déjà parti puisque le Ministre avait annoncé qu'il recevrait la délégation pendant la manifestation. Ceux qui voulaient un échec n'avaient donc plus qu'à l'organiser (3). Il n'empêche que si le Ministre de l'éducation nationale avait véritablement su qui devait se trouver en face de lui, la**

(1) N'oublions pas que Philippe Darriulat, s'il n'était pas membre élu de la Coordination puisqu'il n'était pas délégué d'une université, bénéficiait pourtant d'un statut particulier : en tant que "membre invité" il participait à ses réunions mais ne prenait pas part au vote.

(2) Voir, sur cette technique, page 135-136.

(3) "La veille de la grande manifestation du 4 décembre, les plus modérés, ou les plus réalistes, cherchent le compromis avec le gouvernement. Ils veulent sortir de l'impasse ou risquent de s'enfermer la protestation. Quitte à couper la poire en deux, et à condition que la base les suive, ils passent secrètement un accord avec Jacques Toubon... Mais la fraction plus radicale du mouvement, composée de militants d'extrême gauche, sent l'arrangement et réussit à l'enrayer." (Laurent Joffrin, op. cit. p. 133).

préparation de l'entretien aurait pu être menée de façon différente. Avec l'accord de Matignon, on aurait pu envisager le retrait assorti d'une négociation concomitante. Mais il est douteux que le scénario prévu pour la fin de la soirée - la fête sur l'esplanade des Invalides après le succès de l'entretien - ait pour autant eu lieu : là aussi, et avant même que la délégation soit reçue au ministère, certains s'employaient à faire échouer ce que l'immense majorité des étudiants et lycéens souhaitait.

Il est permis de s'interroger sur la tournure qu'aurait pu prendre l'entretien au cas où Alain Devaquet aurait vaincu ce vieux fond de timidité ombrageuse qui a, durant ces quelques jours, caractérisé son attitude. A posteriori, il y a tout lieu de penser que rien sur le champ n'aurait été changé dans l'ordonnancement d'un cérémonial parfaitement organisé pour aboutir à l'échec. La précipitation avec laquelle David Assouline a rompu les ponts s'explique à la fois par sa volonté d'arriver à l'heure du rendez-vous des médias (le journal télévisé de 20 H) mais encore par son souci de ne pas prendre le risque de voir les ministres mettre quelque chose sur la table. A contrario, on peut penser qu'une proposition gouvernementale exposée durant cette rencontre aurait valorisé la position des modérés (ou de ceux qui le deviennent) et permis le lendemain une exploitation de la "percée" du 4. Mais en tout état de cause "la provocation policière" aurait occulté le débat, l'essentiel étant de rendre crédible dans l'opinion cette perception des événements du 4. Nous allons y revenir car là est l'enjeu unique du psychodrame organisé à cet effet par des acteurs, pas tous innocents, même s'ils sont parfois improvisés.

CHAPITRE V

LE VIRAGE

" Ce que nous dénommons vérité n'est qu'une élimination d'erreurs ".

G. Clemenceau

(Aux embuscades de la vie)

Jean-Jacques GOLDMAN, chanteur à succès, l'un des "hérauts principaux de cette culture de la bonté et de l'engagement", selon Laurent JOFFRIN (1) s'exprime fort à propos : "Endosser pour faire bien / les nouveaux lieux communs ? Non, Non, Non, Non, Non ! ". Quel conseil lorsqu'il s'agit de retracer les événements du 4 décembre, charnière de la crise, révélateur de leur dynamique ! Chacun a présent à l'esprit le scénario de la journée, d'une banalité tragique et désespérante : une manifestation immense et joyeuse, jeune, très jeune même, qui envahit pacifiquement l'esplanade des Invalides sur laquelle est installé un podium qu'utiliseront tout à l'heure, dit-on, Renaud et Lavilliers, Elli Medeiros et les groupes qui se sentent en phase avec le mouvement. L'attente du retour des délégations qui se sont rendues à l'Assemblée nationale et au ministère de l'Education nationale. La déception à l'écoute des compte-rendus

(1) "Un coup de jeune" - p. 36.

d'échec. Puis soudain, au même moment, la charge des forces de l'ordre, les yeux qui pleurent sous l'effet des grenades lacrymogènes et des coups - les blessés, des jeunes : une main arrachée, un œil perdu. Images de violences, récits de brutalités. L'apparition des casseurs, des provocateurs. Un immense gâchis ; une chance perdue ; l'enclenchement du cycle honni. La fête gâchée, la fête polluée. L'inquiétude des parents, des amis. Le mur à nouveau dressé entre la police et les citoyens, le pouvoir et la jeunesse.

Un léger décalage

Oui, mais... Comment en est-on arrivé là ? Pourquoi les forces de l'ordre ont-elles chargé ? N'était-ce pas une erreur diabolique que de maintenir une telle foule dans l'expectative dans un quartier si sensible, proche des ministères, de l'Assemblée nationale, de l'Elysée ? Ne pouvait-on isoler les provocateurs, séparer le bon grain de l'ivraie ? Ce n'est tout de même pas la première fois qu'une manifestation est organisée à Paris ! "Ils" auraient dû prévoir ! Et même si l'on admet que les forces de l'ordre devaient charger, pourquoi le faire si violemment ? Les étudiants et lycéens avaient amplement fait la preuve de leur maturité et de leur refus de la violence ! Réflexions parfaitement fondées. Questions tout à fait légitimes. Que la Commission a faites et qu'elle s'est posées, à plusieurs reprises, au risque même de la lassitude. Elles appellent un commentaire serré et une reconstitution précise de la chronologie des événements de cette journée, qui feront apparaître un léger décalage, pour le moins, entre la réalité des faits et le souvenir communément répandu. Le récit en paraîtra parfois long ou redondant : c'est le prix de l'exactitude ; la rançon de la minutie.

I. DE NOUVEAUX LIEUX COMMUNS ?

Deux appréciations, deux contradictions rythment encore aujourd'hui pour l'observateur ni trop curieux ni trop indifférent le déroulement des événements : aux notions d'ordre et de raison qui caractériseraient les actions des étudiants et lycéens, s'opposeraient la déraison des décisions et le désordre des initiatives prises par les responsables gouvernementaux. **La réalité est évidemment plus complexe** : si la générosité et le désintéressement de l'immense majorité de ceux qui se sont mobilisés contre le projet Devaquet sont incontestables, en revanche le sérieux de l'organisation des défilés, et tout particulièrement du service d'ordre étudiant n'est pas à l'abri de toute critique. D'où peut-être une tendance bien compréhensible à dissimuler sous la responsabilité des autorités ses propres imperfections. Bref, il est essentiel, pour bien comprendre le "climat" du 4 décembre, de cerner les "nouveaux lieux communs" qui s'y rapportent.

1. Ordre et raison : une manifestation pacifique et structurée

Festif et convivial : le manifestant 86

Tout a déjà été dit sur les caractères de cette jeunesse brutalement "entrée en politique" durant la très brève période de novembre et décembre 1986. Tout a déjà été écrit avec une

conviction et une quasi-unanimité (1) d'autant plus remarquables que l'analyse, cette fois encore, est en retard sur l'événement et la conviction précédente. Il s'agit donc de corriger le tir, de rectifier la position sans pour autant renier l'analyse encore chaude. Le double degré y aide : sous l'individualisme, la solidarité ; sous la compétition, la générosité ; sous l'indifférence, l'engagement ; sous l'absence d'idéologie, la conviction. L'humour et la dérision, la liberté, l'égalité et la fraternité pour seules armes, à la différence des manifestants de 68 qui, spontanément, avaient plongé dans la violence et l'affrontement. Là où les aînés voulaient désintégrer une société en pleine croissance économique, les cadets veulent au contraire intégrer une société dont les perspectives sont moroses (2).

Analyses au demeurant pertinentes et qui paraissent à la réflexion d'autant plus plausibles que plus des deux tiers des manifestants étaient des lycéens dont l'âge oscillait en majorité de 14 à 18 ans. De ces lycéens dont Maurice GRIMAUD, Préfet de police en 1968 (3), avait constaté avec inquiétude l'apparition dans les manifestations le 10 mai de cette année-là, et souligné que "si nous devons les retrouver chaque fois devant nous..., combien plus délicates encore allaient devenir nos interventions" (4).

Monômes ou manifestations ?

Or ce qui n'était resté en 1968 qu'un phénomène ponctuel et limité est devenu en 1986 une composante permanente de toutes les manifestations. Caractère nouveau rendant certes encore plus délicates les opérations de maintien de l'ordre mais surtout brouillant les perspectives, la distinction monôme-manifestation tendant à disparaître complètement, du moins jusqu'à la journée

(1) Parmi les opinions dissidentes, citons Jean-Marie DOMENACH (La démission devant la jeunesse - "Le Monde" - 13 janvier 1987) ; Jacques JULLIARD (Pitié pour les facs ! "Le Nouvel Observateur" - 28 novembre 1986) ; Alain FINKIELKRAUT (idem - 13 mars 1987) : "de 1968 à 1986, on n'est pas passé de la politique à la morale mais... de la langue de bois à la langue de vent".

(2) cf. Chapitre I "Un terrain miné".

(3) Il sera nommé au Cabinet de M. Gaston DEFFERRE, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation en mai 1981.

(4) Maurice GRIMAUD. "En mai, fais ce qu'il te plait". STOCK - 1977, p. 162.

du 4 décembre. Ces constats ne sont pas de simples réflexions dénuées de conséquences concrètes : ils expliquent au contraire certains événements dont la portée, sans eux, serait mal comprise : par exemple ce précédent tout à fait fâcheux qui a permis le 27 novembre à plusieurs milliers de manifestants de parvenir devant les grilles de l'Assemblée nationale. Ce **précédent pèsera lourd** lorsque le 4 décembre la manifestation parviendra sur l'esplanade des Invalides et que certains voudront rééditer l'opération de la semaine précédente : parvenir jusqu'à l'Assemblée.

Un fâcheux précédent : le 27 novembre

Comment cette erreur a-t-elle pu être commise ? Trois séries d'explications aident à le comprendre :

- la première tient à la **sous-estimation du nombre des participants au défilé**. Les manifestations précédentes organisées à Paris n'ont réuni que 400 personnes le 20 novembre aux alentours des universités de Tolbiac et de Censier alors pourtant que les deux UNEF et la F.E.R. (Fédération des étudiants révolutionnaires) avaient appelé à la manifestation ; 600 personnes le 24 novembre, exclusivement des lycéens ; environ 5 000 le lendemain, encore des lycéens, à l'appel du comité interlycées et du comité central de grève, cette fois ; puis, décriée, 3 000 étudiants et lycéens le 26 novembre, à l'appel du comité central de grève et de la coordination nationale des lycéens, élue la veille. Mais 92 000 -d'après les chiffres officiels- le 27 novembre !... soit plus de trente fois plus que la veille. Certes, la manifestation est "à caractère national" ; certes, elle a fait l'objet le 25 novembre d'une déclaration à la Préfecture de Police et revêt donc un caractère officiel que n'avaient pas les manifestations spontanées précédentes ; certes, elle est précédée d'un appel lancé le 22 novembre par les Etats généraux du mouvement étudiant réunis à la Sorbonne. Mais ces éléments, aussi importants soient-ils, ne peuvent laisser présager un tel succès. Succès auquel ni les organisateurs ni les Renseignements généraux ne s'attendent puisque les dernières estimations faites le matin même du 27 novembre par les uns et par les autres tournent autour de 50 000 personnes, chiffre déjà considérable pour une manifestation de cette nature. Surprise donc, surprise

totale ; y compris par conséquent pour les responsables du maintien de l'ordre ;

- car les effectifs bien entendu -et c'est le second élément d'explication- ont été calculés en fonction du nombre estimé des manifestants et pour un itinéraire précis. Trois divisions, regroupant 9 CRS, 6 escadrons de gendarmerie mobile et 3 compagnies de sécurité publique, soit au total environ 1 350 hommes, ont pour mission d'assurer le bon déroulement du défilé en interdisant, à partir des Invalides qui en sont le point d'arrivée, toute pénétration dans le quartier des ministères et tout passage sur la rive droite sur laquelle se situe l'Elysée. Ils doivent protéger la progression du cortège dont l'itinéraire emprunte successivement les Boulevards Saint-Michel, du Montparnasse, des Invalides, la rue de Grenelle pour déboucher sur l'Esplanade des Invalides. Malheureusement, le nombre réel des manifestants est tel que les points de rassemblement -les places de la Sorbonne, du Panthéon et Edmond-Rostand- sont très vite saturés, ce qui incite certains participants à se rendre directement, par des itinéraires non prévus, aux alentours de l'Assemblée nationale : certains empruntent les quais rive gauche ; d'autres les quais rive droite, pour converger, par le quai Anatole France et le Pont de la Concorde, vers le Palais-Bourbon, qu'ils ne peuvent d'ailleurs approcher en raison des barrages mis en place.

Toutefois, un groupe d'environ 150 lycéens et étudiants parvient, en empruntant les voies sur berge ou tout simplement les transports en commun, à se réunir à l'intersection du quai Anatole France et du boulevard Saint-Germain, aux alentours de 15 h. Or, à cette même heure, le cortège principal est encore boulevard du Montparnasse, cependant que les cortèges annexes progressent des deux côtés de la Seine et que des incidents se produisent aux abords de la faculté d'Assas : à la dispersion des manifestants, correspond celle des forces de l'ordre qui doivent tout à la fois s'interposer entre manifestants et anti-manifestants et surveiller la progression des différents cortèges. Les conséquences de cette situation sont claires : non seulement le dispositif en place autour de l'Assemblée nationale ne peut être renforcé, mais il doit au contraire être allégé si bien que vers 16 h 15, un seul peloton de la gendarmerie mobile doit faire face aux manifestants rassemblés sur l'esplanade des Invalides... La jonction entre ceux-ci et le groupe qui stationne devant l'Assemblée ne s'opère pourtant pas immédiatement... Elle ne se réalise que lorsque l'escadron en place à cet endroit doit se

déplacer pour assurer le contrôle du Pont des Invalides, quelques instants plus tard...

- ce détail est important : il ouvre la troisième série d'explications permettant de saisir ce qui s'est passé le 27 et ce qui se passera le 4 décembre. **Non violents, les manifestants** le sont à l'évidence puisqu'un peloton suffit à leur interdire l'accès à l'Assemblée (1). La suite le confirme : aucun incident ne sera signalé le 27. La dispersion commence à 17 h 20, sur le boulevard Saint-Germain et le pont de la Concorde, où les lycéens effectuent de courts "sit-in", avant d'emprunter les transports en commun. Elle se poursuit sur l'esplanade des Invalides, où la queue du cortège principal arrive à 18 h 25, si bien qu'à 18 h 50, l'esplanade des Invalides a retrouvé le calme. Quelque 2 000 manifestants restent rassemblés à l'extrémité du pont de la Concorde, face à l'Assemblée nationale : après un "sit-in", ils se dispersent à leur tour... Durant la journée, quinze personnes auront été interpellées, dont huit pour port d'armes par destination et sept pour défaut de titre de transport. Toutes ont été laissées libres... Rien de grave, donc.

Et pourtant, si : pour la première fois depuis fort longtemps, une manifestation atteint les grilles de l'Assemblée nationale. Manifestation pacifique, certes, mais peu importe : un tabou de la mémoire collective -qui remonte au 6 février 1934- a disparu. La notion cardinale du maintien de l'ordre à Paris : la protection du quartier des ministères et du Palais Bourbon est remise en cause. Elle sera vite restaurée : dès le lendemain, 28 novembre, une manifestation spontanée, non déclarée, d'environ 10 000 personnes au total, mais éclatée en plusieurs cortèges, sera maintenue à l'écart de ce périmètre bien que 4 000 étudiants soient rassemblés sur l'esplanade des Invalides et 3 500 quai Anatole France...

Une manifestation bien structurée ?

Au soir du 27 novembre, la prudence s'impose : la très forte capacité de mobilisation des milieux étudiant et lycéen a été démontrée ; la fluidité des cortèges, leur tendance à l'éclatement

(1) Un précédent : le 6 février 1934, une colonne de 2 000 Croix de Feu remonte par la rue de Bourgogne vers l'Assemblée nationale. Face à un peloton de gardes mobiles, elle accepte de faire demi-tour.

en plusieurs défilés, l'impatience des manifestants à atteindre leur objectif, sont manifestes. Données d'autant plus délicates pour les responsables du maintien de l'ordre que la moyenne d'âge des manifestants est très faible. Ce constat n'est pas uniquement celui des autorités : les organisateurs de la manifestation dressent un bilan identique et décident de renforcer leur propre service d'ordre pour la manifestation du 4 décembre afin d'éviter le renouvellement des débordements du 27 novembre. L'effort s'impose d'autant plus que le débouché de la manifestation -l'Esplanade des Invalides- est le même, et qu'il est également prévu d'envoyer des délégations auprès des autorités, non pas seulement à l'Assemblée nationale, mais également au ministère de l'Education nationale. Plus question cette fois de tomber dans le piège du monôme bon enfant : le défilé sera solidement encadré.

Et tout d'abord l'organisation du cortège lui-même doit obéir à un ordre simple et rigoureux : des points de ralliement avant la manifestation sont prévus en fonction des gares d'arrivée pour les provinciaux, d'où les cortèges partiront pour rejoindre les parisiens au grand rendez-vous de la Place de la Bastille. C'est là que le cortège doit se mettre en place : en tête les membres de la coordination nationale, puis les universités parisiennes, par ordre numérique, Paris-I (Sorbonne) ouvrant la marche et Paris XIII (Villetaneuse) la fermant. Puis les universités et lycées de province défilant, ville par ville, dans l'ordre alphabétique. Enfin, les syndicats d'enseignants et de parents d'élèves marcheront en queue du défilé.

Le service d'ordre a été renforcé (1) : en tête de la manifestation se trouve un "groupe de dissuasion"... particulièrement dissuasif : armés de barres de fer, de matraques, de nunchakus, équipés de casques et de boucliers, le visage parfois dissimulé par un foulard, ses membres, environ 150, devront à plusieurs reprises charger pour permettre au cortège de progresser au sein d'une foule parfois très dense. Ils devront parfois aussi être calmés... Le rôle exact de ce groupe sur l'Esplanade des Invalides a suscité des interrogations : nous verrons qu'elles n'ont pas reçu de réponses toujours satisfaisantes... Bien que les organisateurs aient justifié l'aspect quelque peu inquiétant de cette partie du service d'ordre par la volonté de dissuader les contre-manifestants d'extrême droite qui

(1) Notamment par des équipes du P.C.I. de L.O., des J.C.R. mais aussi par des inconnus (ou incontrôlés) que des délégués imposent. Par contre, l'union des étudiants juifs qui avait assuré une partie de l'encadrement de la manifestation du 27 s'est retirée.

avaient provoqué des heurts le 26 novembre à Jussieu puis le 27 novembre aux alentours de la faculté d'Assas. Pour être aisément identifiable, chaque membre de ce groupe a revêtu un tee-shirt blanc dans l'espoir (satisfait ou non ?) d'éviter les infiltrations de provocateurs. Un service d'ordre beaucoup plus traditionnel est chargé du cortège proprement dit : chaque université a ainsi dû fournir de 20 à 30 volontaires, dotés d'un simple brassard blanc et vert, dont la mission consiste plus particulièrement à encadrer la délégation de son université. Enfin, un "service santé" s'est mis en place, équipé non moins traditionnellement de blouses blanches et de brassards verts...

Les liaisons entre les différents groupes sont réalisées par des estafettes motorisées et des talkies-walkies. L'utilisation de ceux-ci le 27 novembre ayant donné lieu à un cafouillage gigantesque, le manque d'expérience des détenteurs provoquant le silence-radio sur la fréquence, une réunion technique a été organisée pour que tout fonctionne normalement : il n'est pas certain qu'elle ait produit tout ce que ses organisateurs pouvaient en attendre...

L'erreur de la sono

En revanche, "la sono", camion-podium prêté aux organisateurs de la manifestation par une station de radio, a parfaitement joué son rôle de poisson-pilote de la manifestation. Mais a-t-elle joué également son rôle de podium, c'est-à-dire de tribune sur laquelle se produisent les artistes afin de faire patienter les manifestants qui, une fois parvenus sur l'Esplanade, attendront le retour des délégations ? La question peut paraître mineure : elle est importante pour deux raisons au moins :

- la première est simple : l'affrontement entre les tenants du spectacle et ses opposants illustre les divergences entre les organisateurs de la manifestation. On sait que, en fait, **le spectacle annoncé n'aura jamais lieu** et que, de l'arrivée de la manifestation jusqu'au retour des délégations, l'attente se prolongera sans que les énergies puissent se libérer et les nerfs se détendre. Ce fut sans doute une erreur - erreur pour certains ; action délibérée pour d'autres - que de laisser ainsi le champ libre aux rumeurs et l'on sait qu'une foule n'en est pas avare !

- la seconde raison est plus grave encore : il est notoire que dans un rassemblement de ce type, "qui tient la sono, tient la manifestation". Il est donc étonnant d'apprendre **qu'aucune mesure stricte n'a été prise pour contrôler l'accès au micro**. Certes, Philippe CAMPINCHI, responsable avec Alain BAUER, du service d'ordre de la manifestation a demandé qu'un certain nombre de membres, soit du groupe action, soit des groupes de chaque université restent autour du camion pour éviter les prises de parole intempestives : en fait aucun contrôle sérieux n'a été exercé. Résultat, dès 18 heures, des mots d'ordre aussi lourds de conséquences que "tous à l'Assemblée nationale" ont pu être diffusés (1), ainsi que des commentaires évoquant à 18 h 30 des "provocations policières", ce qui n'a certainement pas pour effet de préserver le calme et la sérénité de la manifestation...

Le problème de la nébuleuse

Autre difficulté que le service d'ordre étudiant n'est jamais parvenu à résoudre : celui de la "nébuleuse". Le terme est éloquent : est nébuleux ce qui est confus, flou, incertain, non identifié : en l'occurrence, **il s'agit d'un groupe de 3 000 à 4 000 personnes, qui, constamment placé en avant de la tête du cortège officiel, empêche sa progression normale et permet, d'après les témoins, à des éléments troubles de cheminer "à couvert"**. C'est l'existence de cette nébuleuse, et les dangers potentiels qu'elle fait courir à la manifestation, qui justifient le changement d'itinéraire réalisé, en accord entre le service d'ordre étudiant et les autorités, lorsque la tête du défilé est arrivée à la hauteur du carrefour du boulevard des Invalides et de l'avenue de Villars : alors que la nébuleuse poursuit directement sa route vers l'Esplanade, conformément à l'itinéraire prévu, le défilé officiel s'engage sur la gauche dans l'avenue de Villars pour rejoindre ensuite, par la place Vauban puis le boulevard de la Tour-Maubourg, l'Esplanade des Invalides. Celle-ci se trouve donc envahie de façon quasi-concomittante, à gauche par le défilé-officiel, et à droite par la nébuleuse, celle-ci ayant quelques minutes d'avance. En fait, le changement d'itinéraire du défilé a partiellement échoué : son but véritable était d'entraîner le défilé

(1) Suivis d'un contre-mot d'ordre : "N'allez pas à l'Assemblée nationale, ce ne sont pas dix provocateurs qui vont couler notre mouvement. Si vous y allez, nous sommes perdus". Liberation, 5 décembre 1986.

par l'avenue de la Motte- Picquet afin de le séparer nettement de la nébuleuse, après avoir isolé celle-ci. Mais le service d'ordre étudiant n'a pu l'empêcher de bifurquer à droite par le boulevard de la Tour-Maubourg pour rejoindre directement l'Esplanade. Or, cette nébuleuse, en pénétrant sur l'esplanade, y rejoint plusieurs milliers de manifestants qui stationnent, paisiblement d'ailleurs, dans l'attente du cortège. Résultat: **beaucoup, beaucoup de monde n'est plus sous le contrôle des organisateurs de la manifestation...**

2. La raison des désordres :

« un Gouvernement vieux dans sa tête ? »

La logique voudrait que le récit chronologique soit poursuivi et qu'il soit rendu compte des événements qui se sont déroulés sur l'esplanade des Invalides. Le choix est autre : poursuivant dans le recensement et l'analyse des "nouveaux lieux communs" du 4 décembre, il a paru préférable **d'exposer maintenant un certain nombre de thèses qui ont toutes pour point commun de mettre en exergue la responsabilité du Gouvernement dans le déclenchement des violences et, pour parler net, de nourrir la thèse de l'agression policière. Agression policière qui n'est bien entendu que le produit de l'incapacité du Gouvernement à comprendre le mouvement étudiant et lycéen et que traduit bien la formule "un gouvernement vieux dans sa tête", reprise par (ou attribuée à) des hommes politiques d'horizons divers (1) ... La couverture du livre "S.O.S. Génération" que Julien Dray a consacré à l'"histoire de l'intérieur du mouvement des jeunes de novembre-décembre 1986" (2) est une excellente introduction à ce récit : on y voit une photographie de la manifestation du 27 novembre devant**

(1) Lionel JOSPIN : "Le Gouvernement est vieux dans sa tête". Le Monde - 4 décembre 1986.

Eric RAOULT (député RPR) : "Il s'est produit un amalgame avec d'autres problèmes comme le chômage et le racisme. Ça non plus, on n'a pas su le sentir. Beaucoup trop de gens chez nous sont encore trop vieux dans leurs têtes". L'évènement du jeudi. 18 décembre 1986.

(2) RAMSAY - 1987.

l'Assemblée nationale. La photo est divisée en deux parties, formant un contraste saisissant : en bas, la foule, paisible, jeune, colorée : le peuple ; en haut, la masse imposante du Palais-Bourbon, terne, vide : le pouvoir. A la vacuité orgueilleuse de celui-ci, s'oppose la plénitude sereine de celui-là... Comment le pouvoir pouvait-il venir à bout de la crise **sans chercher soit à faire peur soit à diviser** le mouvement de contestation ? Le décor est planté : reste à l'animer.

1. La stratégie de la tension : le retard des délégations

Parmi les **fausses pistes** que la commission a empruntées dans sa recherche de la vérité, il en est une qui appelle des commentaires particuliers tant elle présente d'importance et tant elle est ancrée dans les esprits : celle du **retard délibéré de la réception de la délégation** qui devait se rendre au ministère de l'Éducation nationale avec, selon les termes exacts de la résolution adoptée par la coordination nationale le 2 décembre, "mandat exclusif d'exiger le retrait du projet Devaquet, d'écouter la commission des affaires culturelles et M. Devaquet, pour en rendre compte aux étudiants". La thèse est claire : si la manifestation a dégénéré au retour des délégations, c'est bien sûr en raison de l'échec des négociations, mais aussi de la trop longue attente, pénible pour les nerfs et imputable aux autorités. Le sous-entendu vaut qu'on s'y arrête. Mais auparavant, laissons parler Julien Dray (1) :

"Un premier accrochage se produit vers 18 h à la hauteur du pont Alexandre-III entre une centaine d'"éléments incontrôlés" (selon la terminologie officielle) et des cordons de gardes mobiles et de CRS.

Tout demeure encore, pour l'instant, bon enfant. Les délégations qui doivent rencontrer les ministres se forment à l'angle de la rue de l'Université. Une trentaine de participants, ainsi que l'a négocié depuis une cabine téléphonique à 14 h David Assouline avec Monory, en personne. Il est également prévu que l'entrevue ne doit pas excéder quarante-cinq minutes afin de ne pas créer de point de fixation. Là, première bavure. Seuls quinze délégués sont autorisés à franchir les cordons de gardes mobiles. Pourquoi le ministre est-il revenu sur sa parole ? Un mauvais climat

(1) P. 117-118.

s'établit immédiatement. Tous les délégués naturellement veulent être présents. Finalement dix étudiants dont David Assouline et Isabelle Thomas et cinq lycéens s'engagent vers la rue de Grenelle, assaillis de micros tendus et de caméras. David pénètre en tête dans les locaux et lance un bref "Nous venons demander le retrait du projet" avant de s'engouffrer dans le ministère. Là, seconde bavure, on fait attendre la délégation durant une heure tandis que sur l'esplanade les manifestants continuent d'affluer joyeusement et attendent le retour de leurs représentants...

L'entrevue tant attendue débute enfin vers 18 h 10."

On passera sur l'étonnante chronologie qui fait débiter l'entrevue à 18 h 10, après une attente d'une heure, en ayant situé le début de cette attente aux alentours de 18 h. Le fait est que les témoignages divergent et que la question est passablement embrouillée : ainsi l'un des membres de la délégation a-t-il affirmé que "notre délégation est arrivée au ministère de l'Education nationale, comme cela avait été prévu, vers 17 h - 17 h 30, contrairement à ce qui a été dit par les médias" avant de préciser, en réponse à une autre question : "Nous sommes arrivés vers 17 h 30 sur l'esplanade des Invalides... Nous sommes partis vers la rue de l'Université entre 17 h 15 et 17 h 45 et nous avons dû parvenir au ministère de l'éducation nationale vers 18 h 50... Je considère qu'il est irresponsable de la part des autorités de nous avoir fait patienter plus d'une heure alors que les manifestants attendaient notre compte rendu... Nous disions : il faut nous laisser passer. Il nous était répondu (1) : du calme, nous n'avons pas d'ordre". Un autre témoin, sur place au moment des faits et acteur essentiel de la journée, certifie pourtant que "cette attente fût très brève... La délégation ne parvenait pas à franchir les grilles de la rue de l'Université ; mais cela s'est vite arrangé".

Pour y voir un peu plus clair au milieu de témoignages aussi contradictoires, trois questions doivent être posées : quelle est la chronologie exacte ? Quelles sont les causes d'éventuels retards ? A quelle heure l'entretien devait-il débiter ?

La chronologie.

La commission dispose de **repères incontestables** : ils sont fournis par les **bandes-radios** des communications échangées entre la Préfecture de Police et les responsables des forces de l'ordre sur le terrain. Chaque bande contient en même temps

(1) Par les responsables du barrage de la rue de l'Université.

l'enregistrement des communications et celui de l'horloge parlante. Seul décalage possible, de quelques minutes: le délai séparant le trafic fréquence divisionnaire du trafic salle de commandement. L'erreur est négligeable. **Les bandes-radios apportent les éléments suivants :**

17 h 15 : Le défilé est arrivé sur l'esplanade des Invalides, du moins la tête du défilé...

18 h 11 : Une personne déclarant représenter la coordination prend contact avec le commissaire qui se trouve au barrage de la rue de l'Université. Elle se rend, accompagnée d'un fonctionnaire de police, à l'Assemblée nationale, puis revient au barrage: les groupes socialiste, communiste, de l'UDF et du RPR recevront chacun une délégation de cinq personnes.

18 h 17 : Les bandes-radios font état de cet accord.

18 h 25 : Il est annoncé que la délégation "est conduite actuellement à l'Assemblée nationale".

David Assouline se présente devant le barrage et annonce qu'il conduit la délégation qui se rend au ministère.

18 h 30 : "Un groupe de 15 personnes va être reçu au ministère de l'Éducation nationale. Constitution actuellement de cette délégation".

Arrivée de la délégation à l'Assemblée nationale.

18 h 50 : Arrivée de la délégation au ministère de l'Éducation nationale.

19 h 55 : La délégation sort du ministère. David Assouline annonce l'échec de l'entrevue à la presse. Cet échec est annoncé quelques minutes après par la sono qui se trouve sur l'esplanade des Invalides.

20 h 10 : La délégation qui se trouvait à l'Assemblée nationale rejoint place du Palais-Bourbon celle conduite par David Assouline.

20 h 15 : Les deux délégations réunies franchissent le barrage de la rue de l'Université pour rejoindre l'esplanade.

Les leçons de cette chronologie sont nettes : entre l'arrivée de la tête du défilé sur l'esplanade des Invalides et l'heure à laquelle les délégations franchissent les barrages, il s'écoule 70 minutes pour celle qui se rend à l'Assemblée et 80 pour celle qui se rend au ministère. Entre le moment où un membre de la coordination se présente devant le barrage et celui où les délégations le franchissent, il s'écoule 14 minutes au maximum pour celle-là et 25 pour celle-ci, délai ramené à 10 minutes si l'on prend pour point de départ le moment auquel David Assouline annonce qu'il va diriger la délégation qui se rend au ministère. **Conclusion : le retard n'est à l'évidence pas imputable aux forces de l'ordre ni au Ministre. Quelles sont donc les causes ?**

Les causes du retard sont doubles. Tout d'abord, le fait de ne pas avoir pré-constitué les délégations est évidemment une erreur pour une manifestation de cette ampleur. Ainsi, par exemple, Isabelle Thomas, qui faisait partie de la délégation se rendant au ministère, défilait au sein du cortège avec son université, Villetaneuse Paris XIII, qui se trouvait donc être la dernière des universités parisiennes... Que l'on imagine l'esplanade des Invalides déjà envahie par des dizaines de milliers de manifestants et l'on aura compris le problème posé par le regroupement des délégués... "Le Matin" (1) l'a fort bien noté : "Premier signe de flottement sérieux - Le service d'ordre est débordé - Pendant de longues minutes, on a cherché les représentants étudiants et lycéens amenés à rencontrer parlementaires et ministres. Après l'ordre (relatif), la pagaille (totale)". Difficile en effet de regrouper ceux qui n'étaient pas encore arrivés ou qui, arrivés, étaient dispersés aux quatre coins de l'esplanade...

A cette première cause, s'en ajoute une seconde qui tient à la composition des délégations et au nombre de leurs membres. On a vu que, selon Julien Dray, le Ministre aurait unilatéralement décidé de ramener le nombre des délégués de 30 à 15, ce qui aurait immédiatement établi "un mauvais climat". Sur ce point également, la vérité doit être rétablie, à partir des données suivantes :

- première remarque : la résolution adoptée par la coordination nationale le 2 décembre avait décidé "de mandater et d'élire une délégation de 20 personnes (10 Paris ; 10 province) qui, accompagnée par la manifestation nationale, aura pour mandat exclusif d'exiger le retrait du projet Devaquet, d'écouter

(1) 5 décembre 1986.

la Commission des Affaires culturelles et M. Devaquet, pour en rendre compte aux étudiants". En réalité, deux délégations seront constituées : l'une de 21 membres pour l'Assemblée nationale, l'autre de 16 membres pour le ministère de l'Education nationale ;

- deuxième remarque : la décision de limiter à 15 membres la délégation reçue au ministère a été prise non pas par le Ministre, mais par les organisateurs de la manifestation. Les témoignages sont formels à cet égard : le Ministre était parfaitement d'accord pour recevoir 30 personnes en deux délégations de 15 membres chacune, regroupant l'une les délégués lycéens et l'autre les délégués étudiants, ou une seule délégation de 15 membres composée de lycéens et étudiants. **C'est donc David Assouline qui a tranché en faveur de la délégation unique**, (1) qui sera en réalité composée de 16 personnes : 8 membres du bureau de la coordination ; 4 lycéens ; et 4 délégués choisis sur une liste de candidats qui avait été établie à la suite de la réunion de la coordination du 2 décembre ;

- troisième remarque : les variations successives du nombre des membres des délégations ont créé des difficultés lorsqu'il s'est agi de les composer effectivement. Les témoignages sont sur ce point à la fois formels et concordants : **il y a eu des discussions houleuses, des bousculades même**, pour savoir qui en ferait partie. Le journaliste du Matin s'en fait l'écho : "Combien d'entre eux seront-ils reçus ? Qui ? Selon quels critères de désignation ? Les mandats délivrés par la coordination n'ont plus grande valeur. S'incrute qui peut. Et ceux qui peuvent le plus sont souvent les habitués. Commentaire d'un indépendant de province : "On est en train de se faire avoir. Je ne reconnais aucune légitimité à ceux qui sont partis écouter le gouvernement et la commission".

L'heure du rendez-vous. Un dernier point reste à élucider : y a-t-il eu réellement retard ? A quelle heure la délégation, qui arrive au ministère à 18 h 50, devait-elle être reçue ? La question semble dénuée d'intérêt : nous avons vu les raisons pour lesquelles la délégation n'avait pu se présenter avant 18 h 50... Conclusion hâtive : la question retrouve tout son sens dès lors que l'on se rappelle les critiques émises à l'encontre du Ministre, soupçonné d'avoir retardé l'arrivée de la délégation pour avoir le temps de recevoir une autre délégation, mais

(1) D'évidence, il veut être présent et en finir avant les informations de 20 heures.

composée, celle-ci, de non-grévistes. **Trois éléments permettent de détruire ce soupçon :**

- le Ministre était parfaitement d'accord pour recevoir la délégation conduite par David Assouline beaucoup plus tôt, dès 17 h 30. Le Ministre délégué, chargé des Universités, avait d'ailleurs rejoint son Ministre de tutelle dès 17 heures ;

- les raisons pour lesquelles la délégation ne s'est présentée qu'à 18 h 50 au ministère sont parfaitement indépendantes de la volonté du Ministre ;

- une preuve en est encore apportée par le fait que la délégation prévue pour l'Assemblée nationale -dont les horaires n'avaient rien à voir avec ceux de la délégation prévue pour le ministère- n'est elle-même arrivée qu'à 18 h 30 au Palais-Bourbon... Pourquoi, si ce n'est pour les mêmes motifs que ceux qui ont retardé la délégation attendue par M. Monory ?

2. De troublantes coïncidences

Si l'une des pièces maîtresses du soupçon jeté sur l'attitude gouvernementale durant la journée du 4 décembre disparaît avec l'analyse précise de l'épisode des délégations, tous les éléments n'en sont pas pour autant effacés... De troublantes coïncidences ont été notées, dont la relation crée un indéniable sentiment de malaise.

Un curieux silence radio

Détail peut-être, mais détail révélateur pour certains, que soudain les **talkies-walkies** dont étaient munis les responsables de la manifestation **ne fonctionnent plus**. Julien Dray situe très exactement le phénomène : il coïncide avec le retour de la délégation étudiante vers 20 h 15 : "Au même moment", écrit-il, "les talkies du S.O. seront brouillés, empêchant toute coordination entre les responsables". Coïncidence que dément le témoignage direct de l'un des utilisateurs de talkie qui situe la panne vers 19 h 30, alors que les délégations se trouvent encore à

l'Assemblée nationale et au ministère... Pourquoi cette panne ? Faut-il croire au brouillage volontaire ? En fait, les éléments d'explication ne faisant pas appel à la thèse du complot sont suffisamment nombreux pour écarter les allégations. Trois d'entre eux méritent d'être cités :

- l'esplanade des Invalides est connue des techniciens pour être, comme tous les lieux situés à proximité de la Tour Eiffel, une zone d'interférences et de perturbation des ondes, susceptibles de provoquer des phénomènes de brouillage rendant inaudibles les communications ;

- phénomène qui peut être accentué par un matériel qui n'est pas d'une haute technicité et d'une totale fiabilité, mais un matériel d'amateur, surtout lorsqu'il a été l'objet -et c'était le cas le 4 décembre- d'une utilisation intense depuis plusieurs heures ;

- on n'a garde d'oublier enfin que l'utilisation des talkies-walkies avait été un véritable fiasco le 27 novembre : or, il faut savoir que la totalité des postes calés sur les mêmes fréquences peut devenir inutilisable par suite d'une erreur de manipulation d'un seul des utilisateurs... Il est d'ailleurs établi qu'à plusieurs reprises dans la journée du 4 décembre, **les liaisons entre responsables étudiants**, rendues impossibles soit pour des problèmes techniques soit pour des erreurs de manipulation, **ont été établies en utilisant les liaisons radio de la police...** qui, elles-mêmes, ont parfois connu quelques problèmes...

Les casques remplacent les calots

Détail encore, mais suscitant une "atmosphère" que celui rapporté par Julien Dray : "Assouline confiera plus tard que traversant les cordons de CRS -fait significatif- il les verra enfiler leur casque. Coïncidence encore : à ce moment, débutent les affrontements avec la police. Les bandes qui stationnaient sur le quai d'Orsay entre le pont de la Concorde et le pont Alexandre III se mettent soudain à harceler les forces de l'ordre à coups de jets de pierres et de grenades" (1). Il est alors, rappelons-le, 20 h 15, et

(1) S.O.S. Génération - p. 121.

si les délégations ne sont pas encore parvenues au camion-sono pour rendre compte de leur mission, la foule qui stationne aux Invalides sait déjà depuis un quart d'heure que rien n'est sorti de ces entretiens.

L'événement rapporté par Julien Dray n'a en lui-même, à vrai dire, rien d'extraordinaire : quoi de plus normal pour les CRS que de revêtir leurs casques si des affrontements ont lieu et risquent de s'étendre ? C'est bien pourquoi l'intérêt de la notation est ailleurs : il est dans la coïncidence. Mais de quelle coïncidence s'agit-il exactement ? Une double coïncidence : entre le retour de la délégation et le début des affrontements ; entre la préparation au combat des forces de l'ordre et le harcèlement "soudain" des "bandes qui stationnaient sur le quai d'Orsay". Comme si la police savait que les harcèlements allaient avoir lieu et qu'elle devait s'y préparer...

Malheureusement pour les tenants de cette thèse, elle prend de singulières libertés avec la chronologie des faits. Il est établi -et la preuve en sera rapportée en détail- que les harcèlements ont commencé non pas à 20 h 15 mais très exactement... trois heures auparavant, sur le barrage situé au carrefour du quai d'Orsay et de la rue Esnault-Pelterie. Singulière coïncidence, dès lors...

Mais alors pourquoi les CRS ne revêtent-ils leur casque qu'à 20 h 15 ? La réponse est simple : c'est précisément en raison de la gravité des événements qui se déroulent depuis 17 h 15 **que les autorités du maintien de l'ordre ont demandé dès 19 h 15-19 h 20 aux responsables de la manifestation d'appeler à la dispersion : ceux-ci ont refusé d'y procéder tant que les délégations ne seront pas de retour.** Ils n'y procéderont d'ailleurs à aucun moment. Mais peu importe pour le moment ce point : l'essentiel ici est de noter que, dès 19 h 15, la situation réelle sur l'esplanade des Invalides était **parfaitement connue des organisateurs de la manifestation** et qu'ils avaient été placés, en toute connaissance de cause, en face de leurs responsabilités.

Une seule solution : la conspiration

Il faut dès lors une bonne dose d'aveuglement ou de mauvaise foi pour soutenir la thèse de l'agression policière.

Certains ne s'en privent pas pour autant: "L'agression policière" est un sous-titre du compte rendu de la journée du 4 décembre dans l'ouvrage de Daniel Gluckstein (1). D'autres estiment que "l'intervention des provocateurs à ce moment précis n'était pas un hasard"(2).

De nombreuses déclarations ou relations sont nettement moins catégoriques: elles ne contribuent pas moins à alimenter la thèse de l'agression. Une dépêche A.F.P. rapporte les propos suivants tenus par le Président de l'UNEF-ID, M. Philippe Darriulat, le 4 décembre au soir: "Au moment même où le ministère a refusé de répondre à la demande de retrait du projet Devaquet, la police chargeait les manifestants qui avaient fait toute la journée la démonstration du caractère pacifique de la manifestation".

L'explication la plus communément répandue des événements sera bien celle-ci: une charge sans motif d'une foule pacifique par les forces de l'ordre. "L'opération a été menée avec une violence inouïe"(3).

Sans motifs? Pas vraiment... "L'enchaînement des faits est trop évident pour qu'on puisse les supposer résultant de coïncidences" écrit Julien Dray (4), avant de fournir (5) l'explication suivante:

"C'est une conspiration: dès le matin, Monory et les services de Matignon accrédièrent l'idée d'un débordement de la coordination par certains de ses éléments... Plusieurs détails mis bout à bout permettent de mieux comprendre ce qui était, certes, une provocation. Mais du gouvernement. Ou, du moins, suscitée par une partie d'entre ses membres. Durant le défilé du 4, Matignon s'efforce d'en minimiser l'importance... D'évidence, durant l'après-midi, la décision a été prise de changer de tactique. De miser sur le durcissement du mouvement. D'où, d'ailleurs, l'étrange position des forces de l'ordre sur place. Elles ont été placées au contact direct des manifestants. Loin d'afficher une attitude débonnaire, elles sont déjà casquées. Sans possibilité de recul. Adossées aux grilles. Offertes directement à la confrontation. Tout pour en faire des cibles parfaites".

(1) "Qui dirige? Personne, on s'en charge nous-mêmes". Illustration des thèses du PCI - MPPT.

(2) "La lutte des étudiants et des lycéens - Novembre-décembre 1986. Une analyse marxiste". Peter SCHWARTZ et Jacqueline SIMON. Comité international de la Quatrième Internationale, p. 15. Cette brochure est publiée à Essen (R.F.A.) par GERVINUS VERLAG.

(3) Julien DRAY, p. 123.

(4) p. 121.

(5) p. 124.

Agression, provocation, conspiration... la cause est entendue. Un gouvernement vieux dans sa tête, qui "n'a pas compris, n'a pas voulu comprendre ou n'a pas pu comprendre la force du mouvement" et qui a délibérément joué la carte de la violence pour discréditer le mouvement aux yeux de l'opinion publique, dissocier la foule des meneurs... Analyse d'autant plus convaincue que des témoins -et quels témoins! des spécialistes du maintien de l'ordre!- ont remarqué de la part des autorités des inerties suspectes.

3. Des inerties suspectes

Le témoignage évoqué ici est celui de M. Jean-Pierre Maljean, secrétaire général du Syndicat national indépendant de la Police (SNIP-CRS), syndicat adhérent à la F.A.S.P. (Fédération autonome des syndicats de police), dirigée par M. Bernard Deleplace. Dans une lettre qu'il a adressée le lendemain même des événements au Ministre chargé de la Sécurité publique (1) -lettre publiée par la presse- Jean-Pierre Maljean s'interroge...

Une logistique bien assurée

.. "J'ai constaté, de visu", écrit-il, "qu'à l'angle de l'avenue de Tourville et du boulevard de la Tour Maubourg, sur le trottoir bordant les Invalides, un regroupement d'une cinquantaine de jeunes -dont l'âge n'excédait pas 25 ans- s'était formé; ceux-ci portaient des sacs remplis de battes de base-ball, de barres de fer, de manches de pioche, etc..., instruments ne servant absolument à rien dans une manifestation de ce type".

Ce témoignage sera précisé par la suite : il était à peu près 17 h lorsque la distribution a eu lieu ; elle s'effectuait à partir d'un véhicule jaune... Véhicule jaune ? Qui donc pouvait utiliser des véhicules aussi voyants à un tel endroit un tel jour ? La couleur jaune ayant pour certains joué un rôle éminent durant les manifestations, la commission a cherché à en savoir plus elle

(1) Le texte intégral de cette lettre est reproduit ci-après (annexe n° 7).

a découvert quelques éléments intéressants. Le lecteur pressé pourra se rendre directement "à la poursuite du camion jaune", page 249. Mais que l'on note tout de suite l'appréciation sur les "instruments ne servant absolument à rien dans une manifestation de ce type". Et que l'on se rappelle l'équipement, par exemple, du groupe action du service d'ordre étudiant...

Une mauvaise orientation ?

. "Puis, me rendant sur les lieux mêmes de la manifestation, alors que celle-ci se déroulait, j'ai été vivement étonné que l'on ait permis à la manifestation d'emprunter la partie droite de l'esplanade des Invalides, lui offrant ainsi le contact direct avec les forces de l'ordre et le Ministère des Affaires étrangères".

De quoi s'agit-il ? D'où vient l'étonnement du témoin ? Deux interprétations sont possibles :

- soit M. Maljean s'étonne de l'itinéraire emprunté par le défilé pour pénétrer sur l'esplanade des Invalides. Et il est de fait que l'itinéraire initial envisageait de le faire arriver par la partie droite de l'esplanade. Mais nous savons **que précisément l'itinéraire du cortège a été dévié par la partie gauche, seule "la nébuleuse" suivant l'itinéraire initial...**

Le témoin qui était présent sur les lieux -et précisément au moment même où le défilé pénétrait sur l'esplanade, et à l'endroit exact où il passait- n'a pas pu ne pas remarquer que l'immense majorité des manifestants empruntait non la partie droite mais la partie gauche de l'esplanade. Son étonnement ne peut donc venir de là ;

- soit M. Maljean s'étonne que les manifestants n'aient pas été isolés des bâtiments constituant le côté droit de l'esplanade. Mais alors pourquoi s'étonner que l'on ait "offert le contact direct avec les forces de l'ordre" car, comment aurait-on pu interdire aux manifestants d'occuper ainsi la partie droite des Invalides sinon en plaçant un cordon de forces de l'ordre longeant cette partie sur la totalité de son étendue ? On imagine la situation, et que les dénonciations d'une telle "provocation" n'auraient pas manqué ! L'irréalisme d'un tel dispositif saute aux yeux, même du profane, ce que les juristes appelleraient une "erreur manifeste". L'étonnement de M. Maljean ne peut donc pas décemment venir de là non plus. D'où vient-il alors ?

La provocation tranquille

Le troisième fait dénoncé par M. Maljean mérite également qu'on s'y arrête : il se situe dans un climat d'ensemble où s'échafaude la thèse de la complicité polices-provocateurs. Telle n'est certainement pas, bien entendu, l'intention du témoin. Mais le fait est que telle est la conclusion que certains lecteurs hâtifs de sa déclaration ont cru pouvoir en dégager. Que dit M. Maljean ?

"Au moment où la délégation de la coordination étudiante franchissait le barrage des gendarmes, rue de l'Université, j'ai vu un groupe d'individus -qui n'avaient absolument rien à voir avec les jeunes manifestants- pénétrer dans les rangs de ceux-ci, lesquels étaient situés entre le quai d'Orsay et l'angle de la rue de l'Université. Ce voyant, je me suis rendu à l'angle du quai d'Orsay, me doutant de ce qui allait se passer. J'ai vu des affrontements d'une rare violence entre les voyous, les services d'ordre étudiants et les Gendarmes Mobiles lesquels, je dois le souligner, ont été agressés et surpris par cette attaque déterminée".

La vigilance s'impose : M. Maljean ne dit absolument pas que le groupe d'individus est sorti des rangs des gendarmes. Toute interprétation allant dans ce sens serait évidemment erronée. Certains (1) ont néanmoins cru pouvoir faire le rapprochement, d'autant plus facilement qu'en fonction de la thèse des coïncidences complaisamment répandue, il n'y aurait là rien de surprenant : la délégation passe, les provocateurs se placent, et bientôt : la casse. Si bien qu'au retour des délégations, tout se passera comme voulu. On connaît la suite...

Génération spontanée, ce groupe d'individus ? Assez sûrs d'eux- mêmes pour traverser tranquillement les rangs des manifestants ? Assez identifiables pourtant pour qu'un observateur déclare qu'ils "n'avaient absolument rien à voir avec les jeunes manifestants" ? Aucune réponse satisfaisante n'a été fournie... La seule piste qui coïncide avec les événements que nous connaissons par ailleurs est la suivante : une fois le passage des délégations assuré, vers 18 h 30, une partie du S.O. étudiant, du S.O. étudiant musclé, s'est déplacé, à la demande des organisateurs, du barrage de la rue de l'Université au barrage du quai d'Orsay, où la situation s'était détériorée de façon alarmante. Le récit de M. Maljean retrouve ainsi sa cohérence : le groupe qu'il a vu était celui-ci. Il a cru qu'il n'avait rien à voir

(1) Exemple-type : un article publié dans "Le Monde" du 10 décembre 1986 : "M. Maljean affirme avoir également constaté la présence, dans la manifestation, d'un groupe de jeunes gens sortis des rangs des forces policières et qui, quelques instants plus tard, ont agressé le service d'ordre".

avec les jeunes manifestants en raison de son accoutrement, effectivement particulier... Et les violences dont il témoigne avaient bien lieu : c'est la raison pour laquelle le groupe avait été dirigé vers le quai d'Orsay. Mais non pas comme une force d'agression : **comme une force d'interposition.**

II. A LA RECHERCHE DES TEMPS PERDUS

L'examen des "nouveaux lieux communs" liés aux événements du 4 décembre le montre : la recherche de la vérité est particulièrement difficile. Beaucoup de témoignages, d'interprétations, d'insinuations se relativisent ou s'effondrent pour peu qu'on les analyse calmement, à fond. Une erreur est particulièrement répandue : **l'ignorance de la chronologie exacte, qui fait surgir des coïncidences là où il n'y a qu'enchaînement logique des faits.** "L'arasement du temps" est redoutable : il nourrit la polémique, suscite l'amalgame, brouille les perspectives. Il est le contraire d'une démarche objective. Après en avoir montré quelques conséquences, et démontré la fausseté des conclusions qu'il entraîne, **reste à reconstituer le déroulement réel des faits, à rendre au temps son épaisseur, à retrouver des moments qui, bien qu'essentiels, avaient disparu des récits polémiques.**

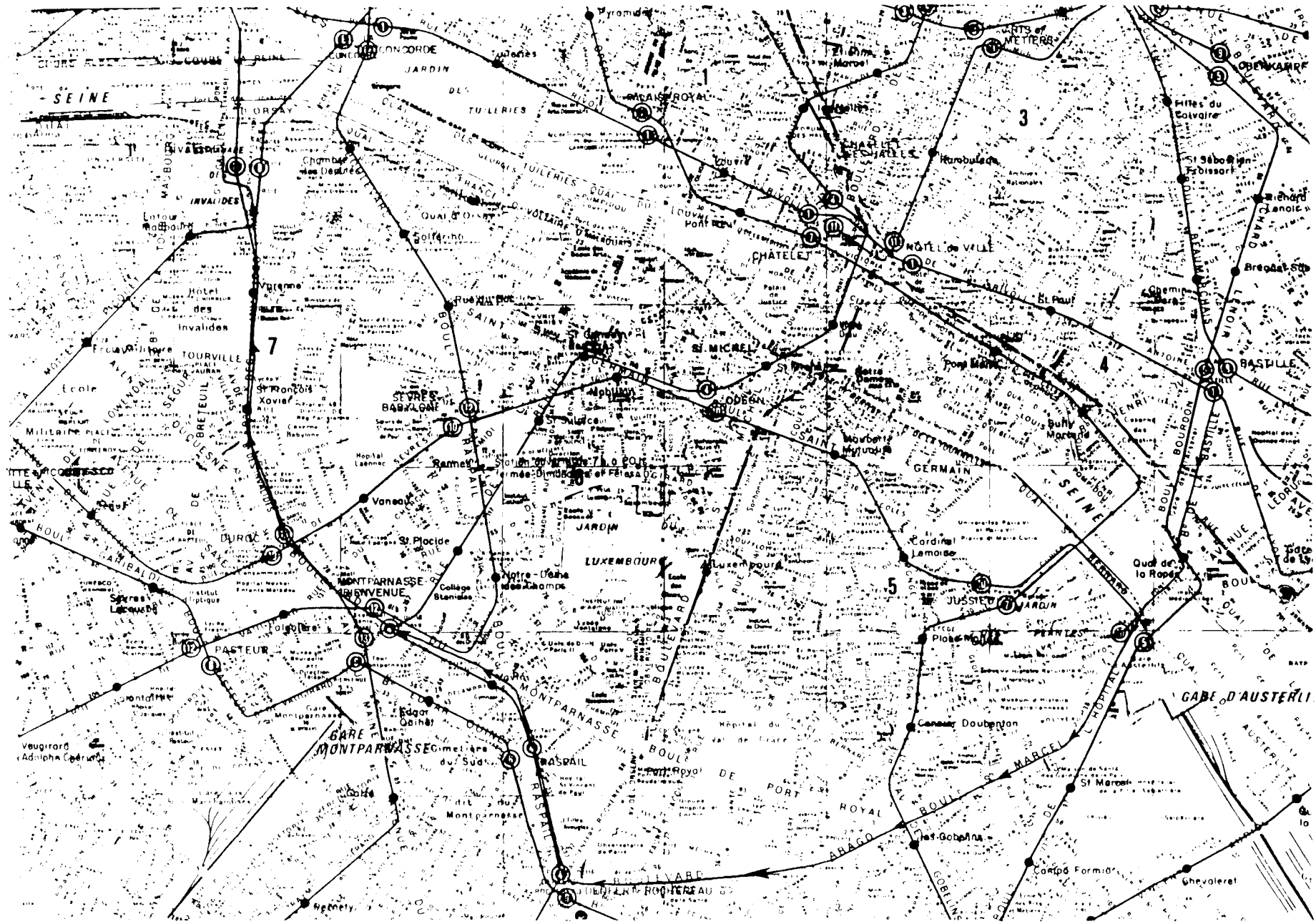
1. La préparation

Et pour commencer par le commencement, pourquoi ne pas souligner la parfaite identité de vues qui a régné entre les organisateurs de la manifestation et les responsables de la Préfecture de Police pour la préparation de cette manifestation ?

La déclaration

Les organisateurs de la manifestation que la commission a entendus se sont en effet tous félicités -le fait mérite d'être rapporté- de la qualité de l'accueil et des conseils qu'ils ont reçus de ces responsables lorsqu'ils se sont rendus à la Préfecture de Police le 2 décembre, pour déclarer la manifestation du 4. L'expérience du 27 novembre ayant porté ses fruits, il fut décidé en commun que l'itinéraire emprunté par le défilé serait plus long et le point de rassemblement au départ plus vaste : il fallait évidemment éviter qu'à nouveau certains manifestants, las d'attendre le moment de se mettre en marche, décident d'eux-mêmes de partir par des itinéraires non prévus vers le point de dispersion, la place des Invalides. Furent donc retenus en commun pour point de rassemblement et de départ la place de la Bastille et pour itinéraire les boulevards de la Bastille, de l'Hôpital, Saint-Marcel, Arago, puis, après la place Denfert-Rochereau, les boulevards Raspail, du Montparnasse et des Invalides, soit une longueur de 6 525 mètres, contre 4 750 le 27 novembre. Allongement de parcours qui s'avèrera en fait insuffisant, le nombre de manifestants ayant plus que doublé d'une manifestation à l'autre.

ITINERAIRE DE LA MANIFESTATION



Fallait-il interdire les Invalides ?

Mais un itinéraire n'est choisi qu'en fonction du point d'arrivée choisi. Et celui-ci a fait l'objet de nombreuses critiques : proche de trop nombreux points sensibles : l'Elysée, au-delà des ponts Alexandre III et des Invalides ; l'Assemblée nationale, si proche ; le quartier des ministères, tout à côté... N'était-ce pas tenter le diable que d'autoriser le défilé à parvenir jusqu'à l'esplanade des Invalides ? Les événements n'ont-ils pas démontré que ce fut une erreur ? Probable, mais... **pouvait-on faire autrement ?** Le dossier est le suivant :

- de quels pouvoirs dispose l'autorité administrative pour faire fléchir les organisateurs d'une manifestation qui ont déjà arrêté leur itinéraire ? La négociation ou l'interdiction. Interdire la manifestation prévue, pour ce motif, aurait sans nul doute été d'autant plus considéré comme une provocation du pouvoir que de nombreux précédents existent : le 27 novembre, bien sûr, mais aussi les manifestations de 1983... Il existe une certaine tradition des manifestations étudiantes aux Invalides. **Donc interdiction politiquement impossible ;**

- négociation alors... mais comment négocier puisque le but de la manifestation était l'envoi de délégations à l'Assemblée nationale et au ministère de l'Education ? La logique imposait l'esplanade des Invalides d'autant que -ne l'oublions pas- l'ambiance était à la fête. Sauf pour quelques extrémistes, dont l'action servira de révélateur et démontrera les risques du site. Mais qui peut affirmer que ces extrémistes n'auraient pas eu la même attitude et enclenché le même processus n'importe où, quel que soit le point d'arrivée de la manifestation ?

La coopération

Quelles que soient les discussions auxquelles le choix de l'esplanade des Invalides a pu donner lieu, elles n'ont pas altéré **la bonne entente entre organisateurs et autorités, ni empêché leur coopération durant la manifestation.** Bien que Philippe Campinchi ait signé au nom des organisateurs la

déclaration de la manifestation, déclarant notamment "disposer des moyens propres à en assurer le caractère pacifique et s'engager à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion", les autorités avaient jugé utile de lui proposer **l'assistance d'un commissaire et de deux officiers de paix**. Ces fonctionnaires resteront en liaison permanente avec les responsables de la manifestation, notamment Alain Bauer : ils les dépanneront à plusieurs reprises lorsque leurs moyens radios seront momentanément hors circuit ; ils les informeront de l'évolution des événements, les avertiront de la dégradation de la situation, les conseilleront... Un extrait de bandes radio - parmi beaucoup d'autres- pour illustrer ce climat :

TI 70	- Auriez-vous des renseignements à me communiquer sur des incidents qui se dérouleraient vers le boulevard Raspail, à l'intention des organisateurs? (il est alors 18 h 31).
TNZ 1	- Oui, ce sont des incidents mineurs qui ont été réglés qui se produisaient à Raspail-Montparnasse.
TI 70	- Bien reçu, il n'est pas nécessaire d'envoyer des renforts?
TNZ 1	- Négatif. Nous avons du monde sur ce point.
TI 70	- Bien reçu. Enfin, je parlais du service d'ordre manifestant.
TNZ 1	- Oui, c'était bien entendu comme ça.

Jusqu'à l'arrivée aux Invalides, la voiture d'Alain Bauer et celle du commissaire chargé d'assurer la liaison **progresseront d'ailleurs côte à côte** : ainsi, sera par exemple rapidement décidé et mis en place le changement d'itinéraire du cortège peu avant l'arrivée sur l'esplanade. La séparation des interlocuteurs n'aura lieu que vers 21 h 30. Après une poignée de mains...

La coopération ne s'est pas limitée à ces responsables. Elle a revêtu bien d'autres aspects : au barrage de la rue de l'Université, le S.O. étudiant désarme les éléments suspects ou excités et confie les gourdins, manches de pioche ou pavés aux unités qui forment le barrage... Le lieutenant qui tient le barrage

du quai d'Orsay prête un mégaphone aux membres du S.O. étudiant pour appeler au calme ; il récupère et protège un membre de ce S.O., casqué et armé d'un bâton, mais non revêtu d'un tee-shirt blanc, pris à partie par les provocateurs... Mais l'exemple le plus manifeste de cette coopération reste les tentatives répétées et courageuses du S.O. étudiant pour s'interposer entre les provocateurs et les unités du maintien de l'ordre, au barrage du quai d'Orsay : le détail de ces épisodes sera fourni. Il suffit de dire ici qu'hommage leur sera rendu par les responsables du maintien de l'ordre qui les ont vus en action.

Une légitime prévenance

Il est évident que cette coopération s'inscrivait parfaitement dans les consignes données par le Préfet de Police en vue de la manifestation du 4. Contrairement à ce que certains ont pu affirmer, des réunions préparatoires ont bel et bien été organisées, à différents niveaux, y compris celui des chefs d'unité, pour cette journée.

. Le 2 décembre, tous les chefs de service de la Direction de la Sécurité publique sont réunis par le Préfet de Police. Il leur expose qu'il est essentiel d'éviter l'incompréhension entre la police et la jeunesse, qui est la France de demain, que le problème posé est un problème politique -au sens noble du mot- et qu'il n'existe pas de solutions policières aux problèmes politiques. Ou alors dans des régimes politiques qui n'ont rien à voir avec celui de la France. Il importe de veiller à ce qu'une provocation ne vienne pas perturber le bon déroulement de la manifestation : le secteur de la rue d'Assas doit donc être particulièrement surveillé pour que ne se renouvellent pas des incidents du genre de ceux qui ont marqué le passage du défilé à ses abords le 27 novembre.

. Le 3 décembre, nouvelle réunion avec les responsables des divisions mises en place le lendemain. Quatre priorités sont dégagées :

- favoriser au maximum la concertation, la discussion, le dialogue avec les manifestants ;

- les aider, les conseiller dans la mise en place de leur service d'ordre ;
- tout faire pour éviter les risques de provocation ;
- ne jamais intervenir sans l'accord de la salle d'information et de commandement.

Concrètement, le respect de ces priorités commandait les options suivantes :

- une **mission purement défensive** pour les forces de l'ordre : protéger les bâtiments officiels, notamment ceux situés sur les lieux de la dispersion par des barrages statiques ;
- une **mission de surveillance**, dans les rues adjacentes à la progression du défilé, pour prévenir toute provocation.

Le dispositif de maintien de l'ordre

Pour assurer le bon déroulement de la manifestation, six divisions avaient été mises en place, composées d'effectifs de la sécurité publique, de CRS et d'escadrons de gendarmerie mobile. Au total, 2 835 hommes étaient mobilisés (1), se répartissant comme suit :

- 18 Compagnies républicaines de sécurité : 1 440 hommes ;
- 15 escadrons de Gendarmerie mobile : 1 125 hommes ;
- 4 compagnies et demie de la sécurité publique ; 270 hommes,

soit un chiffre global double de celui mis en place le 27 novembre.

Si les 5e et 6e divisions étaient en réserve, en revanche, les quatre autres avaient des missions précises, fonction de leur implantation géographique :

- la **première division** avait pour mission d'assurer le bon déroulement du défilé de la gare d'Austerlitz à Sèvres Babylone, en interdisant toute pénétration vers le quartier latin et **d'interdire toute sortie d'étudiants de la rue d'Assas**. Ce

(1) Durant toutes ces manifestations -notamment celles du 4, le dispositif de prévention antiterrorisme n'a jamais été allégé. Le ministère de l'Intérieur a toujours pris en compte ce risque supplémentaire. Les attentats de septembre n'étaient pas oubliés.

dernier périmètre faisait l'objet d'un bouclage particulier et permanent mobilisant à lui seul deux compagnies de CRS. Avec succès, si l'on en croit Libération (1) : "Les policiers ont réussi à faire de la rue d'Assas un véritable no man's land. N'importe qui peut y entrer, ou en sortir, mais à condition de le faire individuellement, et en laissant ses "armes" au vestiaire, ou plutôt à la fac. Bref, le G.U.D. veille (plus que jamais), mais la manif passe. Le silence est oppressant". "Le Monde" (2) explique ce calme en rendant compte d'une conférence de presse du G.U.D. "dans le sous-sol d'un café" : "Pas question pour nous d'attaquer la manif" affirment-ils. "Nous sommes nationalistes, pas briseurs de grèves. Nous sommes pour la sélection des élites, mais pas par l'argent. Nous ne voulons rien avoir à faire avec les syndicats barbouzards du genre UNI ou CELF, ces jaunes de Devaquet. Notre position, c'est Assas, point final". Et le journaliste qui rapporte ces propos de conclure : "Les "nationalistes" seront donc seulement privés de manifestation. Mais les plus excités se rattraperont le soir..." ;

- la **troisième division**, située sur la rive droite, doit assurer la protection de l'Élysée, du Ministère de l'Intérieur et du secteur Champs-Élysées ;

- la **quatrième division** a reçu une double mission : d'une part, assurer la protection de l'Hôtel de Ville, de l'Île de la Cité et éviter tout débordement des manifestants vers l'ouest, notamment lors du rassemblement pour éviter le fractionnement du cortège ; d'autre part, préparer le quadrillage du quartier latin dans l'hypothèse d'un retour des manifestants sur ce quartier ;

- la **deuxième division** devait assurer la protection du quartier des ministères. C'est donc elle qui avait en charge l'esplanade des Invalides. Le Pont des Invalides ainsi que le Pont Alexandre III, qui commandent le passage vers la rive droite, donc l'Élysée et le ministère de l'Intérieur, étaient bien entendu interdits d'accès. Sur le Pont Alexandre III, un dispositif barrepont, derrière lequel se trouvaient les unités, avait été mis en place. Des barrages étaient également établis au débouché de toutes les voies situées sur le côté droit des Invalides : quai d'Orsay, rue de l'Université, rue Saint-Dominique, rue de Grenelle. La totalité des voies situées au sud et à l'ouest de l'esplanade étaient libres d'accès afin de favoriser la dispersion

(1) 5 décembre 1986.

(2) 6 décembre 1986.

des manifestants. Dispositif parfaitement classique et de bon sens, mais malheureusement incompris de certains. Tel le journal Libération qui écrit, à propos du barrage du quai d'Orsay : "Bizarrement, ce sont les policiers, semble-t-il, qui ont élevé ce qu'il faut bien nommer une barricade, pour barrer les accès à la Chambre des Députés !" (1). Etonnant étonnement !

Enfin -initiative personnelle et intéressante d'un commissaire de police- un fonctionnaire avait été placé sur la **corniche du toit du ministère des Affaires étrangères**, situation privilégiée qui lui a permis d'observer le déroulement des événements dans leur globalité et dans le détail. Posté de midi à minuit et demi, muni de jumelles et d'un émetteur-récepteur, cet observateur a pu rendre compte en permanence à ses supérieurs de l'évolution de la situation sur l'esplanade des Invalides, et notamment observer les mouvements de certains groupes particulièrement décidés à en découdre avec les forces de l'ordre... et le S.O. étudiant.

En plus des six divisions mentionnées, une surveillance était assurée dans les gares SNCF et les stations de métro. Une observation aérienne était mise en place. Enfin, les **Renseignements Généraux** avaient mobilisé dix commissaires et 146 inspecteurs et enquêteurs afin de "contrôler" la manifestation, c'est-à-dire de déceler préventivement les auteurs de troubles déjà connus des services de police. Des auteurs de troubles qui leur ont, semble-t-il, largement échappé, malgré une vigilance certaine. Des auteurs de troubles qui vont se mettre à l'oeuvre très tôt...

2. L'agression

Incontestable, préméditée, dangereuse... et réussie : les conclusions sont nettes. Quelle démarche et quels éléments pour un jugement aussi assuré ? Une démarche simple : le respect de la chronologie ; la confrontation des dépositions ; le souci du détail ; la redondance des questions. Des éléments nombreux, et

(1) Libération, 5 décembre 1986.

fiables, ou rendus fiables par les recoupements : les bandes radios de la préfecture de police ; les compte-rendus de missions ; les auditions dans le secret du huis-clos ; la liberté du débat ; les témoignages des acteurs, des spectateurs ; les vérifications. Une masse énorme de faits, de laquelle il faut extraire l'essentiel. Pour la clarté de l'exposé, une chronologie s'impose, brute mais éloquente. Divisée en trois phases :

- du départ du cortège à son arrivée sur l'esplanade ;
- de l'arrivée du cortège au retour des délégations ;
- après....

PREMIERE PHASE : Un cheminement difficile mais serein : de la Bastille aux Invalides :

- 11 h 40 Le commissaire chargé d'assister les organisateurs de la manifestation (indicatif TI 70) arrive place de la Bastille. Il les rejoint dans les minutes qui suivent, quai de la Rapée.
- 12 h 42 Léger incident quai de la Rapée/Ledru-Rollin : un véhicule suivant la manifestation a forcé deux barrages. Un manifestant est légèrement blessé.
- 13 h 00 100 étudiants du service d'ordre, casqués, vêtus de maillots blancs et armés de manches de pioche prennent position rive gauche, face au Jardin des Plantes. Ils ont pour mission d'assurer le passage du cortège sur le pont d'Austerlitz : souvenir d'une précédente "manifestation où des forces d'extrême droit avaient bloqué le pont".
- 13 h 30 Pour faciliter l'intégration des groupes qui arrivent dans le cortège, il est demandé à la tête de celui-ci d'avancer.
- 14 h 07 Départ réel du cortège... avec sept minutes de retard seulement sur l'horaire prévu. Bel exploit !
- 14 h 15 Le cortège s'engage sur le pont d'Austerlitz. Une fois celui-ci franchi, il a de très grosses difficultés pour avancer, de nombreux manifestants stationnant sur le boulevard de l'Hôpital en attendant leur intégration dans le défilé.

- 14 h 40 Le service de sécurité progresse par petits bonds en courant pour se frayer un passage dans la foule et permettre l'avancée du cortège.
- 14 h 45 Deux incidents sont signalés. Après échange d'informations entre les organisateurs et la Préfecture, il s'avère que ces bruits sont sans fondement. Rumeurs...
- 14 h 52 La tête du cortège est bloquée boulevard Arago. TI 70 s'inquiète de la présence devant le cortège de 1 500 à 2 000 manifestants. "La nébuleuse" déjà... Curieux...
- 14 h 55 Le cortège redémarre. Un espace de 300 mètres environ sépare la tête du cortège du groupe indéterminé qui se trouve devant lui.
- 15 h 00 **Les organisateurs et TI 70 se mettent d'accord pour modifier l'itinéraire du cortège à l'approche des Invalides.**
- 15 h 07 Le cortège est à nouveau arrêté quelques dizaines de mètres avant la rue Broca.
- 15 h 11 Devant la prison de la Santé, environ 40 personnes, âgées d'une quarantaine d'années, casquées et armées... Il s'agit de membres du service de sécurité de la manifestation...
- 15 h 17 TI 70 signale à nouveau des éléments suspects... Mais il s'agit également de membres du service de sécurité... Difficile, décidément, de savoir qui est qui...
- 15 H 33 TI 70 annonce que le cortège est bloqué à la hauteur de la rue de la Santé. "Service de sécurité de plus en plus débordé".
- 15 h 48 Le cortège atteint la place Denfert-Rochereau, sur laquelle stationne un groupe important de manifestants qui entravent sa progression, puis s'intègrent.
- 15 h 49 Plusieurs milliers de manifestants encombrant entièrement le boulevard Raspail. Le service d'ordre spécial des organisateurs intervient pour les éparpiller sur les trottoirs.
- 15 h 53 La tête du cortège est à la hauteur de la rue Boissonnade. **Le S.O. étudiant doit sans arrêt charger pour permettre au cortège d'avancer.**

- Cela dure jusqu'à la place du 18 juin (Tour Montparnasse). Puis à chaque nouveau blocage...
- 16 h 11 Interpellation de deux porteurs de grenades lacrymogènes et de matraques au carrefour Observatoire/Montparnasse.
- 16 h 15 TI 85 signale que dix individus casqués et armés de barres de fer s'engagent dans la rue de Rennes. Interpellation d'un individu porteur d'un pistolet à grenailles. Après vérification, les dix individus font partie du S.O. étudiant. Décidément...
- 16 h 20 Cortège bloqué à la hauteur de la rue d'Alençon.
- 16 h 25 TI 85 annonce : "Autour place 18 juin, petits groupes de 4 à 5 individus armés de barres de fer qui sont plutôt du camp adverse. Difficulté à les interpellier".
- 16 h 28 Toujours TI 85 : "Groupe de 100 individus armés de barres de fer s'engage rue de Sèvres en direction du square Boucicaut". TNZ 1 lui répond : "TI 275 sur place. Apparemment, ce sont des membres du S.O.". Puis le confirme.
- 16 h 37 "Ancien ministre de la Culture avec 10 députés socialistes au contact de la manifestation à Université/Constantine". Le cortège, lui, est bloqué rue Oudinot.
- 16 h 40 Interpellation de "6 personnes de la Faculté d'Assas. Ils sont équipés". Et mis à la disposition de la police judiciaire...
- 16 h 43 De TNZ 1 (1), à tous : "Procédez à des rondes et patrouilles dans vos secteurs, soyez très vigilants et interpelliez tout individu qui vous paraîtrait suspect... Montrez-vous très actifs".
- 16 h 46 **La déviation d'itinéraire se réalise** : la nébuleuse se dirige boulevard des Invalides et le cortège s'engage avenue de Villars.

(1) TNZ 1 est le responsable de l'ordre public sur Paris, par délégation du préfet de police. Il siège en permanence au PC central de la préfecture de police.

- 16 h 52 TI 70 rend compte de l'opération et signale que "le service d'ordre "particulier" est parti, lui, sur les Invalides pour entraîner la foule derrière et ce service d'ordre va nous rejoindre par Tourville, ou directement nous rejoindre aux Invalides. Alors j'attire l'attention des effectifs sur la tenue de ces gens. Jusqu'à maintenant, tout s'est bien passé, mais ils sont assez curieux".
- 17 h 15 La tête du cortège est arrivée place des Invalides. TNZ 1 demande "que les organisateurs mettent une voiture avec haut parleur éventuellement à proximité de la place Santiago du Chili afin que les arrivants s'étalent éventuellement vers la place de l'École militaire et le Champ de Mars".
- La queue de la manifestation a quitté depuis une quinzaine de minutes la place de la Bastille.
- 17 h 16 Le barrage situé quai d'Orsay "recevrait quant à présent quelques bouteilles; nous aurions quelques manifestants sur les toits du ministère des Affaires étrangères".
- Il est demandé à TI 70 d'en informer les organisateurs.

DEUXIEME PHASE : L'escalade : de 17 h 15 à 20 h 15

Petit lexique à l'usage du lecteur

Tous les lecteurs ne sont pas des familiers du scanner et de l'écoute attentive des communications de la Préfecture de Police... Un code- succinct- peut leur être utile : Le voici :

- | | |
|-----------------|---|
| TI 70 | Commissaire chargé de la liaison avec les organisateurs du cortège. Se trouve en tête du défilé puis, sur l'Esplanade, navigue beaucoup du Quai d'Orsay au camion-sono. |
| TK 70 | idem - mais en queue de cortège |
| TO 70 A | idem - au milieu du cortège cette fois. |
| TNZ1 et TI 60 | sont à la salle de commandement de la Préfecture de Police. |
| TI 26 et TI 80 | Commissaires en charge du barrage Orsay |
| TI 07 et TI 14 | Commissaires en charge du barrage Université |
| TI 16 et TI 08A | sont au Pont Alexandre III |
| TI 04 et TI 11 | sont les commissaires qui établiront une ligne du Pont Alexandre III au coin de la rue Esnault Pelterie |
| TI 86 | Responsable de la deuxième division (secteur des Invalides) |

17 h 15 Face à l'hostilité croissante d'un groupe de manifestants qui se trouvent devant le barrage du quai d'Orsay, les responsables de celui-ci décident de le renforcer en mettant en place leurs véhicules. Du jet de pièces de monnaie, on était passé aux injures, puis aux jets de bouteilles en plastique puis en verre... La solidité du double barrièrage, renforcé de jambes de force, mis en place dès 14 h 30, est testée par les manifestants.

Sur le toit aussi

A deux reprises (17 h 16 puis 18 h 07), des manifestants parviennent à monter sur le toit du petit bâtiment des Affaires étrangères qui se trouve au coin du Quai d'Orsay et de la rue Esnault-Pelterie. Ils en sont délogés sans aucun incident par des moniteurs de l'Ecole nationale de la Police de Paris et des éléments de la 6e Compagnie de district.

17 h 25 Une ambulance vide se présente devant le barrage, signaux lumineux allumés. TI 26 -qui a la responsabilité du barrage- après avoir informé ses supérieurs, refuse de démanteler son barrage. A peu près au même moment, arrivent des individus casqués, le visage masqué par un foulard et armés de bâtons et de manches de pioches. Le barrièrage est ébranlé par les manifestants.

17 h 35 TI 26 accorde l'emploi du fourgon à eau en cas de franchissement des barrières.

Une pression extrêmement forte s'exerce sur le barrage. Les manifestants détruisent le double barrièrage et lancent les barrières sur les forces de l'ordre ou les utilisent comme béliers contre les

gendarmes mobiles. Des pierres sont également lancées sur eux. L'équipe légère d'intervention (E.L.I.) de l'escadron doit effectuer plusieurs mini-charges pour récupérer les barrières non encore utilisées comme projectiles.

17 h 40 TI 70 se rend sur place avec les organisateurs pour essayer de rétablir l'ordre.

Violente poussée des manifestants. Le barrage est contraint de reculer contre les véhicules. **Le canon à eau entre en action à la demande également du S.O. étudiant.** Echange de coups violents. Les premiers gros projectiles provenant du chantier de l'aérogare des Invalides sont jetés sur les gendarmes.

17 h 45 Tentative de pénétration en force des manifestants. Quelques blessés de part et d'autre. Bond offensif de l'unité pour se rétablir au niveau de la rue Esnault-Pelterie.

17 h 50 - 18 h 00

Le S.O. étudiant a réussi à créer un vide d'une quinzaine de mètres entre le barrage et les agresseurs. Apparition du premier engin incendiaire.

18 h 15 Des affrontements opposent provocateurs et membres du S.O. étudiant. L'un d'eux est recueilli par les gendarmes. Usage de gaz lacrymogène, mais pas de la part des forces de l'ordre... **Le S.O. étudiant est au bord de la rupture.**

Le S.P.S.M. (service de protection et de sécurité du métro) signale des dispersions importantes de manifestants par le métro.

TI 70 annonce **qu'Alain Bauer "est en train de rameuter un service d'ordre plus musclé et il va les prendre sur les arrières"**. Il demande à la salle de commandement d'"avertir le service d'ordre qui est à Esnault-Pelterie **qu'il va y avoir des charges du S.O. étudiant pour dégager la place"**. La salle lui demande d'intervenir pour "faire commencer un peu de musique ou de spectacle avec le camion de manière à attirer l'attention et dégager un peu la pression sur Esnault-Pelterie".

18 h 40 **Nouvelle poussée, très forte, sur le barrage. Nouvel usage du canon à eau.** TI 70 signale qu'il y a

- "100 à 150 irréductibles devant le barrage ; il ne faudrait qu'une charge de nos services mais, malheureusement, c'est irréalisable pour l'instant... Je crois que psychologiquement, ce serait très mauvais. Les orateurs parlent déjà de provocations policières et ce serait mal venu. **Je crois qu'il faut malheureusement supporter encore**".
- 18 h 45 "100 à 150 personnes actives, mais nous avons évidemment 300, 400, 500 sympathisants derrière, qui vont d'un côté ou de l'autre".
- 18 h 48 **Mot d'ordre à la sono : "Tous à l'Assemblée nationale"**. Les manifestants refluent vers TI 26.
- 18 h 55 **Dépavage** de la rue Esnault-Pelterie. Jets de pavés à la hauteur de la tête et des jambes. **Premiers blessés sérieux**, évacués par ambulance, chez les forces de l'ordre. TI 70 communique: "Techniquement, je ne vois aucune solution, car maintenant ce sont des lycéens qui rentrent sur l'esplanade et qui vont évidemment s'agglutiner derrière".
- Emploi de gaz lacrymogènes... par les manifestants.
- 19 h 05 **Violences de plus en plus graves** sur le barrage. **Projectiles de plus en plus dangereux** : tirs de billes d'acier avec des frondes posées en appui sur l'avant-bras, tirs de cubes d'acier d'environ 4 centimètres de côté, usage intensif de piles électriques comme projectiles, pavés de bois munis de clous sans tête...
- 19 h 11 Tirs à bout portant avec billes d'acier.
- 19 h 15 Le noyau des excités a sensiblement grossi : 1 000 à 1 500 maintenant.
- "Le service d'ordre des manifestants vient de se retirer. Il ne tient plus, il a trop de blessés"**.
- Message de la salle (TI 60): "TI 70, demandez aux responsables du service d'ordre de la manifestation d'inviter les gens normaux à s'écarter de l'endroit où se trouve ce groupe qui attaque le barrage de manière à ce que l'on puisse l'isoler du groupe normal, pour permettre une éventuelle intervention sur les arrières".

- 19 h 16 Idem : que TI 70 "indique aux responsables que compte tenu de la tournure, ils invitent les gens à se disperser, **qu'ils appellent à la dispersion**".
- 19 h 19 Idem : "Vous mettez les organisateurs devant leurs responsabilités, TI 70, et vous les invitez à demander aux gens de se disperser".
- TI 70 : "J'ai informé les organisateurs de demander la dispersion, mais dans la mesure où leur délégation est reçue depuis quelques instants, **ils ne souhaitent pas dans l'immédiat prononcer la dispersion**. Donc, je les mets devant leurs responsabilités".
- TI 60 : "Affirmatif. Ce sont eux qui ont mis les gens sur la voie publique. Ils ont un service d'ordre. Il y a des incidents. Alors, tout au moins qu'ils invitent les gens à s'écarter du point sensible".
- 19 h 26 La queue du cortège se trouve place du 18 juin. Mais il y a des dispersions au fur et à mesure qu'elle progresse.
- 19 h 30 **Nouvelle intervention du S.O. étudiant** : les manifestants reculent de 5 à 6 mètres devant le barrage...
- 19 h 40 ... mais reprennent très vite l'offensive : jets de pierres, de pavés, de bouteilles, tirs de frondes. Nombreux blessés de part et d'autre car **les agresseurs viennent par vagues au contact, au corps à corps**.
L'arrière de l'esplanade des Invalides est pratiquement dégagé de manifestants jusqu'à hauteur de l'avenue du Maréchal Galliéni.
- 19 h 43 TI 70 : "J'ai essayé de prendre contact avec le premier responsable du groupement, que vous connaissez. Dans l'immédiat, il n'appelle pas à la dispersion car il attend le retour de la délégation".
- TI 60 : "Vous l'avez bien informé de l'intervention de manière que ça ne provoque pas des remous ?"
- TI 70 : "Affirmatif. On a essayé de combiner ça avec le S.O qui reste. **Mais on peut dire maintenant qu'il n'y a plus d'organisation solide**".
- 19 h 55 TI 86 : "Je viens de demander à TI 04 de me faire une action latérale. Il va la faire derrière le service d'ordre,

- le peu de service d'ordre des manifestants qu'il a pu trouver".
- 20 h 04 TI 70 : "Je vous confirme qu'on essaie de mettre des barrages mais actuellement les responsables viennent de me contacter pour me dire que toutes les réponses étaient négatives à leurs demandes. Ils allaient donc demander la dispersion mais ne répondaient absolument plus de rien après".
- 20 h 07 TC 86 : "Le dépavage continue ; jets de billes d'acier ; jets de pavés".
- 20 h 08 TI 86 : "Dépavage de la rue Esnault-Pelterie, projections de plus en plus nombreuses sur l'escadron... Il va falloir, à la demande des effectifs gendarmerie, se dégager du barrage à Esnault-Pelterie par quelques jets de lacrymogènes et je demande donc dans quelques minutes votre feu vert sur ce point si les jets s'accroissent".
- TI 60 : "Message reçu. Je vous donne ces instructions. Attente quelques instants".
- 20 h 10 TC 86 : "A TI 26, la situation devient intenable".
- TI 60 : "Vous faites dégager, 86, mais vous limitez l'intervention".
- (Voix off : "Je demande une action conjointe à TI 04 ; - à la grenade").
- Bien évidemment, juste les moyens nécessaires pour intervention".
- 20 h 11 TI 60 : "Vous demandez à TI 11 de monter avec son escadron pont Alexandre III même manoeuvre que pour TI 04 ; et TI 11 vient appuyer l'action de TI 04".
- 20 h 12 TI 86 : "De notre surveillance en surplomb, nous remarquons que l'on continue à dépaver et l'on prépare du matériel incendiaire".
- 20 h 13 TNZ 1 : "Oui, vous faites intervenir TI 04 et TI 11 conjointement et les gens sur les barrages peuvent également les aider pour avancer et dégager la pression".
- TI 86 : "On ne peut pas avancer trop loin, on dégagerait le quai d'Orsay".

20 h 15 **Les deux délégations qui s'étaient rendues à l'Assemblée nationale et au ministère de l'Éducation nationale franchissent le barrage de la rue de l'Université pour rejoindre l'esplanade des Invalides. C'est à ce moment précis que selon tous les récits présentés dans les "nouveaux lieux communs", auraient commencé les affrontements : à la lecture de ce qui précède, on mesure l'erreur...**

Troisième phase : Après...

Il est essentiel de lire le compte-rendu des échanges radio pour avoir une idée précise des événements. Afin cependant de ne pas rompre le récit, ni de l'alourdir, ce compte-rendu figure en annexe (1), seul un résumé de la suite des opérations étant ici inséré :

Les manoeuvres de dégagement

Données techniques

. Agression violente du barrage Quai d'Orsay : donc agresseurs localisés.

. foule dense sur l'Esplanade. Deux risques : mouvements de panique ; "solidariser" agresseurs et spectateurs.

. nécessité de se prémunir contre un reflux des agresseurs contre les autres barrages : donc préparer une action conjointe partant à la fois du Nord (Pont-Alexandre III) et du Sud (rue de Constantine).

(1) Annexe n° 5

. éviter le contact : donc décongestionner la place soit par appel à la dispersion soit par tirs de grenades lacrymogènes.

. n'intervenir évidemment qu'en unités constituées.

Les phases de la manœuvre

. Préparation

19 h 10 Constitution d'un groupement de deux CRS (TI 04) pour effectuer un mouvement à partir du Pont Alexandre III

19 h 15 Retrait du S.O étudiant au Quai d'Orsay. Trop de blessés.

TI 60 : appel à la dispersion nécessaire ; prêt d'un mégaphone au S.O pour expliquer la manœuvre et faire replier les spectateurs.

. Première tentative

19 h 20 TI 04 sur le pont. Prêt à sortir.

19 h 30 Intervention de TI 04 : tente de prendre position entre le pont et le barrage du quai d'Orsay pour soulager celui-ci.

19 h 45 devant la violence des agressions et le risque d'être encerclé par une foule hostile, TI 04 se replie vers le pont.

. Deuxième tentative

20 h 10 Tir de grenades lacrymogènes pour décongestionner la place.

20 h 15 TI 04, renforcé par TI 11, parvient à établir un cordon du Pont Alexandre III au ministère des Affaires étrangères

- 20 h 30 Parallèlement, avancée de TI 06 et TI 15 dans les rues de Constantine et Esnault-Pelterie. Les agresseurs se replient en partie sur le toit de l'aérogare des Invalides, d'où ils bombardent les forces de l'ordre. De nombreux groupes de manifestants quittent l'Esplanade.
- 21 h 00 Intervention à l'aérogare des Invalides (TI 33). Reflux des gaz lacrymogènes sur les unités qui tiennent le Pont Alexandre III.

. Nouvelle agression

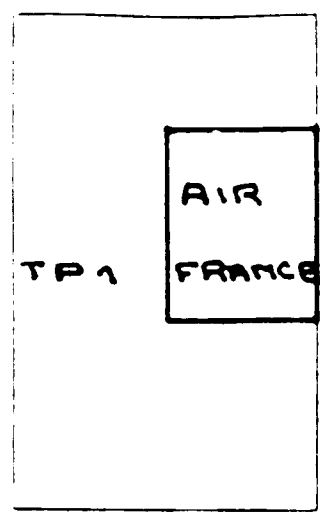
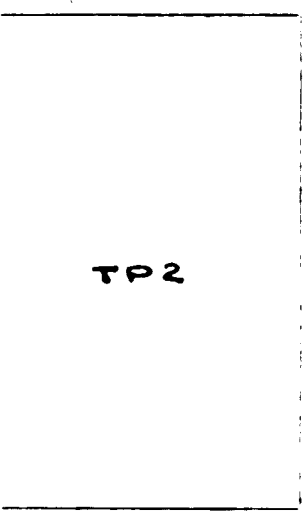
- 21 h 30 Il reste environ 5 000 manifestants sur l'Esplanade
- 21 h 40 Groupe compact, le visage masqué, apparemment décidé, se dirige vers le pont.
- 21 h 54 Véhicule des forces de l'ordre en feu sur le pont.
- 21 h 58 Démantèlement du barre-pont par les manifestants. Deuxième véhicule en feu.
- 22 h 02 Le barrage est enfoncé
- 22 h 05 Tirs de grenades lacrymogènes pour dégager le barrage
- 22 h 25 Avancée conjuguée de TI 11 et TI 08A pour repousser les agresseurs. Puis poursuite du mouvement
- 22 h 40 Esplanade entièrement dégagée.

de Espagne
22h

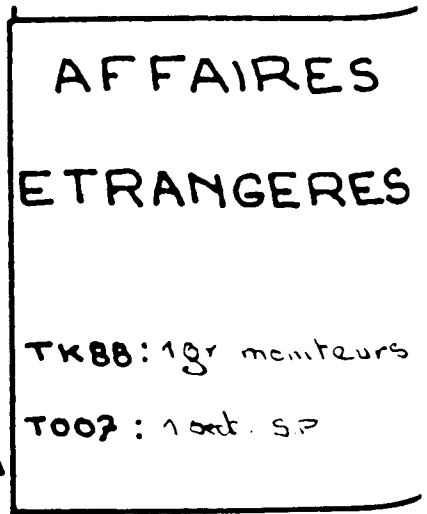
T112
T111

3
19

1
20 T174



RUE ESMAULT PEL



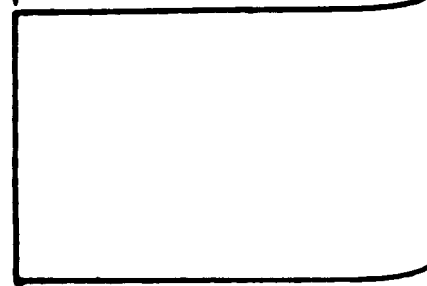
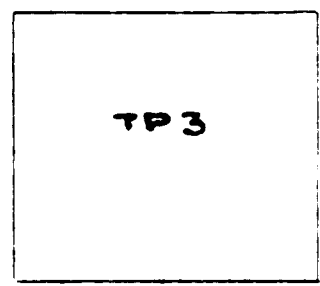
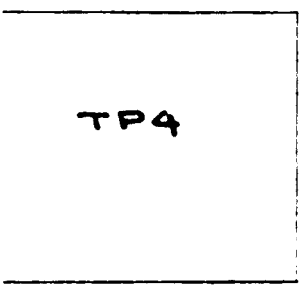
T106
2

T102

T1275
31CIA

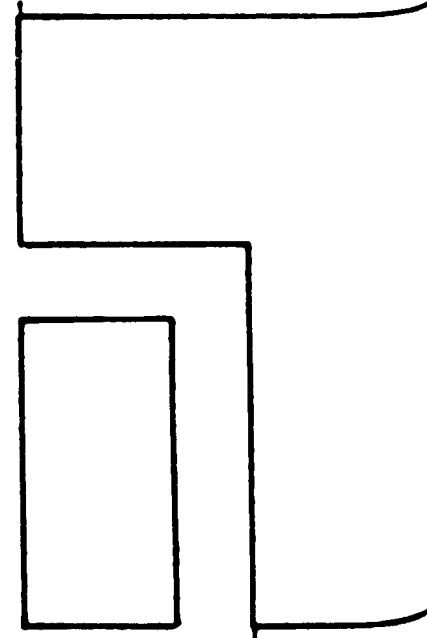
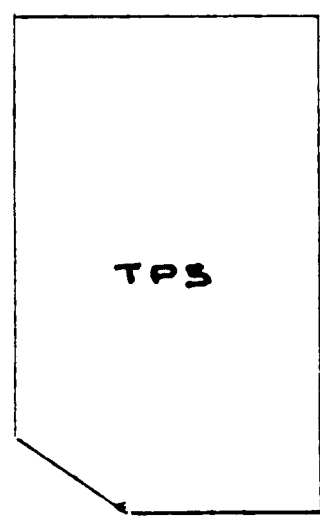
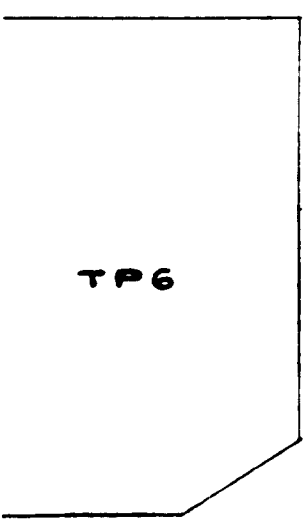
RUE DE L'UNIVERSITE

T114



RUE ST DOMINIQUE

T127
n°35



T115
16

T188
n°35
RUE DE GRENNELLE

Quatrième phase... et premier bilan

Brièvement, sous forme de notes, quelques conclusions s'imposent. Elles suscitent des interrogations de fond : la question ne sera pas éludée, mais traitée ensuite. Pour l'instant, **les constats d'évidence**, après la lecture des bandes et le rappel de la chronologie.

. Une préméditation manifeste.

Plusieurs éléments permettent de l'affirmer. **L'horaire** : les agressions, légères puis de plus en plus violentes, ont commencé dès avant l'arrivée de la tête de la manifestation. Abscès de fixation sur le barrage du quai d'Orsay : les manifestants pacifiques vont s'y rendre, de plus en plus nombreux, compliquant la tâche des forces de l'ordre et du S.O. étudiant. D'autant que la sono, très peu de temps après que la tête de la manifestation ait été stabilisée à une centaine de mètres du barrage par le S.O. étudiant, a lancé pour la première fois le mot d'ordre : "A l'Assemblée nationale". Un mouvement tournant s'amplifie, qui contourne la tête de la manifestation par la gauche, puis envahit l'espace encore libre. Dans cette masse, un détonateur : les provocateurs. Processus classique.

Le matériel ensuite : des frondes, des billes d'acier, des cubes d'acier, des pavés de bois munis de clous sans tête, des piles électriques par dizaines et par dizaines, un provocateur muni d'un pistolet, que l'on voit sur certaines photos, des bombes lacrymogènes et même des bombes de solvants, très efficaces pour rendre opaques les bulles en plastique des casques des membres des forces de l'ordre et les pousser à relever la visière : pourquoi se promener avec tout cet attirail, sinon par préméditation ?

La tactique enfin, ou plutôt les techniques :

- la première est classique : sortir au devant de la masse des manifestants, viser et tirer avec une fronde. Puis se replier dans la foule. Observation curieuse : **les trois officiers qui donnaient des ordres sur le barrage du quai d'Orsay ont été blessés alors**

qu'ils sont très près, certes, mais en deuxième ligne. Coïncidence ? En tout cas, le résultat de tirs bien ajustés, par des gens bien entraînés ;

- la seconde technique est nouvelle. En France, du moins, car certains pays étrangers la connaissent déjà : **trois à quatre rangs de manifestants, sans aucune protection ni la moindre agressivité, mais levant les bras en l'air, viennent au contact des forces de l'ordre.** A l'abri, derrière ces rangs pacifiques, des individus actifs qui projettent des pavés, ou d'autres objets assez lourds. En procédant par flux et reflux, par vagues successives, ce procédé paralyse totalement les forces de l'ordre. Comment mettre en place cette technique et coordonner les rangs de manifestants, en l'absence de mots d'ordre, ou du moins de la présence de quelques meneurs, entraînés à cette coordination ?

- la troisième technique, révélant une bonne synchronisation, a été observée aux abords de l'aérogare des Invalides, lors des opérations de dégagement et de l'établissement d'un cordon des forces de l'ordre partant du pont Alexandre III pour aboutir au ministère des Affaires étrangères. Les éléments décidés ne se dispersent pas : ils manoeuvrent, se replient dans les fossés des Invalides, par groupes de dix ou quinze, puis repartent à l'attaque. Même scénario à l'aérogare : une avancée des forces de l'ordre entraîne le repli des agresseurs dans le bâtiment ; d'autres bombardent du toit les CRS et gendarmes ; lorsque ceux-ci reculent, nouvelle sortie de l'aérogare. Si ce n'est l'indice d'une préméditation, c'est pour le moins l'indice d'esprits bien décidés !

. Des blessés en nombre important.

François RIGAL, 21 ans, étudiant en géographie à Brest : un oeil perdu. Patrick BERTHET, 28 ans, postier : une main arrachée. Jérôme DUVAL, 18 ans, lycéen : boîte crânienne enfoncée...

L'Assistance publique, d'après les éléments en sa possession, recense pour la journée du 4 décembre, 90 blessés dont 11 souffrant de blessures nécessitant une hospitalisation. Chiffres qu'il faut bien entendu retenir avec toutes les considérations d'usage. **Un grand nombre de ces blessés sont - il est intéressant de le noter- des membres du S.O. étudiant, blessés par les provocateurs qu'ils tentaient de neutraliser.**

D'autres blessés du S.O. ne figurent certainement pas dans ce total : blessures trop légères certes, mais blessures ou contusions tout de même : **les neuf dixièmes du groupe action du S.O étudiant auront été mis à mal par les provocateurs...** L'ont-ils été également lors de la manœuvre de dégagement exercée par les forces de l'ordre ? Certains ont en effet prétendu avoir été surpris par cette manœuvre provenant du Pont Alexandre III et non du barrage du Quai d'Orsay, comme ils le pensaient. Bien qu'on ne puisse exclure qu'effectivement certains membres du S.O aient été surpris et victimes de cette opération, deux éléments incitent à répondre négativement : les responsables du S.O avaient été avertis de la manœuvre par les responsables des forces de l'ordre ; et surtout le S.O encore sur place était quasiment réduit à néant, tant, précisément, les provocateurs avaient agressé ses membres...

Du côté des forces de l'ordre, le bilan est également lourd : 254 blessés au total, soit près d'un dixième des forces engagées... 138 CRS, 99 gendarmes et 17 membres des compagnies d'intervention de la sécurité publique. Fait particulièrement révélateur : l'escadron de TI 26, au barrage Orsay, compte 41 blessés pour un effectif de 75 hommes ; celui de TI 80, son voisin de barrage, en compte 23... Sur ce même barrage sont encore blessés 21 autres gendarmes appartenant à deux autres escadrons. Au total 85 blessés (1) pour le seul barrage du quai d'Orsay alors même -et l'observation est capitale pour l'appréciation des faits- que ces forces ne sont pas engagées dans une quelconque manœuvre tant soit peu offensive, mais se trouvent au contraire en position purement statique. Peut-on douter d'une agression violente contre les forces de l'ordre alors même que ces faits se situent avant la manœuvre engagée par TI 04 et TI 11 à partir du Pont Alexandre III à 20 h 10 ? Peut-on douter d'une provocation délibérée à l'encontre des forces de l'ordre ?

(1) Dont quatre atteints de traumatisme crânien avec perte de connaissance...

A propos des tirs tendus...

Les textes

. **Circulaire du 13 février 1969** : "Il va de soi que le tir direct tendu avec le fusil est à proscrire parce que dangereux. Il ne saurait être justifié que très exceptionnellement, dans le cas, par exemple, où le personnel subirait des violences fort graves, ou ne pourrait défendre autrement le terrain occupé ou les postes dont il a la garde".

. Règlement des C.R.S. :

Art. 46

Lancements au fusil lance-grenades

Les grenades sont lancées dans les mêmes conditions que ci- dessus (à la main), selon un angle de projection invariable pour chaque type d'engins (30° pour les grenades persistantes - 45° pour les grenades fugaces).

Cependant, lorsque les dimensions de l'objectif et la différence de site sont telles que le lancement précis par trajectoire courbe se révélerait impossible et seulement dans les cas où il est nécessaire de faire cesser une résistance dangereuse opposée à partir d'un réduit, le chef d'unité pourra décider de faire procéder au lancement en trajectoire tendue par dérogation exceptionnelle. Celle-ci cessera d'avoir effet à partir du moment où une grenade aura pénétré dans le réduit. Il est interdit de viser directement les individus faisant acte de résistance.

Le débat

. De nombreuses accusations ont été portées. Citons :

- **Le Monde** (6 décembre 1986) : "Dans les rangs des CRS, on entend le mot d'ordre "Tir tendu!". Les fusils

lance-grenades s'abaissent et tirent à ras des têtes. A trois reprises, un étudiant s'approche des rangs policiers en formation de tortue et lance pavé ou brandon enflammé. La foule exulte. Il reçoit une grenade à bout portant".

- dépêche AFP : "Le premier manifestant sérieusement touché a été blessé au visage par une grenade lacrymogène expédiée à tir tendu par des CRS chargeant au pont Alexandre III et il a été hospitalisé à La Pitié."

- Libération (5 décembre 1986) : "A 22 h, un car de CRS s'embrase sur le pont Alexandre III. Quelques jeunes casqués cassent méthodiquement les feux rouges. Dix minutes auparavant, on intercepte cet appel radio des forces de police situées à proximité du pont : Un SAMU et une personne (1) allongée sur l'esplanade des Invalides à cinquante mètres du pont. Son état a l'air très grave. Il est probablement Delta Charlie Delta" (ce qui en langage-radio veut dire décédé). 21 h 55 : "Le manifestant a pris une grenade à bout portant. Il a un traumatisme crânien très grave... Je vous dis pas l'état de la figure." Réponse de Z 3 : "Merci M1, on avait compris". Quatre minutes plus tard, toujours sur la même fréquence, M1 annonce que "la personne est soignée sur place".

...

Des gardes mobiles chargent, hurlant frappant en cadence leurs boucliers de leurs matraques. On entend des ordres fuser : "Tir tendu."

. La Commission ne peut ni confirmer ni exclure la réalité de tirs tendus. Ceux-ci ne peuvent toutefois avoir eu lieu à partir du barrage du Quai d'Orsay - aucune grenade n'a été lancée de ce point-ni à partir du barrage du Pont-Alexandre III tant que le barre-pont -dont la hauteur interdit le tir tendu- est resté en place. Il a été détruit par les agresseurs vers 21 h 50 - 21 h 55.

(1) Il s'agit de Jean-François RIGAL, dont un oeil sera perdu. Libération (Numéro hors série. "La nouvelle vague" - janvier 1987, p. 67) précise : "Jean-François Rigal est membre de "Temps nouveaux", un groupe libertaire proche de la Fédération anarchiste. Rien dans cette appartenance partisane qui le rapproche d'une forme quelconque de violence, bien au contraire."

. **Mais qui sont les agresseurs ?** Question redoutable. On l'a vu à la lecture des bandes-radios : la confusion est permanente, à tel point que TI 70 se sent contraint, à l'approche des Invalides, de demander que l'on prévienne policiers et gendarmes de la tenue particulière des membres du service d'ordre musclé des étudiants. Comment les distinguer des casseurs ? En principe, par le port du tee-shirt blanc que tous ont revêtu dès la constitution de leur groupe, le matin. Une évidence dès lors : n'importe qui pouvait remarquer ce signe de reconnaissance, revêtir le même et s'intégrer. Non seulement le SO était composite (1), mais il était infiltrable. A-t-il été infiltré ? Impossible de répondre catégoriquement.

Quel itinéraire ce groupe a-t-il suivi sur l'esplanade des Invalides ? S'est-il porté directement vers le barrage du quai d'Orsay ? Non. Au contraire : les organisateurs de la manifestation l'ont fait éclater en plusieurs sous-groupes placés à tous les carrefours où des incidents pouvaient survenir, et notamment, pour une grande partie, devant le barrage Université-Constantine, lieu de passage des délégations, et bénéficiant donc d'un traitement privilégié. Certains sont-ils allés au barrage du quai d'Orsay, en application de ces décisions ? Des témoignages concordants incitent à répondre par la négative : dans un premier temps, tout au moins, le S.O. étudiant était sur ce point constitué de militants membres du S.O. traditionnel, et donc simplement porteurs d'un brassard vert et blanc. Ce n'est que dans un deuxième temps que le S.O. "musclé" a fait son apparition sur ce point, à l'initiative d'Alain Bauer, et alors que les bagarres étaient déjà violentes, vers 18 h 30.

Un témoignage est ici capital : le témoin a clairement aperçu (2), au moment où le cortège arrivait à la hauteur du carrefour Grenelle-Constantine, un groupe d'une centaine de personnes, se déplacer de la partie centrale de l'esplanade des Invalides vers le carrefour quai d'Orsay-Esnault-Pelterie. Puis, au fur et à mesure que le cortège avançait, les manifestants qui se trouvaient déjà sur place, tranquillement assis, se sont à leur

(1) Cf page 193.

(2) Le témoin était très bien placé.

tour déplacés vers le quai d'Orsay, "et les premiers affrontements ont commencé". **Point important** : ces individus que la richesse du vocabulaire baptise successivement des termes de "casseurs", "provocateurs", "agresseurs", "trublions", **ne faisaient donc pas partie du cortège**. Mais, poursuivant son récit, le témoin relate : "Le S.O. étudiant formait une chaîne humaine, mais ils n'avaient pas de signe distinctif... Une partie des membres du S.O. était casquée, ils avaient des bâtons, des battes de base-ball. Lorsque le cortège a été stabilisé à Esnault-Pelterie, ils se sont déportés pour maintenir les agresseurs dans un premier temps. Ensuite, ils les ont confortés". Qu'écrire, sinon qu'il est décidément difficile de se prononcer avec certitude ?

Alors laissons parler un spécialiste, Philippe Campinchi, responsable du S.O. étudiant (1). A-t-il quelque idée sur la question :

"Le 4 décembre, quand j'ai vu l'importance de la foule, j'ai tout de suite compris qu'on ne pourrait rien maîtriser. On s'est attaché à protéger l'avant du cortège, car une manif sans tête, c'est le commencement de la fin, le bordel. Sortant d'on ne sait où, des "sponts" (spontanéistes), des autonomes, des mecs des Lutte ouvrière et d'autres que je connais fort bien, sont venus ici pour régler des comptes avec l'UNEF-ID ou pour se castagner avec les flics. Ils se sont subitement mêlés à notre service d'ordre.

"Sur la place des Invalides, ils sont parvenus à se glisser entre les gardes mobiles et les étudiants puis, pendant deux heures, ont canardé la police."

Sentiment d'une grande confusion, et qui traduit bien la réalité : le S.O. étudiant n'a en fait jamais pu contrôler vraiment la manifestation. Un incident s'est produit, par exemple, pendant le défilé : deux motocyclistes de la police étant violemment pris à partie par des individus non identifiés : le S.O. étudiant a pu les libérer mais non pas neutraliser les agresseurs. Durant tout le parcours -on l'apprendra plus tard- une trentaine d'individus non identifiés cheminent à côté du S.O. étudiant : on les retrouvera parmi les agresseurs du barrage du quai d'Orsay...

(1) Paris-Match. 26 décembre 1986. Philippe Campinchi déclare également, selon cet article : "Sincèrement, je ne crois absolument pas à la théorie des "flics- casseurs", provocateurs. Le gouvernement n'avait aucun intérêt à ce jeu-là." Il a confirmé explicitement sa conviction devant la commission d'enquête.

A la liste citée par Philippe CAMPINCHI, il faut ajouter des membres de la "fédération anarchiste", qui seront clairement identifiés lors de l'attaque violente du barrage du Pont Alexandre III : ils portent un badge témoin de leur appartenance... Puis selon certains (1), des membres du P.C.I. et du M.I.R. (2). Une absente de marque dans cette énumération : la L.C.R.... Les responsables du S.O étudiant affirment ne pas avoir recouru à elle pour composer leur service d'ordre : serait-elle restée passive, nouvelle adepte du pacifisme et de la non-violence, elle qui dispose de troupes aguerries ? Certainement pas : un mot d'ordre oral a circulé : empêcher les orchestres et chanteurs de se produire ; "casser du flic"...

L'analyse de la liste des personnes interpellées le 4 décembre ne permet pas de disposer d'indices probants : 7 seulement des 94 personnes dans ce cas sont âgées de plus de 25 ans ; les trois quarts d'entre elles sont ou parisiennes ou de la région parisienne, ce qui semble mettre les provinciaux à l'abri du soupçon de provocation ; 54 se déclarent ou étudiants ou lycéens, ce qui signifie que les 40 autres ne le sont pas : les responsabilités sont ici pour le moins partagées. Enfin, notation intéressante, six seulement des interpellés étaient déjà connus pour leurs activités extrémistes : quatre militants de l'extrême droite (interpellés Rue Oudinot vers 16 h 30) et deux militants de l'extrême gauche... Trois conclusions à partir de ces quelques observations : le faible nombre d'interpellations (3) ; le très faible nombre de personnes déjà connues (4) ; la relève des soixante-huitards attardés ou des autonomes des années soixante-dix semble assurée...

. Une provocation bien réussie. Plusieurs observateurs le notent : les slogans changent de nature le 4 décembre. A la parodie des chansons à la mode ou aux slogans humoristiques, succèdent les slogans accusateurs et au contenu directement politique. Aux cris de "CRS avec nous ; vos enfants sont

(1) Jacques-Marie BOURGET. Paris-Match, 19 décembre 1986

(2) "Mouvement Internationaliste Révolutionnaire qui rassemble en une Cinquième Internationale les partis communistes se réclamant du maoïsme".

(3) Ce faible nombre est une caractéristique constante des événements de novembre-décembre 1986. Nous aurons à en reparler...

(4) Qui peut s'expliquer par leur expérience....

étudiants" qui avaient marqué le 27 novembre, succèdent les "Pasqua salaud, le peuple aura ta peau". D'autres exemples pourraient être donnés : les tracts suivent la même évolution. Le projet Devaquet passe à l'arrière-plan : **en premier plan, la dénonciation de l'agression policière**. Une fois encore, processus classique et réussi. La jonction des manifestants pacifiques s'est opérée avec les provocateurs au beau milieu des affrontements. Libération, donne sa version des événements :

"Formez les chaînes, restez soudés, **on résistera tous ensemble**" ordonne la sono. Il est 20 h 45 et cette consigne fait basculer d'un seul coup **toute** la manifestation dans l'affrontement. Dès cet instant, la solidarité s'établit avec le millier de jeunes qui, depuis deux bonnes heures, font face aux CRS du Quai d'Orsay, 10 000, 15 000 convergent vers la Seine" (1). Les provocateurs ont réussi. Le processus enclenchant le passage d'une contestation limitée à une contestation globale est enclenché."

3. Le temps des interrogations

La reconstitution chronologique précise des événements dissipe certains malentendus et répond à bien des questions. Elle ne suffit pas à tout résoudre. Comment se fait-il, par exemple, que face à une situation malheureusement classique -l'agression d'un nombre restreint de provocateurs décidés à faire dégénérer une manifestation-, les responsables du maintien de l'ordre -force publique et S.O étudiant confondus- paraissent si désemparés ?

Etait-il impossible d'agir préventivement ?

Et, tout spécialement, durant la progression du cortège qui a cheminé environ trois heures avant de pénétrer sur l'Esplanade des Invalides. Une action préventive peut revêtir cinq formes distinctes : tout d'abord, la **reconnaissance de l'itinéraire** par

(1) "Libération, 5 décembre 1986. Notons les termes : "le millier de jeunes qui depuis deux bonnes heures font face aux CRS du Quai d'Orsay". Des jeunes, sans doute -mais qui ne se bornent pas à "faire face". Il aurait été plus conforme à la réalité de parler des "provocateurs qui depuis deux bonnes heures agressent les gendarmes du quai d'Orsay"..."

la Sécurité publique avant que le défilé quitte son point de rassemblement : cette reconnaissance a été effectuée le 4 au matin et a donné des résultats : par exemple la découverte, dans un bac à sable, à proximité de l'Assemblée Nationale, de cocktails molotov préparés. Ensuite, l'identification par les fonctionnaires des Renseignements généraux de certains individus déjà connus par leurs antécédents de provocateurs ou de casseurs. Les services en ont effectivement identifié quelques uns, notamment des militants de la mouvance autonome ou des membres des groupes de "skin-heads". Mais, d'après les renseignements fournis à la Commission, il ne semble pas que ce travail d'identification ait été aussi fécond qu'il aurait été souhaitable qu'il fût. En tout cas, aucun indice laissant présager des événements graves n'a été relevé.

Troisième modalité : des **patrouilles** dans les rues adjacentes au cortège ont été constamment assurées. Elles aussi ont eu certains résultats mais rien de particulièrement notable ne mérite d'être signalé.

Quatrième technique : le **bouclage des zones sensibles**. On sait que ce fût le cas pour le secteur d'Assas et que, malgré les images de télévision qui tendent à prouver le contraire, ce bouclage fut efficace et nullement entaché d'une quelconque complicité entre contre-manifestants et forces de l'ordre.

Cinquième et dernière technique : l'**interpellation**, qui soulève, en pratique, de réelles difficultés : quasi-impossible aux abords immédiats du cortège lui-même - risques d'attroupement et de tension trop graves-, en l'absence d'une coopération concrète totale entre forces de l'ordre et S.O. étudiant, elle redevient praticable au fur et à mesure que l'on s'éloigne du défilé.

Toutes ces modalités d'une action préventive ont donc été utilisées. L'ont-elles été de façon suffisante ? Il est délicat de répondre sans tenir compte des difficultés propres à la manifestation du 4 décembre. Les Renseignements Généraux avaient, cette fois-ci semble-t-il, établi une estimation du nombre des manifestants assez proche de la réalité. C'est-à-dire une manifestation de jeunes comme jamais Paris n'en a connue. L'effet de surprise n'a donc pas pu jouer, comme il avait joué le 27 novembre. En revanche, l'absence de S.O. étudiant réellement structuré et aisément distinguable des provocateurs ou casseurs traditionnels a compliqué l'action préventive des forces de police qui ne savaient jamais très bien à qui elles avaient exactement affaire. D'autant que le cortège a constamment été précédé -on l'a vu- d'une "nébuleuse" relativement importante au sein de

laquelle pouvaient tranquillement cheminer ceux dont l'unique objectif était d'en découdre. Soyons clairs : à partir du moment où le cortège est parti et progresse, la responsabilité de son contrôle incombe à son propre service d'ordre. La police ne peut intervenir sans risque grave de créer, sinon des affrontements, du moins des attroupements et des tensions. Chacun connaît les phénomènes de foule, sait que la moindre rumeur est alors prise pour argent comptant, que la solidarité la moins fondée peut subitement jouer à plein pour peu que se produise un événement même mineur ; chacun sait que l'esprit critique s'émousse et que les mots d'ordre ou les sentiments les plus simples ont le plus de chances d'être suivis ou ressentis. De ces phénomènes bien connus, il faut tirer les leçons. Ou, plus exactement, il aurait fallu tirer les leçons. Ce que n'ont pas fait les jeunes responsables de la manifestation comme ils l'ont parfois depuis, fort honnêtement, reconnu (1).

Etait-il impossible d'isoler les provocateurs ?

200 contre 200 000 : qui dirait que la partie est égale ? Comment expliquer que les quelques 200 provocateurs qui, au départ, ont agressé le barrage du Quai d'Orsay n'aient pas pu être isolés puis neutralisés ? Mais 200 dans 200 000 : tout redevient possible... Expliquons-nous.

Le barrage du Quai d'Orsay-l'agression-le barriérage disparu. Face à face, les gendarmes et les agresseurs. Derrière ceux-ci la masse des manifestants, des dizaines et des dizaines de milliers. Quelle tactique adopter pour neutraliser les provocateurs ?

. Première solution : utiliser l'E.L.I, l'équipe légère d'intervention des gendarmes. Composée de dix hommes spécialement entraînés à cet effet, l'E.L.I. a pour fonction d'effectuer des sorties au devant de l'escadron afin d'appréhender un agresseur identifié et de le ramener au sein des lignes. La technique est risquée : il faut éviter que l'un des membres de l'équipe reste encerclé par les manifestants hostiles. Elle est

(1) En témoigne éloquentement la composition du S.O pour la manifestation du 10 décembre : à un S.O purement étudiant, s'ajoute et même se substitue le S.O des centrales syndicales, notamment de la C.G.T.

aussi d'un usage limité : contre deux cents à trois cents agresseurs déterminés, il est quasiment impossible de la mettre en oeuvre. Elle a pourtant servi le 4 décembre pour récupérer les éléments du barriérage détruit que les agresseurs utilisaient comme béliers ou projectiles contre les forces de l'ordre. Mais il était impossible de l'utiliser pour appréhender des provocateurs, trop nombreux et très bien entraînés à se réfugier au sein de la foule au moindre mouvement des forces de l'ordre.

. **Deuxième solution : établir un cordon sanitaire** entre les forces de l'ordre et les agresseurs. C'est ce qu'a tenté de faire le S.O. étudiant, à deux reprises : de 18 h à 18 h 15 environ, un vide sanitaire d'une quinzaine de mètres est ainsi établi. Mais les agressions sont telles que le S.O. doit céder. Puis, à nouveau, vers 19h45, avec un S.O. plus musclé qui lui aussi devra céder face à la détermination des agresseurs.

. **Troisième solution : faire reculer le barrage** de façon que dans l'espace ainsi créé avancent les agresseurs qui, pris en sandwich entre les forces de l'ordre et le S.O. étudiant, pourraient être neutralisés. Solution théorique, mais purement théorique. Et même dangereuse : les points d'appui du barrage doivent être supprimés pendant l'opération ; le recul des forces de l'ordre risquerait d'avoir un effet psychologique désastreux ; il risquerait de créer un appel d'air, un mouvement d'aspiration de la masse des manifestants, dont les premiers rangs se trouveraient coincés entre les bâtiments du ministère des affaires étrangères, le barrage et les parapets. Les forces de l'ordre et le S.O. étudiant seraient-ils en mesure de contrôler le mouvement ? Rien n'est moins sûr... (1).

. **Quatrième solution : une charge de dégagement** des forces de l'ordre à partir du barrage implanté sur le Quai d'Orsay et en liaison avec les autres barrages. Impensable : le drame de

(1) Cette solution a été proposée par les responsables du S.O. étudiant ; le colonel de gendarmerie, en charge des 6 escadrons qui bloquaient le quai, l'a rejetée. Elle était incompatible avec sa mission.

Charonne (2) et le drame du Heysel (3) sont là pour le démontrer. Il est évident qu'une charge aurait entraîné de tels mouvements de foule que les effets désastreux de l'opération risquaient de se traduire par des dizaines de morts écrasés, étouffés, piétinés... Impensable...

. **Cinquième solution : celle qui a été retenue...** Tenir les barrages, protéger l'Assemblée nationale. Subir. Attendre. Attendre que la pression se relâche suffisamment pour pouvoir intervenir, attendre que le bon grain soit séparé de l'ivraie. Eviter d'enclencher le processus trop connu. Espoirs déçus, sans doute. Pour de multiples raisons, que nous chercherons à comprendre. Mais était-il possible d'agir autrement sans courir des risques encore plus intolérables ? Encore plus inacceptables ?

Pourquoi si tôt ?

Pourquoi si tard ? demanderont de nombreux commentateurs de la journée du 6 décembre, faisant allusion à "l'action tardive de la police". Pourquoi si tôt ? se sont interrogés de nombreux esprits, évoquant l'action des forces de l'ordre le 4 sur l'Esplanade des Invalides. Et de souligner, thèse déjà examinée, qu'à peine les délégations étaient-elles revenues que les grenades lacrymogènes tombaient autour du camion-sonor dans le prolongement du Pont Alexandre III. L'action des forces de l'ordre a-t-elle été prématurée, précipitée ? Trois rappels, pour aider à comprendre :

(2) Drame de Charonne (8 février 1962) : manifestation contre les attentats de l'O.A.S. Dans la soirée, des petits groupes agressent la police. Une charge des forces de l'ordre repousse les manifestants en fuite dans les escaliers de la station de métro Charonne, dont les grilles sont fermées : huit morts.

(3) Drame du Heysel. Le 29 mai 1985, dans le stade du Heysel, à Bruxelles, doit se dérouler la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions entre Liverpool et la Juventus de Turin. Avant le début du match, un groupe d'environ 200 hooligans britanniques charge les tribunes où se trouvent les tifosi italiens, dont un grillage les sépare. La panique s'empare de la foule qui fuit : on déplorera 30 morts et près de 300 blessés, la plupart des victimes ayant été écrasées, étouffées, piétinées.

- **l'ancienneté de l'agression et sa gravité** : les incidents ont commencé dès 17 h 15, environ trois heures avant l'intervention des forces de l'ordre. De plus en plus violents, les heurts s'amplifient à nouveau lorsqu'à 20 heures, avant même le retour des délégations, la foule apprend que l'entretien au ministère de l'Education nationale n'a rien donné. Peut-on parler d'actions prématurées, de la part des forces de l'ordre ?

- **le refus d'un appel clair et net à la dispersion**, malgré les demandes réitérées des forces de l'ordre. On en connaît la raison : pas avant le compte rendu des délégations ! Mais après, dès lors que l'échec est connu ? Pas d'appel non plus... Au contraire : la consigne de rester sur place. Peut-être pour ne pas créer de mouvements de foule, pour ne pas céder à la panique. Mais le résultat est là : à aucun moment, et alors même que les organisateurs de la manifestation ont été tenus au courant de l'action que les forces de l'ordre allaient engager, l'appel à la dispersion n'a été lancé. Ce n'est qu'à 21h09 que la sono diffuse un mot d'ordre : "Au Quartier Latin" (1) et qu'Alain Bauer, Philippe Campinchi, ainsi que d'autres responsables de la manifestation parviennent à décongestionner l'Esplanade : le cortège se dirige en réalité vers la rue de Rennes, puis la place Denfert-Rochereau où se produira la dispersion.

- **la manoeuvre effectuée à partir du Pont Alexandre III**, conçue dès 19 h 10, lorsqu'il est apparu que le S.O étudiant n'avait plus aucune chance de maîtriser les agresseurs qui se trouvaient au sein des manifestants, et que la tension augmentait au lieu de se stabiliser, n'a été engagée qu'après que, d'une part, les organisateurs en aient été avertis et, d'autre part, qu'ils aient signifié leur refus d'un appel à la dispersion. Cette intervention, limitée dans son objet à la protection du barrage situé sur le Quai d'Orsay, a été limitée dans sa réalisation **afin de laisser le temps aux manifestants pacifiques de quitter l'Esplanade** : ce qu'ils ont fait dans leur immense majorité, si bien qu'à 21 heures 15 - 21 heures 30, ne

(1) A aucun moment l'ordre formel de dispersion n'a été donné par les responsables étudiants. Volontairement et en vertu de l'adage bien connu des spécialistes "Dispersion = trahison" dont le cri aurait nourri la colère et la violence.

restaient sur place qu'environ 5 000 manifestants. L'un des principaux responsables de la manifestation a clairement déclaré à la Commission : "les manifestants qui restent au niveau des Invalides sont, soit des groupes déterminés, soit des provocateurs". Ce sont eux qui attaquent violemment le barrage du Pont Alexandre III, en démantèlent les protections, mettent le feu à deux véhicules, et provoquent des tirs de grenades lacrymogènes, préalable à l'avancée conjointe des unités présentes pour dégager l'Esplanade.

Deux questions subsidiaires...

Par subsidiaires, il faut entendre non pas "dénudées d'intérêt" mais au contraire "essentiels". Comme dans ces concours où la question est : "quel est l'empereur français dont le nom commence et se termine par un N ?", la question subsidiaire, destinée à départager les ex-aequos étant par exemple : "quel est le nombre exact de jeunes filles brunes ayant défilé le 4 décembre, à dix unités près ?"

. **Première question : pourquoi le 4 et pas le 27 ?** Les forces de l'ordre avaient-elles changé ? Non. Les consignes avaient-elles changé ? Non. Mais alors, qu'est-ce qui a donc changé ? Réponse simple : le succès de la manifestation du 27 novembre a surpris tout le monde : organisateurs, forces de l'ordre, observateurs... et provocateurs. Le 4 décembre, l'effet de surprise ne joue pas : organisateurs et forces de l'ordre se sont rencontrés. Chacun a renforcé son dispositif et tenu l'autre partie informée de ses plans. Chacun, sauf bien entendu les provocateurs qui disposent d'une semaine pour "mettre en place le dispositif" et "faire monter la mayonnaise" (1). Objectif atteint : aux groupes de loubards toujours prêts à "aller au baston", aux adeptes de la violence pour la violence, à tous ceux qui veulent "cogner sur les flics", s'ajoutent des gens organisés, entraînés, idéologiquement motivés. Leur méthode : "castagner" bien sûr ; mais aussi : interdire aux chanteurs et aux groupes l'accès à la

(1) Expressions qui ne sont pas choisies par hasard.

sono (1) ; lancer des mots d'ordre contraires au bon déroulement de la manifestation (A l'Assemblée nationale !) ; dénoncer les "provocateurs qui veulent appeler à la dispersion".

Deuxième question : pourquoi au barrage du Quai d'Orsay et pas à celui de la rue de l'Université ? Un constat, d'abord : rien à signaler au barrage Université... Les tenants de la thèse de l'agression policière auraient dû s'interroger sur ce calme. Ils ne l'ont pas fait. De moins, publiquement. Car dans le secret des huis clos, la question a certainement été posée... **Curieux tout de même que "l'agression policière" ne se développe que là où les forces de l'ordre sont agressées...** Des éléments de réponse, ensuite, qui tournent autour du même fait : le barrage Université n'était pas le meilleur endroit pour attaquer. On a déjà vu pourquoi : lieu de passage des délégations, tout permettait de penser qu'il serait particulièrement protégé ; le .S.O. étudiant était lui-même particulièrement dense sur ce point, jusqu'à ce que des renforts soient dirigés vers le Quai d'Orsay. Mais il faut aussi considérer un autre élément : la proximité d'un objectif qui bande les énergies. Or, l'objectif ne pouvait être que l'Assemblée nationale, dans sa partie la plus visible, la plus symbolique : celle qui fait face à la Concorde et domine la Seine, là où, le 27, la manifestation avait réussi à parvenir. Troublante coïncidence qui n'émeut pourtant pas ceux qui ont cru découvrir ailleurs tant de coïncidence troublantes...

(1) Dans l'ensemble, les auteurs de récits portant sur la journée du 4 décembre se sont peu intéressés à cet aspect. Il est pourtant surprenant que ce qui était annoncé n'ait pas eu lieu, des organisations comme S.O.S. Racisme étant passées maitresses dans ce genre d'animation (à la Concorde, à la Bastille...). Voici l'explication qu'en donne Daniel GLUCKSTEIN, "proche du PCI-MPPT" : Ils sont déjà des dizaines de milliers, cent mille peut-être, qui entourent le podium dressé au centre de l'esplanade pour un spectacle. Higelin, Renaud, invités par Jack Lang, dit-on, et plusieurs groupes de rock devraient s'y produire... Et tandis qu'une chanteuse entreprend d'ouvrir "la fête", une clameur s'élève : "Non, pas de spectacle, pas de récupération !" Renaud, Higelin ? "On les aime bien. Mais qu'est-ce qu'ils viennent faire là ? Ils n'ont rien à voir avec le but de la manif. Et d'abord, par qui sont-ils payés ? Qui les a fait venir ?" demandent des lycéens de Vanves. Une jeune étudiante : "Nous ne sommes pas venus pour faire la fête. Nous sommes ici pour le retrait de la réforme Devaquet." Un jeune manifestant parle au micro : "Nous sommes venus pour aller à l'Assemblée pour obtenir le retrait du projet Devaquet. Si on reste ici pour faire la fête, ils vont nous prendre pour des enfants et on ne pourra plus les faire reculer... A l'Assemblée !" "A l'Assemblée !" La "fête" s'arrête avant d'avoir commencé." En effet... Mais alors : festif et convivial, le manifestant 86 ?

III. TEMOINS ET RELAIS

Informations "classiques", rumeurs, témoignages... Les événements de novembre et décembre 1986 ont produit le lot habituel des commentaires et bruits de toutes sortes. Trois exemples pour la journée du 4 décembre :

- le témoignage de M. Maljean sur un épisode surprenant : à la poursuite du camion jaune...

- la rumeur sur le nombre réel des manifestants : le symbole du million. Mais combien étaient-ils ?

- l'étonnant silence fait par les médias sur la gravité des événements qui se sont déroulés de 17 h 15 à 20 h 15 sur l'esplanade des Invalides, devant le barrage du quai d'Orsay. Fabrice à Waterloo...

1. A la poursuite du camion jaune

On se rappelle le témoignage de Jean-Pierre Maljean (1) sur l'étrange distribution, à l'angle de l'avenue de Tourville et du boulevard de la Tour Maubourg le 4 décembre... : une camionnette jaune de laquelle sortent trois individus distribuant battes de base-ball, barres de fer, manches de pioche, etc... Bref, la panoplie complète du parfait petit casseur. "Instruments ne servant absolument à rien dans une manifestation de ce type", observait avec bon sens M. Maljean.

(1) Des inerties suspectes. Une logistique bien assurée. P. 206.

Une couleur à la mode

Piste intéressante pour la commission. D'autant que -rapprochement abusif?- la couleur jaune semble avoir joué un rôle en décembre 86. Elle en a du moins intrigué certains: "Le Matin" publie le 9 décembre un article de C.M. Vadrot sur "l'étrange signe de ralliement des "casseurs": il évoque "l'homme au foulard jaune" que des caméras ont filmé à plusieurs reprises le 6 décembre, agressant les forces de l'ordre sans être interpellé; il parle de "l'homme au "casque jaune" qui va organiser des violences de l'Hôtel de Ville au carrefour Saint-Germain", ce même 6 décembre; relate comment "trois malabars" l'apostrophent: "Casse-toi, le journaliste, on t'a assez vu". "Le plus "jeune" de mes charmants interlocuteurs a une bonne trentaine d'années; tous les trois ont un ruban jaune à la boutonnière. A la réflexion, ce n'est peut-être pas une décoration...". Récits repris et thèse développée dans "Taxi", émission de FR 3 le 12 décembre, avec les témoignages oraux de MM. Maljean et Vadrot.

Quelle piste suivre, pour la camionnette? La plus simple, en premier lieu: interroger le témoin. Le 19 mars, la commission écrit à M. Maljean: pouvez-vous nous communiquer le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous a intrigué et que vous avez observé? Pas de réponse... Nouvelle demande, le 30 avril. Et réponse dès le 4 mai: de l'endroit où il se trouvait, M. Maljean ne pouvait pas relever le numéro d'immatriculation du véhicule. Dommage! D'autant que l'épisode de la camionnette jaune n'a pas frappé les esprits. Personne d'autre n'a remarqué l'incident. Certains en ont entendu parler. Leur source? Le témoignage de M. Maljean. On tourne en rond...

Une piste?

A la lecture des bandes-radios, nouvel élément: le 6 décembre à 22 h 16, les forces de l'ordre interceptent un véhicule qui leur a été signalé: **sa couleur: jaune!** L'épisode est curieux, à plusieurs égards. Voici des extraits des échanges radio:

22 h 16 - TNZ 1, de TI 85.

- Transmettez, 85.

- Actuellement TI 13 a réussi à interpellier le véhicule signalé dont l'immatriculation se termine par 24 sur le boulevard du Palais. Ce véhicule est monté par environ une douzaine d'individus équipés de casque et de matraques.

- Message reçu. Mise à disposition PJ, surtout, avec certains des fonctionnaires interpellateurs, reçu ?

.....

TI 85 : - Très rapidement, il y a des groupes qui se forment autour de la formation de TI 13. Je fais intervenir immédiatement TI 14 pour couvrir cette opération. Et nous attendons les cars, reçu ?

- Affirmatif. TI 14 se montre auprès de TI 13.

.....

22 h 23- TNZ 1 de TI 85.

- Transmettez TI 85.

- Plusieurs dizaines d'individus sur des motos se dirigent vers la formation de TI 13 et créent un risque au niveau de cette formation. Alors je vais demander à TI 14 d'amener ses effectifs au contact.

- Message reçu mais que TI 13 se recule un peu dans le quai des Orfèvres qui est facile à barrer à ce niveau-là. Reçu ?

- Oui, mais actuellement il est tête Orfèvres. Il n'est pas dans le bon sens.

.....

22 h 25 - Oui, nous avons la formation de TI 13 qui est dans le boulevard du Palais, qui a fait des interpellations et des manifestants remontent dans sa direction par le Pont Saint-Michel.

- Combien sont-ils ?

- Je n'ai pas de chiffre pour le moment.

.....

- Oui, alors la formation de TI 13 est attaquée massivement par les manifestants et je demande à TI 14 d'intervenir.

- Si ces individus... il n'y aurait pas un risque ? Est-ce qu'il ne faudrait pas les renvoyer vers le 10ème arrondissement, par exemple. Il faut les éloigner de la zone sensible, reçu ?

- Négatif. On a parlé ensemble. Parlez !

22 h 30 TI 85

- Je me demande s'il ne faudrait pas conduire ces individus interpellés par TI 13 au central 10ème de façon à ce qu'ils échappent à la zone sensible. Reçu ?

- Affirmatif.

- Vous comprenez, ils sont soutenus par d'autres éléments et au central 4ème, il y a plus de risques qu'au 10ème.

- Tout à fait d'accord. Nous le dirons à l'état-major PJ.

Dans le véhicule, loué depuis le 25 novembre, neuf personnes dont le chanteur Francis Lalanne, qui s'en expliquera : "Nous devons secourir les blessés éventuels et récupérer tous les objets dangereux qui traînaient. Or les flics nous ont arrêtés et jetés au cachot, en garde à vue, toute la nuit jusqu'au lendemain après-midi. Bref, les flics nous ont interpellés alors qu'ils ont laissé passer des casseurs qui étaient en train de mettre à sac le quartier. C'était délibéré. C'est très grave" (1).

Pas de chance, la police ! A l'intérieur du véhicule : des pieds de chaise en tube métallique, des casques, des bâtons, une crosse de hockey, un plan des barrages du service d'ordre disposé autour de l'Assemblée nationale. Du matériel de casseur, récupéré !

Une autre piste...

Nouvelle piste, nouvel espoir. Une fourgonnette jaune a été signalée le 1er décembre, rue Soufflot. Elle serait utilisée par des personnes appartenant au G.U.D... C'est en tout cas ce qu'ont précisé à la police les observateurs qui l'ont renseignée et qui connaissent bien le milieu étudiant. L'information est intéressante : la rumeur sur la mystérieuse camionnette jaune est née, en effet, de l'expédition menée par des gens qui appartiendraient au G.U.D. contre la faculté de Jussieu. Depuis des veilleurs sont chargés de prévenir de son arrivée, dans les facultés les plus menacées (2), et la rumeur court, court dans les milieux étudiants... Chacun l'attend, personne ne la voit, jusqu'au 1er décembre : le véhicule est repéré, à 10 h 54, place du Panthéon, en stationnement. Mais il est vide : pas de "matériel", pas d'occupant. Locataire ? La "société U.N.I.", 8 rue de Musset, à Paris. Tiens ! Tiens ! Loué du 1er au 4 décembre. Au 4 décembre ? A quelle heure le véhicule a-t-il été restitué ? A 14 heures... fausse piste encore pour le témoignage de M. Maljean...

(1) Le Nouvel Observateur. 12-18 décembre 1986.

(2) "Le Parisien" (3 décembre 1986) relate avec humour cet épisode...

Une troisième piste...

La camionnette était décidément à la mode, en décembre 86. Le 10 décembre, en fin de matinée, l'équipage de Police Secours du 14^e arrondissement interpelle deux personnes qui collent des affiches sur des panneaux publicitaires, boulevard Arago. La manifestation doit y passer, dans l'après-midi. D'où la vigilance. Dans la fourgonnette qu'ils utilisent : une fronde, cinq manches de pioche, une visière de casque CRS, trois casques de motocyclistes, quelques centaines d'affiches, une bombe lacrymogène... Le véhicule appartient à S.O.S. Racisme. Prévenus de port et transport sans motif légitime d'armes de la sixième catégorie, les deux militants interpellés ne seront pas condamnés : le 20 janvier 1987, la 24^e Chambre du Tribunal de Paris estime qu'aucun élément du dossier ne permet de penser que les prévenus aient pu effectuer leur affichage sauvage dans des conditions de nature à dégrader les panneaux sur lesquels ils collaient leurs affiches. En l'absence de toute constatation d'indices d'un délit flagrant puni d'emprisonnement, il n'a donc pu être procédé valablement à l'ouverture d'une enquête de flagrance... Mais au fait, de quelle couleur était la camionnette ? Blanche... Et ce n'était pas une camionnette : un break...

Pour en finir...

De déconvenue en déconvenue, il faut avouer que la poursuite du camion jaune ne permet aucune conclusion sûre. Des camionnettes jaunes, il n'en manque pas. Chacun peut en louer. Y compris bien entendu les services d'ordre étudiants, si l'on en croit Libération (1) : "A l'avant (du cortège), on réussit à glisser le camion-sono et le camion jaune du service d'ordre", raconte ce journal en rendant compte de la journée du 4 décembre. Julien Dray confirme le détail (2) : "Paris-Panthéon a loué plusieurs camionnettes jaunes. En quelques minutes, le

(1) Numéro du 5 décembre 1986.

(2) "S.O.S. Génération". P. 105. L'incident est rapporté dans la relation des événements du 2 décembre.

S.O. central intervient". Et si la camionnette jaune remarquée par M. Maljean n'était autre que celle du S.O. étudiant ? Les "coïncidences" ne manquent pas : l'horaire est celui auquel la tête de la manifestation va bientôt pénétrer sur l'esplanade des Invalides ; le lieu est celui emprunté par elle pour y parvenir ; le matériel est du même type que celui utilisé par le "groupe action" du S.O. étudiant...

2. Mais combien étaient-ils ?

Pas de manifestation réussie sans polémique sur le nombre des participants. C'est bien connu. Sinon, c'est l'échec total de la mobilisation. Quand les autorités annoncent 100, les organisateurs disent 200, ou 500, ou même mille. Pourquoi pas ? Bien malin celui qui pourra apporter un démenti argumenté aux revendications diverses. Même les responsables de la Préfecture de Police semblent s'être habitués à ce petit jeu. Ou alors leurs explications ne sont pas reprises par la presse. Maurice Grimaud s'en est expliqué (1) :

"Il est toujours difficile de faire une évaluation précise et après chaque manifestation, je lisais les mêmes commentaires sarcastiques sur les chiffres donnés par la préfecture que l'on accusait de minorer systématiquement le nombre des participants... Je peux dire que je ne le fis jamais : je vois mal d'ailleurs l'intérêt de ces tricheries. Il était au contraire essentiel pour nous de savoir combien de sympathisants un parti ou un mouvement pouvait rassembler et sans inconvénient de le faire connaître".

Un beau chiffre tout rond

"Le langage lui-même n'a pas la même signification pour tous. Quand les communiqués des organisations populaires qui ont rassemblé une grande foule annoncent triomphalement un million de participants, cela, bien évidemment, ne veut pas dire qu'il y a eu autour de 999 000 personnes dans le défilé, mais que celui-ci était très réussi, très animé, et dépassait leurs espérances. Le million est le symbole de cette réussite" (2).

(1) "En mai, fais ce qu'il te plait". Stock, 1977, p. 182.

(2) Maurice Grimaud. Op. Cit. p. 183.

Symbole particulièrement présent et particulièrement actif le 4 décembre. Le Gouvernement n'avait-il pas lui-même lié le sort du projet Devaquet au nombre des manifestants ? (1) Réponse : le slogan, repris à pleins poumons dès le départ du défilé : "Devaquet, t'es foutu. Le million est dans la rue". "Ils n'auront même pas été surpris de se compter un million, une heure à peine après le départ du cortège, au moment où la tête de la manifestation atteignait péniblement l'angle des boulevards de Port-Royal et des Gobelins" note "Le Matin" (2). "Quant aux manifestants, les plus jeunes n'hésitent pas à proclamer qu'ils sont même deux ou trois millions. Jamais on ne se sera autant compté sur le trajet d'une manif", constate "Libération" (3). Les organisateurs avaient revendiqué 500 000 manifestants le 27 novembre : ils ne pouvaient faire moins le 4, manifestation non plus "à caractère national" mais "manifestation nationale" cette fois. Du simple au double, le compte était bon. D'autant qu'il correspond à peu près à la progression des chiffres officiels : 92 000 le 27, et 192 000 le 4... Un million, bien sûr, ça fait quand même beaucoup de monde. Mais c'est finalement raisonnable aux yeux de certains : Julien Dray, lui, a compté 150 000 à 200 000 manifestants le 27 novembre place de la Sorbonne (4). Place notoirement plus exigüe que l'esplanade des Invalides. Alors...

Le poids du symbole

Faux ou juste -"Le Monde" donnera le chiffre du juste milieu : 500 000- (5), "le million" joue un rôle évident dans le déroulement des événements : sensation de force, sensation de

(1) Le 2 décembre, sur Europe 1, M. Devaquet déclare que "tout le monde attend le 4 décembre".

(2) Numéro du 5 décembre 1986.

(3) Numéro du 5 décembre 1986.

(4) "Combien sont-ils place de la Sorbonne ? 150 000, 200 000 ?". "S.O.S. Generation", p. 80.

(5) 6 décembre 1986.

succès, sensation d'union. David Assouline s'appuie sur ce symbole pour reprocher à René Monory d'avoir reçu des non-grévistes avant la délégation des étudiants et lycéens grévistes : que pèsent-ils face à un million de jeunes dans la rue ? Laurent Joffrin (1) voit dans la différence entre les chiffres officiels et ceux revendiqués par les organisateurs l'une des causes essentielles de l'engrenage fatal du 4 décembre, au nom de la morale :

"Le vain mégotage du gouvernement lors de la manifestation la plus massive, le 4 décembre entre la Bastille et les Invalides, quand il était clair pour tout le monde que la manifestation était un succès, a dressé les plus modérés contre lui. La manifestation est un moyen normal de la démocratie, pensaient implicitement les étudiants et les lycéens ; l'importance de la foule est un indice de la popularité de la cause : tout gouvernement démocratique doit en tenir compte. L'équipe Chirac pouvait critiquer le mouvement, invoquer la légitimité électorale, refuser les concessions. Mais biaiser, minimiser, truquer les chiffres, ce n'était plus de jeu. Le gouvernement sortait des règles".

Comment savoir ?

Mais sortait-il des chiffres ? Car le problème est aussi -semble-t-il- de savoir si oui ou non les chiffres donnés par la Préfecture de Police sont justes. Se référer à un chiffre mythique pour en faire la vérité absolue est un singulier procédé. Comment les choses se passent-elles ?

Tout défilé de plus de mille personnes, à Paris, donne lieu à un comptage effectué par un bureau spécialisé de la Direction des Renseignements Généraux de la Préfecture de Police. Le travail de ce bureau n'est pas clandestin. Au contraire : la presse est bienvenue, de même que des représentants des organisateurs de la manifestation. Le 4 décembre, la presse était effectivement présente (2), mais aucun représentant des manifestants, contrairement à ce qui avait été annoncé par les organisateurs (3). Dommage... Il aurait pu tester la fiabilité des chiffres communiqués par les équipes de comptage réparties sur

(1) "Un coup de jeune. Portrait d'une génération morale". Arlea, janvier 1987, p. 135.

(2) et rendra compte dans l'ensemble avec précision des méthodes de comptage.

(3) "Le Quotidien de Paris" (5 décembre 1986) le souligne.

l'itinéraire du défilé. Au total, 18 fonctionnaires, placés à trois endroits différents : gare d'Austerlitz à l'angle de la place Valhubert ; place Denfert-Rochereau à l'angle du boulevard Raspail ; boulevard des Invalides, à la hauteur de la rue de Sèvres. Et enfin, 6 fonctionnaires, placés boulevard Saint-Marcel, chargés de relever l'intitulé des banderoles et d'évaluer le nombre des manifestants défilant derrière chacune des banderoles. Technique qui permet une vérification supplémentaire des chiffres recueillis par les postes de comptage et permet également de ventiler les manifestants selon leur origine géographique ou catégorielle.

La méthode est simple : chaque poste de comptage, généralement situé sur un point surélevé et, si possible, à un goulet d'étranglement, c'est-à-dire à un point de ralentissement du cortège, comprend deux ou trois équipes qui se relaient. Deux inspecteurs comptent séparément sur un même point, durant une demi-heure tandis que les deux autres se reposent. Au terme de la demi-heure, ils comparent les deux chiffres relevés sur leurs compteurs manuels et en font la moyenne.

D'une manière générale, les différences constatées entre les résultats donnés par ces diverses équipes sont minimales : il a été établi qu'elles étaient dues, en fait, aux dispersions qui peuvent parfois se produire entre deux points de comptage. Le taux d'erreur paraît être de 10 % environ, mais il est parfois quasi nul : une manifestation, entièrement filmée, en 1983, avait permis un comptage tête par tête. Il avait révélé 11 360 participants alors que le comptage classique avait donné 11 000. Il est à noter que dans ce cas, les observateurs les plus modérés avaient estimé la participation à 40 000 personnes "au moins"...

Les résultats de ces comptages sont rapprochés d'autres données :

. Le déroulement horaire du défilé passant devant un point fixe, ce qui donne sa vitesse moyenne d'écoulement : on sait ainsi que la vitesse moyenne d'écoulement d'une manifestation revendicative de voie publique oscille entre 1 à 2 km à l'heure et que le débit moyen horaire de manifestants sur les grands boulevards se situe entre 12 000 à 15 000 personnes à l'heure en moyenne.

. La surface occupée en tenant compte de l'équipement urbain commercial, des plantations et des stationnements éventuels de véhicules qui réduisent considérablement la surface réellement utilisable par les manifestants. En outre, ces derniers

occupent rarement l'intégralité de la voie et observent des espaces plus ou moins larges entre les diverses délégations.

D'une manière générale, il apparaît que, pour une foule en mouvement le taux moyen maximum d'occupation au sol, n'excède jamais une personne au mètre carré. Et encore : une telle concentration moyenne n'a été constatée qu'une seule fois à l'occasion de la manifestation de l'enseignement libre le 24 juin 1984 à Paris (850 000 manifestants).

. La longueur du cortège qui, à elle seule, démontre souvent l'exagération manifeste des revendications des organisateurs.

Travaux pratiques

Les comptages effectués le 4 décembre par les équipes réparties sur le parcours ayant permis d'avancer un nombre de manifestants oscillant entre 190 et 200 000, peut-on vérifier la fiabilité de ce chiffre avec les données dont on dispose par ailleurs ?

. **La longueur du défilé.**- A 17 h, la tête du cortège arrive aux abords de l'esplanade des Invalides alors que la queue de cortège quitte la place de la Bastille, ce qui représente une longueur de 6 525 mètres. Toutefois, de nombreux manifestants se rendront directement sur l'esplanade des Invalides sans participer au défilé (ils étaient 15 000 environ, à l'arrivée du cortège). De plus, le changement d'itinéraire par le boulevard de la Tour Maubourg pour rejoindre l'esplanade des Invalides allonge quelque peu le trajet. De ce fait, la longueur totale réelle du défilé peut être estimée à 8 500 mètres.

. **La largeur, trottoirs compris, des voies empruntées** est la suivante :

- boulevard de la Bastille : 31 mètres ;
- pont d'Austerlitz : 32 mètres ;
- boulevard de l'Hôpital : 43 mètres ;
- boulevard Saint-Marcel : 40 mètres ;

- boulevard Arago : 40 mètres ;
- boulevard Raspail : 35 mètres ;
- boulevard du Montparnasse : 39 mètres ;
- boulevard des Invalides : 39 mètres.

Bien que le cortège ait été dense, surtout dans sa première moitié, et ait occupé la quasi-totalité des voies empruntées, des espaces vides se sont formés naturellement sur ses flancs ; de plus, l'équipement urbain et les emprises au sol (terrasses de café, présentoirs de commerce, kiosques, stationnement de véhicules automobiles assez importants par endroit), limitaient de façon notable l'espace utile.

Compte tenu de ces divers éléments, la largeur utilisable réellement doit être ramenée à des proportions plus modestes : dans le cas présent, elle peut être estimée à 35 mètres au maximum.

. **Structure et rythme du défilé.**- Sur de telles données et en plaçant 35 personnes de front en moyenne, chaque rang étant espacé de 1,5 mètre, on trouve sur une base de 200 000 personnes (l'évaluation faite par les Renseignements Généraux) la longueur de 8 600 mètres : soit une distance fort proche de celle estimée pour le défilé.

Sur la base de ces mêmes données techniques, "le million de personnes" revendiqué par les organisateurs aurait entraîné la formation d'un cortège long de près de 43 km (un million de personnes, réparties à 35 de front, chaque rang étant espacé de 1,5 mètre) qui, à la vitesse moyenne de 2 km/h (vitesse relevée ce jour-là), aurait défilé devant un point fixe pendant près de 21 heures 30 et non pas les 6 heures 10 minutes constatées.

. **La densité.**- Enfin, pour une surface utilisée (8 500 m x 35 m) de 297 500 m², 200 000 manifestants donnent un taux d'occupation au sol de 1,5 mètre carré par individu, ce qui constitue, pour une foule en mouvement, une concentration déjà élevée.

Un million de personnes sur une telle surface aurait nécessité la concentration de près de 3,4 personnes au mètre carré. Une telle concentration -jamais observée- est très douteuse pour une foule en mouvement et naturellement peu

ordonnée. Les manifestants conservent toujours un espace pour se mouvoir tandis que des espaces libres plus ou moins importants s'ouvrent entre chaque délégation.

QUELQUES POINTS DE COMPARAISON

Date	Objet de la manifestation	Nombre de manifestants	
	Préfecture de police	Organisateurs	
13 février 1962	Obsèques des personnes tuées au métro Charonne le 8 février	150 000	1 000 000
13 mai 1968	Protester contre la "répression policière"	200 000	500 000
30 mai 1968	Soutien à l'action du Général de Gaulle	300 000	1 000 000
4 mars 1972	Obsèques de Pierre Overney militant maoïste tué par un vigile	18 000	500 000
23 mars 1979	Défense de la sidérurgie	60 000	Plusieurs centaines de milliers
23 mars 1982	Protester contre la politique agricole du Gouvernement	50 000	100 000
4 mars 1984	Liberté de l'enseignement (Versailles)	500 000	800 000
25 avril 1984	Défense de la laïcité	75 000	500 000
24 juin 1984	Liberté de l'enseignement (Paris)	850 000	1 500 000
23 novembre 1986	Manifestation de la F.E.N.	45 000	300 000
27 novembre 1986	Protester contre le projet Devaquet	92 000	500 000
4 décembre 1986	Protester contre le projet Devaquet	192 000	1 000 000

3. FABRICE A WATERLOO OU L'ETONNANT SILENCE DES MEDIAS

Deux citations pour situer le débat :

"Rendre compte de l'information à la télévision, c'est un peu comme écrire avec un stylo qui pèserait une tonne. C'est pourquoi, même si les journalistes font bien leur travail, il faudrait plutôt nous intéresser à ce qu'ils taisent ou ne montrent pas." (1)

"Ce n'est pas nécessairement parce que les images font défaut qu'il n'y a rien à rapporter".
Simone VEIL (2)

Un paradoxe ensuite :

Les télévisions et les radios sont capables de performances remarquables, de porter le téléspectateur au lieu même du déroulement des événements, de lui faire vivre en direct les situations les plus dramatiques, à l'autre bout de la planète dans des conditions souvent difficiles, parfois périlleuses pour les journalistes ! des images fortes comme celle de la mort de la petite Omeyra, mourant d'épuisement dans la boue du volcan d'Arnero en Colombie en novembre 1985 ou encore celle du déchaînement de violence sur le stade du Heysel lors d'une finale de la Coupe d'Europe de football. Les caméras sont là, bien avant les secours, impuissantes mais saisissantes, vecteur de faits d'une brutalité souvent insoutenable.

Mais, des faits se déroulant à quelques centaines de mètres des studios de Cognac-Jay ou de l'avenue Montaigne vont demeurer sous-estimés, pour ne pas dire ignorés, du téléspectateur.

(1) "All the news that's fit to film". HODGSON (Godfrey). Financial times, 27 février 1985. Londres.

(2) 36e Assemblée générale de l'Institut international de la presse (Buenos Aires, Montevideo mai 1987).

Pour la plupart des médias, les incidents commencent au retour de la délégation étudiante, après l'annonce de l'échec de la négociation. Le refus du ministre s'accompagne des premières charges de la police et donc des premiers affrontements. Ce lien de cause à effet ne sera pas contredit, certains l'exploiteront habilement.

LE DOSSIER : UNITE DANS LA MULTIPLICITE

TF 1 - 20 h 00 le 4 décembre /

En direct de l'Esplanade des Invalides, Marine Jacquemin : "Les organisateurs viennent tout juste d'annoncer que le ministre aurait refusé la négociation. Ils ont ajouté un seul mot d'ordre "Restons calmes et attendons la suite". La suite en fait, c'est l'arrivée de cette délégation étudiants-lycéens reçue par René Monory. Elle est attendue avec beaucoup d'impatience, vous vous en doutez, car d'elle dépend l'évolution de la soirée. En fait, ce qui se passe ici depuis près de deux heures ; ils sont arrivés par groupes, par facs, par lycées. Ils sont des centaines de mille actuellement. La place des Invalides, comme vous le voyez, est noire de monde et l'on peut dire que pour l'instant en tous les cas, tout se passe bien.

L'ambiance est aux merguez, Coca-Cola, une sorte de kermesse, et si quelques provocateurs essaient actuellement de déborder la manifestation, les organisateurs semblent bien tenir les choses en main.

Ils ont prévu des orchestres "rastas", des artistes comme Renaud, Bernard Lavilliers ou Francis Lalanne risquent de venir animer la soirée, une soirée qui devrait se clôturer par un concert rock.

Mais cette soirée risque d'être longue, peut-être très chaude, en tous les cas au-delà de la permission de minuit. Il semble actuellement que la délégation arrive".

TF 1 - 22 h 19, le 4 décembre au cours du magazine INFOVISION, toujours Marine Jacquemin :

"Alain Denvers, le carnaval, l'immense kermesse a tourné court. Vous entendez tous ces étudiants qui sont à mes côtés et, à l'annonce de l'échec de la négociation entre René Monory et les émissaires des étudiants et des lycéens depuis vingt heures, on assiste ici à cette montée de la colère et, depuis une heure, en fait, tout a vraiment dégénéré. C'est à présent l'affrontement entre les forces de l'ordre et les heurts les plus violents se passent, encore actuellement, sur le pont Alexandre III et autour de la gare des Invalides. Nous n'avons pas de confirmation ici, mais il y aurait plusieurs blessés, un peu plus d'une dizaine et, selon certains témoins, deux jeunes gens seraient grièvement atteints.

A présent, c'est un petit peu le désordre ; on n'est plus du tout axé sur les slogans de l'après-midi et sur le calme. A présent, on entend plutôt des mots d'ordre contre le ministre de l'Intérieur, contre le Premier ministre et contre la répression policière.

Voilà le point que nous pouvons faire actuellement place des Invalides".

TF 1 - 0 h 00, le 5 décembre, Patrick Bourrat, le présentateur du journal, commente :

"Commencée comme une grande fête contre la loi Devaquet, la manifestation des lycéens et des étudiants venus de toute la France a dégénéré.

Ce soir, sur le place des Invalides, de violents affrontements ont opposé, vers 22 h, forces de l'ordre et des groupuscules sur les quais de la Seine, qui tentaient de s'avancer vers l'Assemblée nationale. Les C.R.S. et les gardes mobiles ont dispersé rapidement l'Esplanade des Invalides où se trouvaient des dizaines de milliers de manifestants. Le bilan ce soir serait de deux blessés sérieux chez les manifestants et quarante blessés légers tandis que les forces de l'ordre avaient cinquante blessés dont trois seulement ont été hospitalisés".

Antenne 2 - 20 h 00, le 4 décembre en direct de l'Esplanade des Invalides, François Cornet :

"Ca se passe plutôt mal parce qu'on vient d'apprendre ici, place des Invalides, l'échec des négociations et l'ambiance tout à l'heure bon enfant, commence sérieusement à dégénérer. Mais les organisateurs ont demandé aux manifestants de garder leur calme. Depuis plus de deux heures maintenant, cette place des Invalides, où sont regroupés les manifestants, est noire de monde.

Etudiants et lycéens attendaient depuis le début de la soirée leurs émissaires reçus tout à l'heure par René Monory et Alain Devaquet. Tout avait débuté dans le calme sur cette place des Invalides où l'on attend les animateurs du concert rock qui devait clôturer cette grande manifestation du 4 décembre. Francis Lalanne, Renaud, Bernard Lavilliers, selon toute vraisemblance, devaient être les vedettes de cette soirée sur le podium qui barre l'entrée du Pont Alexandre III, mais maintenant tout semble remis en question et le coeur semble-t-il, après l'échec de ces négociations, n'y est pas. Des slogans hostiles à René Monory, Alain Devaquet, mais aussi Jacques Chirac..."

(La foule scande "Monory démission").

Antenne 2 - 20 h 29, toujours François Cornet, en direct des Invalides :

"Toujours sur la place des Invalides où l'on peut dire que le ton monte de plus en plus".

"On attend toujours la délégation reçue tout à l'heure par René Monory et Alain Devaquet. Les manifestants se sont regroupés maintenant ici pour attendre leurs émissaires et décider de la suite de leur mouvement. La soirée rock n'est pas encore commencée et sera peut-être tout simplement annulée. Le slogan qui revient le plus souvent est "grève générale jusqu'au retrait total", mais pour l'instant, malgré les cris et les slogans, on peut dire que la situation reste à peu près calme".

Puis, un peu plus tard dans la soirée, au cours du Magazine d'Antenne 2 :

- Dominique Laury intervient en direct de l'Esplanade des Invalides :

"Nous sommes loin ce soir du calme de 20 heures. Tout a basculé lorsque les étudiants ont appris que René Monory refusait de retirer son projet, mais simplement de discuter quelques articles (...). Il y aurait 12 blessés, dont l'un grièvement (...). Il faut s'attendre à d'autres journées très, très tendues".

suivi de François Cornet, en direct également :

"Les affrontements se poursuivent depuis près d'1 h 30 à l'entrée du Pont Alexandre III (...). Les étudiants attendent la réaction des forces de l'ordre (...). Ce n'est pas encore l'affrontement direct, mais plutôt des échauffourées sporadiques. Espérons que nous en resterons là".

Scénario repris au cours du journal de fin de soirée présenté par Hervé Claude :

Hervé Claude :

"La manifestation a mal tourné. Commencée dans la fête (...). Mais ce soir, après l'échec de la rencontre entre les étudiants et le ministre, il y a eu des affrontements avec les forces de l'ordre. Les policiers ont voulu dégager l'Esplanade des Invalides et il y a des blessés".

François Cornet, en direct de l'Esplanade des Invalides (23 h 35) :

"Eh bien, l'Esplanade maintenant, entre l'axe des Invalides et le Pont Alexandre III, est totalement vide de manifestants. Les forces de l'ordre ont chargé vers 22 h 30, après avoir arrosé la place de grenades lacrymogènes, poussant les milliers d'étudiants et lycéens vers l'avenue de Breteuil, puis Montparnasse et Denfert-Rochereau.

L'objectif était de disperser le gros rassemblement des Invalides et de scinder au maximum le gros des manifestants pour les refouler vers les portes de Paris.

De nombreux étudiants ont tout de même réussi à se diriger vers le Quartier Latin et à se regrouper boulevard Saint-Germain vers la Sorbonne.

A cette heure, si les forces de l'ordre semblent partout maîtriser la situation, il semble qu'elles aient reçu l'ordre, vers 22 h 00, d'en finir très vite avec cette manifestation qui devait se dérouler, comme vous l'avez dit, dans le calme.

Nous avons assisté ici à des scènes violentes durant la charge des C.R.S. : un homme a eu la main arrachée par un tir tendu de grenade. Des scènes qui ressemblaient malheureusement beaucoup à celles de mai 68".

Hervé Claude :

"Je vous propose de revoir depuis le début le film de la soirée : une longue série de violences qui a débuté vers 20 h 30".

Reportage Olivier Lerner :

"Sur l'Esplanade des Invalides, les premiers incidents ont éclaté vers 20 h 00. Simples bousculades au départ, qui se sont vite transformées en échauffourées : jets de pierres et de canettes de bière côté manifestants, réplique immédiate des gendarmes mobiles avec des grenades lacrymogènes.

Deux blessés graves chez les étudiants, une cinquantaine de blessés du côté des forces de l'ordre. Des incidents apparemment provoqués par des éléments incontrôlés (...)."

Hervé Claude :

"En fait, tout a basculé en fin d'après-midi. Comme promis, René Monory, le ministre de l'Education, a reçu une délégation d'étudiants, mais la rencontre au ministère de l'Education ne s'est pas bien passée, semble-t-il. Un dialogue de sourds qui a abouti à des positions tranchées".

Le lendemain, la version reste la même... Antenne 2, midi : 5 décembre

Patricia Charnelet :

"Les incidents ont commencé vers 20 h 30 alors que l'immense majorité des jeunes s'était dispersée : pour la première fois depuis le début de la mobilisation des étudiants, des grenades offensives ont explosé".

Reportage Rachid Arhab et Philippe Menut :

"Ce devait être la fête, ce fut l'affrontement. Les projecteurs ont laissé la place aux lances à incendie. **Tout a basculé vers 20 h 00**, à l'annonce de l'échec des négociations avec le Gouvernement.

Les jets de pierres de certains éléments incontrôlés, disent les étudiants. Réplique des gendarmes mobiles avec des jets de grenades lacrymogènes.

Deux blessés graves parmi les manifestants. Un jeune homme a perdu un oeil, un autre a eu la main arrachée.

Les forces de l'ordre annoncent 120 blessés dans leurs rangs, 20 ont dû être hospitalisés.

Vers 22 h 00, nouveau tournant, les gendarmes mobiles reçoivent l'ordre de faire évacuer l'Esplanade des Invalides. Face à cette charge, les manifestants décident de se rallier vers le Quartier Latin par petits groupes, les affrontements deviennent plus sporadiques (...).

Même avec le recul nécessaire, Antenne 2, 20 h 00, le lendemain

Claude Sérillon :

"Avec François Cornet, nous avons tenté de reconstituer la chronologie des incidents d'hier à l'aide de témoignages".

Reportage de François Cornet :

"14 h 00 place de la Bastille, le climat est à la sérénité (...)"

(Images de l'Esplanade des Invalides - En incrustation : 19 h 00)

"La nuit est tombée depuis longtemps quand les manifestants se regroupent sur l'Esplanade des Invalides. **A cette heure, le cœur est encore à la fête. On prépare la soirée rock, on attend Lavilliers et Renaud. A ce moment, les rapports C.R.S. étudiants sont encore au beau fixe**".

(Slogans de la foule : "C.R.S., vos enfants sont étudiants". En incrustation : hier 20 h 10).

"20 h 10, la rumeur va se répandre comme une trainée de poudre : le ministre de l'Education nationale refuse de retirer le projet de loi. Sur l'Esplanade, le ton monte et des groupes de marginaux, profitant du climat de tension, vont harceler les forces de l'ordre".

(Images de jeunes violents agressant les barrages).

"C'est à ce moment précis que tout va basculer.

Premiers accrochages entre service d'ordre étudiant et provocateurs, comme en témoigne ce dialogue entre vrais et faux étudiants : (...). Cette fois, tous les ingrédients sont réunis pour le déclenchement de la violence. Les C.R.S. essaient tout d'abord de temporiser, mais très vite

ça dégénère : jets de pierres, grenades lacrymogènes, voitures incendiées et des blessés de part et d'autre (...)

Même analyse sur FR 3, le 4 décembre - Soir 3, 22 h 00

Présentation Jean-Jacques Peyraud :

"Les étudiants qui ont manifesté cet après-midi sont encore nombreux sur la place des Invalides où des incidents les opposent à la police. **Tout a commencé en fait juste après la rencontre entre M. Monory, ministre de l'Education nationale et les délégués des étudiants.**

Les délégations que nous venons de voir sont revenues rendre compte à leurs camarades, aux manifestants qui les attendaient sur l'esplanade des Invalides et c'est juste après que les étudiants se dispersaient que les incidents ont éclaté".

Reportage Hélène Risacher :

"Les heurts sérieux **ont commencé à 20 heures** près du quai d'Orsay. La rue a été en partie délavée. Les manifestants et les policiers se sont affrontés : pavés, bâtons, billes d'acier contre canons à eau, matraques et gaz lacrymogène. De part et d'autre des blessés. Une violence qui monte que le service d'ordre étudiant ne parvient pas à calmer, une violence que les étudiants attribuent à un petit groupe de provocateurs". (...)

Revenant sur le déroulement de la manifestation de la veille, Europe n° 1, dans son journal de la mi-journée du 5 décembre, ne mentionnera pas les incidents préalables à la rencontre étudiants/ministres et fera débiter la tension à l'annonce des échecs des entretiens :

"Bien à l'image du mouvement étudiant façon années 80, la manif est bon enfant. Les slogans sont inspirés de la pub "Monory Monoprix", mais ils taxent un maximum. A 17 heures, les premiers arrivent, les derniers n'ont pas encore quitté la Bastille. Le mouvement étudiant a gagné la première manche, la mobilisation est impressionnante, reste la deuxième manche, l'entrevue avec le ministre. Il est 19 heures, les délégués y croient encore.

- On va lui demander simplement le retrait du projet, c'est un secret pour personne. Pas de négociation.

- Vous trouvez qu'un million de jeunes dans la rue c'est pas un argument suffisant, vous ?

La sortie est moins euphorique :

- Des centaines de milliers d'étudiants qui sont montés de toute la France n'ont rien obtenu de plus, des centaines de milliers d'étudiants qui ont payé parfois cher leur voyage, comme ceux de Marseille, n'ont pas été écoutés.

René Monory confirme. Il ne satisfait pas la principale revendication des étudiants. Le projet Devaquet ne sera pas retiré :

- Nous avons proposé un dialogue pour modifier un certain nombre d'articles du texte. Malheureusement, nos interlocuteurs étaient complètement fermés au dialogue.

La nouvelle fait l'effet d'une bombe parmi les dizaines de milliers de manifestants encore présents sur l'esplanade des Invalides. L'affrontement semble inévitable. Il sera bref, violent, mais finalement limité, les étudiants pourtant encaissent mal.

- Tout le monde était là de façon pacifique. Y a eu une provocation du Gouvernement, les jeunes sont déterminés à y faire face maintenant ; on a assez de blessés comme ça à l'hôpital.

On craint le pire pour le reste de la nuit. Plusieurs cortèges convergent alors vers le quartier latin, mais les C.R.S. font bonne garde. Les incidents restent sporadiques (...).

"Vingt heures tout juste. Un étudiant prend la parole sur le podium des Invalides. Il annonce l'échec de l'entrevue entre René Monory et les délégués de la Coordination. C'est cela qui va mettre le feu aux poudres. Le concert promis aux manifestants et destiné à les faire patienter n'a finalement pas lieu. L'attention générale se reporte vers les C.R.S. massés pont des Invalides, pont Alexandre III et quai d'Orsay. Par grappes entières, étudiants et lycéens se rapprochent peu à peu. Là, scénario classique, une poignée de manifestants plus excités que les autres commente à bombarder les forces de l'ordre avec tout ce qui leur tombe sous la main. Réplique rapide des C.R.S. : canons à eau et surtout gaz lacrymogènes, et même quelques grenades offensives.

De vingt heures trente à vingt-deux heures quinze, sans discontinuer, mais alors que des dizaines de milliers de manifestants ont déjà quitté les lieux, les affrontements se poursuivent. Les blessés s'accumulent de part et d'autre, rapidement évacués par des dizaines d'ambulances (...).

Le Parisien libéré du 5 décembre ne restitue pas non plus la chronologie des événements. Dans un article signé Laurent CHABRUN, Jean DARRIULAT, René DELUCINGE, Nicolas FICHOT et Emmanuelle MAUREL, la responsabilité des provocateurs est évoquée, mais le point de départ des événements n'est pas situé.

"Commencée dans la joie, avec des chansons, la grande manifestation étudiante a dégénéré hier soir, alors que tout semblait terminé. Cette fois, on allait vraiment revivre une soirée du style mai 68.

La plus grande partie des manifestants étaient dispersés et seuls quelques milliers de jeunes stationnaient encore sur l'esplanade des Invalides quand des incidents ont éclaté entre le service d'ordre et un groupe de quelque quatre cents jeunes gens armés de barres de fer, de cocktails Molotov, de frondes, qui barraient le pont Alexandre-III. Charges de police, ébauches de barricades, grenades lacrymogènes... Des boules volaient dans les airs, une benne à ordures et un car de police brûlaient.

C'est vers 21 heures que les échauffourées vont tourner à l'émeute. Les forces de police, massées dans les rues adjacentes, qui bloquaient tout le quartier interviennent : "Ca y est, ils vont charger." La marée de casques de verre, la vague de boucliers s'abattent d'un coup sur la foule amassée sur l'esplanade. Pas le temps de réagir. Sous la presse intense, énorme, sous les nuages épais de gaz lacrymogènes, tous reculent, s'enfuient, gagnent à toute allure le centre de la place. Hurlements, course folle, bousculade, corps piétinés sur la pelouse.

L'attaque aura duré quelques secondes, quelques minutes à peine. au centre de l'esplanade, sur le terre-plein, la bataille fait rage. Aux lancers de pavés, de boîtes de fer, les forces de l'ordre répliquent à coups de matraques. Les coups pleuvent de part et d'autre. Visages éclatés, mains arrachées, un étudiant blessé au visage, assommé, est transporté par ses camarades."

Dans l'Humanité du 5 décembre l'accent est mis sur la violence policière. C.S. en dernière page, dans un article titré "Refus et brutalités policières", écrit :

"Colère enfin, à la suite des incidents violents qui ont marqué la fin de la soirée aux Invalides. Aux milliers de jeunes assis pacifiquement, le ministre de l'Intérieur a fait répondre par des jets de gaz lacrymogène et des charges policières brutales notamment sur le pont Alexandre III".

Dans un article du lendemain, Gilles SMADJA insiste sur le rôle des provocateurs organisés et sur la violence des charges de police, mais les incidents qui se sont déroulés entre 17 et 20 heures ne sont pas décrits.

L'A.F.P. reste pour tous les journalistes de presse écrite ou non, la **référence**. Pour beaucoup de journaux de province, elle constitue même la source pratiquement unique de l'information. Il est donc très important de connaître ses comptes rendus. Nous les avons examinés un à un.

17 h 27 G.M.T. (18 h 27) :

"Ce furent pour le cortège trois heures d'un défilé sans incident où chacun, étudiant ou lycéen, a rivalisé d'imagination des ses slogans, ses chansons, ses banderoles et ses danses pour décliner sur tous les tons et sur toutes les couleurs son refus du projet Devaquet (...).

Peu avant 18 h 00, les manifestants commençaient à remplir l'immense esplanade des Invalides alors que la nuit était tombée et que le froid commençait à faire frissonner les étudiants et les lycéens qui devaient assister à un spectacle de chansons."

18 h 23 G.M.T. (19 h 23) :

"Etudiants et lycéens continuaient à affluer vers 19 h 00 sur l'esplanade des Invalides où les manifestants attendaient, **dans une certaine tension**, le retour de la délégation reçue par MM. René Monory et Alain Devaquet.

Un grand nombre d'étudiants crient "à l'Assemblée, à l'Assemblée", alors que **des projectiles divers ont été lancés sur les gendarmes mobiles massés sur le quai d'Orsay et qui interdisent l'accès au Palais Bourbon. Les forces de l'ordre ont répliqué en tirant au canon à eau.**

Un concert devait débiter à la même heure, mais il fut vite interrompu sous les huées et les cris des manifestants. Ceux-ci criaient notamment "on est venu à une manif pas à un concert", ou "Devaquet, une chanson".

Pour sa part, le dirigeant de l'UNEF-ID, Philippe Darriulat, juché sur un podium devant le pont Alexandre III, a tenté à plusieurs reprises de calmer les esprits, demandant aux manifestants de ne pas "tomber dans la provocation de Pasqua" et d'attendre le retour de la délégation reçue au ministère.

A la même heure, de nombreux étudiants et lycéens décidaient cependant de se disperser et rentraient par petits groupes à pied, en direction du pont de l'Alma."

18 h 37 G.M.G. (19 h 37) :

"Des incidents sporadiques se poursuivent depuis 18 h 45 quai d'Orsay où 2 à 3.000 manifestants tentent de franchir un important barrage de gendarmes mobiles qui interdisent l'accès à l'Assemblée nationale.

Quelques personnes, dont des gendarmes mobiles, ont été blessées par des jets de projectiles divers lancés par les manifestants. D'autres, au contact des gendarmes, pressés par la foule, ont été victimes d'évanouissements.

Alors que la grosse masse des manifestants se trouve sur l'esplanade des Invalides, ces 2 à 3.000 étudiants font face à l'important barrage de gendarmes mobiles qui ont mis en travers du quai d'Orsay leurs autocars pour interdire l'accès au Parlement.

Depuis le début de ces incidents, les gendarmes mobiles n'ont répondu aux jets de projectiles qu'en actionnant leurs motopompes, aspergeant les premiers rangs des manifestants. Un petit noyau de ces manifestants tente avec difficulté de casser le bitume pour s'en servir de projectiles."

19 h 06 G.M.T. (20 h 06) :

"La mobilisation de la jeunesse contre le projet Devaquet a atteint jeudi un nouveau point culminant avec la plus grande manifestation de jeunes jamais vue à Paris : le défilé des étudiants et des lycéens venus de toute la France s'est allongé sur près de huit kilomètres de la Bastille aux Invalides, dans une atmosphère de fête chaleureuse, sans qu'aucun incident sérieux n'ait été à déplorer à 19 h 30 (...)."

19 h 53 G.M.T. (20 h 53) :

"Des incidents ont eu lieu aux alentours de 20 h 30 jeudi autour du terminal d'Air France des Invalides, et près du quai d'Orsay entre quelques centaines de manifestants et les forces de l'ordre, qui ont fait usage de grenades lacrymogènes et de canons à eau.

Quelques policiers ont été légèrement touchés au cours de ces incidents.

D'autre part, la queue du cortège est arrivée à 20 h 45 à proximité des Invalides. Là, sur un podium, les délégations d'étudiants et de lycéens qui ont été reçues au cours de l'après-midi par des responsables des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale, rendent compte de ces entretiens, en attendant le compte rendu qui doit être fait par la délégation reçue par M. Monory."

DEPECHE RECAPITULATIVE 0 h 06 G.M.T. (1 h 06) :

"Paris, 5 décembre (AFP) - Après la puissante manifestation des étudiants et lycéens contre le projet de réforme universitaire du Gouvernement, qui s'est déroulée sans incident notable, Paris a connu une soirée d'incidents sporadiques opposant quelques milliers de manifestants irréductibles aux forces de l'ordre (...).

Comme cela était traditionnel dans les manifestations de l'après-mai 1968, les incidents se sont produits alors que l'immense majorité des centaines de milliers de jeunes manifestants, notamment ceux venus de province qui ont regagné les uns leurs trains, les autres leurs cars, s'étaient dispersés dans le calme.

Ces incidents sporadiques ont fait deux blessés sérieux parmi les manifestants, 40 étant légèrement touchés, tandis que les forces de l'ordre - policiers, CRS et gendarmes mobiles - avaient 50 blessés légers, trois d'entre eux devant être hospitalisés. Une soixantaine de manifestants ont été interpellés (...).

Les affrontements avaient commencé vers 20 h 30. Auparavant, il n'y avait eu qu'un incident mineur. Il s'était produit vers 19 heures quand des policiers ont fait usage de canons à eau pour repousser des manifestants venus de l'esplanade des Invalides, point de rassemblement final de la manifestation, et voulant emprunter le quai d'Orsay pour se rendre vers l'Assemblée nationale.

Mais, après l'annonce de l'échec de l'entrevue entre M. Monory et les délégués des étudiants et lycéens, les esprits se sont échauffés. Des petits groupes de manifestants, plus excités que les autres, ont commencé à lancer tout ce qui leur tombait sous la main sur les C.R.S. en faction au pont Alexandre III. Les forces de l'ordre ont alors riposté par des tirs nourris de

grenades lacrymogènes et même quelques grenades offensives. C'est dans le périmètre quai d'Orsay Aérogare des Invalides et pont Alexandre III qu'ont eu lieu les affrontements les plus violents. Un véhicule des C.R.S. a été en partie incendié, trois voitures de particuliers, dont une appartenait à l'ambassade d'Autriche, ont entièrement brûlé et plusieurs autres ont été fortement endommagées..."

Bien qu'ayant décrit les affrontements dans le journal de 19 h 00 du 4 décembre, Jacques Expert, envoyé spécial de France-Inter, les passera ensuite sous silence.

France-Inter, le 4 décembre, 19 h 00 :

"Une ambiance tendue en certains endroits et bon enfant partout ailleurs". Un rideau de C.R.S. impassibles fait face depuis maintenant une heure et demi à un groupe d'un millier de manifestants qui scandent "à l'Assemblée". Entre les deux, le service d'ordre des manifestants tente de s'interposer avec, pour l'instant, pas mal de difficultés. Des manifestants, dont certains sont très énervés, jettent des canettes de bière, des pavés contre les C.R.S. qui continuent à empêcher l'accès à l'Assemblée nationale, quai d'Orsay. Des C.R.S. qui ont répliqué en mettant en route tout à l'heure leur canon à eau et en distribuant quelques coup de matraque..."

France-Inter, 8 h 00, le 5 décembre :

"C'est à partir de 20 h 00 que la situation a commencé à se tendre".

France-Inter, 19 h 00, le 5 décembre :

"Tout a dégénéré lorsque les étudiants, apprennent la position du ministre René Monory et son refus de retirer la loi, parmi eux beaucoup de provocateurs qui ont infiltré le service d'ordre. Les C.R.S. chargent, en deux heures, ils dégagent la place des Invalides (...)."

Comme le reporter de France-Inter, d'autres journalistes vont décrire les événements, mais ils en apprécient peu l'importance et auront tendance à en minimiser la portée.

TF 1, 20 heures, le 4 décembre. A la fin du reportage de J.P. Ferey et Bernard Gely sur l'ensemble de la journée :

"(...) A 17 heures, les premiers arrivants débouchent sur l'Esplanade des Invalides. Mais peu de temps après les choses se gâtent, les incidents éclatent quai d'Orsay entre les premiers rangs des étudiants et d'importants barrages de gendarmes mobiles. Quelques personnes sont blessées". (Images de violences, canons à eau en action).

TF 1, 13 heures, le 5 décembre, reportage de J.P. Ferey

"18 h 30 : C'est encore la fête, la grande manifestation. Etudiants et lycéens s'entassent sur l'Esplanade des Invalides, le flot est considérable, il vient se heurter au barrage des gendarmes. Premiers frottements, premiers incidents. Les canons à eau, au lieu de refroidir les manifestants les échauffent au contraire. A ce moment on apprend le refus du ministre de l'Education nationale de retirer son projet de loi. La tension monte brutalement. Pour beaucoup la journée ne peut se terminer ainsi, ils n'arrivent pas à partir. La réponse négative du Gouvernement apparait à tous comme une provocation. **Les premiers incidents sérieux** commencent alors et voici qu'entrent en jeu des provocateurs, les casseurs habituels, des vitrines sont brisées. Entre 21 h 00 et 22 h 00 ce sera une période de harcèlement entre opposants et forces de l'ordre. Les membres de la coordination étudiante appellent encore au calme. Mais il est trop tard, l'engrenage de la violence est irréversible. Il reste deux à trois mille manifestants, les slogans ont changé de nature, ils se sont politisés. Les affrontements deviennent encore plus durs, cette fois l'évolution de mai 68 ne peut plus être évitée. Le nombre des blessés grandit ; une cinquantaine du côté des forces de l'ordre, une centaine chez les manifestants, dont deux très graves, un jeune garçon a l'oeil arraché, l'autre a la main emportée.

A 22 h 30 : Les forces de police changent en force. Ils dégagent totalement l'Esplanade des Invalides, des barricades sont édifiées en hâte, des voitures flambent. Les derniers manifestants irréductibles se replient sur le Quartier Latin. Pendant trois heures encore, les affrontements sporadiques vont se dérouler. La brigade motorisée de la préfecture de police a patrouillé toute la nuit autour du Panthéon. Le calme n'est revenu qu'à deux heures du matin".

TF 1, 20 h 00, le 5 décembre, reportage de Denis Brunetti :

18 h 00 : Sur l'Esplanade des Invalides, certains arrivent encore. Frites, merguez, musique, banderolles, slogans et un podium doit accueillir des chanteurs pour animer la soirée.

Mais c'est au coin du quai d'Orsay que le contact est plus dur avec une compagnie de gardes mobiles qui empêche d'aller à l'Assemblée nationale. Le service d'ordre étudiants tente bien de maintenir la distance entre les manifestants et les gardes mobiles, mais les projectiles fusent et la tension monte, d'autant que la foule, bloquée au Pont Alexandre III barré de grillages, presse de plus en plus vers les gardes mobiles.

Vers 19 h 00, les canons à eau redoublent, toutes les dix minutes pour repousser les premiers rangs des manifestants. C'est là qu'on entend les "Pasqua démission", les insultes et la plus grande excitation.

Pourtant la compagnie de gardes mobiles ne bouge toujours pas, simplement les blessés se comptent.

Mais c'est vers 20 h 15 qu'une délégation revient de l'Assemblée et que les premiers lacrymogènes noient la place.

Brouhaha : l'ordre apparemment a été donné aux C.R.S. de faire dégager les étudiants. Certains, ainsi, tentent la résistance passive, mais les C.R.S. chargent - 20 m, 50 m - pour s'arrêter et prendre un peu de terrain (venant probablement de la sono "Formez des chaînes, préparez-vous à partir en manifestation vers le Quartier Latin"). Mais les plus violents veulent rester pour harceler les C.R.S. Derrière, peut-être quelques milliers de manifestants restent en retrait. Certains partiront vers le Quartier Latin. Peu avant 23 h 00 les charges des C.R.S. se font plus brutales, une barricade va encore brûler quelque temps, mais les Invalides sont bientôt dégagées".

Le décalage progressif entre faits et commentaires est tout à fait perceptible lorsqu'on analyse les différents flashes et journaux d'information diffusés sur R.T.L. selon que l'on s'éloigne de l'heure et du lieu des incidents : décalage entre les reportages diffusés en direct et commentaires en studio, décalage entre les commentaires diffusés dans la soirée et le lendemain matin.

REPORTAGES SUR PLACE

COMMENTAIRES EN STUDIO

18 h

Jean-Benoit VION

Les manifestants arrivent encore en ce moment sur la place des Invalides où l'on attend les membres de la Coordination qui sont reçus en ce moment chez les ministres de compétence et un spectacle; **alors certains manifestants ont essayé, il y a une trentaine de minutes d'aller jusqu'à l'Assemblée nationale mais un cordon de gendarmes mobiles les en a empêchés. Il y a eu un bref affrontement avec jets de pierres et de bouteilles ; les forces de l'ordre ont répliqué avec un canon à eau.**

Jusqu'à présent, mis à part ce petit face à face, il faut dire que tout s'est très bien passé. L'ambiance était bonne, sympathique, chaleureuse, tellement chaleureuse que tout au long du parcours de la Bastille aux Invalides il y avait des marchands de merguez, de saucisses et de sandwiches. Nous aurons tous en souvenir des manifestations d'étudiants moins détendues.

19 h

Brice BARILLON

Oui, en effet, ici sur l'esplanade des Invalides, avec d'un côté l'Hôtel des Invalides éclairé par une lumière rose orangé, de l'autre côté le pont Alexandre III qui est barré par d'importantes forces de l'ordre, et puis devant moi l'Assemblée nationale où les étudiants sont maintenus à distance respectable, environ trois cents mètres, oui c'est une différence notable avec ce qui s'était passé le 27. A ce niveau, d'ailleurs, de face à face, il y a quelques légères bousculades, certains étudiants -incontrôlés d'après le service d'ordre- cherchent à mettre un peu de pagaille en lançant quelques pierres sur les forces de l'ordre qui ont répondu en envoyant deux ou trois grenades lacrymogènes.

REPORTAGES SUR PLACE

COMMENTAIRES EN STUDIO

20 h

Les reporters décrivent en direct le harcèlement contre les forces de l'ordre au coin du quai d'Orsay et la tentative de rétablissement d'un barrage par les forces de l'ordre un peu avant 20 heures, ainsi que la façon dont les manifestants apprennent par la radio et la sono l'échec de la rencontre avec les ministres.

21 h

Brice BARILLON
Jean-Benoit VION

Eh bien écoutez, Bernard, grosse déception ici, sur l'esplanade des Invalides, un certain désarroi aussi et puis une grosse effervescence et même une certaine confusion, peut-être typique de toutes les fins de manifestation. C'était il y a une vingtaine de minutes, au moment où d'ailleurs justement sur le podium les différents délégués rendaient compte de leurs différents entretiens, notamment celui -vous en avez parlé- avec le ministre René Monory, et M. Alain Devaquet, une rencontre qui donc n'a pas donné grand chose et qui provoque cette déception des étudiants, et bien à ce moment là, les forces de l'ordre en ont profité pour pousser un peu leur avantage et envoyer des gaz lacrymogènes au milieu de l'esplanade des Invalides. Un certain nombre d'étudiants se sont mis à courir à toute allure pour quitter la manifestation mais il reste encore beaucoup de monde ici et parmi ces gens qui ont reçu des grenades lacrymogènes jusqu'à leurs pieds, eh bien il y a Jean-Benoit Vion.

Oui, ce n'est pas très grave, cela pique un peu les yeux et cela fait tousser, mais rien de bien grave. Les forces de l'ordre, en effet, essaient de disperser les manifestants. C'est pour cette raison qu'ils lancent des grenades lacrymogènes. Beaucoup de manifestants, effectivement, repartent, quittent cette esplanade des Invalides, surtout les provinciaux qui ont des trains et des autocars à prendre. Il reste bien sûr... et la plupart des étudiants d'ailleurs demandent à ces provocateurs -ce sont eux qui les appellent ainsi- de cesser tout mouvement. Donc

REPORTAGES SUR PLACE

COMMENTAIRES EN STUDIO

un épais nuage commende à apparaître sur cette esplanade des Invalides et les **grenades lacrymogènes commencent à pleuvoir sérieusement.**

En effet les grenades donc -excusez-moi Bernard, encore un mot pour vous préciser qu'en effet les grenades continuent de tomber en ce moment même au beau milieu de l'esplanade des Invalides et il y a même un côté feu d'artifice car ces grenades ont la particularité de monter très haut et de redescendre avec une flamme orange. Je voudrais simplement vous dire **qu'il y a eu plusieurs blessés, beaucoup par grenades lacrymogènes mais ce n'est pas très grave.**

24 h

Bonjour. Le monôme qui dégénère, quelques centaines de jeunes déterminés qui ont participé à la longue marche des étudiants et des lycéens hostiles à la réforme Devaquet se sont affrontés ce soir avec les forces de l'ordre sur l'esplanade des Invalides, le point d'arrivée de la manif : échauffourées, charges des C.R.S., gaz lacrymogènes, coups de matraques, canons à eau du côté de la police ; réponse des manifestants avec des cocktails Molotov, quatre voitures incendiées, des jets de pierres et de pavés. Le point sur place Brice Barillon.

C'est l'échec de l'entrevue entre les ministres de l'Education et de l'Enseignement supérieur, MM. Monory et Devaquet, et la délégation de 14 étudiants qui a mis le feu aux poudres après 20 heures, ce soir....

La marée des étudiants s'échoue sur la grève des Invalides hier, se brise sur le refus du gouvernement de retirer le projet Devaquet et la tempête éclate dans la nuit en affrontements.

Manifestations, impasse et affrontements, c'est ainsi qu'on peut résumer la journée d'hier. La manifestation des étudiants à Paris s'est déroulée tout d'abord dans le calme, au rythme des slogans pour marquer la détermination des parti-

REPORTAGES SUR PLACE

COMMENTAIRES EN STUDIO

cipants à obtenir le retrait du projet de loi Devaquet. Les étudiants, encouragés même par des supporters inattendus, le témoignage de cette vieille dame au micro de

Brice BARILLON

C'était vingt minutes avant 21 heures et c'est à ce moment-là que la manif a basculé. Il y avait là des dizaines et des dizaines de milliers d'étudiants rassemblés encore autour du car-podium sur lequel l'orchestre depuis longtemps s'était arrêté. Il y avait les leaders étudiants qui étaient encore en train de rendre compte de leurs entretiens, notamment de cette réunion avec les deux ministres, M. René Monory et M. Devaquet, réunion qui a débouché sur une impasse. Ils n'avaient pas encore fini de parler, ces orateurs, quand des pétards orangés se sont élevés dans le ciel par-dessus le bâtiment d'Air France, du côté de l'Assemblée nationale. En guise de pétards, c'était les premières bombes lacrymogènes qui venaient d'éclairer l'esplanade. Ensuite, ce fut un arrosage en règle. Les Invalides, une heure plus tard, baignaient complètement dans un nuage lacrymo. Une bonne partie des étudiants avaient fui, ainsi que beaucoup de riverains qui étaient venus là en badauds. Beaucoup aussi étaient restés là malgré ces grenades redoutablement efficaces. **A un certain endroit, les forces de l'ordre qui étaient échauffées il est vrai par des cailloutages qui duraient depuis la fin de l'après-midi, se sont crues dans une position intenable et ont tiré au tir tendu.** Et c'est ainsi qu'un étudiant a été blessé au visage. Il a un oeil définitivement perdu et il restera vraisemblablement défiguré. Comme il fallait s'y attendre, après 23 heures, plusieurs centaines d'étudiants irréductibles se sont répandus dans Paris en direction du quartier latin. Les échauffourees ont duré assez tard.

En tout plus de huit kilomètres d'une foule jeune et détendue sous le soleil. C'est plus tard, dans la soirée, que les choses se sont gâtées du côté des Invalides. Le ministre de l'Education nationale René Monory et le ministre des universités Alain Devaquet ont reçu des délégations d'étudiants, des non-grévistes, puis des grévistes. Le ministre René Monory a, à ce moment-là, confirmé qu'il n'avait pas l'intention de retirer le texte du projet de loi...

La foule présente sur l'esplanade des Invalides a donc appris aux alentours de vingt heures par les délégués étudiants, que le gouvernement était certes prêt au dialogue mais n'avait pas l'intention de retirer le projet de loi Devaquet. L'ambiance a subitement changé, les affrontements ont commencé entre certains manifestants et les forces de l'ordre.

REPORTAGES SUR PLACE

COMMENTAIRES EN STUDIO

7 h 30

C'est peu après vingt heures que la situation a basculé aux Invalides, après l'annonce de l'échec de la rencontre d'une délégation d'étudiants avec René Monory et Alain Devaquet. Peu après vingt heures, donc, le service d'ordre étudiant, débordé, début des affrontements avec la police et des heurts violents qui se sont poursuivis tard dans la soirée pour s'achever après minuit dans le quartier latin sur un bilan très lourd, une quarantaine d'étudiants blessés dont deux grièvement et une cinquantaine de policiers blessés, ainsi que des voitures incendiées.

Mais revenons au début de la soirée, la rencontre au ministère de l'éducation nationale, les délégués étudiants campent sur leurs positions, le retrait de la loi Devaquet pour René Monory et le secrétaire d'Etat, c'est non, le gouvernement n'acceptera que d'apporter des modifications aux différents points sensibles du texte. A ce moment-là, la rue est encore calme et Alain Devaquet commente ainsi au micro de

8 h

**Brice BARILLON et
Jean-Benoit VION**

Les responsables de la coordination venaient d'arriver au micro et ils n'avaient pas encore fini, après leur rendez-vous, de faire leur compte rendu que dans notre dos le ciel, tout d'un coup, est devenu orangé. C'était les premières grenades lacrymogènes qui partaient comme un feu d'artifice près du bâtiment d'Air France, un endroit agité depuis longtemps déjà, et dans ce

Un million de personnes selon les organisateurs, 170 000 selon la police, ont défilé hier après-midi de la Bastille aux Invalides. Une manifestation calme, sage, la fête. En fin d'après-midi, une délégation d'étudiants et de lycéens rencontre le ministre de l'éducation nationale René Monory. René Monory répète que le projet de loi ne sera pas retiré mais que le dialogue est ouvert. Il y a plusieurs points de la loi qui peuvent être discutés explique le ministre de l'éducation nationale.

Sur l'esplanade des Invalides, les étudiants apprennent l'échec de la rencontre, l'immense majorité d'entre eux commence à se disperser sans incident. Il est

REPORTAGES SUR PLACE

COMMENTAIRES EN STUDIO

coin pourri, Jean-Benoit, vous étiez.

Oui, les gendarmes mobiles et les C.R.S. ont reçu l'ordre à ce moment-là de faire évacuer l'esplanade des Invalides. Ils étaient à bout. Ils étaient face à face avec les manifestants les plus actifs depuis 17 h 30 sans bouger. Les manifestants leur ont lancé, outre des injures, des bâtons, des bouteilles, des fumigènes et des pierres car il y avait des travaux près des Invalides.

A 20 h 5, les forces de l'ordre ont lancé des grenades lacrymogènes, mais aussi ces fameuses grenades déflagrantes ; ce sont des grenades qui font énormément de bruit.

A 75 mètres de là, des manifestants tranquilles, qui sont en train de faire un sitting, ne comprennent pas cette avalanche de violence.

un peu plus de 20 h 30, près de 21 heures Place des Invalides et autour du pont Alexandre III, les premiers incidents commencent. Sur place, RTL avait deux reporters : B. Barillon et J.B. Vion. Ils vont tous les deux nous raconter et nous faire vivre les incidents.

L'Associated Press mentionnera dans ses dépêches "quelques incidents" :

19 h 15 : "La tête du cortège devrait arriver aux Invalides vers 17 h 30. La tension montait d'un cran et le service d'ordre, à la limite du débordement, s'affairait de tous côtés. Le quai Anatole France, vers l'Assemblée nationale, était complètement bloqué par les C.R.S. Une vingtaine d'étudiants toulousains montent sur le toit de l'immeuble abritant le ministère des Affaires étrangères".

20 h 20 : "Des projectiles ont été lancés contre les C.R.S. faisant barrage entre l'Esplanades des Invalides et l'Assemblée nationale. Il s'agit en fait d'une cinquantaine d'agitateurs, selon des membres du service d'ordre des étudiants. Les C.R.S. ont répliqué en faisant usage de canons à eau. Des membres de la Croix-Rouge, interrogés, ne faisaient état d'aucun blessé sérieux à 20 h 15".

Cette sous-estimation se retrouve aussi dans la presse écrite :

Le Figaro (5 décembre) sous la signature de Francis Puyalte, Sophie Latil, Brigitte Seux et Valérie Duponchelle.

18 h 30 : Des projectiles divers commencent à tomber sur les gendarmes mobiles qui interdisent l'accès du Palais Bourbon. Les forces de l'ordre, on s'en doute, ont reçu des consignes très strictes de modération. Elles sont néanmoins obligées d'intervenir en tirant au canon à eau.

20 h : Des incidents sporadiques se poursuivent quai d'Orsay où 2.000 à 3.000 manifestants tentent de franchir le barrage des gendarmes mobiles. C'est l'heure des petits groupes extrémistes, dits "autonomes". Ton et slogans changent. On entend "Pasqua, démission !" et "on n'est pas au Chili".

Pourtant, les forces de l'ordre ne chargent pas, se contentent de repousser l'assaut en jetant quelques grenades lacrymogènes. On signale quelques blessés légers des deux côtés.

Un petit noyau de ces manifestants tente avec difficulté de casser le bitume pour s'en servir de projectiles. Les rues ne sont pas pavées dans le quartier.

20 h 30 : Toujours l'agitation. Sur l'esplanade des Invalides, c'est un peu carnaval, mais aux abords du pont Alexandre III et quai d'Orsay, C.R.S. et gendarmes mobiles continuent d'être provoqués par des jeunes casqués, un foulard sur le nez. Encore des grenades lacrymogènes.

21 h : Les incidents se multiplient entre de petits groupes de manifestants armés de barres de fer et les C.R.S.

21 h 30 : Rue Esnault-Pelterie (7è), près du quai d'Orsay : harcelés depuis une heure à coups de pavés sur une centaine de manifestants casqués et armés de barres de fer, les C.R.S. chargent. Quelques blessés.

Antoine FOUCHET dans la Croix du 6 décembre évoque les incidents mais ne leur reconnaît pas une portée déterminante :

"Cet affrontement (pont Alexandre III), c'était autour de 21 heures, juste après que les responsables de la Coordination étudiante eurent annoncé par "haut-parleur" un "échec" de la rencontre avec René MONORY. Mais, déjà, vers 18 h 30, il y avait eu de premiers incidents, côté Assemblée nationale. Une poussée d'éléments dans le service d'ordre-tampon de la "manif"

méconnaissables sous leurs casques. Une poussée précédée par des frictions à d'autres endroits entre manifestants modérés et jusqu'au boutiste."

De même le **Quotidien de Paris** titre-t-il sur les "incidents en fin de soirée", même s'il consacre quelques lignes aux incidents de l'avant-soirée sous la plume de Patrice Cardouze d'abord :

"Plus piquante que méchante la manif, à quelques exceptions près, fort localisées (une ou deux bagarres provoquées non loin de la faculté d'Assas) se déroula sans heurt jusqu'à l'arrivée aux Invalides. C'est à ce moment-là, cependant, que la tension se fit plus vive, lorsque, contre le voeu des organisateurs, quelques étudiants tentèrent de franchir le barrage policier pour atteindre l'Assemblée, et furent repoussés par les jets de canon à eau. On relèvera quelques blessés légers".

Puis de Bertrand de Saint-Vincent :

"Le cortège débouche maintenant sur l'esplanade. Ils étaient partis en week-end, ils y arrivent. Il y a de la musique, des espaces verts, des tentes et des vendeurs de merguez. La kermesse peut commencer. Oui, mais il y a aussi les gros bras musclés qui assurent le service d'ordre, que peut-on faire quand on a un bâton sinon taper ? Quelques coups sont échangés, non pas entre l'extrême-droite qui n'est pas là, mais contre les forces de l'ordre. La nuit commence, elle n'a plus qu'à finir. Plus facile à dire qu'à faire".

Libération (5 décembre) donnent quelques éléments sur les incidents dans un article collectif de la rédaction :

C'est entre 19 h et 20 h hier soir que tout a basculé sur l'esplanade des Invalides. A la tombée de la nuit, c'est une manifestation encore bon enfant qui vient s'immobiliser devant le podium au fond de l'esplanade, tout près du pont Alexandre III. Les premiers arrivés s'assoient même gentiment, tandis que derrière on pique-nique sur le gazon dans un climat de kermesse. Des groupes se réchauffent au feu des merguez. On attend le retour des délégations reçues par MM. Devaquet et Monory. On attend Renaud, Lavilliers, dit-on. Déjà des provinciaux se rassemblent pour rentrer chez eux.

C'est alors qu'une rumeur fait état d'un accrochage avec les CRS sur le quai d'Orsay, entre le pont Alexandre III et celui de la Concorde. Trois cordons du service d'ordre étudiant en barrent impérativement l'accès. C'est sur la voie qui mène à l'Assemblée que se cristallise l'affrontement.

Sur le podium, on tente dans un premier temps de marginaliser l'incident en hurlant dans la sono : "N'allez pas à l'Assemblée nationale, ce ne sont pas dix provocateurs qui vont couler notre mouvement. Si vous y allez, nous sommes perdus".

A 19 h, le journal de France-Inter diffusé en direct sur la sono fait état de pavés lancés sur les CRS. Pour l'immense majorité des étudiants, les cogneurs du quai d'Orsay sont encore des marginaux auxquels on n'entend pas se mêler.

Sur place, les CRS restent impassibles sous les projectiles divers, cailloux, canettes, planches de chantier. Cependant, la tension monte vite. De petits groupes tentent d'escalader le mur d'enceinte du ministère des Affaires étrangères. Les premiers rangs casqués s'avancent bras en l'air vers les forces de l'ordre. C'est alors que sont tirés les premiers jets des canons à eau. Recul. Les premiers slogans fusent : "Nous ne sommes pas au Chili", "Pasqua, salaud". La tension grimpe d'un coup.

Il est 20 h 35. On entend du podium les premiers tirs de bombes lacrymogènes. "Calmez-vous, ce n'est rien..." hurle la sono.

mais son titre évacue totalement cet esprit pour conforter la thèse de la violence succédant au refus :

"20 heures : tout bascule sur l'esplanade des Invalides".

Ils attendaient un concert : la fin de non recevoir de René Monory est arrivée comme une terrible fausse note : c'était les premiers affrontements".

Les autres titres sont tout aussi éloquentes :

"Violents affrontements après le refus" (p. 2). "Une tactique pour faire monter la tension (p. 4). Seule la reproduction des messages radio, l'escadron de gendarmerie touché donnent au lecteur une appréciation de la violence des heurts (p. 6).

Le Monde (6 décembre), sous la signature de Roger Cans, Gérard Courtois, Danielle Rouard et D. Schneidermann donne un compte rendu plus fidèle de la montée de la violence.

"Mais voici que des loubards escaladent le bâtiment annexe du quai d'Orsay pour jeter les premiers projectiles sur les gendarmes mobiles qui attendent, l'arme au pied. Vers 17 heures, les canons à eau entrent en action, salués par des huées. La clameur attire toujours plus de monde vers cet angle du quai qui, toute la soirée, servira d'abcès de fixation.

Les gendarmes mobiles se contentent d'abord de monter à leur tour sur le toit du petit bâtiment pour en déloger les manifestants acrobates. Ils s'efforcent visiblement de ne pas brusquer les choses, leur tendant même parfois une main secourable pour leur éviter de tomber de la corniche. Mais la seule vision des uniformes suffit à déclencher les huées, accompagnées de boîtes de bière, de pierres et de manches de pancarte. Ce qui n'est d'abord qu'un ballet comique prend vite un tour agressif. Injures et projectiles divers pleuvent.

Vers 19 heures, les canons à eau bombardent les manifestants. On oublie Monory et Devaquet, pour s'en prendre désormais à Chirac et à Pasqua, dont la démission est réclamée avec insistance. Des manifestants se servant de barrières, continuent à escalader le bâtiment qui surplombe la position des gendarmes mobiles. On commence à jeter des pierres et des bouteilles qui, parfois, atteignent les manifestants du premier rang. Les premiers blessés sont emportés, sous l'oeil navré d'un service d'ordre étudiant complètement débordé. La plaque de rue de l'angle du qui est arrachée et remplacée par un bombage : "Rue de la colère".

La première charge : vers 19 h 20, la sono annonce dans l'indifférence générale qu'une délégation est reçue au ministère de l'Education nationale. Des casseurs ont apporté une barre à mine pour déparer la chaussée. Les jets d'eau pleuvent périodiquement sur les manifestants, toujours plus nombreux au fur et à mesure que le cortège emplit l'esplanade. "Pasqua, enculé !", et "Pasqua, terroriste !" sont les slogans les plus repris, assortis du médium tendu vers le ciel.

Retour des négociateurs. Chacun fait son compte rendu. L'étudiant qui explique l'entrevue avec la commission des Affaires culturelles s'interrompt soudain : "Formez des chaînes, formez des chaînes !" hurle-t-il. A quelques dizaines de mètres, les CRS chargent les premiers rangs étudiants. Du coup, les partisans d'un affrontement avec la police l'emportent sur les manifestants anti-Devaquet".

Mais les premières phrases de l'article minimisent la portée de la description :

"Cela avait commencé par des chansons. Et ça s'est terminé par des larmes. Celles provoquées par la pluie de grenades lacrymogènes lancées, peu après 20 heures, par les forces de l'ordre décidées à faire évacuer l'esplanade des Invalides. Mais aussi les larmes de rage de beaucoup de jeunes, effondrés de voir d'un coup basculer les espoirs intenses et confus qu'ils avaient placés dans ce mouvement."

Si Le Matin du 5 décembre s'en tient à la version de la montée de la violence au moment du retour des délégations...

Article signé Philippe Broussard

"En fait, tout a commencé vers 20 h 30. Déjà, l'on sait que la fête n'aura pas lieu. Les concerts de musique qui devaient clore cette journée anti- Devaquet ont été annulé. Et les premières grenades lacrymogènes ont explosé sur cette place des Invalides où la fête devait avoir lieu. Les canons à eau sont eux aussi entrés en action pour disperser des manifestants qui n'ont pas l'intention de s'en laisser conter. La tension monte très vite. Il faudra plus de deux heures aux forces de l'ordre pour dégager l'esplanade et refouler les manifestants vers la rue de Grenelle. C'est alors qu'ils décident de se regrouper dans le quartier latin (...)"

"20 heures. La rumeur court. Là-bas, à l'autre bout de l'esplanade, près du pont, de sérieux affrontements opposeraient extrémistes de gauche et de droite. Casques, battes de base-ball, barres de fer et cocktails Molotov : les deux camps disposent du même équipement. Dans les rangs des manifestants, parmi ces centaines de milliers d'étudiants et de lycéens qui continuaient d'affluer vers les Invalides, la nouvelle se propage. Certains choisissent de partir. D'autres restent."

... Les reconstitutions établies par Philippe Broussard et Jean-Marie Anciant dans l'édition du 6-7 décembre sont beaucoup plus explicites...

Article de Ph. Broussard (assorti d'un plan) "Comment la manif de jeudi a tourné au combat de rue".

"A qui la faute ? Au moment de chercher une explication aux violents affrontements qui ont opposé forces de l'ordre et manifestants jeudi soir sur l'esplanade des Invalides, des explications semblent d'une implacable banalité. L'engrenage classique : quelques excités provoquent les CRS, le service d'ordre ne parvient pas à s'imposer, les CRS contre-attaquent, tirent des grenades lacrymogènes dans la foule."

Des centaines de manifestants, parfois rodés à pareilles échauffourées, ripostent durement, lancent des pavés, incendient un car et quelques voitures avant de se replier dans les rues du quartier et de poursuivre les affrontements au quartier latin.

Les provocateurs ? Un facteur déterminant : une bonne trentaine de "spécialistes" de ce genre de déstabilisation ont assiégé les gendarmes mobiles stationnés à l'angle du quai d'Orsay à partir de 18 heures. Qui sont ces provocateurs ? On parle d'autonomes, ou d'extrémistes de gauche. Un membre du service d'ordre de la manif, étudiant à la Sorbonne, certifie : "J'essayais d'en désarmer certains, mais ils se réfugiaient chez les flics." Une certitude : ces jeunes gens ont accompli leur travail à la perfection. Ils ont provoqué. Et déclenché l'engrenage. Plus tard, on retrouvera sur l'esplanade transformée en champ de bataille des billes d'acier. Des "jouets" que l'on ne trouve pas encore dans les poches de lycéens, même grévistes...

Les étudiants et les lycéens ? La nouvelle du refus gouvernemental n'a fait qu'attiser une nervosité que l'on sentait poindre chez certains meneurs, mais dans leur immense majorité les manifestants sont restés calmes, bon nombre d'entre eux ignorant totalement ce qui se passait à l'angle du quai d'Orsay. Un proche de la coordination raconte : "Ils ne dérangent personne. Quand les CRS ont commencé à balancer des lacrymos dans tous les sens, ils n'ont rien compris." Entre deux explosions de grenades, de nombreux jeunes gens, étudiants parisiens et provinciaux, se sont ensuite joints aux plus actifs, aux abords du pont Alexandre III, pour harceler les CRS. C'est à ce moment précis que les affrontements ont basculé : à partir de 20 heures, les combats n'ont plus uniquement concerné quelques centaines d'"habitués" mais se sont élargis à des "novices" transcendés à la vue des premiers blessés. Où l'on aborde la troisième possibilité...

Alors, provocateurs, étudiants ou CRS ? Une chose est sûre : les organisateurs ont été très vite débordés par les événements."

... et détaillées :

"Quelques jeunes provocateurs s'attaquent aux vitres du terminal d'Air France et lancent divers projectiles sur les forces de police. Le service d'ordre ne parvient pas à s'interposer. A trois reprises, les CRS utilisent un canon à eau pour faire reculer les manifestants.

Article de Jean-Marc Anciant

"Après les incidents violents qui ont fait des dizaines de blessés dans leurs rangs, les C.R.S. accusent aussi : "Ce dérapage de quelques policiers est le résultat des fautes commises par le service d'ordre des étudiants, explique un commandant. Nous avons été attaqués par des provocateurs qui avaient trouvé refuge au sein de la manifestation et qui nous bombardaient par dessus le service d'ordre étudiant... Il était 18 h 55 lorsque nous avons reçu l'ordre de charger, poursuit ce policier. Nous étions à l'angle de la rue Esnault-Pelletier. Lorsque nous avons dégagé, nous avons déjà quarante blessés dans nos rangs".

Parmi eux, un officier de gendarmerie qui a reçu une bille d'acier dans l'oeil et un officier de paix d'une compagnie de CRS, atteint au visage par un pavé.

Voyous

A ce moment-là, explique-t-on à la préfecture, nous avons pris contact avec les responsables du service d'ordre étudiant et nous leur avons rappelé leurs engagements : "Pas d'affrontements". Ils ont réagi tout de suite, ils se sont interposés entre les forces de l'ordre et les provocateurs. Ce qui a calmé le jeu". Mais il était trop tard, la violence s'installait dans la rue et d'autres affrontements allaient suivre."

Christiane CARON dans France-Soir du 5 décembre restituera les faits, sinon dans leur réalité exacte point par point, du moins dans leur importance et dans leur violence.

Des incidents se sont produits, dès 18 h 30, à la hauteur du pont Alexandre III sur les quais de la Seine. Un groupe de provocateurs, une quarantaine d'individus, casqués, armés de barres de fer, le visage dissimulé par des foulards ont provoqué les forces de l'ordre très importantes massées là. Jets de pierres, de bouteilles.

Tout à coup la réaction : le canon à eau des gendarmes mobiles s'est mis en action. Premier mouvement de panique parmi les manifestants qui arrivaient toujours sur l'esplanade et qui ne comprenaient pas ce qui se passait. Puis, statu quo.

A l'angle du quai d'Orsay, un autre groupe de manifestants tentait de se rendre à l'Assemblée nationale.

On s'est observés pendant plus d'une heure, une heure et demie. Puis, tout à coup, deuxième affrontement, beaucoup plus important. Les provocateurs qui avaient été éliminés par le service d'ordre "officiel" de la manifestation étudiante ont à nouveau harcelé les forces de l'ordre. Les affrontements ont été violents. On a relevé de nombreux blessés."

CHERCHONS A COMPRENDRE

Cette mauvaise appréciation de trois heures décisives dans l'engrenage de la violence aura un **double résultat**.

D'une part, elle accrédi tera, auprès d'une opinion publique bouleversée, qui s'attendait depuis plusieurs jours au "happy end" et au concert rock célébrant la grande réconciliation, une thèse savamment entretenue par ceux qui, à l'intérieur comme à l'extérieur du mouvement, n'ont pour objectif véritable que la déstabilisation du gouvernement : **celle de la préméditation**, de la volonté de pourrir la situation, d'entâcher cette vague pacifique d'actes de violence susceptibles de diviser le mouvement... Selon cette thèse, qui ne tient pas devant les faits, mais encore faut-il que les faits soient révélés, **le déclenchement de la violence apparaît comme la conséquence directe de l'échec des négociations** avec les ministres. Au refus du ministre s'ajoutent les grenades lacrymogènes de la police. C'est la "double provocation".

D'autre part, la discrétion des médias sur la réalité des événements qui se déroulent entre 17 et 20 heures met en relief, par contraste, les incidents qui se développent après 20 heures, dont personne ne nie l'existence mais qui paraissent d'autant plus violents **qu'ils succèdent à une période de calme supposé**. De ces incidents-là, la télévision montrera des images éloquentes : manifestants soignés dans des véhicules de la Croix-Rouge, étudiantes interpellant les provocateurs par mégaphone, la main ensanglantée... et diffusera sans délai des bilans significatifs : un étudiant a perdu un oeil, un autre a eu la main arrachée..., dont la réalité n'est pas mise en cause. Mais personne n'a parlé de ce lieutenant-colonel de gendarmerie blessé

au front par les jets de billes d'acier ni des provocateurs armés de frondes, des 85 blessés de la gendarmerie entre 17 et 20 heures au carrefour du Quai d'Orsay et de la rue Esnault-Pelterie, ni des blessés nombreux du service d'ordre étudiant dans les affrontements avec les casseurs. **En tout, plus de 160 blessés en trois heures, membres du service d'ordre étudiant, gendarmes et CRS, frappés tous ensemble pour éviter le dérapage avant 20 heures.** N'est-ce pas un événement, au moins une information ? Pourquoi n'en avoir rien dit ?

Comment expliquer en effet **cette défaillance des médias ?**

Plusieurs facteurs d'explication peuvent être avancés. C'est leur cumul qui occasionnera ce black-out quasi total d'une tranche des événements, très utile à la compréhension de la suite.

Une mauvaise organisation de la couverture télévisée

TF 1 et Antenne 2 disposent ce soir-là de moyens relativement importants : une caméra HF pour le direct et 4 caméras-vidéo chacune. Un matériel non négligeable qui, s'il surpasse largement le film utilisé pour la couverture des événements de mai 1968, lequel supposait trois heures pour le développement avant la diffusion sur l'antenne, n'a pas encore la souplesse d'utilisation que l'on pourrait attendre de journaux modernes d'information et qui contraste avec le déploiement des moyens performants mis en oeuvre pour suivre en direct certains événements sportifs comme le Tour de France ou la course du Rhum. Ainsi deux contraintes techniques vont empêcher la télévision de tourner des images très significatives (1) des actes de violence entre 17 et 20 heures, soit juste avant le journal télévisé du soir. D'une part, les équipes vidéo ont suivi toute la manifestation et il convient de disposer de leurs cassettes suffisamment de temps avant le journal télévisé pour effectuer le montage des images susceptible d'illustrer le déroulement du défilé. Les dernières cassettes sont donc ramassées à la hâte et communiquées au monteur et au commentateur, lequel ne se trouve plus sur les lieux de la manifestation depuis un certain laps de temps et n'a peut-être jamais circulé dans les zones

(1) TF1 montrera brièvement quelques scènes, notamment l'action du canon à eau dès 20 heures.

d'affrontement. Leur seule source d'information, les équipes étant restées sur place ou ayant été relevées, sont les dépêches d'agences. Or, celles-ci sont rares et discrètes sur les événements. Aucune image et aucun commentaire significatif ne peut, dès lors, être diffusé dans les reportages sur la manifestation dans son ensemble.

Restent, pour combler ce vide, les moyens du direct qui ont permis des interventions en cours de journal. Mais ces moyens n'ont aucune souplesse d'utilisation : il s'agit d'une caméra lourde susceptible de filmer le journaliste effectuant le commentaire sur place ou de donner des vues d'ensemble, mais incapable de se déplacer dans une foule et d'aborder une zone d'affrontement. Elle est en effet reliée par fil à ces moyens de diffusion, ce qui suppose la présence à ses abords de deux véhicules, dont le car de diffusion de TDF qui enverra le signal vers la Tour Eiffel. Comment déplacer une telle armada dans la foule compacte massée à l'Esplanade des Invalides ? Mais pourquoi les rédactions ne disposent-elles pas des mêmes moyens que les services des sports pour couvrir un tel événement : caméra HF avec antenne intégrée et relais par hélicoptère notamment ? Comment ne pas regretter que la politique de l'audience conduise à répartir les moyens en privilégiant le divertissement sur l'information ?

Une mauvaise appréciation des contraintes du maintien de l'ordre

La plupart des journalistes ne sont pas familiarisés avec les exigences du maintien de l'ordre. C'est normal, ils ne bénéficient d'aucune explication technique de la police ou de la gendarmerie. Ils se trouvent donc dans l'incapacité d'expliquer avec rigueur et exactitude une scène opposant les forces de l'ordre à des manifestants violents. En outre, ils se trouvent quasiment toujours du côté des manifestants, jamais dans le dispositif policier, ou alors très loin, trop loin en arrière. Ils sont donc les témoins de scènes qu'ils ne peuvent apprécier que **sous un seul angle, d'un seul côté (1)**. Ainsi, sont-ils susceptibles de voir

(1) le triple barrage de gendarmerie est fréquemment éclairé par les flashes et les sunlights des caméras. Les officiers s'en plaignent. Leurs rangs sont autant de cibles pour les manifestants.

s'effondrer systématiquement les blessés du côté des manifestants et beaucoup plus épisodiquement du côté des forces de l'ordre. Ainsi, le 4 décembre, entre 17 et 20 heures, aucun d'entre eux n'est le témoin de l'évacuation des nombreux blessés dans les rangs des escadrons de garde-mobiles barrant l'accès de l'Assemblée nationale.

Une mauvaise appréciation du déroulement des événements

7 h

Inattendu, le déchaînement de la violence prend au dépourvu tous les observateurs, de la police aux journalistes. Personne ne pense que la manifestation puisse dégénérer : chacun se souvient de l'inoffensif désordre de la manifestation du 27 novembre devant l'Assemblée nationale et de l'absence de violence dans tous les autres rassemblements d'étudiants et de lycéens, chacun attend sans crainte le concert de rock, le bal populaire, la grande fête... mais sûrement pas les provocateurs, les affrontements et la violence.

Comme les forces de l'ordre dont le dispositif essentiellement défensif n'a pour objet que d'interdire le pont Alexandre III (Elysée), l'Assemblée nationale et les ministères, les journalistes se sont donc préparés à un déroulement conforme aux prévisions ; ayant suivi le défilé, ils se rendent soit au pied du camion-sono, soit devant le barrage de la rue de l'Université, à la recherche du scoop que personne et pour cause ne trouvera.

Leur attention se focalise donc sur l'effet de masse de la manifestation, sur le caractère bon enfant de la majorité des étudiants et lycéens, sur les baraques à frites, les merguez et les feux de camp.

Elle se focalise aussi sur le ministère de l'Education, attendant la sortie de la délégation, les propos de David Assouline sont relayés par toutes les télévisions, toutes les radios... et même la sono installée sur l'Esplanade des Invalides.

A côté, depuis trois heures, les scènes de violence se poursuivent entre services d'ordre policier et étudiant d'un côté, provocateurs de l'autre... sans témoin.

Enfin, force est de constater que dans la conscience collective de la plupart des Français, la blessure d'un

manifestant au cours d'une charge de C.R.S. est scandaleuse, quelle que soit sa gravité, alors que la même blessure occasionnée à un C.R.S. par un projectile lancé par un manifestant ou par la barre de fer qu'il manipule ne constitue qu'un banal accident de travail... Les risques du métier, en quelque sorte.

Sans doute, ces facteurs objectifs permettent-ils de comprendre pourquoi les événements de 17 à 20 heures n'ont pas donné lieu à une relation conforme à leur importance dans la journée du 4 décembre. Mais pourquoi, les témoignages se multipliant, les informations plus précises arrivant, les reportages n'ont-ils pas fait l'objet d'une révision, d'une mise au point au cours des jours suivants? La réponse tient à l'extrême rapidité des médias, la télévision est un média chaud. Elle accumule les faits, qui se succèdent à une grande vitesse, mais elle ne s'attarde jamais sur l'événement, ne revient jamais en arrière. **Il n'y a plus de correction possible.** D'ailleurs, la succession des événements au cours des jours suivants et leur gravité, bloquera toute velléité de vision rétrospective. Seul le travail minutieux d'une commission d'enquête parlementaire peut encore exhumer ce que fut le véritable déroulement de la soirée du 4 décembre 1986 sur l'Esplanade des Invalides.

Jamais vu en France : plus d'un million d'étudiants et de lycéens à Paris et 300.000 en province
manifestent contre le projet de loi Devaquet. Le gouvernement qui voulait « voir » a vu. Mais il
assume la grave responsabilité d'opposer un refus à la demande de toute une jeunesse. (Pages 2
à 12 l'événement, et l'éditorial de Claude Cabanes.)

l'Humanité

HISTORIQUE

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° 13217 - 4,50 F

Fondateur : Hubert Beauverie-Mery

Directeur : André Fontaine

— VENDREDI 5 DÉCEMBRE 1985

Manifestations à Paris et en province

Les étudiants exigent le retrait
du projet de réforme universitaire

France-Soir

N° 13 161

4,50 F

Après un défilé calme de 200.000 étudiants et lycéens, de la Bastille aux Invalides

La manif dégénère

LE MATIN

VENDREDI 5 DÉCEMBRE 1985 - 4,50 F

DE PARIS

Malgré l'immense succès de la manifestation des étudiants et des lycéens,
le gouvernement a refusé hier soir de retirer le projet de loi Devaquet

Violences après le défilé

CHAPITRE VI

DE L'EQUIVOQUE A LA TRAGEDIE : LE 5 DECEMBRE

*"La vie ne vaut rien, mais
rien ne vaut une vie".*

André MALRAUX

Le scénario n'était pas écrit d'avance. Ceux qui en doutent peuvent considérer les événements du 5 décembre : hésitation, flottement, perplexité sont les meilleurs mots pour en rendre compte. Hésitation des responsables des forces de l'ordre, exagérément sensibles aux reproches dont ils ont été aussitôt accablés après la soirée du 4 décembre. Flottement des responsables étudiants déconcertés, au moins pour certains, par l'échec des négociations, inquiets à l'idée que le clivage entre partisans du compromis et jusqu'au-boutistes ne surgisse à nouveau. Enfin, perplexité, à tout le moins, au niveau du Gouvernement où les partisans du retrait du projet de loi Devaquet donnent plus haut de la voix, où d'autres ne sont pas nécessairement apaisés par la décision de voir Alain Devaquet dessaisi de son dossier au profit de René Monory, tandis que se propage la rumeur de la prochaine démission du ministre délégué dont on devine les intentions dès l'après-midi du 5 décembre.

Réduire l'analyse des comportements et l'explication des événements de cette longue journée à partir de ces données serait cependant trop simple. A l'hésitation des uns répond la détermination des autres, au désir de prendre le temps de trouver un "second souffle", pour reprendre l'expression de la coordination nationale des étudiants tenue ce jour-là à 16 heures, répond la dynamique du mouvement - cette nuée qui porte en elle sa propre force, exploitée par ceux qui veulent radicaliser l'action.

Enfin, on ne peut oublier l'attitude des responsables politiques devant cette masse qui lui échappe et qui refuse toute idée de récupération. Ceci sera particulièrement vrai, bien entendu à partir du 6 décembre, mais dès le 5, lors de la troisième séance de l'Assemblée nationale à 21 h 30, M. Pierre Joxe, Président du Groupe socialiste, insiste par le biais d'un rappel au règlement, pour que soit examinée une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête sur les instructions qui ont été données le 4 décembre par le Ministre de l'Intérieur...

De cette journée brouillonne émergent toutefois trois temps forts :

- la recherche du "deuxième souffle" par la Coordination nationale, au milieu des critiques, des hésitations du pouvoir et d'une offensive politique qui s'affirme contre le Gouvernement ;

- la surprise de l'évacuation paisible de la Sorbonne, alors que les souvenirs de Mai 1968 rôdaient encore autour de ce véritable symbole de la lutte étudiante ;

- la tentative du pouvoir pour reprendre l'offensive, réoccuper le terrain, tentative qui aurait (peut-être) eu quelque effet si n'était survenu le drame de la rue Monsieur le Prince : la mort de Malik Oussekiné.

1 - LA RECHERCHE D'UN SECOND SOUFFLE

1 - Les hésitations du monde étudiant

La dislocation de la manifestation du 4 décembre s'est opérée dans la confusion et l'amertume aux cris de "Tous au Quartier Latin". Là encore, la recherche d'une aire de refuge où l'on panserait ses plaies et refait ses forces s'explique par la valeur de symbole du Quartier Latin pour le monde universitaire et étudiant. Après la fête avortée, la "manif" dans la joie et la fraternité pour le plus grand nombre, les moments de violence survenus place des Invalides ne peuvent que marquer les esprits et susciter des interrogations.

L'APOLITISME : DE PLUS EN PLUS DIFFICILE

De 10 heures du matin à 14 h 30, de nombreuses assemblées générales se tiennent dans les universités et les lycées. Si l'on en croit "Libération", témoin privilégié des événements, la coordination a explosé après le retour rue de l'Université de la délégation qui a rencontré le Ministre de l'Éducation nationale :

"La haine, cette grande absente du mouvement fait alors son apparition. Personne ne semble en mesure de maîtriser la situation. Et surtout pas les 14 dispersés aux quatre vents. Finalement, en accord avec David Assouline, Philippe Darriulat, le président de l'UNEF-ID, et ses copains prennent les choses en main. Au coude à coude avec quelques membres du bureau, ils parviennent à entraîner vers Montparnasse l'essentiel des dernières troupes (5 à 10.000 personnes) avec des accents très politiques : "Chirac démission, Pasqua terroriste." Beaucoup plus tard, une partie du bureau se retrouve à la faculté de Tolbiac où devait se tenir initialement une nouvelle coordination. Vu les événements, elle n'a évidemment plus grand sens, même si de nombreux étudiants sont venus régler son compte au bureau. Les accusations volent bas : "Vous nous avez trahis, manipulés. Cette coordination n'a plus de légitimité".

"Qui instruit le procès ? Des étudiants désorientés, furieux d'avoir été embarqués dans un scénario qu'ils ne souhaitent pas ? Ou bien des militants communistes et trotskystes (proches du PCI et de LO) décidés à profiter de la confusion ambiante pour opérer un putsch ? Un peu tout cela probablement. Reste que le bilan du bureau est plutôt mitigé ; il a parfaitement respecté son mandat mais n'a pas été à la hauteur des événements, il est vrai, tout à fait imprévisibles. La division du mouvement, prophétisent certains, n'est pas à exclure. Pourtant tard dans la nuit, Philippe Darriulat, très calme, constate : Demain, il restera l'image d'un énorme succès, comparable à celui des manifestations pour l'école privée. A terme, c'est le plus important".

L'organisation du service d'ordre étudiant pour la manifestation de la veille fait l'objet de nombreuses critiques. A Jussieu, on lui reproche d'avoir été débordé et de ne pas avoir suffisamment contrôlé le recrutement ; le service d'ordre de Jussieu est dissous... et immédiatement reconstitué "avec des personnes plus représentatives et à égalité entre garçons et filles". A Tolbiac, la coordination est prise à parti : "Tous des syndiqués et des politisés ; demain, on les vire !"

LA COHESION A TOUT PRIX

On ne peut comprendre les décisions de la coordination étudiante qui se réunit à 16 heures à Jussieu que par le désir d'éviter toute fracture entre partisans du compromis et jusqu'aux-boutistes. La déclaration de Philippe Darriulat est révélatrice de l'état d'esprit des leaders au comportement politique classique. Soucieuse de parvenir à une revanche, mais également incertaine sur la marche à suivre, l'UNEF-ID n'exclut pas toute ouverture puisqu'elle propose la désignation d'un "médiateur" pour sortir de la crise, sur le modèle de ce qui avait eu lieu en 1983, lors des manifestations des étudiants en médecine.

Testée à Tolbiac, cette proposition est refusée et l'UNEF-ID ne persévère pas, à la satisfaction des leaders plus extrémistes -la L.C.R. par exemple- qui eux, ont pour idée de rechercher la jonction avec la population pour faire échec au Gouvernement. Cette suggestion a davantage de succès : si l'A.F.P. note que "l'extension du mouvement par un appel aux syndicats... a été massivement rejetée", en revanche l'UNEF-ID "lance un appel solennel aux parents et à la population : par tous les moyens, sous toutes les formes, submergeons l'entêtement du Gouvernement".

(1) David Assouline et Sylvia Zappi ("Notre printemps en hiver", p. 183) rapportent un détail curieux, concernant l'action du S.O. de Jussieu : "Un exemple (parmi tant d'autres) de l'action du S.O. : un manifestant a pris une grenade par terre et a voulu la renvoyer sur les CRS. Un des membres du SO tente de lui faire lâcher la grenade mais reçoit un coup de batte de baseball dans le ventre. Finalement, la grenade éclate dans la main du manifestant en la lui déchiétant. Les S.O. ont finalement lâché prise avec de nombreux blessés. D'autres sont encore retenus prisonniers".

Pour ressouder les rangs, éviter toute fracture, il faut s'aligner sur ce qui divise le moins. Aussi la coordination, quoiqu'en pense bon nombre de ses membres, délivre publiquement un satisfecit à la délégation envoyée au Ministère de l'Education Nationale. Celle-ci, dont David Assouline a su habilement être le porte-parole, n'avait pas mandat de négociier, mais devait exiger le retrait pur et simple de la totalité du projet. Le fait que la délégation se soit exprimée par la voix d'un membre de la Ligue ouvrière révolutionnaire ne peut être invoqué par le Gouvernement pour masquer sa responsabilité dans les violences exercées.

Là-encore "Libération" (1) résume, de façon tout-à-fait perspicace semble-t-il, l'état d'esprit du monde étudiant avant qu'à 20 heures le Ministre de l'Education Nationale ne fasse sa déclaration à la télévision : tout est en place **pour une fuite en avant** des leaders de la coordination dans la recherche d'un nouveau souffle.

"Jeudi, ni les uns ni les autres n'étaient réellement en mesure de maîtriser la situation. Et chacun dans un premier temps, de se renvoyer la responsabilité des erreurs commises.

Les brutalités policières ont sensiblement modifié le paysage : plus question aujourd'hui pour les uns et les autres de se tirer dans les pattes. Au moins dans l'immédiat. Tout le monde semble conscient des nécessités d'élargir l'assise du mouvement et de ne pas perdre le capital de sympathie dont il a bénéficié."

"Ce souci a trouvé dès hier une traduction concrète, un appel à l'ensemble de la population pour soutenir et accompagner le mouvement. Appel largement popularisé dans les différentes AG, relayé pour son propre compte par l'UNEF-ID, appuyé par SOS-Racisme et de nombreux intellectuels. On évoquait même ici et là la liaison avec le monde du travail, les organisations politiques et syndicales sans que personne ne trouve apparemment à y redire.

Le mouvement étudiant et lycéen a peut-être trouvé un second souffle, sans que les difficultés soient pour autant levées. Une double contradiction attend en effet les membres de la nouvelle coordination qui sera désignée aujourd'hui. D'une part, une fraction non négligeable du mouvement - y compris parmi ceux qui ne revendiquent aucune appartenance syndicale ou politique - se mobilise maintenant sur une hostilité profonde au Gouvernement... Mais les leaders du mouvement ne peuvent pas non plus ignorer totalement la "solution à l'amiable" que le Gouvernement, d'une certaine manière, remet en jeu avec le retrait des trois points les plus contestés du projet. On le voit, l'exercice tient du funambulisme. Et le risque n'est pas mince : une fracture, non seulement de la tête, mais à la base du mouvement qui ne se résumerait pas à une simple opposition entre minoritaires radicaux et majorité modérée".

(1) 6 décembre 1986.

2 - UNE OPPOSITION REMONTEE

Dès la nuit du 4 décembre, le Gouvernement fait l'objet d'une offensive très vive à l'Assemblée nationale menée, pour l'essentiel, par M. Roland Dumas dont les propos sont souvent le reflet d'une pensée qu'il partage.

Son intervention dans la nuit du 4 décembre (1) est révélatrice tout à la fois du souci de l'opposition de "coller au monde des manifestants, d'être "en phase avec lui", sinon de le guider :

"Par le biais de ce rappel au règlement, je voudrais dire au Gouvernement et à ses représentants qu'il est responsable devant le pays des événements qui se sont produits aujourd'hui et ce soir en particulier. Oui, une jeunesse pacifique, venue de toutes les régions de France, s'était rassemblée aujourd'hui à Paris dans la joie, mais aussi pour exprimer au Gouvernement de la République son inquiétude sur son avenir.

Elle avait les mains vides. Elle avait même projeté de dresser sur l'esplanade des Invalides un tréteau, afin de pouvoir entendre de la musique.

Et parce que vous avez répondu non à cette jeunesse, comme vous avez répondu non à l'Assemblée nationale, ils n'ont entendu que le bruit des grenades lacrymogènes et des grenades offensives.

Monsieur le Président, le Groupe socialiste, qui prend ses responsabilités, par le biais des moyens que lui donne le règlement et qui - pourquoi ne pas le dire ici ? - prendra, demain encore, ses responsabilités, en appellera au pays pour dire où sont les responsabilités du Gouvernement et de la majorité."

"L'appel au pays" prendra, dès le lendemain, la forme de conférences de presse, tenues par des responsables socialistes dans les différentes académies, pour rappeler que, dès l'origine, le parti socialiste était opposé au projet Devaquet.

Ces propos permettent aussi de mieux comprendre les décisions de la coordination étudiante dans l'après-midi du 5 décembre : élargir le mouvement, ne pas perdre le capital de sympathie en martelant le thème des violences policières et du sang répandu, en appeler au pays, à partir d'une volonté exclusive de défense d'une jeunesse foulée aux pieds par des soudards.

Très vite d'ailleurs, cette offensive sur le plan politique, que l'on peut qualifier de classique parce qu'exprimée par des élus, va se trouver soutenue par les images nécessairement dramatiques que donnent les différentes chaînes de la télévision, relayée par

(1) (JO Débats Assemblée nationale, 2e séance du 4.XII.1986, pages 7118 et 7119)

la F.E.N. qui annonce son intention de lancer une pétition nationale comme cela avait été le cas en 1972 pour la laïcité (15 millions de signatures), confortée enfin par le télégramme envoyé dans la soirée du 4 décembre par le Président de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques à M. Monory :

"Par votre refus de satisfaire les revendications de centaines de milliers d'étudiants et de lycéens soutenus par les parents et les enseignants, vous porterez la responsabilité des perturbations qu'il entrainera. La F.C.P.E. vous adjure d'écouter la voix de la raison et de retirer un projet de loi que plus personne ne défend".

3 - UN GOUVERNEMENT DEMONTE

"Un projet de loi que plus personne ne défend". Cette opinion abrupte et sans nuance du Président de la F.C.P.E. semble très vite et sans doute dès le début de la journée du 5 décembre devenir, non sans une profonde amertume, celle d'Alain Devaquet. Celui-ci, qui a toujours eu le sentiment de ne pas être approuvé, voire simplement compris par tous ses collègues, se rend compte au fil de la journée que les appuis lui feront tour à tour défaut.

A L'UNANIMITE

A 9 heures 30, Alain Devaquet, René Monory et Charles Pasqua, qui sont en première ligne, rejoignent le Premier Ministre à Matignon. Il est urgent d'arrêter une position claire, au nom du Gouvernement tout entier et de la majorité tout entière. D'autant plus urgent que le Premier Ministre doit se rendre à Londres, où se réunit un sommet européen. A 10 heures, la réunion se transforme en un Comité de liaison de la majorité élargi. Jean Lecanuet est présent. Une heure et quart plus tard, le porte-parole de Matignon rend compte : chacun s'est exprimé "très librement" et cette libre expression a débouché sur un "accord unanime du Gouvernement". Le texte viendra à 15 H

devant l'Assemblée. René Monory interviendra à 20 heures pour faire une "déclaration gouvernementale" (1). Le dossier semble bouclé : le Gouvernement reprend l'offensive. Alain Devaquet est encore dans la course.

On va pourtant observer, tout au long de la journée, dans un ciel redevenu officiellement clair, quelques passages nuageux : René Monory déjeune avec des responsables de l'U.D.F. Le déjeuner se prolongeant, il ne peut aller à l'Assemblée nationale. En fait, il a un nouvel entretien, rapide, avec Jacques Chirac. Alain Devaquet est donc seul au banc du Gouvernement. Il reste d'une grande discrétion, il ne prend pas la parole : à l'évidence, les cartes sont en train d'être redistribuées en dehors de lui.

Nouvelle réunion à Matignon à 17 heures, autour d'Edouard Balladur (2) : Alain Devaquet n'y participe pas. Selon l'A.F.P., elle a pour objet de préciser la position du Gouvernement et de préparer le calendrier parlementaire pour la suite des débats. Pourquoi préciser une position qui le matin a recueilli un accord unanime ? Même si, au sein de chaque tendance de la majorité, des opinions divergentes, mais personnelles, s'expriment ? (3)

Aucune déclaration des participants à cette réunion ne viendra apporter un élément de réponse à ces questions. Sans doute a-t-il fallu revoir certains détails... mais rien de fondamental. Pourtant, à 18 H, Alain Devaquet est convoqué par Edouard Balladur. Celui-ci lui apprend, avec beaucoup de courtoisie, la décision prise de le dessaisir du dossier. René Monory a toute latitude pour le remodeler. Edouard Balladur demande alors : "Devant cet état de fait, quelle sera votre décision ?" Réponse de Alain Devaquet : "Il faut se méfier de son premier mouvement, c'est quelquefois le bon". Il n'a pas encore, à cet instant, formellement démissionné.

(1) Selon son entourage, cette perspective ne l'enchantait guère.

(2) Julien DRAY (op. cit. p. 131) dément : "La réunion de coordination prévue à 17 heures entre MM. Monory, Devaquet et Balladur n'aura pas lieu".

(3) "Maintenir le projet dans son état actuel me semble exclu... Il serait préférable de contourner l'obstacle et d'amender la loi Savary" déclare M. François d'Aubert, député U.D.F. de la Mayenne. M. Pascal Clément, député U.D.F. de la Loire, estime, lui, qu' "il ne faut pas abandonner le projet".

A partir de ce transfert de compétence, l'unanimité persiste : à peine René Monory aura-t-il terminé son allocution à la télévision que les cinq responsables des partis de la majorité (C.D.S. ; PR ; PSD ; Parti radical et RPR) exprimeront d'ailleurs, dans un communiqué commun, leur satisfaction...

... MOINS UNE VOIX !

Celle-ci n'est pas partagée par Alain Devaquet. Il s'en expliquera sereinement quelques mois plus tard (1).

"Dans l'après-midi du vendredi 5 décembre" dira-t-il, "j'ai été dépossédé du dossier universitaire qu'on a confié à René Monory. Je suis rentré chez moi avec l'intention de démissionner. Comme chaque soir, j'ai fait faire ses maths à mon fils. Quand nous avons terminé, il était 20 heures 35. J'ai allumé la télévision mais Monory avait fini de parler. Je ne l'ai donc pas entendu. Mon autre fils, Jérôme, m'a simplement dit : "il n'a pas dit du bien de toi". J'ai d'ailleurs puis j'ai écrit ma lettre de démission. Le lendemain, je l'ai fait taper à mon bureau. Je n'ai appris la mort de Malik Oussekkine qu'après".

Ainsi, Alain Devaquet s'en va. Son projet reste. Situation paradoxale : les étudiants auraient sans doute préféré le contraire. Est-il excessif, erroné ou déplacé, de dire qu'Alain Devaquet n'aura jamais été, en tant qu'individu, l'objet d'une réelle animosité de la part des manifestants, même les plus outranciers ? Certainement pas ! Il aura d'ailleurs été -autre paradoxe- l'un des hommes politiques qui ont le mieux compris la situation : le 26 novembre 1986, la veille de la grande manifestation qui allait révéler aux yeux de tous la puissance du mouvement en cours, il s'exprimait ainsi, à l'Assemblée nationale : (2)

"Ce mouvement s'alimente à une deuxième source : une anxiété vraie. Cette anxiété est double. D'abord, c'est l'anxiété de jeunes qui sont inquiets devant leur avenir professionnel et qui - je les ai vus pendant dix ans travailler avec de plus en plus de sérieux - savent que ce travail ne leur assure plus automatiquement un avenir "professionnel décent". Ensuite, c'est peut-être l'anxiété, que nous éprouvons tous confusément, devant une société qui, on le sent, change à toute vitesse sans savoir très bien où elle va.

(1) "Le Journal de Dimanche" - 15 mars 1987.

(2) Journal officiel - Débats - p. 6782.

A ce propos, vous me permettez trois remarques :

Première remarque : les lycéens expriment les premiers, ce que nous ressentons tous confusément. Il faut les laisser s'exprimer. Ce mouvement doit être traité avec les plus extrêmes précautions ; il est encore modeste par le nombre, mais son instabilité en fait un détonateur très puissant.

Deuxième remarque : nombre de lycéens refusent toute étiquette politique. La récupération politique ne servirait qu'à exacerber chez eux le besoin d'expression indépendante et pourrait se retourner contre ceux qui la pratiquent. En tout état de cause, aucun parti politique ne peut avoir à lui seul le privilège de rassembler et de représenter l'ensemble de notre jeunesse.

J'ajoute enfin que personne ne peut prédire comment ce mouvement évoluera. Il peut s'atténuer et s'arrêter. S'il s'arrête, il serait très grave d'oublier qu'il a eu lieu parce qu'il a une signification. S'il s'arrête, ce serait peut-être le signe avant-coureur qui s'adresse à chacun de nous, tous partis politiques confondus : nous sommes face à un monde qui est très difficile à comprendre. Dans ce monde, il n'y a pas de solution simple, qu'elle soit de droite ou qu'elle soit de gauche. Il s'ensuit que toutes les solutions devront être construites en prenant des éléments à des sources diverses et variées, puis en les rassemblant dans un ensemble cohérent, raisonnable et mesuré. Ce que les étudiants nous disent peut-être par leurs manifestations, c'est que le manichéisme politique, c'est terminé !"

II - UNE BONNE SURPRISE : L'EVACUATION PAISIBLE DE LA SORBONNE

Si paisible cette évacuation que le souvenir en est déjà à peu près disparu et que peu nombreux sans doute sont ceux qui ont cru discerner là l'indice d'un possible retour à la normale, après le discours du ministre de l'Education nationale. Et pourtant "l'occupation de la Sorbonne" recelait une charge émotive considérable.

1. Comme en 68 ?

Pour le Préfet de Police lui-même qui, en 1968, Directeur de Cabinet du Préfet d'alors, Maurice Grimaud, avait bien mesuré la difficulté du problème et les dangers de la situation : **tout avait commencé devant la Sorbonne puis s'était déroulé autour...** Pour les étudiants et les lycéens aussi qui, spontanément, en 1986, ont "utilisé" la Sorbonne comme point de rassemblement quasi-mythique pour le départ des cortèges ou comme "lieu d'expression" particulièrement solennel...

Premier temps fort qui atteste de cet attrait : la réunion des Etats généraux de l'UNEF-ID le 22 novembre. Une agitation sporadique s'est ensuite développée dès que le principe de la grève a été adopté et de nombreux témoignages ont été recueillis ou rendus publics sur des tentatives faites par des grévistes pour perturber voire empêcher, au besoin par des violences physiques, la poursuite des cours. Le Journal de 20 heures de TF 1 du 1er décembre donne pendant 1 minute 50 des images d'assemblées générales dans les universités et fait état de piquets de grève à la Sorbonne, évoque les problèmes des non- grévistes et fait état des conflits entre grévistes et non grévistes à la Sorbonne et à Paris XII. Le 2 décembre sur A 2 et au journal de 13 heures, un reportage d'Olivier Lerner fait état de ces mêmes conflits à la

Sorbonne, information qui sera reprise au journal de 20 heures sur TF 1 et à Soir 3.

D'instinct, les partisans de l'opposition au projet du Gouvernement font part de leurs sentiments depuis la Sorbonne, comme si ces lieux chargés d'histoire donnaient plus de poids à la virulence de leurs propos : le 22 novembre, MM. Coudanne, Président d'Orsay, et Fol, Président de Jussieu, présents aux Etats généraux de l'UNEF-ID, donnent une interview à A 2 puis à FR 3 Ile de France pour s'associer à la contestation qui s'est amorcée...

Lieu d'expression mais aussi point de ralliement : le 27 novembre, le cortège se met en place devant la Sorbonne ; même chose le 1er décembre ; même chose le 5 décembre, le mot d'ordre de se rassembler devant la Sorbonne ayant été donné dans la nuit par des étudiants réunis à Jussieu, au retour des Invalides, puis colporté de bouche à oreille...

Spontanée ou pas, en tout cas non déclarée, cette manifestation quitte la place de la Sorbonne pour entamer un périple surprenant sur la rive droite avant de revenir à son point de départ en fin d'après-midi... Sans incident notable, d'ailleurs, grâce à la mise en place d'une liaison entre la Préfecture de Police et les organisateurs de la manifestation. Si bien qu'à 18 heures 20, la tête du cortège se trouve à nouveau sur le boulevard Saint-Michel, et que des "organisateur" lancent des mots d'ordre par mégaphone invitant tous les jeunes à un sit-in. Vingt minutes après, les portes de la Sorbonne sont enfoncées et une bonne partie des 2 500 manifestants qui se trouvaient aux alentours y pénètrent..., non sans avoir molesté au passage les vigiles...

La situation n'est pas simple pour les forces de l'ordre : le ministre de l'Education nationale doit parler dans un peu plus d'une heure. Pas question d'une opération précipitée. D'ailleurs trois obstacles de taille empêchent même de l'envisager : le premier tient à la configuration des locaux qui impose une manœuvre particulièrement réfléchie et menée par des hommes connaissant bien les lieux : cela demande du temps ; le deuxième tient à la situation juridique de l'amphithéâtre Richelieu, qui est occupé : la police ne peut intervenir que sur réquisition du recteur de Paris ; le troisième concerne la situation aux alentours de la Sorbonne : elle se dégrade d'heure en heure et des groupes circulent qui manifestement "cherchent le contact"... Bref, les forces de l'ordre n'ont pas le choix : il faut attendre. Attente qui se révèle bénéfique : peu à peu, des groupes quittent la Sorbonne. A

22 heures, il ne reste qu'environ 400 personnes dans l'amphithéâtre Richelieu. Le Recteur poursuit vainement ses tentatives de dialogue avec eux : les interlocuteurs changent sans cesse et la proportion d'étudiants parmi les occupants diminue toujours plus... mais ceux qui restent semblent décidés à passer la nuit sur place. Le risque d'un abcès de fixation en plein Quartier latin se précise : il faut agir.

2. 68, c'est fini !

La manœuvre se déroule en trois temps :

- Vers 22 heures 30, le Recteur fait savoir aux responsables des forces de l'ordre qu'elle est prête à signer la réquisition nécessaire. Une CRS, sous l'autorité d'un commissaire, excellent connaisseur des locaux, se tient en position d'attente aux alentours de la Sorbonne.

- Vers une heure du matin, le document écrit de réquisition est remis au commissaire. A 1 heure 08, l'ordre en étant donné par la Salle de Commandement, la CRS pénètre dans l'enceinte de la Sorbonne. Divisée en deux groupes, accompagnée de fonctionnaires habitués des lieux, elle progresse sans autre résistance qu'un léger barrage de meubles... Le commissaire ceint son écharpe tricolore et invite les occupants à sortir des locaux, précisant que s'ils obtempèrent sans difficulté, aucune interpellation n'aura lieu.

- A 1 heure 28, la Sorbonne est libérée... sans aucune résistance. Détail : quelques occupants sortent en levant les bras en l'air, geste de reddition par excellence après un combat farouche et désespéré qui n'existe que dans leur esprit. Peut-être ont-ils remarqué la présence de caméras de télévision et de journalistes ?

Un sentiment prédomine alors chez les responsables de l'opération, ceux qui l'ont ordonnée comme ceux qui l'ont exécutée : **le soulagement**. Tout était possible, et tout s'est bien passé (1). 68, c'est bel et bien fini. Le savoir-faire d'un commissaire, la discipline et le comportement parfait des hommes de la C.R.S. et de leurs accompagnateurs, un peu de chance aussi (2), ont contribué à ce que tous considèrent comme une réussite. La journée avait commencé dans le doute et l'inquiétude ; elle semble s'achever dans la sérénité, du moins dans l'espoir. En fait, **elle bascule dans le drame**.

(1) En un saisissant raccourci, Julien DRAY (op. cit. p. 135) écrit pourtant : "le président de l'Université de Paris IV a demandé l'intervention des forces de l'ordre pour fermer la Sorbonne. **Opération menée brutalement**. Ses 200 à 300 occupants découvrent en guise de comité d'accueil le fameux peloton des voltigeurs mobiles".

(2) La situation juridique des locaux de la Sorbonne est telle que la réquisition du secteur ne valait que pour certains d'entre eux. Si les occupants s'étaient déplacés puis réfugiés dans des locaux relevant d'une autre autorité, il aurait fallu arrêter l'opération et tenter d'obtenir, sans aucun gage de succès, une autre réquisition... Bel exemple de byzantinisme juridique !

III - UN DISCOURS SUR FOND DE VIOLENCES

Tous les événements du 5 décembre s'effacent devant le drame de la rue Monsieur le Prince. Quelles que soient les conclusions de l'enquête judiciaire en cours (1), quelles que soient les opinions ou les croyances, quels que soient les sentiments et ressentiments des uns et des autres, le constat s'impose : **un homme est mort, un symbole est né**. Les faits sont là, patents, incontournables. La justice est saisie ; elle se prononcera. Si la Commission n'a pas le droit d'enquêter sur les circonstances de la mort de Malik Oussekiné, nul ne comprendrait pourtant que les événements au sein desquels se situe ce drame soient passés sous silence. Mais ce contexte, douloureux pour chacun quelle que soit l'appréciation qu'il porte sur l'événement, impose une retenue certaine : il est utile de le préciser.

1. Un ministre au créneau

Tous les événements s'effacent, qu'il s'agisse de l'évacuation dans le calme de la Sorbonne ou du discours de René Monory, qui l'a précédée. Et pourtant ce discours est important : manifestant la cohésion retrouvée du Gouvernement, donnant satisfaction aux étudiants modérés, c'est-à-dire à leur immense majorité, il a pour objet de calmer le jeu. "Monory veut désamorcer" titrera le lendemain le Quotidien de Paris, rédigé avant que la mort de Malik Oussekiné soit connue. Pour désamorcer, il s'adresse aux étudiants comme aux lycéens. Aux premiers, il confirme que le Parlement ne débattrà pas "pour le moment" des dispositions du projet qui concernent les droits

(1) On sait que selon les termes de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, la Commission ne peut enquêter sur des faits sur lesquels des poursuites judiciaires ont été engagées antérieurement à sa constitution. On sait également que le Garde des Sceaux a confirmé le 17 décembre 1986 à M. le Président du Sénat que l'engagement de deux procédures "paraît faire obstacle à la création d'une commission d'enquête sur les circonstances de la mort de Malik OUSSEKINE (voir annexe n° 11).

d'inscription, les diplômes et l'orientation. Aux seconds, il rappelle que la consultation qu'il a entreprise dans les lycées "pour conduire le plus grand nombre possible de jeunes au baccalauréat... est loin d'être achevée et qu'aucune mesure ne sera prise si elle ne recueille un large consensus". Le mot "retrait", le mot tabou, n'est pas prononcé. Mais pour qui veut comprendre...

Mais précisément, qui veut comprendre (1) ? Le moment n'est-il pas passé ? Et de quoi s'agit-il exactement : d'un retrait ou d'un report ? Le Gouvernement accepterait-il aujourd'hui ce qu'il refusait hier ? Les exégètes s'en donnent à cœur joie. Quelles différences entre le discours de René Monory et les réponses du Premier Ministre à "Questions à domicile" le 30 novembre ? demandent-ils (2)

La F.E.N. juge la déclaration "tout à fait ambiguë, et cela volontairement". Elle ajoute que si "Alain Devaquet a été dessaisi du dossier et René Monory le prend, cela n'augure rien de bon pour toute future négociation". Le S.G.E.N.-C.F.D.T., pour sa part remarque que le texte est maintenu "avec sa logique que nous condamnons" et demande le retrait du texte. Pour la C.G.T. "le Gouvernement... recule en manœuvrant pour tenter d'éviter d'apporter les véritables réponses qu'attendent les étudiants et les lycéens". Et, serviable, elle précise qu'elle "continuera à soutenir leur juste lutte sans s'ingérer dans leurs décisions et à faire exprimer la solidarité des salariés". André Bergeron, lui, suggère de "tout mettre à plat" tandis qu'Edmond Maire déclare que "le mouvement des étudiants et des lycéens vient d'obtenir des résultats positifs importants".

La Coordination nationale se tait : elle doit se réunir le lendemain à 14 heures pour décider de la suite du mouvement. Mais elle a balisé le terrain, fort prudemment : elle a fait savoir, avant même la déclaration de René Monory, que des concessions partielles ne seraient pas suffisantes. "Nous ne voyons pas pourquoi nous ne serions pas concernés par la partie institutionnelle du projet et par les futures structures des

(1) Nous verrons comment le discours a été immédiatement "gommé" sur les chaînes télévisées - Chapitre VII, page 339.

(2) Les titres de la presse sont révélateurs : "Les trois articles ont été retirés" note "Le Matin". "L'Humanité", sous un bandeau indiquant "Les silences de Monory" publie le texte intégral de la déclaration... Pour "Libération" c'est "Le demi-retrait de René Monory" et Serge July s'en explique ainsi : "De toute évidence, la ligne gouvernementale voudrait s'inspirer de la prestidigitacion : retirer sans retirer tout en retirant mais en laissant l'impression que ce retrait qui n'en est pas un, en est quand même vraiment pas un, en est quand même vraiment un. Le projet Devaquet est-il à moitié plein ou à moitié vide ?"

universités même si jusqu'à présent les revendications sur ces aspects les plus méconnus du projet Devaquet ont été quasiment absentes" aurait-elle déclaré. Souci révélateur de prolonger la revendication, même en cas d'accord partiel sur "les trois points". Et précaution bien utile : à défaut de "responsables", les télévisions interrogent "la base", au hasard, à Jussieu : elle répond "bien", si bien -on le verra- que "l'effet Monory" en sera totalement effacé. **Mais que pouvait-il de toutes façons en rester dès lors que la mort de Malik Oussekiné était connue ?**

2. Encore des temps oubliés

Oubliée, l'évacuation de la Sorbonne... Oublié, le discours du Ministre... Oubliés, les événements relatifs au maintien de l'ordre qui se sont déroulés dans l'après-midi, la soirée et la nuit, jusqu'au drame. Alors rappelons- les :

De 14 heures 30 à 17 heures 55, après un rassemblement place de la Sorbonne, un défilé de plusieurs milliers de personnes s'organise par le boulevard Saint-Michel, le boulevard du Palais, le Châtelet, les boulevards Sébastopol, Saint-Denis, Poissonnière, des Italiens, la place de l'Opéra et retour vers la place de la Sorbonne par le boulevard de l'Opéra, le pont du Carrousel, la rue des Saints-Pères, les boulevards Saint-Germain et Saint-Michel. Aucun incident n'est à signaler. Du moins d'incident grave : un feu est bien allumé place Saint-Michel, au retour, mais il ne crée aucune tension notable. "Les manifestants ne savent pas ce qu'ils veulent faire" indiquent les bandes radios à 17 heures 53. Quarante minutes plus tard, certains ont trouvé l'objectif : ils enfoncent les portes et pénètrent dans la Sorbonne...

Peu après 20 heures, les choses se gâtent encore : à 20 heures 16, la circulation est interrompue boulevard Saint-Michel à hauteur de la Sorbonne par 350 manifestants qui ont allumé un feu sur toute la largeur du boulevard. Les sapeurs-pompiers se voient interdire toute approche de l'incendie et doivent rentrer à leur caserne. Un groupe de 150 individus, casqués et équipés de boulons, est signalé à la Salle de Commandement, qui répond : "Reçu. Je vois dans quelles conditions nous pouvons intervenir... mais je crois qu'il va falloir le faire et ne pas laisser se pourrir cette situation".

- TNZ 1 Reçu. S'ils attaquent, nous nous défendons. Evidemment avec arrestations. Sinon, nous tentons d'observer encore pour le moment cette manifestation.
- TI 85 Tout à fait, il s'agit d'un round d'observation.
- TNZ 1 Voulez-vous me situer maintenant très exactement la place de ce groupe par rapport au feu ?
- 20 H 47 TI 85 Le feu étant à hauteur de la place de la Sorbonne, eux- mêmes se trouvent au débouché de la place Edmond Rostand et de la rue Soufflot. **Ils viennent de tendre une corde en travers du boulevard (1).**
- 21 H 14 TI 85 Nous sommes attentifs à l'évolution de la situation sur le boulevard Saint-Michel.
- TNZ 1 Tant que les choses sont supportables, nous patientons. Lorsqu'elles vous paraîtraient plus difficiles, vous nous en informez afin que nous prenions une décision.
- TI 85 Reçu. Le sentiment de 85 est le suivant : les gens sont en train de s'organiser. Ils prennent position à différents carrefours de part et d'autre du boulevard Saint-Michel, par rapport à l'axe Vaugirard/Sorbonne. Ils sont en train de bien s'organiser et apportent du matériel.

Pendant près de deux longues heures, **ce round d'observation va se poursuivre entre professionnels** si l'on peut s'exprimer ainsi, le monde étudiant paraissant de plus en plus étranger à ce qui se passe. Il y a même un aspect très "soixante-huitard" dans tout cela, même si TI 85 ne fait preuve d'aucun humour en face de ce folklore (2) ;

(1) Ces manifestants s'attendaient-ils à l'arrivée du P.V.M. ? La corde ou le filin tendu au travers de la voie désarçonne les hommes qui sont sur la moto dans le meilleur des cas, occasionne des blessures graves au point même de provoquer la mort lorsqu'elle est à hauteur de la carotide.

(2) "Une fois de plus, il est frappant de voir à quel point les organisations étudiantes sont dépassées. Il semble que la violence ait nourri la violence et que nous ayons maintenant en face de nous, cette nuit comme la nuit précédente, de véritables bandes sans foi ni loi, si je puis dire, venues des banlieues de l'ennui se distraire et soulager leur potentiel de violence en cassant tout, et rejoignant les éléments extrémistes qui poursuivent la vieille idée que, de provocation en provocation, on arrivera à des incidents dramatiques et irrémédiables, et que l'on amorcera ainsi un processus révolutionnaire". (Maurice GRIMAUD - op. cit. p. 311).

23 H 07 TI 85 Au niveau d'Edmond Rostand, il n'y a plus rien. Ils se sont tous regroupés autour du feu qui se situe toujours sur le boulevard Saint-Michel, place de la Sorbonne et là nous avons nos 250 irréductibles assis autour du feu. Ils jouent de la guitare. Cela peut durer jusqu'à demain matin.

Il en sera de même pendant près d'une heure et c'est aux alentours de minuit que le tourbillon s'amorce vraiment alors que ce ne sera qu'une heure plus tard que la reddition des "résistants" de l'amphithéâtre Richelieu sera consommée.

Là encore, reportons-nous aux bandes de commandement.

00 H 05 TC 85 Un élément avancé de la 547 à pied vient de faire le secteur Vaugirard/Monsieur le Prince. Très exactement à ce carrefour deux véhicules ont été mis en travers, des planches ont été ajoutées à ces véhicules et les 50 à 80 manifestants tentent de mettre le feu. Alors évidemment, les véhicules vont flamber.

00 H 08 TC 85 547 vient de nous avoir une information intéressante. Les gens du service d'ordre des personnes qui se trouvent au niveau de la place de la Sorbonne viennent de prendre contact avec les effectifs de la 547 pour leur signaler qu'au niveau de Monsieur le Prince/Vaugirard, il ne s'agit pas du tout d'éléments à eux mais de gens d'extrême droite qui sont actuellement casqués et avec tout le matériel nécessaire. Alors la barricade augmente. (...)

00 H 10 TI 85 En ce qui concerne le Boulevard Saint-Michel, on a toujours environ 250 à 300 personnes sur le boulevard Saint-Michel et, plus particulièrement, à hauteur de la place de la Sorbonne. En ce qui concerne la rue Monsieur le Prince, en- dessous de la rue des Ecoles, rien à signaler. A l'intérieur de la Sorbonne, il n'y a plus que 200 personnes environ. A l'instant on s'aperçoit que dans la rue Monsieur le Prince on a un

groupe de 80 individus qui semblent être des gens d'extrême droite qui sont en train de construire une barricade en-dessous de la rue Racine. Ces gens s'activent autour de cette barricade et tout à l'heure sans doute on peut prévoir un affrontement entre les deux tendances.

- 00 H 13 TI 85 Urgent. Ca flambe à hauteur de Monsieur le Prince/Racine. Je pense qu'il faudrait le dire aux pompiers.
- 00 H 15 TI 85 Les flammes lèchent la façade des immeubles. Reçu ?
- TNZ 1 **Eu égard aux circonstances, TI 85, nous vous demandons d'intervenir dans ce secteur et de procéder à des interpellations et des arrestations. Mais, dans toute la mesure du possible et sauf pour votre légitime défense personnelle, ne pas faire d'usage d'engins lacrymogènes. (...)**
- TNZ 1 **Je vous rappelle que vous avez en alerte au garage Moto le PVM et nous lui demandons d'ores et déjà de se préparer à recevoir des instructions de votre part.**
- TI 85 **Tout à fait. Vous pouvez lui demander de venir sur la place Henri Mondor prêt à s'engager sur le carrefour de l'Odéon.**
- 00 H 20 TI 85 Nous avons demandé à toutes les unités d'intervenir avec la plus grande énergie et de procéder à toutes les arrestations possibles.
- TNZ 1 Dans la rue de Vaugirard, il y a des tranchées EDF dans lesquelles les manifestants apparemment auraient mis le feu également.

Chose curieuse, pendant près d'une heure, il semble qu'il ne se soit plus passé grand chose dans la rue, tout le souci de la salle de commandement se reportant sur l'évacuation de la Sorbonne. Le commissaire du Vème signale même à 01 H 27 qu'il vient de

retrouver "deux personnes qui n'ont pas entendu les sommations, qui devaient être assoupies dans un amphithéâtre et qui sortent sans problème". De problème, l'évacuation n'en aura suscité aucun. A 1 heure 18, TC 85 en rendait compte ainsi :

Je vous confirme : opération terminée, cela s'est passé sans problème aucun au niveau inférieur, Sorbonne vide. TI 05 envoie quelques civils et lui-même pour nous confirmer que la Sorbonne est bien vide qu'il ne reste aucun élément isolé mais à première vue totalement vide maintenant.

Je vous précise et j'insiste que l'opération s'est déroulée sans aucun accrochage, aucun heurt, aucun incident."

Mais l'évacuation paisible de la Sorbonne ne résoud pas les événements de la rue. Il faut d'une part empêcher un retour toujours envisageable des occupants et d'autre part disperser les groupes que l'on a déjà vus à l'oeuvre bien que les plus grands dangers semblent maintenant écartés. Pourtant la violence va à nouveau se manifester :

- 01.33 TI 85 Nous demandons à TI 77 d'intervenir sur la rue Gay-Lussac, TI 12 ayant été au contact avec un groupe qui s'est enfui par cette voie.
- TNZ1 Affirmatif. Nous souhaitons que la PVM patrouille un petit moment dans le secteur pour disperser tous les petits groupes, tous les petits attroupements qui pourraient se former. De façon normale la dispersion...
- TNZ1 On disperse pas très énergiquement, doucement sans lavage ni rien. On disperse et on prend son temps.
- TI 85 Message reçu. C'est une troupe qui est casquée, un petit groupe au nombre d'une douzaine, 100 Gay Lussac à Blaise le Goff, au début de Gay Lussac. Je demande à TI 77 d'intervenir dans Gay Lussac.

- TNZ1 Si ces gens sont armés de quelque engin que ce soit, et qu'il y ait des interpellations, ce sont des arrestations avec mise à la disposition de la PJ.
- TI 85 Affirmatif. Je signale que ce groupe a jeté des projectiles à la formation de TI 12 au niveau d'E. Rostand. Reçu.
- TNZ1 Vous dispersez ce groupe avec sommation de dispersion et interpellation en cas de refus.
- 01 H 43 TI 85 Il y a un groupe qui a incendié un véhicule dans la rue M. le Prince et cassé une vitrine. TI 77 poursuit. Reçu ?
- TNZ1 Affirmatif. Intervention énergique de TI 77, arrestations et mise à la disposition de la PJ.
- TI 85 Il faudrait envoyer les pompiers à St-Michel. Il y a un feu à hauteur de la rue du Luxembourg/St-Michel.
- TNZ1 Maintenant arrestation immédiate de tout ce qui met le feu et de tout ce qui traîne.
- TC 85 Tout à fait d'accord.

Puis les bandes radios ne font état que de la levée progressive du dispositif de maintien de l'ordre. Une information fait état d'un blessé, mais nul ne sait où s'est produit l'événement :

- 2 H 15 TI 85 TO 06, qui est sur place, effectivement il y a une antenne de secours au niveau du carrefour St-Germain/St-Michel, mais aucun blessé à première vue.
- TNZ1 Reçu. Vous vous renseignez auprès de cette antenne de secours pour voir si quelqu'un a été transporté quelque part. C'est une information qui est venue par un automobiliste et qui l'a déclarée à une colonne CRS qui était en mouvement.

- TNZ1 A TC 85. Nous avons vérifié, les SAMU n'ont rien. Mais le SAMU a également eu cette information et il envoie quelqu'un sur place pour vérifier. Reçu.
- TI 85 Je vous confirme maintenant, aucun blessé au niveau de St- Germain/St-Michel et TO 06 s'est renseigné auprès de l'antenne.
- TNZ1 Reçu. On nous a signalé la télévision sur place, donc ce serait quand même visible. Vous pouvez peut-être faire une exploration du côté de la place St-Michel.
- TI 85 Affirmatif. C'est ce que j'avais demandé à TO 06 de faire.
- 2 H 18 TI 85 Nous installons TI 228 avec la CRS 3 au niveau de Soufflot/Victor Cousin avec un élément avancé dans Victor/Cujas de façon à avoir une vue de la porte au niveau du 17. Mais la formation elle-même avec le parc automobile va rester dans Soufflot.
- TNZ1 D'autant que nous avons les vigiles qui gardent la porte du 17.
- TI 85 Nous implantons TI 76 avec la CRS 30 au carrefour St- Germain/St-Michel.
- TNZ1 Reçu. Quelle est la physionomie à ce carrefour.
- TI 85 Très bonne. Excellente. R.A.S.
- 2 H 23 TC 85 Si vous le voulez bien, nous allons lever la division 85.
- TNZ1 Reçu. C'est d'accord avec tous nos remerciements et je renouvelle les félicitations de TI 1000 (1) à votre endroit et à l'endroit de toutes les forces qui ont travaillé sur le quartier latin ce soir.

(1) TI 1000 : indicatif du Préfet de police.

3. Qu'est-ce que le P.V.M. ?

Créé à la lumière de l'expérience de 1968 par M. Raymond Marcellin (1), alors ministre de l'Intérieur, en concertation avec le préfet de police qui avait dû supporter le poids des événements d'alors, le peloton de voltigeurs motoportés (P.V.M.) est devenu opérationnel en avril 1969. Il a pour mission de répondre à l'évolution de la tactique utilisée par certains manifestants et à leur préférence marquée pour de petites actions violentes et dispersées de style "commando".

En effet, s'ils engagent les poursuites en cars, les effectifs d'intervention se heurtent le plus souvent aux embarras de la circulation et s'ils mettent pied à terre, comme cela leur est recommandé, ils sont parfois pris de vitesse par les manifestants. Les effectifs des PVM arrivant en moto au quasi- contact, c'est à l'inverse les manifestants qui sont pris de vitesse par les policiers. Cette technique n'est que la reprise, modernisée, de celle qui était déjà employée avant guerre lorsque des gardes mobiles à cheval dispersaient les queues de manifestation à coups de plat de sabre.

Le P.V.M. a pour mission principale d'assurer la surveillance des secteurs perturbés et le dépistage des auteurs de troubles, et, en cas de manifestation localisée provoquée par un nombre limité de participants, d'intervenir en mission de maintien de l'ordre. Il est composé d'une escorte porteuse fournie par les compagnies motocyclistes et d'une section portée de la compagnie des moniteurs de l'Ecole nationale de police de Paris, tous en tenue de maintien de l'ordre. **En aucun cas il ne s'agit de volontaires (2)**, et la répartition des équipes se fait au dernier moment, le critère essentiel étant d'harmoniser pour chaque moto le gabarit des deux passagers. A noter, et cela prête à réflexion, que ce peloton se constitue pratiquement au dernier moment avant chaque intervention et que ses membres ne

(1) "Ne pouvant plus provoquer des actions de masse, les gauchistes se voient contraints de ne mener que des attaques ponctuelles par commandos. Mais pour intervenir à temps, la police se heurte à la difficulté de circuler dans Paris aux heures de pointe. C'est pourquoi est créé l'Escadron motocycliste qui peut emprunter les trottoirs et circuler avec rapidité.

Equipés légèrement, assis sur les sièges arrière des motos, les policiers agissent comme de véritables contre-commandos. Ils inspirent une crainte salutaire aux casseurs et ceux-ci s'enfuient dès qu'ils les entendent arriver dans un bruit fracassant" (Raymond Marcellin - "L'importune vérité" - PLON - 1978 - p. 42).

(2) Contrairement à ce que les journalistes ont affirmé à plusieurs reprises à la télévision.

reçoivent aucun entraînement spécifique. Par ailleurs, tous les acteurs ne disposent pas de radio et ne sont pas à même de rendre compte de leurs agissements lorsqu'ils se dispersent à la poursuite des manifestants.

L'équipement individuel, commun aux motocyclistes et aux moniteurs, est celui des fonctionnaires des compagnies d'intervention en tenue de maintien de l'ordre ; chaque équipe "motocycliste-moniteur" est dotée de deux grenades lacrymogènes, rangées dans les sacs de la machine porteuse. Enfin, deux motos d'encadrement sont équipées pour le transport d'un fusil lance-grenades, et une pour le transport d'une pince-coupante, cet outil étant précisément prévu pour couper les fils tendus pour arrêter des charges.

Le peloton de voltigeurs motoportés est employé, selon les besoins, dans le cadre de deux formations :

Grand P.V.M. :

composé d'1 officier, 8 gradés, 35 moniteurs et 1 officier, 4 gradés et 42 motocyclistes

Petit P.V.M. :

composé d'1 officier, 4 gradés, 17 moniteurs et 1 officier, 2 gradés

et 22 motocyclistes.

Actuellement, la formation la plus employée est articulée comme suit :

- 1 commissaire de police
- 1 officier motocycliste
- 1 gardien motocycliste (topographie)
- 2 gradés motocyclistes (motos radios - porte fusils)
- 1 gradé motocycliste (moto radio - porte cisailles)
- 20 gardiens de la paix motocyclistes et leurs équipiers voltigeurs motoportés

Emploi du peloton de voltigeurs motoportés

Depuis 1973, le peloton de voltigeurs motorisés a été utilisé en maintien de l'ordre à de nombreuses reprises :

ANNEE	NOMBRE DE SORTIES	FORMATIONS
1973	101	1 grand P.V.M. 9 petits P.V.M.
1974	5	5 petits P.V.M.
1975	9	9 petits P.V.M.
1976	9	9 petits P.V.M.
1977	8	8 petits P.V.M.
1978	26	inconnue
1979	23	inconnue
1980	35	inconnue
1981	27	27 grands P.V.M.
1982	14	12 grands P.V.M. 2 petits P.V.M.
1983	21	18 grands P.V.M. 3 petits P.V.M.
1984	13	13 grands P.V.M.
1985	2	2 grands P.V.M.

Depuis 1973, le P.V.M. a été utilisé à plus de deux cent reprises ... Il ne s'agit donc pas d'une technique "extraordinaire" qui aurait été mise au point pour la circonstance. Son utilisation est même si banale qu'elle ne dépend pas d'une décision du Préfet de Police, mais tout simplement comme nous l'avons vu de l'état-major de la sécurité publique... La routine en quelque sorte. La routine de ces manifestations à l'issue desquelles les organisateurs eux-mêmes sont dépassés par les événements, et se trouvent eux-mêmes victimes de groupes de casseurs... C'est dire que la technique, sous une forme ou sous une autre, ne peut être abandonnée puisque la menace demeure.

Tous les spécialistes de l'ordre public ont été entendu sur ce point : ils ont été formels. A Paris, compte tenu de la configuration de certains quartiers, cette technique d'intervention s'imposera à tous les responsables du maintien de l'ordre tant qu'il y aura des "casseurs", dont les comptes se règlent avec la police... à chaque grande occasion. Ne pas disposer de ces moyens rapides et souples d'intervention serait exposer délibérément les agents de l'ordre public aux pires débordements

des lieux chauds et aux guets apens délibérément tendus... pour les provocations.

Ce n'est pas pour autant que la plume ne doit pas s'arrêter un moment en mémoire de Malik Oussekiné.

CHAPITRE VII

LE RETRAIT

"Il y a des gens qui vous laissent tomber un pot de fleurs sur la tête d'un cinquième étage et qui vous disent : je vous offre des roses".

Victor Hugo

(Tas de pierres)

La mort de Malik Oussekinge ne sera connue que tardivement par les autorités de police et les responsables du Gouvernement. Lorsqu'au tout début de la journée du 6 décembre, M. Paolini, Préfet de police est informé que la Sorbonne est évacuée et que seuls quelques groupuscules vont et viennent, il est rassuré et se retire.

De même, le Directeur de la sécurité publique ferme la salle de commandement à 02 H 30, considérant que tout est rentré dans l'ordre.

Le bilan qu'il a sous les yeux n'est pas particulièrement lourd : 8 interventions de sapeurs-pompiers ; 8 interpellations dont 2 mises à disposition pour vol de matériel sur chantier ; 2 véhicules incendiés et 2 vitrines brisées...

Ainsi les responsables de l'ordre public sont-ils tentés de se féliciter du déroulement de la soirée et du bien-fondé de leur politique d'attente. Vers 04 H 30, la surprise du Préfet Paolini est totale lorsqu'on le réveille pour l'informer qu'un étudiant est mort au Quartier latin. Les renseignements sont très confus et attestent du désarroi dans lequel chacun se trouve.

Le Préfet publie alors, en plein accord avec Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, le communiqué suivant :

"Dans la nuit du 5 au 6 décembre, vers deux heures du matin, le S.A.M.U. était appelé auprès d'un homme qui recevait des soins dans l'entrée de l'immeuble situé 20, rue Monsieur-le-Prince, à PARIS VIe. Transporté à l'hôpital Cochin, il y décédait. Au cours de la nuit, les forces de police étaient intervenues dans la même rue, pour y disperser des manifestants qui se livraient à des déprédations, notamment en incendiant deux véhicules mis en travers de la chaussée. L'inspection générale des services enquête pour établir les circonstances et les causes exactes de la mort de la victime, Malik Oussekinge, étudiant à Dauphine. Elle invite tous les témoins éventuels à se faire connaître en téléphonant à la préfecture de police".

I - UN PAYS EN ETAT DE CHOC

Chacun comprend que tout a basculé. Pour "Libération", "le mouvement étudiant a subi l'épreuve du sang. Un mort, trois blessés graves. Dans la tête candide de ceux qui croyaient à la fête en politique, ce bilan a la sauvagerie froide d'un communiqué militaire. Le rêve moral d'une protestation victorieuse et pacifique à la fois se brise au plus noir de cette nuit des longues matraques."

Toutes les divisions paraissent s'effacer devant la mort d'un jeune. Mais dans le même temps, la menace de nouveaux affrontements se profile dans un lointain que certains veulent s'attacher à rapprocher.

Tout au fil de la journée du 6 décembre, la réprobation générale s'est manifestée. Elle s'est traduite dès le début de l'après-midi par une manifestation silencieuse qui, commencée dans la dignité, s'est terminée par une guérilla violente et des scènes de pillage. Au plan politique, très vite une tentative de récupération s'est manifestée tant du côté de l'opposition que du côté de la majorité, les uns pour voir dans le sang versé l'expression d'une volonté anti-démocratique, tandis que les autres n'interprétaient les mouvements qu'en termes de complot contre la démocratie.

1. La réprobation générale

Connue dès les toutes premières heures de la matinée par des dépêches A.F.P. restées prudentes sur les causes exactes du décès mais indiquant toute la qualité d'étudiant à Paris-Dauphine de Malik Oussekine, la nouvelle met quelques heures avant de susciter une réprobation unanime.

De Harlem Désir qui, au nom de SOS-Racisme est l'un des tous premiers à publier un long communiqué, à François Bachelot, député du Front national, de la Ligue des droits de l'homme au Cardinal Lustiger, du Bureau politique du Parti communiste à Jacques Toubon, Secrétaire général du R.P.R. en passant par le Comte de Paris, chacun déclare son émotion.

Pour Harlem Désir (1) :

"le Gouvernement se doit de retirer le projet DEVAQUET et de mener une enquête extrêmement sérieuse sur les responsabilités et le niveau de responsabilité auquel ont été prises les décisions de matraquer et de tomber sur les étudiants ..." "D'un côté, on dit tenir le langage du cœur à la télévision et de l'autre côté, c'est le langage des coups de matraque et des gaz lacrymogènes dans la rue".

"Ce qui s'est passé cette nuit ? Nous avons des témoignages sur les faits et c'est un véritable passage à tabac par des forces de l'ordre qui étaient dans un état de surexcitation incroyable. En l'occurrence, il s'agissait de trois hommes d'une brigade motorisée qui ratonnaient dans le quartier Latin depuis plusieurs minutes et qui, dans une porte cochère, ont littéralement massacré un étudiant de Dauphine qui est donc décédé des suites de ces coups."

Le ton est donné. Un nouveau thème apparaît, qui déborde le cadre étudiant et lycéen pour s'élargir à de larges couches de la population : celui du racisme. La victime était jeune ; elle était "sage" ; elle était d'origine maghrébine. Pour "Le Monde" (2) : "un double symbole : la victime des brutalités policières est un beur, étudiant à l'université la plus "sage" de Paris, ce centre de Dauphine où la majorité des étudiants a finalement voté contre la loi Devaquet, mais contre la grève. La victime ne pouvait pas être plus mal "choisie"."

Le Président de la République pour sa part, évoquera ce thème lors de sa visite à la famille Oussekiné dans l'après-midi du 9 décembre (3).

Cette accusation de racisme a indiscutablement porté : à preuve la manière dont a été occultée pendant trois jours la nouvelle du meurtre à la Courneuve d'un jeune d'origine algérienne par un policier en état d'ivresse et hors de son service.

Le thème du racisme ne suffit cependant pas à expliquer le mouvement généralisé de réprobation qui s'est développé le 6 décembre et les jours suivants. Ce mouvement répond pour

(1) A.F.P. 274-86.12.06 - 11 H 56 GMT

(2) 9 décembre 1986

(3) Cf page 358

l'essentiel à un élan du coeur même si tout n'a pas été qu'indignation sans arrières pensées.

Au total, plus de 30 communiqués sont publiés par l'A.F.P. dans la seule journée du 6 décembre, et il ne saurait être question de tous les analyser. Indignation, hostilité au Gouvernement, inquiétude devant l'avenir, tels sont les maîtres mots des uns ou des autres.

L'archevêque de Paris, interrogé par Antenne 2 lors du journal de 20 heures, met en garde :

"Un mort, c'est trop parce que tout le monde est touché. Il n'y a pas deux camps en France actuellement, il n'y a qu'un peuple, avec des jeunes et des vieux. Il n'y a pas des adversaires qui se regardent en chiens de faïence, qui vont s'entretuer ; il y a des êtres humains qui sont responsables les uns des autres. La jeunesse, à son tour, a le droit de savoir ce qu'elle veut et de pouvoir l'exprimer. Si nous sacrifions une génération, si elle se sacrifie elle-même, c'est la France qui perd, c'est nous-mêmes qui perdons".

C'est parce que cette jeunesse voulait s'exprimer que sera organisée la manifestation du samedi 6 décembre dans l'après-midi, et c'est parce que certains auraient aimé aller plus loin que l'issue en sera dramatique même si elle n'a pas été la répétition de la tragédie de la veille.

2. Vers la guérilla urbaine

Dans la matinée du samedi, Harlem Désir, Président de SOS- Racisme, Philippe Darriulat, Président de l'UNEF-ID et Emmanuel Faux, membre de la Coordination et étudiant à Dauphine sont reçus, à leur demande, par Robert Pandraud, place Beauvau.

SURTOUT, PAS DE FLICS !

A leur sortie, ils précisent qu'ils ont demandé trois choses au Ministre : "Premièrement que toute la lumière soit faite sur les circonstances de la mort de Malik Oussekin ; deuxièmement que les coupables à tous les niveaux soient poursuivis et châtiés et que la justice suive son cours ; enfin que, compte tenu du climat actuel et de la volonté des étudiants de manifester cette après-midi au Quartier latin, toutes les forces de police soient retirées de ce quartier".

Le Ministre donne son accord sur ces trois points, en rappelant que l'I.G.S. a ouvert une enquête. Il ne s'engage pas à retirer toutes les forces de police mais promet que la manifestation ne sera pas suivie par les forces de l'ordre qui stationneront à la périphérie du Quartier latin.

Dans l'esprit de chacun en effet, il n'y a aucun doute sur la qualité d'étudiant à Dauphine de Malik Oussekinge, paradoxe entre tous, puisque le 2 décembre, par un des rares votes à bulletins secrets qui ait lieu dans une assemblée générale, une majorité de 60 % des étudiants s'était prononcée contre la grève et n'avait donc pas participé à l'agitation précédente. Ce ne sera que dans l'après-midi du samedi 6, à 16 H 36 très exactement, qu'un communiqué de l'A.F.P. précise que Malik Oussekinge était inscrit dans un établissement privé (1) et qu'il était simplement membre de l'association sportive de Paris- Dauphine. Détail de peu d'importance d'ailleurs, face à la réalité du drame.

Le démenti serait-il paru plus tôt qu'il n'aurait certainement pas infléchi le cours des événements. Les jeunes entendent manifester leur solidarité, même si des moins jeunes se mêlent à eux. Manifestation non déclarée certes mais manifestation acceptée : la consigne est de défilé en silence, de la Sorbonne à l'hôpital Cochin, un tout petit peu plus loin que le haut du Boulevard Saint-Michel, là où repose Malik Oussekinge. L'itinéraire du défilé n'est-il pas un peu court pour le nombre de manifestants ? La question mérite d'être posée. Il est peu probable en effet qu'une marche de quelques centaines de mètres suffise à beaucoup de ceux qui se sentent mobilisés ; peu probable qu'elle ne laisse pas comme un goût d'inachevé chez la plupart de ceux qui défilent, en une foule disparate largement spontanée, que décrit ainsi "Libération" :

"Ils se sont rassemblés spontanément samedi en début d'après-midi devant la Sorbonne pour un dernier hommage à Malik Oussekinge, tué dans la nuit à quelques rues de là. Peu de lycéens. La peur leur a coupé les jambes. De nombreux parents sont montés en première ligne, interdisant à leurs enfants de marcher dans la rue

Un ingénieur E.D.F. est venu seul, atterré. Une femme en noir a épinglé sur sa poitrine : "Etre humain en deuil". D'autres ont agrafé des cibles de fête foraine dans leur dos : C'est pour qu'ils sachent où tirer la prochaine fois. Beaucoup de brassards noirs et de crêpes de deuil au

(1) L'école supérieure des professions immobilières (E.S.P.I.) - 2, impasse du Mont-Tonnerre - 75015 PARIS.

revers. Certains ont découpé des colombes en papier. Ailleurs, une grande banderole blanche et vide, aussi muette que la foule qui se met en marche.

Au coude à coude, pour quelques heures, Bernard-Henry LEVY et Bernard LANGLOIS, Jacques POMMATAU, patron de la F.E.N., Alain GEISMAR, André GLUCKSMAN, les vendeurs de la revue spartakiste *Le Bolchevik* et des étudiants vigoureusement apartidaire. Les professeurs de la Laïque, revenus sans complexes au coeur du cortège, côtoient Alain TOURAINÉ qui a momentanément oublié son combat pour une université "expérimentale et performante."

Des jeunes en keffieh palestinien frôlent des manifestants en kippa. Il y a des sionistes durs dans le service d'ordre, assurent des militants d'extrême gauche, mais un jour comme celui-là, tant mieux. Des mères de famille anonymes et "en colère", une femme porteuse d'un bouquet qui dit : "Je mets toujours des fleurs là où on a tué un enfant." Joëlle KAUFFMANN silencieuse. Regards tristes ou durs, poings serrés au fond des poches, trente mille personnes se dirigent vers l'hôpital Cochin, terme officiel de l'hommage appelé par les étudiants de Dauphine. On ne se dispersera pas devant Cochin. Personne pour arrêter ce trop-plein d'indignation. La Coordination étudiante elle-même ne maîtrise plus la situation".

Là encore, il faut se référer aux bandes radio de la salle de commandement pour tenter de comprendre comment la situation a échappé aux uns et aux autres, aux étudiants d'abord, notamment devant le commissariat du XIIIème, aux forces de l'ordre pendant plusieurs heures, place Saint-Michel.

PREMIERS INCIDENTS

Le cortège s'ébranle vers 14 H 30 de la place de la Sorbonne en direction de l'hôpital Cochin. Les forces de l'ordre sont invisibles, conformément aux engagements, et tout se déroule dans le calme et la dignité, un service d'ordre étudiant ayant pris la tête de la manifestation. Ce défilé, arrivé une heure et demie plus tard place des Gobelins, n'a plus de raison d'être : le service d'ordre étudiant a prévu de le faire remonter par la rue Monge, pour sans doute ordonner la dislocation sur le Boulevard Saint-Michel.

A 15 H 43, la salle de commandement est informée, après avoir été avisée "que ces gens ne savent pas bien ce qu'ils vont faire", qu'en fait une remontée vers la place d'Italie s'amorce par l'avenue des Gobelins. Des instructions sont données pour que la

protection du Commissariat du XIIIème, bâtiment récent, tout en vitres (1) et donc très vulnérable, soit assurée, les C.R.S. devant être aussi invisibles que possible.

La C.R.S. en question (2) est particulièrement réduite dans ses effectifs. Hasard des congés, des indisponibilités, des mutations, son chef ne dispose que d'une soixantaine de fonctionnaires pour faire face à des manifestants particulièrement offensifs. Des cordons de 20 à 30 hommes paraissent particulièrement fragiles alors, et encouragent l'agressivité. "L'homme à l'échape jaune" a montré là - pour a première fois - son savoir faire devant un service d'ordre impuissant.

A 16 H 10, TI 85, c'est-à-dire le commissaire responsable du 5e district (5e, 6e et 13e arrondissements) signale que les premiers éléments du cortège jettent quelques projectiles sur les C.R.S. Ordre est donné d'armer les boucliers et de tenir bon. A 16 H 17, et c'est dire si les choses s'accélèrent, on signale un tir de frondes lançant des billes d'acier. A 16 H 23, TNZ I répète ses consignes : "Je renouvelle les instructions. Pas d'action offensive. Protection du personnel et vous défendez l'entrée principale par l'intérieur. Vous n'avez qu'à mettre une section à l'intérieur".

A 16 H 28, réponse très philosophique de TI 60 à TI 85 qui rend compte des premières agressions : "Oui, c'est un message reçu. Mais nous en avons l'habitude et nous montrons de la patience".

(1) On peut s'interroger sur la conception de ces bâtiments qui ne répondent apparemment pas aux critères élémentaires de sécurité.

(2) n° 23.

A 16 H 40, TI 60 continue : Alors, on protège le personnel derrière le matériel, TI 85, et on se montre patient ... Je demande **absolument** qu'il ne soit pas fait usage de moyens offensifs. **Véritable leitmotiv que cet appel à la patience et l'interdiction de riposter**, qu'on en juge :

16 H 40 TI 60 : Bon, message reçu. Mais vous appliquez mes instructions TI 85. Nous ne voulons pas d'affrontements, autant que possible.

16 H 46 TI 85 : Nous faisons preuve d'une patience absolument extraordinaire. Nous avons reçu une centaine de barrières mais les effectifs ont paré avec leurs boucliers. On n'a pas eu trop de blessés et nous sommes d'une patience extrême.

TI 60 : Il faut continuer dans ce sens absolument, 85. Ce sont les instructions formelles.

16 H 52 TI 60 : Il est absolument proscrit de faire une intervention offensive pour l'instant à l'égard des manifestants...

La situation, dont ces brefs comptes rendus ne donnent qu'une image, ne cesse de se dégrader au fil des minutes. La consigne reste identique, même lorsqu'un léger grenadage à main a lieu. "Contrôlez bien ces tirs de grenades, 85, de manière à ce que nous n'ayons pas d'accidents de personnes". C'est dans ce moment que l'on voit à la télévision ce manifestant à écharpe jaune et rouge qui lance des pavés sur les C.R.S. stoïques et que le service d'ordre étudiant essaye de neutraliser. **Provocateur de toute évidence**, casseur peut-être, loubard sans doute, on ne le saura jamais puisqu'il ne sera pas interpellé.

Cette inertie de la police a surpris lors de l'attaque du commissariat du XIIIème. Elle a impressionné quelques heures plus tard lorsque dans la nuit des scènes de pillage et de violence se dérouleront notamment place Saint Michel.

Vers 18 H, la situation redevient normale place d'Italie. Un C.R.S. sérieusement blessé peut être évacué. On ne mesure pas encore que **ces consignes de patience seront interprétées comme des consignes de passivité et par certains même, de complicité**. Faciliter l'action des provocateurs pour permettre à

la réaction de passer, tel sera le thème de l'opposition dès le lendemain.

Dans l'immédiat, le cortège qui était arrivé uni place d'Italie se scinde : les militants de L.O. et de la L.C.R. restructurent une partie de la manifestation qu'ils entraînent au Quartier latin, puis vers la place de l'Hôtel de ville, tandis que le bureau national de l'UNEF-ID dirige l'autre partie vers la périphérie.

L'effritement progressif de la manifestation qui se trouve rive droite amène ses organisateurs à en décider la dispersion, aux alentours de 20 heures, avec un mot d'ordre : à Jussieu ! où se tient la réunion de la Coordination nationale. Une Coordination nationale dans l'expectative : longue discussion qui se traduira par la décision de lancer un appel à la population pour que le mouvement s'élargisse, appel qui s'adresse plus spécialement aux parents d'élèves, aux enseignants et aux syndicats ouvriers. En même temps, la Coordination s'ancre dans son attitude jusqu'aboutiste en continuant d'exiger le retrait total du projet du Gouvernement et en appelant à une manifestation nationale pour le 10 décembre. A ce point, pouvait-elle faire autre chose ?

On a le sentiment que, derrière cette volonté pure et dure de mettre le pouvoir à genoux, il y a en réalité une grande hésitation sur l'appréciation de la situation. Des témoignages ont été recueillis sur l'isolement de cette coordination lors de cette soirée, sur sa relative coupure avec les événements. Ce sont des journalistes qui préviennent qu'il y a un "carnage" au Quartier latin et c'est alors qu'il est décidé d'envoyer une petite équipe, dont Isabelle Thomas, pour voir si c'est bien vrai.

Beaucoup sentent que le mouvement va échapper rapidement à ceux qui ont la responsabilité de le contrôler. Comment en sortir avant que l'absurde et le hasard ne s'emparent de la rue, avec les habituels "partenaires" des forces de l'ordre dans ces face à face nocturnes où se règlent les vieux comptes ?

LA SOIREE DES CASSEURS

En effet, de 21 heures 15, le samedi 6 au soir, à 2 heures du matin le dimanche, plusieurs centaines de provocateurs s'emparent du bas du Quartier latin sous l'oeil impassible des forces de l'ordre. Les messages radio attestent que la police a tout à fait conscience d'avoir affaire à des quasi-professionnels. Face à ces techniciens de la guérilla urbaine, à ces loubards avides de désordre, à tous ceux venus pour "casser du flic", la police, encore sous le choc de la mort de Malik OUSSEKINE, est comme paralysée. Une voix "off" en interférence dans les communications radio dira même "une police de gonzesses".

Pour appréhender ce qui se passe, et comprendre l'attitude des responsables de la police, il faut se reporter aux bandes radio de la préfecture de police (1), et se rappeler que le matin même le ministre de la Sécurité s'est engagé à ne pas quadriller le Quartier latin mais à maintenir les unités à sa périphérie.

Les premières agressions ont lieu à 22 h 25, quelques minutes après l'interpellation de la camionnette du service d'ordre étudiant, à bord de laquelle se trouve Francis Lalanne, Boulevard du Palais. Une heure plus tard, une barricade est érigée à la hauteur de la fontaine St-Michel : une voiture est renversée sur cette barricade et le feu est mis au tout. Vers minuit, une seconde barricade est en feu, au carrefour St Germain-St Michel, avec quatre véhicules cette fois. Dans la demi-heure qui suit, des vitrines sont brisées et des pillages ont lieu : les individus dangereux sont au nombre de 500 environ, par groupes d'une soixantaine de personnes très mobiles : ils couvrent le terrain, interdisent aux "civils" de venir au renseignement, et semblent obéir à des ordres quasi-militaires.

(1) la longueur des extraits publiés impose de les faire figurer en annexe (voir annexe n° 10).

En outre, ils sont renseignés et tenus informés en permanence par des estafettes motorisées, bref, ils manoeuvrent.

Mais il y a également beaucoup de badauds, les flâneurs d'un samedi soir quasi-printanier, qui prolongent leur soirée au Quartier latin à la vue d'événements aussi intéressants. Leur présence massive aux pourtours de la Place Saint-Michel comme dans le reste du quartier interdit, pendant de longues heures, toute intervention policière (1). Même en l'absence des engagements pris le matin même par Robert Pandraud, cette seule raison suffisait à contraindre les forces de l'ordre à assister, impuissantes, aux déprédations et agressions des casseurs. Ce n'est que vers deux heures du matin après la fermeture des cafés, que le "public" aura à peu près complètement déserté le théâtre des opérations, peut-être finalement effrayé par la tournure violente prise par le spectacle ou simplement lassé d'attendre en vain une réaction des CRS et des gendarmes. C'est à ce moment seulement qu'il devient patent pour tout le monde que l'intervention, inéluctable et nécessaire, va devenir possible sans risque pour les fonctionnaires de confondre paisibles -bien qu'inconscients-badauds et casseurs vindicatifs (2).

A 1 heure 58, le "top de départ" est donné par la Salle de commandement aux unités qui se trouvent à proximité immédiate de la Place Saint-Michel et du Boulevard Saint-Germain. Il n'y a pratiquement pas de résistance : "les gens se sauvent à la vue des forces" signale un commissaire à la radio. En quelques minutes, le quartier se trouve vidé comme par enchantement, sans aucun blessé dans le public. Alors que, dans les 4 h 45 qui ont précédé le mouvement des forces de l'ordre, 3 commissaires, 60 membres des CRS et 2 gendarmes mobiles ont été touchés. Alors, on n'évoquera plus les "brutalités policières" ! Mais la polémique va se déplacer sur un autre terrain : le thème de la "passivité policière".

(1) M. Grimaud a connu les mêmes difficultés en mai 1968. Cf. "En mai fait ce qu'il te plaît."

(2) "Dans une bagarre, quand la police a affaire à des attaquants et qu'elle se défend, des curieux peuvent se trouver pris "entre deux feux". Il arrive qu'un coup involontaire tombe sur quelqu'un qui n'y est pour rien. Hélas, une bagarre est un choc avec tous les risques que ce mot sous-entend. Il est très dommage qu'il y ait eu des incidents de ce genre, je le regrette infiniment. Mais il faut souligner que, lorsque des curieux se mêlent aux manifestants, alors ils ont une part de responsabilité dans ce qui peut leur arriver". Gaston DEFFERRE : Déclarations à Paris-Match - 3 juin 1983.

Ce soir-là, 16 magasins ont été détériorés et parfois pillés, 20 voitures incendiées et 10 abribus ou cabines téléphoniques détruits. Sans aucun doute, des affrontements violents ont été évités, aucune victime n'est à déplorer dans la population. Mais on s'étonne que les responsables de l'ordre public aient laissé faire ces casseurs pendant quelques heures. On parle de passivité, ce qui suggère naturellement de façon instantanée complicité, et tout au moins complicité objective. D'ailleurs Bernard Deleplace, le secrétaire général de la FASP, ne livre-t-il pas ce type d'analyse des événements même s'il place cette réflexion au compte "d'un collègue" (1).

"C'était un coup monté", m'a expliqué un collègue qui travaillait cette nuit-là". Les groupes de manifestants arrivaient comme par hasard, sans que les unités soient prévenues. Nous n'avons reçu aucun ordre jusqu'à trois heures et demie du matin !". Comme si on cherchait à ce qu'il y ait des blessés, voire des morts, dans nos rangs. On avait laissé faire les violences pour les exploiter politiquement ensuite et discréditer ainsi le mouvement des jeunes qui, dans sa masse, était étranger à tout ça, condamnait fermement les casseurs et se voulait pacifique".

3. Le troisième tour ?

Les élections législatives du 16 mars s'étant déroulées à la représentation proportionnelle et à un seul tour, il serait plus approprié de parler du "deuxième tour". Mais tant pis, conservons le terme si souvent utilisé pour décrire cette possibilité de revanche sur des élections perdues, au beau milieu d'une législature, qui apparaît parfois en liaison avec un puissant mouvement de l'opinion publique, qui semble "lâcher" le Gouvernement qu'elle a choisi peu auparavant.

En face d'un pouvoir qui flotte et qui paraît de plus en plus se déliter, il est logique que tous ceux qui le rejettent opèrent une montée en puissance et tentent de lui porter un coup sévère.

(1) "Une vie de flic" - Gallimard 1987, p. 252.

L'offensive se déroulera sur plusieurs fronts qu'il convient de décrire tour à tour même si en fait les assauts sont simultanés.

Offensive verbale, tout d'abord, par exemple de Pierre Mauroy qui dès avant la manifestation donne le ton en dénonçant "le caractère réactionnaire de ce Gouvernement qui démolit, qui tourne le dos aux principes de solidarité et de justice sociale, qui enferme, qui exclut, qui expulse et qui réprime".

Offensive qui ne peut être qu'encouragée par les fissures qui apparaissent dans les rangs du pouvoir. Démission d'Alain Devaquet, flottement dans les forces de l'ordre, tensions au sein du Gouvernement. Selon l'A.F.P., l'un des dirigeants du C.D.S., M. Jacques Barrot, demande "au Gouvernement de faire toute la lumière sur les circonstances de la mort de Malik Oussekin" et il lance un appel "à tous les responsables politiques du pays" pour "mettre toute leur énergie au service du dialogue avec la jeunesse".

Au Parlement, que cela soit au Sénat ou à l'Assemblée nationale, l'émotion est grande et chacun ressent la crainte que des fractures n'apparaissent entre la génération qui monte et celle qui tient les rênes. Dans l'une comme dans l'autre Chambre, **l'opposition marque sa volonté de voir mettre l'accent sur les violences policières** tandis que la majorité entend faire "recueillir des éléments d'information sur la préparation, l'organisation, le déroulement et la présentation des événements de novembre et décembre 1986".

L'assaut contre le pouvoir amorcé dès le samedi matin va se trouver conforté par l'implication des syndicats traditionnellement alliés à l'opposition. La C.G.T., la F.E.N., la C.F.D.T. appellent en fin de soirée à un arrêt de travail pour le lundi 8 et la Coordination nationale, avant de se séparer le dimanche 7 au matin à 6 heures après avoir **siégé pendant onze heures de rang**, confirme sa volonté de faire du lundi une "journée jeunesse en deuil dans le calme et le recueillement". Par ailleurs, considérant que le "Gouvernement porte la seule responsabilité de la répression", elle appelle à des "actions de défiance" comme des envois massifs de lettres, de télégrammes, de colis vides à Matignon ou de coups de téléphone destinés à faire sauter le standard. En outre, "en signe d'avertissement", pensant à l'échéance électorale de 1988, elle engage les 4 millions de 18-25 ans à s'inscrire massivement sur les listes électorales. Elle lance aussi la menace de vider les comptes bancaires.

La Coordination demande également l'ouverture d'une commission d'enquête indépendante pour analyser les événements qui se sont produits depuis jeudi soir afin que "justice soit faite" vis-à-vis de la "répression policière".

Elle réclame encore un "droit de réponse" au ministre de l'Education nationale "dans les mêmes conditions que celles où il a fait son intervention télévisée de vendredi soir".

La coordination dénonce enfin "les actes de vandalisme perpétrés par des groupes n'ayant rien à voir avec le mouvement étudiant" et affirme : "Demeurons pacifiques, c'est la condition de la crédibilité et de la force de "notre" mouvement."

Le président de la Fédération des Conseils de parents d'élèves (FCPE), qui n'a cessé d'apporter son soutien au mouvement, réunit son conseil d'administration le samedi 6 et publie à son issue un communiqué demandant aux parents de participer aux manifestations prévues pour le 10 et de s'associer à la journée "jeunesse en deuil" du lundi 8 décembre. Il participe ensuite à la réunion de la coordination étudiante qui va siéger toute la nuit ; il craignait déjà depuis quelques jours que l'opinion publique ne se retourne, comme cela avait été le cas en 1968, contre les étudiants.

M. Coudanne, Vice-président de la conférence des présidents d'université, rend publique la lettre qu'il vient d'adresser au nom de ses collègues au Président de la République lui demandant d'intervenir pour "que la répression cesse".

"Les présidents d'universités ont perçu l'angoisse des étudiants et des lycéens dans leurs manifestations pacifiques, dignes et résolues", souligne-il, "ils sont choqués par les brutalités qui ont conduit à la mort d'un jeune. Il est temps que la répression cesse, il est temps d'écouter les responsables, il était encore temps de retirer un projet de loi inutile et néfaste. Vous êtes aujourd'hui, Monsieur le Président, notre recours".

Par la suite, M. Coudanne devra reconnaître devant ses collègues réunis qu'il a outrepassé ses pouvoirs en prétendant s'exprimer en leur nom.

Enfin, dernier dans cette énumération mais non le moindre par l'écho qu'il suscite, M. Deleplace, Secrétaire général de la puissante Fédération autonome des syndicats de police, dont chacun connaît le rôle qu'elle a joué auprès du Ministère de l'Intérieur entre 1981 et 1986, n'hésite pas à jeter tout son poids dans la balance. Dans un communiqué à la presse largement diffusé par les médias (1), il rappelle les principes qui régissent

(1) Annexe n° 12.

l'intervention des policiers chargés du maintien de l'ordre -interdiction du tir tendu, interdiction de frapper un manifestant à terre- et chacun comprend qu'il dénonce et condamne ce qui s'est passé. Il n'hésite pas à prononcer cette phrase lourde de sous-entendus "Nous ne sommes pas là pour tuer mais pour servir la République, sa justice, ses lois, sa morale".

L'appel syndical sera repris par F.O. et la C.F.T.C., même si leur engagement est plus prudent. La C.G.T. pour sa part, ayant le sentiment que le moment est propice, "appelle tous les salariés à une puissante journée de grèves mercredi et à participer en masse aux manifestations organisées par les étudiants et les lycéens".

Dans un communiqué, publié par l'A.F.P. au début de l'après-midi du dimanche 7, le bureau confédéral de la C.G.T. affirme l'entière responsabilité du Gouvernement et souligne que "simultanément les travailleurs affrontent de graves problèmes et doivent faire face à une offensive brutale du patronat", "les luttes qui se sont développées ces derniers mois doivent se poursuivre".

Ainsi la spirale est plus qu'amorcée et l'on sent que les choses s'accélèrent. La simple chronologie du début des mouvements sociaux qui vont secouer le pays atteste que l'on va bientôt changer de registre :

- 5 décembre Annonce d'un mouvement de grève à E.D.F. pour le 11 décembre (C.F.D.T., F.O., U.N.C.M., C.G.C. et C.F.T.C.)
- 9 décembre Annonce d'un mot d'ordre de grève de 72 heures, dans la marine marchande pour la période du 8 au 20 décembre (syndicats officiers C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.G.C.)
- 10 décembre Menace de dépôt d'un préavis de grève dans le R.E.R. et le métro pour les 22, 23 et 24 décembre (syndicat autonome traction de la R.A.T.P.)
- 11 décembre Appel à la grève de 4 heures ce même jour par les syndicats à E.D.F.
- 19 décembre Grèves sauvages à la S.N.C.F.

La liaison entre le peuple des écoles et le peuple des usines en quelque sorte... La stratégie de la IV^e internationale va-t-elle enfin prendre corps ?

4. La cohabitation à l'épreuve

L'essentiel des événements s'est déroulé alors que le Président de la République et le Premier ministre sont à Londres pour participer au sommet européen prévu de longue date. L'un comme l'autre sont informés très tôt dans la matinée du samedi 6 décembre du tour tragique des événements.

Jacques Chirac rentre le premier à Paris et se trouve confronté au problème de la démission d'Alain Devaquet. Il rencontrera ce dernier le dimanche soir.

"Il m'a reçu à l'Hôtel de Ville le dimanche soir. Il y a eu entre nous quelques échanges assez vifs... Il me reprochait d'avoir démissionné quand il était à Londres. Mais nous nous sommes quittés en très bons termes. C'est un homme pour lequel j'ai beaucoup d'affection" (1).

Des échanges assez vifs, il apparaît évident qu'il y en a eu beaucoup en cette période au sein du pouvoir et des différentes composantes de la majorité. Jacques Chirac, quelles que puissent être ses inquiétudes, s'efforce de n'en rien laisser paraître lors d'une brève allocution prononcée au C.N.I.T. à l'occasion de la fête du dixième anniversaire du R.P.R.

Il garde le silence au sortir de l'Elysée où il a rencontré le Président de la République, à 21 H 30. L'entretien dure trente-cinq minutes et selon le porte-parole de l'Elysée, le Chef de l'Etat s'est montré sec à l'égard du Premier Ministre. Sec il le sera encore en faisant savoir aussitôt après qu'il donnerait tort "à quiconque usera de la violence", montrant par là qu'il renvoyait dos à dos forces de l'ordre et provocateurs. Dans un entretien qu'il accordera le mardi suivant à Jean-Pierre Elkabbach, s'agissant du retrait du projet de loi, François Mitterrand dans un propos tout en demi-teinte, glissera sur les ..., "comment n'aurais-je pas suggéré, comment n'aurais-je pas recommandé, conseillé et finalement, peu importe le verbe, demandé".

Ainsi donne-t-il une touche de plus au rôle qu'il a défini à Londres le samedi 6 au cours d'une conférence de presse en indiquant qu'il est du devoir "des responsables et d'abord du

(1) Journal du Dimanche 15 mars 1987 - Interview A. Devaquet.

Président de la République, de veiller à ce que les affrontements internes puissent épargner notre peuple".

Rôle d'arbitre donc, même si pour rester "en phase avec la jeunesse" il fait savoir que s'il y a "d'autres initiatives à prendre, il les prendrait en toute connaissance de cause, et le ferait savoir dans les tous prochains jours."

Si donc d'un côté il y a le souci de maintenir la cohésion nationale fut-ce au prix "d'autres initiatives à prendre", on conçoit que Jacques Chirac de son côté s'attache à colmater les brèches et à faire en sorte que le bateau ne chavire pas ou que son équipage ne le quitte pas.

D'où un langage de fermeté devant le R.P.R. le dimanche alors que le mot d'ordre de grève générale vient d'être lancé et que l'agitation sociale fait tache d'huile. Charles Pasqua, plus militant que ministre pour la circonstance, dénonce pour sa part "derrière les lycéens et les étudiants généreux", "les professionnels de la déstabilisation", "gauchistes et anarchistes de tout poil et de toutes nationalités".

Dans son envolée, se souvenant du 30 mai 1968, il invite les militants R.P.R. à se tenir prêts et, "si les événements le nécessitent, à appeler les Français à défendre avec nous la démocratie et la République".

Le lundi matin, mais l'histoire sera là pour le raconter par le menu, Jacques Chirac constate que seul le retrait total du texte, c'est-à-dire la capitulation devant la rue, peut empêcher le naufrage. Il a la sagesse de le faire, même si cela laisse à beaucoup des siens un goût d'amertume, à bon nombre un sentiment de gâchis et à tous une interrogation douloureuse sur la valeur des institutions démocratiques en face du pouvoir de la rue (1).

(1) Cette décision surprend le cabinet de M. MONORY qui travaille, le samedi encore, sur un projet de loi moins important, ne comprenant pas plus de 10 à 12 articles. Mais le Ministre est, lui, informé. Il a eu un contact personnel avec J. CHIRAC pendant le week end.

II. DES INFORMATIONS EN QUESTION

Depuis le 1er décembre, les médias traduisent le sentiment général : le mouvement est puissant mais pacifique. Le Gouvernement est prêt aux accommodements. Le 4 décembre sera une journée décisive. Un rendez-vous est pris entre les délégations des manifestants étudiants et les deux ministres en charge du projet. **On ne peut pas ne pas s'entendre** ; après ce sera la fête. Tout est en place pour le bal ; les pétards salueront les accords. Cette vue simpliste des choses est bien dans l'air du temps. Depuis le premier jour, on ne cherche pas à s'attacher aux causes. La simplification n'est-elle pas le prix à payer à une communication qui doit privilégier l'image sur le commentaire ? Et puis la cadence de l'actualité impose son rythme. A défaut du scoop, la servitude du spectacle impose l'affectif, le pittoresque ou le drame. Tout le monde aime ces jeunes qui font de la rue un usage si modéré ; ils sont gentils, apolitiques, pas revanchards. Voilà pour l'affectif. Ils ont l'art de la mise en scène ; les mots d'ordre sont simples et joyeux ; la langue de bois, pour une fois, laisse place aux refrains gaillards de joyeux drilles. Voilà pour le pittoresque. Personne ne pense au drame, chacun, dans les rédactions, s'organise en conséquence. Et les **"préconducteurs" des journaux télévisés de 20 heures sont conçus de telle sorte que soit essentiellement couverte "la négociation"**, c'est-à-dire la sortie de la délégation reçue par M. Monory et ce qui s'en suivra.

Le brutal changement de décor prend tous les journalistes à contre-pied. Personne ne s'attendait au dérapage. Le déchainement imprévu des violences conduit les médias à improviser sur un nouveau registre. C'est la loi du genre. L'aspect universitaire du projet Devaquet passe à la trappe. L'affaire prend, dans le commentaire, une tournure exclusivement policière où vont s'engouffrer très vite les exégèses politiciennes. Avec la force simplificatrice qu'impose l'image, **l'opinion passe ainsi, en l'espace d'un soir, du gigantesque monôme aux prodromes d'un drame dont les images -au jour**

le jour- conduiront du 4 au 7 une grande partie des parents au bord de l'exaspération. Les débordements du 5 et 6 décembre prennent une ampleur stupéfiante pour beaucoup. La mort de Malik Oussekinge apparaît comme l'ultime témoignage de l'absurde. Une fracture est ouverte, essentiellement provoquée par ce que l'on a vu, durant ces 4 jours, dans tous les foyers du pays.

Dans cette volonté de comprendre, qui anime la Commission, il serait inexcusable de ne pas s'arrêter à ce stade, sur la présentation des incidents de ces journées qui conduiront au retrait du projet. Chacun comprend les impératifs de l'information, qui ne peut se permettre les subtilités de l'analyse lorsqu'elle est en prise, à chaud et en direct, avec une affaire de cette ampleur. L'essentiel reste à vérifier que tout a été traité avec la rigueur qui reste la règle essentielle de référence revendiquée par tous les hommes de communication.

1) L'impasse médiatique du 4 décembre pose déjà question (1). Personne n'a explicitement rendu compte ni le 4, ni le 5, des 160 blessés frappés de 18 heures à 20 heures par "des éléments incontrôlés", **blessés étudiants ou blessés gendarmes et CRS réunis pour un même objectif et frappés pour une même cause** : éviter que la manifestation ne dégénère avant le retour de la délégation.

Ce point a fait l'objet d'une revue de détail indispensable à qui veut comprendre. Nous n'y revenons pas ici.

2) L'inventaire des coups. C'est la loi du genre (2). Le 5 fut pour la presse et les médias la journée du bilan des violences de la veille. Peu de dégâts ce soir-là mais des blessés nombreux, semble-t-il. Quels chiffres avancer ? **L'inventaire fait plutôt désordre.** Pour les forces de l'ordre, les évaluations varient entre 50 et 120. L'A.F.P. note trois policiers hospitalisés. Antenne 2 en compte 20 à 13 heures et 6 à 20 heures. TF1 reste au chiffre de 20. Du côté des manifestants, TF1 13 heures annonce une centaine dont 2 graves. A 2 évoque à la même heure 15 étudiants blessés

(1) voir chapitre V "L'étonnant silence des médias", p. 263 et suivantes.

(2) "La servitude du passage par l'image oblige à rechercher l'émotif, l'affectif, le dramatisé", constate Michel Rocard, "Le Monde" 19 mai 1986.

dont 2 graves. Le soir, A 2 monte à 30. L'A.F.P. retient, elle, 40 étudiants blessés dont 2 graves. Aucun de ces bilans ne fait l'objet des réserves qui devraient être l'usage lorsque la source est aléatoire - ce qui ne peut être que le cas (1).

Cependant, les commentateurs s'attachent légitimement au sort des deux étudiants gravement blessés. Le père de l'une des victimes est spécialement interrogé. Il est poignant dans sa sincérité. Mais il n'y a pas eu, parallèlement, un commentaire sur les blessés graves du service d'ordre, par exemple sur le cas de ce lieutenant colonel de gendarmerie, atteint le même soir au visage par une bille d'acier, qui refuse de se laisser évacuer et se fait soigner sur place. Les propos d'un CRS hospitalisé ont bien été recueillis par une chaîne (A2) ; mais cette diffusion ne passe que le 8 décembre. Et l'opinion publique n'attendra pas 4 jours pour se forger une image négative de l'action de la police ce soir là ; dès le 5, il apparaît pour beaucoup que la violence est d'abord le fait de la police. C'est en chargeant pour dégager l'esplanade des Invalides que tout le mal a été fait, après le retour d'une délégation infructueuse. Bien sûr, personne ne sait qu'avant 20 heures, 160 blessés étaient déjà frappés par les fameux "éléments incontrôlés" sans qu'aucune riposte n'ait été ordonnée précisément pour éviter le procès d'intention. La thèse de la provocation policière est maintenant accréditée. Il ne restera, le 5, qu'à la reprendre dans un communiqué de la coordination étudiante pour que la boucle soit bouclée.

3) Un coup de gomme sur l'effet Monory.

C'est dans ce contexte qu'intervient le 5 à 20 heures sur TF1, Antenne 2 et Radio France, René Monory. Il utilise, pour cette communication du Gouvernement, la procédure prévue à l'article 54 de la loi du 30 septembre 1986. Le texte est précis. Il organise aussi bien le droit du Gouvernement de diffuser un

(1) Le bilan auquel on peut s'arrêter aujourd'hui, avec les réserves de rigueur, est le suivant :

. pour la seule journée du 4 décembre : 254 blessés parmi les forces de l'ordre dont 9 hospitalisés ; 90 blessés parmi les manifestants dont 11 hospitalisés ;

. pour la totalité des événements : 323 blessés parmi les forces de l'ordre et 112 parmi les manifestants (plus un décès).

message que le droit de réplique donné, le lendemain, aux groupes parlementaires. Les modalités de ces procédures ont été fixées par la Commission Nationale de la Communication et des Libertés (C.N.C.L.). Procédures précises mais aujourd'hui, semble-t-il, dépassées.

A peine M. Monory a-t-il terminé sa dernière phrase qu'apparaît à l'écran, dans le Journal qui s'ouvre, un journaliste de TF1, Bernard Violet. Il est en direct de Jussieu. Il interroge ainsi, à chaud, une cinquantaine d'étudiants et lycéens réunis à cette fin. Il veut connaître leurs réactions. On les imagine facilement. Quelques minutes plus tard, profitant de la même caméra H.F. (1) Rachid Arhab interroge, pour Antenne 2, les mêmes étudiants et lycéens. A une exception près, les mêmes questions sont posées et, bien sûr, les mêmes réponses sont données. Par ce procédé, le Gouvernement est directement interpellé par la base. Sans aucun intermédiaire. Or, il y a une ouverture clairement exprimée de négociation. Pourquoi obérer d'entrée de jeu cette aptitude à la négociation en donnant ainsi directement la parole à des acteurs qui n'ont d'autres responsabilités que celles qu'ils s'octroient? Pourquoi Jussieu? Avec un auditoire dont les rédactions connaissent parfaitement, à l'évidence, les réactions. Pourquoi la préméditation puisqu'il a fallu, avant l'émission envoyer sur place le matériel, le déployer, préparer la mise en scène, arrêter les questions et la répartition des rôles? (les mêmes questions et les mêmes rôles sur les deux chaînes) (2). Nous ne voulons pas ici sous-estimer la nécessité d'une télévision nerveuse, "hard" comme on dit. Peut-être la communication gouvernementale est-elle une règle d'ores et déjà désuète? Mais l'objectivité n'aurait-elle pas trouvé son compte dans la recherche d'une autre enceinte où d'autres étudiants, favorables au projet, auraient réagi autrement? Et, en définitive, n'aurait-il pas été plus sage d'attendre au moins la réaction officielle des porte-parole de la coordination qui étaient alors réunis et dont les débats se prolongèrent tard dans la nuit?

(1) Ce soir-là, le matériel d'Antenne 2 n'est pas arrivé à l'heure, mais l'esprit d'équipe a joué entre les deux chaînes.

(2) Pour Soir 3, Hélène Risacher utilise le même procédé dans la soirée, avec d'autres acteurs. TF1 récidivera dans son journal du soir avec des étudiants de la cité universitaire d'Aix-Marseille.

Qui peut nier que la réaction négative des étudiants de Jussieu, immédiatement restituée après l'intervention de René Monory, amplifiée par sa diffusion à l'heure de la meilleure écoute dans des centaines de milliers de foyers, était susceptible d'infléchir la position du mouvement étudiant ?

Ainsi, les déclarations du Ministre tombent à plat. La réaction brutale d'une salle hostile, puis, à nouveau, l'inventaire des victimes des brutalités policières, les tirs tendus, effacent sans rémission l'effet recherché. Le coup de gomme est décisif (1).

4) Un coup de projecteur sur les forces de l'ordre.

Les scènes de violence de la nuit du 5 au 6 décembre et surtout la mort de Malik Oussekiné conduisent très vite au tragique. L'opinion ne comprend pas qu'un texte, qui ne "change rien" selon ses auteurs, et "qui change tout" selon ses détracteurs, conduise à de tels excès. Le choc des images pénibles des tentatives de réanimation de Malik Oussekiné, filmées par TF1, les témoignages à chaud recueillis par les journalistes, accablants pour les policiers impliqués dans l'opération de la rue Monsieur le Prince, les déclarations des voisins, des parents, les retours d'image sur la foule attristée assise devant la porte de Cochin ou sur les fleurs disposées et les inscriptions tracées sur les lieux du drame, amplifient une émotion légitime et en multiplient les échos.

Il doit être rendu hommage aux professionnels qui, en ces moments difficiles, surent garder la tête froide en séparant les faits des commentaires. Mais ces commentaires furent souvent sans complaisance. A l'audition on a le sentiment que la police, toute la police, est maintenant dans le collimateur. Bavures le 4, tragédie le 5, casseurs à l'oeuvre le 6 après-midi, et encore dans la nuit du 6 au 7, en bas du Boulevard Saint-Michel. La chasse à l'image est ouverte, organisée, autour des erreurs, des excès ou des insuffisances policières. Pourquoi cette passivité subite après ce zèle intempestif ? Pourquoi "l'homme à l'écharpe jaune" n'est-il pas appréhendé ? Alors qu'il est si proche des CRS. N'aurait-il

(1) Dans un texte non public que M. Hervé Bourges a largement distribué aux personnels de la première chaîne et à quelques autres, l'ancien président de TF1 prohibe formellement cette technique des interviews "sur le trottoir". Il en souligne les aléas et les inconvénients.

pas été conforme à la rigueur d'interroger alors un responsable de l'ordre -et de se faire expliquer qu'on ne peut pas, à tous les coups, maîtriser un provocateur lorsque l'on ne dispose que d'une vingtaine de CRS pour protéger le commissariat de police du 13ème ? On doit bien savoir, dans les rédactions, que le dispositif policier est ce jour là volontairement discret à la demande même des organisateurs des rassemblements du 6 ! On peut comprendre que la tragédie de la veille est dans la tête de chaque gendarme, de chaque policier, aussi bien que dans l'esprit de leurs chefs et que le drame de la rue Monsieur le Prince crée un réflexe d'extrême prudence dans tous les échelons de la hiérarchie. Pourquoi alors ne pas l'avoir précisé ? Pourquoi, au contraire, certains se sont-ils délibérément livré, le 7 décembre, à un montage susceptible d'accréditer, une fois pour toutes, la thèse de la provocation policière ?

5) Un coup monté (1)

Nous sommes le 7 décembre, un dimanche. Au journal de 13 heures, Charles Pasqua dénonce "les gauchistes et anarchistes de tous poils et de toutes nationalités" devant les militants RPR.

Au journal de 20 heures sur TF1, est diffusé un reportage de Jean-Pierre Ferey : "qui sont les casseurs ?". Ce reportage est parfaitement en phase avec l'actualité. Il répond dans l'instant à l'interpellation du ministre de l'Intérieur. Il fait sensation et soulève immédiatement une vive polémique dont les résultats seront appréciés par les tribunaux. Que voient alors plusieurs millions de téléspectateurs qui viennent d'entendre Charles Pasqua ?

Les premières séquences regroupent des images de l'homme à l'écharpe jaune place d'Italie, puis au quartier Latin le 6 décembre. Le commentaire est interrogatif mais suggère une certaine complaisance de la police, sans mettre en balance les contraintes techniques du maintien de l'ordre. "On imagine mal qu'un fauteur de trouble qu'on remarque aussi facilement ait pu

(1) Compte tenu de l'ouverture de certaines informations judiciaires postérieures à la mise en place de la Commission, ce reportage a été examiné par la Commission dans sa seule partie publique, à partir du commentaire diffusé et des auditions.

échapper à l'oeil des policiers. Apparemment, ils n'ont pas tenté de l'intercepter, même quand parfois il suffisait de tendre le bras". Au cours de la séquence suivante, deux casseurs indiquent qu'ils attendent les CRS. Puis le commentateur s'attarde sur les casseurs organisés: "le ministre de l'Intérieur dénonce les anarchistes et les gauchistes, il y en avait..." et l'on entend un homme dénonçant la violence policière de la droite. Le commentaire reprend "anarchistes, gauchistes, il y a aussi les provocateurs d'extrême droite".

Trois séquences apparaissent alors :

. **Première séquence** : un groupe d'individus franchit un barrage de CRS. Une incrustation mentionne "jeudi fin d'après-midi", le commentaire poursuit: "ici, rue d'Assas, jeudi dernier, des étudiants du GUD, un groupe d'extrême droite. De l'autre côté du barrage, la grande manifestation des étudiants qui arrive aux Invalides". Un dialogue s'instaure alors entre le capitaine des CRS et les individus.

Le capitaine de CRS : "Vous voulez passer de l'autre côté ? Laissez-les passer là-bas. Allez-y, passez par là-bas".

Un individu : "Merci"... "On n'est pas contre vous".

Le capitaine de CRS : "Allez, rentrez chez vous. Laissez-les passer sur le côté".

Le journaliste commente la scène : "Un officier de CRS prend la responsabilité de les laisser passer. Il est évident, pourtant, qu'avec leurs casques et leurs manches de pioche, ils ne rentrent pas chez eux".

. Pendant ce commentaire, apparaît une **deuxième séquence**. La caméra quitte les individus franchissant le barrage et se fixe sur un autre groupe rassemblé, armé de manches de pioche et d'autres armes: barres de fer, pistolets lance-fusée...

Une nouvelle incrustation indique "Jeudi, la nuit au Quartier Latin". Un manifestant tient un discours guerrier : "Nous on a des c..., nous on est Français. Nous, on est blanc. C'est des communistes. Ces mecs-là, en face, ils sont beaucoup, ils ont des barres, mais ailleurs ils les ont pas. Nous, on a quelques barres, nous on a des c...". "On les tape, on les tape ailleurs". "Nous on est intelligents, c'est tout, faut réfléchir à ça".

Le journaliste indique "qu'ils ont participé aux bagarres sur l'esplanade des Invalides. On les a retrouvés tout au long de la nuit, dans les incidents qui ont incendié le Quartier Latin".

. Effectivement, la troisième séquence montre des individus appartenant à ce groupe, se déplaçant, en suivant les instructions de leur chef et en endommageant des véhicules en stationnement à coup de barres de fer.

Les trois séquences ainsi présentées n'ont pas été tournées par les équipes de TF1. Elles proviennent de deux reportages effectués par un journaliste indépendant, un "free lance", Philippe Buffon. Une première fois, la direction a "visionné" 90 minutes de "rushes" qu'il a filmés dans la nuit du 4 au 5 décembre. A la demande de TF1, le journaliste retourne au Quartier Latin dans la nuit du 6 au 7. Il filme encore 30 minutes de scènes de rues, en suivant notamment "l'homme à l'écharpe jaune". Ce dernier s'en aperçoit. Une courte poursuite s'engage alors sur le pont St-Michel ; la caméra de M. Buffon est fracassée d'un coup de barre de fer. Le reportage s'arrête là. M. Buffon signale l'incident aux forces de l'ordre.

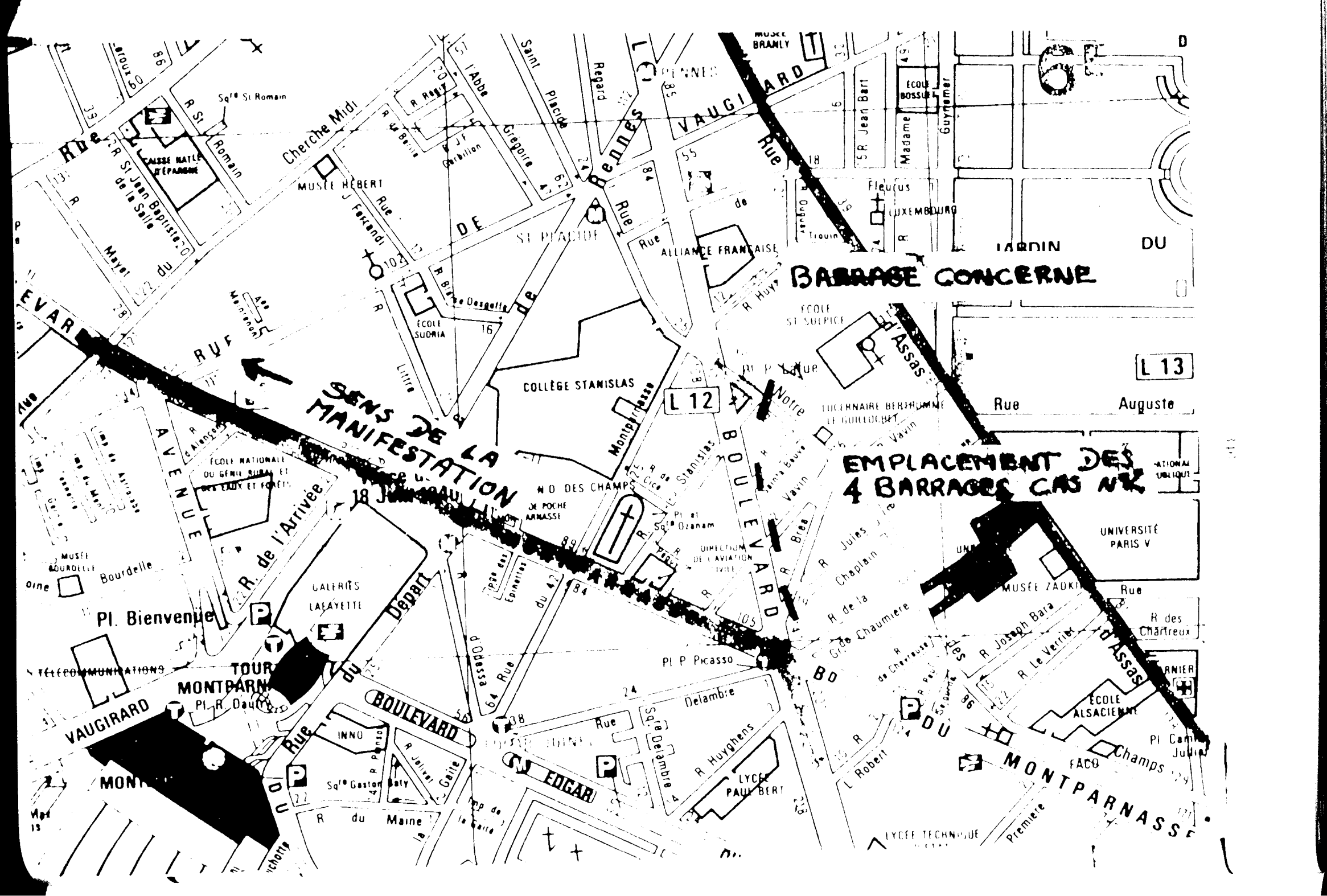
Le dimanche matin, en présence de M. Buffon, J.-P. Ferey visionne ces rushes. Il propose une sélection de trois minutes à la direction qui les achète. J.-P. Ferey incorpore ces images dans son reportage qu'il construit, pour le reste autour des films déjà projetés par TF1, les jours précédents. Le montage de l'ensemble du reportage est fait, pour partie en présence de M. Buffon (1). Le mixage, c'est-à-dire le commentaire, est réalisé hors la présence du journaliste qui n'est pas consulté sur le texte.

Pour les besoins du commentaire et pour l'accréditer, J.-P. Ferrey a inversé l'ordre des images du film de M. Buffon. La première séquence dans la réalité du tournage est devenue la troisième et vice-versa. L'inversion laisse ainsi supposer que le groupe filmé franchit le barrage de CRS avec la complicité de l'officier, rejoint un rassemblement de manifestants armés et se dirige vers le cortège en se livrant à des dégradations.

Le plan ci-après permet de situer exactement la scène : la rue d'Assas est solidement tenue à ses extrémités par un dispositif serré. En plus de ce barrage, quatre cordons légers de CRS enserrant la faculté d'Assas. L'ensemble du dispositif a pour but d'assurer la couverture du long cortège des manifestants qui

(1) M. Buffon, très fatigué, est parti avant la fin du montage.

s'écoule sur le boulevard Raspail et d'éviter les "sorties" des groupes stationnant dans la faculté. Les quatre cordons filtrants sont situés rue Notre-Dame-des-Champs, rue Bréa, rue Vavin et rue Sainte-Beuve. Le capitaine des CRS mis en cause couvre l'ensemble du dispositif. La scène filmée par Ph. Buffon ne se situe pas rue d'Assas, comme l'affirme le commentaire, mais rue Notre-Dame-des-Champs.



**SENS DE LA
MANIFESTATION**

BARRAGE CONCERNE

**EMPLACEMENT DES
4 BARRAGES CAS N°**

L 13

L 12

LYCEE TECHNIQUE

1:50,000

La juxtaposition des deux phrases "Ici, rue d'Assas... des étudiants du GUD" (1) (gros plan sur le groupe d'individus) et "De l'autre côté du barrage (images du cordon) la grande manifestation", laisse supposer que le groupe d'individus franchit le barrage pour se diriger vers la manifestation. Ce que contredisent les propos de l'officier de CRS "Rentrez chez vous", mais ce que renforce le commentaire suivant : "Il est évident pourtant, qu'avec leurs casques et leurs manches de pioche, ils ne rentrent pas chez eux". En réalité, et plusieurs témoins de la scène l'attesteront, ce groupe franchit le cordon en provenance du boulevard Raspail et **se replace donc dans le dispositif contrôlé par les forces de l'ordre.**

Le commentaire précise que ces "protégés de la police" sont casqués et armés de manches de pioche. Et, **simultanément**, on voit en effet les individus **de la deuxième séquence.** (Dans l'ordre voulu par M. Ferey et précisément pour les besoins de son commentaire). Malgré plusieurs visionnages de la première séquence (celle de l'officier de CRS) aucun commissaire n'a pu entrevoir d'armes ni a fortiori de manches de pioche. Les antécédents de l'officier de CRS, son comportement ultérieur lors de la même soirée, laissent à penser qu'il n'aurait pas pris la responsabilité de laisser passer des manifestants sans confisquer leurs armes si elles étaient apparentes.

La seconde scène de J.-P. Ferey a été tournée par Ph. Buffon place Vavin où un certain nombre de manifestants s'étaient, selon des témoins, regroupés. Au moment du tournage, ce groupe est **au sein du dispositif contrôlé par la police.** Rien n'autorise le commentateur à affirmer "qu'ils ont participé aux bagarres sur l'esplanade des Invalides". Il ne les a pas lui-même filmés. Les images de la troisième séquence, qui sont sensées illustrer son propos, ont été filmées par P. Buffon avant toutes les autres. L'incrustation "jeudi la nuit au Quartier Latin", dont l'objet est bien de distinguer les deux scènes (2) est insuffisante. En fait, peu de temps séparent les deux scènes filmées par P. Buffon dans le même quartier. Dater de la fin d'après-midi la première séquence (alors qu'elle a été tournée après les deux autres) et écrire, pour la troisième, (en réalité la première) qu'elle a lieu "durant la nuit" ne corrige pas la superposition du même commentaire sur deux images appartenant à deux séquences

(1) Rien ne permet d'affirmer leur affiliation au G.U.D.

(2) Cette incrustation n'est pas due à l'initiative de J.-P. Ferey.

différentes. Elle accrédite au contraire la thèse du journaliste au prix d'une erreur supplémentaire.

Ce procédé aboutit indubitablement à discréditer un officier de C.R.S. (1) et les forces de l'ordre qu'il contrôle. Leur bienveillance, pour ne pas dire leur complicité, vis-à-vis de certains éléments d'extrême-droite, est ainsi "prouvée". Les images sont vraies. Elles sont "montées" de telle sorte qu'elles puissent justifier un commentaire approprié.

Il n'appartient pas à la Commission d'apprécier les raisons (2) qui ont conduit un journaliste de réputation à ce mixage. Le découpage des "rushes" en séquences indépendantes de leur chronologie est de pratique courante dans l'audiovisuel. Seul peut être critiquable un montage susceptible "d'habiller" un commentaire.

L'enjeu prend de l'ampleur lorsque l'information ainsi distribuée met en cause, avec l'honneur d'un officier, la réputation d'un corps au moment où l'ensemble des forces de police sont engagées dans les circonstances les plus pénibles (3) face à certains provocateurs résolus.

6) L'A.F.P. en rajoute.

A 20 heures 21 GMT, le même soir, une dépêche de l'AFP tombe sur les télescripteurs. Elle mérite d'être citée :

"Un document présenté dimanche au journal de 20 heures de TF1 montre jeudi après-midi un groupe d'une vingtaine de jeunes gens d'extrême-droite, membres du GUD (Groupe Union Droit), casqués et armés de barres de fer, face à un cordon de CRS barrant la rue d'Assas pour interdire l'accès la manifestation. S'engage alors un dialogue pour le moins surprenant :

- l'officier de CRS : "Vous voulez passer de l'autre côté ?"

(1) M. Ferey se défend d'avoir voulu montrer une certaine complicité entre la police et "des provocateurs d'extrême droite". Son sujet était de montrer des provocateurs et non d'attirer l'attention sur le franchissement du barrage qui n'était, pour lui, qu'une incidente du reportage.

(2) M. Ferey affirme avoir reconnu, le 7, sur les rushes de M. Buffon, un des manifestants qu'il aurait repérés le 4, sur la place des Invalides, vers 22 h 30. Sa tenue (parka camouflée, capuche et casque blanc) lui aurait permis de l'identifier. Cette reconnaissance à posteriori justifierait le commentaire.

(3) Malik Oussékine est mort la veille.

- un membre du groupe : "Oui".

- l'officier, se tournant vers ses hommes : "Laissez-les passer !"

- "Merci", lancent les militants d'extrême-droite, en ajoutant : "Vous savez, on n'est pas contre vous!" "Je sais, je sais", répond simplement l'officier.

Le reportage montrera ensuite le commando à l'oeuvre sur l'esplanade des Invalides puis, tout au long de la nuit, au Quartier Latin. Entre deux jets de projectiles, ils ont le temps d'expliquer : "Nous, on est des Français, on est des Blancs, on a des couilles, on est intelligents. De l'autre côté, c'est des communistes. Nous, à gauche, on tape".

Ainsi, par l'imagination du rédacteur de la dépêche, les invisibles manches de pioche de la première séquence se transforment en barres de fer. Les images de rassemblement tournées au Quartier Latin illustrent maintenant un commando à l'oeuvre sur l'esplanade des Invalides. Quant aux jets de projectiles, ils relèvent de la pure invention... Aux commentaires du journaliste, l'Agence France-Presse -source par définition objective de toute information- ajoute ainsi sans coup férir trois erreurs supplémentaires.

"Le Monde" reprendra le lendemain en toute confiance cette dépêche A.F.P. "La Croix" s'interrogera, le 9 décembre sur les mobiles "d'un officier de CRS "qui" comme l'a montré TF1 laisse jeudi de jeunes extrémistes de droite, en tenue de bagarre, rejoindre la manifestation. Et toute la presse de province, qui n'a pas d'autre source que l'A.F.P., reprend, avec commentaires à l'appui, l'épisode du 4 au soir, monté et "habillé" le 7.

Ni TF1 ni l'A.F.P. n'apporteront jamais la moindre correction à cette version des faits.

7. L'Hôtel de Ville en question.

Le dimanche 7, la même dépêche A.F.P. de 20 heures 21 GMT apporte aux journaux une autre information -un "scoop"- cette fois. Elle mérite aussi d'être citée.

"Enfin, un journaliste de l'A.F.P. a personnellement vu, samedi soir devant l'Hôtel de Ville, peu avant le déclenchement des incidents, un groupe de jeunes gens casqués sortir tranquillement de la mairie de Paris pour aller rejoindre la manifestation, sans être le moins du monde inquiétés par les cordons de CRS et gendarmes mobiles qui entouraient étroitement le bâtiment. S'agissait-il de policiers en civil chargés de repérer des casseurs ou de provocateurs?"

Une fois encore, la thèse d'une complicité entre les autorités municipales (donc le Gouvernement), la police et les provocateurs est ainsi affirmée grâce à une dépêche A.F.P.

Cette "nouvelle" est abondamment reprise dans toute la presse les jours suivants. Les protestations gouvernementale et municipale conduisent l'A.F.P. à publier le 11 décembre (13 heures 37 GMT) une mise au point admettant "qu'une erreur a été commise en toute bonne foi" et donnant une version détaillée de la scène. Elle ne prête pas à confusion ; le groupe en cause se tenait sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville mais n'en est pas sorti, il s'agissait probablement de policiers des renseignements généraux chargés de repérer des casseurs et des provocateurs.

7 décembre - 11 décembre : 4 jours ont passé entre la fausse nouvelle et la mise au point. L'idée de la collusion entre le Gouvernement et les provocateurs a eu largement le temps de cheminer dans l'esprit de beaucoup de nos concitoyens. La mémoire collective des Français est impressionnée pour longtemps par ces images et ces commentaires.

8. 10 décembre - TF1 13 heures : un coup pour rien.

Dans un article publié dans "l'Événement du Jeudi" du 18 au 23 décembre, Pascal Krop décrit avec une certaine précision des images que TF1 aurait décidé de ne pas diffuser. Ces images, de mauvaise qualité, montrent un manifestant ceinturé par des voltigeurs du PVM, et violemment matraqué : un policier utilise sa matraque à la verticale ; l'homme est laissé sans secours.

On peut s'étonner que la télévision, avide de sensations fortes, ait renoncé à diffuser ces images. Le scénario est plus complexe et révélateur d'un certain état d'esprit.

Les images, filmées dans la nuit du 4 au 5 décembre, par un caméraman de TF1, semble-t-il, n'ont pu être visionnées, en raison de la cadence de l'actualité, que le 7 décembre. Ce retard dans le visionnage explique pourquoi elles n'ont pas été insérées dans le reportage de Philippe Madelin sur le PVM diffusé la veille à 13 heures et à 20 heures. Le 7 décembre, elles n'entrent plus dans le cadre d'aucun sujet et le rédacteur en chef renonce à les diffuser. Au surplus, leur lisibilité n'est pas parfaite à débit normal et leur passage à l'antenne exigerait un traitement au ralenti ou des arrêts sur images. Ces difficultés techniques, comme des réticences plus "politiques", notamment la crainte d'une interprétation exagérée et généralisée, d'une polémique supplémentaire, la volonté aussi de ne pas jeter de l'huile sur le

feu, dissuadent les responsables de l'information de TF1 de les diffuser le 8 décembre. Cependant, l'idée vient à certains de garder ces images en réserve (1), soit pour le cas où les commentaires de TF1 sur la violence des voltigeurs, dans l'affaire Oussékine seraient contestés, soit pour les présenter à M. Pasqua, Ministre de l'Intérieur, invité du journal de 13 Heures le 10 décembre, dans l'hypothèse où celui-ci affirmerait que les personnes du PVM ne se livrent pas à des brutalités et en particulier que le passager ne descend jamais de moto. Finalement, le rédacteur en chef de l'édition et le présentateur renoncent à "envoyer" la bande, préparée en studio. Ils jugent que, si cette idée fait partie de ce que les journalistes affectionnent, elle n'a pas à être diffusée, l'affaire Oussékine étant hors de proportion, dans ses conséquences, avec une scène de matraquage, si violente soit-elle (2).

Ce récit s'appuie sur le recoupement d'informations concordantes. Il montre à l'évidence les limites à la fois techniques et psychologiques du métier de journaliste d'information et la conception particulière que quelques-uns peuvent avoir de leur profession. **Il ne s'agit plus seulement de montrer mais à l'occasion de confondre.** Sans doute est-ce là une conception "hard" de la télévision. Elle s'engage ainsi dans l'arène politique avec toutes les conséquences d'un tel choix. Cette conception n'est pas partagée par les responsables. Cet épisode souligne a contrario les efforts faits par d'autres journalistes pour préserver l'esprit d'une télévision objective en gardant toujours le sens de la mesure et le goût de la responsabilité. Mais que leur tâche doit être difficile devant de telles tentations ! La question a été posée de savoir où se trouve aujourd'hui cette fameuse bande "accusatrice". M. Denver l'aurait conservée dans son coffre.

Ces exemples n'ont pas été sélectionnés à partir d'une masse d'informations considérables pour prouver qu'il y aurait eu, durant les trois journées décisives de décembre, volonté délibérée de désinformation. La presse parisienne dans son ensemble a rendu compte des événements avec objectivité. Les

(1) Il a été précisé à la Commission que les "rushes" n'auraient, depuis 1983, plus d'existence juridique ou administrative mais une simple existence "technique éphémère". Ils doivent être obligatoirement détruits.

(2) Une brève séquence de cette scène a été diffusée le 4 décembre à Infovision vers 23 h 30. La scène a été filmée par un cameraman moto de TF 1.

reportages écrits des journalistes sur les lieux font souvent ressortir les affrontements du 4 décembre entre 18 heures 30 et 20 heures. De larges extraits en ont été donnés page 269 et suivantes.

Par contre, la presse de province a dû se satisfaire des dépêches de l'A.F.P. dont nous avons vu qu'elles étaient discrètes sur ces heures (1) et très précises dans le récapitulatif de fin de journée (2).

Mais la télévision la passe, elle, pratiquement sous silence. **Il n'y avait pas là volonté délibérée de nuire mais absence d'images et absence de journalistes**: chacun attendait le retour des délégations. Le rideau ne devait se lever qu'à 20 heures. Or, chacun sait que "tout le problème du journal télévisé est qu'il est fabriqué en fonction des images disponibles et pas des sujets d'actualité" (3).

C'est aujourd'hui la télévision qui impressionne la mémoire du public, même si elle ne façonne pas l'opinion des téléspectateurs. Personne ne peut tenir pour négligeables quelques commentaires corrosifs, et quelques dépêches hasardeuses, apportés aux moments décisifs, d'un cycle effervescent. Sans aucun doute, les rédactions des journaux télévisés peuvent estimer à bon droit qu'avec les moyens du bord elles ont rendu compte de ces journées avec conscience, en professionnels confirmés. Les éditorialistes ne se sont jamais écartés d'un souci constant de mesure et d'objectivité. Mais les cadences accélérées d'une actualité fébrile ont interdit parfois une analyse sérieuse des causes et des enchaînements que des magazines trop engagés n'ont pu corriger (4) **Et quelques coups de pouces ont -hasard ou nécessité- permis en 48 heures d'accréditer une thèse qui est aujourd'hui dans la mémoire collective des Français: les maladresses et les provocations policières ont fait dégénérer une manifestation jeune et sympathique.**

(1) 19.06 GMT (20.06) "La mobilisation de la jeunesse... a atteint jeudi un nouveau point culminant... Le défilé... s'est allongé sur près de huit kilomètres... sans qu'aucun incident sérieux n'ait été à déplorer à 19 h 30". A ce moment-là, il y avait plus de 100 blessés étudiants et gendarmes ou C.R.S. agressés par les provocateurs

(2) "Les affrontements avaient commencé vers 20 h 30. Dépêche A.F.P. de 0 h 06 GMT (1 h 06). Voir la dépêche in extenso page 271.

(3) Claude CHABROL - cité dans "Journaux télévisés" - Les dossiers de l'audiovisuel n° 11, Janvier-Février 1987, I.N.A. La documentation française.

(4) par exemple "Taxi", émission de FR 3, le 12 décembre.

III - LE DENOUEMENT

Le samedi 6 et le dimanche 7 décembre constituent le paroxysme de la crise et de la polémique. Celle-ci se situe délibérément désormais sur un terrain policier et politique. Au départ, un conflit limité dans son objet et dans la population concernée ; puis, l'élargissement par la dénonciation des "brutalités policières", de "l'Etat répressif". Enfin, appel à la population et tentatives de jonction avec le monde syndical de façon à constituer un front global d'opposition. Les théories fondamentales de la "démocratie directe" enseignées aux militants de la IV^e Internationale sont-elles en passe de devenir réalité ? Ce constat a de quoi inquiéter : ne joue-t-on pas à "qui perd gagne", sans savoir qui perdra et qui gagnera ? Isabelle Thomas est de ceux qui pensent que la gauche raisonnable n'est pas forcément dans le camp de ceux qui peuvent gagner (1). Par le même cheminement que celui déjà emprunté le 3 décembre, elle retrouve, seule, Jacques Toubon dans la soirée du 7. La rencontre a lieu dans un bureau de l'annexe de l'Assemblée nationale, au 233, boulevard Saint Germain. Elle demande avec force à son interlocuteur de persuader le Premier Ministre de retirer le texte. Elle expose que ses amis sont gagnés à la main, que les événements glissent vers l'imprévisible, que tout est possible y compris l'affrontement. Quelle part d'intoxication et de conviction dans ce plaidoyer ? Nul ne le saura jamais. Mais J. Toubon en réfère immédiatement. Le temps du dénouement est arrivé.

(1) Elle n'est pas la seule. De nombreux élus socialistes se préoccupent du dérapage. L. Jospin est de ceux-là.

1. Le retrait du projet

Le Premier Ministre sait qu'il lui faut prendre au plus vite une décision. Tous les coups sont permis contre lui et le pouvoir qu'il incarne : il n'y a plus de marge de décision.

Même si peu de jours se sont écoulés depuis le "Questions à domicile" du 30 novembre sur TF 1, le temps n'est plus pour lui de se limiter à dire : "Je reconnais que des malentendus, parfois dus aux maladresses gouvernementales, ont fait qu'il y a contestation", voire de proposer une réécriture du texte pour le rendre plus clair.

La démission d'Alain Devaquet ; les propos de certains ministres tels Alain Madelin dans l'interview qu'il donne au journal "Le Matin" du lundi, "le projet et le mouvement qui l'entoure ne valent pas la mort d'un homme" ; les contacts qu'il a eus dès le dimanche 7 au soir avec André Bergeron, secrétaire général de F.O. ; ceux qu'il a dans la matinée du 8 d'abord avec Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T. puis avec Paul Marchelli, président de la C.G.C., tout conduit Jacques Chirac à se montrer réaliste en face d'une situation qu'il ne contrôle plus. Le pouvoir risque de se fragmenter sans que l'on sache qui en recueillera les éclats et il est désormais évident, pour reprendre l'image qu'utilisera le mardi soir à TOULOUSE le grand rabbin de France, M. René-Samuel Sirat, qu'il y a risque "d'une déchirure du tissu national".

Constat amer, mais de Gaulle lui-même n'a-t-il pas renoncé en 1968 à son projet de référendum ? Le Président Mitterrand ne se flatte-t-il pas d'avoir eu la sagesse de renoncer d'abord au texte Savary sur l'école privée, puis à son idée de référendum sur le référendum ? La politique est l'art du possible : Jacques Chirac fait sienne cette évidence après s'être concerté avec treize de ses ministres entre 11 heures et 12 heures 30 environ.

L'ANNONCE DU RETRAIT

A 13 heures et sur les journaux télévisés de TF 1 et d'A 2, le lundi 8 décembre, le Premier Ministre, sur un ton d'extrême gravité, prononce l'allocution suivante :

"Après m'en être entretenu avec M. Monory, Ministre de l'Éducation nationale, j'ai réuni les ministres de mon Gouvernement pour leur faire part de ma décision.

"Aucune adaptation, si nécessaire soit-elle, des universités ne peut être menée à bien sans une large adhésion de toutes les parties intéressées, notamment étudiants et enseignants. Elle ne peut se faire, cela va de soi, que dans le calme.

"Il apparaît clairement que tel n'est pas le cas aujourd'hui. Les manifestations en cours, avec tous les risques de violences et les dangers qu'elles comportent pour tous, en sont la preuve.

"C'est pourquoi j'ai décidé de retirer l'actuel projet de loi. J'ai demandé au ministre de l'Éducation nationale d'engager immédiatement une large concertation sur le plan national et régional pour élaborer les mesures permettant d'adapter les universités françaises à l'évolution du monde moderne, aux aspirations légitimes de la jeunesse, tant dans le domaine culturel que dans celui de l'emploi, et aux ambitions de la France."

Preuve de capitulation pour les uns, les plus nombreux à dire vrai ; exemple lucide de réalisme politique pour d'autres, cette annonce sera suivie à 16 heures 30 d'une conférence de presse donnée par M. René Monory, conscient une fois encore que "tout est rapport de force dans la vie" selon un axiome qu'on lui attribue volontiers.

Le Ministre de l'Éducation nationale a tout d'abord annoncé, selon l'A.F.P., qu'il lui avait semblé difficile de maintenir une loi réduite à une douzaine d'articles : "elle n'avait plus beaucoup de signification ainsi". Et puis, a-t-il ajouté : "Le climat de passion actuel empêchait de faire quoi que ce soit de bon pour les universités. La situation avait pris un tour dramatique dans la rue. Tous les éléments d'un piège mortel pour les étudiants et pour le Gouvernement étaient en place. La mort d'un jeune homme montre de façon atroce ce que peut produire un tel engrenage. J'estime que le véritable courage politique consiste aujourd'hui à arrêter net un mouvement engagé sur une pente fatale. Pour que cessent les manifestations et les provocations le Gouvernement a donc décidé de retirer purement et simplement l'ensemble de la loi Devaquet".

Dans ces conditions, René Monory, se ralliant totalement à la position du Premier Ministre et souscrivant par là même aux vœux les plus ardents de ses amis politiques, déclare qu'il se propose de prendre son temps, aussi bien pour les lycées que pour les universités.

Il déclare vouloir agir dans trois directions, en procédant tout à la fois à la consultation des organisations d'enseignants et d'étudiants dans les prochaines semaines, à la mise en place d'une concertation interne dans le Supérieur, université par université, et enfin en provoquant une réflexion à long terme avec la nomination d'un "Comité national" dirigé par une "personnalité de renom", pour réfléchir sur l'évolution de l'université à terme de 10 ans et à l'articulation lycée-université.

En ce qui concerne les lycées, qu'on se souvienne de l'apostrophe d'un des cinq lycéens membre de la coordination au soir du 4 décembre : "nous voulons le retrait du décret Monory". Le ministre se veut également apaisant car il a conscience, comme tout le Gouvernement, que le feu à peine éteint dans les universités peut s'embraser dans les lycées.

Aussi affirme-t-il sa position sans ambage sur les lycées :

"Rien n'est décidé. Il n'y a pas de réforme de faite. J'ai lancé une consultation, elle sera longue. Pour l'instant il n'y a pas de modification. Les structures de la rentrée 1986 seront conservées à l'identique en 1987. Les programmes de seconde seront ceux arrêtés par mon prédécesseur. Qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : j'ai la même attitude sur les lycées que sur les universités" (A.F.P.).

LA SATISFACTION DU P.S.

Inutile de préciser, mais on y reviendra quand même, que dès l'annonce de la décision, on voit proclamer par les uns leur joie d'avoir triomphé, tandis que d'autres confessent leur soulagement de voir s'éloigner le spectre d'une crise aux violences imprévisibles, alors que bon nombre mêlent dans leurs sentiments joie et soulagement dans la mesure même où, pour eux, politique et réalisme sont parties d'un tout indissociable.

Telle est notamment l'analyse à laquelle se livre aussitôt une dépêche de l'A.F.P., puisée, semble-t-il, aux meilleures sources.

Le PS peut s'estimer satisfait du retrait du projet Devaquet dans la mesure où il constitue selon lui un constat d'échec pour le Gouvernement, et peut contribuer à enrayer une grave crise politique dont les socialistes n'étaient pas assurés de tirer les bénéfices.

Certains socialistes redoutaient en effet que les violences des derniers jours et la radicalisation de la contestation estudiantine ne provoquent dans l'opinion, jusqu'alors plutôt favorable au mouvement, un réflexe de peur. Ils craignaient que, comme en juin 1968, le Gouvernement, loin d'être finalement affaibli par cette situation, ne reçoive un soutien plus large de la population soucieuse d'ordre avant tout.

En outre, une dégradation de la situation aurait pu mettre sérieusement à mal la cohabitation, que l'opinion aurait peut-être fini par juger plus ou moins responsable de cette situation de crise. Or une majorité de dirigeants socialistes souhaite pour le moment que l'expérience de la coexistence se poursuive, car ils estiment qu'elle leur sera bénéfique à terme.

Le Premier secrétaire du PS, M. Lionel Jospin, a bien traduit cet état d'esprit des socialistes en déclarant à l'issue du bureau exécutif extraordinaire convoqué lundi matin pour faire le point sur les événements, que le PS ne "voulait pas d'une crise politique." "Ni les étudiants, ni la police, ni non plus l'opposition socialiste n'ont intérêt à ce que la violence s'accroisse", a-t-il ajouté.

Quelques minutes après l'annonce du retrait du projet de loi, M. Jospin tirait la leçon politique de ces journées de crise : le Gouvernement et la majorité ont démontré au cours des dix derniers jours leur "incapacité à gouverner bien", a-t-il affirmé, avant de conclure : "chacun le gardera en mémoire".

Si donc la décision du Gouvernement est approuvée de façon naturelle, quoi de plus logique que le Président de la République exprime également son sentiment, et cela d'autant plus que, depuis AUXERRE (1), à pas comptés et de façon de moins en moins feutrée, il n'a cessé de faire connaître son jugement sur les événements et le tour qu'ils prenaient.

(1) Le 21 novembre, au départ de tout le mouvement.

L'APPROBATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Dès 13 H 35, la présidence de la République enregistre avec satisfaction la déclaration télévisée de Jacques Chirac. Satisfaction d'autant plus grande que la décision prise est conforme, fait-on savoir à l'Elysée, "à la position exprimée au Premier Ministre par le Président de la République".

Attitude tout à fait normale dans le cadre d'une coexistence obligée où rien n'empêche de se livrer au jeu du "coup de patte permanent".

Ceci conduit aussitôt après le Premier Ministre, si on se réfère à une dépêche A.F.P., à démentir, au cours d'une conversation informelle avec quelques journalistes, que le Chef de l'Etat lui ait demandé, dans les derniers jours, de retirer le texte contesté par les étudiants et lycéens.

Peu après, soit vers 14 H 30, M. François Mitterrand, accompagné du secrétaire général de l'Elysée, M. Jean-Louis Bianco, de son conseiller spécial Jacques Attali et de son ami Elie Wiesel, prix Nobel de la paix, se rendait à Meudon la Forêt pour exprimer sa "solidarité" à la mère et aux sept frères et soeurs de Malik Oussekiné. Le chef de l'Etat s'est borné à l'issue de sa visite de 30 minutes environ à déclarer "Je tenais à apporter le témoignage de la Nation devant un grand malheur", propos auxquels chacun ne peut que s'associer.

En revanche, il semble, si l'on se réfère aux comptes rendus faits par l'A.F.P., et que rien n'est venu infirmer, que "plusieurs fois au cours de la conversation, le Président de la République a insisté sur l'importance qu'il y a, à ses yeux, à être vigilant face à toutes manifestations de racisme et de xénophobie". Là encore, on ne peut que s'associer à de tels sentiments même si force est de constater que ce n'est pas particulièrement ce problème qui s'est trouvé posé au fil des journées écoulées depuis la mi-novembre.

Cette montée en force du Chef de l'Etat, juge-arbitre qui n'intervient que lorsqu'il sent qu'il y a "danger pour l'intérêt général", s'affirmera encore davantage lors de l'entretien qu'il aura le 9 décembre sur Europe 1 avec Jean- Pierre Elkabbach, au

cours de l'émission "Découvertes". Entretien parfait peut-on dire (1), tout entier riche de sous-entendus et où s'esquisse ce qui sera sans doute un des thèmes de la campagne présidentielle de 1988.

Le thème majeur de l'entretien a été en effet de situer aux yeux des Français le premier Ministre qui de toute évidence, pourrait mieux faire s'il savait écouter. Voici en effet comment le Chef de l'Etat le juge :

"Il a beaucoup de qualités. Je souhaiterais qu'elles soient appliquées au bon moment et au bon endroit (...). Je respecte sa personne, je respecte sa fonction. Mais je n'ai pas les mêmes conceptions politiques que lui. Tout le monde le sait".

Il apprécie les décisions prises :

"Je pense que les décisions ont été prises à temps, un peu tard mais encore à temps. (...) Le Gouvernement a dû céder devant une pression populaire. Il a bien fait. Cela ne veut rien dire de s'enfermer dans l'amour propre, dans une fausse conception de la rigidité de l'Etat. Il a rejoint le souhait que je formulais. Il a rejoint la volonté que, le cas échéant, (2) j'aurais énoncée en saisissant le pays".

Conseils qui sont loin d'être toujours entendus mais, qu'à cela ne tienne, leur auteur ne cessera jamais de les répéter car c'est son devoir :

"Je ne fais rien qui puisse enrayer l'action du Gouvernement (...) Je dirai en conscience ce que j'ai à dire. Je n'ai pas à bloquer le système. J'ai à faire marcher la France. (...) La France ne sera ni affaiblie ni nue, je m'en charge. (...) Quel est mon devoir ? Tenir compte du sentiment et de la volonté des Français. Je ne dois pas me perdre dans des débats inutiles ; j'assume la permanence de l'Etat, j'applique la Constitution que se sont donnés les Français".

Ainsi, en face d'un pouvoir légitime certes, mais de qualité incertaine se dresse le gardien des Français, le juge et l'arbitre à qui il appartient "de temps à autre de siffler, ne serait-ce que la fin de la partie".

Il est clair que la crise politique ouverte dès le 27 novembre a permis de mettre en valeur, dans l'opinion, le rôle prééminent du Président de la République, tandis que les jeunes pouvaient apprendre qui "était bien en phase avec eux", et que les minorités savaient désormais qui, seul, est attaché à "des valeurs simples qui ont noms liberté, égalité, fraternité, solidarité, respect de l'effort, sens des responsabilités".

(1) Tout au plus, un trou de mémoire, lorsque le Chef de l'Etat, évoquant sa visite à la famille Oussekiné, déclare : "si un policier avait été tué en service commandé, j'aurais eu la même attitude". C'est en effet occulter le souvenir de Jean-Louis Breteau, jeune policier de 24 ans, mort de ses blessures à la suite de son action courageuse lors de l'attentat terroriste du 14 septembre 1986 au Pub-Renault.

(2) M. Chirac avait bien perçu que M. Mitterrand envisageait un appel au pays au cas où la crise aurait dégénéré.

2. Esquives, reculs et dérobades du monde politique et syndical

La décision du Premier Ministre, à peine connue, suscite des réactions nombreuses, toutes de soulagement, les uns ayant eu le vertige devant ce qui pouvait ne pas être une brève et glorieuse fracture de notre société, tandis que d'autres s'efforçaient de prouver leur lucidité même s'ils avaient cru devoir se taire.

ILS L'AVAIENT TOUJOURS DIT, PENSE OU CRAINT

A dire vrai, on peut se demander si les uns et les autres n'avaient pas en mémoire, fut-ce de façon subconsciente, cette phrase, toute d'une froideur lucide, de Jean-Baptiste Doumeng, prononcée le 24 février 1985 au micro de TF 1. Dans cette interview, le milliardaire rouge n'avait pas hésité à affirmer le peu de crédit qu'il fallait attacher à un système d'élections démocratiques.

Mais que vaut-il mieux, avait-il demandé : "avoir 18 % des voix ou être maître de la S.N.C.F., de l'électricité ou des ports ?"

La simple énumération des mouvements sociaux qui s'amorçaient donne à penser que beaucoup ont pu craindre le pire. Une phrase du chef de l'État dans son entretien déjà cité avec Jean-Pierre Elkabbach, laisse entendre qu'il avait, lui aussi, envisagé le pire. Commentant la décision de Jacques Chirac de retirer le projet Devaquet, M. François Mitterrand ajoutait "Il a rejoint le souhait que je formulais. Il a rejoint la volonté que, le cas échéant, j'aurais énoncée en saisissant le pays".

Ceci explique qu'au-delà d'outrances verbales toutes entières axées sur le thème des violences policières et d'hymnes à la jeunesse, la classe politique approuve ce qui vient d'être fait puisqu'elle sentait qu'elle risquait vite de ne plus contrôler ce qui était en train de se passer.

Les déclarations fusent et peuvent se résumer aisément : "je l'avais toujours dit", et ce sera le propos des leaders de l'opposition ; "je l'ai toujours pensé", et ce sera le thème vite enfourché par bon nombre des membres de la majorité. D'autres enfin plus circonspects se borneront à dire : "je le craignais dès le début".

Des pages entières seraient nécessaires pour illustrer ces propos.

Conscient de la nécessité de calmer complètement le jeu, le Premier Ministre décide dès le 9 décembre d'aller encore plus loin. Il fait part aux groupes de la majorité de sa volonté d'observer une pause en ne provoquant pas, comme cela avait été envisagé, la convocation du Parlement en session extraordinaire. Par là il ajourne les discussions sur des projets propres à susciter l'émoi, pour ne pas dire plus, de ses adversaires ou disons simplement, les réserves publiques du Président de la République : code de la nationalité, prisons privées, lutte contre la toxicomanie.

Réaction politique, preuve de pragmatisme, pour préserver le tissu social de la Nation. L'avenir dira ce qu'il en a été : ce qui est certain c'est que les Français approuvent cette volonté de pause. Un sondage I.P.S.O.S. commandé par l'hebdomadaire V.S.D. mais diffusé dès le 10 décembre par l'A.F.P. atteste que 79 % des Français donnent raison à Jacques Chirac d'avoir retiré le projet de loi Devaquet, 12 % lui donnent tort et seulement 9 % ne se prononcent pas.

A droite 74 % lui donnent raison, à gauche 88 %. Chez les 15-25 ans, 83 % lui donnent raison, 12 % tort et enfin 5 % seulement ne se prononcent pas.

PRUDENCE SYNDICALE ET TENTATIVES "SPONTANÉES" DE RELANCE

La prudence dont le monde politique fait preuve, surtout à partir du 7 décembre au soir a été partagée par les leaders du monde syndical. A l'exception de la C.G.T., qui jusqu'au bout maintiendra une position extrême et s'aligne sur le parti communiste, on peut même noter que la prudence de F.O. et celle de la C.F.D.T. précède celle du monde politique.

Il faut dissocier dans cette analyse le cas de la F.E.N. qui, on l'a vu, a un compte à régler avec le pouvoir et ne s'en cache pas, de nombreux témoignages l'ont mis en évidence. Si on en croit le journal "Le Matin" du 9 décembre, dès 13 heures 05, Jacques Pommatau qui vient d'écouter la déclaration télévisée du Premier Ministre, envisage aussitôt de suspendre l'appel à la grève générale pour mercredi. Intention qui devient décision lorsqu'à 15 heures un communiqué de la F.E.N. confirme la suspension de l'appel à la grève générale prévue pour le mercredi. Toutefois, ce même communiqué propose que cette journée du mercredi soit "consacrée dans la dignité à exprimer son exigence de voir respecter les droits de l'homme et à témoigner son émotion devant la mort de Malik Oussekiné et à marquer son soutien à toutes les victimes de la répression et de la violence".

LUNDI 8: UN ARRET DE TRAVAIL

Les trois grandes centrales syndicales s'associent à l'appel de la coordination étudiante pour que dans la journée du lundi, un arrêt de travail marque la solidarité de tous en face des violences policières et de la tragédie de la nuit du 5 au 6 décembre. Solidarité relative, même si les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O, font état lundi de nombreux débrayages, en réponse à leur appel à un mouvement de solidarité avec les étudiants. Ces manifestations n'ont pas excédé une heure et se bornent parfois à une simple minute de silence.

Le trafic est peu perturbé à la S.N.C.F.. A la R.A.T.P., huit lignes sont légèrement affectées entre 11 H 00 et 13 H 00. La C.G.T. d'E.D.F. fait état d'arrêts de travail d'une heure et de rassemblements du personnel, notamment à Paris-sud où une assemblée générale a lieu avec des représentants de la coordination étudiante.

Les aiguilleurs du ciel d'Athis-Mons dont dépendent les aéroports d'Orly et de Roissy, observent une grève d'une demi-heure, à 11 H 30, retardant le départ de douze vols. A l'A.F.P., les syndicats observent une grève d'une heure entre 11 H 00 et midi. Dans le Val-de-Marne, la C.G.T. fait état de 133 arrêts de travail et elle en recense plusieurs dizaines dans les Hauts-de-Seine. En Seine-St- Denis, dans des grands magasins, le personnel et les clients observent une minute de silence. Des assemblées ont

également eu lieu dans les banques et, selon la C.G.T., des décisions de grève sont prises pour mercredi. A l'Assistance publique de Paris, la C.G.T. fait état d'une heure de grève à 14 H, suivie dans de nombreux hôpitaux. Plusieurs magasins du boulevard Saint-Michel ont fermé leurs portes pendant une heure lundi midi (dépêche A.F.P.).

Prudence qui a précédé celle du monde politique puisque F.O., la C.F.D.T. et la C.G.C. ont fait savoir, dès avant l'annonce du retrait du projet de loi, qu'ils ne participeront pas à la journée du 10 décembre, M. Bergeron redoutant notamment "un amalgame politico-syndical."

On peut être assuré qu'André Bergeron a joué un rôle important dans le dénouement de la crise, rôle auquel a été associé très vite Edmond Maire. Dès le début décembre, de nombreux témoignages recueillis par la commission attestent que le secrétaire général de F.O. s'est efforcé de nouer des contacts entre les "politiques" de l'U.N.E.F.-I.D., notamment Philippe Darriulat et tel ou tel membre du Gouvernement. Ce rôle de "monsieur bons offices", très conforme à la conception qu'il a de sa mission, ne s'est jamais interrompu au fil de ces journées de plus en plus dramatiques. De son côté Edmond Maire, peut-être parce que son syndicat n'a pas vu naître ce mouvement, et il l'a reconnu lui-même, s'attache à renouer des contacts. A cet égard, cet extrait paru dans le numéro spécial de "Libération" déjà abondamment cité, paraîtra sans doute révélateur à bon nombre de lecteurs :

"Après le refus massif du projet Devaquet, est-il encore possible de changer par la loi l'enseignement supérieur ?

On l'a bien vu : dès lors qu'un projet de loi remet en cause un système insatisfaisant mais auquel on est habitué, et plus encore si ce projet affecte les notions d'égalité et de droit aux études, il provoque un front de refus. De là à rassembler sur des propositions, naturellement plus exposées à la critique, il y a une marge.

La loi Savary sur l'enseignement supérieur avait déjà rencontré des oppositions multiples, fondées sur des raisons différentes. Et le traitement par le même ministre des rapports entre enseignements privé et public n'a pas plus résisté que le projet Devaquet. **Sommes-nous donc condamnés au conservatisme ?** Pour surmonter la difficulté, il faut partir d'un constat. Tout grand schéma de réforme suscite un débat idéologique qui l'emporte sur le traitement du réel. Et ce réel se laisse mal résumer ou enfermer dans un projet global. C'est ainsi que la confrontation idéologique omet trop souvent de lire les principes proclamés à la lumière des pratiques sociales constitutives du réel. La démarche syndicale n'y trouve pas son compte. C'est pourquoi la C.F.D.T. insiste tant sur la négociation et le contrat comme fondements d'une démarche qui ne nie pas le rôle régulateur de l'Etat et du législatif."

Pour André Bergeron, plus "terre à terre", vieux routier des négociations et partisan avéré du "donnant-donnant", il s'agit,

après avoir refusé la grève générale, de pousser quelques jalons supplémentaires. Aussi dès le mardi 9 demandera-t-il publiquement au Premier Ministre de "faire preuve de prudence en matière sociale... et de repousser la présentation même, demain au Conseil des Ministres, de l'ordonnance sur l'aménagement du temps de travail et la réforme de l'A.N.P.E.". Et de déclarer : "la présentation de tous ces textes me donne le tournis, les militants dans les entreprises ne s'y retrouvent plus. L'expérience du projet Devaquet incite à plus de prudence".

3. L'effritement de la revendication étudiante

On a vu dans l'analyse des composantes de "la déferlante" qui, le déroulement tragique des événements aidant, allait tout emporter sur son passage, que la revendication étudiante, au-delà des apparences, n'a jamais été monolithique.

Les dirigeants de l'U.N.E.F.-I.D., de toute évidence bons connaisseurs des chemins parfois sinueux de la politique avaient toujours pensé que la négociation leur permettrait d'atteindre leurs objectifs. D'autres, en revanche, entendaient bien qu'il n'en soit pas ainsi. Ceux-ci l'avaient emporté dès la première réunion de la coordination étudiante en faisant adopter une motion pour verrouiller toute tentative de dialogue. Motion rédigée ainsi : "Nous condamnons toute association ou faculté qui rencontrerait le Gouvernement en dehors du mouvement" (1).

Condamnation que n'acceptent pas les "politiques" de l'U.N.E.F.-I.D., soupçonnés d'avoir voulu faire cavaliers seuls et de confisquer le mouvement à leur profit. Là encore si on se réfère à "Libération", très vite Philippe Darriulat a essayé de se laver de cette accusation

"Tout cela est ridicule (...). Qu'il y ait eu des messages où nous donnions notre avis sur les événements, c'est normal. C'est le rôle d'une organisation syndicale. Mais nous n'avons jamais négocié quoi que ce soit avec qui ce soit. C'était impossible. D'abord parce que le Gouvernement était divisé. Et, d'autre part, car nous n'avions strictement aucune garantie à offrir".

(1) 27 novembre 1986.

On a vu que le 5 décembre, la coordination cherchait manifestement son second souffle et que seule la tragédie de la mort de Malik Oussekinge avait permis au mouvement de garder son unité. Les désordres violents qui avaient suivi la manifestation du samedi après-midi avaient conduit la coordination, cela a été déjà décrit, à décider que le lundi 8 décembre serait une journée de la jeunesse en deuil dans le calme et le recueillement, pour protester contre la mort de Malik Oussekinge.

LA MANIFESTATION DU LUNDI 8 DECEMBRE

L'annonce du retrait du projet de loi est connue alors que près de 10 000 manifestants se trouvent déjà sur le boulevard Saint-Michel. "Aujourd'hui, cela ne change rien. C'est trop tard, nous sommes en deuil et nous manifestons comme prévu en hommage à notre copain assassiné par la police" déclarent, selon l'A.F.P., les manifestants, dont le nombre atteindra 25 000 dans l'après-midi. Aucun incident ne marque la manifestation. Vers 15 heures, le défilé quitte le boulevard Saint-Michel, puis emprunte le boulevard du Port Royal, Saint-Marcel, de l'Hôpital, le Pont d'Austerlitz et parvient à la Bastille où l'ordre de dispersion est donné, après quelques discours, aux alentours de 17 heures. Prochain rendez-vous : mercredi 10 décembre, pour "la grande manifestation contre les violences policières".

LE BUREAU DE LA COORDINATION s'est réuni, dans l'après-midi, à partir de 15 heures avec seulement sept de ses membres. Les délégués de province ne sont pas présents. La déclaration de Jacques Chirac est connue. Le bureau en "prend acte". Les décisions prises sont prudentes : on maintient la pression, d'autant qu'on ne connaît pas encore la décision de René Monory sur les lycées, mais on se ménage des portes de sortie. Rien ne vaut d'avoir plusieurs fers au feu. N'est-il pas conforme au "mandat impératif" de renvoyer à la base les décisions à prendre ? Aussi est-il admis que ce sont des assemblées générales, université par université, qui décideront de la suite à donner lors de réunions à tenir le mardi matin. La coordination nationale se contentera pour sa part de "synthétiser" le jeudi, à

partir de 15 heures, au cours d'une réunion à Jussieu, les décisions prises.

Le bureau demande également "qu'une commission d'enquête indépendante soit constituée, que toute la lumière soit faite sur les responsables de cette répression, qu'ils soient trouvés et punis. Ceci mérite que toute la population reste mobilisée. C'est pourquoi nous maintenons notre appel à la population pour la grève générale mercredi et des manifestations ce jour dans toutes les villes de France à 14 heures."

MERCREDI 10 DECEMBRE

Echec de la grève générale mais succès de la manifestation : cent trente mille personnes défilent dans les rues de Paris, de Denfert-Rochereau à la place de la Nation, sur le thème de "Plus jamais ça !". La manifestation a été régulièrement déclarée. La Préfecture de Police a désigné pour faire la liaison avec les organisateurs un commissaire, celui-la même qui jouait le même rôle le 4 décembre. **Le S.O. n'est plus un S.O. d'amateurs, mais celui des grandes centrales syndicales, la C.G.T. essentiellement (1).** La manifestation se déroule dans le calme regroupant étudiants, jeunes de toutes origines, militants de la C.G.T., de la F.E.N., du S.G.E.N.-C.F.D.T., de l'union régionale C.F.D.T. et de quelques syndicats de Force ouvrière.

Malgré la décision de sa direction, Edmond Maire est en tête d'une délégation aux côtés du secrétaire général de la C.G.T. Henri Krasucki, lequel ostensiblement satisfait, rappelle pour sa part que le soutien de son organisation au mouvement étudiant n'a connu aucune faille. Le thème des manifestants C.G.T. est que "les étudiants et les lycéens ont donné une leçon au monde ouvrier. Si les salariés bougeaient un peu plus, beaucoup de choses pourraient changer".

(1) Notons aussi le retour de l'Union des Etudiants juifs de France, absente le 4 décembre.

JEUDI 11 DECEMBRE : DISSOLUTION DE LA COORDINATION NATIONALE

L'Assemblée générale, qui réunit les délégués des Universités au plan national, adopte dans la nuit du 11 au 12 décembre la motion suivante :

"Le mouvement de grève générale dans l'université avec les lycéens a atteint le but qu'il s'était fixé, c'est-à-dire le retrait du projet Devaquet.

Les cours ont repris, les comités de grève sont dissous de fait, la coordination nationale dissoute à compter de ce jour en lançant ce dernier appel.

Hier encore, à plusieurs centaines de milliers de personnes nous disions : "Plus jamais ça !". Cela veut dire que les étudiants restent vigilants :

1° Par rapport à la répression policière, en soutenant la création d'une commission d'enquête afin de faire la lumière sur les violences policières, et de trouver tous les coupables pour qu'ils soient condamnés.

2° Par rapport à toutes tentatives de réforme ou de décret ou de quoi que ce soit allant dans le même sens que ce qui vient d'être retiré.

3° La coordination nationale propose la réunion d'Etats généraux courant mars 1987 préparés localement dans des formes à définir dans chaque université, grandes écoles et écoles ne relevant pas du Ministère de l'Education nationale.

La base minimale de discussions pour les Etats généraux est constituée par les dix points votés à la dernière assemblée générale de la coordination nationale.

Les Etats généraux nationaux se réservent la possibilité de préparer des Etats généraux européens.

Ce seront des Etats généraux de l'Enseignement supérieur.

Il est clair que pour nous tout n'est pas fini et si ça recommence, on ne repartira pas de zéro :

"Plus rien ne sera comme avant."

PLUS RIEN COMME AVANT ?

On peut en douter : pour parvenir à adopter cette motion, la Coordination a dû batailler ferme. Elle a successivement écarté deux propositions :

- la première, soutenue par l'U.E.C., (1) tendait à maintenir la Coordination nationale étudiante, alors pourtant que les cours avaient repris, que la grève était finie, et que les comités de grève n'avaient par conséquent plus de raison d'être... Pour l'U.E.C., évidemment, c'était une bonne aubaine que de pouvoir disposer de cet outil et d'espérer ainsi capitaliser le mouvement fondé sur une très large union des étudiants... L'ambition explique l'échec...

- la seconde, soutenue par l'UNEF-ID, visait au contraire à en revenir le plus tôt possible aux modalités traditionnelles d'organisation du monde étudiant... C'est-à-dire au rôle prépondérant de l'UNEF-ID. Pas question, donc, d'appeler les étudiants à poursuivre leur lutte sous des formes unitaires (comités de vigilance, etc...) qui "noient" le syndicat dans des structures qui le dépassent.

La solution finalement adoptée est donc un compromis : dissolution de la Coordination, mais appel à des Etats généraux dans le courant du mois de mars 1987... afin de maintenir la pression. Un compromis, certes, mais un compromis qui reflète très exactement les positions adoptées par la L.C.R..

ET APRES

. Les Etats généraux étudiants se sont tenus, en effet, mais dans un climat de désillusion indéniable. Déjà, la réunion du comité de liaison pour leur préparation, les 31 janvier et 1er février, laissait mal augurer de la suite : "embrouilles et

(1) Union des étudiants communistes.

magouilles" commentait "Le Monde" (1) à propos des trois points essentiels à trancher : le mode de désignation des futurs délégués ; la nature de la structure de préparation ; et le choix de l'université organisatrice... Pendant trois jours et d'interminables séances, fin mars, à Saint-Denis, les débats se sont poursuivis. Avec un maigre résultat : l'appel à une campagne d'action sur trois exigences : "un collectif budgétaire pour pallier les carences les plus graves" ; "la libre inscription des bacheliers dans les filières de leur choix" ; "l'arrêt de la discrimination contre les étudiants étrangers". Plus intéressante : la décision de continuer à user du type de structure adopté jusqu'aux Etats généraux (comités de vigilance, collectifs ou autres ouverts à tous, syndiqués et non-syndiqués...) car elle témoigne de la persistance du courant qui souhaite tout à la fois renforcer l'UNEF-ID, construire au sein de l'UNEF-S.E. un courant pour la réunification syndicale étudiante, et parvenir ainsi à la reconstruction de la grande UNEF des années soixante.

. Rude tâche que cette reconstruction : pour le quatre vingtième anniversaire de la création de l'UNEF, en mai 1987, le bilan n'est guère encourageant. Les élections aux conseils des C.R.O.U.S. (centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires), qui ont eu lieu du 7 au 15 avril 1987, devaient permettre de mesurer les rapports de force et de vérifier la dynamique du mouvement : le taux de participation aux élections ne dépasse pas 5,3 %, contre environ le double auparavant... L'UNEF-ID recueille 37 % des suffrages ; l'UNEF-SE 18 %, contre 32 % en 1982... L'U.N.I. passe de 7 à 12,6 % des voix, et le C.E.L.F. se maintient avec 12,3 % des suffrages... "L'UNEF-ID gagne dans le désert" note "Le Monde" (2) : un désert dans lequel sa rivale communiste s'ensable à l'évidence.

. Les Etats généraux lycéens, eux aussi, se sont réunis les 21 et 22 mars 1987, à Paris. Ils sont traversés par les mêmes rivalités que leurs aînés : qui ramassera la mise, de S.O.S. Racisme, proche du PS, ou des jeunesses communistes ? D'après Libération (3), les vainqueurs seraient plutôt celles-ci : "Le week-end s'est terminé par un K.O. du premier au bénéfice de la

(1) 3 février 1987.

(2) 18 avril 1987.

(3) 23 mars 1987.

seconde. Les "inorganisés", dans le rôle de l'arbitre, ont délaissé l'organisation d'Harlem Désir qui, ayant maladroitement joué la division, a finalement tout perdu". L'article ne précise pas qui sont ces "inorganisés": seraient-ils les "apolitiques" d'hier, les "organisés" de demain ?

. **Que sont en effet devenus les "apolitiques" ?** Ceux qui, à l'écoute de la base, à l'abri des mandats impératifs, ont été désignés pour dépasser les jeux stériles de la politique partisane et faire triompher le mouvement ? **Philippe Campinchi** et plusieurs camarades ont fondé l'Association "Plus jamais ça !" (1) dont l'objectif est d'ancrer la jeunesse à gauche sur les problèmes de société qui la touchent. "Plus jamais ça !" car "on s'en souviendra en 88 !"... A Libération (2), Philippe Campinchi s'explique : "Nous voulons constituer le conseil national de la gauche à l'université... On a clairement dit qu'on voulait faire de la politique... Notre échéance, c'est 88". "Accessoirement", poursuit l'article citant Philippe Campinchi, "Plus jamais ça !" peut servir de réservoir pour l'UNEF-ID"...

Isabelle Thomas fait désormais partie, en tant que membre suppléant, du comité directeur du parti socialiste, tout comme **Christophe Cambadélis**, ancien président de l'UNEF-ID, ancien membre du P.C.I., ancien fondateur de "Convergences socialistes". **David Assouline** a publié ses souvenirs, tout comme **Julien Dray** : pour celui-ci, le bilan paraît positif puisque, écrit-il (3), "mon souci premier était que le mouvement se prenne en main, produise ses propres dirigeants et qu'ainsi soient évités les errements gauchistes, les tutelles pesantes que j'avais connus autrefois et auxquelles moi-même j'avais contribué". Conclusion optimiste et rassurante. Optimiste car même si les tutelles, les errements, les prises en main n'ont pas toujours été évités -il s'en faut de beaucoup-, il est exact qu'elles ont dû se faire plus discrètes que par le passé. Rassurante car s'il a fallu dix-huit ans aux acteurs de 68, et 13 ans à ceux de 73, pour tirer les leçons de la crise, on pardonnera aux observateurs des événements de 86, qui n'ont disposé, eux, que de six mois, de ne pas se livrer à de brillantes études de tactique politique et de se cantonner à quelques réflexions bien concrètes...

(1) Le Monde. 15 janvier 1987.

(2) 28 mars 1987.

(3) op. cit. p. 161.

CHAPITRE VIII

QUELQUES ENSEIGNEMENTS

"La vérité ne fait pas tant de bien dans le monde que ses apparences y font de mal"

La Rochefoucault

(Maximes)

Pour tirer des enseignements des "événements" de l'automne 1986, il convient de **se garder de deux erreurs d'appréciation.**

La première serait de surestimer l'importance et la portée du mouvement lycéen-étudiant. Celui-ci était intrinsèquement différent de la "révolution culturelle" de mai 1968 qui a si profondément marqué la société française : son enjeu n'était pas un type d'ordre social, mais seulement certains aspects de l'organisation du système éducatif ; c'est pourquoi il n'a pas survécu à la réalisation de l'objectif précis autour duquel il s'était construit. En réalité, le mouvement de novembre-décembre était bien davantage comparable à la mobilisation pour la défense du pluralisme scolaire en 1984 (1). Dans les deux cas, ce qui réunissait les manifestants était la volonté de préserver un "droit de choisir" que l'on estimait menacé : le droit de choisir un type d'établissement en 1984, le droit de "choisir son université" ou de "choisir ses études" en 1986. Dans les deux cas également était recherché le maintien d'une forme d'assurance

(1) Cf. Laurent Joffrin, op. cit. p.128.

contre les risques liés à l'organisation actuelle du système éducatif : de même qu'en 1984 beaucoup de familles considéraient que l'enseignement privé constituait en toute hypothèse, face aux rigidités ou aux carences de l'enseignement public, un recours dont l'existence devait être préservée, de même en 1986 beaucoup de lycéens et de parents percevaient la garantie d'accès de tout bachelier à l'université, dans le secteur de formation demandé, comme un filet de sécurité rendu indispensable par la forte hiérarchisation des sections de l'enseignement secondaire.

Préserver des droits, conserver des garanties : les mouvements de 1984 comme de 1986 ont été caractéristiques de l'approche individualiste (1) et consumériste du système éducatif dont le développement est le fait dominant de l'histoire scolaire et universitaire des dernières années ; c'est d'ailleurs manifestement l'exemple du retrait du projet Savary sur l'enseignement privé que la plupart des instigateurs de la mobilisation de 1986 avaient initialement en tête : certains parce qu'ils rêvaient d'une revanche sur l'échec de l'"unification laïque", d'autres plus simplement parce que ce retrait avait en quelque sorte créé un précédent qui paraissait montrer que le retrait du projet Devaquet n'était pas un objectif hors d'atteinte, à condition que la mobilisation soit d'une ampleur spectaculaire.

Ainsi, la mobilisation de novembre-décembre n'exprimait pas un renversement des tendances générales de l'évolution de la société française depuis la fin des années 1970 (2) ; ce qui signifie en particulier qu'à moins que les mêmes fautes ne soient commises, le mouvement, étant de nature réactive et individualiste, ne renaitra pas de ses cendres.

(1) Rappelons (cf. le chapitre I) que nous prenons "individualisme" comme antonyme de "collectivisme" et non d'"altruisme".

(2) Evolution qui est à bien des égards conséquence lointaine du mouvement de mai 1968 : celui-ci, comme le notent Luc Ferry et Alain Renaut ne doit pas être compris comme "un mouvement politique qui aurait échoué", mais plutôt comme "un mouvement social qui a réussi" : "L'essentiel de Mai se situait dans les revendications antitraditionnelles et antihierarchiques, bien davantage que dans des formes politiques proprement utopiques, qui furent abandonnées presque aussi vite qu'elles avaient pu être adoptées, comme on abandonne des gadgets jetables une fois qu'ils ont rempli leur fonction" (op. cit., p. 57). La dénonciation des hierarchies et des traditions a provoqué la crise des grandes organisations et mis au premier plan les exigences d'autonomie et d'égalité, entraînant ainsi un puissant développement de l'individualisme, qui est devenu manifeste dès que son vêtement d'emprunt "gauchiste" est parti en lambeaux.

Mais, de ce fait même, voir dans ce mouvement une simple parenthèse serait également une grave erreur : au contraire, il a été par plusieurs de ses aspects le révélateur de phénomènes durables auxquels il convient désormais de s'adapter. Qu'il s'agisse des modes de décision politique (I), des conditions du maintien de l'ordre (II), du rôle des médias (III), ou de l'approche des problèmes de l'enseignement supérieur (IV), les événements de novembre-décembre comportent de nombreux enseignements qu'il est souhaitable de retenir.

I) - ADAPTER LES PROCESSUS DE DECISION

1) Une crise de la représentation ?

Les "événements" de novembre-décembre ont parfois été interprétés comme une victoire de la rue sur le Parlement, illustrant le déclin ou l'inadaptation de la démocratie représentative. On a souligné aussi l'"auto-organisation" du mouvement: celui-ci reposait sur les "assemblées générales" de chaque université, lesquelles désignaient et révoquaient les représentants qui constituaient la "coordination nationale" ; ainsi, les syndicats étudiants n'étaient nullement autorisés, en tant que tels, à exprimer le mouvement et à conduire des négociations en son nom. N'y avait-il pas là également une remise en cause des formes habituelles de représentation et une nouvelle preuve de la désaffection pour le syndicalisme? La volonté "d'apolitisme" manifestée par de nombreux lycéens et étudiants, leur hostilité à toute "récupération" de leur mouvement n'allait-elle pas dans le même sens d'un refus des organisations traditionnelles ?

L'interprétation du mouvement en termes de crise de la représentation n'est guère convaincante. Elle se méprend, à bien des égards, sur la notion de "démocratie représentative". Le Parlement n'a pas pour fonction d'exprimer fidèlement, de reproduire comme un cliché photographique l'état instantané de la communauté nationale. **La caractéristique de la représentation parlementaire n'est pas sa permanente exactitude, mais sa légitimité.** C'est bien pourquoi il n'est nullement contraire au régime parlementaire, mais au contraire essentiel à celui-ci, qu'intervienne un troisième terme dans le rapport entre la représentation légitime et les représentés, à savoir l'opinion publique se formant et s'exprimant par la presse, les sondages, les manifestations, les pétitions, les tracts... Loin de prétendre à l'identité de principe entre la représentation légitime et l'opinion publique, le régime parlementaire reconnaît et garantit l'existence de cette dernière, obligeant ainsi la

représentation légitime à en tenir compte (1). Dès lors, il n'y a pas une preuve de dysfonctionnement du régime parlementaire dans le fait qu'un texte voté par l'une des deux Assemblées du Parlement suscite une large réaction dans l'opinion et une mobilisation pacifique, de telle sorte que le texte soit finalement abandonné. **Bien au contraire, il s'agit là d'une illustration des avantages du parlementarisme bicaméral**: une des raisons d'être du bicaméralisme est de permettre l'intervention de l'opinion publique au cours de la "navette", de manière à permettre la modification ou l'abandon d'un projet (2).

Ainsi, les événements de novembre-décembre n'ont aucunement signifié une remise en cause de la démocratie représentative, puisque l'essence de celle-ci, c'est-à-dire la légitimité de la représentation parlementaire, n'a jamais été contestée: c'est même l'inverse qui est vrai, puisque les manifestants se sont constamment adressés à l'Assemblée nationale, inscrivant clairement leur action dans le processus parlementaire.

L'organisation du mouvement de novembre-décembre traduit-elle, par ailleurs, un rejet de la représentation d'ordre syndical ? La question est plus complexe.

Remarquons, en premier lieu, que la faiblesse du syndicalisme en milieu étudiant est fort ancienne, et que les "événements" ne semblent pas avoir entraîné une amélioration de cette situation.

En second lieu, le milieu étudiant présente, à l'évidence, des traits spécifiques - notamment sa très grande hétérogénéité, et le fait que la condition étudiante est perçue comme transitoire - qui ne permettent pas de lui appliquer les schémas ordinaires du syndicalisme; au demeurant, la législation sur le syndicalisme ne concerne pas les syndicats étudiants: ceux-ci sont des associations de droit commun et la notion d'organisation représentative ne leur est pas applicable.

(1) "Tenir compte" ne signifiant pas nécessairement "s'y plier". Ainsi, l'abolition de la peine de mort a été votée à une large majorité par les deux Assemblées alors que les sondages montraient que l'opinion était nettement favorable à son maintien; mais il n'y a pas eu de mobilisation pour le maintien de la peine de mort.

(2) Cf Jacques Cadart, Institutions politiques et droit constitutionnel, ed. L.G.D.J., 1979, t. I, pp. 368-369.

En troisième lieu, la réserve (qui n'est pas nouvelle) exprimée par de nombreux étudiants et lycéens vis-à-vis des organisations syndicales ne doit pas faire oublier que celles-ci ont été à l'origine du mouvement : l'action des divers syndicats de la FEN et celle de l'UNEF-ID ont été déterminantes dans le déclenchement et l'amplification du mouvement, et leurs mots d'ordre ont rencontré un très large écho.

Enfin, si la mise en place d'une "coordination nationale" unanimement reconnue est sans doute une nouveauté, il convient de rappeler que les mobilisations lycéennes et étudiantes se sont toujours effectuées, dans le passé récent, dans des formes analogues à celles qui ont été observées en 1986 (constitution "d'assemblées générales", désignation de délégués révocables) : elles ne se sont jamais incarnées dans un syndicat ou une intersyndicale.

Ainsi, s'il est vrai que le mouvement de novembre-décembre s'est organisé en dehors du syndicalisme étudiant, on ne saurait pour autant en conclure qu'il marque une désaffection accrue à l'égard du syndicalisme.

Au demeurant, certains étudiants semblent avoir pris conscience, au cours du déroulement du mouvement, des **risques considérables de manipulation** que recèlent les "assemblées générales" : celles-ci, qui ne rassemblent en tout état de cause qu'une faible minorité des étudiants, sont toujours une proie facile pour des militants expérimentés qui savent, au besoin, dissimuler leurs orientations politiques et utiliser les techniques bien connues qui permettent de contrôler une assemblée. La prise en main de la "coordination nationale" par des militants d'extrême gauche s'est faite progressivement et avec discrétion. Il n'y a pas eu de coup d'état, le 2 décembre. Tout s'est passé avant. Elle n'est cependant pas passée totalement inaperçue dans les jours qui ont suivi (1). Il est possible qu'avec le recul du temps, cet aspect du mouvement apparaisse plus clairement et qu'il fasse considérer que les "non syndiqués" ou "inorganisés" qui s'avèrent être des militants chevronnés sont des représentants moins fiables que les syndicats ou associations qui avouent leur rôle et affichent leurs orientations.

(1) "Libération" (3 décembre 1986) et "Le Monde" (4 décembre 1986) ont signalé (sans beaucoup la souligner) cette prise en main et noté l'amertume de quelques étudiants qui l'avaient comprise.

Par ailleurs, la volonté "d'apolitisme" et le refus de la "récupération", si nettement affichés par les jeunes manifestants, marquaient sans aucun doute une grande méfiance vis-à-vis des organisations politiques traditionnelles ; mais elle était aussi et surtout l'expression d'un **souci d'unité et d'efficacité** : la plupart des contestataires croyaient leurs intérêts réellement menacés par le projet Devaquet et souhaitaient que le mouvement parvienne effectivement à faire disparaître ces menaces. Ils ne pouvaient, dès lors, sans risquer le discrédit et la division du mouvement, accepter que des organisations politiques interviennent de manière visible dans la mobilisation. Dans ces conditions, **il est difficile de tirer des "événements" la conclusion que la désaffection de la jeunesse pour les organisations politiques se soit récemment accentuée** : non seulement la méfiance ou le désintérêt de la jeunesse vis-à-vis des formations politiques en général n'est pas un phénomène nouveau, mais encore il n'est pas certain que l'attitude de la jeunesse, dans ce domaine, soit très différente de celle des autres classes d'âge (1).

Au total, il ne semble donc pas que les structures de la représentation aient été véritablement en cause dans le mouvement de novembre-décembre. M. Devaquet a peut-être vu plus juste en soulignant que les "événements" avaient surtout montré "la nécessité du dialogue comme mécanisme régulateur de nos sociétés" (2).

2) La nécessité du dialogue

On peut se demander, en effet, s'il est possible et surtout s'il est raisonnable de vouloir légiférer dans certains domaines dits "de société" sans un dialogue beaucoup plus approfondi que dans les autres domaines.

En simplifiant quelque peu, il est possible de distinguer trois catégories dans les textes soumis au Parlement.

(1) Un sondage publié par "Le Monde" le 6 mars 1986 montrait même que l'intérêt pour la politique était en fait plus grand chez les étudiants que dans l'ensemble de la population.

(2) "Le Nouvel Observateur", 13-19 mars 1987.

La première est composée de **textes à caractère technique** visant à adapter la législation, le plus souvent sans qu'un principe fondamental soit en jeu ; les débats sont alors dominés par les spécialistes de la question et la discussion n'éveille d'intérêt qu'auprès des groupes directement intéressés.

La deuxième comprend notamment **les textes dont le principe a été longuement débattu au cours des campagnes électorales** : ces textes, malgré leur importance, peuvent être adoptés assez rapidement ou même faire l'objet d'ordonnances. En effet, on est alors en présence de thèmes qui ont été déterminants dans le choix des électeurs : ceux-ci ont alors, par leur vote, en quelque sorte déjà tranché le débat, du moins quant aux grandes orientations du texte.

Ainsi, en 1986, l'opposition avait fait de la réduction de l'emprise de l'Etat sur l'économie un des deux ou trois thèmes majeurs de sa campagne : nul n'aurait compris que, devenue majorité, elle engage une large concertation sur le thème "Faut-il réduire l'emprise de l'Etat sur l'économie ?" Le rôle principal de la discussion parlementaire dans ce domaine ne pouvait être que d'arrêter les modalités d'application d'un principe qu'on pouvait considérer comme acquis, et non pas de recommencer le débat sur le principe lui-même.

A cette catégorie peuvent se rattacher certains textes portant sur des thèmes qui n'ont pas été abordés dans les grands débats politiques, mais qui répondent à des préoccupations largement partagées, parfois apparues à la suite d'un événement révélant une lacune manifeste de la législation : pour prendre des exemples récents, les lois sur l'indemnisation des victimes du terrorisme ou sur le renforcement de la répression de la conduite en état d'ivresse n'appelaient pas une très large concertation sur leurs principes.

Enfin, la troisième catégorie rassemble des textes concernant généralement **les sujets dits "de société"** et mettant en jeu des principes fondamentaux qui n'ont pas été au coeur du débat électoral. Une ambiguïté naît souvent du fait que ces textes correspondent à des engagements inscrits dans le programme de la nouvelle majorité. On feint de considérer que l'élection de celle-ci a valeur de ratification de l'ensemble de ses propositions dans tous les domaines. Or, il n'en est rien. Dans les domaines qui ont constitué le centre du débat politique, il existe une **attente de l'opinion** qui a le sentiment que la décision sur le principe est acquise ; la minorité elle-même s'attend à ce que la majorité prenne les mesures dont elle a constamment fait ses

priorités. Dans les autres domaines, la situation est bien différente : nul ne peut affirmer, par exemple, que la législation sur l'enseignement privé, en 1981, ou la législation universitaire, en 1986, étaient des thèmes essentiels des affrontements électoraux et que l'opinion considérait que le débat sur les principes était tranché. Pour cette troisième catégorie de textes, **il convient donc de permettre à l'opinion de se former en développant l'information du public et en organisant un dialogue profondi.**

Cette information, ce dialogue paraissent utiles non seulement pour éviter des réactions de rejet comme celle de l'automne 1986, mais encore **pour assurer une stabilité suffisante à la législation.** L'évolution de la législation universitaire donne à cet égard **l'illustration de ce qu'il ne faut pas faire** : en six ans, elle a été remise en chantier quatre fois, avec successivement la loi Sauvage, la loi d'abrogation de la loi Sauvage, la loi Savary, le projet Devaquet comportant l'abrogation de la loi Savary. Les majorités successives n'ont jamais réellement essayé d'améliorer l'information du public dans ce domaine, de lui faire saisir l'enjeu des nouveaux textes ; à aucun moment, elles n'ont recherché un consensus avec l'opposition, ni engagé un véritable dialogue (c'est-à-dire un dialogue où l'on accepte l'idée que les autres pourraient avoir raison) avec les syndicats ou associations de toutes tendances. Le principal résultat de ces attitudes a été de **multiplier les procès d'intention** dans les deux sens et de **raviver les antagonismes catégoriels** dont le législateur devrait rechercher le dépassement ; tout cela, dans certains cas, pour donner une satisfaction passagère à certains groupes de pression aux vues parfois si extrêmes qu'ils conserveront toujours des raisons de se plaindre. **Ne faudrait-il pas reconnaître que ce jeu lassant n'a fait que des perdants ?**

Enfin, le dialogue n'est pas moins indispensable au respect des formes démocratiques et au maintien de l'ordre public. Il est légitime et même indispensable, comme nous l'avons déjà souligné, que le poids de l'opinion publique se fasse sentir dans le déroulement du processus parlementaire. Les manifestations, qui sont le meilleur moyen d'exprimer **l'intensité de l'attachement** à une position, constituent à cet égard un instrument essentiel. Mais si l'on veut limiter les risques de "dérapage" propres à ce type d'expression de l'opinion, et empêcher que les rumeurs les plus infondées ne viennent exacerber les passions, mieux vaut par le dialogue désarmer une partie au moins des oppositions et circonscrire le champ du

débat. Dans une société devenue conservatrice en raison de l'ampleur des changements qu'elle doit affronter mais qu'elle redoute, et dominée par le besoin de sécurité dans tous les domaines, la modification d'un principe législatif fondamental peut toujours susciter une coalition négative et une mobilisation défensive : la seule manière de prévenir de tels phénomènes est de répondre préalablement aux inquiétudes actuelles ou potentielles ; **ce qui suppose non seulement un effort d'explication, mais encore la prise en compte des préoccupations des uns et des autres.**

3) Les conditions du dialogue

Au moins pour certains textes, une bonne phase de dialogue apparaît donc nécessaire ; mais encore faut-il que les conditions d'un tel dialogue soient réunies.

A cet égard, les événements de novembre-décembre ont fait ressortir l'importance de deux facteurs : un clair partage des compétences et une préparation suffisante des débats parlementaires.

Tout d'abord, une concertation efficace suppose que la charge d'un projet et de l'ensemble des problèmes connexes soit attribuée sans équivoque à un **responsable unique.**

On peut à ce propos s'interroger sur la pertinence des actuelles structures gouvernementales, qui semblent avoir favorisé, au moment des "événements", une certaine dispersion des responsabilités.

L'absence de coordination entre la réforme de l'enseignement supérieur et la consultation sur les lycées a été préjudiciable, comme nous l'avons vu, à l'une et à l'autre : il eût fallu soit les entreprendre successivement, soit les associer délibérément dès le départ. De même, les tentatives de négociation avec des représentants du mouvement se sont effectuées dans de mauvaises conditions en raison notamment de la pluralité des interlocuteurs des étudiants.

Les structures gouvernementales antérieures, dans lesquelles le ministre de l'Éducation nationale étaient pleinement compétent dans son domaine, tout en étant assisté de deux secrétaires d'État, l'un chargé de l'enseignement technique,

l'autre de l'enseignement supérieur, avaient l'avantage de désigner sans ambiguïté un responsable unique et de favoriser la cohérence des décisions prises dans les domaines de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, dont l'interdépendance est aujourd'hui de plus en plus manifeste. La contrepartie était que la Recherche constituait un ministère à part entière, ce qui entraînait des risques de coupure entre la recherche et l'enseignement supérieur ; néanmoins cette formule était peut-être préférable à la solution hybride de la création d'un ministère délégué chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En outre, il convient de clarifier le rôle que doit jouer le conseiller du Premier ministre en matière d'enseignement. Organe de liaison nécessaire entre le chef du Gouvernement et les ministres compétents, il ne peut être considéré comme coresponsable de la préparation des textes : n'étant pas chargé de les défendre ni de les appliquer, il n'a pas à interférer à l'excès dans leur rédaction.

Ensuite, une bonne organisation du dialogue suppose, pour le type de texte que nous avons en vue, une **préparation beaucoup plus grande du débat parlementaire.**

Il est sans doute souhaitable, d'une part, que les commissions parlementaires compétentes soient consultées, d'une manière ou d'une autre, **dès le stade de l'avant-projet de loi**, c'est-à-dire qu'elles soient associées beaucoup plus tôt à la réflexion, de manière à favoriser dès le départ la recherche d'un consensus et à permettre aux assemblées de s'informer suffisamment.

D'autre part et surtout, **les commissions doivent disposer d'un délai raisonnable** pour pouvoir procéder à toutes les **auditions** qu'elles jugent utiles, compléter la concertation et, le cas échéant, organiser des réunions d'experts, enquêter sur place, ou même commander des sondages.

Dans le cas du projet Devaquet, la commission des Affaires culturelles du Sénat a disposé d'une semaine - du 15 au 22 octobre - pour ses travaux. En raison du renouvellement d'un tiers du Sénat à l'automne 1986, le début de la session a été nécessairement consacré au renouvellement de toutes les instances parlementaires : présidence, bureau, groupes politiques, commissions. Aussitôt constituée, la commission a dû, en quelques jours, entendre les ministres compétents, procéder aux consultations nécessaires - quatre auditions ont été effectuées par la commission, et treize par le rapporteur seul - ,

examiner les conclusions du rapporteur et se prononcer sur des amendements soumis au Sénat. Même si les diverses organisations qui avaient demandé à être entendues ont toutes été reçues, il est clair que les conditions d'un véritable dialogue n'étaient pas réunies.

Légiférer rapidement, pour ne pas dire dans la précipitation sur les sujets dits "de société" n'est pas de bonne méthode, surtout lorsque le Sénat, "chambre de réflexion" est la première assemblée saisie. Il est vrai que, par certains de ses aspects, le projet Devaquet entendait répondre à une situation qui appelait des mesures législatives dans un délai relativement bref: l'application partielle de la loi Savary avait, comme nous l'avons vu, entraîné le chevauchement de deux lois et créé ainsi une grande incertitude en matière d'organisation interne des universités. Cependant - même si l'on passe outre le fait que le retrait du projet Devaquet, débouchant sur le statu quo, a montré que le provisoire pouvait encore durer quelque temps - il est clair que cette situation ne demandait une intervention rapide du législateur que dans le domaine des structures universitaires : les autres problèmes auraient pu être traités par un texte ultérieur, entouré d'efforts d'information et de concertation plus importants.

Ces quelques remarques sur les conditions d'un dialogue plus approfondi ne portent pas, comme on l'a vu, sur des règles bien établies, mais plutôt sur des pratiques qui doivent évoluer.

Toutefois, une telle évolution ne sera possible que si elle s'accompagne, chez les uns et les autres, de l'abandon de certains mythes tenaces: en particulier, **le mythe des cent jours** selon lequel ce qu'un Gouvernement n'entreprend pas à grand fracas dans les trois premiers mois de son existence ne peut jamais être mené à bien, et le mythe du bon plaisir de la majorité, qui amène à concevoir la démocratie comme la dictature temporaire des représentants de 51 % des électeurs et conduit à admettre que la majorité peut légiférer comme elle l'entend dans n'importe quel domaine sans rechercher un consensus. Renoncer à de tels mythes, accorder une plus grande part au dialogue dans le processus de décision: voilà qui sans doute priverait la majorité et l'opposition de quelques facilités; **mais ne faut-il pas convenir que dans une société aussi complexe et évolutive que la nôtre, l'art de la nuance ne devrait plus être considéré comme un art mineur?**

II. REVOIR LES PROBLEMES DU MAINTIEN DE L'ORDRE

Le rapport remis en janvier 1982 par M. Jean-Michel Belorgey, député, à M. Gaston Defferre, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, sur "les problèmes de la police", proposait d'établir "un meilleur équilibre entre les missions" de celle-ci, ce qui signifiait notamment "moins de maintien de l'ordre". Suggestion audacieuse dans la mesure où la police doit s'adapter aux missions que lui imposent des événements qu'elle ne provoque pas. Elle n'a pas à faire plus ou moins de maintien de l'ordre : elle doit assurer, dans les meilleures conditions possibles, les indispensables tâches de maintien de l'ordre auxquelles elle est confrontée, **et dont le rythme ne dépend pas d'elle.**

Aussi, l'intérêt de la référence ne réside-t-il pas dans cette approche du problème, dont les intentions polémiques n'étaient, à l'évidence, pas absentes. Il réside bien davantage dans la question suivante : témoin d'une évolution, ou cause d'un inflexionnement, le rapport Belorgey ne traduit-il pas une certaine absence de considération vis-à-vis des techniques du maintien de l'ordre ? Perception insuffisante dont les effets se sont révélés en novembre et décembre 1986, de façon parfois très nette, que la commission ne prétend certainement pas combler, mais sur laquelle elle juge indispensable d'attirer l'attention.

1. Le problème des interpellations

Le problème des interpellations en est peut-être l'exemple le plus net. Trois éléments expliquent cet intérêt :

- **mieux vaut prévenir que guérir** : adage d'un solide bon sens, qui s'applique particulièrement bien dans le cas de grandes manifestations. La prévention, ici, passe par l'interpellation des provocateurs ou contre-manifestants violents. L'intérêt de la mesure est évident ; sa mise en oeuvre difficile ;

- deuxième élément : l'identification. **Interpeller, c'est connaître**, c'est identifier les provocateurs ou agresseurs afin de ne plus évoluer en terrain inconnu, ou aveugle. C'est pouvoir, la fois suivante, être sur ses gardes de façon efficace et assurer aussi l'effectivité du droit à la manifestation ;

- **interpeller, enfin, c'est agir**. Or, tous ceux -et ils sont nombreux- qui ont regardé la télévision durant les mois de novembre et décembre 1986 n'ont pas pu ne pas s'étonner de l'incapacité des forces de l'ordre en barrage à neutraliser des provocateurs -parfois un seul provocateur- qui les bombardaient de projectiles divers et qui se trouvaient -apparemment- à portée de main. Images désastreuses pour les forces de l'ordre que celles de leur incapacité à réagir à un événement aussi ponctuel. Mais que peuvent-elles faire ?

a) les techniques d'interpellation : de plus en plus difficiles ?

Une formule résume le sentiment que l'on ressent après l'examen des diverses modalités d'interpellation dont disposent, en théorie, les forces de l'ordre : l'érosion de leur capacité d'intervention. Et pourtant, à première vue, les solutions ne manquent pas :

- **l'utilisation de policiers en civil pour repérer et interpeller les individus dont le comportement semble de nature à faire dégénérer une manifestation ou dont l'agressivité est manifeste** semble, a priori, une bonne technique. Pouvant se fondre dans la masse des manifestants, aptes à suivre ceux-ci sans créer d'incidents, et observateurs proches de l'action, les policiers en civil, en raison de leur fonction ou de leur mission, devraient théoriquement opérer chaque fois qu'une manifestation risque de donner lieu à des troubles. Les apparences sont trompeuses : le recours à des policiers en civil est une technique dangereuse. En témoigne l'incident qui s'est produit le 23 mars 1979, à Paris, lors d'une manifestation organisée par la CGT pour la défense de la sidérurgie. En fin de manifestation, des "autonomes" se livrent à des agressions et à des pillages sur la place de l'Opéra. Le service d'ordre de la CGT "capture" un homme qui se meut au sein de ces groupes : il s'agit d'un gardien de la paix, "vêtu du même type de tenue que les autres agresseurs -blouson vert, pantalon loqueteux, casque de

motard", précisera la CGT. Il porte sur lui tous ses papiers d'identité, y compris ceux qui témoignent de sa fonction. Conclusion de nombreux observateurs : les provocateurs sont des policiers aux ordres qui ont pour mission de ternir la manifestation. L'affaire Le Xuan sera abondamment commentée : Certains s'étonneront. **Comme si la nécessité de disposer de policiers aptes à renseigner les forces de l'ordre n'était pas une évidence.** Conclusion : il ne sera plus engagé, en maintien de l'ordre, des effectifs en tenue civile, et il n'en sera donc pas engagé lors des manifestations de novembre et décembre 1986 ;

- la technique des interpellations préventives de masse, utilisée à plusieurs reprises après les événements de mai 1968, est, contrairement à ce que l'on pourrait penser, d'un usage limité. Inutilisable lorsque la manifestation est autorisée, tant les risques de confusion sont grands, elle ne peut pas être efficace lorsque la manifestation est nombreuse. Elle est délicate à mettre en oeuvre, et même franchement inadaptée, lorsque les manifestants sont de toutes jeunes filles ou de tous jeunes gens... Elle est risquée enfin en toute hypothèse, dans la mesure où elle risque fortement de mobiliser le réflexe anti-policier et de donner un mot d'ordre facile aux manifestants encore simples spectateurs. L'effet "Libérez nos camarades !" n'est jamais à exclure, bien au contraire !

- en revanche, l'interpellation par les unités engagées dans une manoeuvre de dispersion ou de refoulement ne présente aucun de ces inconvénients lorsqu'elle a lieu en fin de manifestation, à l'issue d'incidents qui se sont déjà produits et précisément pour y mettre fin. Mais l'action est alors bien tardive... Il ne s'agit plus de prévenir, mais de sanctionner. Tâche au demeurant doublement justifiée : il n'est pas sain qu'un délit ne puisse être sanctionné et il est toujours utile de savoir qui compose les groupes de provocateurs ou de casseurs... La commission aurait aimé en apprendre un peu plus sur ce sujet : elle s'est étonnée du nombre relativement faible de personnes interpellées lors des événements, notamment lors des opérations menées en extrême fin de soirée le 4 décembre sur l'esplanade des Invalides. Il semble qu'en fait, et malgré la répétition des consignes par la salle de commandement, les unités engagées dans ce type d'opérations n'aient pas procédé à toutes les interpellations possibles. Réaction désabusée de la part de fonctionnaires qui doutent de l'utilité de toute la "paperasserie"

qui s'ensuit ? Souci de ne pas disperser l'unité et de ne pas rompre la manoeuvre d'ensemble ?

- dernière technique enfin, d'autant plus intéressante qu'elle est expressément prévue par les textes, celle qui permet aux membres d'une CRS d'appréhender un provocateur ou agresseur préalablement repéré. C'est la situation qu'ont pu voir les téléspectateurs qui ont regardé la fameuse séquence de "l'homme à l'écharpe jaune" : un agresseur, isolé, vient tranquillement jeter sur le barrage un projectile quelconque, puis s'éloigne non moins tranquillement. Et ceci se produit à plusieurs reprises au même endroit ; et à plusieurs endroits dans la même journée...

Or, c'est précisément pour faire face à ce genre de situations qu'un arrêté du 29 juin 1977 a offert la possibilité de créer, au sein de chaque compagnie, une **section de protection et d'intervention (S.P.I.)**, composée de 13 membres en ce qui concerne le groupe "intervention", et de 9 membres pour le groupe "protection", soit au total 22 hommes (1). Tout est prévu : le rôle, la composition et la mission de ces groupes. Tout est prévu, sauf les effectifs nécessaires.

Si une C.R.S. reste théoriquement composée de 210 hommes, une C.R.S. sur le terrain, en dispositif de maintien de l'ordre, est beaucoup moins nombreuse. La fonte des effectifs est considérable, les causes s'ajoutant les unes aux autres :

- l'effectif réel moyen d'une C.R.S. est inférieur d'environ 40 unités à l'effectif théorique : 170 hommes...

- les sujétions propres aux compagnies impliquent, qu'à chaque déplacement, le cantonnement de départ et celui d'arrivée soient gardés : ces gardes mobilisent une trentaine d'hommes ;

- les mesures sociales en matière de congés, d'horaires de service etc... (cinquième semaine de congés payés ; diminution de la durée hebdomadaire...) font qu'il manque en permanence au moins 20 % de l'effectif d'une compagnie, soit environ 35 hommes ;

(1) auxquels il faut ajouter -mais le problème n'est pas exactement le même- les treize membres du groupe F.L.G. (fusils lance-grenades)

- les C.R.S. sont fréquemment utilisées au-delà de la durée réglementaire de la vacation (8 heures en province ; 6 heures à Paris). Ces dépassements sont partiellement rétribués sous forme d'heures supplémentaires et partiellement compensés par des repos. Or, une heure de dépassement est compensée par une heure trois quarts de repos. Si bien qu'en permanence, au sein d'une compagnie, 10 à 15 hommes sont en récupération...

ARRETE DU 29 JUIN 1977

**ARTICLE 44-1 : LA SECTION DE PROTECTION
ET D'INTERVENTION**

—

A. Organisation

La section de protection et d'intervention est formée, en totalité ou en partie selon les circonstances, pour toute la durée des opérations de maintien de l'ordre. Elle reçoit les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions (Transmissions, Transports...).

Elle est constituée par prélèvement sur les sections et se compose en principe de trois groupes, placés chacun sous le commandement d'un chef de groupe.

B. Missions

La section de protection et d'intervention agit sur décision du commandant de compagnie pour :

- assurer la protection de l'unité lors du débarquement, du regroupement et de l'embarquement du personnel ainsi que pendant ses évolutions ;
- faire échec aux agissements menés par de petits groupes d'individus particulièrement agressifs ;
- appréhender des meneurs ou neutraliser les groupes dangereux par des actions rapides, ponctuelles et sélectives ;
- développer une riposte adaptée et assurer la couverture de l'unité dans l'hypothèse d'agression par armes à feu ou autres moyens.

C. Formation et rôle des groupes

Avant chaque service, le commandant de compagnie arrête la composition de la section de protection et d'intervention :

1. Le groupe F.L.G.

2. Le groupe de protection

... Il a pour rôle d'assurer l'éclairage, l'appui, la couverture et le recueil de tout ou partie de l'unité et au besoin d'appliquer une riposte adaptée dans l'hypothèse d'agression par armes à feu.

Il oeuvre plus particulièrement au profit du groupe d'intervention lors des actions que celui-ci est appelé à mener.

3. Le groupe d'intervention

... Il a pour rôle de conduire les opérations ponctuelles jugées nécessaires.

Le résultat de ces calculs est éloquent :

- effectif théorique : 210

- effectif réel moyen : 170

- **effectif réel moyen disponible : de 80 à 90 hommes, total dont il faut encore soustraire, pour obtenir les effectifs en barrage, les conducteurs de véhicule (une dizaine en moyenne), un radio et un secrétaire... Il est clair que les S.P.I., conçus dans le cadre d'effectifs s'élevant à 170 ou 200 hommes, sont pratiquement impossibles à mettre en place lorsque les effectifs en barrage sont de 70 hommes environ... D'autant plus clair qu'une compagnie peut avoir à tenir plusieurs barrages, dont chacun ne compte alors que 15 à 20 hommes... On comprend dès lors que le responsable d'un barrage, dont la mission est purement défensive, refuse de démanteler celui-ci pour**

appréhender un agresseur. Mais pour être compréhensible, la situation n'en est pas moins difficilement acceptable... Quels remèdes proposer ?

b. Des propositions pour enrayer ce processus...

. La proposition la plus simple consiste bien entendu à **prendre en compte l'état des effectifs des C.R.S.** : s'il manque en moyenne 40 hommes par compagnie, cela signifie qu'il **manque au total environ 2 500 hommes pour que les effectifs théoriques et les effectifs réels coïncident...** L'effort nécessaire pour reconstituer les effectifs n'est-il pas excessif ? D'autant plus excessif que les escadrons de gendarmes mobiles, qui pourtant ne comptent eux aussi que 75 hommes, disposent d'une structure identique aux S.P.I. : l'E.L.I. (Equipe légère d'intervention) n'existe pas seulement sur le papier mais également dans la réalité, et nous avons vu l'E.L.I. de l'escadron en barrage au quai d'Orsay intervenir, le 4 décembre, pour récupérer les éléments du barriérage détruit que les agresseurs utilisaient comme projectiles ou béliers... Le problème n'est donc pas exclusivement un problème de sous-effectifs : il est également un problème d'organisation et d'emploi des unités.

Par organisation, il faut notamment comprendre, en ce qui concerne les S.P.I., que les trois groupes qui les composent, selon les textes, mobilisent un effectif total trop important (37 hommes) pour les effectifs réellement disponibles en barrage. Certes, est inclus dans ce total le groupe F.L.G.. Mais le constat reste le même si l'on soustrait ses 13 membres. Par conséquent, il semble nécessaire, pour ne pas abandonner l'idée des S.P.I., qui est une bonne idée, de s'inspirer de la structure mise en place dans les escadrons de gendarmerie mobile. Il n'existe aucune bonne raison de poser en postulat que les CRS ne peuvent réaliser ce que les E.G.M. mettent en oeuvre.

. deuxième piste de réflexion : **réaliser une étude financière sérieuse de la comparaison coûts-avantages de la compensation des heures supplémentaires.** La compensation sous forme de repos, et non sous forme de rémunération, désorganise les compagnies, en rend la gestion beaucoup plus difficile et rompt la cohésion des entraînements.

. troisième piste : le casernement..., notamment en région parisienne. Problème délicat, solution coûteuse dans la phase d'investissement, mais très certainement génératrice à terme d'un meilleur emploi des effectifs, et donc source d'économie. La question est complexe car sa solution passe également par un réexamen de l'implantation géographique des C.R.S., initialement fonction des capacités d'hébergement. Elle appelle en réalité une réflexion d'ensemble sur les missions, l'emploi et l'organisation des C.R.S.. Vaste programme, dont l'étendue ne doit pourtant pas dissuader de l'entreprendre...

2. Des renseignements trop généraux ?

"Le maintien de la sécurité et de l'ordre public ne peuvent être assurés sans une bonne police. Une police, pour être bonne, doit d'abord être exactement renseignée" (1). L'a-t-elle été durant les événements de novembre et décembre 1986 ? Un quadruple constat s'impose :

- la préparation des événements ne semble pas avoir été suivie avec toute la minutie nécessaire. Certes, il est toujours facile de réécrire l'Histoire a posteriori... mais il n'empêche que la sensibilité du milieu étudiant, l'activisme de certains groupes qui opèrent en son sein, les spasmes qui périodiquement l'agitent devraient inciter à lui prêter une attention d'autant plus vive que les problèmes universitaires et scolaires concernent, y compris les parents, un nombre de citoyens fort important. Or, la Commission a cru déceler certaines lacunes dans l'analyse des événements préalables à l'apparition publique du mouvement dans toute son ampleur. Les services ne sont pas bien implantés dans ce milieu. Bref, les R.G. semblent n'avoir perçu l'éventualité d'une contestation étudiante importante qu'à partir de la manifestation du 27 novembre... Comme la presse, l'opinion publique... et le gouvernement.

(1) Rapport à M. le Président de la République de MM. Marx DORMOY, Ministre de l'Intérieur, et Vincent AURIOL, Ministre des Finances, présentant le projet de décret concernant la transformation en Direction des Renseignements généraux du Service des informations de la Direction générale de la Sûreté nationale (décret du 28 avril 1937).

- l'identification des leaders qui ont véritablement contribué, chacun en ce qui le concerne, à infléchir l'action du mouvement, sinon à véritablement l'impulser et la contrôler, semble également avoir souffert de quelques lacunes. Il faut toutefois convenir que le type même d'organisation, de structuration, retenue par les lycéens et étudiants ne facilite pas la tâche des fonctionnaires : multiplicité des participants à la décision, collégialité des responsabilités, maniement des assemblées générales, compliquaient l'identification des véritables responsables. Le paradoxe d'un mouvement d'une telle ampleur dans un tel milieu est d'ailleurs d'être extrêmement sensible aux mots d'ordre : peu importe, à la limite, ceux qui exercent aux yeux de tous la direction permanente du mouvement ; est important en revanche celui qui contrôle les aiguillages et d'une poussée légère mais au bon moment l'engage sur telle voie plutôt que sur telle autre...

- la prévision de l'importance des manifestations - élément capital pour le dispositif du maintien de l'ordre - a été correctement assurée pour celle du 4 décembre mais a été défectueuse le 27 novembre. Ici aussi certains éléments sont à considérer : tout le monde a été surpris, y compris les organisateurs ; les R.G. avaient "senti" la montée en puissance puisqu'ils prévoyaient 50 000 personnes le 27 novembre alors que les manifestations des jours précédents avaient réuni un nombre très inférieur de personnes. Il n'empêche qu'un service spécialisé doit être en mesure de faire des prévisions fiables.

- s'agissant du déroulement même des manifestations enfin, il est patent que les renseignements concernant, d'une part, l'intention de certains groupes violents d'agir et, d'autre part, l'identification des individus composant ces groupes sont notoirement insuffisants. Cette insuffisance a eu des conséquences d'autant plus dommageables le 4 décembre, que provocateurs et membres du S.O. étudiant avaient une tenue identique, ce qui créait une confusion permanente. Elle en a eu également le 6 décembre lorsqu'il s'est agi pour les autorités d'identifier les groupes qui s'agitaient dans le quartier Saint-Michel, avant que les agressions les plus violentes se soient produites...

La conclusion de cette rapide récapitulation de quelques faits, dont chacun peut être conscient, est claire : "il suffit de rappeler que les Renseignements généraux ont toujours vu leurs attributions et leurs moyens renforcés par le Gouvernement après que celui-ci s'est fait surprendre par un drame national"

constatait Raymond Marcellin en 1978 (1). Le constat aujourd'hui est légèrement différent : il ne semble pas indispensable de renforcer leurs attributions. Mais leurs moyens doivent l'être. Et plus encore la volonté et la capacité de les employer. Nous savons que l'effort est accompli, qu'il portera ses fruits, et qu'ainsi un élément essentiel de la prévention des troubles à l'ordre public sera rétabli.

Peut-être est-il bon de rappeler néanmoins d'où reviennent les R.G.. Nul ne peut contester que la fonction "renseignements généraux" n'est pas aujourd'hui la plus appréciée dans la police. Il est loin le temps où les mordus du renseignement passaient leurs soirées au "bistrot" avec le syndicaliste du coin ou se faisaient inviter chez le "notable" pour tirer quelques impressions inédites. Tout ceci en dehors des heures réglementaires -pour l'amour de l'art en quelque sorte. Mais la réputation même du service de renseignement est en cause. Les fonctionnaires qui espionnent ou mouchardent pour le pouvoir en place n'ont pas bonne presse -ni auprès des journalistes, qui préfèrent se réserver le bénéfice du scoop, ni auprès de l'opposition, surtout quand elle est dans cette situation depuis 22 ans. Le changement de majorité amène forcément, mécaniquement même, les nouveaux responsables à regarder avec suspicion cette cuisine et ceux qui la font. Les couvercles sont soulevés avec intérêt. Les dossiers sont visités, expurgés ou détruits. Au nom des principes, on s'interdit toute intrigue, toute filature, toute enveloppe (d'ailleurs il n'y a plus de crédits). Les Renseignements généraux deviennent essentiellement un service de presse d'une forme un peu particulière dont le talent essentiel, outre celui de manier les ciseaux pour découper le journal quotidien en archivant les chroniques spécialisées, est de mettre au goût du patron, en démarquant l'information générale, les thèmes publics du moment. L'essentiel est d'être "couvert", c'est-à-dire d'avoir dans les dossiers, toujours disponible, une fiche, datée, qui permettra de dire, le cas échéant "je l'avais prévu" et de mettre sous les yeux incrédules d'un ministre qui n'en peut mais le renseignement idoine. Le ministre en question qui reçoit au quotidien dix ou quinze fiches de cette nature, dont la fadeur n'a comme compensation que le nombre, n'en revient pas d'être si bien informé et s'en veut presque de ne pas avoir davantage prêté attention à ces paraphrases qui prennent ainsi, à l'heure critique, la forme opportune du "parapluie".

(1) L'importune vérité - Plon p. 213.

Certes, tout ceci change. Dès 1985, le ministre Joxe a voulu mettre un terme à un certain folklore. **Mais les moyens étaient nuls, les équipes dispersées, les hommes désabusés.** L'arrivée de l'équipe Pasqua-Pandraud en 1986 a "remis les pendules à l'heure" avec une **priorité à la lutte anti-terroriste.** Bien évidemment, sur le front scolaire et universitaire, on est alors bien loin du compte. Sans vouloir ici aller trop loin dans l'analyse de la carence, ce qui ne pourrait conduire qu'à l'inconvenance, concluons sur ce point que trop de généralité nuit à la qualité du renseignement et que le nom du service ne doit plus être pris, à un tel point, au pied de la lettre !

3. Les techniques du maintien de l'ordre

Les événements de novembre-décembre 1986 sont maintenant suffisamment connus, jusque dans leurs détails, pour qu'il soit nécessaire ici de consacrer de longs développements à chacun des épisodes justifiant les réflexions suivantes. C'est donc, à proprement parler, un catalogue récapitulatif d'un certain nombre d'améliorations qui est ici présenté.

Un impératif : éviter le contact physique

L'analyse des journées du 4 et du 6 décembre, sur l'Esplanade des Invalides et aux abords de la place d'Italie, notamment, a révélé deux failles dans les moyens techniques utilisés :

. **Le barriérage mis en place s'est révélé inefficace** contre des agresseurs décidés, et **même dangereux** lorsque les éléments le composant ont été utilisés contre les forces de l'ordre placées en barrage. Ce barriérage était de deux types : un barre-pont était situé sur le pont Alexandre III mais ce barre-pont n'était malheureusement pas rattaché aux plots situés sur le pont, d'où une certaine faiblesse du dispositif qui facilitera son démantèlement ; le barriérage mis en place sur le quai d'Orsay était, quant à lui, composé d'une double rangée de barrières métalliques, renforcées par des jambes de force, de ces barrières métalliques qui sont disposées au bord des trottoirs lors de cérémonies officielles : faible protection, sans doute, mais qui

témoigne en tout cas des consignes purement défensives données pour la journée du 4 décembre. Il est clair que ce matériel n'a pas répondu aux exigences de sécurité. Il est donc non moins clair qu'il faut rechercher un matériel mieux adapté aux missions de protection en s'inspirant de l'exemple de certains pays étrangers qui disposent d'ores et déjà d'engins et de techniques adéquats.

. **Les canons à eau** n'ont pas paru non plus très efficaces... les conditions climatiques aidant, il est vrai, à en supporter les effets bien que les manifestations se soient déroulées au début du mois de décembre. L'exemple d'Israël ou de la République Fédérale d'Allemagne doit être étudié : les forces de l'ordre de ces pays sont en effet dotées de **lanceurs d'eau qui tirent au coup par coup de petites quantités d'eau (7 litres environ)**. A cette eau, il est possible de mélanger du gaz lacrymogène, ce qui évite l'usage, toujours considéré comme un signe de violence, de grenades lacrymogènes. Il est également possible de colorer le liquide afin de mieux repérer les agresseurs..., ce qui présente un avantage dissuasif non négligeable...

. **La protection du personnel** engagé dans les opérations de maintien de l'ordre susceptibles de prendre un tour violent doit être accrue. On sait par exemple que l'usage de frondes puissantes et de billes d'acier est extrêmement dangereuse et que le matériel de protection actuellement utilisé s'est révélé parfois insuffisant. Il est urgent de rechercher les matériels les mieux adaptés à cette mission (casques ; masques à gaz ; protège-bras et protège-tibias ; etc...).

Faciliter les transmissions

Deux améliorations également, dans ce domaine, sont à rechercher :

. **Le développement de la cryptophonie** est un impératif. Il ne s'agit certainement pas de dissimuler la réalité de l'action des forces de l'ordre à ceux qui informent l'opinion ou qui contrôlent cette action en application des textes relatifs aux pouvoirs publics. Il s'agit tout simplement de faire en sorte que les opérations nécessaires et les mouvements d'unités ne soient pas connues avant même leur réalisation de tous ceux qui possèdent un scanner. Deux faits illustrent cette nécessité : on se souvient en premier lieu de l'étrange phénomène de convergence

de plusieurs dizaines de manifestants à moto dès l'annonce par le canal radio de la Préfecture de Police de l'interpellation d'une camionnette jaune boulevard du Palais, dans la soirée du 6 décembre... On se souvient en second lieu de la nécessité de passer par le téléphone pour mettre en place le dispositif d'évacuation de la Sorbonne le 5 décembre...

. **La modernisation de la Salle de Commandement de la Préfecture de Police** doit également être envisagée. Puisque tout arrive et tout part de cette salle en cas de manifestation, il serait notamment utile que les techniques les plus récentes y soient utilisées, par exemple pour retracer de façon permanente le cheminement des cortèges et le déplacement des unités.

Accroître la mobilité des unités

Mobilité ne signifie pas dispersion. Le principe de base du maintien de l'ordre - agir en unités constituées et homogènes - doit conserver toute sa valeur. En revanche, il est indéniable que la mobilité et la fluidité croissantes des manifestations imposent un effort d'équipement permettant à ces unités de se déplacer rapidement.

. **Le P.V.M.** a été créé, on l'a vu, pour agir en fin de manifestation lorsque des groupes peu nombreux, mais agressifs et très mobiles, se livrent à des dégradations ou attaquent les forces de l'ordre. Le fonctionnement de cette unité se caractérise par une totale indépendance de ses membres en opération et l'absence d'entraînement en commun des équipes le composant, principes qui sont à l'opposé de ceux régissant les unités spécialisées dans le maintien de l'ordre. Il semble qu'une réforme des P.V.M. soit actuellement étudiée en fonction des deux considérations suivantes : continuer à disposer de petites unités très mobiles, transportées par exemple dans des véhicules dont les dimensions permettent l'accès aux voies les plus étroites ; assurer une réelle formation au maintien de l'ordre des hommes appelés à constituer cette unité ainsi qu'un entraînement en commun.

. **Les compagnies de district de la préfecture de Paris** appellent, elles aussi, un réexamen de leur organisation. Au début des années soixante-dix, chaque district disposait de deux compagnies de 130 hommes chacune, soit au total environ

1 560 hommes. Une ponction sur ces effectifs a été opérée en 1979, quelque 300 hommes étant reversés dans le service général en unités mobiles de sécurité dans les arrondissements. Puis, une réforme est intervenue en 1981 : l'appellation de compagnie de district n'a été conservée que pour les 1er, 5è et 6è districts, les trois autres prenant l'appellation de "brigades mobiles d'arrondissement" et leurs effectifs étant, en période ordinaire, reversés dans les arrondissements du ressort du district. Réforme en grande partie terminologique donc, puisque les B.M.A. sont utilisés pour les opérations de maintien de l'ordre, conjointement avec les compagnies de district... Mais réforme brisant tout de même l'unité du dispositif. C'est pourquoi un projet visant à reconstituer deux compagnies pour le premier (quartier de l'Elysée) et le sixième district (quartier des ministères) est à l'étude. Il est souhaitable qu'il aboutisse et soit suivi d'un effort identique pour les autres districts. **Ces unités, très mobiles et connaissant parfaitement le terrain, à la différence des renforts venant de toutes les régions de la métropole, présentent en effet les caractères souhaités.**

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES COMPAGNIES DE DISTRICT DE 1976 A 1987.

Années	Commandants et officiers	Grades	Gardiens
1 ^{er} janvier 1976 – Compagnies de District	54	227	1 465
1 ^{er} janvier 1977 – Compagnies de District	55	240	1 393
1 ^{er} janvier 1978 – Compagnies de District	51	208	1 381
1 ^{er} janvier 1979 – Compagnies de District	45	142	1 054
1 ^{er} janvier 1980 – Compagnies de District	34	151	1 042
1 ^{er} janvier 1981 – Compagnies de District	31	144	948
1 ^{er} janvier 1982 – Compagnies de District	29	140	998
1 ^{er} janvier 1983 – Compagnies de District	16	74	485
Brigades mobiles d'arrondissement	14	70	485
Total	30	144	970
1 ^{er} janvier 1984 – Compagnies de District	15	74	521
Brigades mobiles d'arrondissement	14	78	519
Total	29	152	1 040
1 ^{er} janvier 1985 – Compagnies de District	14	74	505
Brigades mobiles d'arrondissement	12	78	500
Total	26	152	1 005
1 ^{er} janvier 1986 – Compagnies de District	14	71	517
Brigades mobiles d'arrondissement	14	74	523
Total	28	145	1 040
1 ^{er} janvier 1987 – Compagnies de District	13	72	503
Brigades mobiles d'arrondissement	15	69	506
Total	28	141	1 009

4. Aménager le droit des manifestations ?

Faut-il revoir le droit des manifestations, clarifier les notions juridiquement confuses de la réunion, de la manifestation, de l'attroupement ? Le juriste est certainement tenté de répondre par l'affirmative, tant la confusion des genres est en l'espèce lourde de déboires. Mais le juriste doit savoir que le symbole est difficile à enserrer dans des règles précises, même lorsque ces règles ont pour seul objet de mieux garantir une liberté fondamentale. Alors, disons le tout net : **une réforme en ce domaine est impensable sans un très large accord préalable des principales forces politiques.** Poser la question est cependant nécessaire : c'est pourquoi, malgré les critiques faciles et les détournements polémiques qu'il est aisé de prévoir, la Commission en évoque le principe sans aller plus avant. En revanche, elle estime que **quatre réflexions** pouvant déboucher sur des décisions concrètes doivent être engagées d'ores et déjà :

. Le **problème** si irritant -et parfois si lourd de conséquences, nous l'avons vu- **du nombre réel de manifestants doit être pris à bras le corps.** Deux questions sont posées : celle des modalités du comptage et celle de la fiabilité des résultats. La première devrait pouvoir être aisément résolue par un usage plus systématique de moyens modernes tels que l'emploi d'hélicoptères pour filmer le défilé, d'appareils de prise de vue à développement instantané ou rapide etc... venant s'ajouter aux méthodes manuelles de comptage actuellement employées. La seconde pourrait l'être par l'institution d'une **structure indépendante du pouvoir**, composée de personnalités provenant d'horizons divers, et notamment, à titre obligatoire, de représentants des organisateurs de la manifestation. Disposant, au préalable, des données techniques nécessaires, cette commission, une sorte d'"INSEE des manifestations", serait habilitée à publier le résultat de ses travaux. La presse serait bien entendu très largement invitée, comme elle l'est d'ailleurs aujourd'hui, à assister à l'ensemble de ceux-ci.

. Est-il possible -car il est certainement souhaitable- de définir un **périmètre interdit aux manifestations** ? Cette

quasi-interdiction existe déjà, en grande partie, dans les faits. Mais nous avons vu qu'elle tendait à être battue en brèche par la répétition, par exemple, de manifestations sur l'Esplanade des Invalides ou à proximité immédiate de points sensibles. Il est clair pourtant qu'une manifestation organisée dans des zones sensibles est une manifestation à risques même si les forces de l'ordre ont pour consignes -et tel était le cas le 4 décembre- de jouer un rôle purement statique et défensif. Or, le pouvoir de négociation dont disposent les autorités administratives est dans les faits très limité dès lors que les organisateurs sont décidés : le choix n'est pratiquement qu'entre l'interdiction ou l'acceptation de l'itinéraire prévu, les seuls accommodements possibles étant ceux qu'acceptent de bon gré les organisateurs. Il serait donc souhaitable qu'une réflexion soit menée, puis une initiative prise afin de délimiter un périmètre au sein duquel les manifestations seraient interdites (1), de même que, si le droit de pétition existe, il est cependant "interdit d'apporter des pétitions à la barre des deux assemblées parlementaires".

. Peut-on envisager un **contrôle du sérieux des moyens dont disposent les organisateurs** d'une manifestation pour assurer le bon déroulement de celle-ci ? Toute déclaration de manifestation fait d'ores et déjà l'objet d'un engagement de ce type (2) : que vaut-il en pratique ? Les événements ont répondu... Mais comment aller plus loin dans le contrôle sans attenter au droit de manifestation ? Sinon en faisant appel au civisme ? Ou en développant -ce qui a été fait lors de chaque manifestation déclarée, le 27 novembre puis les 4 et 10 décembre- la **coopération entre les responsables du maintien de l'ordre et les organisateurs** de la manifestation ? En la développant par une politique systématique d'assistance et de conseils techniques, notamment au stade de la préparation de la manifestation. Responsables du maintien de l'ordre et organisateurs ont un même intérêt à ce que les choses se passent bien : il faut en prendre clairement conscience et accroître une coopération qui profite à tous.

L'expérience des "casques blancs" tentée durant la manifestation du 10 décembre, mérite réflexion. On pourrait imaginer un système basé sur le volontariat dont les candidats seraient agréés par un comité d'évaluation rigoureusement

(1) Le périmètre pourrait cerner le quadrilatère sensible : quai A. France, Esplanade des Invalides, Varenne, Bellechasse, plus le quartier de l'Elysée

(2) Voir annexe n° 4.

apolitique. En cas de manifestation, appel serait fait à ces observateurs après accord entre les pouvoirs publics et les organisateurs sur leur rôle, leur insertion dans le dispositif et leur capacité de constat.

. Dernier point, enfin, dont l'importance a été soulignée le 4 décembre : la méconnaissance par les manifestants des **techniques de sommation**. Il serait utile que, sans modifier les règles édictées par l'article 104 et les articles D1 à D7 du code pénal, soient recherchés les moyens techniques modernes permettant de s'assurer que les sommations faites par les autorités avant la dispersion d'un attroupement sont clairement identifiées comme telles et perçues par le plus grand nombre.

Code pénal (Dispositions relatives aux sommation)

CHAPITRE II Des attroupements

Art. 104. (Ord. n° 60-529 du 4 juin 1960). Est interdit sur la voie publique ou dans un lieu public :

1° Tout attroupement armé ;

2° Tout attroupement non armé qui pourrait troubler la tranquillité publique.

L'attroupement est armé si l'un des individus qui le compose est porteur d'une arme apparente, ou si plusieurs d'entre eux sont porteurs d'armes cachées, ou objets quelconques, apparents ou cachés ayant servi d'armes ou apportés en vue de servir d'armes.

Les représentants de la force publique appelés en vue de dissiper un attroupement ou pour assurer l'exécution de la loi, d'un jugement ou mandat de justice peuvent faire usage de la force si des violences ou voies de fait sont exercées contre eux, ou s'ils ne peuvent défendre autrement le terrain qu'ils occupent ou les postes dont la garde leur est confiée.

Dans les autres cas, l'attroupement est dissipé par la force après que le préfet ou le sous-préfet, le maire ou l'un de ses adjoints, un commissaire de police ou tout autre officier de police judiciaire porteur des insignes de sa fonction :

1° Aura annoncé sa présence par un signal sonore ou lumineux de nature à avertir efficacement les individus constituant l'attroupement ;

2° Aura sommé les personnes participant à l'attroupement de se disperser, à l'aide d'un haut-parleur ou en utilisant un signal sonore ou lumineux de nature également à avertir efficacement les individus constituant l'attroupement ;

3° Aura procédé de la même manière à une seconde sommation si la première est restée sans résultat.

La nature des signaux dont il devra être fait usage sera déterminée par décret pris sur le rapport du ministre de la justice, du ministre de l'intérieur et du ministre des armées.

Art. D. 5. Pour l'application de l'article 104, l'autorité habilitée à faire les sommations avant de disperser un attroupement par la force, annonce sa présence par l'un des signaux sonores ou lumineux suivants :

1° Enoncé par haut-parleur des mots : "Obéissance à la loi. Dispersez-vous" ;

2° Sonnerie par trompette ou clairon, ou roulement de tambour ;

3° Feu rouge intermittent ou agité à bout de bras par mouvement circulaire ;

4° Fusée rouge.

Art. D. 6. La première sommation est faite par l'un des signaux sonores ou lumineux suivants :

1° Enoncé par haut-parleur des mots : "Première sommation : on va faire usage de la force" ;

2° Sonnerie par trompette ou clairon, ou roulement de tambour ;

3° Feu rouge intermittent ou agité à bout de bras par mouvement circulaire ;

4° Fusée rouge.

Art. D. 7. La deuxième et dernière sommation est faite par l'un des signaux sonores ou lumineux suivants :

1° Enoncé par haut-parleur des mots : "Dernière sommation : on va faire usage de la force" ;

2° Sonnerie par trompette ou clairon, ou roulement de tambour ;

3° Feu rouge intermittent ou agité à bout de bras par mouvement circulaire ;

4° Fusée rouge.

(Décret n° 61-762 du 21 juillet 1961) "Toutefois, si, pour disperser l'attroupement par la force, il doit être fait usage des armes, le signal sonore ou lumineux utilisé pour les dernière sommation doit être fait deux fois."

5. MAIS QUI SONT CES CASSEURS ?

Chacun a en mémoire ces scènes de violence qui interpellent, au-delà des responsables de l'ordre public, chaque citoyen. "L'homme à écharpe jaune" est devenu, en quelques jours, le plus connu de ces insaisissables et pourtant si visibles manifestants (1). Mais il y en a d'autres, casqués ou non, masqués de foulards ou enfermés dans leurs blousons, parkas et autres survêtements adaptés aux circonstances, cuirs ou peaux souvent, mais parfois aussi toiles imperméables et toujours aux pieds les chaussures les plus adaptées à la courses : les baskets. Armés parfois de barres de fer ou de matériaux récupérés sur les lieux, ils ont le plus souvent le musette au dos, remplie de ces accessoires indispensables au combat de rue : allant des simples pavés, aux ferrailles diverses et aux projectiles les plus raffinés : billes d'acier et piles électriques qui s'adaptent si bien aux frondes dont ils sont souvent porteurs, ou encore projectiles en bois hérissés de clous. Quelques "bombes" pour projeter gaz, ou peinture ou solvant sur les forces de l'ordre, parfois un pistolet d'alarme, ou un lance-pierre. L'imagination du casseur est sans limite...

Qui sont-ils "Gauchistes de tous poils ou de toutes nationalités" selon Charles Pasqua, ou encore provocateurs d'extrême droite manipulés par la police pour Julien Dray (2) ?

(1) Il fait l'objet d'un avis de recherche généralisé.

(2) Op. cit. p. 153.

Un constat d'abord. Les arrestations opérées durant les manifestations de novembre-décembre livrent peu d'informations. On ne peut donc, juridiquement, situer avec clarté les casseurs. Par contre, et s'agissant plus précisément des "interpellés", manifestants dont l'identité est vérifiée après enquête de police, il est permis d'avancer sur plusieurs pistes :

Les "loubards" : dans cette appellation peuvent être regroupés des individus marginalisés, vivant en "squatts" ou par groupes peu nombreux et fluides, sans revenus assurés, organisés autour d'une délinquance feutrée, à l'affût de coups à monter sans risque majeur, mal connus des autorités, sauf peut-être dans les quartiers "chauds" qu'ils fréquentent, parfois "dealers", recelleurs ou indicateurs. La casse est une occasion dont ils cherchent à se saisir et le pillage, la rapine issus des soirées exceptionnelles de manifestations violentes, constituent pour eux des occasions à ne pas manquer. La violence répétée dans Paris attire ces marginaux qui saisissent ainsi l'opportunité d'accéder sans risque au centre de la ville. Le petit profit, avec le plaisir de casser, sont les mobiles les plus constants de cette frange toujours présente à l'affut de l'opportunité. Dans ces rendez-vous nocturnes où ils opèrent sans grand risque, noyés parmi d'autres, les loubards sont plutôt jeunes, assez familiarisés avec la ville. La proportion d'étrangers n'est pas chez eux particulièrement élevée.

Les "autonomes" sont déjà plus engagés dans une dialectique contestataire. Pour partie, ils se comptent parmi les anarchistes de diverses obédiences. Ils se connaissent bien entre eux, se réunissent fréquemment en des endroits sûrs. Ils saisissent ces "grandes" occasions pour affirmer leurs protestations permanentes contre une société dont ils contestent les fondements, les symboles et les représentants. Contrairement aux loubards, ils ne sont pas motivés par le gain mais par l'action. Profiter du moment pour ajouter aux difficultés d'un pouvoir exécré, reste, pour eux, une tactique de tous les régimes. Surveillés par la police qui les suit dans leur parcours, ils en connaissent aussi les techniques et les ficelles. Parfois infiltrés, ils sont relativement âgés, ont le plus souvent une activité professionnelle régulière. Essentiellement français, italiens, espagnols ou allemands, ils recrutent peu, fortement concurrencés par des mouvances plus attractives. On les a repérés durant les affaires de décembre. Le 27 novembre déjà, plusieurs s'étaient réunis dans un des lieux qu'ils fréquentent avec fidélité. Le 4 décembre, ceux de la fédération anarchiste ont été clairement identifiés, lors de l'attaque du barrage interdisant

l'accès du pont Alexandre III. Habiles à la manoeuvre, ils connaissent les coups à porter et sont rarement interpellés. Aucun ne fut pris en flagrant délit.

D'autres "autonomes" doivent être également mentionnés. Moins idéologues que les anarchistes mais non moins décidés et sans doute plus violents encore. En général, ceux-ci ont un compte à régler avec la police. Pour des motifs multiples -souvent anciens- ils vivent une vieille querelle et vont dans ces occasions troubles "casser du flic". Dans la plénitude de leur force, rompus aux techniques de la guérilla urbaine, ils sont redoutés des spécialistes du maintien de l'ordre qui en connaissent personnellement certains. Armés souvent, ils agissent en "solo", mais ils ont, sur les autres manifestants, un ascendant certain. Leur maturité, leur maîtrise des situations, leur sang-froid sont connus. Ils comptent parmi les provocateurs les plus efficaces.

Citons encore les "skinheads", groupuscules spectaculaires avec leurs crânes rasés, leurs tatouages, leur accoutrement paramilitaire et leur référence au nazisme, ils sont peu nombreux : une soixantaine de droite ou de gauche, affirme un spécialiste de la police. Leur objectif : "la casse". Leur philosophie : la violence. Ils vivent en bandes souvent rivales, prétendant contrôler leur fief, souvent racistes, ils agressent volontiers pour s'affirmer et s'entraînent dans quelques espaces isolés. Ils signent volontiers leurs déprédations. Abreuvés de bière, ils sont sur tous les terrains d'affrontement. Les rues, mais aussi les stades, les foires ou les bals. Ils n'ont aucun contrôle politique sauf les références sommaires à l'expression de la force et le souci de la solidarité au sein de la bande. Faciles à repérer, ils ne sont pas parmi les plus dangereux des casseurs, même si parfois, ils veulent jouer les provocateurs. Ils adorent la publicité et ne refusent pas les caméras. Cela explique certaines images vues, ou revues, à la télévision (1). Jeunes ou très jeunes, ils ne peuvent être comptés parmi les étudiants.

Toute la mouvance "gauchiste" est de nature très différente. Engagés très jeunes, garçons et filles militent dès le lycée ou le collège dans diverses familles de la IV^e internationale.

(1) Dans un récent reportage de Ph. Buffon sur TF1, nous avons retrouvé les mêmes éclairages et les mêmes personnages observés rue Notre-Dame-des-Champs, le 4 décembre.

Les choix initiaux se font le plus souvent au hasard des rencontres et des parrainages. Le militant est mis à rude épreuve. Formé à l'école de la clandestinité, il ne peut prétendre à des responsabilités qu'après une période probatoire de deux ou trois ans, réalisée souvent dans des conditions difficiles à l'usine, à la faculté ou dans la rue. Peu à peu, il apprend à distinguer les diverses familles de la nouvelle gauche : Lutte ouvrière, plus jeune dans ses recrutements, plus tranchée dans ses jugements. Pas de complaisance avec la fausse gauche, celle qui a déçu en 1981. La Ligue communiste révolutionnaire de Krivine, plus politique, elle-même divisée en courants plus ou moins ouverts aux alliances d'opportunité. Lors des événements, leur stratégie ne fut pas toujours concordante mais leur efficacité a été testée. Leur dialectique l'a partout emporté dans les A.G. des universités ou des lycées sauf dans les fiefs de l'UNEF-ID et de l'UNEF-SE. Dans les mouvements de rue, il est probable que leurs hommes furent à la pointe de certaines offensives subites (vers l'Hôtel de ville par exemple, le 6 décembre).

Il n'y a dans leur action qu'une motivation politique : la déstabilisation du pouvoir en place et la réalisation de la liaison à la base entre le peuple des usines et le peuple des études. Il est vraisemblable que des actions violentes leur sont imputables. Elles sont dans la logique de leurs choix. Pas de complaisance avec les organisations syndicales, étudiantes ou non, récupérées par le système, surtout lorsque leurs dirigeants sont eux-mêmes issus de leurs rangs et pratiquent la même dialectique. Les "cousins" aujourd'hui ralliés sont-ils encore des alliés objectifs ou des traîtres en puissance ? La marge est bien étroite pour apprécier la vérité entre ces tendances, ces rivalités très personnalisées, ce clanisme parfois dont la seule communauté vivante reste la manifestation et ses clairs obscurs.

Beaucoup plus clairs en revanche sont les éléments du G.U.D. Ils s'affichent sans hésiter : tenue paramilitaire, cheveux courts, la nuque bien dégagée. Dénonçant "les bolchos" et les libéraux "qui conduisent le pays à la ruine", ils prônent une Europe libre des blocs. On les a vus à l'œuvre : le 26 novembre, ils effectuent un raid contre Jussieu ; le lendemain, ils affrontent le service d'ordre de la manifestation qui défile près de leur base, Assas. On signale leur présence le 4 au soir, le 5 au soir, le 6 au soir... Le 4 dans l'après-midi, à 16 h 40 d'après les bandes radios, "6 personnes de la faculté d'Assas" qui "sont équipées" sont interpellées et mises à la disposition de la police judiciaire. Comme pour les autres interpellations, et d'après les

informations fournies à la commission, "les investigations suivent leur cours"...

Le dernier commentaire concerne **les apports étrangers**. Dans les derniers soirs de la semaine du 4, la police a constaté une présence accentuée d'éléments organisés, motorisés, parfaitement coordonnés dans leurs mouvements. Ces épisodes ont été relatés(1). Il est certain que des "internationaux du désordre" se sont rendus à Paris dès le 4, lorsque la manifestation a brutalement changé de caractère, et plus encore le 5. Qui sont-ils, ces marginaux de l'Europe du désordre.? D'où viennent-ils ces étranges "pacifistes", écologistes à leurs heures, mais surtout présents lorsqu'il s'agit de contrer tout pouvoir établi de l'Europe occidentale? Entre eux et les réseaux clandestins du terrorisme, pourrait-il y avoir une connection ponctuelle, virtuelle, future?

La commission ne peut avancer dans ces zones d'ombre sauf à risquer quelques faux pas. Mais elle estime que s'impose la **nécessité d'une réflexion de type universitaire sur les phénomènes de foule et le rôle des provocateurs**. Il est surprenant de constater en effet que les problèmes de maintien de l'ordre au sens général, ne semblent pas intéresser les chercheurs(2) alors pourtant qu'ils sont un révélateur extrêmement efficace de la situation d'une société, de ses contradictions, de ses espoirs, latents ou manifestes, en même temps qu'un baromètre très sensible de l'état des libertés publiques dans un pays donné. La commission a eu la chance de bénéficier à cet égard des réflexions d'un commissaire de police qui a su allier avec un grand bonheur l'expérience concrète et la réflexion théorique : elle souhaite ne pas être seule à disposer de ce privilège.

(1) Cf p. 329.

(2) Citons néanmoins la thèse de M. Georges Carrot ("le maintien de l'ordre en France depuis la fin de l'ancien régime jusqu'à 1968". Centre d'études et de recherches sur la police. Presses de l'Institut d'étude politique de Toulouse - 1984) ainsi que le dossier documentaire intitulé "les phénomènes de foule" établi par la direction du personnel et de la formation de la police (Ministère de l'Intérieur - Marseille - juin 1985).

III - POUVOIR - MEDIAS ET DEMOCRATIE

Le difficile mariage entre Pouvoir et médias a montré, en novembre et décembre, les limites d'un équilibre indispensable mais fragile. Quelques enseignements doivent être tirés des insuffisances constatées durant cette période.

1 - Améliorer la communication institutionnelle

Les professionnels de la communication n'ont pas émis de critiques particulières sur le fonctionnement des systèmes d'information. Ils ont cependant souligné que plusieurs demandes d'interview présentées à MM. Monory et Devaquet n'ont pas reçu de réponse au début des manifestations (du 21 au 24 novembre) (1). Pour leur part, les ministres ne se souviennent pas des sollicitations auxquelles ils n'auraient pas répondu. Il est difficile d'être clair à cet égard car des intermédiaires apparaissent parfois peu identifiables. La rédaction de TF.1 a, par ailleurs, souligné les difficultés rencontrées par cette chaîne le 7 décembre, lorsqu'elle a souhaité obtenir du ministre de l'Intérieur l'autorisation d'interroger un fonctionnaire de police blessé. Notons que cette autorisation fut donnée le même jour à Antenne 2.

Mais la communication gouvernementale a souffert de ses insuffisances constantes, périodiquement soulignées depuis quelques années et dont les travers apparaissent à l'occasion des tensions que connaît occasionnellement le pays.

(1) FR.3 a interrogé M. Devaquet le 22 novembre à Soir 3. Ses déclarations ont été reprises le 23 novembre par les deux autres chaînes.

a) Une information globale

On ne peut plus se satisfaire des méthodes classiques auxquelles se réfèrent aujourd'hui encore la plupart des cabinets ministériels et des services "spécialisés" dans l'information gouvernementale. La conférence de presse, le communiqué officiel, les dossiers d'information émanant des services ministériels sont des instruments qui n'intègrent pas la contrainte "temps" imposée aux médias par l'actualité.

L'administration française et les ministres qui assurent l'information publique ne savent pas :

- distribuer une information étalée dans le temps, en amont de l'événement,
- rendre l'information disponible sans délai.

Une information étalée dans le temps

Le projet Devaquet a été mis en chantier en mai 1986. La seule explication de presse donnée, intervenue antérieurement aux manifestations, date du 12 juin, faisant ainsi coïncider l'exposé aux journalistes avec la présentation du texte devant la conférence des présidents d'université. Ce télescopage, involontaire mais révélateur, a produit les incidents que l'on sait(1). A l'évidence, l'information de l'opinion n'apparaît pas, pour le ministre et son entourage, comme une priorité. Le fait n'est pas exceptionnel, même s'il est, en l'espèce, particulièrement remarquable. **Pour un ministre, l'acte de communiquer relève encore trop souvent de techniques subalternes qui doivent suivre - comme l'intendance - la décision gouvernementale.** Un projet, issu des arbitrages interministériels et des processus de décisions internes à l'administration est souvent notifié à la presse à l'issue du conseil des ministres.

(1) Cf. Supra page 97.

Pressée par l'actualité, celle-ci n'en fait pas toujours une nouvelle. L'effet d'annonce, lorsqu'il existe, intervient très en amont de la discussion parlementaire. S'ouvre alors une longue période transitoire où s'engouffrent les groupes de pression qui tiennent les têtes de colonnes durant des semaines. La phase de concertation préalable au projet, souvent riche et parfois fructueuse, n'est par contre que rarement évoquée parce qu'elle est interne à la procédure administrative et implicite dans la communication gouvernementale. Annoncer à l'issue d'un conseil des ministres l'adoption d'un projet de loi dont la discussion n'est pas immédiate, conduit à une double désinformation. D'une part, l'annonce affaiblit la portée des concertations prévues avant l'adoption du projet. D'autre part, l'information n'est pas relayée par un "suivi" immédiat qui la raccroche à l'actualité. Pour l'opinion, une telle information est sans intérêt. En l'occurrence, le projet Devaquet a souffert de tous les maux dont peut être victime un texte de cette nature.

Information unique (12 juin), tardive par rapport aux travaux préparatoires, concurrencée dans la présentation par le projet de loi sur l'audiovisuel adopté le même jour en conseil des ministres, contestée par la conférence des présidents réunie deux heures avant, non relayée dans les médias jusqu'à sa présentation devant le Sénat en octobre, la réforme de l'université française n'a jamais, dans l'opinion publique, fait l'objet du moindre traitement privilégié durant les six mois qui précèdent les manifestations de novembre. Il n'est pas difficile d'imaginer combien le projet a souffert de cette "non information".

En novembre, il était trop tard pour donner une vision globale du projet. Le ministre, et derrière lui tous ceux qui pouvaient être en mesure de soutenir ses objectifs, ne pouvaient que riposter, sur des points spécifiques aux arguments des opposants. Personne n'y a rien compris. Très vite, il est apparu à l'opinion que ce texte, pour elle sans grande importance, ne méritait pas les affrontements qu'il a suscités.

En l'occurrence, une bonne information aurait pu conduire à :

- **l'analyse concrète des inconvénients du système en place.** Des exemples pris au sein des universités, dans les lycées, des enquêtes auprès des jeunes, des commentaires

des professeurs, des responsables industriels auraient illustré et animé un débat objectif.

- la réalisation d'un documentaire par un professionnel et sa présentation à l'occasion d'une table ronde ou à l'heure d'un magazine télévisé.
- des exposés dans un certain nombre d'universités.

L'expérience de novembre a, une fois encore, confirmé l'importance du facteur temps dans la mise en route de toute réforme substantielle. L'état des lieux préalable à toute proposition paraît être une bonne procédure. La justification d'une réforme engagée est toujours plus difficile à faire. Elle déclenche obligatoirement une polémique. Le débat devient vite passionnel. L'exemple britannique est intéressant à rappeler. Aucune discussion ne s'engage en Grande-Bretagne sur un texte d'importance sans l'élaboration préalable des "livres verts" (documents consultatifs qui exposent les solutions possibles et servent à la discussion publique) puis des "livres blancs" qui présentent les choix retenus.

Une information immédiatement disponible

Cet impératif n'est pas perçu par les services chargés de distribuer l'information institutionnelle. La rapidité des moyens de communication et l'insertion dans le quotidien des médias des techniques très performantes de transmission et de reproduction devraient conduire l'administration française à mieux apprécier l'écart grandissant qui la sépare de l'opinion au détriment du pouvoir qu'elle sert.

Il n'est guère concevable, pour ne citer qu'un exemple, que les ministères sensibles (Intérieur en l'espèce) ne puissent assurer, durant les fins de semaine, les relations avec les journalistes qu'à travers un interlocuteur unique, le standardiste ou le fonctionnaire de permanence (1). La constitution de cellules de crises appropriées aux relations avec les médias paraît devoir être le premier réflexe d'un ministre engagé devant l'opinion. Dans ces situations, un fonctionnaire remplace rarement un professionnel.

(1) le cas a été signalé à la Commission.

Les systèmes de communication de l'éducation nationale sont particulièrement exposés aux critiques. La Commission a relevé l'étonnement de certains devant l'inexistence des informations distribuées par les services de ce ministère durant les événements. Il n'a jamais été possible d'obtenir tout au long de la grève la moindre statistique gouvernementale sur le nombre d'établissements concernés, les effectifs en cause, les variations dans les flux. Manifestement les minitels n'existaient que pour les étudiants et les journalistes. Les deux services d'information de l'éducation nationale, la D.I.X.I.T. ((1) et la Direction de l'Information et de la Communication (2)) n'ont jamais été concernés par les manifestations. Personne n'a même songé à les mettre à contribution, ni les ministres, ni les médias.

b) Une communication adaptée aux nouvelles techniques

25 points d'antenne TV représentent 10 millions de téléspectateurs directement concernés. Beaucoup de services de presse ministériels ne semblent pas avoir totalement perçu l'intérêt d'une telle capacité de pénétration. Il ne s'agit bien évidemment pas d'organiser une propagande de quelque nature qu'elle soit, ni d'inciter les professionnels à un traitement privilégié de l'information gouvernementale. Sans tomber dans un système publicitaire coûteux et de mauvais aloi, il est très possible de susciter l'intérêt des professionnels de la communication en proposant des productions de qualité réalisées par des spécialistes à l'objectivité reconnue.

Il doit être noté qu'aucun magazine télévisé d'information n'a traité des problèmes universitaires, avant le 4 décembre. Les reportages de qualité diffusés ce jour là (3) au cours du magazine INFOVISION sur TF 1 prouvent que les directions disposent d'un éminent savoir-faire. Pourquoi n'avoir pas eu recours à cette démarche en d'autres moments ? Pourquoi

(1) Délégation à l'information, à la communication et à la culture scientifique et technique

(2) créée en mai 1986 et succédant au SIR.P.E.N. (Service de l'Information et des Relations Publiques de l'Education Nationale).

(3) sur les universités américaines et les universités de Grenoble notamment.

les universités françaises, comme la plupart des autres grandes écoles d'ailleurs, ignorent-elles le plus souvent ce que beaucoup d'universités étrangères pratiquent depuis longtemps? N'est-il pas étonnant de constater qu'il n'existe aucun magazine télévisé consacré spécifiquement aux problèmes de l'éducation à l'exemple de ceux dans la presse écrite? A défaut d'une initiative des chaînes, rien n'empêche le ministère de l'Éducation nationale de produire des émissions périodiques et de les diffuser dans les créneaux réservés à la Régie française d'espace à l'instar de ce que réalise le S.I.R.P.A. (1) avec le magazine "Horizon" (2). Peut-être cette initiative aiderait-elle les usagers (parents et étudiants) à se retrouver dans de multiples filières d'orientation dont les sigles et les appellations semblent être conçues pour n'être comprises que des spécialistes.

La formule de la "coproduction" mérite également d'être explorée. Partager la responsabilité du document avec un professionnel paraît être une des voies du renouveau de la communication gouvernementale. Accepter de confier à un partenaire le commentaire du sujet assure une meilleure garantie d'objectivité. Les grands journalistes, les spécialistes avertis, seraient ainsi naturellement associés au projet et sauraient en montrer forces et faiblesses, avec leur talent habituel. Crédibilité accrue pour l'administration, meilleure appréciation du projet par les spécialistes, bonne coopération entre Pouvoir et médias, chacun peut y trouver son compte (3).

Les contributions du Parlement

Les assemblées, elles-mêmes, ne perçoivent pas exactement les conditions d'une meilleure communication. En dehors des conférences de presse classiques, et des communiqués émanant de la Présidence, des commissions ou des groupes, les seuls comptes rendus émanent des journalistes accrédités. L'audiovisuel qui traite l'actualité à chaud et en bref ne trouve guère son compte dans ce système. Les questions d'actualité retransmises sur FR 3 donnent du travail des assemblées une

(1) Service des Relations et des Relations publiques des Armées.

(2) 27 minutes de magazine "Horizon" reviennent à 330 000 francs, à rapprocher du prix des revues de qualité variable produites par tous les ministères.

(3) Le ministère de la Défense nationale se lance dans cette voie (cf les émissions des 31 mai et 7 juin "Guerre chaude - Paix froide").

image assez caricaturale. Il est vrai qu'un débat parlementaire n'est guère télégénique, sauf les empoignades traditionnelles du mercredi. **N'est-il pas souhaitable d'envisager que les bureaux des assemblées puissent produire, sur des textes importants, un véritable document, diffusable à l'occasion de ces nombreux magazines qui ont, plus que le Journal télévisé, la faveur d'un nombreux public ?** Ce choix suppose l'appel aux professionnels, le recours aux archives, des interviews, une animation, des reportages. La réalisation de ces documents serait assurée sur un budget que les assemblées voteraient sans difficulté. Ainsi le Sénat vient de voter un projet de loi sur l'organisation de la protection civile, la prévention des risques majeurs et la protection de la forêt contre l'incendie. Qui s'en est aperçu ? A cette occasion et à l'initiative du bureau de notre Assemblée, un court ou long métrage aurait pu communiquer à l'opinion les propositions des uns et des autres et donner une image très fidèle d'un travail important et sérieux à travers une actualité bien réelle dont chacun peut constater qu'elle est dominée par l'environnement. N'y avait-il pas là une occasion de table ronde animée par quelques spécialistes réputés ? C'est un exemple. Il y a -lors de chaque session- plusieurs sujets de cette nature qui permettraient d'échapper à ces images caricaturales, trop souvent données, d'une machinerie parlementaire très mal perçue des jeunes générations.

2. FAVORISER LES RAPPORTS ENTRE LA PRESSE, L'AUDIOVISUEL ET LA POLICE

Un premier constat s'impose : **les journalistes maîtrisent mal les contraintes de l'ordre public.** Ils ne connaissent guère, pour beaucoup d'entre eux, les principes sur lesquels reposent toutes les opérations de police. Les reportages recherchent l'image, le spectaculaire, les échanges de coups ; ils sont à l'affût du "scoop", instinctivement proches des manifestants, même s'ils ne sont pas hostiles à la police. Rien n'est plus normal que de privilégier ainsi l'action sur les causes ou les conséquences de l'action. Ce contexte est inévitable. Il peut cependant être amélioré.

a) Faciliter le travail des journalistes à l'occasion des manifestations

L'organisation des grandes manifestations ou des grands rassemblements suppose un **travail de préparation méticuleux** et exige que les parties concernées s'entendent sur un itinéraire, sur une répartition de compétences, sur l'établissement de liaisons et la conduite à tenir en cas d'incidents.

Les grandes lignes de ces préparatifs devraient pouvoir être rendues publiques. Aucun motif d'ordre public n'interdit de faire connaître le dispositif mis en place et les consignes données. Avant d'assurer la couverture d'une importante manifestation, les journalistes pourraient ainsi disposer d'un certain nombre de données techniques susceptibles de mieux leur permettre d'appréhender la suite. L'organisation de **conférences de presse communes, réunissant les organisateurs des manifestations et les responsables de l'ordre public**, donnerait à l'opinion une perception différente du processus. Il eût été bon, le 4 décembre, de dire, avant la manifestation, qu'au coeur même du cortège un commissaire de police cheminerait côte à côte avec les responsables étudiants.

Sur place, les journalistes devraient pouvoir bénéficier des éléments d'information technique susceptibles de leur faire connaître les raisons de l'attitude de telle force de police confrontée à une situation donnée. **Des officiers de police spécialisés dans les rapports avec la presse** pourraient jouer ce rôle de correspondants privilégiés.

Des cadreurs et des photographes pourraient être autorisés à accompagner le dispositif policier. Ainsi, les images, vidéo ou photographiques, seraient prises des deux côtés d'une manifestation. Un mécanisme d'accréditation permettrait de concilier la mission principale de maintien de l'ordre et le souci de transparence que chacun souhaite.

b) Diversifier les sources de références

Les dérapages constatés lors des incidents de décembre montrent combien l'exploitation exclusive de certaines images, assortie d'un commentaire approprié, peut imprégner la mémoire collective. Déplorer ce phénomène est un exercice classique qui conduit à la rituelle et stérile polémique sur la prétendue partialité des médias. Il est clair qu'un tel phénomène est, pour l'essentiel, le produit de l'orientation irréversible des

professionnels en quête d'une actualité "chaude", brève, où l'image l'emporte de plus en plus sur le commentaire. L'indignation, les protestations ou le mépris ne sont pas des réponses appropriées, même si elles nourrissent les polémiques et parfois les chroniques judiciaires. Tout ce qui est "a posteriori" est sans effet dans le domaine de la communication, y compris les démentis et les rectificatifs. Nous l'avons vu en décembre. **La seule parade, pour la police, ne pourrait provenir que de la multiplicité des sources et de la documentation.** Le développement des techniques de prise d'images, la souplesse et l'autonomie d'emploi du matériel permettent à des "indépendants" (1) d'opérer au coeur du dispositif policier. **Rien n'interdit aux responsables de l'ordre public de s'assurer, dans ces affaires d'importance, où la vérité peut basculer sur une séquence, le service de certains professionnels, chasseurs d'images indépendants, qui enregistreront avec le sens qu'ils ont de leur métier des séquences, peut-être contradictoires, en tout cas opposables aux tiers, et qui rendront compte sous un autre angle du même phénomène. La concurrence des images est encore, en cette matière, la meilleure réponse possible qui puisse être donnée pour l'expression de la vérité.**

3. REFLECHIR AUX EVOLUTIONS PREVISIBLES

Un sondage exclusif C.S.A. TELERAMA, effectué les 22 et 23 décembre 1986 fait apparaître que 62 % des personnes interrogées estiment que, dans leurs reportages sur les mouvements étudiants et lycéens du mois de décembre, l'ensemble des journaux télévisés ont bien fait leur travail. Parmi les insatisfaits, 16 % estiment que les journaux télévisés se sont montrés trop favorables aux étudiants et 8 % trop favorables au Gouvernement.

Ainsi, pour la majorité de l'opinion, le pluralisme a été respecté. Les téléspectateurs n'ont pas perçu certaines faiblesses ou lacunes que seule une analyse minutieuse, conduite

(1) "Free lance" dans le langage spécialisé.

après coup, peut révéler. Ce constat ne peut laisser indifférent. A certaines occasions, lorsque l'actualité s'accélère, il apparaît possible de privilégier le sensationnel en ne laissant entrevoir que l'apparence de la vérité.

Quelques pistes nous paraissent devoir être explorées, qui seraient de nature à réguler ce phénomène.

a) Assurer la crédibilité des documents publiés

La diffusion de certaines informations et de certaines images a donné lieu à des polémiques graves. Il importe donc que les documents bruts livrés aux lecteurs et aux téléspectateurs, en différé, ne puissent faire l'objet d'une utilisation ambiguë ou équivoque à l'occasion d'un montage, par exemple, ou d'une insertion comme illustration d'un article de presse écrite (1).

Les progrès de l'électronique et notamment la numérisation de l'image permettent aujourd'hui d'obtenir l'horodatage immédiat, constant et authentique des images, sans intervention humaine. Il ne serait donc pas inutile, comme le propose le sénateur René Trégouet (2), d'équiper les caméras d'un tel système en interdisant la diffusion d'émissions filmées ne faisant pas apparaître en clair et de façon constante la date et l'heure d'enregistrement qui ont été fixées de manière irréfutable et inaltérable au moment de ce dernier.

b) Réfléchir sur la déontologie de la profession et son adaptation aux nouvelles techniques

Il n'appartient bien évidemment pas au pouvoir politique de réglementer une profession dont le libre exercice est une des garanties fondamentales de notre démocratie.

Il s'agit de constater la difficulté croissante, pour les professionnels, d'assurer, avec la rigueur qu'ils revendiquent, un métier à risque.

(1) Un reportage est diffusé sur TF 1, le 6.12.1986, à 20 heures. Il concerne les activités du Peloton Voltigeur Motocycliste (PVM). Bruno Masure annonce que les images présentées ont été filmées dans la nuit du 4 au 5 au Quartier Latin. Dans ce reportage de 60 seconde environ, une observation attentive permet de constater que, durant 16 secondes une séquence ne présente pas les mêmes caractéristiques (voix off et images de tonalité différente). Un lieutenant du PVM, a visionné cette séquence. Il s'est reconnu sur ces images. Or il est intervenu en mai-juin 1983 avec le PVM pour disperser des manifestants. En 1986, par contre, il n'a jamais participé aux sorties du PVM. Ce constat conduit à penser que, contrairement au commentaire, le tiers du reportage en question provient d'un montage dont l'origine n'a pas été indiquée en "incrustation" contrairement aux usages.

(2) Sénat 1986-1987, Proposition de loi n° 149.

Chacun sait que les techniques permettent aujourd'hui des performances surprenantes avec des résonances profondes au sein d'opinions publiques prodigieusement sollicitées par le spectacle quotidien auquel elles sont conviées.

Or, la seule référence déontologique du journaliste date de 1918. Même révisée en 1938, cette charte fut rédigée à l'époque où la plume était reine, la photographie balbutiante et la radio naissante.

En termes solennels, ce texte affirme que le journaliste ne reconnaît que la "juridiction de ses pairs en matière d'honneur professionnel". Cette juridiction serait sans aucun doute sollicitée si elle existait. N'est-il pas à craindre aujourd'hui que des pratiques d'opportunité, des libertés avec la rigueur, la tentation des "coups", la course à l'audience, ne conduisent à une moindre crédibilité de l'information distribuée ? La menace -peut-être moins lointaine qu'on ne le croit- d'une "démocratie électronique" où le poids de la totalité des opinions collectées dans l'instant sur un sujet donné ne serait corrigé que par l'usage brutal des décharges émotionnelles, n'est-elle pas de nature à faire réfléchir nos meilleurs spécialistes ?

Autocontrôle, contre-pouvoirs, concurrence, comment assurer l'autonomie des rédacteurs en chef devant les exigences commerciales des ensembles supranationaux qui s'organisent peu à peu ? Comment éviter que la classe politique elle-même n'organise son discours et son comportement qu'en fonction de l'image qu'elle donnera à ceux qui voudront la saisir ? Comment éviter que la logique du taux d'écoute ne l'emporte peu à peu sur le professionnalisme du journaliste attaché à sa tradition ?

Il y a là quelques **graves interrogations** que la Commission a perçues, à l'occasion de l'analyse qu'elle a tentée sur la présentation des événements de novembre-décembre. Il eût été négligent de ne pas les évoquer, parmi les réflexions qui furent **développées durant les auditions par les nombreux professionnels qui acceptèrent sans la moindre hésitation de nous livrer leur connaissance du métier et parfois leurs craintes.**

IV - POURSUIVRE LA MODERNISATION DU SYSTEME EDUCATIF

Les "événements" de novembre-décembre pourraient être, apparemment, l'occasion de rédiger un éloge de l'immobilisme en matière d'enseignement. N'ont-ils pas montré qu'un projet raisonnable, pour peu qu'il paraisse modifier un tant soit peu les règles du jeu, est assuré de mobiliser les foules contre lui, alors que le statu quo le plus discutabile est accepté sans difficulté ? L'opinion publique n'est-elle pas rassemblée dans une hostilité de principe aux réformes de l'enseignement, qu'elle juge incompréhensibles, trop nombreuses, et finalement nuisibles ? Bien plus, l'histoire du système éducatif n'apporte-t-elle pas la preuve qu'avec ou sans réforme, les évolutions souhaitables finissent toujours par se produire, et cela d'autant plus facilement qu'on en parle moins ? Après tout, il n'a pas fallu attendre Jules Ferry pour que presque tous les enfants aillent à l'école, le développement de l'enseignement secondaire s'est effectué bien avant que l'obligation scolaire ne soit portée à seize ans, et les progrès spectaculaires de l'enseignement supérieur, dans les années 1960, se sont réalisés sans loi nouvelle. La sagesse ne commanderait-elle pas, dès lors, de s'en tenir à une prudente expectative ? Une telle attitude plairait sans doute à beaucoup, tant il est vrai que "volontiers radical pour la société qui l'entoure, le milieu académique penche, pour lui-même, en faveur de la conservation" (1).

On peut noter toutefois qu'il existe assez souvent une **étrange contradiction dans le discours des partisans de l'expectative**. Après avoir exposé leur exaspération devant les réformes en cascade de l'enseignement et réclamé une "pause", ils ne vont jamais jusqu'à soutenir que le fonctionnement du système scolaire et universitaire est somme toute satisfaisant : bien au contraire, leur souci de ne rien changer s'accompagne généralement d'une analyse sans complaisance des carences de ce système, ce qui les amène régulièrement à conclure en définissant de vastes perspectives de transformation.

(1) Henri Tézénas du Montcel, op.cit. pp 183-184

Cette contradiction dans bien des discours sur l'enseignement n'est pas étonnante : elle reflète finalement la tendance dominante dans l'opinion. Un récent sondage (1) en est l'illustration : 63% des personnes interrogées (contre 26%) estiment que, dans l'Education nationale, "il y a trop de réformes" ; mais en même temps 49% (contre 39%) jugent que notre système d'enseignement est "mal adapté au monde moderne". Ce qui suggère qu'en réalité l'allergie aux réformes n'est pas absolue, mais qu'elle provient de la forme et du contenu que celles-ci ont eus jusqu'à présent.

Sur la forme, l'insuffisance de la concertation et de l'explication n'est pas acceptée : les familles ont le sentiment qu'on leur impose des changements pour des raisons idéologiques, au lieu de chercher à mieux répondre à leurs demandes ; la succession de mesures parfois contradictoires, souvent accompagnées de modifications terminologiques, donne en outre une impression de grande confusion. Sur le fond, les grandes réformes de structures ne répondent pas à l'attente de l'opinion ; celle-ci, comme l'a souligné à plusieurs reprises M. Monory, voudrait des mesures concrètes d'adaptation du système éducatif à l'évolution des besoins : elle souhaite avant tout un surcroît d'efficacité de l'enseignement dans une période de difficultés économiques. Que l'on propose des changements allant dans ce sens, qu'ils soient suffisamment expliqués, que l'on recherche un large accord autour d'eux afin qu'ils ne soient pas remis en cause à la première occasion, et l'allergie aux réformes - qui n'est pas le rejet de toute espèce de changement - sera beaucoup atténuée : plus exactement, il apparaîtra qu'elle est une allergie à une manière de faire des réformes, et non une intolérance à toute mesure d'adaptation du système éducatif.

1) La nécessité d'une adaptation

Or des mesures d'adaptation sont nécessaires. Il est à peine besoin d'insister sur l'importance cruciale, pour une amélioration de la compétitivité de notre économie, du développement en

(1) Voir "Le Parisien Libéré", 12 mai 1987.

quantité comme en qualité de la formation initiale. A cet égard, **les carences de notre appareil d'éducation sont manifestes ; une simple présentation des modes actuels de sortie du système éducatif suffit à donner la mesure des problèmes.**

En 1983, dernière année pour laquelle on dispose d'un bilan, 11% des jeunes ont quitté le système éducatif pratiquement sans aucune formation ; 48% l'ont quitté avec une formation de niveau V (c'est-à-dire après avoir obtenu un C.A.P. ou un B.E.P., ou bien après avoir abandonné une scolarité au lycée avant la classe terminale) ; 20% ont arrêté leurs études au niveau IV (c'est-à-dire soit à l'issue de la classe terminale, après avoir ou non obtenu le baccalauréat, soit à l'issue d'études supérieures où aucun diplôme d'un niveau supérieur à celui de baccalauréat a été obtenu) ; enfin, 21% seulement ont abordé le marché du travail munis d'un diplôme de l'enseignement supérieur(1).

On voit que 59% des jeunes quittent le système éducatif sans qualification, ou avec une qualification de niveau V. Certes, il serait erroné d'affirmer que les emplois qui correspondent à ces niveaux de formation vont rapidement décroître dans les prochaines années. Mais les travaux de la Mission éducation-entreprises (2) ont montré que la proportion de ces emplois dans l'emploi total allait stagner et même vraisemblablement régresser lentement (avec d'importantes redistributions) d'ici à l'an 2000. En outre, leur nature est en évolution, se réduisant de moins en moins "à des savoirs et savoir-faire définis par rapport à des postes de travail très précis et spécialisés"(3). En conséquence, il semble indispensable de mettre fin au gâchis que constituent les sorties du système éducatif et d'amener jusqu'au niveau IV (terminale), avec une formation plus polyvalente, une partie des jeunes qui arrêtent actuellement leur scolarité au niveau V (C.A.P. ou B.E.P.).

(1) Source : S.P.R.E.S.E. Repères et références statistiques, ministère de l'Éducation nationale, 1986, pp. 236-237.

(2) Mission éducation-entreprises, Rapport et recommandations, ministère de l'Éducation nationale, mai 1985.

(3) Op. cit., page 29.

Par ailleurs, quel que soient les aléas de la prospective, il semble acquis que dans de nombreux secteurs, les besoins en diplômés de l'enseignement supérieur vont augmenter de manière significative dans les prochaines années, comme le suggère le tableau prévisionnel ci-après (1) :

Ainsi, il apparaît souhaitable qu'un plus grand nombre de jeunes parviennent jusqu'au niveau IV avant de quitter le système éducatif pourvus d'une qualification professionnelle, et que le nombre des étudiants, notamment dans les filières scientifiques et technologiques, augmente sensiblement. Ces deux directions d'évolution justifient que l'on envisage une progression importante du nombre des lycéens (préparant soit un baccalauréat général ou technologique, soit un baccalauréat professionnel) dans les prochaines années. Cela correspond d'ailleurs au voeu des élèves et de leurs familles (2).

2) Les mesures souhaitables

Il convient dès lors de tirer les conséquences de cet objectif et cela tout d'abord sur le plan des lycées.

Les capacités d'accueil de ces derniers doivent être régulièrement accrues, tant en ce qui concerne les locaux que le nombre des enseignants. Les diverses filières (enseignement technique et apprentissage) conduisant au baccalauréat professionnel doivent être développées. Enfin, les sections des lycées d'enseignement général et technologique doivent être redéfinies afin notamment de favoriser l'augmentation du nombre de bacheliers scientifiques.

(1) Source op. cit., page 15

(2) Cf supra, p. 34

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES ACTIFS 1985-2000

Catégories professionnelles	Pourcentage au sein de la population active 1982	1985 → 2000 catégories en baisse	Pourcentage au sein de la population active 2000	1985 → 2000 catégories en hausse transformations qualitatives
Agriculteurs	6.9	Toutes catégories d'exploitants.	3.5	Elevation du niveau de formation.
Ingenieurs et techniciens	4.9	Dessinateurs	9	Ingenieurs études et methodes toutes specialites. Technico-commerciaux, informaticiens.
Ouvriers qualifiés. Industrie – Artisanal – B.T.P.). Artisans.	24.4	Ouvriers qualifiés sur machines-outils – Ouvriers qualifiés du bâtiment – Ouvriers qualifiés dans les secteurs en regression.	24	Specialistes maintenance. Mécanique/électronique Ouvrier du tertiaire.
Ouvriers non qualifiés.	15.4	Operateurs de production dans les secteurs robotises et/ou delocalises.	11	.
Cadres tertiaires superieurs et intermediaires.	9.5	.	12	Toutes categories – Initiation aux outils informatiques.
Employés superieurs et fonction publique.	14.8	Dactylos – Employés non qualifiés des banques et des assurances	12	Formation a la bureautique.
Commerçants et salariés du commerce.	6.6	Independants du commerce alimentaire.	5.5	Salaries du commerce.
Santé et action sociale.	5.2	Incertitude sur le statut des personnels (marchand/non marchand).	7	Personnel de santé qualifié et non qualifié.
Services aux particuliers.	3.7	.	4.5	Restauration – aide menagere.
Formation/enseignement.	5.2	.	7	Essor de la formation continue.
Profession liberales.	1.1	.	2	Developpement de la sante et des professions juridiques.
Professions de l'information/arts spectacles.	0.5	.	0.7	Essor de l'audiovisuel.
Policiers/militaires.	1.8	Hommes du rang.	1.8	Officiers et sous-officiers qualifiés.
Total	100		100	

En ce sens, le rôle de l'actuelle section C. est manifestement à revoir. Etant l'unique voie d'excellence des lycées, elle draine l'ensemble des bons élèves, dont ceux qui ne se destinent pas aux filières scientifiques de l'enseignement supérieur ; ce qui aboutit inversement à exclure des études scientifiques (physiques et mathématiques) bon nombre d'élèves qui auraient pu suivre utilement certaines formations supérieures dans ces disciplines. Ainsi, le "vivier" des études supérieures scientifiques est insuffisant : de ce fait, la formation d'ingénieurs, de techniciens, d'enseignants reste inférieure aux besoins. De plus, comme nous l'avons déjà souligné (1), l'existence d'une voie d'excellence unique a pour conséquence que l'orientation s'effectue uniquement par l'échec. La correspondance entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur est très souvent brouillée.

Il importe donc de reprendre patiemment la concertation sur l'adaptation des lycées qui avait été commencée à l'automne 1986 et dont les "événements" ont provoqué l'interruption.

En matière d'enseignement supérieur, des évolutions sont également souhaitables et inéluctables.

Il serait vain, à bien des égards, de chercher à amener une large part de chaque classe d'âge au niveau du baccalauréat sans s'efforcer en même temps de pallier les carences de l'enseignement supérieur. Si les efforts pour augmenter le nombre des bacheliers doivent avoir pour seul effet d'accroître encore le taux d'échec dans les premiers cycles universitaires, autant ne pas les entreprendre. Il est donc nécessaire d'adapter l'enseignement supérieur à l'objectif d'accueillir efficacement un plus grand nombre d'étudiants.

L'élément essentiel de cette adaptation doit être de diversifier l'enseignement supérieur. Le temps n'est plus où celui-ci avait pour mission de préparer une élite restreinte et relativement homogène à l'exercice d'un petit nombre de professions. Il accueille aujourd'hui 30% d'une classe d'âge et cette proportion est appelée à s'accroître assez rapidement dans les prochaines années ; de plus, les étudiants proviennent de

(1) Cf. supra, p. 37.

sections de l'enseignement secondaire devenues fort hétérogènes, et se destinent à des professions très diverses. S'adressant à des étudiants dont les souhaits et les aptitudes diffèrent profondément et devant répondre à des besoins eux-mêmes très variés, l'enseignement supérieur ne pourra se développer utilement qu'en se diversifiant davantage.

Pour cela, il convient certes de s'appuyer sur les formes de diversité existantes, notamment les "grandes écoles" et les filières technologiques "courtes". Les mesures récemment prises pour augmenter les capacités d'accueil des classes préparatoires, des I.U.T. et des sections de techniciens supérieurs sont à cet égard judicieuses.

Mais les universités, dont la vocation est d'accueillir la grande masse des étudiants, ne doivent pas rester à l'écart du mouvement de diversification. Celui-ci a d'ailleurs commencé à produire des effets dans certaines universités, mais la législation en vigueur a été conçue pour réprimer cette tendance au lieu de l'encadrer, de l'organiser et d'en contrebalancer les éventuels effets néfastes.

Ainsi, comme nous l'avons vu, faute de publication des textes d'application de la loi Savary, les filières spécialisées sélectives du deuxième cycle universitaire, dont certaines existent depuis des années, n'ont pas de statut légal (à l'exception des formations conduisant aux magistères, qui ne sont pas des diplômes nationaux). De même, la sélection à l'entrée du premier cycle que pratiquent quelques universités s'effectue sur la base des silences d'un arrêté qui n'est pas conforme à la loi. Il n'est pas sain que les formules qui rompent l'uniformité théorique des universités s'appliquent ainsi de manière quasi-clandestine et soient à la merci d'un recours devant le juge administratif. Le divorce entre le droit et le fait empêche la transparence inséparable de la justice : il ne profite qu'à la minorité qui, selon l'expression de M. Chevènement, "connaît la musique".

Il faut donc s'entendre, dans la clarté, sur le degré de diversité autorisé pour les universités, autrement dit sur l'étendue exacte des garanties accordées aux bacheliers (ou aux personnes bénéficiant de l'équivalence ou de la dispense de ce diplôme).

La seule formule raisonnable et réaliste dans ce domaine paraît être la suivante : tout bachelier doit avoir, sans restriction, la garantie d'être accueilli par une

université, dans le grand secteur de formation de son choix. Il n'est pas possible d'aller au-delà et de garantir, comme le réclament certains syndicats étudiants, l'accueil automatique de tout bachelier par l'université de son choix. En effet, dans le cas d'un petit nombre d'université (3 ou 4 sur 74), les demandes d'inscription excèdent largement les capacités d'accueil. Dans cette situation, on peut pratiquer une sélection irrationnelle, par le domicile, comme le prévoit la loi Savary ; on peut aussi pratiquer une sélection absurde, par des files d'attente dignes des démocraties populaires, en laissant quelques heures aux étudiants pour retirer un dossier ; on peut enfin - et c'est la seule voie raisonnable - autoriser une sélection fondée sur le mérite des candidats, c'est-à-dire sur les notes obtenues au baccalauréat et sur la série de celui-ci, en tenant compte éventuellement du dossier scolaire. Naturellement, les candidats refusés à cette procédure - qui, encore une fois, ne peut concerner que des universités qui se comptent sur les doigts de la main, et qui pratiquent déjà en fait une sélection - doivent avoir l'entière assurance que le recteur les inscrira dans une université où subsistent des capacités d'accueil, en respectant leurs choix d'un grand secteur de formation.

Par ailleurs, les universités, dès lors qu'elles accueillent tous les bacheliers qui le demandent en respectant leurs choix, doivent pouvoir, si elles le souhaitent, introduire une certaine variété dans les filières de formation. Les étudiants, qu'on nous pardonne cette platitude, ne sont pas tous identiques : à trop vouloir les faire rentrer dans le même "moule", on ne peut aboutir qu'à l'exclusion par l'échec d'une bonne partie d'entre eux. Dans une même université et dans un même grand secteur de formation, des filières plus ou moins "rapides" et plus ou moins "professionnelles" doivent donc pouvoir coexister, avec des passerelles évitant toute rigidité dans l'orientation des étudiants. De telles formules existent d'ailleurs déjà, mais sont peu développées : il s'agit seulement de les reconnaître et de les encourager - le but n'étant pas, précisons-le, de supprimer les divers diplômes nationaux, mais de varier les itinéraires permettant de les obtenir.

Enfin, les diplômes d'université peuvent être un instrument utile de diversification des formations. Comme cet aspect a été le lieu d'un considérable malentendu durant les "événements" de novembre-décembre, il convient de rappeler que la législation en vigueur - qu'il n'est nullement nécessaire de modifier sur ce point - prévoit l'existence des diplômes

d'université et en permet la reconnaissance (et donc le financement) par l'Etat. Surtout, l'on doit préciser que les diplômes d'université sont destinés à s'ajouter, et non à se substituer, aux diplômes nationaux : leur vocation est de s'adresser à des étudiants déjà titulaires d'un diplôme national pour leur donner une formation complémentaire adaptée à des besoins spécifiques, de manière à favoriser leur insertion professionnelle.

L'orientation fondamentale vers une plus grande diversité doit par ailleurs s'accompagner d'un accroissement régulier des dépenses de l'Etat.

Il importe tout d'abord, comme l'a entrepris l'actuel ministre de l'Éducation nationale, d'accomplir un travail de prospective afin de préciser l'évolution probable des besoins à moyen terme (1).

Sur cette base, une politique de recrutement régulier d'enseignants et de chercheurs doit être impérativement poursuivie : les "coups d'accordéon" qu'a connus l'enseignement supérieur dans ce domaine durant les dernières décennies ont considérablement nui à sa qualité et à son efficacité ; il est indispensable de mettre fin à cette incertitude permanente sur le recrutement qui dissuade de plus en plus souvent de très bon éléments de s'orienter vers les carrières de l'enseignement supérieur et la recherche. Cette politique doit être complétée par un recours accru pour les tâches d'enseignement à des praticiens ainsi qu'à des chercheurs.

Un effort régulier doit être également consenti en matière d'investissements immobiliers et d'équipements pour l'enseignement et la recherche. Il est souvent proposé à cet égard de décentraliser une partie des premiers cycles universitaires, en installant des "antennes" des universités dans les villes moyennes. Cette formule, déjà utilisée par quelques universités, a l'avantage de réduire le coût des premières années d'études supérieures pour les familles. Mais le risque existe qu'elle soit mise à profit pour solliciter encore le contribuable

(1) M. René Monory a mis en place une direction de l'évaluation et de la prospective. Il a confié un groupe de réflexion à M. J. Lesourne, professeur d'économie et de statistiques industrielles au conservatoire national des arts et métiers. Il préconise une action en deux étapes. D'abord, collecter les informations, ensuite provoquer un grand débat à l'occasion des présidentielles. Un plan de longue durée s'impose pour l'éducation. "Le Monde" - Mai 1987.

local, qui a déjà beaucoup souffert de la décentralisation dans les autres domaines, et qu'elle aggrave les inégalités entre les départements. Il convient donc de l'inscrire dans le cadre d'une carte universitaire définissant les engagements de l'Etat.

L'accroissement des dépenses de l'Etat ne saurait être, cependant, l'unique levier du développement de l'enseignement supérieur.

Les universités, comme le prévoit la loi Savary, doivent se tourner davantage vers les entreprises pour trouver de nouvelles sources de financement. Les nouvelles possibilités de déduction fiscale accordées, à l'initiative du Sénat, par la loi de finances pour 1987 aux entreprises qui subventionnent des établissements d'enseignement supérieur, publics ou privés, peuvent contribuer à favoriser ce rapprochement.

Par ailleurs, une revalorisation modérée et progressive du montant des droits d'inscription est inévitable. Le blocage serait irrationnel. Point n'est besoin, pour ce faire, de se lancer dans les débats d'idées. La technique financière est suffisamment développée dans ce pays pour obtenir un résultat sans réveiller les démons. Le débat doit rester ouvert. Il y a là un moyen d'accorder une plus grande autonomie financière aux universités, tout en assurant une plus grande équité et en favorisant une meilleure gestion des oeuvres universitaires (1).

Toutefois une revalorisation des droits d'inscription doit être subordonnée au maintien des garanties que confirmait le projet Devaquet tel qu'adopté par le Sénat : exonération des boursiers, possibilité pour les universités d'accorder des exonérations supplémentaires et d'octroyer elles-mêmes des bourses, respect de la gratuité de l'enseignement proprement dit ; elle doit en outre s'accompagner d'une augmentation du nombre des boursiers, de manière à ne pénaliser aucun étudiant issu d'une famille disposant de revenus modestes. Surtout, elle doit s'effectuer par étapes et rester limitée. Enfin, à une éventuelle

(1) Cf. supra, p. 86.

revalorisation des droits d'inscription ne doit pas s'ajouter une forte augmentation des cotisations de Sécurité sociale, comme ce fut le cas ces dernières années : la progression parallèle et rapide de deux types de frais depuis 1983 a provoqué, à l'automne dernier, bien des confusions et alimenté ainsi les rumeurs les plus alarmantes.

3) L'intervention du législateur

Les grands objectifs de diversification et de développement qui viennent d'être présentés n'appellent pas nécessairement une intervention du législateur - sauf cependant pour assouplir les dispositions (inappliquées) de la loi Savary concernant l'accueil des étudiants dans les premiers cycles universitaires.

En revanche, **des mesures législatives paraissent indispensables dans le domaine des statuts des universités.** La situation actuelle, caractérisée par la coexistence de statuts s'inspirant partiellement ou totalement de deux lois incompatibles, ne saurait être une solution durable dans la mesure où elle risque de produire un contentieux inextricable ; surtout, aucun consensus n'est envisageable autour des dispositions statutaires excessivement rigides de la loi Savary. Sur ce point, il convient de revenir à l'esprit d'autonomie de la loi Faure. Le nombre des conseils, le mode d'élection de leurs membres et du président de l'université, les modalités de désignation des personnalités extérieures doivent être laissés à **l'appréciation de chaque université.** L'abrogation des dispositions de la loi Savary régissant ces aspects permettrait aux universités encore placées partiellement ou totalement sous le régime de la loi Faure de s'intégrer au droit commun sans avoir à bouleverser leurs règles de fonctionnement ; quant aux universités qui souhaiteraient continuer à se conformer à la version initiale de la loi Savary, elles n'auraient pas à modifier leurs statuts.

Faut-il, enfin, inscrire les objectifs de développement de l'enseignement supérieur dans une loi de programme ? Ce type d'intervention du législateur est demandé par beaucoup. En réalité, la portée contraignante des lois de programme semble être souvent surestimée : rien ne garantit, rappelons-le, le respect par les lois de finances annuelles (ou par l'application qui en est faite) des engagements pluriannuels définis par les lois de programme. L'exemple de la loi de 1982 d'orientation et de programmation de la recherche, qui n'a jamais été respectée en raison notamment des annulations de crédits intervenant en

cours d'année, devrait conduire à plus de prudence ceux qui présentent cette formule comme une panacée. Néanmoins, l'hypothèse d'une loi de programme ne doit nullement être écartée : il peut s'agir d'une occasion particulièrement utile d'effectuer un effort de prospective et surtout de créer un consensus autour de la nécessité de développer l'enseignement supérieur ; à supposer qu'un large accord apparaisse, les engagements pris auraient une valeur infiniment plus contraignante.

Mais un consensus est-il possible autour des objectifs de diversification et de développement, qui sont inséparables ? Il ne convient pas d'être exagérément pessimiste sur ce point. Si l'on excepte une minorité adepte du nivellement, et une autre minorité nostalgique des universités d'avant-hier, il existe de grandes possibilités de convergences sur les problèmes de l'enseignement supérieur, même si elles n'ont pas jusqu'à présent pu apparaître en raison de l'insuffisance constante de la concertation. Sans doute faudrait-il, pour engager le dialogue dans de bonnes conditions, s'appuyer au départ sur les travaux d'un organisme indépendant : le Comité national d'évaluation, habilité à mesurer les succès et les difficultés des divers établissements et à formuler des propositions en toute indépendance, pourrait vraisemblablement jouer ce rôle. Mais les problèmes de l'enseignement supérieur sont une chose trop sérieuse pour être laissée aux seuls universitaires ; leur solution ne pourra être durablement obtenue que par une volonté commune issue d'une discussion rationnelle dont les "événements" de novembre-décembre ont montré la difficulté, mais aussi l'urgente nécessité.

Enfin, pourquoi ne pas laisser quelques expériences se développer dans les universités en liaison avec l'environnement économique, appuyées par les équipements disponibles des collectivités, des établissements publics ou privés. Est-il toujours indispensable de légiférer à partir de Paris et pour Dauphiné comme pour Corse. La prime à l'initiative n'est-elle pas un adjuvant souhaitable dans un domaine où le rituel n'a pour recours que l'excommunication et où les gardiens du temple risquent de vieillir en majesté mais en solitaires ? L'essentiel n'est-il pas que ces expériences se développent dans un climat local de confiance mutuelle entre universitaires, étudiants élus et chefs d'entreprise et bien entendu en ligne avec l'esprit de la loi ? Tant d'exemples montrent en la matière que la manie bien française de tout organiser depuis le sommet a provoqué plus de

tumultes que de résultats. **Mieux valent quelques tentatives modestement réussies sur le terrain que le brassage à perpétuité des principes et des idées. L'empirisme a sans doute ses vertus. Rien n'est pire que la borne unique de l'immobilisme.**

CONCLUSION

Ni écran ni alibi, affirmons-nous dès l'introduction de ce rapport pour qualifier le rôle de la Commission d'enquête. Les procès d'intention n'ont pourtant pas manqué : certains sont allés jusqu'à avancer un soupçon de "mac-carthysme" puisque la Commission s'intéressait aussi à la façon dont les médias avaient présenté les événements. Comme s'ils étaient totalement dénués d'influence sur l'opinion publique. D'évidence, les médias forment une des composantes institutionnelles de notre démocratie et constituent un élément essentiel du dialogue social permanent qu'elle suppose. Grâce aux médias, les sensibilités les plus diverses, les minorités les plus marginales peuvent trouver le chemin d'une expression publique. Chercher à soustraire presse et télévision à l'analyse objective, sereine et précise d'une commission parlementaire d'enquête serait implicitement nier les deux principes fondamentaux de rigueur et de responsabilité revendiqués par les professionnels.

Au terme d'une étude minutieuse, qu'avons-nous observé ? Nous avons mieux perçu et mieux compris les contraintes techniques et les impératifs de l'actualité auxquels les professionnels des médias -notamment audiovisuels- sont soumis. Prisonnière de la règle du jeu qu'impose l'information "chaude", enserrée dans des contraintes de temps absolues, l'actualité audiovisuelle ne permet pas, sauf exception rare, le retour sur l'information, lorsqu'elle s'insère dans un cycle accéléré. A la vérité, les médias supportent mal la relecture ou le visionnage a posteriori... On ne saurait, en l'espèce, leur en faire grief : la Commission estime au contraire que, dans l'ensemble, le bilan est globalement positif. Appréciation qui n'excuse pas les déviations relevées, déviations localisées sans doute, mais qui ont malheureusement eu des conséquences durables sur la façon dont les téléspectateurs ont été mis à même de percevoir les événements : nous pensons très précisément aux fameuses séquences laissant croire qu'un officier de CRS pouvait pactiser, en toute connaissance de cause, avec des casseurs d'extrême droite puis suggérant que la police se montrait étrangement

passive face aux éléments qui ont agi au Quartier latin, le 6 décembre au soir. **La Commission relève là, très exactement, le type de l'information sans rigueur** que tout professionnel ne peut que refuser. Le "carton jaune" qu'elle affiche à cette occasion concerne un fait bien précis et circonscrit. D'autres présentations sans doute auraient pu être imaginées. En nous égarant dans le subjectif, privilège de chacun mais pour nous interdit, nous affaiblirions une critique et des observations. **La presse mérite, elle, une mention spéciale.** Elle a su, pour l'essentiel, remonter le temps en cherchant les explications derrière les faits.

A maintes occasions, la commission a souligné les **faiblesses dans la présentation du dossier universitaire** et la mauvaise gestion d'une affaire qui mettait en cause la crédibilité gouvernementale. **Défaut d'informations, absence de prévisions, manque de coordination** sont des évidences pour qui a cherché à comprendre l'enchaînement des événements. Toujours sur la défensive, les responsables ont constamment été en retard d'un train. Certes le dossier n'était pas facile. Un milieu très sensible, traversé de courants politiques contradictoires mais affirmés comprenant des militants particulièrement expérimentés et motivés, et des centaines de milliers de jeunes en cause. Ajoutons au tableau un **contexte institutionnel très spécial et une ambiance propice à l'exploitation du moindre faux pas.** Pouvait-on faire mieux, sauf à ne plus présenter le texte dès lors qu'il ne pouvait être inscrit à l'ordre du jour de la session de printemps. "Errare humanum est...".

Le retrait a déçu un grand nombre de ceux qui connaissent l'état actuel de l'université française. Enseignants pour une grande part, mais aussi beaucoup des jeunes de ce pays, parfaitement conscients de l'enjeu décisif que représente une inévitable, incontournable réforme : orientations plus diversifiées à travers des universités plus autonomes avec des systèmes négociés et non octroyés. Ceux-là se sont tus pendant les 20 jours de crise. Il ne faut cependant pas les oublier même s'ils ne constituent que les éléments les plus avertis d'une majorité d'idées qui, inévitablement demain, s'organisera autour de notre enseignement supérieur.

D'autres jeunes ont défilé, très nombreux, forts de leur spontanéité jaillissante, bien dans leur peau. Dans leur immense majorité, ils ne mirent en cause, ni la société dans laquelle ils vivent, ni le régime démocratique qui en rythme les jours. Ils ont refusé la violence. Ils ne peuvent en aucun cas être confondus

avec les quelques centaines de casseurs, provocateurs, loubards qui firent dégénérer les manifestations jusqu'au drame. Le service d'ordre étudiant, inexpérimenté et fragile, a lourdement payé, aux côtés des forces de police, cette volonté d'éviter tout dérapage.

Au côté des forces de police et non contre elle. Tel est l'apparent paradoxe qu'il faut retenir. Il livre une des clés qui permettent d'accéder à une claire et objective compréhension de ces événements. La seule présence, au coeur même de l'immense cortège du 4 décembre, d'un commissaire de police cheminant côte-à-côte avec le responsable étudiant du service d'ordre est un symbole de ce qui a été convenu et réalisé d'un commun accord. A aucun moment, durant ces journées dont la chronologie a été examinée heure par heure, notre commission n'a relevé un ordre ambigu, ou une démarche insolite qui puisse laisser supposer que les ministres en charge de l'ordre public aient spéculé sur la "casse" pour provoquer le rejet. La seule politique voulue et pratiquée tout au long de ces jours et de ces nuits, par tous les responsables de la police, depuis le préfet jusqu'aux commissaires de quartier, imposait d'éviter d'affronter des jeunes dont le quart était âgé de moins de 18 ans. Sur cette ligne, la police a fait son devoir. Gendarmes et policiers ont payé un lourd tribut pour éviter à tout moment que dégénèrent défilés et cortèges. Les provocateurs étaient présents. Ils cherchèrent l'abri des foules pour y installer la violence. Ils y réussirent parfois. Seuls ceux qui ne connaissent pas -ou ne veulent pas connaître- les exigences et les spécificités du maintien de l'ordre peuvent s'étonner de certaines défaillances individuelles au coeur même de l'engagement physique qu'il implique. Empêchée par la loi (1) d'enquêter directement sur les faits qui ont motivé les procédures judiciaires engagées durant ces événements, la commission sénatoriale ne s'est pas pour autant interdit d'examiner l'environnement de ces incidents. Elle ne les excuse pas. Mais le drame de Malik Oussekine -dont chacun doit espérer qu'il n'est pas mort pour rien- ne peut conduire à une condamnation du comportement de la police.

Sans doute, au départ de tout, un manque d'information a conduit les responsables à sous-estimer l'ampleur des manifestations et à méconnaître l'évolution interne du mouvement. Cette carence fut un handicap certain dans l'action

(1) Ordonnance du 17 novembre 1958 - cf. p. 12.

gouvernementale. Mais, sur le terrain, la police, aux postes de commande comme dans la rue, fut globalement à la mesure de ses grandes traditions. Cible de toutes les attaques, bouc émissaire de toutes les critiques, elle sut adapter sa présence, dans les conditions psychologiques les plus difficiles. Elle a évité le pire, sans mettre en cause le droit absolu à la manifestation et en sauvegardant l'ordre public. Elle a préservé l'essentiel : l'esprit de sa mission de service public à la seule disposition de l'ordre républicain. Cette épreuve traversée doit lui permettre de retrouver cette totale confiance en soi, indispensable, pour l'exercice d'un métier qui mérite considération. Les travaux de la commission d'enquête sénatoriale ont permis de clarifier certains témoignages et de contredire, preuves à l'appui, certaines interprétations trop facilement admises, de connivence, de faiblesse ou de facilité : pièces en main, l'opinion jugera.

EXPLICATIONS DE VOTE DES COMMISSAIRES APPARTENANT AU GROUPE SOCIALISTE

Les membres socialistes de la commission d'enquête, Jean-Pierre Bayle, Claude Estier, Jean-Luc Mélenchon et Robert Pontillon, reconnaissent bien volontiers l'importance du travail effectué par le rapporteur à partir des auditions auxquelles a procédé la commission et des nombreux documents écrits et audiovisuels dont elle a pu disposer. Ils reconnaissent également l'effort d'objectivité accompli par le rapporteur pour faire apparaître les origines des événements de novembre et décembre 1986, le déroulement de ces événements tant du côté du mouvement des étudiants et des lycéens que du côté du Gouvernement et le rôle joué pendant toute cette période par les moyens d'information dont le rapporteur souligne le "bilan globalement positif".

Cet effort d'objectivité se remarque dans l'analyse de l'action gouvernementale, de l'élaboration de la loi Devaquet jusqu'aux dramatiques événements de décembre, puisque les erreurs de toutes sortes ("absence de concertation, précipitation, laconisme, attentisme, hésitations, retard, divergences internes" -déjà-) sont clairement soulignées dans le rapport justifiant a posteriori les mises en garde et critiques émises par le groupe socialiste pendant ces événements.

Cependant, les membres socialistes de la commission d'enquête ne peuvent approuver l'ensemble de ce rapport en raison d'un certain nombre de notations et de commentaires qui ne leur apparaissent pas conformes à la réalité.

1) Le rapporteur semble attribuer une importance particulière au fait que, selon lui, le projet Devaquet aurait été "profondément déformé par une propagande très active". Il appuie cette affirmation sur la constatation qu'un certain nombre de tracts distribués dans les Universités et dans les lycées contenaient une présentation tronquée du projet. Il en va ainsi de tous les tracts quelle qu'en soit la matière. Mais on ne peut en déduire que le mouvement étudiant et lycéen s'est déclenché et développé dans l'ignorance du contenu réel du projet de loi. Le Premier Ministre avait dû lui-même reconnaître que les points contestés pouvaient être revus et c'est bien ce qu'a confirmé à son tour le ministre de l'éducation nationale, le vendredi 5 décembre.

Comment prétendre qu'il s'agissait d'une incompréhension ou d'une erreur de communication alors que M. Devaquet lui-même, évoquant ses divergences avec le conseiller du Premier Ministre, le recteur Durand, justifie l'inquiétude des lycéens en ces termes : "au cours des discussions à Matignon, le principe de libre entrée fut sauvé au premier alinéa de l'article 31, et assassiné au second. La formule que j'avais retenue, "critères d'orientation",

fut remplacée par l'expression "conditions d'accès" qui, à tout le moins, entourait l'entrée à l'Université d'un halo d'incertitude..." (interview au Nouvel Observateur, 13/03/1987).

Il s'agissait donc bien d'un refus par les étudiants de plusieurs dispositions qui figuraient concrètement dans le projet, qui en constituaient même l'essentiel, d'où leur revendication constante pour qu'il soit non pas modifié mais purement et simplement retiré. Rappelons à ce sujet que dès le 23 octobre 1986, lors du débat au Sénat sur le projet de loi Devaquet, les sénateurs socialistes l'avaient vigoureusement combattu en en soulignant l'inopportunité et les dangers (cf. J.O. des débats).

2) Le lien fait par les jeunes entre le projet Devaquet et d'autres projets annoncés par le Gouvernement comme, par exemple, la réforme du Code de la nationalité, nous semble avoir eu plus d'importance qu'il n'est dit dans le rapport, dans la mesure où cela a contribué à développer au-delà du strict problème universitaire une volonté de refuser toute forme de politique de discrimination et d'exclusion. Tout cela aggravé par la légitime inquiétude des lycéens et de leurs parents face aux initiatives précipitées prises par le ministre de l'éducation nationale concernant l'organisation des études dans le second cycle du second degré et le baccalauréat.

3) La thèse du complot gauchiste, dénoncé par Charles Pasqua devant le congrès du R.P.R. ("les gauchistes et anarchistes de tout poil et de toutes nationalités"), l'accent mis sur les divisions entre responsables étudiants modérés et "jusqu'au boutistes" ne prennent pas en compte la réalité de la mobilisation d'un si grand nombre de jeunes : la réussite des manifestations du 27 novembre poussait logiquement à la demande de retrait du texte, bien plus que la volonté éventuelle de quelques militants gauchistes de récupérer le mouvement.

Cette erreur de plusieurs ministres, tendant à spéculer sur les divisions de la coordination nationale et du mouvement étudiant, sera lourde de conséquences...

4) Le rapporteur regrette, et nous le regrettons avec lui, que la commission n'ait pu enquêter, en raison de l'ouverture d'une procédure judiciaire, sur les circonstances dans lesquelles le jeune Malik Oussekiné a trouvé la mort dans la nuit du 5 au 6 décembre. Mais cela l'amène à passer un peu rapidement sur les responsabilités de certains policiers dans cette affaire. Or, il y a eu à la fois violence de la part des agents du peloton de voltigeurs motorisés - dont l'absence de formation est mentionnée dans le rapport - et carence de la part de la direction de la police puisqu'au moment même où, en présence de la télévision, le SAMU intervenait rue Monsieur le Prince dans le hall de l'immeuble où agonisait Malik Oussekiné, le Préfet de Police félicitait ses hommes pour le fait que la soirée se soit passée sans incident majeur. "Tout a basculé à ce moment", souligne justement le rapporteur, mais le Préfet de Police n'a été informé que deux heures plus tard d'un événement qui se déroulait à quelques centaines de mètres de la Préfecture !

5) Les forces de l'ordre ont rempli leur mission dans des conditions difficiles - insuffisance des effectifs, délais de réponse du commandement souvent trop longs, difficultés de coordination et de communication - c'est vrai,

mais nous aurions souhaité que soient davantage mises en lumière les "bavures" qui se sont produites le 4 décembre et après. Le rapport cite de façon tendancieuse l'importante déclaration de M. Bernard Deleplace, secrétaire général de la F.A.S.P., dénonçant certaines méthodes de répression. Il est évident que cette déclaration a permis d'éviter que se creuse le fossé entre le pays et sa police dans des circonstances aussi dramatiques. Ces propos nous semblent plus dignes et inspirent davantage confiance que ceux de M. Pandraud commentant la mort de Malik Oussekiné dans les termes que l'on sait... Nous notons aussi que le rapport établi par la commission de la ligue des droits de l'homme sur la base de témoignages directs et signés confirme que de nombreuses personnes, qui n'avaient souvent rien à voir avec les manifestants - encore moins avec les "casseurs" - ont été victimes de brutalités policières, cet aspect de la répression étant passé sous silence dans le rapport.

D'autre part, s'il est admis que les "unités engagées n'ont pas procédé à toutes les interpellations possibles" (cf. l'homme à l'écharpe jaune) on ne s'explique pas réellement cette "inertie" qui a "surpris" et "impressionné". Les "précautions" qu'il convenait de prendre pour ne pas englober les "badauds" dans un mouvement offensif des forces de police ne sauraient expliquer de façon satisfaisante cette carence.

6) Sur un autre plan, les commissaires socialistes ne sauraient souscrire à ce qui est dit dans le rapport sur le comportement de la fédération de l'éducation nationale, sur le rôle prêté au parti socialiste à l'égard de telle ou telle organisation étudiante ou encore sur la présentation pour le moins tendancieuse des interventions du Président de la République pendant cette période et les arrière-pensées qui auraient été les siennes.

7) Enfin, à propos des propositions contenues dans le rapport - bien que cela ne faisait pas partie des missions initiales de la commission d'enquête - elles devront faire l'objet de débats ultérieurs, certaines hypothèses - concernant notamment les opérations de maintien de l'ordre, le fonctionnement de la police, la défense du pluralisme de l'information - pouvant être examinées avec le souci de dégager un large consensus.

Ce sont là quelques remarques que nous tenons à présenter après un premier examen du rapport. Nous nous réservons la possibilité de développer ultérieurement certaines d'entre elles ou éventuellement d'en ajouter d'autres. Notamment en ce qui concerne le rôle des moyens d'information. A ce propos, nous constatons que l'intention manifestée par certains de mettre en cause des journalistes a tourné court et que seules deux ou trois erreurs de présentation ont pu être relevées.

Au-delà des divergences d'appréciation qu'ils ont ainsi tenu à exprimer et qui les conduisent à voter contre le rapport, les commissaires socialistes rendent volontiers hommage à l'objectivité et à la courtoisie avec lesquelles le Président Pierre-Christian Taittinger a conduit les travaux de la commission d'enquête sénatoriale.

EXPLICATIONS DE VOTE DE M. Charles LEDERMAN, COMMISSAIRE APPARTENANT AU GROUPE COMMUNISTE

Je rappelle que les Sénateurs communistes ont été les premiers à déposer, dès le 6 décembre 1986, une proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire sur les violences policières à l'issue de la manifestation du 4 décembre et sur les événements de la nuit du 5 au 6 décembre et plus particulièrement la mort de Malik Oussekine.

A l'issue des travaux de la commission d'enquête, je ne peux que constater que les Sénateurs communistes ont eu raison, en décembre dernier, d'alerter l'opinion sur le contenu et les objectifs que, dès l'adoption de la motion relative à la commission, la majorité du Sénat avait décidé de donner aux travaux de la commission.

J'avais dit à l'époque, au nom du groupe communiste, qu'il s'agirait pour la majorité sénatoriale de faire de cette commission "une machine de guerre contre les étudiants et les journalistes afin de mieux dédouaner (le Gouvernement) et de camoufler ainsi la vérité".

Les conclusions du rapport établi par M. Masson confirment les craintes que j'avais émises.

Le rapport donne en effet du projet Devaquet une appréciation qui permet à son auteur d'occulter les raisons essentielles pour lesquelles les étudiants et les lycéens se sont mobilisés et, en conséquence, il devient impossible de comprendre les événements qui se sont déroulés. Pourtant, les sénateurs communistes, dès le mois d'octobre, au moment de l'examen par le Sénat du projet Devaquet, avaient démontré la nocivité du texte et en avaient fermement demandé le rejet pur et simple.

C'est parce que le Gouvernement avait alors décidé de ne pas retirer son texte de l'ordre du jour du Parlement et parce qu'il cherchait à discréditer le mouvement étudiants-lycéens auprès de l'opinion, que se sont produites les violences policières.

C'est la grande détermination des étudiants et la maturité de leur mouvement qui ont déjoué les intentions gouvernementales. Non seulement ce mouvement a fait preuve de son calme et de sa force, mais il a contraint le Gouvernement d'abandonner son projet rétrograde d'une université à plusieurs vitesses.

Si le rapport s'emploie, manifestement, à cacher les lourdes responsabilités des plus hautes autorités du maintien de l'ordre (Ministre de l'Intérieur ; Ministre de la Sécurité ; Préfet de Police) ; celles des auteurs des graves violences policières ; celles des forces de police qui ont laissé le champ libre aux provocateurs, il s'en prend par contre sans retenue aux journalistes auxquels il est reproché d'avoir donné une trop grande importance aux

événements et particulièrement aux circonstances qui ont entouré la mort de Malik Oussekiné.

Je ne peux que m'élever contre pareilles appréciations qui portent atteinte, une fois de plus à la liberté d'expression et d'information trop considérablement malmenée, déjà, dans notre pays.

Pour ces motifs, je me refuse à adopter les termes et les conclusions du rapport établi par M. Masson.

EXPLICATIONS DE VOTE DE M. Michel RIGOU, COMMISSAIRE APPARTENANT AU GROUPE DE LA GAUCHE DEMOCRATIQUE

L'étude du rapport réalisé par notre collègue MASSON s'avère difficile dans un temps aussi court. Ce document très long a nécessité 6 heures de présentation et je félicite le rapporteur pour l'importance et la qualité de son travail. Ses conclusions sur les enseignements, les moyens, les améliorations du service d'ordre au cours de telles manifestations recueillent mon approbation.

Par contre, je souhaite faire quelques observations :

1 - Sur le rôle qu'auraient joué les syndicats étudiants, en particulier U.N.E.F.-S.E. et U.N.E.F.-I.D.

Il est certain que les étudiants syndiqués sont mieux informés et surtout plus motivés pour manifester quand les propositions faites par le Gouvernement ne leur conviennent pas et donc leur influence est importante. Mais prétendre que leur rôle a été déterminant pour refuser toute négociation proposée par le Ministre de l'Education nationale est à mon sens excessif. En effet lorsque la coordination étudiante s'est mise en place entre le 27 novembre et le 4 décembre, les principaux leaders (Melle THOMAS, M. BAUER) n'ont pas été élus dans leurs facultés respectives. Pendant cette période, les lycéens peu syndiqués se sont fortement mobilisés et leur présence le 4 décembre, était supérieure aux étudiants. La seule revendication était le retrait pur et simple du texte voté à une très forte majorité. Négocier dans la précipitation n'était plus leur objectif. Ils souhaitaient maintenant que toute réforme concernant l'éducation se fasse dans la plus large concertation avec leur participation. Ils souhaitaient être présents à toute proposition gouvernementale touchant aux problèmes de société. Même si une négociation, le 4 décembre, avait pu être interprétée comme un recul du Gouvernement pour la coordination étudiante, le problème n'était pas à ce niveau et d'ailleurs après le retrait du texte, elle s'est dissoute comme elle l'avait annoncé.

La prise de conscience étudiante et lycéenne, la spontanéité de leur mouvement ont surpris tout le monde. Rien maintenant ne pourra se modifier sans un véritable consensus : c'est une des principales leçons à tirer de ces événements qui se sont malheureusement terminés par la mort d'un jeune étudiant.

2 - Sur l'interprétation des paroles prononcées par le Président de la République après la visite à la famille OUSSEKINE.

Je pense qu'il est indispensable de replacer cette visite dans son contexte. Après le drame, la France a été en état de choc. Devant une telle situation, le Président de Tous les Français a souhaité manifester sa sympathie à une famille éprouvée et témoigner ainsi toute l'importance, toute la valeur qu'il fallait apporter aux réformes qui engageaient l'avenir de la jeunesse.

La police participe aux services du maintien de l'ordre : elle est organisée et entraînée pour cette fonction. Il arrive parfois malheureusement que les policiers soient blessés et même tués dans l'exercice difficile de ces missions. Mais le Président de la République ne reste pas insensible à ces situations dramatiques : les Ministres, les Préfets se font son interprète.

Je pense donc que l'interprétation des paroles du Président de la République n'avait pas sa place dans le rapport.

3 - Sur le rôle du service d'ordre étudiant lors de la manifestation du 4 décembre.

Le service d'ordre étudiant a joué un rôle très important lors de la manifestation du 4 décembre ; il a toujours été en relation avec les responsables (commissaire de police en particulier). Son sens des responsabilités, sa participation dans les secteurs difficiles, ses efforts pour éviter tout débordement ont été reconnus par tous. Le rapport en fait certainement état. Mais ayant été frappé moi-même par les félicitations adressées à ce service composé d'étudiants n'ayant aucune pratique dans une telle mission, je crois qu'il est nécessaire d'insister sur ce sens des responsabilités devant l'ampleur imprévue d'une telle manifestation qui aurait pu avoir des conséquences plus dramatiques. Ils ont donné une nouvelle preuve de leur maturité.

En résumé, j'approuve les conclusions du rapporteur, mais compte tenu des observations formulées, je ne peux donner un avis favorable à ce rapport.

Mon vote sera donc : Abstention.

A N N E X E S

LISTE DES ANNEXES

1. Chronologie des principaux événements, page 447.
2. Tracts hostiles au projet de loi, page 456.
3. Evolution du temps consacré aux événements (TF 1; A 2; FR 3), page 479.
4. Texte de la déclaration de la manifestation du 3 décembre, page 481.
5. Extraits des communications radiophoniques de la Préfecture de Police (4 décembre), page 482.
6. Le barrage du quai d'Orsay (plan de situation et évolution), page 493.
7. Lettre adressée par M. Maljean à M. le Ministre délégué, chargé de la sécurité (5 décembre 1986), page 494.
8. Lettre de M. le Ministre des Affaires étrangères à M. le Ministre de l'Intérieur (5 décembre 1986), page 496.
9. Lettre de M. Jean-Pierre Jolly, secrétaire général du SNOP-FASP à M. le Ministre délégué chargé de la sécurité (8 décembre 1986), page 498.
10. Extraits des communications radiophoniques de la Préfecture de Police (6 décembre 1986), page 499.
11. Lettre de M. le Ministre de la Justice à M. le Président du Sénat (17 décembre 1986), page 505.
12. Déclaration de M. Bernard Deleplace, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police, page 506.

ANNEXE N° 1

CHRONOLOGIE

—

DATES	EVENEMENTS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES	ORGANISATIONS SYNDICALES ET ETUDIANTES	MANIFESTATIONS ET GREVES	MEDIA
9 avril 1986	Déclaration de politique générale de M. CHIRAC devant l'Assemblée nationale.			
11 avril 1986	Dépôt de la proposition de loi Foyer sur la réforme des univesités.			
30 avril - Fin mai 1986			Manifestations étudiantes à Montpellier, Brest, Quimper, Bordeaux, Marseille... sur les projets de réforme universitaire.	
12 juin 1986	Conférence des présidents d'université : présentation du projet de loi de M. Devaquet.			Conférence de presse de M. Devaquet.
14 juin 1986			Rassemblement de SOS racisme à la Bastille (200 000 personnes). Message de soutien de M. Mitterrand.	
11 juillet 1986	.Adoption du projet de loi Devaquet en Conseil des Ministres. . Dépôt du projet de loi sur le bureau du Sénat.			
6-7 septembre 1986		Comité national de rentrée des J.C.R..		
11 septembre 1986	Invitation, à sa demande, de M. Mitterrand, à Auxerre, pour le centenaire de Paul Bert qui sera célébré le 22 novembre.			

DATES	EVENEMENTS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES	ORGANISATIONS SYNDICALES ET ETUDIANTES	MANIFESTATIONS ET GREVES	MEDIA
4-5 octobre 1986		Collectif de l'UNEF-ID : - participation à la journée de grève dans la fonction publique (21 octobre) ; - organisation pour le 16 octobre d'assemblées générales dans les facultés sur le projet de loi Devaquet ; - organisation d'Etats généraux étudiants (22 novembre).		
15-22 octobre 1986	SENAT : examen en commission du projet de loi.			
21 octobre 1986		A Caen, 400 étudiants réunis à l'initiative de l'UNEF-ID lancent un appel national pour le retrait du projet Devaquet et la mise en place de comités syndiqués-nonsyndiqués.	Grève générale dans la fonction publique.	
22 octobre 1986		Le bureau national de l'UNEF-ID annonce les Etats généraux du 22 novembre 1986.		
23 octobre 1986) 27 octobre 1986) 28 octobre 1986) 29 octobre 1986)	SENAT : examen en séance publique du projet de loi.			
24 octobre 1986		Le bureau national de l'UNEF-ID refuse de lancer un appel à la grève dans les facultés (proposition Isabelle Thomas.		

DATES

EVENEMENTS POLITIQUES
ET PARLEMENTAIRES

ORGANISATIONS
SYNDICALES ET
ETUDIANTES

MANIFESTATIONS ET
GREVES

MEDIA

31 octobre 1986

Communiqué du PS et de la FEN appelant à manifester le 23 novembre pour l'avenir de la jeunesse.

6 novembre 1986

Des étudiants de Caen, Rouen, Nantes, Lille, Le Mans, établissent un contact afin de coordonner leurs actions sur la base de l'appel de Caen du 21 octobre.

10 novembre 1986

Les étudiants de Caen convoquent une coordination nationale sur cette base.

13 novembre 1986

Paris XIII Villetaneuse : vote du principe de la grève sur proposition d'Isabelle Thomas.

15 novembre 1986

Réunion de la coordination nationale convoquée à l'initiative de Caen. Une dizaine de villes y participent. Elle propose la grève générale des universités ; son intention de participer aux Etats généraux de l'UNEF-ID ; et convoque une nouvelle coordination pour le 21.

DATES	EVENEMENTS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES	ORGANISATIONS SYNDICALES ET ETUDIANTES	MANIFESTATIONS ET GREVES	MEDIA
16 novembre 1986		Journée nationale du Mouvement des jeunesses socialistes (MJS). Colloque de SOS Racisme sur l'ordre moral.		
17 novembre 1986			Début de la grève à Villetaneuse Paris XIII.	
18 novembre 1986		Vote de la grève à Caen.		
20 novembre 1986		Comités SOS Racisme : premiers contacts étudiants-lycéens.		
21 novembre 1986		Réunion d'une coordination parisienne à Jussieu (plus Caen et le Mans).	Extension de la grève universitaires : Caen, Montpellier, Dijon, Amiens...	
22 novembre 1986	Visite de M. Mitterrand à Auxerre pour le centenaire de Paul Bert : "Comment voulez-vous que je me sente déphasé par rapport à eux ? (les jeunes)... Je n'ai pas à rentrer dans un débat particulier même si personne ne doute de ma pensée".	Etats généraux de l'UNEF- ID ; prise en main par les facultés en grève. A partir du lycée Jules-Ferry (Paris), appel à une coordination lycéenne.		
23 novembre 1986			Manifestation de la FEN à Paris sur l'avenir de l'éducation (100 000 personnes).	
24 novembre 1986		Réunion au Panthéon de la première coordination étudiante.		

DATES	EVENEMENTS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES	ORGANISATIONS SYNDICALES ET ETUDIANTES	MANIFESTATIONS ET GREVES	MEDIA
25 novembre 1986		Réunion de la première coordination lycéenne à Paris.	Extension de la grève dans les facultés (50 sur 78).	Découvertes sur Europe 1 : M. Devaquet avec des étudiants grévistes et non grévistes.
26 novembre 1986	Visite de Daniel Cohn-Bendit à Nanterre.			
27 novembre 1986		Réunion de la coordination étudiante : - appel à manifester le 4 décembre ; - retrait du projet ; - élection du bureau de la coordination.	Manifestations à Paris (Quartier Latin - Invalides) et en province. Les manifestants parviennent devant l'Assemblée nationale.	Conférence de presse de M. Séramy, rapporteur au Sénat du projet Devaquet.
28 novembre 1986	ASSEMBLEE NATIONALE : renvoi en commission du projet de loi.	Réunion de la coordination lycéenne au Panthéon.	Manifestation au quartier latin (20 000 personnes).	M. Monory annonce le réexamen des points litigieux du projet.
29 novembre 1986		Bureau de l'UNEF-ID : désaccord sur la possibilité ou non de négocier avec le gouvernement.		Droit de réponse (TF 1) : M. Polac donne la parole aux étudiants.
30 novembre 1986				Question à domicile (TF 1) avec J. Chirac. Europe 1 : Isabelle Thomas refuse toute négociation et demande le retrait du projet.
1er décembre 1986			Inauguration du Musée d'Orsay par M. Mitterrand et M. Chirac. Manifestation autour du Musée.	

DATES

**EVENEMENTS POLITIQUES
ET PARLEMENTAIRES**

**ORGANISATIONS
SYNDICALES ET
ETUDIANTES**

**MANIFESTATIONS ET
GREVES**

MEDIA

2 décembre 1986

Réunion de la deuxième
coordination étudiante :
- manifestation du 4
décembre ;
- désignation de
M. D. Assouline comme
porte-parole ;
- non-élection d'Isabelle
Thomas au bureau de la
coordination.

3 décembre 1986

M. Mitterrand fait savoir à
M. Chirac que le retrait du
projet est nécessaire.

Nomination par la CNCL
des nouveaux PDG des
chaînes de télévision

4 décembre 1986

Réception par M. Monory :
- d'une délégation de non
grévistes (17 h) ;
- d'une délégation de
grévistes conduite par
M. D. Assouline (19 h).
Annonce de l'échec de la
rencontre Monory-
étudiants grévistes.

Manifestation parisienne
(République-Invalides)
400 000 personnes.

Violents incidents sur
l'esplanade des Invalides
(17 h - 23 h).

5 décembre 1986

. Evacuation dans l'ordre
de la Sorbonne (fin de
soirée).
. Mort de Malik Oussékine
(nuit du 5 ou 6 décembre).

Manifestations
"spontanées" au quartier
latin.

. Conférence de presse de
la coordination à Censier
(16 h).

. Déclaration
gouvernementale de
M. Monory : retrait des
points litigieux du texte
(20 h).

. Retransmission sur TF 1 et
A 2 des réactions de
délégués étudiants et
lycéens réunis à Jussieu.

DATES	EVENEMENTS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES	ORGANISATIONS SYNDICALES ET ETUDIANTES	MANIFESTATIONS ET GREVES	MEDIA
6 décembre 1986	Démission de M. Devaquet. Annonce du retrait de la réforme des lycées par M. Monory.	Réunion de la troisième coordination étudiante à Jussieu : appel à manifeste le 10 décembre suite à la mort de M. Oussekin.	Manifestation silencieuse de la Sorbonne à la Pitié Salpêtrière après la mort de M. Oussekin.	
	Début de la fête "Dix ans du RPR". Déclaration de MM. Chirac et Pasqua.		Violents incidents place d'Italie puis au quartier latin entre la police et des casseurs (nuit du 6 décembre).	
7 décembre 1986	Entretien M. Mitterand et M. Chirac à l'Elysée après le retour de M. Chirac de Londres (sommet européen) (21 h 30).			Diffusion sur TF 1 d'un reportage sur les "casseurs (20 h).
8 décembre 1986	Annonce du retrait du projet de loi par M. Chirac (13 h).		Manifestation spontanée au quartier latin.	
9 décembre 1986	Annonce de "la pause dans les réformes" et annulation de la session extraordinaire par M. Chirac.			Découvertes sur Europe 1 : M. Mitterand : - se félicite du "nouveau rythme" de travail adopté par le gouvernement ; - se déclare "sur la même longueur d'onde que les jeunes".
10 décembre 1986		Appel à la manifestation de la CGT, de la FEN, de syndicats d'enseignants et de parents d'élèves.	Manifestation à la mémoire de M. Oussekin sur le thème : "Plus jamais ça".	
11 décembre 1986		Autodissolution de la coordination étudiante.		

DATES

**EVENEMENTS POLITIQUES
ET PARLEMENTAIRES**

**ORGANISATIONS
SYNDICALES ET
ETUDIANTES**

**MANIFESTATIONS ET
GREVES**

MEDIA

17 décembre 1986

SENAT
ASSEMBLEE NATIONALE
Création de deux
commissions d'enquête
parlementaire.

18 décembre 1986

Début de la grève à la
SNCF (gare du Nord).

ANNEXE N° 2

Tracts hostiles au projet

PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le SNESup s'adresse aux étudiants

Le projet de loi gouvernemental sur l'Enseignement Supérieur est d'une extrême gravité. Il tourne le dos à l'intérêt des jeunes et du pays.

La France a besoin d'un service public d'Enseignement Supérieur développé pour accueillir, former et qualifier des millions de jeunes en élargissant le champ de son recrutement à tous les milieux sociaux, dans toutes les régions. C'est nécessaire pour assurer l'essor économique et social, sortir le pays du chômage, former les citoyens conscients et actifs d'une société solidaire et offrir à tous les jeunes une perspective d'avenir.

Le projet gouvernemental prend le contrepied de cette perspective. Il s'inscrit complètement dans une vision de la société considérée comme une jungle commerciale où les "gagneurs" écrasent les perdants, où de nombreux jeunes seraient condamnés au chômage, à la marginalisation ou aux "petits boulots", où toute activité -y compris la mission éducative- serait réduite à une simple "valeur marchande".

Parmi un ensemble de mesures cohérentes remettant en cause des missions importantes de l'Enseignement Supérieur, son fonctionnement démocratique, son caractère de service public, certaines s'attaquent plus directement aux étudiants, à leurs conditions d'accueil et de formation, à leur participation à la vie universitaire.

1/ - MISE EN CAUSE DE LA PARTICIPATION DES ETUDIANTS AUX DECISIONS DES UNIVERSITES

Les attributions de l'actuel Conseil des Etudes et de la Vie universitaire, où les étudiants étaient largement représentés, seraient transférées à nouveau Conseil Scientifique comportant au plus quatre étudiants de 3ème cycle.

2/ - MISE EN CAUSE DU CARACTERE NATIONAL DES DIPLOMES.

Les établissements détermineraient librement les diplômes qu'ils délivrent, ces diplômes porteraient le nom de l'établissement. Seuls certains diplômes -et la philosophie de la loi est que leur nombre soit réduit- seraient nationaux.

Et le but est là d'entraîner une concurrence entre les établissements, à l'issue de laquelle s'établirait une hiérarchie des valeurs des diplômes.

3/ - LIBRE SELECTION A L'ENTREE DE CHAQUE CYCLE D'ETUDES.

Cette concurrence serait renforcée par une mesure extrêmement grave : liberté complète -sans aucune règle nationale- serait donnée aux établissements pour déterminer les conditions d'accès à chaque formation, dans n'importe quel cycle. L'entrée à l'Université serait soumise aux mêmes restrictions selectives ; une phrase vague du texte se contente de dire qu'"en cas de nécessité le recteur proposera aux candidats les possibilités d'inscription dans les formations post-secondaires". Aucune précision n'est donnée pour confirmer la réalité de ces

possibilités. Le texte suggère qu'on pourrait proposer à un lillois qui veut faire des sciences d'aller faire de la géographie à Grenoble ou de suivre des cours de comptabilité dans une chambre de commerce... ou un établissement privé !

4/ - DROITS D'INSCRIPTIONS.

A la suite des protestations syndicales étudiantes et enseignantes, les droits d'inscription à cette rentrée sont fixés à 450 Frs (il était projeté de les moduler entre 400 et 800 Frs).

Si on y ajoute les 800 Frs de sécurité sociale, les 600 à 800 Frs de mutuelle, et, parfois, les 150 à 300 Frs de "frais complémentaires d'inscriptions", on peut déjà arriver à une somme minimum de 2 000 Frs. Mais déjà, anticipant en toute illégalité le projet de loi, certaines universités tentent de moduler leurs droits d'inscription jusqu'à 800 F et même 3 000 Frs pour certains diplômes d'Universités exigeant ainsi près de 5 000 Frs pour s'inscrire à l'Université.

Le projet gouvernemental aggraverait considérablement cette tendance, la perspective étant la libération totale des conditions financières d'études des universités françaises : à terme, des droits d'inscriptions à plus de 10 000 Frs n'auraient rien d'exceptionnel. Il faudrait donc acheter le droit aux études supérieures !

5/ - FINANCEMENT PRIVE IMPORTANT DES UNIVERSITES

Le projet de loi prévoit que les universités puissent recevoir des subventions importantes d'entreprises privées ou associations. Evidemment, une diminution de la part prise par l'Etat dans les budgets est à prévoir. Du coup, comment éviter que la politique des universités - en particulier la politique des formations et des diplômes - dépende étroitement de ses bailleurs de fonds ? Imagine-t-on que ceux-ci vont s'intéresser à la rénovation des DEUG ? Ou aux enseignements à contenu culturel ? Et quand les entreprises "donatrices" verront leurs bénéfices baisser, quelle diminution draconienne à prévoir pour les budgets universitaires ! (C'est le cas aux Etats-Unis pour les universités subventionnées par les entreprises pétrolières : jusqu'à 50 % en moins dans les budgets).

Si un tel projet de loi était adopté, s'il était appliqué, ce serait donc une dégradation sans précédent des conditions d'études pour des centaines de milliers d'étudiants. Ce serait une grave mise en cause de leur avenir professionnel, de leur insertion dans la société. Ce serait un renoncement à préparer un avenir économique et social de notre pays à la hauteur des ambitions de l'an 2000.

Le SNESup s'est opposé et s'oppose à ce projet de loi, qu'il a contribué à faire condamner par de nombreux conseils d'université, par la Conférence des Présidents d'Université, par le CNESER.

Nous appelons les étudiants à participer, avec les enseignants, les chercheurs, les personnels, à toutes les actions qui seront menées ensemble pour mettre en échec ce projet.

.....
C'est pourquoi le SNESup appelle
les enseignants de l'Enseignement
Supérieur à faire grève le 21
Octobre 1986.
.....



POURSUIVONS LA GREVE

MANIFESTONS LE 27 NOVEMBRE

DEVANT L'ASSEMBLEE NATIONALE!

Saint Charles - PARIS I

LE PROJET DE LOI:

Le projet Devaquet (Du nom de l'actuel ministre des universités) est basé sur un principe qui est, tel qu'il le nomme, l'autonomie des universités. Selon le projet, chaque université étant autonome (Article 2):

ELLE FIXERA ELLE MÊME LES DROITS D'INSCRIPTION ET POURRAIT RECEVOIR DES CAPITAUX PRIVÉS (ART. 17)

Les universités pourraient faire des diplômes locaux (Articles 28 et 29).

ELLES POURRAIENT ÉGALEMENT FIXER LES CONDITIONS DE PASSAGE D'UN CYCLE À L'AUTRE (ART 30)

LES CONSÉQUENCES ET LES DANGERS DE CETTE LOI:

Sous l'aspect de libéralisation que veut donner le gouvernement, sous ce projet se cache en fait de véritables dangers.

Ainsi si on laisse chaque université fixer les droits d'inscription ON ARRIVERA TRÈS

VITE À DES INSCRIPTIONS S'ÉLEVANT À 2000 OU 3000 FR. VOIR PLUS (ils sont déjà entre

1000 et 1500 fr. cette année). Ceci ne veut pas dire une meilleure qualité d'études, comme on pourrait le croire car parallèlement il y a un désengagement de l'état et de la collectivité vis-à-vis de l'enseignement supérieur.

D'autre part, laisser les capitaux privés entrer dans l'université a deux conséquences:

- L'abandon des filières jugées non rentables (Sciences humaines, lettres, arts plastiques)
 - Précarisation des diplômes: Un diplôme n'aurait plus de valeur que pour les entreprises qui financent ces filières. Si elles stoppent leur demande, le diplôme disparaît et le diplôme à un papier sans aucune valeur entre les mains. Cette remarque vaut également pour les diplômes locaux. Selon les endroits où vous aurez pu faire vos études vous aurez un diplôme plus ou moins bon d'où:
 - Inégalité et sélection régionale
 - Inégalité sociale. En effet les facs ou les filières réputées les meilleures seront aussi les plus chères!
 - Inégalité et sélection arbitraire: Les facs auront leurs quotas de reçus et quel que soit votre valeur elles ne prendront qu'un nombre limité d'étudiants.
- C'est ainsi qu'il faut comprendre l'article 30:
VOUS AUREZ BEAU AVOIR VOTRE D.E.U.G LES FACs AURONT LE DROIT DE VOUS REFUSER EN LI
 CENCE même chose de la licence à la maîtrise

CE QUE NOUS EN PENSONS:

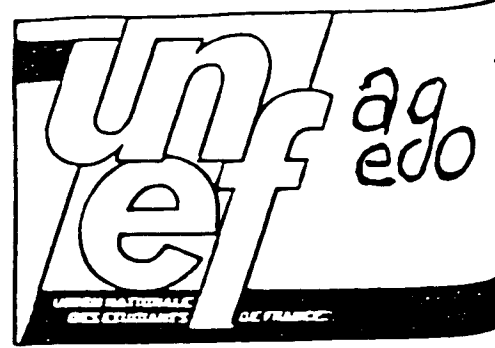
Ce projet de loi ne vient pas par hasard, il est une étape déterminante dans le processus de privatisation de l'université qui se met en place déjà depuis quelques temps.

Avec cette loi mais aussi avec toutes les mesures prises ces dernières années (hausse des droits d'inscription, de la sécu, désengagement de l'état par rapport à la sécu étudiante) le rôle de l'université est complètement remis en cause:

FAIRE DES ÉTUDES N'EST PLUS CONSIDÉRÉ COMME UN DROIT MAIS COMME UN PRIVILÈGE, COMME LA CONSOMMATION D'UN PRODUIT QU'IL FAUT DONC PAYER. Tant pis pour ceux qui ne le peuvent pas.

Unité de tous les étudiants pour le retrait du projet de loi DEVAQUET et pour le réengagement financier de

La GRÈVE: pourquoi faire ?



Le projet de loi DEVAQUET représente un danger pour nos études :

* Les droits de l'inscription sont libérés
Les universités pourront fixer tes droits en fonction de la formation que tu as choisie. Les projets actuels laissent prévoir des hausses de 4000 Frs et plus.
Nous risquons d'assister à une généralisation du paiement des T.P. des polys, ect.....

* L'entrée dans les différents cycles universitaires se fera sur des critères décidés par les facs. Tu ne pourras pas automatiquement passer dans l'année supérieure quand tu auras réussi tes examens.
A Orsay il y a déjà un numerus clausus à l'entrée de la plupart des licences. Le passage en maîtrise n'est pas non plus automatique.

* L'autonomie financière des universités est décidée: déjà, nous avons pu juger des conséquences du désengagement de l'Etat des Universités: amphis bondés, TD surchargés, manque de profs de matériel de TP...

* La démocratie bafouée :
Avec seulement 15% d'élus étudiants dans les conseils et le droit de veto du conseil scientifique sur les décisions du conseil d'administration, la loi nous refuse le droit d'expression dans la fac. Le retour des mandarins partisans de l'élitisme verra la multiplication des décisions arbitraires et sel actives.

TU LE VOIS, CETTE LOI NE PEUT ETRE NEGOCIEE: NOUS DEVONS NOUS MOBILISER POUR LA REJETER.

C'est pourquoi nous t'appelons à une assemblée générale à 13H en amphi H 3

DECIDONS ENSEMBLE DES ACTIONS A MENER POUR FAIRE RECULER DEVAQUET ET POUR GAGNER DANS CHAQUE FAC L'AMMELIORATION DE NOS CONDITIONS D'ETUDES.

ETUDIANTS . LYCEENS EN GREVE

POURQUOI ?

Contre les réformes Navory et Devaquet :

I) LYCEES

1. Réduction des heures de cours pour le même programme
appelé : SURCHARGE.

2. Suppression de l'option de troisième langue vivante,
appelée : ARTISTIQUE : MOINS D'ATOUTS AU BAC.

3. Réduction des heures de cours en section littéraires de
collège : MOINS D'ATOUTS AU BAC.

II) UNIVERSITES - FACULTES :

- la suppression des traités d'inscriptions
- la multiplication du BAC et des concours répété chaque année
- la suppression du thésaur
- dévalorisation des sections littéraires par rapport
aux sections scientifiques.

SOUTENEZ LE MOUVEMENT

ETUDIANT ET LYCEEN

NOTRE AVENIR EST EN JEU...

D'ici une semaine, les projets de loi du Ministère de l'Education Nationale devront être examinés par les députés.

I LA LOI DE Mr DEVAQUET

Deux points essentiels de ce projet de loi ont poussé les étudiants de Paris et de province à faire grève:

- Augmentation des droits d'inscription
- Sélection à l'entrée des universités et à la fin du premier cycle.

II POLITIQUE DE Mr MONORY

La politique de Mr MONORY concernant l'enseignement secondaire a également suscité des réactions.

En voici les principaux éléments:

- 1) Un maximum de 26h de cours par semaine au détriment de:
 - La troisième langue qui ne serait plus enseignée (suppression du Bac A2)
 - La deuxième langue qui deviendrait optionnelle
- 2) Anglais obligatoire
- 3) Orientation précoce:
 - Pour entrer en seconde, le choix des options obligatoires se ferait dès la fin de la troisième.
- 4) Les sciences naturelles et économiques deviendraient des matières optionnelles.

S'ils sont adoptés ces projets peuvent avoir de graves conséquences.

CELA NOUS CONCERNE TOUS!

REAGISSONS!

**Des lycéens de Cergy
St-Christophe**

LE 27, METTONS 0 A DEVAQUET !

PROJET DEVAQUET : QUAND C'EST INSUPPORTABLE, ON A RAISON DE SE BATTRE

Quand 2000 F. d'inscription c'est déjà trop, 3000, 10000 ou 15000 F., C'EST LA MORTE,

Quand on n'arrive déjà pas à s'inscrire dans la deuxième année de son choix, le concours après le bac, c'est "PAR ICI LA SORTIE",

Quand c'est déjà la course d'obstacles, faire barrage entre le UCUC et le licencié, ce, entre la licence et la Maîtrise, la Maîtrise et les 3èmes cycles, c'est "ADIEU LES DIPLOMES",

Quand nos copains, étrangers sont rejetés vers des facs -ghettos et qu'on veut leur livrer à Pasque et Pandraud, ON NE LAISSERA PAS PASSER.

Quand un étudiant sur deux quitte le fac sans diplôme et qu'on veut nous faire passer de "l'élitisme républicain" à la "république des élites", C'EST L'ÉCHÉC.

Quand c'est tous les jours le loi du fric et qu'on veut tout donner aux fils à papa qui peuvent payer et nous percher dans des facs-poubelles aux moyens nuls pour des diplômes-bidons, TROP C'EST TROP,

IL FAUT LUTTER

Le projet Devaquet n'est ni à modifier, ni à revoir, ni à réformer. AVEC LUI C'EST LES FACS A L'AMERICAINE,

IL FAUT L'E-LI-MI-NER.

NOUS MAÎTRES DE NOTRE MOUVEMENT

C'est en nous rassemblant, en manifestant par milliers, que nous serons les plus forts. Pour être efficaces, dans chaque filière d'études, dans chaque année, définissons nos revendications.

NOUS LE FAISONS

LES COMMUNISTES SE BATTENT POUR UNE AUTRE UNIVERSITE

Ni statu-quo; ni Devaquet : ce qui est nécessaire à nous-mêmes et au pays, ce qui serait réellement neuf et moderne, c'est, d'ouvrir le fac au plus grand nombre, d'investir dans l'Homme, d'investir dans la formation, de répondre aux besoins du pays.

Honoryet Devaquet espèrent faire passer leur loi le 27. Ce n'est pas le moment de nous laisser faire.

POUR LES FAIRE CRAQUER,

**RASSEMBLONS — NOUS MASSIVEMENT,
MANIFESTONS LE 27 NOVEMBRE !**

CONTRE LE PROJET DEVAQUET

PURQUOI ?



(Art. 31)

ENTREE A L'UNIVERSITE

"Le premier cycle est ouvert au titulaire du BAC dans des conditions définies par arrêté du Ministre chargé de l'enseignement supérieur."

QUELLES CONDITIONS ? LE BAC ASSURERA-T-IL L'ENTREE DANS LES UNIVERSITES ?



(Art. 17)

DROITS D'INSCRIPTIONS

"Chaque établissement en fixe le montant dans une limite de deux fois un minimum fixé par un arrêté du Ministre."

QUEL MINIMUM ? COMMENT EVOQUERA-T-IL ?



(Art. 28)

LES UNIVERSITES ET LEURS DIPLOMES

"Un décret fixe les conditions dans lesquelles les établissements supérieurs peuvent être évalués."

QUELLES SERONT CES CONDITIONS ?

"Chaque diplôme portera le nom de l'établissement par lequel il a été délivré."

QUELLE VALEUR PRENDRAIT LES DIPLOMES OBTENUS DANS LES UNIVERSITES LES MOINS COTEES ?

CONTRE UNE TELLE INJUSTICE SOCIALE, NOUS DEMANDONS LE RETRAIT DU PROJET DEVAQUET

COMITE DES ETUDIANTS
ET DES LYCEENS
CONTRE LE PROJET DEVAQUET

TOUS LES LYCEENS
CONTRE LE PROJET DEVAQUET

En apprenant la grève des étudiants contre le projet Devaquet, des lycéens parisiens se sont réunis avec d'autres lycéens de provinces. Déjà, des lycéens sont mis en grève notamment en Seine Saint Denis, à Dunkerque, et à Valenciennes. Monory prétend vouloir 80% de bacheliers d'ici l'an 2000. Il s'agit en fait d'accentuer la sélection à la fin du lycée. Le Bac n'aura plus de valeur qu'avec le projet de loi Devaquet, il ne suffira plus pour s'inscrire en université : il faudra un examen ou un concours ou bien un Bac avec mention pour accéder à l'université.

D'autre part, les droits d'inscription vont considérablement augmenter et atteindront au moins 3000 francs. C'est un barrage supplémentaire pour un nombre de lycéens issus de familles modestes.

LA LOI DEVAQUET COMME LA LOI MONORY EST UNE LOI
CONTRE LES LYCEENS

Comme les lycéens qui se sont mis en grève vendredi et lundi :
il faut REAGIR !

- . INFORMER TOUS LES LYCEENS DU CONTENU DE LA LOI DEVAQUET.
- . S'ORGANISER DANS TOUS LES LYCEES EN COMITE D'ELEVES.

Il faut faire céder Devaquet. Tous en grève, c'est possible :

MANIFESTATION LOCALE LE 26 NOVEMBRE DES
ETUDIANTS ET DES LYCEENS AU RECTORAT 14^h

MANIFESTATION A LILLE ET A PARIS DES
ETUDIANTS ET DES LYCEENS
LE JEUDI 27 NOVEMBRE AU RECTORAT 14^h 30.

LES LYCEENS APPELLENT TOUS LES AUTRES LYCEENS A PARTICIPER A UNE
REUNION INTER LYCEES POUR :

- . faire le point sur ce qu'il se passe dans les lycées.
- . Préparer la manifestation de jeudi 27 novembre.

Ne serait-il pas plus simple de prendre l'avis des étudiants et des profs, lors d'une réunion libre et démocratique, plutôt que d'imposer de telles mesures totalitaires et opposées à l'intérêt de tout le système universitaire?

Des lycéens mécontents
comme les autres!

DEVAQUET EN VEUT A TON BAC !

Les étudiants de Tolbiac, comme beaucoup d'autres en France viennent de se mettre en grève contre la loi Devaquet. Cette attaque les étudiants mais AUSSI LES LYCEENS:

. Le bac que les élèves de terminale prépare ne sera plus suffisant pour s'inscrire à l'université. Il faudra passer un examen, un concours supplémentaires ou avoir un bac avec mention.

. Les droits d'inscription, grâce à Monsieur Devaquet, vont augmenter dès la rentrée 67. Ils pourront passer à 3000 francs par ans, tout compris, certains parlent même de 5000 francs.

PAR LA NON RECONNAISSANCE DE TON BAC, PAR LA HAUSSE DES COÛTS D'INSCRIPTION QUI FERME LA PORTE DES FACS A BEAUCOUP DE LYCEENS, TU ES MENACE PAR LA LOI DEVAQUET.

PARTOUT EN FRANCE LES ETUDIANTS SE METTENT EN GREVE: à Villeurbanne, à Saint Denis, Nanterre, Censier, Amiens, Clermont, Nancy, Dijon...

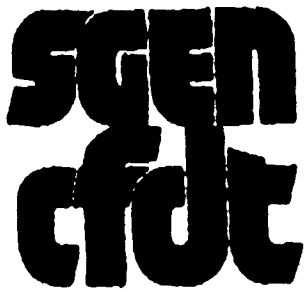
Des lycéens commencent à rejoindre ce mouvement: à Montmorency ou Aubervilliers des lycées sont aussi en grève

LES LYCEENS DOIVENT ETRE INFORMER SUR CETTE LOI:

Réunissons les élèves en Assemblée générale d'information sur la loi pour que tous les lycéens puissent s'organiser et se joindre au mouvement des étudiants.

LE 27 NOVEMBRE, UNE MANIFESTATION NATIONALE
CONTRE LA LOI DEVAQUET EST ORGANISEE AU MOMENT OU
ELLE SERA DISCUTEE A L'ASSEMBLEE NATIONALE.

PAR DOUZAINES DE LYCEENS COMME LES ETUDIANTS DOIVENT ETRE DANS LA RUE



UNION PROFESSIONNELLE RÉGIONALE CÔTE-D'AZUR
SYNDICAT GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE C.F.D.T.
12 BOULEVARD DELFINO 06300 NICE ☎ (93)26-42-35

ACADÉMIE DE NICE

MONORY, DEVAQUET, MEME PROJET
=====

Parents, élèves des lycées et collèges, -la réforme Monory vous concerne!

1) LES PRINCIPES DU PROJET:

- Réduire à 26 Heures l'horaire en Seconde, Première, Terminale.
- Cette réduction s'opère par la suppression "d'options" telles que langue vivante 3, Sciences Naturelles, Informatique, Sciences Economiques, Musique, Dessin, Activités sportives spécialisées, la réduction des heures d'ateliers dans les bacs de Technicien etc...
- Les Bacs actuellement existants sont regroupés en 4 séries: Lettres, Sciences, Sciences et Techniques Industrielles, Sciences et Techniques Economiques.
- DES LA FIN DE LA 3^e, l'élève devra choisir une (ou deux) options qui "Définiront" le choix du bac qu'il tentera de passer 3 ans plus tard...

2) LES CONSÉQUENCES DE CE PROJET:

1) Un appauvrissement de l'enseignement: l'Etat n'assurera plus que le "SMIC" Culturel, espérant que les régions (ou l'enseignement privé) prendront en charge les enseignements sacrifiés. Les matières "culturelles", dessin, musique, langues anciennes et vivantes, les disciplines qui éveillent l'esprit critique et préparent à la vie de citoyen (biologie, économie) sont sacrifiées à court-terme...

2) Un accroissement de la sélection et des inégalités sociales:

- a) retour dès la fin de la 3^e, de l'Orientation, alors que la seconde actuelle, dite de "détermination" permet d'éviter des erreurs de parcours précoces;
- b) reconstitution des filières élargies, par la suppression des "classes-passerelles" qui permettent de récupérer dans le second cycle long (lycées) des élèves venus du second cycle court (CAP, RFP).
- c) réorientation rendue plus difficile d'une seconde vers une 1^e d'une autre section, en raison de la limitation du choix des options;
- d) suppression de la série B: celle-ci a permis, ces dernières années, la promotion universitaire et sociale d'élèves qui n'étaient ni "matheux", ni "littéraires", où donc iraient-ils maintenant?

GRÈVE : Jeudi 27 NOVEMBRE
MANIF : PLACE - LIBERTÉ 14H

TOI

FUTUR BACHELIER ...

FUTUR ETUDIANT ???

UN PROJET DE LOI RESTRICTIF ET

SÉLECTIF POUR LES UNIVERSITÉS :

- L'ENTRÉE À L'UNIVERSITÉ COUTERA PLUS CHÈRE
- DES QUOTAS SERONT INSTAURÉS À L'ENTRÉE
- LA SÉLECTION SERA ACCURÉE
- LES DIPLÔMES PERDRONT LEUR CARACTÈRE NATIONAL
- L'ÉTAT SE DÉENGAGEERA DU FINANCEMENT

ALORS,

A QUOI SERVIRA LE BAC ???

FRANCHIR DES OBSTACLES POUR QUELS DIPLÔMÉS?

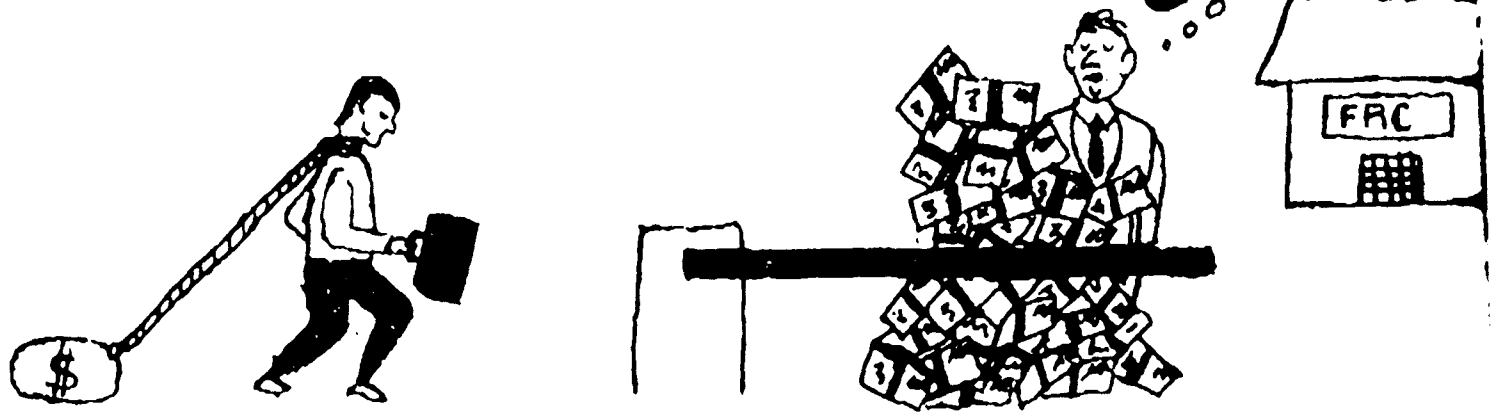
SANS POLITIQUE ET SANS SYNDICAT, TOI,
LYCÉEN RÉAGIS, DÉFENDS-TOI CONTRE



LYCÉEN

GRÈVE!

MOITIÉ MOITIÉ
MONROY ET
DEVAQUET
= ? FRS



- RÉDUCTION DU BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE
- RÉDUCTION DES EFFECTIFS ENSEIGNANTS
- DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- DROITS D'INSCRIPTION FIXÉS PAR LA FAC (3000 à 5000)
- CONCOURS D'ENTRÉE, MENTIONS AU BAC.

INÉGALITÉ DEVANT LE DROIT AUX ÉTUDES...

Coincé entre austérité et sélection par Monroy et Devaquet, que peut faire le lycéen ?

RÉAGIR!!!

IMPRIMÉ
PAR NOS
SOINS

C'EST CE QUE NOUS FERONS JEUDI.
(rassemblement dans les lycées) 14H30 MACU

TOUS EN GRÈVE VENEZ...

EN MAI LES ETUDIANTS SE MOBILISENT



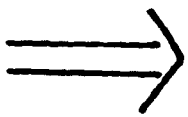
A Montpellier, Bordeaux, Marseille, Caen et Brest, nous nous sommes réunis en Assemblées Générales et nous sommes descendus dans la rue contre le projet.

EN JUILLET et SEPTEMBRE

A Paris, l'UNEF-ID a exigé l'inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix. A Nice et Poitiers elle a organisé des recours collectifs d'étudiants au tribunal administratif contre les universités qui avaient anticipé l'application de la nouvelle loi en imposant des droits d'inscriptions prohibitifs (cf "Le Monde" et "Libération" du 10sept.).

AUJOURD'HUI CONTINUONS LE COMBAT

L'UNEF-ID qui cherche à développer l'information et la mobilisation de tous dès la rentrée en organisant des



ASSEMBLEES d'information
sur le projet de réforme où sera discuté le texte du gouvernement.

Dès la rentrée les étudiants doivent prendre leurs affaires en main. Il est possible de se regrouper dans des comités d'information et de mobilisation contre le projet de loi.



**TOUS ENSEMBLE constituons nos
COMITES** d'information et de mobilisation.

En mai dernier les étudiants de Marseille lançaient un appel:

" Nous avons commencé, non syndiqués et syndiqués, à nous mobiliser sur Marseille. Nous lançons un appel à tous les étudiants de France à se réunir en AG, à organiser la mobilisation. Nous proposons une manifestation nationale au ministère".

Dans la partie de bras de fer qui s'engage avec le ministère, l'UNEF-ID prend position pour une manifestation nationale unitaire des étudiants au ministère pour dire NON A la REFORME et se prononcer pour l'égalité de tous devant le droit aux études.

L'UNEF-ID qui multipliera les initiatives pour favoriser l'expression de l'opinion étudiante vous appelle dès maintenant à participer nombreux à ses ASSEMBLEES d'information.

NB: vous pouvez vous procurer le texte intégral du projet de loi auprès des adhérents de l'UNEF-ID de votre faculté.

territoire de Belfort

Monory Devaquet: Lycées et Universités en danger

Projet Devaquet:

- abandon du baccalauréat comme premier grade universitaire.
- mise en concurrence des Universités...et des diplômes universitaires...
- sélection des jeunes par l'argent...
- main-mise du privé sur les formations et la recherche fondamentale...

Projet Monory:

- mise en concurrence des Lycées.
- abandon du caractère national du baccalauréat
- asphyxie des baccalauréats de technicien
- suppression de disciplines obligatoires dès l'entrée en seconde (ES, sciences naturelles, disciplines technologiques) et d'un certain nombre d'options...
- orientation plus fortement déterminée dès la fin de la classe de 3^e.
- abandon des rares dédoublements existant actuellement

Deux projets pour une même idée:

La cohérence entre ces deux projets est évidente. Il s'agit de dévier la légitime aspiration des jeunes à une formation qualifiante de haut niveau en accentuant la ségrégation sociale et en introduisant une "panoplie de méthodes libérales" (concurrence, privatisation, sélection financière).

Combattre ces deux projets:

Le SNES pour sa part, a organisé des grèves nationales les 22 septembre et 21 octobre, il a manifesté le 23 novembre à Paris, il s'engage aujourd'hui en appelant les personnels des lycées et collèges à faire grève et à manifester aux côtés des étudiants, des lycéens et des parents.

GREVE jeudi 4 décembre 1986

manifestation à 14h30 place Corbis

fac. : les portes se ferment

AGEL' UNEF

BAC = ZERO (SUITE !!!)

La semaine dernière, vous avez été 4000 informés du Projet de Loi Devaquet sur l'Enseignement Supérieur.

BRIEVEMENT: Ce Projet empêchera les bacheliers de s'inscrire librement en Fac., et dans la filière de leur choix. Il les soumettra par ailleurs à des droits d'inscription très importants (aux alentours de 3000-4000 Francs !!!)

Ce projet s'accompagnera, à moyen terme, d'une réforme du Baccalauréat, selon les souhaits de M. Monory:

1 partie commune + 1 partie de "contrôle continu" + 1 partie à option, cette dernière déterminera l'orientation après le Bsc.

Vous avez tous pu remarquer dans votre Lycée des classes surchargées, jusqu'à 40 élèves. Cette question du manque de moyens, du nombre d'enseignants (4500 suppressions dans les Lycées publics) se pose partout: du coup, cela se traduit par de mauvaises conditions d'études et par plus d'échec.

C'est contre cela, pour que l'Education Nationale puisse assurer totalement sa mission de Service Public que, étudiants, Lycéens, personnels enseignants et non-enseignants, parents auront leur place et manifesteront à la Manifestation de Jeudi, c'est à dire d'aujourd'hui !

RAPPELONS QUE:

- 1) on vous orientera vers des études qui ne seront pas forcément celles que vous voulez,
- 2) les diplômes que vous obtiendrez risquent d'être moins valables en dehors des limites de votre région,
- 3) vous devrez déboursier 3000 balles (au moins !), dès l'inscription (plus les frais postérieurs).

C'EST NOTRE AVENIR QUI EST EN JEU, DEFENDONS-LE !!!

MANIF. LE 13 NOV.

a 17 h place de la République

Dans plusieurs villes (Tours, Rouen ...) les Lycéens se sont organisés, ont manifesté contre leur conditions d'études: en créant un rapport de force, on obtient toujours quelque chose!!! des postes, des heures sup. ... ALORS, POURQUOI NE DEMANDERIONS NOUS PAS LE RETRAIT DE CE PROJET QUI NOUS CONCERNE TOUS !!!

Calendrier: le projet a été adopté en C. des Ministres le 11.7.86, au Sénat le 28.10.86, et passe à l'Assemblée Nationale à partir du 24.11.86.

La Fédération de l'Education Nationale organise une Manif/ nationale le 23.11.

1986 - Fédération Nationale des Etudiants de France - des Anciens Nationales des Lycées - les 20 et 21 11 86



STOP, LAISSEZ NOUS VIVRE !

LES LYCEENS SE MOBILISENT A LEUR TOUR CONTRE LE PROJET DEVAQUET

DEPUIS LUNDI, UN IMPORTANT MOUVEMENT D'ÉTUDIANTS ET DE LYCÉENS EST EN GRÈVE,

D'ABORD SUR LE PLAN NATIONAL, PUIS AU NIVEAU RÉGIONAL, DES MILLIERS D'ÉTUDIANTS ET DE LYCÉENS SONT CONTRE LE PROJET DEVAQUET,

AINSI, LES UNIVERSITÉS DE RENNES I ET II, AVEC L'APPUI DES LYCÉENS RENNAIS, D'ANGERS ET DE NANTES, SE SONT MOBILISÉS DANS CETTE GRÈVE GÉNÉRALE.

A PARIS, TOUS LES GRANDS LYCÉENS PARTICIPENT À CETTE GRANDE VAGUE DE PROTESTATIONS CONTRE LE PROJET DE LOI DEVAQUET.

LES ORIENTATIONS GRAVES DE CE PROJET SONT LES SUIVANTES :

- HAUSSE DES FRAIS GÉNÉRAUX EN UNIVERSITÉ ; 10 000 F ENVIRON (POUR LES DROITS D'INSCRIPTION, LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LES MUTUELLES) IL Y A DONC UNE VÉRITABLE SÉLECTION PAR L'ARGENT.
- SÉLECTION ACCRUE POUR LE PREMIER EN UNIVERSITÉ ; DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION, EXIGENCE DE BACCALAURÉAT BIEN CÔTÉ, FIXATION DE MOYENNES OU DE MENTIONS DE BAC, IL Y A DONC, AU NIVEAU DES LYCÉES, DES "FILIÈRES D'ÉLITES" ET DES "FILIÈRES POUBELLES".

C'EST DONC TOUT SIMPLEMENT UN RALLYE PLEIN D'EMBUCHES POUR ACCÉDER AUX UNIVERSITÉS;

- DE PLUS, UN CONCOURS A ÉTÉ PRÉVU ENTRE LE DEUG ET L'ANNÉE DE LICENCE.



DANS LES LYCEES AUSSI

GREVE CONTRE

DEVAQUET et MONORY !

Des dizaines de facultés sont maintenant en grève. Des Etats généraux des étudiants se sont tenus samedi 22 à la Sorbonne et appellent à la GREVE GENERALE des facs contre la loi Devaquet qui doit être discutée dès jeudi à l'Assemblée nationale.

La loi Devaquet c'est:

- l'augmentation des droits d'inscription qui pourraient atteindre 3000frs.
- le bac qui ne sera plus suffisant pour s'inscrire en fac.
- la fin des diplômes à valeur nationale: ceux de chaque fac seront plus ou moins cotés.
- l'impossibilité pour les étudiants de faire les études de leur choix. Ils seront orientés en fonction des places disponibles et non de leur choix.
- la sélection accrue à tous les stades de l'université: par exemple la mise en place d'un barrage entre le DEUG et la licence.

CETTE LOI CONCERNE AUTANT LES LYCEENS QUE LES ETUDIANTS !

Parce que nous sommes de futurs étudiants nous sommes concernés. Cette loi remet en cause notre droit aux études. Les étudiants organisent une grève générale et une manifestation jeudi alors que les députés discuteront de cette loi. Ce mouvement doit être aussi celui des lycéens.

Les lycéens aussi doivent refuser la mise en place de facs d'élite et de facs poubelle, l'hyper-sélection qui évacue de la fac bon nombre de jeunes.

Les lycéens doivent lutter comme les étudiants pour exiger le retrait pur et simple de cette loi qui est inamendable.

Chirac attaque les jeunes dans tous les domaines: facs, lycées, flicage anti-drogue, réforme du code de la nationalité qui vise particulièrement les jeunes issus de l'immigration. La grève étudiante doit être un avertissement: sur tous les terrains, il doit trouver les jeunes en lutte pour mettre en échec ses projets!

LOI DEVAQUET, REFORME DU
CODE DE LA NATIONALITE ?
ET QUOI ENCORE ?



(Publicité)

APPEL DES ELUS ETUDIANTS

Aujourd'hui, se prépare une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur. Le débat sur ce projet vient de se terminer au Sénat et va commencer à l'Assemblée.

Quelle que soit notre réflexion personnelle sur l'utilité ou pas d'un nouveau texte de loi sur les options politiques de ceux qui l'ont proposé, nous estimons que la tâche d'élus étudiants attachés à leur mandat, passe par une analyse précise des principales dispositions du projet, sans que quelques détails de forme, conseils, place des catégories d'enseignants, structure... ne cachent la réalité que vivent quotidiennement les étudiants.

Nous sommes élus étudiants dans les Conseils des Universités et avons pour responsabilité de défendre les étudiants contre toute atteinte à leurs droits. En ce sens, la diminution de la part des étudiants à 15% ne permet pas, à notre avis, que les étudiants soient réellement représentés.

Nous craignons que la possibilité, ouverte par le projet de loi, de création d'Etablissements Publics Fédérés au sein des universités n'aboutisse à la multiplication de petits centres monodisciplinaires et

à la disparition du caractère interdisciplinaire des formations, de plus en plus nécessaire pour nos diplômes.

Mais nous voulons surtout nous élever fermement contre quatre dispositions qui vont à l'encontre des droits les plus fondamentaux des étudiants. En effet, le projet prévoit :

- l'interdiction pour tout bachelier de choisir ses études supérieures,
- la sélection généralisée pour le passage d'un cycle à l'autre,
- la possibilité pour les universités de fixer leurs droits d'inscription,
- la remise en cause du caractère national des diplômes, seule garantie permettant l'égalité des étudiants devant la recherche d'un premier emploi.

Nous estimons que ces mesures sont inadmissibles car elles nient une part importante de nos acquis des années précédentes et ne donnent aucune perspective à l'Enseignement Supérieur, ni aucun moyen de développer les universités et la qualité des enseignements qu'elles proposent.

C'est pourquoi nous mettrons tout en œuvre pour que de telles dispositions ne deviennent pas la loi à l'Université.

Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale : P. DARRILLAT (Président de l'UNEF I.D.), F. AUGENORE (Secrétaire Général de l'UNEF I.D.)
Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : J.C. CAMBADELIS, M. ROZENBLAT, J. DRAY, A. BAUER, F. CASTANG, E. LE ROCH, J. MARTIN, B. GACHEN, O. LE PICHON, P. PLANTAGENEST, P. DARRILLAT

F. NEGREL, S. GAY-TEISSIER, M. BOURJANI, P. GLAT, M. RAOUL, J.P. CAMPANA, R. BENCHETON, A. SALIM, J. DINE, N. ZERBIB, D. BROCHIE, P.F. PARODI, G. DEVASCO, B. KERIN, S. DE PONCINS, P. OULOUT, F. FONTAINE, C. ALLEGRE, T. LASSERRE, C. ANDRE, J.P. BRACCO, F. RAP, H. SOUFI, B. GUEYE, E. GROEN, P. STENPERT, A. GIRAUD, A. MAILLARD, J. CREPIN, G. FRIEVILLE, P. PRLIVOST, A. ROUSSELLE, F. POQUET, S. FRUTIER, D. JECAT - L. CORNAN - B. GACHEN, F. GACHEN, V. LAJAT, A. DINARI, P. DA COSTA, P. SAUVEY - G. PURLAIS, D. CABIEU, B. DELAUNE, M. DOBRIE, R. DEBORD, E. DELTEIL, E. OUZOUNIAN, Y. COLLEOU, M. ROUSSEAU, J.M. BRIEN, P. MOTTE, B. PASSARD, D. DUCOIN, G. LAMBE - F. FRAUD, C. THOLY, C. PEYRON, A. BUSSIERE, F. LEBOURG, P. CHAPDELAIN, C. COMMUNAL, H. PERRUSSEL, L. MAGRECKE, N. SERRIERE - S. SHERPIER, T. DE SANTI, J.M. DORLET, P. ALDARD, E. CLEMENT, C. JACOBY, S. THIERRY, P. MOREL, M. COTTIN, D. CHARRIER, S. TERPEAU, J.C. OUAZANA, C. FROSSARD, J. SAMI, J. VIGREUX, T. GAUFFRE, C. MORINONI, D. MARECHAL, J.P. LOPEZ, B. MARROT, N. CAMUZAC, P. PECHOUX - O. REY, M.C. LUCINI, L. ANTONELLI, J.L. COUDENE, J.P. ALLEGRET, J.P. GUTHMANN, C. SPYROS, A. DEBRY - O. BIENCOURT, R. CORMIER - A. MORVAN, E. DELEPLACE, P. DRUART, F. PATINIER, C. BEAURAIN, F. KACZMAREK, A. MONICOURT, R. TAFTICHT, C. COLRAUT, A. OUAHAB, V. GENTILHOMME, P. DELGURE - A. BERODIER, A. DARBOUTET, D. GIRARD, C. BORGEL, L. DEBURE, E. THOMAS, M. BORGEL, J.L. ESTOURLLE, N. GUIDA, N. DOUDAOU, A. GALLARDO, S. PANGON, A.M. VIGUOT - H. KHALOUI, P. GACHES, M. HAMBAM, B. MAURER, L. FAURE, P. BUSSON - T. GALLARME, G. GOSSEZ, M. MONACHELLO, M. EL SAHS, A. LESOALONS, F. BOIS, A. POTHIER, S. TENDAS - Y. LUCAS, A. AHOUAR, X. GIOVANELLI - P. LACAZE, E. PEDEBOSCO - S. SIEGER, N. SIEGER, P. NAUDIN, C. CHEVALEGRE, F. PARLES - V. HAMON, J.Y. ROLLAND, E. LE ROCH, Y.M. HERVE - J. NAMEH, F. PLANCHAUD - F. ROTH - O. MARTIN, R. DUTRIAUX, L. DOUCET, D. CARRIERE - T. SALMON - V. THOMAS, F. CHERFI, M. YASSINE, M. YANG, A. VANSHOONBECK, G. DELACOUR, C. PIERONI, E. HERVOUET, D. FRANCOIS, G. BARRIOLX, S. TA, N. SOULIE, S. FOUKS, E. WACHSBERGER, O. LECOUR, A. BAUER, B. BENAÏEM, B. RAYARD, C. SIN ROMA, F. FAIST, F. MOULIN, P. CAMPINCHI, L. MARTIN, M. DUEGHRI, F. AMIRAM, P. MAOUR, M. VALLS, I. PAPPALARO, A. PRON, P. FOUTRIER, J.P. FRAGNET, S. SETBON, L. GILLET, M. MOINE, P.Y. CHAR, J. FAURET - M.C. SPINASSOU, J. JULIEN, D. MARIE, P. MAUREL, S. RONSIM, M. HOUDOU, S. PAPP, A.M. BRIEUS, I. DE CUENA, A. MONTEIRO DIAS, I. DE LA FOUCHARDIERE, D. ESSAKAY - F. TOUSTOU, S. IONESCO, M. FETTU, A. COSNARD, P. PROMENVAL, S. POSTEL, C. CHOU, H. TRANDAC, M. MARTINEZ - V. ARONDEL, T. GANDON, E. LÉCOMTE, J. MARASCHIN, B. COLLET, J.C. WORMS, G. TRÉVES, A.M. ANOUËZ - N. DELESOUË, I. KA, D. OLTRA, J. PAROIN, J.F. BERNARD, A. SCHAMELHOUT, H. BENUJELLOUM, P. BOHELAY - F. ELJAKIM - C. HERRERO, F. VAJROS, S. ROSSO, C. LAKEL, E. FROGER, N. GIRAUD, M. DUMAS, B. LUCAS, C. DUFOUR, J. CARREIRAS, M.N. LEFELVRE, D. DHOMBRES, S. BASTIEN, P. FINALTERI, A. CAMBERLIN, I. TOME, Z. CARRERA, T. TOUSSAINT, R. LAGRAVE, G. BLANC, N. LEBRIUN, J.M. MOUREY, A. ROYER, A. BALLESTE, C. ZIMMERMANN, C. BAQUE, L. DE VILLEPIN, M. LARABI, P.L. TERK, I. BRUNE - P. CHERFI, C. PICHAUD, S. PIRY, V. SCHAEFER - C. ARRACHART, J.M. NATHANSON, Y. DALCANTON, J. CHAPELAIN, M. DESPLAN - D. GOLDBERG, E. AGOPIAN, I. THOMAS, E. CAMUS, P. LAVAND, F. GALETTE, A. STASSINET, E. HUGUENY, P. PHILIPPE, A. BALESTAN, M.A. THOMAS, P. TROADEC, P. AUBERT, N. PELLEN, C. AUBERT, S. ZAPPI

Pour toute correspondance : UNEF I.D. - 48, rue Albert Thomas, 75010 Paris

TOUS LES LYCÉES CONTRE LE PROJET DE VAQUET

EN apprenant la grève des étudiants contre la loi Devaquet, des lycéens de nombreux lycées parisiens se sont réunis et mis en grève. A Amiens, 5000 étudiants et lycéens ont manifesté hier contre la loi Devaquet.

Monory prétend vouloir 80% de bacheliers d'ici l'an 2000. Il s'agit en fait d'accentuer la sélection à la fin du lycée. Le bac n'aura plus de valeur puisqu'avec la loi Devaquet il ne suffira plus pour s'inscrire en fac: il faudra un examen ou un concours ou bien un bac avec mention pour accéder à l'Université.

D'autre part, les droits d'inscription vont considérablement augmenter. Il pourront atteindre 3000Fr. C'est un barrage supplémentaire pour bon nombre de lycéens issus de familles modestes.

LA LOI DEVAQUET COMME LA LOI MONORY EST UNE LOI CONTRE LES LYCEENS.

Comme tous les lycéens qui se sont mis en grève, il faut réagir:

- * informer tous les lycéens du contenu de la loi Devaquet.
- * s'organiser dans tous les lycées en comités d'élèves.

Il faut faire céder Devaquet. Tous unis, c'est possible:

MANIFESTATION à ST-ETIENNE
JEUDI 27 NOV.

R E N D E Z - V O U S : 9H FAC DE LETTRES
2 RUE TREFILERIE

Contre la loi Devaquet, contre le système universitaire

parce que l'argent ne doit pas être un moyen de sélection, soit à l'inscription, soit tout au long des études ;

parce que le baccalauréat pourrait devenir une nouvelle forme de tutelle pour l'Université ;

parce qu'une sélection supplémentaire au niveau du I.E.U. est inacceptable

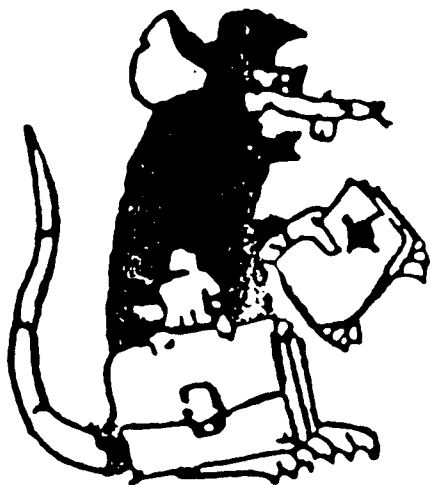
parce que l'orientation ne doit pas se faire en fonction de la série de baccalauréat ;

parce que l'intrusion de personnalités étrangères au Conseil d'administration est intolérable.

En revanche, un diplôme régional capable d'intégrer l'étudiant dans la vie active de sa région ne peut être que bénéfique.

Par ailleurs, il serait temps d'accroître les échanges entre universités européennes afin de pouvoir enfin avancer l'idée de diplôme européen.

Pour une université moderne sachant concilier la sélection par le savoir et les impératifs sociaux : FAIS TON CHOIX !



Le GUD
non plus
n'aime pas
DEVAQUET

**GUD - BP 202
67005 STRASBOURG**

Print - du 27/11/86 - Participation d'un groupe de M. Jers...

LYCÉENS DU MONT-BLANC EN GREVE

Contre le projet DEVAQUET

NON

à la suppression des diplômes nationaux.
à la libération des tarifs d'inscription
à la fixation des conditions d'entrée en université

300 sur 1100.

4M 11M. - 16M 16M -

- APPEL DES ÉTATS GÉNÉRAUX AUX ÉTUDIANTS DE FRANCE
UNITE DES ÉTUDIANTS CONTRE LA LOI -
- DEVAQUET -

La loi Devaquet implique :

- Suppressions des diplômes nationaux
- Désengagement financier de l'État
- Libération des tarifs d'inscription
- Fixation des conditions d'entrée en université par chaque établissement universitaire
- Droit de regard des entreprises privées sur l'université
- Suppression des crédits budgétaires ; postes administratifs.
- Mise en question de l'existence des œuvres universitaires et sociales (C.R.O.U.S)

ANNEXE N° 3

EVOLUTION DU TEMPS CONSACRE AUX EVENEMENTS

	TF 1 13 h 00	A 2 Midi	TF 1 20 h 00	A 2 20 h 00	TF 1 Nuit	A 2 Nuit	Soir 3
Durée normale	45'	45'	30'	30'	20'	15'	25'
21.11	1'52"	0'	1'54"	4'05"	1'55"	1'38"	3'13"
22.11	1'50"	3'29"	3'55"	3'58"	1'56"	3'07"	4'22"
23.11	3'04"	3'07"	3'48"	3'49"	3'45"	2'48"	3'17"
24.11	3'53"	8'53"	4'09"	9'18"	3'12"	3'04"	6'43"
25.11	13'20"	1'47"	6'27"	9'11"	5'42"	13'56"	3'57"
26.11	12'02"	2'20"	6'41"	1'51"	3'53"	1'24"	2'54"
27.11	4'17"	11'11"	10'58"	10'58"	8'48"	5'24"	6'22"
28.11	6'06"	3'09"	9'06"	9'06"	7'07"	4'33"	7'
29.11	8'04"	7'03"	4'51"	2'40"	2'39"	1'33"	3'22"
30.11	2'17"	1'07"	(1)	3'25"	1'46"	1'43"	3'59"
01.12	3'15"	3'49"	3'38"	5'44"	2'50"	22"	8'28"
02.12	0'33"	6'12"	4'29"	2'22"	1'04"	43"	2'42"
03.12	2'48"	0'	3'10"	1'58"	1'03"	1'35"	3'10"
04.12	5'49"	6'11"	14'17"	14'38"	4'43"	8'32"	6'47"
05.12	14'20"	16'44"	13'31"	18'15"	5'55"	5'30"	8'24"
06.12	22'30"	17'33"	21'56"	17'15"	8'30"	13'11"	16'30"
07.12	12'10"	5'43"	14'19"	12'39"	3'55"	12'51"	10'04"
08.12	19'59"	13'18"	19'11"	19'01"	12'33"	12'13"	12'16"
TOTAL	2h18'09"	1h51'38"	2h26'20"	2h30'13"	1h21'32"	1h34'10"	1h53'30"
TOTAL :	TF 1	6 h 06' 01"					
	A 2	5 h 56' 01"					
	FR 3	1 h 53' 30"					

(1) "Questions à domicile" (J. Chirac)

F.R.3.

JOURNAUX REGIONAUX

TEMPS D'ANTENNE CONSACRE AUX EVENEMENTS

MARSEILLE	17' 58"
NICE	34' 15" (dont 2 débats de 12')
STRASBOURG	1 h 00' 31" (dont 25" de magazine : questions responsable de la coordination)
BORDEAUX	14' 57"
DIJON	44' 35"
BESANCON	24' 15"
NANTES	19' 27"
POITIERS	24' 33"
NANCY	16' 16"
LILLE	21' 50"
AMIENS	17' 30"
PARIS	47' 20"
ORLEANS	37' 21"
ROUEN	30' 14"
CAEN	30' 57"
LYON	21' 30"
GRENOBLE	28' 50"
CLERMONT-FERRAND	18' 37"
LIMOGES	35' 07"
TOTAL	10 h 23' 03"
Moyenne	32' 47"

DEPOT d'une DECLARATION DE MANIFESTATION

(Décret Loi du 23 Octobre 1935)

L'enregistrement de cette déclaration, ne préjuge pas de la décision prise par l'autorité préfectorale quant à l'acceptation des modalités notamment en ce qui concerne l'itinéraire.

PARIS, le 2 décembre 1986

1°) - Objet de la manifestation :

Remplacement pour le retrait du papier Devaquet

2°) - NOMS et Prénoms - Domiciles des organisateurs :

CAMPINCHI Philippe 104 rue Oberkampf 75011 Paris

3°) - Lieu, date et heure du rassemblement :

4 décembre . BASTILLE . 13 heures

4°) - Itinéraire projeté :

Bastille - Pont d'Invalidez - Bd de l'Hopital - Bd St Marcel -
Bd Trappo - Pce Denfert - Bd Raspail - Bd Montparnasse -
Bd des Invalides - Esplanade des Invalides.

5°) - Observations particulières :

Non disposons un commissaire et deux officiers pour nous aider
dans le déroulement de cette manifestation

"Les soussignés déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion.

Rappel leur est fait des lois et règlements relatifs aux rassemblements et attroupements armés ou violents sur la voie publique".

Signature : "Lu et Approuvé"

Campinchi

"Lu et Approuvé"

ANNEXE N° 5

EXTRAITS DES BANDES RADIO

(4 décembre)

- 20 h 21 TC 86 : "Il y a eu une charge de TI 26 et de TI 80 conjointe avec TI 04 qui a eu un certain effet, mais TI 04 maintenant est pris à partie par des manifestants."
- 20 h 26 TI 60 : "Message reçu. Vous demandez à TI 16 de se montrer dynamique sur le pont Alexandre III. Il ne faut pas rester en barrage statique, il faut que ses moyens qui sont très importants dégagent le terrain un petit peu autour du pont pour faciliter les interventions de TI 04 et TI 11."
TNZ 1 : "Je souhaite d'autre part que le groupement TI 06 et TI 15 intervienne par le sud et dégage également la façade ouest des Invalides."
- 20 h 29 TC 86 : "Nous avons une très mauvaise réception. D'une part, TI 06 va intervenir à partir de Université-Constantine conjointement avec TI 15 sur les arrières pour dégager les Affaires étrangères et l'aérogare des Invalides."
TI 60 : "C'est parfait, c'est la manoeuvre que je vous avais demandée, affirmatif."
TC 86 : "Maintenant, nous pouvons passer, nous effectuons cette manoeuvre."
TI 60 : "Bon, que tout le monde intervienne avec toute la mesure voulue et la détermination voulue également."

- 20 h 30 TI 86 : "Nous avons demandé donc ces actions de dégagement qui étaient impératives compte tenu des nombreux blessés dans le personnel de gendarmerie. Nous avons fait diminuer la pression sur le barrage de 26. TI04 est actuellement entre le pont Alexandre III et le terre-plein. TI 06 va intervenir au niveau Constantine Université pour dégager la pression sur les murs latéraux de l'Assemblée et des Affaires étrangères, et TI 15 va cheminer à sa rencontre par Constantine, ceci non pas dans un esprit de s'engager sur la place en mélangeant les manifestants pacifiques et les trublions, mais essayant de trier le bon grain de l'ivraie."
- 20 h 31 TI 70 : "Je suis rue Fabert à hauteur de la rue de l'Université, les manifestants s'en vont gentiment. De ce côté-là, pas de problème."
- 20 h 36 TC 86 : "La situation est redevenue très stable à hauteur de Esnault-Pelterie/ quai d'Orsay."
- 20 h 37 TC 86 : "Tous les manifestants se trouvent maintenant dans le centre de l'avenue Gallieni, d'autres sont à l'intérieur de l'aérogare des Invalides et ce sont nos manifestants qui continuent à casser."
- 20 h 41 TC 86 : "Alors un contact nouveau a été pris avec certains responsables. Il semblerait que Esnault-Pelterie se dégage légèrement côté Air France, mais les irréductibles sont toujours vers Orsay-Constantine."
- 20 h 44 TK 70 : "Départs massifs en direction de La Motte-Picquet avec banderoles déployées toujours."
- 20 h 50 TC 86 : "Sur le parking de l'aérogare Invalides, les manifestants sont toujours en train de dépaver."

- 20 h 54 **TI 60 : "Il faut intervenir à l'intérieur de l'aérogare où il y a des problèmes."**
TC 86 : "Nous avons des difficultés de passage, nous sommes déjà à Université Constantine. On dégage la rue de Constantine. Mais quant à l'aérogare des Invalides, négatif pour le moment, nous ne sommes pas intervenus."
- 20 h 58 **TC 86 : "Alors rue de Constantine (sifflements), TI 33 avec sa CRS va intervenir à l'intérieur de l'aérogare des Invalides."**
TI 60 : "Affirmatif, alors rapidement, avec énergie, arrestations."
- 20 h 59 **TC 86 : "La plupart des manifestants sont réunis autour de la sono. Il nous reste encore un petit noyau dur secteur aérogare des Invalides et également au contact au pont Alexandre III."**
TI 60 : "Message reçu, essayez par des manoeuvres de récupérer le maximum de ces agitateurs."
- 21 h 00 **TI 81 : "Les unités qui sont à Alexandre III prennent en retour tous les gaz lacrymogènes et la position devient difficilement tenable: est-ce qu'il est possible que TI 86 puisse prendre le problème en compte avec les unités engagées qui grenadent actuellement."**
- 21 h 02 **TI 60 : "Vous activez la formation qui se dirige vers l'aérogare, qu'il prête attention notamment au parking souterrain où il risque de faire des arrestations des gens qui sont en train de casser des voitures."**
- 21 h 09 **Mot d'ordre à la sono : direction quartier latin.**
- 21 h 11 **TO 70 A : "Concernant la physionomie de l'esplanade des Invalides, donc tout l'avant de l'hôtel des**

Invalides est actuellement vide de manifestants : il n'y a plus personne et cela pratiquement jusqu'à hauteur Maréchal Galliéni."

21 h 22 TI 86 : "La situation est la suivante : la rue de Constantine est complètement dégagée donc il n'y a plus de pression sur les barrages latéraux, ni sur le pont Alexandre III, ni sur Esnault-Pelterie/quai d'Orsay. Par contre, sur l'esplanade des Invalides, il reste environ plusieurs milliers de manifestants, bien qu'un appel à la dispersion ait été demandé et ceux-ci sont toujours massés tout au centre sur Galliéni. TI 04, TI 11 font des actions ponctuelles destinées à interpeller les meneurs mais pour l'instant nous en sommes-là."

TI 60 : "Message reçu. Donc vous avez un noyau qui est sur la partie centrale de l'esplanade ?"

TI 86 : "Nous avons 4 ou 5 000 manifestants normaux disons, qui sont encore sur l'esplanade et qui ont devant eux en plusieurs endroits des petits groupes d'agitateurs qui tentent de les mobiliser, soit contre nous, soit pour aller sur un autre endroit de la capitale. L'action de TI 04 et de TI 11 est la suivante : essayer de dissocier en interpellant et en retirant ces agitateurs pour ne pas mobiliser non plus les 4 ou 5 000 disons pacifiques et qui vont se disperser et j'espère dans une bonne direction."

21 h 24 TI 60 : "**TI 70 vous n'avez plus de contact avec des responsables ?**"

TI 70 : "**Négatif, il n'y a plus rien, il y a juste le car sono qui est vide et désemparé au milieu.**"

TI 60 : "Le car sono ne fonctionne pas TI 70 ?"

TI 70 : "Négatif, tout est arrêté."

21 h 30 TI 60 urgent : "Dans votre dispositif, il faut dégager une formation pour envoyer sur le chantier du central 7e, chantier Fabert, rue Constantine, où des gens sont en train de prendre des matériaux. Reçu ?"

- 21 h 35 **Départ du camion sono.**
- 21 h 39 **TO 70 A : "J'ai un groupe compact qui remonte sur les barrages dans l'avenue du Maréchal Galliéni en direction du pont Alexandre III, ce sont des gens avec foulards qui vraisemblablement veulent en découdre: 200 à 300 maximum."**
- 21 h 43 **TI 86 : "La situation est la suivante : je suis allé sur l'esplanade. Les formations sont, comme je vous l'ai indiqué, en biseau, à partir du pont Alexandre III sur Air France et sur Université/Constantine. La physionomie est bonne aux abords Assemblée nationale et sur nos barrages. TI 04 continue ses actions pour décrocher les meneurs et les trublions mais il y a encore le nombre de manifestants paisibles sur l'esplanade et je suggère d'attendre maintenant qu'une grosse partie soit partie pour éviter de les mobiliser au profit des meneurs."**
- 21 h 46 **TO 70 A : "Départ d'un cortège important qui crie des slogans en direction de l'hôtel des Invalides. Leur destination n'est pas encore connue."**
- 21 h 48 **TI 86 : "L'action qu'on essaie d'obtenir : nous avons TI 15 et TI 06 qui poussent vers le centre de Galliéni. TI 11 qui est sur le terre-plein Air France pour protéger le terre-plein Air France. TI 04 qui fait des incursions dans Galliéni, devant Alexandre III pour intercepter les meneurs, TI 48 maintenant qui vient d'arriver au niveau quai d'Orsay- Fabert, mais il y a le gros de plusieurs milliers de manifestants, qui est toujours côté Fabert, qui forme écran, et qui cherche à être mobilisé par les meneurs. Alors nous en sommes là, on attend que cela se décante, comme vous l'indiquez, direction Santiago du Chili."**
- 21 h 52 **TI 60 : "Bon, vous auriez un blessé sérieux au débouché du pont Alexandre III, sans doute côté**

esplanade, un SAMU qui a du mal à s'approcher, que TI 16 qui doit être là voit le problème."

- 21 h 54 TI 81 : "TI 08 A nous signale qu'actuellement il y a une action violente en direction d'Alexandre III et qu'ils attaquent les barrages du pont là. Est-ce que TI 86 peut faire une intervention latérale?"
- 21 h 56 TI 81 urgent : "Nous avons un véhicule en flamme de chez nous pont Alexandre III et une infiltration permanente des manifestants. Que TI 86 fasse charger s'il vous plaît, sur le quai pour dégager l'entrée du pont."
- 21 h 58 TI 81 : "Ces manifestants sont en train d'enfoncer le barrage d'Alexandre III, il est urgent qu'une intervention soit faite sur la rive gauche."
- 22 h 06 TO 70 A : "Cortège place de l'école militaire."
TI 60 : "Vous me donnez une approximation chiffrée, et ce sont des gens qui manifestement se dispersent?"
TO 70 A : "Négatif TI 60, ce sont des gens qui se rendent à la Sorbonne en ordre compact et il est impossible de les chiffrer pour moi quant à présent."
- 22 h 12 TK 70 : "Ce cortège comprend environ 3 000 personnes."
- 22 h 14 TI 70 : "En réponse à la question, le cortège est fort de 3 000 personnes environ, à son départ de l'esplanade. D'autre part, je viens de voir ce qui se passe sur les arrières du pont Alexandre III : alors nous avons quatre à cinq mille personnes, dont mille qui me semblent un peu plus décidées et qui essaient d'entraîner les autres, mais il reste encore quatre à cinq mille face à cette... (incompréhensible)."
TI 60 : "Reçu, est-ce que vous pensez 70, que maintenant des interventions plus énergiques

pourraient permettre d'inviter ces gens à se disperser?

TI 70 : "Affirmatif, je crois maintenant que le bon grain a été séparé de l'ivraie et ma foi, il faudrait peut-être y aller."

22 h 15 TI 81 : "On me signale à Alexandre III toujours des jets de projectiles par des manifestants qui sont environ à 100 mètres du barrage Alexandre III, est-ce qu'il serait possible à 86 de faire à nouveau intervenir ses forces devant le barrage en question, de façon à faire cesser ces jets de projectiles, qui touchent nos fonctionnaires actuellement."

TI 60 : "Oui, affirmatif 81, 86 ?".

TI 86 : "Oui, TI 60. Actuellement, nous suivons ce problème avec beaucoup d'insistance. TI 04 intervient, sur ce point, mais comme partout sur l'esplanade des Invalides, les barrages sont pris à partie par des groupes mobiles, très vite, qui lancent des projectiles nombreux, des billes d'acier, etc... TI 16 ne nous passe aucun message alarmant pour l'instant, la situation est bonne sur Alexandre III."

TI 60 : "Message reçu, je renouvelle mes instructions ; je crois que maintenant, il faut reprendre possession de l'esplanade ; 86, vous avez quatre à cinq mille personnes et un millier environ de manifestants durs. Je crois qu'il faut essayer de disperser tout ça, maintenant, progressivement".

TI 86 : "Bon alors TI 60, parfaitement compris ! C'est ce que j'essaie de faire, j'ai conscience que la masse est très importante encore sur l'esplanade, et nous l'usons sur tout son pourtour en essayant de faire des interpellations, mais nous ne pouvons pas immédiatement bousculer la masse très importante qui se trouve sur Galliéni, et côté Fabert encore."

TI 60 : "Oui, c'est bien reçu, mais enfin je crois que le temps des formules de politesse est terminé. Je crois que maintenant, il faut faire preuve de détermination, tout en gardant le contrôle de la situation."

- 22 h 21 TI 81 : "Je vous fais le point de la situation à Alexandre III, il n'y a plus de pare-pont, un véhicule incendié, un véhicule partiellement détruit et un autre endommagé : donc actuellement, il n'y a plus de pare-pont en interposition entre les manifestants et nos forces."
- 22 h 25 TI 81 : "TI 08 A vient de charger pont Alexandre III rive gauche pendant que TI08 tient le pont. Donc, actuellement une avancée de deux cents mètres, en chassant les manifestants."
- 22 h 26 TI 81 : "TI 08 A est obligé de se replier en direction d'Alexandre III, car il est pris latéralement à partir des jets de projectiles. Donc il serait utile que toutes les unités conjointement s'activent."
- 22 h 27 TI 70 : "Nous venons du coeur de la manifestation, alors un millier de gens qui me semblent assez décidés, fédération anarchiste, etc... et d'autre part, 4 à 5 000 spectateurs bienveillants pour le moment."
TI 60 : "Message reçu TI 70."
TI 70 : "TNZ 1 pour votre information, les tirs de lacry ont quand même eu un effet : ils ont reculé de 100 mètres environ".
- 22 h 32 TI 81 : "Par charges successives, TI 08 A actuellement arrive à Galliéni/Université, les manifestants reculent."
TI 60 : "Message reçu, alors on essaie d'en attraper quelques-uns si on peut. De toute façon, vous intervenez avec énergie."
TI 81 : "Oui, TI 08 A est épaulé par TI 16, actuellement. Le nombre des manifestants oscille entre 1 000 à 1 500."
TI 77 : "Arrivée sur place, les manifestants sont place Léon-Paul Fargue et font mouvement sur le boulevard du Montparnasse/place du 18 juin."

TI 60 : "Affirmatif, TI 77. Comme les manifestants ont pris la bonne direction, vous rejoignez TK 88 avec une formation de moniteurs à Rennes/Raspail, et vous prenez le commandement de l'ensemble des effectifs, TI 77".

22 h 35 TI 70 : "La place est pratiquement entièrement dégagée, on remonte vers l'hôtel des Invalides par charges successives et les lacry sont venues à bout pratiquement de la plupart des manifestants. Alors je fais un saut sur l'esplanade."

22 h 37 TI 70 : "Je vous confirme : **l'esplanade est entièrement dégagée, plus aucun problème.** Alors j'essaie de récupérer les manifestants pour voir où ils sont."

22 h 38 TC 86 : "Mission énergique, il ne reste plus que 100 à 150 personnes sur l'esplanade des Invalides."

22 h 48 TO 70 A : "Tête de cortège intégralement engagée sur le boulevard du Montparnasse ; dépassé la place du 18 juin."

TNZ 1 : "A hauteur de votre barrage que vous allez placer Auguste Comte, vous demanderez aux TI de prendre contact avec les manifestants qui ont l'air pour l'instant d'être paisibles, de manière à les inviter à se disperser en leur expliquant que, **compte tenu des incidents, il n'est pas question de revenir en cortège sur le quartier latin.** On essaie d'agir avec persuasion dans un premier temps."

22 h 49 TO 70 A : "Contrairement à ce que je vous indiquais précédemment, le cortège ne s'engage pas dans le Montparnasse, mais rue de Rennes."

22 h 51 TI 60 : "TI 77 pour votre information, pour l'instant ce sont, en ce qui concerne ces manifestants, des manifestants qui ont l'air pacifique, avec un service

d'ordre étudiant. Alors essayez de reprendre un contact et expliquez-leur qu'il y a eu des désordres et qu'il faut cesser maintenant de défilier."

22 h 56 TI 77 : "Bon je suis au contact au niveau de Rennes/Vaugirard, et je contacte avec Campinchi, un nom comme ça, un de signataires de la manifestation. Ces gens-là sont tous engagés rue de Rennes, ils nous proposent de rentrer à la Sorbonne par la rue de Vaugirard."

TI 60 : "Non, ce n'est pas possible. Vous dites à M. Campinchi que la Sorbonne est fermée. La manifestation, il l'a organisée, il en a vu les conséquences, alors vous lui demandez d'en tirer les conclusions et de bien vouloir inviter, à partir de maintenant, aux gens qui le suivent, de bien vouloir se disperser."

TI 77 : "Bien reçu Z 1."

TI 60 : "Vous entamez le dialogue. Vous les maintenez sur place, TI 77. Ces gens-là sont des gens qui sont normaux et qui ne vont pas se livrer à des déprédations, mais essayez de le persuader de comprendre les conséquences de la situation."

23 h 00 TI 77 : "Ils sont bloqués entre la place du 18 juin et Notre-Dame des Champs où nous sommes actuellement, alors la solution que je leur offre c'est dispersion ou s'ils veulent passer, négatif. Ils passent par Montparnasse vers Raspail et Denfert."

TNZ 1 : "Oui, affirmatif, par les extérieurs."

23 h 01 TI 60 : "Vous leur préciserez que de toute manière ils ne pénétreront pas sur le quartier latin, nous avons les moyens de les en empêcher, alors qu'ils fassent preuve d'un peu de bonne volonté."

23 h 05 TI 86 : "Arrestation d'un individu mettant en feu une voiture, flagrant délit par TI 72."

TI 60 : "Parfait. Mise à disposition d'un individu, un incendiaire de voiture. Vous le mettez à la disposition PJ avec un rapport circonstancié. Affirmatif?".

23 h 09 TC 85 : "Contact fait avec les manifestants qui ont accepté de prendre le boulevard Montparnasse/Raspail vers Denfert pour dispersion."

23 h 17 TI 85 : "TI 01 est au contact avec les manifestants et il a besoin d'un renfort, il y a un barrage à hauteur de la place Henri Mondor. Il nous faut remonter TI 05 pour le conforter ainsi, TI 275."

TI 60 : "C'est mal reçu. A quel endroit est le barrage et l'importance des manifestants?".

TI 85 : "C'est à hauteur du carrefour de l'Odéon et on le fait renforcer par TI 05 et TI 275."

TI 60 : "Message reçu. Carrefour de l'Odéon, combien de personnes 85?".

TI 85 : "1 500 à 2 000."

23 h 20 TI 85 : "Ces gens-là attaquent le barrage de TI 01, alors je lui ai donné les consignes strictes, on les empêche de passer absolument."

ANNEXE N° 7

Réf à rappeler :

JPM/DM N° 418

Joinville Le Pont, Le 5 Décembre 1986

Monsieur Le Ministre,

Le Jeudi 4 décembre 1986, j'ai considéré de ma responsabilité de me rendre sur les lieux de la manifestation estudiantine qui s'est déroulée à PARIS.

Je m'interroge sur la finalité qui a abouti à des violences dont mes collègues C.R.S. et Gendarmes ont fait les frais.

J'ai constaté, de visu, qu'à l'angle de l'avenue de Tourville et du Boulevard de la Tour Maubourg, sur le trottoir bordant les Invalides, un regroupement d'une cinquantaine de jeunes, - dont l'âge n'excédait pas 25 ans - s'était formé ; ceux-ci portaient des sacs remplis de balles de base-ball, de barres de fer, de manches de pioches etc..., instruments ne servant absolument à rien, dans une manifestation de ce type.

Puis, me rendant sur les lieux mêmes de la manifestation, alors que celle-ci se déroulait, j'ai été vivement étonné que l'on ait permis à la manifestation d'emprunter la partie arçade de l'Esplanade des Invalides, lui offrant ainsi le contact direct avec les forces de l'ordre et le Ministère des Affaires Etrangères.

Ainsi, au moment où la délégation de la coordination étudiante franchissait le barrage des gendarmes, non de l'université, j'ai vu un groupe d'individus - qui n'avaient absolument rien à voir avec les jeunes manifestants - pénétrer dans les rangs de ceux-ci, lesquels étaient situés entre le Quai d'Orsay et l'angle de la rue de l'Université. Ce voyant, je me suis rendu à l'angle du Quai d'Orsay, me doutant de ce qui allait se passer. J'ai vu des affrontements d'une rare violence entre les voyous, les services d'ordre estudiantins et les Gendarmes Mobiles lesquels, je dois le souligner, ont été agressés et surpris par cette attaque déterminée.

Alors, Monsieur le Ministre, je me demande si tout a vraiment été fait pour que cette manifestation se déroule de bout en bout, pacifiquement et, à cet effet, j'ose espérer que les bruits circulant dans certains milieux ne sont pas fondés (laisser faire à la fin de la manifestation afin de reprendre l'initiative).

Je vous demande donc, Monsieur Le Ministre, de bien vouloir réunir une Commission d'enquête sur ces événements et je me tiens à votre disposition pour apporter ma visualisation des faits.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Monsieur Robert PANDRAUD
Ministre chargé de la
Sécurité Publique
Place Beauvau
86000 PARIS

Le Secrétaire Général


Jean-Pierre MALJEAN

MINISTRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 5 décembre 1986

LE MINISTRE

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

Je veux vous dire sans délai, à vous-même et Robert PANDRAUD, les sentiments qui sont les miens, -et dont je ferai part au Premier Ministre-, au lendemain de la manifestation qui s'est achevée sous les fenêtres de mon Ministère.

Je tiens à rendre un hommage particulier à la façon dont les forces de l'ordre, notamment celles déployées au coin de la rue Esnault-Pelterie et du Quai d'Orsay, se sont comportées, face aux provocations, aux attaques et aux agressions dont elles ont été l'objet dès 18 heures, -soit bien avant le compte-rendu des entretiens des délégations-, de la part de groupes de manifestants casqués et armés, qui n'avaient sans doute que peu à voir avec des étudiants et des lycéens normaux, et qui étaient manifestement résolus à en découdre et cherchaient l'incident. Ces forces de l'ordre sont restées, jusqu'au dernier moment, d'un calme et d'une discipline exemplaires. Leur commandement mérite tous les éloges, par le sang-froid, la lucidité et l'intelligence dont il a fait preuve devant cette situation extrêmement délicate et qui aurait pu très facilement dégénérer.

Monsieur Charles PASQUA
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 - PARIS

.../...

J'ajoute que j'ai assisté personnellement à des actions de vandalisme et de pillage, notamment rue Esnault-Pelterie et dans les locaux de l'Aérogare, qui témoignent de la nature de certains manifestants et des intentions qui étaient les leurs.

Enfin, je ne puis que vous remercier personnellement pour l'intérêt que vous avez porté, avec Robert PANDRAUD, à la protection des installations de mon Ministère, et rendre hommage, une nouvelle fois, au professionnalisme et au dévouement du détachement de gendarmerie qui m'est affecté en permanence.

Je vous prie, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

J. B. RAIMOND

Jean-Bernard RAIMOND

SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS

SNO

72, Rue Louis BLANC
75010 PARIS
TEL: 42.02.49.30

JPS/LMC

Monsieur Robert PANDRAUD
Ministre, Chargé de la Sécurité
Après du Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Ministre,

Le dimanche 7 décembre et le lundi 8, la première chaîne de télévision française a diffusé un reportage visant à démontrer que les désordres intervenus, lors des manifestations d'étudiants, étaient le fait de "professionnels de l'agitation".

Cette information, forcément parcellaire compte-tenu de sa durée, réalisée à partir d'un amalgame de faits s'étant déroulés sur plusieurs heures, dans différents endroits de la capitale, tend à jeter le discrédit sur le comportement des forces de l'ordre et sur la probité d'un Officier de CRS.

Des informations en notre possession, il ressort que tel n'est pas le cas, les Officiers des Compagnies Républicaines de Sécurité ayant appliqué à la lettre les consignes qui leur étaient données par les représentants de l'autorité civile, seuls responsables de l'emploi de la force en matière d'ordre public.

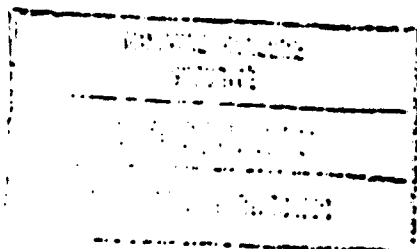
Compte-tenu de la légitime émotion qu'a soulevée cette diffusion auprès de tous nos collègues, j'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Ministre, d'entamer une action en justice contre "T.F. 1" pour "diffusion de fausses nouvelles".

Nous tenant à votre disposition pour tout renseignement et dans l'espoir que notre requête recevra une suite favorable,

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Secrétaire Général

Jean-Pierre JOLLY



ANNEXE N° 10

EXTRAITS DES BANDES RADIO

(6 décembre)

- 21h13' TF85 - Très bonne physionomie quant à présent sur le quartier latin. Reçu ?
- 21h18' TI 85 - A Jussieu, environ 500 dans l'amphi et aux abords, et ces 500 menaceraient d'aller vers la Sorbonne. Message reçu ?
- TI 85 - Ils viennent de quitter Jussieu et ils se dirigent à la Sorbonne maintenant. Ils sont dehors.
- 21h21' - TC 85 - Un autre groupe de 500 est à l'arrêt Cardinal Lemoine.
- 21h25' TC 85 - Le groupe de 500 est toujours à l'arrêt à Cardinal Lemoine Jussieu. Il y a des appels à la dispersion, d'autres qui appellent à continuer le mouvement enfin, c'est indécis, nous attendons.
- TN2 I - Oui, d'après les services spécialisés, la qualité d'étudiant des gens qui sont entre Jussieu et Cardinal Lemoine n'est pas évidente. Ca doit être des redoublants.
- 21h32' TI 85 - Le groupe de 500 qui se trouvait à Ecoles Cardinal Lemoine par petits groupes de 10-15 par les trottoirs, un grand nombre monte vers la Sorbonne mais disons que ce n'est plus un cortège. Reçu ?
- 21h37' TI 85 - On assiste, dans la rue des Ecoles à un certain effritement de ces groupes, mais il reste un groupe compact de 50 individus environ qui approchent de la rue des Ecoles et de la rue St Jacques et qui crient des slogans "étudiants avec nous". Ce qui suppose que ce ne doit pas en être ou c'est des anciens.
- 21h45' TI 85 - On assiste à une petite effervescence, un petit grenouillage, au niveau Ecoles/St Michel. J'envoie un véhicule vers le bas Quartier Latin. Reçu ?
- 21h52' TI 85 - Ecoles/St Jacques : 100 manifestants qui viennent de se former spontanément en cortège et qui se dirigent vers la Sorbonne, les premiers rangs étant casqués et ils sont entourés d'estafettes, cyclomotoristes et motocyclistes, reçu ?
- 21h55' TI 85 - Ils viennent de prendre à gauche et ils remontent le St Michel, 200/250 personnes, j'ai l'impression qu'ils nous cherchent.
- 22h05' TI 85 - Le véhicule qui est en reconnaissance aux abords de la place Odéon a trouvé 200 individus dont un certain nombre courant, descendent la rue de l'Odéon et semblent se diriger vers la rue M. le Prince.
- 22h10' TI 85 - Le groupe de 250 a remonté le Bd St Michel et se trouve dans le haut mais il semblerait qu'il y ait un mot d'ordre qui fixe comme objectif le 17 Sorbonne. Par ailleurs, il y a un groupe également d'une cinquantaine, casquées et masquées qui se trouveraient à hauteur de la place devant le Collège de France.
- 22h13' TI 85 - Les gens qui couraient tout à l'heure en direction du carrefour de l'Odéon se reforment en cortège. Maintenant un cortège de 500 personnes va déboucher au carrefour Saint-Germain-St Michel.
- 22h16' TI 85 - TI 13 a réussi à interpellier le véhicule signalé dont l'immatriculation se termine par 24 sur le boulevard du Palais. Ce véhicule est monté par environ une douzaine d'individus équipés de casque et de matraques.

- 22h18' TI 85 - Il y a des groupes qui se forment autour de la formation de TI 13. Je fais intervenir immédiatement TI 14 pour couvrir cette opération.
- 22h23' TI 85 - Plusieurs dizaines d'individus sur des motos se dirigent vers la formation de TI 13 et créent un risque au niveau de cette formation.
- 22h25' TI 85 - La formation de TI 13 est attaquée massivement par les manifestants et je demande à TI 14 d'intervenir.
- TNZ I - Que TI 14 s'avance et essaie de les repousser mais sans utilisation de lacrymogènes pour le moment. Nous montrons notre force mais sans lancer d'engins spéciaux. Reçu ?
- TI 85 - TI 14 s'est approché. Nous avons stoppé l'avance des manifestants qui s'emparent de barrières et qui cherchent à envoyer des barrières sur les effectifs.
- 22h37' TC 85 - Sur le pont, on me parle de 4 à 500. Ils lancent des projectiles sur les formations. TI 13 dit qu'il subit depuis un moment et moi je veux charger jusqu'à la moitié du pont et retour en arrière.
- TNZ I - Tout à fait d'accord, tant qu'on ne s'approche pas trop de nos unités, nous attendons paisiblement, mais si ça se rapproche de trop, on charge dans la forme que vous indiquez.
- TI 85 - Là ces unités sont au contact direct en conséquence, je donne l'ordre à TI 13 et 14 de refouler jusqu'à mi pont et retour en arrière, reçu ?
- TNZ I - Absolument. Charge sans grenadage, reçu ?
- 22h41' TI 85 - Sans qu'il y ait de contact, cette charge assez brève s'est opérée en souplesse. Les manifestants sont rive gauche, mais ils recommencent à occuper le pont évidemment.
- TNZ I - Vous donnez des instructions strictes à TI 14 et 13. Personne sur le Pont St-Michel, débouché quai rive gauche, on reste rive droite.
- 22h46' TI 85 - Les trublions reviennent à la charge et attaquent les deux formations avec des bouts de fer et des bouteilles.
- 22h54' TI 85 - La CRS de TI 14 a eu de nombreux blessés.
- 23h TI 85 - Non TI 13 n'a pas été blessé - il s'agit d'un fonctionnaire de sa CRS qui a été blessé sérieusement au visage - reçu ? Un nouveau blessé assez sérieux dans la formation de TI 14.
- 23h03' TI 85 - Deux nouveaux blessés dans la formation de TI 13 et de TI 14. Les manifestants vont dans une ... de la RATP et s'approvisionnent en engins divers : sacs de béton, plaques de béton et blocs de ferraille en tout genre et ils projettent ça sur les effectifs - reçu ?
- 23h07' TNZ I - Pas de grenadage - les instructions sont fermes.

- TC 85 - Affirmatif - nous renouvelons mais c'est l'autorité CRS qui a donné l'ordre.
- TNZ I - Oui alors nous rétablissons du côté CRS - nous l'avions déjà dit : pas de grenadage ; cela va être le cycle que vous connaissez.
- 23h15' TI 85 - Nous avons actuellement sur la Place Saint-Michel environ 500 militants, plus ou moins étudiants, déterminés - reçu ?
- TNZ I - Oui message reçu - alors les obstacles qui ont été tirés en travers au niveau environ de Xavier-Privas commencent à flamber mais enfin il n'y a pas de véhicule semble-t-il - reçu ?
- 23h19' TI 85 - Actuellement à hauteur de la Fontaine Saint-Michel, les manifestants montent une barricade avec des matériaux divers
- 23h28' TI 85 - J'envoie des voitures de reconnaissance mais la pénétration entre Saint-Germain, Saint-Michel et la place est très, très difficile
- TNZ I - Message reçu. Pour l'instant, nous n'engagerons pas de force dans le QL - reçu ?
- 23h22' TI 85 - Ils ont renversé la voiture et ils ont monté cette voiture sur le matériel qu'ils avaient déjà tassé - reçu ?
- La place Saint-Michel est totalement dégagée maintenant et la totalité des manifestants -la barricade se trouvant au niveau de la fontaine Saint-Michel -la position de ces gens-là est située derrière la barricade pratiquement jusqu'au Saint-Germain -ils occupent le Saint-Michel jusqu'au Saint-Germain, donc la place Saint-Michel totalement dégagée. Au niveau de la place de la Sorbonne et jusqu'à la place Edmond Rostand, nous avons une nébuleuse de 300-350 environ et un véhicule me signale un renfort de barrières métalliques au niveau de Edmond-Rostand -donc institution d'une mini-barricade à cet emplacement.
- 23h31' TI 85 - Il y a actuellement un feu important sur le boulevard Saint-Michel mais je n'arrive pas à déterminer à quelle hauteur
- TI 13 vient d'être blessé à son tour
- - 11 blessés chez TI 14 depuis cette intervention sur le Pont-Saint-Michel
- Oui, alors la barricade, enfin la voiture qui est sur la barricade flambe très bien actuellement et par ailleurs il y a un deuxième feu mais je ne peux pas savoir à quel endroit ça se trouve - reçu ?
- En ce qui concerne la pénétration dans le bas quartier Latin, la pénétration est extrêmement difficile - les gens ont établi un système de surveillance et évidemment les véhicules de police, même anonymes, sont surveillés et reconnus et donc ne peuvent pas s'approcher et les piétons c'est pareil. Hein, reçu ?

- 23h37' TI 85 - TI 13 TI 14, sont prises à revers par des éléments qui ont dû prendre le métro et qui s'infiltrèrent en direction de la préfecture ; alors je propose de renvoyer TI 17 par le Pont-Neuf faire le tour pour les prendre à revers - reçu ?
- Affirmatif
- 23h42' TI 85 - Nous avons une barricade qui est en train d'être érigée rue des Ecoles, rue de la Sorbonne
- 23h50' TI 85 - Un autre feu important St Germain/St Jacques
- 23h57' TI 85 - Le TAB 2 a été un petit peu vite, il a totalement dégagé le quai St Michel mais malheureusement, il a débouché sur la place, il n'est plus sous la protection de l'escadron de TI 277. Il est au Pont Neuf actuellement ; je lui demande donc de retraverser la Seine quai rive droit et de reprendre la position de TI 277.
- 00h03' TI 85 - Actuellement, le feu le plus important se trouve à St Germain/St Michel et tout autour, nous avons des foyers annexes et tout ça a l'air d'être bien monté, reçu ?
- Autour de ces incendies, des groupes parfaitement organisés évoluent et semblent assurer la protection.
- 00h07' TI 85 - Entre les deux feux St Michel et Carrefour St-Germain-St-Michel, environ 300 manifestants.
- Ceux-ci semblent assez bien organisés. Reçu ?
- 00h15' TI 85 - Carrefour St Germain/St Michel, 4 voitures renversées dans le carrefour.
- 00h17' TI 85 - Je pense que les services spécialisés seraient les bienvenus dans ce secteur. Reçu ?
- 00h19' TI 85 - Actuellement, on peut estimer entre la rue des Ecoles, notamment entre St Germain /St Michel et le bas St Michel, environ 2 à 3 000 personnes et dans ces 2 à 3 000 personnes, énormément de groupes organisés au niveau de la section. Reçu ?
- Message reçu. Mais si vous comptez également les badauds, est-ce qu'on peut essayer de savoir combien ils représentent chacun ? A vous.
- Oui, évidemment, il y a quelques badauds, disons peut-être 50/50.
- 00h24' TI 85 - Tous ces gens - l'observation des civils le confirme attendent une intervention éventuelle de notre part et nous serons bien reçus.
- TNZ I - C'est bien ce que nous avons compris.
- 00h28' TI 85 - Les pillages commencent sur le bld Saint-Michel. Toutes les vitrines descendent, le Mac Donald ainsi que les vitres des véhicules en stationnement.
- C'est autour de ce point que se trouvent les éléments de choc.

- Les individus dangereux sont au nombre de 500.
- 00h30' TI 86 - Actuellement, la TI 43 et la CRS 16 font mouvement pour cheminer par la rue Monge et s'annoncer à TC 85 quand ils seront à la hauteur de Monge-Ecoles
- 00h46' 85 - Il y a une agence BNP place Claudel qui vient d'être incendiée. Essayez d'envoyer les pompiers.
- 01h08' TNZ 1 - TC 85, lorsque vous donnez le top de départ, vous appellerez à tous vos TI de s'efforcer de faire un maximum d'arrestations. Reçu ?
- 01h21' TI 85 - A l'instant, le commissariat central vient de recevoir un appel. Des individus se sont introduits dans un magasin. Ils ont en train de le piller, à proximité immédiate du carrefour St-Germain-St-Michel.
- 01h35' 85 - Ce qui m'inquiète un peu dans toute cette affaire, c'est qu'il y a apparemment un grand nombre de pillages.
- TNZ 1 - C'est noté. A votre connaissance, ces pillages ne continuent pas ? Vous n'avez pas de cas nouveaux ? Vous parlez des cas précédents ?
- 85 - Pas de cas nouveaux sur notre secteur.
- 01h42' TI 85 - Voici la physionomie sur la place Saint-Michel. Environ 500 personnes par groupes de 60 environ et sur la droite, quai des grands Augustins, 300 personnes. Cela représente 800 personnes et ces gens bloquent la circulation.
- Un groupe particulièrement virulent s'installe aux abords de la fontaine Saint-Michel.
- TI 20, qui se trouve à Saint-Germain - Four, est attaqué par 200 manifestants violemment.
- TNZ 1 - TI 20 réagit sans moyens lacrymogènes. Il a deux CRS et il dégage en chargeant.
- 01h45' TI 35 - TI 20, qui s'est replié, est attaqué à nouveau violemment à coups de boulons et de matériaux. Il est obligé de charger à nouveau pour se dégager.
- 01h51' TI 85 - TI 14 est agressé violemment avec jets de boulons et de billes d'acier. Je le fais avancer jusqu'à la limite du pont.
- Ils font une barricade devant TI 20 et une deuxième voiture est retournée.
- 01h53' TI 85 - TI 20 est en train d'intervenir mais environ 200 manifestants très agressifs repartent à la charge contre TI 20.
- 01h57' TC 85 - On est tout à fait en position pour effectuer cette opération. TI 85 est en train de donner les consignes aux différents commissaires en ce qui concerne le mégaphone, la non-utilisation des grenades, l'avis de dispersion des manifestants et l'emploi de la force. Nous attendons votre top, TNZ 1.

01h58'

TNZ 1

- 85, vous avez le top de départ.

- Bien entendu, on intervient sans grenades lacrymogènes. C'est l'intervention des effectifs qui charge et s'efforce de procéder à un maximum d'interpellation. On intervient quand même avec une certaine fermeté.

02.05'

TC 85

- Il n'y a pratiquement pas d'affrontements. Les gens de sauent à la vue des forces. On continue.

Paris, le 17 DEC 1986

REF. : CRIM. AP. N° 86-1814 IV 10

Monsieur le Président,

Par lettre du 17 décembre 1986, vous avez bien voulu transmettre le texte de deux propositions de résolution tendant à la création de commissions d'enquête parlementaire présentées : la première, par les membres du groupe communiste et apparenté, la seconde, par M. Marcel LUCOTTE, Daniel HOEFFEL, Jacques PELLETIER et Roger ROMAN.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une information judiciaire a été ouverte, le 8 décembre 1986, contre X..., au Tribunal de Grande Instance de PARIS, des chefs de violences à agents de la force publique, violences, dégradations d'objets d'utilité publique et dégradations d'objets mobiliers ou de biens immobiliers appartenant à autrui, visés des faits commis à PARIS, lors des manifestations estudiantines des 5, 6 et 7 décembre 1986.

J'ai ajouté qu'à la suite du décès de M. Malik OUSSEKINE survenu dans la nuit du 5 au 6 décembre 1986, deux informations ont été ouvertes au Tribunal de Grande Instance de PARIS : la première, le 6 décembre 1986, pour recherches des causes de la mort de l'intéressé, la seconde, le 8 décembre 1986, sur la plainte avec constitution de partie civile contre X..., pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, formée par la mère et les frères de la victime.

Si l'engagement de ces deux dernières procédures parait faire obstacle à la création d'une commission d'enquête sur les circonstances de la mort de M. OUSSEKINE, je ne peux, en revanche, que vous laisser le soin d'apprécier si l'ouverture de l'information contre X..., des chefs de violences à agents de la force publique, violences, dégradations d'objets d'utilité publique et dégradations d'objets mobiliers ou de biens immobiliers appartenant à autrui, dans le cadre de laquelle le magistrat instructeur saisi peut être amené à instruire sur les conditions de l'intervention des forces de l'ordre, pourrait encore limiter l'étendue des pouvoirs des commissions d'enquêtes dont la création est proposée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Albin CHALANDON

Monsieur Alain POHLER
Président du SENAT
15, rue Vaugirard
75291 PARIS cédex 06



fédération autonome des syndicats de police
72. rue louis blanc 75010 paris
tél. 42.02.42.27

Paris, le 6 décembre 1986

Un jeune homme est mort la nuit dernière. Nous sommes consternés. Deux blessés graves parmi les manifestants de jeudi, une dizaine de blessés graves parmi les forces de l'ordre. Trop, trop de victimes de part et d'autre.

Je suis policier, j'en suis fier, mais aucun policier, aucun collègue, ne saurait rester indifférent devant de telles nouvelles.

Au nom de la Fédération Autonome des Syndicats de Police qui représente la majorité des policiers en uniforme, des gardiens et officiers de C.R.S., et aussi des policiers en civil, enquêteurs, inspecteurs et commissaires, je me dois de dire quelques vérités. Parce que ce drame est aussi le nôtre, parce que nous n'ignorons pas que ce sont aussi nos enfants qui sont dans la rue, parce que nous sommes inquiets, inquiets pour la police, son avenir et son crédit, sa mission et son efficacité.

Je m'adresse à mes collègues, aux responsables politiques, et aux jeunes.

Aux premiers, je voudrais dire ceci : le maintien de l'ordre est une mission parmi d'autres, nous devons la remplir. Mais, comme toutes nos tâches, elle a ses principes professionnels. Oui, le tir tendu de grenades lacrymogènes est prohibé par nos instructions. Oui, frapper un manifestant à terre et sans défense, c'est se déshonorer soi-même. Nous ne sommes pas en guerre, nous sommes là pour faire respecter l'ordre républicain. Nous ne sommes pas là pour tuer, mais pour servir la République, sa justice, ses lois, sa morale. Nous ne sommes pas là pour inquiéter la population, mais pour la protéger, la rassurer, la défendre. La grande majorité de mes collègues le sait et respecte ces règles, ne laissons pas quelques extrémistes minoritaires jeter le discrédit sur notre maison !

Comment en est-on arrivé là ? Pourquoi ce drame qui, pour la police, vient après d'autres, cet été ? Je me refuse à désigner quelques lampistes.

A ceux qui nous gouvernent, je dis que la responsabilité est aussi la leur et qu'elle est politique. Gardien de la Paix, j'ai fait Mai 68 sous le casque, les manifestants étaient autrement déterminés et brutaux, et pourtant, aucun mort ne fut à déplorer parmi eux lors de charges policières.

Alors, pourquoi aujourd'hui ? Parce que certains ont joué avec la police. Quand on est responsable, on ne dit pas : Allez-y ! Foncez ! Je vous couvre ! Pour s'étonner ensuite des dégâts, s'étonner que certains collègues aient pris ces encouragements intempestifs au mot.

Notre métier est suffisamment difficile, dangereux, pour que les hommes politiques n'y rajoutent pas leurs petites phrases démagogiques.

On ne gouverne pas la police comme une campagne électorale. On ne politise pas un service public si nécessaire à la population. On n'encourage pas la présence dans nos rangs d'une minorité d'extrémistes qui déshonorent la police. Or ces derniers mois, ces erreurs ont été commises. Notre profession a besoin de calme et de compétence, que les responsables du gouvernement donnent l'exemple !

Enfin, je voudrais dire aux jeunes de ne pas céder à l'amalgame. La majorité des policiers est républicaine, respectueuse de notre devise à tous : Liberté, Egalité, Fraternité.

L'angoisse devant le chômage, le désir de faire des études, nous les avons vécus comme vous. La jeunesse, elle existe aussi dans la Police. Evitons ensemble qu'un nouveau fossé se creuse entre vous et nous. Evitons qu'un racisme anti-flics remplace un racisme anti-jeunes. Ni vous, ni nous n'y avons intérêt. La police n'est pas responsable de ce contre quoi vous manifester, ne vous en prenez pas à elle. Gardez votre calme. Et je demande aussi à mes collègues de garder le leur, au nom de la haute idée que nous nous faisons de notre profession.

LE SECRETAIRE GENERAL,

Bernard DELEPLACE